307/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

INITIALES DU MAIRE
366
INITIALES DU SEC.-TRES.

-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale 7/01/80

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 7 Janvier 1980, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a été convoqué par le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier avec un ordre du jour précis. Toutefois les membres du Conseil étant tous présents, n'importe quel sujet pourra être discuté et pris en considération.

M. le Maire récite la prière.

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée,

1/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 Décembre 1979, et dont chacun a reçu copie plusieurs jours avant la présente. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Mandat Lamothe Bornage Tousignant (7-4)

Considérant qu'en juin 1978, la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est porté acquéreur d'un terrain, lot 7-4, de M. Paul Charbonneau,

Considérant qu'en juin 1979, Dame Jeanne T. Tousignant se déclare être propriétaire de cette partie de terrain et demande l'annulation des actes notariés intervenus,

Considérant qu'en Juillet 1979, M. Roland Milette, arpgéo, a soumis un procès verbal de bornage à l'amiable entre Mme Jeanne T Tousignant et la Municipalité de Pointe-du-Lac pour cette partie de lot.

Considérant que ce procès verbal de bornage à l'amiable a été accepté par les parties

Considérant que ces procédures entrainent des frais et dommages à la Municipalité

2/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement de transmettre copie du dossier à Mtre Bertrand Lamothe pour étude et pour qu'il prenne les procédures nécessaires afin que la Municipalité récupère les frais encourus et que les plans officiels et les actes notariés soient corrigés comme il se doit.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Expédition comptes de taxes de services

Considérant que la nouvelle loi sur la réforme fiscale des municipalités entraine des retards dans l'adoption du budget de la Municipalité,

Considérant que cette nouvelle loi permet aux municipalités d'expédier un compte de taxe provisoire et/ou de percevoir les taxes de services,

Considérant que la Municipalité doit avoir de l'argent pour rencontrer ses obligations financières et que pour le moment seules les taxes de services peuvent être établies,

3/80 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement:

1) De fixer les taxes des services pour l'année 1980 de la façon suivante

1-a)	Taxe d'eau: tarif pour usager annuel/logement	$85.00/année
	tarif pour usager saisonnier	$50.00/année
1-b)	Taxe de piscine: (plus de 3000 gallons)	$15.00/année
1-c)	Taxe de vidange: tarif pour usager annuel/log	$38.00/année
	tarif pour usager saisonnier	$19.00/année
1-d)	Taxe de lumière de rue:	
	Secteur St-Jean-Baptiste:	$70.00/année/abonné
	Secteur ave des Erables:	$ 5.00/année/abonné
	Secteur Place Garceau:	$ 6.00/année/abonné
	Secteur rue Julien Proulx:	$ 6.00/année/abonné
	Secteur ave Simard:	$31.50/année/abonné

2) Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à dresser le rôle de perception et les comptes de taxes de ces services et qu'il soit autorisé à les expédier aux propriétaires qui bénéficient de ces services.
Adopté.

Salaires 1980

Considérant que l'entente fixant le salaire et les conditions de travail des employés municipaux prenait fin le 31 décembre 1979,

Considérant que les membres du Conseil ont rencontré chacun des employés afin de fixer le salaire et les conditions de travail,

4/80 En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement, de fixer à chacun le salaire et les conditions de travail suivantes pour l'année 1980, soit:

Secrétaire-trésorier:	M. Jean-Baptiste Pothier	Salaire annuel $20,000.
Secrétaire-trésorier-adjoint:	M. Martial Beaudry	Salaire annuel $17,500.
Inspecteur municipal:	M. Gaétan Roberge	Salaire annuel $16,000.
	Plus $2,000.00 pour ses dépenses d'automobile (payable mensuellement)	
Secrétaires:	Mme Céline L. Beaudry	Salaire annuel $10,500.
	Mlle Suzanne Denoncourt	Salaire annuel $10,500.
	Mlle Hélène Leclerc	Salaire annuel $ 8,500.
Employés extérieurs:	M. Marcel Crête	Salaire annuel $16,500.
	M. Michel Thiffault	Salaire annuel $15,500.

La Municipalité contribue au fonds de pension des employés pour l'année 1980, à raison de 5% du salaire de chacun admissible et verse une contribution supplémentaire de 2% pour des années de services antérieurs à: Jean-Baptiste Pothier, Martial Beaudry, Céline L. Beaudry, Marcel Crête.

Un document spécifiant les conditions générales et particulières de travail, soit les heures de travail, les vacances, les congés et autres, est en voie de préparation et sera adopté prochainement.
Adopté.

Cour Municipale

Considérant que Mtre Lamothe fait parvenir copie d'une lettre qu'il a reçu de Me Jean Ménard, procureur de la Ville de Trois-Rivières Ouest, par laquelle cette dernière accepte en principe de soumettre le

INITIALES DU MAIRE 367 INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME FIM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
368
INITIALES DU SEC.-TRES.

avis motion Règl #24

territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac sous la juridiction de sa Cour Municipale

Considérant que la Ville de Trois-Rivières Ouest, accepte en principe le projet de règlement à cette fin préparé par Me Lamothe,

5/80 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu unanimement de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement portant le no 24 et intitulé: "Règlement pour soumettre le territoire de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières Ouest."

Les membres du Conseil ont tous en main copie du projet de règlement préparé par Me Lamothe en date du 19 Novembre 1979, de même que la modification demandée par Me Jean Ménard soit d'ajouter les mots suivants à l'article 2-a: " Et un montant de CINQ DOLLARS ($5.00) par séance pour location de la salle."
Adopté.

Zonage Jean-Pierre Boudou lot

Considérant qu'en date du 18 Décembre 1979, M. Jean-Pierre Boudou demande au Conseil Municipal de mieux délimiter le zonage de sa terre, lot P-231 puisqu'elle est séparée diagonalement par deux zones.

6/80 En conséquence, il est porposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, de modifier la délimitation des zones de la façon suivante, soit: La zone Cc7 comprendra aussi une partie de la terre de M. Boudou; soit la largeur de sa terre comprise entre les lots 230 et 232 par la profondeur comprise entre le chemin Ste-Marguerite et le prolongement jusqu'à la ligne Sud-Ouest du lot 231, de la ligne Nord-Ouest de la propriété de M. Réal Gélinas, lot P-228 et P-230.
Adopté.

A.Charron rue Cantin

Considérant que M. André Charron a présenté une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour prolonger la rue Cantin,

Considérant que la Municipalité a déjà soumis ses commentaires l'inspecteur municipal, Gaétan Roberge devra rencontrer M. Charron et discuter de cette possibilité de prolonger la rue Cantin.

Cour de rebus avis de motion 7/80

Considérant qu'un projet de règlement concernant les cours de rebus a été préparé et modifié dernièrement,

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement portant le no 25 et intitulé: " Règlement régissant les cours de rebus d'automobiles et les lieux d'entreposage de rebuts."

Les membres du Conseil ont tous en main copie du dit projet de règlement.
Adopté.

Cour de rebuts Réal Gélinas P-227 P-222

Considérant que M. Réal Gélinas a débuté dernièrement l'opération d'une cour de rebuts d'automobiles sur les lots P-227 et P-222, propriété de M. Eugène Bastarache,

Considérant que cette exploitation est situé à l'intérieur de la zone agricole permanente protégée décrite par la Commission de Protection du Terrotire du Québec, en date du 4 Octobre 1979, plan numéro 8.9-4307,

Considérant de plus que M. Gélinas a été avisé de cesser cette exploitation mais qu'il n'a pas obtempéré,

8/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, de soumettre, ce cas aux autorités gouvernementales ayant juridiction en la matière, soit à la Commission de Protection du Territoire Agricole

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

du Québec et aux Services de Protection de l'Environnement du Québec.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
369
INITIALES DU SEC.-TRES.

Cours de peinture Mme France Carbonneau

Mme France Carbonneau désire mettre sur pieds un cours de peinture avec la collaboration du Ministère de l'Education soit le service de l'Education permanente aux adultes. Pour ce faire, elle aurait besoin d'un local le mercredi soir. Les membres du Conseil ne voient pas d'objection à prêter la salle de l'Hotel de Ville à la condition qu'ils conservent la priorité d'utiliser cette salle en cas de besoin.

Halte routière

Considérant que le Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche, a présenté un plan pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau et d'une halte routière sur le terrain, face au Cénacle St-Pierre, et qu'il n'a pas donné suite, le secrétaire-trésorier devra contacter M. Lanouette de ce Ministère et obtenir plus d'informations.

L'Ordre du jour étant épuisé.

9/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée spéciale.

La présente assemblée est levée.

Conrad Carbonneau
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance rég 14/1/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 14 Janvier 1980, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire-suppléant Conrad Carbonneau, formant quorum.

Le secrétaire-Trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Maire Clément Beaudry est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire-suppléant demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 7 Janvier 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

10/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 7 Janvier 1980. Signé et initialé par M. le Maire-suppléant et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire-suppléant donne lecture de l'ordre du jour.

11/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour, telle que lue.
Adopté.

SOUMISSIONS

A) Les soumissions suivantes ont été reçu pour la construction d'un chalet de service sur le terrain de loisirs:

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
370
INITIALES DU SEC.-TRES.

Construction Bécancour Inc:	Montant total:	$77,626.00
G.E. Roux Inc	" "	$84,634.00
Babin Construction Inc	" "	$94,600.00

B) Les soumissions suivantes ont été reçu pour l'installation de l'éclairage du terrain de basebal et de la patinoire:

	Prix sans patinoire	Prix total
Jules Durand Inc	$76,040.00	$82,793.00
Jean Caron & Fils		$73,280.00
Pierre Brossard Ltée	$71,265.80	$77,496.70
Entreprises Electriques V.L.M. Inc	$78,646.00	$88,283.00
Chagnon Ltée	$68,151.00	$73,989.20
Guimond Electrique Inc	$71,381.00	
Arno Electrique Ltée	$70,719.00	$75,990.00

Considérant que les soumissions ci-haut énumérées, pour la construction d'un chalet de service et l'installation de l'éclairage du terrain de balle et de la patinoire, comprennent de nombreux détails techniques à examiner.

12/80 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, de transmettre copie de ces soumissions aux ingénieurs de la Municipalité, soit la Firme Vézina, Fortier, Poisson & Associés, pour études et commentaires. Ces commentaires devront parvenir à la Municipalité pour la réunion de comité qui se tiendra lundi le 21 Janvier 1980. Adopté.

RAPPORT DES COMITES:

Conditions de travail 1980

M. Jean-Jacques Lacroix mentionne qu'un comité des membres du Conseil a rencontré chacun des employés afin de discuter des conditions de travail et du salaire de chacun.

Considérant que ce comité a préparé un document a cette fin et intitulé:" Conditions de travail des Employés",

Considérant que ce document a été accepté par les employés et par les membres du Conseil,

13/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, d'accepter le document présenté par le comité qui a rencontré le personnel, pour régir les conditions de travail des employés de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1980.
Adopté.

Loisirs rapport finan adminis terrain

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport financier des montants versés à l'administration des loisirs ainsi que des montants versés pour les travaux, engagements de travaux et confection de plans sur le terrain de loisirs.

Rôle évaluation Comté St-Maurice

Le secrétaire-trésorier soumet le compte produit par le Conseil de Comté de St-Maurice relativement à la confection du rôle d'évaluation nouvelle génération de la Municipalité. Etant donné que certains points demeurent à clarifier à ce sujet, le tout demeure en suspend.

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport des incendies survenues en décembre 1979.

L'inspecteur-municipal soumet un rapport sur la consommation d'eau potable et les installations qui requièrent de l'eau pour les établissements des Soeurs de la Charité d'Ottawa.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

M. Denis Houle soumet le rapport d'une rencontre, du comité de loisirs, tenue le 9 Janvier dernier avec les dirigeants des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, afin de discuter des façons d'administrer les argents que la Municipalité verse à cet organisme ainsi que des exigences qu'elle entend demandées.

INITIALES DU MAIRE
371
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant que le Comité de Loisirs a étudié la situation des Loisirs de Pointe-du-Lac,

Considérant que cet organisme a besoin d'argent pour continuer à s'administrer,

14/80 En conséquence, il est porposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement de verser aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc un montant de $2,000.00 pour qu'ils puissent continuer leurs opérations. Que ce montant soit pris à même les fonds prévus à l'administration des Loisirs au budget de l'année 1980, et ce lorsqu'il sera adopté.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra demander à la firme Bendwell & Associés de soumettre un compte rendu de leurs travaux relativement à la confection de plans d'aménagement et de zonage pour les zones RX de la Municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Jacques Milot demande s'il y a des développements au sujet de l'étude socio-loisirs proposé par le Conseil des Loisirs de la Mauricie. Un accusé de réception parait dans la correspondance.

CORRESPONDANCE:

Bigué avis à O.Babin répa — En date du 21 Décembre 1979, M. Michel Bigué, Architecte avise le contracteur Oscar Babin de vérifier un léger bris à l'endroit du rejointement de la dalle et du mur à l'arrière du garage municipal, à l'hotel de Ville.

A.F.E.A.S. remerciement — En date du 10 Décembre 1979, Mme Hélène Chartier secrétaire de l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac, remercie le Conseil de leur avoir prêté la salle de l'Hotel de Ville pour la tenue d'un marché aux puces et leur réunion du 5 Décembre dernier.

Acc réception Loi 48 Police — En date du 26 Novembre 1979, le cabinet du Ministre du Ministère de la Justice, accuse réception de la résolution adoptée en octobre dernier, concernant l'article 25 du projet de loi 48, Loi modifiant la loi de la police.

Acc réception Etude socio-Loisirs — En date du 3 Décembre 1979, M. Jean Trudel du Conseil des Loisirs de la Maurice Inc, accuse réception de la résolution demandant à cet organisme d'accomplir une étude socio-loisirs sur le territoire de la Municipalité.

Terrain Blanche Garceau — En date du 12 Décembre 1979, Mlle Blanche Garceau se plaint du fait que la loi de Protection du Territoire Agricole du Québec ainsi que le règlement de zonage municipal affecte le terrain qu'elle possède entre l'autoroute 40 et la route 138. Elle voudrait que ce terrain puisse être utilisé à n'importe quelles fins.

Remerciement Y. Lesmerises Feu — En date du 11 Janvier, M. Yvon Lesmerises remercie l'équipe des pompiers volontaires, dirigés par M. Marcel Crête, qui ont maitrisé rapidement un incendie survenu à sa résidence, au 430 Ste-Marguerite, le 7 Janvier 1980.

R.Lamothe ac- — En date du 8 Janvier, la Direction Générale de l'Environnement urbain fait parvenir copie d'une lettre d'acceptation de M. Raymond Lamothe

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
372
INITIALES DU SEC.-TRES.

cepta-tion

en date du 28 Décembre dernier, suite à la résolution du Conseil municipal adoptée le 22 Octobre 1979, relativement au réseau d'aqueduc privé de M. Lamothe.

Lamothe Règl cour de rebuts

En date du 11 Janvier 1980, Mtre Bertrand Lamothe souligne qu'il a pris connaissance du projet de règlement intitulé " Règlement régissant les cours de rebuts d'automobiles et les lieux d'entreposage de rebuts" en regard du Code Municipal et de la Loi Provinciale concernant la qualité de l'Environnement et qu'a son avis ce projet de règlement peut être adopté intégralement.

H.L.M. Y.Picotte

En date du 18 Décembre 1979, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, souligne que la Société d'Habitation du Québec étudie l'implantation de 6000 unités de logements à travers le Québec. La Société regarde présentement les avantages découlant des sites proposés et la confection des plans est en cours. Des développements devraient arriver prochainement.

M.A.M. Etude Evaluation

Le Ministère des Affaires Municipales, accuse réception des renseignements demandés concernant "La mesure du niveau des rôles d'évaluation". Les résultats de cette étude devraient être soumis prochainement.

T.R.O. avis à Morissette

En date du 21 Décembre 1979, M. Bertrand Gilbert de la Ville de Trois-Rivières Ouest, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressé à A.R. Scrap et Métal Inc l'avisant de terminer la clôture opaque autour de son commerce.

Protection Agricole Leblanc

En date du 18 Décembre 1979, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, soumet la décision qu'elle a rendu relativement à la demande de M. Serge Leblanc et Léo Hardy,
Dossier no: 009541
Décision: La Commission autorise au demander Serge Leblanc d'aliéner en faveur du mis-en-cause Léo Hardy un terrain faisant partie du lot no 20, de 4 pieds de largeur en front sur la route 138 par environ 280 pieds de profondeur pour former environ 560 pieds carrés.

Cotisation 80

Considérant que diverses associations demande le versement de cotisation pour l'année 1980,

15/80

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, que la Municipalité défraie les cotisations suivantes pour l'année 1980, soit:

Chef pompier

1) L'Association des chefs de service d'incendie du Québec
$25.00 pour M. Marcel Crête, chef pompier

Secrétaires

2) La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec
$100.00 pour Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier et
$100.00 pour Martial Beaudry son adjoint.

C.R.D. 04

3) Le Conseil Régional de Développement de la Région 04 à raison de $0.03 per capita
M. le Maire Clément Beaudry est nommé représentant de la Municipalité à cet organisme.

Ass Touristique

4) L'Association Touristique du Coeur du Québec
à raison de $0.03 per capita
Adopté.

Avis motion règl emprunt Loisirs

Considérant la réception de soumissions pour la construction d'un chalet de service et l'installation d'un système d'éclairage pour le terrain de balle et la patinoire,

Considérant que ces travaux doivent être financé à long terme,

16/80

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement d'emrpunt pour:

1) La construction d'un chalet de service sur le terrain de Loisirs, tel que décrit aux plans et devis de la Firme Vézina, Fortier, Poisson & Associés consultants, projet 79-39, affaire 1-1618
2) L'installation de l'éclairage du terrain de basebal et de la patinoire, tel que décrit aux plans et devis de la Firme Vézina, Fortier, Poisson & Associés consultants, affaire 2-1619.,

Et pour autoriser un emprunt par obligation au montant ne dépassant pas $200,000.00 pour en acquitter le coût.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 373 INITIALES DU SEC.-TRES.

REGLEMENT NO 25

REGLEMENT NO 25

REGLEMENT RIGISSANT LES COURS DE REBUTS D'AUTOMOBILES ET LES LIEUX D'ENTREPOSAGE DE REBUTS

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité, en vertu du Code Municipal, a le pouvoir de faire certains règlements concernant les cours de rebuts d'automobiles et les lieux d'entreposage de rebuts;

ATTENDU qu'il est nécessaire et d'intérêt public d'exercer ce pouvoir;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieur du Conseil;

17/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement que:

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ORDONNE ET STATUE, ET LE PRESENT REGLEMENT ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

ARTICLE 1: TITRE: Le présent règlement peut être cité sous le titre "Règlement régissant les cours de rebuts d'automobiles et les lieux d'entreposage de rebuts."

ARTICLE 2: TERRITOIRE TOUCHE PAR LE REGLEMENT: Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire sous la juridiction de la Municipalité.

ARTICLE 3: TERMINOLOGIE:

Pour l'interprétation du présent règlement, les mots et expressions qui suivent à moins que le contexte ne comporte un sens différent, ont le sens et la signification qui leur sont attribués dans le présent article.

La Municipalité: Désigne la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Le Conseil: Désigne le Conseil de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Chemin ou voie publique: Signifie tous chemins, routes ou rues propriété du Ministère des Transports ou de la Municipalité.

Points d'eau: Lac, rivière ou fossé d'importance où coule de l'eau à l'année, ou encore un fossé conduisant l'égouttement du sol à une rivière.

Lieu d'entreposage de rebuts: Désigne un endroit destiné à recevoir des objets de rebut; il comprend notamment un

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
374
INITIALES DU SEC.-TRES.

cimetière et/ou une cour de rebuts d'automobiles.

Cours de rebuts d'automobiles: Tout endroit servant à l'entreposage et au remisage de véhicules automobiles usagés non immatriculés et ne comportant pas de poste de vente de tels véhicules, et/ou à l'entreposage et/ou au remisage de parties et/ou pièces de tels véhicules.

Secteur d'habitation: Agglomération de cinq (5) habitations et plus.

Zone d'entreposage: Désinge le lieu où sont entreposés les carcasses de véhicules automobiles ou autres débris ou déchets.

Zone de démembrement: Désigne le lieu et/ou la bâtisse où sont démembrés en tout ou en partie les carcasses de véhicules automobiles.

ARTICLE 4: Toute personne désirant opérer un dépotoir ou une cour de rebuts d'automobiles devra en faire la demande, écrite, au Conseil Municipal et y joindre les documents et/ou renseignements suivants:

4. 1 Le nom complet, l'adresse et le numéro de téléphone du requérant.

4. 2 Le numéro cadastral du lot ou des lots qui seront utilisés, ainsi que le nom du ou des propriétaires de ce ou ces lots.

4. 3 Un plan général indiquant:

4.3.1 Les limites, les dimensions, la superficie extérieure et intérieure du terrain et de l'aménagement dans et hors de l'enceinte de l'exploitation;

4.3.2 La localisation du chemin public ainsi que la distance le séparant de la zone d'entreposage et/ou de démembrement des carcasses de véhicules automobiles;

4.3.3 La localisation et la distance de toutes habitations voisines situées dans un rayon de 300 mètres du terrain utilisé;

4.3.4 La localisation et la distance de tout point d'eau situé dans un rayon de 300 mètres du terrain utilisé.

4. 4 Une description du mode d'exploitation du lieu de gestion des carcasses de véhicules automobiles de même que des déchets liquides et des pneus.

4. 5 Une évaluation du nombre de carcasses de véhicules automobiles qu'on prévoit entreposer, recevoir ou traiter par année.

4. 6 Une copie d'une carté cadastrale (échelle 1=20 000) couvrant un rayon d'au moins 400 mètres autour du terrain utilisé.

4. 7 Une copie de toute autorisation ou déclaration de

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FM

droits acquis requis en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole.

INITIALES DU MAIRE
375
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

4.8 Un plan indiquant la profondeur de la nappe phréatique sur toute l'étendue du site projeté et ce par rapport au niveau normal du sol.

4.9 Une étude du sol jusqu'à 6 pieds de profondeur à partir du centre du site et à tous les 100 pieds en direction des points cardinaux jusqu'à 100 pieds à l'extérieur du site.

ARTICLE 5: DIRECTIVES TECHNIQUES:

5.1 Normes de localisation

5.1.1 Lieu d'entreposage:

Tout lieu d'entreposage doit être situé à une distance minimale de 200 mètres de toute construction utilisée à des fins d'habitation, et de 400 mètres de toute institution d'enseignement, de tout temple religieux, de tout terrain de camping ou de tout établissement visé par la Loi des Services de Santé et des Services Sociaux (1972, c.48).

Le premier alinéa ne s'applique pas dans le cas de toute habitation appartenant au propriétaire du fond de terre sur lequel se trouve le lieu d'entreposage ou appartenant à l'exploitation dudit lieu d'entreposage.

Un lieu d'entreposage doit d'autre part être situé à au moins 300 mètres de tout lac et 150 mètres de toute rivière, fleuve, étang, ruisseau, marécage, source ou puits et de toute plaine d'inondation.

Un lieu d'entreposage doit être à six (6) pieds au dessus de la nappe phréatique ceci incluant une couche supérieure de matière absorbante de 3 pieds d'épaisseur.

Tout lieu d'entreposage doit être situé à au moins 150 mètres de tout chemin public.

Les carcasses de véhicules automobiles conservées dans un lieu d'entreposage ainsi que l'intérieur dudit lieu doivent être dissimulées de la vue de toute personne qui se trouve sur la voie publique. Cette dissimulation peut être réalisée soit par la pose d'une clôture, soit par la mise en place d'un talus. Dans tous les cas un couvert d'arbres devra précéder le talus ou la clôture.

Si on pose une clôture en tout ou en partie autour d'un lieu d'entreposage, celle-ci doit être installée à moins de 10 mètres du périmètre d'entreposage des carcasses de véhicules automobiles. En outre, cette clôture doit avoir une hauteur minimum de 2,5 mètres, être pleine et fabriquée de bois teint ou peint, de briques, de pierre, de panneaux de fibre de verre, d'aluminium ou d'acier peint. La charpente de la clôture doit être située à l'intérieur de l'enceinte et le propriétaire doit la conserver en parfait étant d'entretien.

Dans le cas d'un talus, celui-ci doit avoir une hauteur minimum de 2,5 mètres. Le propriétaire devra prendre les moyens pour que ce talus se recouvre de végétation le plus rapidement possible. Dans le cas où il y a danger d'accumulation d'eau stagnante, un système adéquat de drainage devra être prévu.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
376
INITIALES DU SEC.-TRES.

Dans le cas du couvert d'arbres, celui-ci doit avoir une hauteur minimum de 2,5 mètres et une épaisseur minimum de 5 mètres de façon à dissimuler parfaitement en tout temps de l'année. Ce couvert d'arbres doit être situé à l'intérieur de l'enceinte et le propriétaire doit le conserver en parfait état.

5.1.2. Atelier de démembrement:

L'endroit où l'on démembre les carcasses de véhicules automobiles doit être pourvu d'un plancher étanche et conçu de façon à pouvoir recueillir les déchets liquides.

Dans le cas où le démembrement se fait à l'extérieur du bâtiment, la localisation de l'endroit devra rencontrer les mêmes normes qu'un lieu d'entreposage. Si le démembrement est fait à l'intérieur du bâtiment, il doit être situé à au moins 30 mètres de tout cours d'eau, lac marécage, source, puits et construction destinées à l'habitation.

5.1.3. Garage:

Pour ce qui est des garages, les normes de localisation ne s'appliqueront pas dans les cas où cinq (5) carcasses de véhicules automobiles ou moins sont conservées, groupées ensemble, à moins de 50 mètres du garage. Cependant, les normes de gestion définies à la section 5.2 s'appliquent intégralement à ce type d'établissement.

LOCALISATION

	ENTREPOSAGE	DEMENTELEMENT EXTERIEUR	DEMENTELEMENT INTERIEUR
Habitation	200 mètres	200 mètres	30 mètres
Ecole, etc	400 mètres	400 mètres	60 mètres
Points d'eau	150 mètres	150 mètres	30 mètres
Lac	300 mètres	300 mètres	300 mètres
Chemin public	150 mètres	150 mètres	----------

5. 2 Normes de gestion

Dans tout lieu d'entreposage ou de démantèlement des carcasses de véhicules automobiles, les lubrifiants, l'huile, l'essence, l'acide, les alcools et autres déchets liquides doivent être recueillis, à l'arrivée des carcasses et avant l'entreposage, dans des réservoirs étanches et éliminer soit par recyclage, soit conformément aux dispositions du Règlement relatif à la gestion des déchets liquides adopté en vertu de la loi par l'arrêté en conseil 4306-75 du 24 septembre 1975 et publié dans la Gazette Officielle du Québec le 8 Octobre 1975.

Il est interdit de brûler des pneus et les carcasses de véhicules automobiles en tout ou en partie ainsi que tout résidu solide résultant du démembrement ou tout déchet liquide, tel que les lubrifiants, l'huile, l'essence et les alcools.

Tout résidu solide non récupérable, résultant du démantèlement d'une carcasse de véhicules automobiles doit être éliminé dans un lieu d'élimination ou de traitement de déchets

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FM

solides approuvé par le Directeur selon le règlement sur la gestion des déchets solides adopté le 8 Mars 1978 par l'arrêté en conseil 687-78.

INITIALES DU MAIRE
377
INITIALES DU SEC.-TRES.

Il est interdit de conserver ou de tolérer la présence de pièces ou de parties de carcasses de véhicules automobiles si celles-ci ne sont pas dissimulées de la vue de toute personne qui se trouve sur une voie publique.

ARTICLE 6: Le Conseil se réserve le privilège d'accepter ou de refuser chacune des demandes qui lui seront présentées dans un délai de trente (30) jours à compter de leur dépôt à une séance dudit Conseil. Toutefois, l'inspecteur municipal ne pourra autoriser la construction et/ou l'aménagement de tel site avant que le requérant ne lui ait soumis copies de toutes les autorisations gouvernementales requises.

ARTICLE 7: Les dépotoirs devront aussi être conforme à toutes lois ou règlements gouvernementaux, principalement mais non limitativement à ceux du Service de Protection de l'Environnement et du Ministère de la Voirie.

ARTICLE 8: SANCTIONS OU PENALITES:

Toute infraction ou contravention à l'une quelconque des dispositions du présent règlement rend le délinquant passible d'une amende de pas moins de vingt- cinq (25,00) dollars et les frais, dans le cas d'une première infraction d'une amende de pas moins de cinquante (50,00) dollars et les frais dans le cas d'une deuxième infraction et enfin d'une amende de cent (100.00) dollars et les frais dans le cas d'une troisième infraction ou infraction subséquente.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour après jour une offense séparée.

A défaut de paiement immédiat de l'amende et des frais, le déliquant est passible d'un emprisonnement de deux (2) mois, ledit emprisonnement à être décerné suivant la loi et devant prendre fin sitôt que l'amende et les frais sont payés, le tout sans préjudice, des autres recours qui peuvent être utilisés contre le délinquant.

ARTICLE 9: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Pointe-du-Lac
Ce 14 ième jour de Janvier 1980.

Clément Beaudin
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon sement d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 17 ième jour de Janvier 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 17 ième jour de Janvier 1980.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

REGLE-
MENT NO
24

INITIALES DU MAIRE
3
378
INITIALES DU SEC.-TRES.

REGLEMENT NO 24

POUR SOUMETTRE LE TERRITORE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC A LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE TROIS RIVIERES OUEST

ATTENDU que la population de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac augmente constamment, et que de ce fait les infractions aux règlements municipaux deviennent proportionnellement de plus en plus nombreuses;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac que la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières Ouest soit étendue à tout le territoire de ladite Corporation, ainsi qu'à ses habitants et contribuables;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 7 Janvier 1980;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1. Par le présent règlement, le territoire de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac devient soumis à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières Ouest. Le territoire de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac est situé en totalité dans un rayon de dix milles du territoire de la Ville de Trois-Rivières Ouest. Cette juridiction s'étend aussi aux officiers du Tribunal.

ARTICLE 2. Les conditions auxquelles la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac est prête à souscrire, et souscrit de fait pour se soumettre ainsi à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières Ouest sont les suivantes:

a) La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac paiera à la Ville de Trois-Rivières Ouest une somme de trente-trois dollars et trente-trois sous ($33.33) par mois pour défrayer une partie du salaire du Juge Municipal, quinze dollars ($15.00) par séance de Cour, servant à défrayer une partie du salaire du Greffier et un montant de cinq dollars ($5.00) par séance pour location de la salle.

b) Ces sommes seront payées à la Ville de Trois-Rivières Ouest sur présentation d'un compte détaillé à cet effet.

c) Toutes les dépenses occasionnées par le présent règlement seront payées à même le fonds général de la corporation, ou à même les appropriations prévues au budget si elles existent.

ARTICLE 3. Le présent règlement sera transmis au conseil de la Ville de Trois-Rivières Ouest et si ledit conseil concourt dans la teneur du présent règlement et adopte un règlement au même effet, des copies certifiées de ces règlements seront transmises au Lieutenant-Gouverneur en conseil, accompagnées d'une requête demandant leur approbation, ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant leur mise en vigueur.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en force et en vigueur à la date mentionnée dans une proclamation du Lieutenant-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Gouverneur en conseil, tel que mentionné au Chapitre 24 des Statuts Refondus 1964.

Adopté à la Pointe-du-Lac
Ce 14 ième jour de Janvier 1980.

INITIALES DU MAIRE
379
INITIALES DU SEC.-TRES.

Clement Beaudet
MAIRE

Jean Bte Portier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 17 ième jour de Janvier 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 17 ième jour de Janvier 1980.

Jean Bte Portier
SECRETAIRE TRESORIER

Considérant que la confection d'estrade pour le terrain de balle est en cours,

18/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter le bois nécessaire pour compléter la confection des estrades, et ce, au meilleur coût possible.
Adopté.

Prolon Rue Cantin

Considérant que M. André Charron a demandé à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de prolonger la rue Cantin

Considérant que la Municipalité accepte ce prolongement étant donné l'existence de constructions habitées depuis nombre d'année le long dudit prolongement;

Considérant que la Commission demande que la Municipalité s'engage à se porter acquéreur de ce prolongement,

19/80 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, que sur approbation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur d'une partie du lot P-349 à être subdivisé officiellement au cadastre officiel de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, division d'enregistrement de Trois-Rivières, mesurant approximativement 340 pieds de longueur sur une largeur de 40 pieds au bout du lot 349-1 et élargissant par la suite. Le plan dressé par l'arpenteur-géomètre André Petit, en date du 26 Juin 1979, minute P-1306 a servi de référence. Que M. André Charron s'engage à fournir à la Municipalité une servitude au bout de ce prolongement de 40 pieds de rayon pour permettre au véhicule de déneigement de pouvoir virer.
Adopté.

Considérant que la nouvelle loi sur la réforme fiscale des municipalité entraine des retards dans l'adoption du budget de la Municipalité

Considérant que la Municipalité a déjà adoptée une résolution pour expédier certaines taxes de services qui ne sont pas imposées sur une base d'évaluation,

20/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de compléter la résolution déjà adoptée en autorisant le secrétaire-trésorier à dresser le rôle de

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
380
INITIALES DU SEC.-TRES.

perception et faire parvenir un compte de taxe pour les services suivants:

1) Taxe d'égouts Secteur St-Charles $40.00/logement/année

2) Taxe d'eau: Pour les commerces annuels $100.00/commerce/année
" " " saisonniers 65.00/commerce/année

Adopté.

Halte routière

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac est situé sur la rive nord du Lac St-Pierre,

Considérant que ce Lac et/ou le fleuve constitue un élément important de notre région, voir même une caractéristique,

Considérant que les endroits d'accès au Fleuve St-Laurent sont en nombre assez restreint, et ce, de Montréal à Trois-Rivières,

Considérant que l'aménagement d'un accès au Lac St-Pierre bénéficierait à toute la population locale et même aux touristes de passage dans la région 04,

Considérant que le Gouvernement du Québec possède déjà un vaste terrain à cette fin, le long de la route 138 face au Lac St-Pierre,

Considérant que le Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Service des Equipements, Direction Régionale des Trois-Rivières, possède un plan préliminaire d'aménagement dressé en date de 13 Septembre 1979 et intitulé: " Rampe de mise à l'Eau Cénacle St-Pierre",

Considérant que la Municipalité a déjà fait de nombreuses pressions auprès des autorités gouvernementales afin que celles-ci répondent à un besoin de la population,

21/80

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement de réclamer l'aménagement d'un site d'accès au Fleuve St-Laurent et/ou au Lac St-Pierre à la Pointe-du-Lac sur le terrain que possède le Gouvernement du Québec. Que copie de cette résolution parvienne au:

- Ministre du Loisirs de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard
- Ministère du Loisirs de la Chasse et de la Pêche, Région 04, M. François Guilbert, Direction Régionale
- L'Office de Planification et de Développement du Québec, M. Michel Simard
- Ministre de l'Industrie du Commerce et du Tourisme, M. Yves Duhaime
- Au Conseil Régional de Développement de la Région 04
- A l'Association Touristique du Coeur du Québec
- A M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé

Adopté.

Côte Pont Duplessis

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac a demandé le redressement de la Côte du Pont Duplessis, dans le rang St-Charles,

Considérant que le Ministère des Transports possède en main les relevés techniques et les plans requis pour ces travaux,

Considérant de plus que les camions servant au transport de sable pour la construction de l'Autoroute 40 ont terminé ou vont terminer, sous peu leurs opérations,

Considérant que l'ouverture de l'Autoroute 40 et l'établissement d'un terrain de "camping" ont fait accroître la circulation automobile dans le Rang St-Charles,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

22/80

En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir compléter en 1980 les travaux de redressement de la Côte du "Pont Duplessis" qui demeure un endroit dangereux.
Que copie de cette résolution soit adressée au:
- Ministre des Transports du Québec
- Ministère des Transports du Québec, Région 04, M. Guy Bourelle
- Conseil Régional de Développement de la Région 04
- Ministère des Transports du Québec, District 43, M. Pierre Langlais
- M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
381
INITIALES DU SEC.-TRES.

Suite à liste des taxes à biffer et à rembourser présentée par le secrétaire-trésorier,

23/80

Il est porposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu, de biffer ou rembourser, selon le cas, les montants de taxes ci-bas énumérés:

TAXES A BIFFER

1878	Fournier Marcellin	$ 9.10
1313	Gendron Gilbert	16.00
0393	Girardeau Rodolphe	14.24
1170	Gouvernement du Québec	3.19
1170	Gouvernement du Québec	1.20
2676	Hélie Emilien	48.38
1717	Charbonneau Paul	117.00
1300	Ouellette Marcel	16.00
1334	Vadeboncoeur Marguerite	8.06
1369	Désilets Rolande	50.00
1620	Fatherlay Jeanne D'Arc	23.84
1201	Godin Edgar	4.02
1884	St-Pierre Léo	144.97

TAXES A REMBOURSER

1017	Eugène Riopel	120.00
	Drolet Jean-Baptiste	14.62
	Bisson Roland	4.96
	Dollard Desrosiers	16.00

Adopté.

Traitement pompier 1980

Considérant qu'en date du 15 Octobre 1979, l'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac souligne que le traitement des pompiers n'a pas changé depuis la formation de cette équipe,

24/80

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement, de fixer le traitement des pompiers volontaires de la façon suivante pour l'année 1980 soit:

a) Pour les pompiers, chaque sortie sera rénumérée à raison de $20.00 pour un minimum de 2 heures et $7.00 pou chaque heure additionnelle.

b) Pour le chef pompier chaque sortie sera rénumérée à raison de $30.00 pour un minimum de 2 heures et $12.00 pour chaque heure additionnelle.

Ces montants seront prévus au budget de l'année 1980 lorsqu'il sera adopté.

Adopté.

Les membres du Conseil se réuniront en comité lundi le 21 Janvier prochain afin de prendre connaissance du rapport de l'ingénieur sur les soumissions reçues pour la construction du chalet de loisirs et l'installation de l'éclairage du terrain de balle, pour débuter l'étude du budget de 1980 et enfin pour discuter avec M. Pierre Lanouette des assurances de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
382
INITIALES DU SEC.-TRES.

COMPTES:

1	Banque Nationale du Canada	capital 5,500	9590	✓	
		intérêts 4,477.51	9595	✓	
		frais ban 36.14	9594	✓	10,013.65
2	Beaudry Martial	salaire 1 au 12	2320	✓	471.78
3	Beaudry Martial	14 au 26 jan	2320	✓	471.78
4	Beaudry Céline L	salaire 1 au 12	2320	✓	312.10
5	Beaudry Céline L	14 au 26 jan	2320	✓	312.10
6	Denoncourt Suzanne	salaire 1 au 12	2320	✓	325.59
7	Denoncourt Suzanne	14 au 26 jan	2320	✓	325.59
8	annulé				
9	annulé				
10	Pothier Jean-Baptiste	salaire Janvier	802310	✓	1,256.43
11	Roberge Gaétan	salaire 1 au 12	2320	✓	457.38
12	Roberge Gaétan	14 au 26 jan	2320	✓	457.38
13	Marcel Crête	salaire 1 au 12	4210	✓	450.44
14	Marcel Crête	14 au 26 jan	4210	✓	450.44
15	Thiffault Michel	salaire 1 au 12	4210	✓	475.29
16	Thiffault Michel	14 au 26 jan	4210	✓	475.29
17	Louis Dugré	voirie	4240	✓	378.00
18	Georges-Henri Denoncourt		9375	✓	26.25
19	Paul Vennes Inc	café	3290	✓	57.12
20	Quincaillerie de Pte-du-Lac	divers	5357	✓	33.71
21	P.V. Ayotte Ltée	papeterie	2920	✓	16.04
22	Henri St-Pierre	huile	8130	✓	318.17
23	Raymond Lamothe	camion	9220	✓	12.83
24	Réal Trahan	divers	3290	✓	23.80
25	Garage Pépin & Fils	incendie	3240	✓	29.31
26	Benoit Raymond	pompier	3210	✓	15.00
27	Bourgoin Gilles	pompier	3210	✓	15.00
28	Crête Marcel	pompier	3210	✓	25.00
29	Dugré Luc	pompier	3210	✓	15.00
30	Guay Jean-Marc	pompier	3210	✓	15.00
31	Guay Marcel	pompier	3210	✓	15.00
32	Hélie Normand	pompier	3210	✓	15.00
33	Légaré Rénald	pompier	3210	✓	15.00
34	Lesmerises Denis	pompier	3210	✓	15.00
35	Lesmerises Michel	pompier	3210	✓	15.00
36	Pépin Jean-Yves	pompier	3210	✓	15.00
37	Thiffault Michel	pompier	3210	✓	15.00
38	Trahan Réal	pompier	3210	✓	15.00
39	Turgeon Jean-Claude	pompier	3210	✓	15.00
40	Bell Canada	23.39	8120		
		182.82	2925		
		21.34	3226	✓	227.55
41	annulé				
42	Michel Pellerin		8150	✓	217.73
43	Hydro-Québec		4455	✓	4,127.05
44	Glengarry Transport		2920	✓	22.84
45	Enercan Inc		9220	✓	141.51
46	Marcel Bergeron	divers	3290	✓	46.04
47	Hélène Leclerc	salaire 1 au 12	2320	✓	264.09
48	Hélène Leclerc	14 au 26 jan	2320	✓	264.09
49	Le Nouvelliste	annonce soumis	9375	✓	480.00
50	Canadian Motorolla Elec Co		3240	✓	653.66
51	Receveur Général Canada	poste	2915	✓	500.00
52	Imprimerie Gaétan Duchaine	papeterie	2920	✓	218.66
53	Eugène Riopel	remboursement taxe		✓	120.00
54	Drolet Jean-Baptiste	" "		✓	14.62
55	Roland Bisson	" "		✓	4.96
56	Dollard Desrosiers	" "		✓	16.00
57	Loisirs Pointe-du-Lac	subvention		✓	2,000.00
58	Optimiste de Pointe-du-Lac	publicité		✓	75.00

25/80 Il est proposépar M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

INITIALES DU MAIRE ..... 383 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Signé ce 14 ième jour de Janvier 1980.

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

L'ordre du jour étant épuisé.

26/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Conrad Carbonneau
MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance Régul. 28/1/80 Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 28 janvier 1980 à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présence de Monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 janvier 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

27/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 janvier 1980. Signé et initialé par Monsieur le Maire Suppléant et le Secrétaire-Trésorier.
Adopté.

28/80 Suite à la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire,

Il est proposé par Monsieur Denis Houle, appuyé par Monsieur Robert Parenteau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Urbanisme Monsieur Lacroix mentionne que mercredi dernier, soit le 23 janvier, la firme Bendwell et Associés a présenté un plan projet pour

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
384
INITIALES DU SEC.-TRES.

1'aménagement de la Zone RX. Jeudi le 31 janvier, une soirée d'informations se tiendra pour les propriétaires de grandes superficies à l'intérieur de cette zone RX.

Sentence Travaux Communaut.

Monsieur Conrad Carbonneau et Martial Beaudry font un rapport de la soirée d'informations à laquelle ils ont assisté le 23 janvier dernier à l'Hotel LeBaron, relativement aux sentences de travaux communautaires que le Ministère de la Justice veut mettre sur pieds. Par ce projet, tout organisme à but non lucratif pourra aider le Ministère de la Justice en acceptant de faire travailler à titre bénévole, un justiciable.

Lot 47-2

L'Inspecteur municipal présente un plan de subdivision du lot 47, soit le lot 47-2, propriété de Monsieur Gérard Charland. Les membres du Conseil préfèrent que M. Charland soumette par écrit ses intentions d'utilisation de ce terrain.

CORRESPONDANCE

Remercie-Mme Ginette Plante

En date du 21 janvier 1980, Madame Ginette Plante, responsable de la Bibliothèque Municipale, remercie les membres du Conseil pour le souper qui a été offert à cette équipe de bénévoles.

Halte Routière Acc.Récep.

En date du 24 janvier 1980, Monsieur Noel Lamy, secrétaire particulier adjoint du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Monsieur Yves L. Duhaime, accuse réception de la résolution du 14 janvier dernier relativement à une démarche d'aménagement d'un site d'accès au Fleuve St-Laurent et/ou au lac St-Pierre.

Bibliothè Délégué

En date du 11 janvier 1980, la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie demande à la Municipalité de se nommer un délégué à cet organisme.

29/80

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu de nommer Monsieur le Maire Clément Beaudry pour représenter la Municipalité auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.
Adopté.

Territoire Agricole

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir les décisions suivantes:

Noé Veillette P-195

1) Noé Veillette Inc. le 22 janvier 1980
dossier 013252
Décision: Autorise le demandeur à étendre son exploitation d'une sablière, sur le lot 195, sur une superficie additionnelle de 383,600 pieds carrés. Le demandeur devra toutefois obtenir un permis en vertu de la loi sur la protection de l'environnement.

Roger Laroche P-289-P-290

2) Roger Laroche le 21 janvier 1981
Dossier 012502
Demande: Utiliser les lots P-289 et P-290, soit une superficie de 277,422 pieds carrés, pour le développement d'un secteur domiciliaire.
Décision: Diffère sa décision conformément à l'article 45 paragraphe deuxième de la Loi sur la Protection du Territoire Agricole.

Place Dubois Acceptati. de l'ingén.

En date du 25 janvier 1980, M. Normand Lefebvre, ingénieur pour J.M. Grimando, ingénieur junior, de la firme Pluritec, souligne que les résultats des essais d'exfiltration des regards, effectués par la firme "Rénovations Aqua Inc." dans le secteur domiciliaire de M. Paul Charbonneau et l'acceptation de la Munici-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

palité des bornes-fontaines (lettre du 18 décembre) confirmant que les travaux ont été effectués suivant ses exigences. Ceci lui permet d'accepter les travaux tels que construits

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
385

Soumissions Chalet Eclairage

Considérant qu'en date du 14 janvier 1980, la Municipalité a procédé à l'ouverture de soumissions publiques pour la construction d'un chalet de service sur le terrain de loisirs et un système d'éclairage pour le terrain de balle,

Considérant qu'en date du 21 janvier 1980, M. Daniel Poisson, ingénieur de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés soumet son rapport de l'examen des soumissions reçues,

30/80

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement:

1) D'accepter la soumission de la firme Construction Bécancour Inc. au montant de $77,626.00 pour la construction d'un chalet pour le terrain de loisirs, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés, dossier 1-1618.

2) D'accepter la soumission de la firme Jean Caron et Fils Ltée au montant de $68,280.00 pour l'éclairage du terrain de baseball et de la patinoire, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés, dossier 2-1619

3) D'autoriser le Secrétaire-trésorier et les membres du Conseil disponibles à se rendre à Québec pour présenter aux autorités gouvernementales un projet de règlement d'emprunt au montant de $165,000.00 pour la réalisation de ces travaux.

4) D'autoriser le Secrétaire-trésorier et les membres du Conseil disponibles à se rendre à Québec pour faire des représentations auprès des autorités gouvernementales afin d'obtenir une aide financière.
Adopté.

Les membres du Conseil désirent que de l'information soit transmise à la population concernant les aménagements projetées et leurs coûts sur le terrain de loisirs.

Assurances Loisirs

Considérant que la Municipalité détient une police d'assurance responsabilité publique de $1,000,000.00

Considérant que la Corporation des Loisirs de Pointe du Lac Inc. détient une assurance responsabilité publique qu'elle paie en surplus,

Considérant que les informations obtenues de l'assureur, la Municipalité peut inclure la responsabilité des loisirs à même sa police.

Considérant de plus que la Municipalité subventionne la Corporation des Loisirs,

31/80

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, de demander à l'assureur de la Municipalité d'inclure à sa responsabilité publique, celle de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., et de défrayer une surprime d'environ $125.00. Laquelle comprend la responsabilité des loisirs dans toutes ses organisations, en tout lieu, et l'assurance pour un montant de $1,000. sur la bâtisse sise à proximité de la patinoire de même que $1,000.00 pour son contenu.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
386
INITIALES DU SEC.-TRES.

Lumière de Rue

Considérant que le comité de rue a étudié et fait ses recommandations relativement à l'installation de nouvelles lumières de rues dans le secteur village,

Considérant que l'Hydro-Québec soumet des plans à cet effet,

32/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, d'accepter les plans de l'Hydro-Québec pour l'installation de lumières de rues aux endroits suivants:

1) Accepter le coût de $120.00 pour déplacer une lumière existante et l'installer face au 2541 rue Louis Hébert. Plan dressé par Monsieur Jacques le 29 octobre 1979.

2) 4 lumières sur la route 138, face au Cénacle St-Pierre, Plan dressé par Monsieur Jacques le 30 octobre 1979

3) 2 lumières à la Place les Boccages sur la route 138, Plan dressé par Monsieur Jacques le 29 octobre 1979

4) Une lumière dans l'Avenue André entre les propriétés 2571 et 2581. Plan dressé par M. Jacques le 29 octobre 1979. Adopté.

Considérant que la Municipalité perçoit présentement les taxes de services,

Considérant que les employés de bureau doivent effectuer de nombreux dépots,

33/80 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'autoriser Martial Beaudry et Gaétan Roberge à remplir les formulaires nécessaires pour que la Municipalité puisse utiliser le service de dépot de nuit à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac. De défrayer un montant de $13.60 pour bénéficier de ce service.
Adopté.

Table Conseil Rénovation

Suite à l'achat de nouveaux fauteuils,

34/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser Madame Diane Vallière à faire confectionner une table centrale à la table du Conseil et à revernir les autres tables, le tout pour un montant de $475.00.
Adopté

35/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu de déposer un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure, un amendement au règlement No 18 intitulé "Règlement de Construction", à l'effet d'ajouter l'article 1.37 traitant des infractions à ce règlement.

Les membres du Conseil ayant tous en mains copie de l'amendement renoncent à la lecture du règlement lors de son adoption.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé,

36/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté

L'assemblée est levée

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Lafortune
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
387

Séance Rég. 11/02/

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 11 février 1980 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du Lac, et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge et Suzanne Denoncourt sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 janvier 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

37/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 28 janvier 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

38/80 M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITE

L'inspecteur Municipal présente ses divers rapports: aqueduc, incendie, voirie et travaux extérieurs, construction.

Subdiv lot 47-2 Considérant que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, pour M. Gérard Charland, soumet un projet de subdivision sur le lot 47,

Considérant que M. Charland a soumis, en date du 29 janvier 1980, son intention d'utilisation de ce terrain,

39/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter le projet de subdivision du lot 47-2 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, tel que présenté par l'arpenteur-géomètre Régis Lévesque, en date du 21 janvier 1980, dossier 79-191.

Que copies des plans et livres de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées dudit plan.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 Avril 1980 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports suivants:

- Le rapport de la rencontre tenue le 31 janvier 1980 avec les propriétaires de terrains situés dans la Zone RX de la Municipalité.

SYSTÈME Municipales Ltée, Farnham, Qué. Formules

INITIALES DU MAIRE C.B.
388
INITIALES DU SEC.-TRES.

- Le rapport de la journée d'étude tenue le 5 février dernier sur la réforme fiscale.
- La cédule des vacances des employés de la Municipalité
- Le rapport du voyage à Québec le 4 février 1980, où cinq ministères ont été visités.

PERIODE DE QUESTION

Madame Gérard Charland demande où sera situé le H.L.M. à la Pointe-du-Lac. Les renseignements lui sont donnés.

CORRESPONDANCE

Acc. Réc. Caution Sec-trés & Adjoint

En date du 1er février 1980, le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception du certificat de renouvellement de la police qui constitue le cautionnement du Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et de l'adjoint Martial Beaudry.

Projet de loi Garderies

En date du 25 janvier 1980, Mlle Jocelyne Roux, animatrice régionale du Ministère des Affaires Sociales, avise que le nouveau projet de loi sur les services de garde est maintenant en vigueur et que les projets peuvent être soumis jusqu'au 1er avril prochain. Ce projet de loi doit permettre la création de 4,000 nouvelles places en garderie. Une note à cet effet devra apparaître dans la prochaine circulaire.

Bibliothèque Serrure

En date du 7 février 1980, Madame Ginette Plante, responsable de la Bibliothèque Municipale demande que la Municipalité voit à l'installation d'une meilleure serrure au local de la Bibliothèque car à deux reprises des individus se sont intorduits sans clef dans ce local. Les correctifs seront apportés le plus tôt possible.

Picotte appuie Rampe Mise à l'eau

En date du 23 janvier 1980, M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, faire parvenir copie d'une lettre adressée à M. Lucien Lessard, Ministre du Loisir, Chasse et Pêche, et par laquelle M. Picotte appuie la demande de la Municipalité pour obtenir une rampe de mise à l'eau face au Cénacle St-Pierre.

Y.Picotte Acc.Réc. Cote Duplessis

En date du 23 janvier 1980, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, accuse réception de la résolution demandant le redressement de la Côte du Pont Duplessis dans le rang St-Charles. Il souligne de plus qu'il doit obtenir bientôt une réponse du Ministère des Transports à qui il a demandé un budget spécial pour le dit projet.

Banque Continentale offre services

En date du 5 février 1980, M. Denis Normandin, directeur adjoint de la Banque Continentale du Canada à Trois-Rivières, offre les services de sa banque si la Municipalité désire faire des placements avantageux.

Chemin Ile StEugène

En date du 1er février 1980, le Service de Protection de l'Environnement du Québec, Direction de la Nature, accuse réception de la lettre concernant le chemin qui empêche la libre circulation des eaux dans le voisinage de la presqu'île St-Eugène. Le dossier est transmis à M. Pierre-Paul Dumoulin.

Croix Rouge

En date du 10 janvier 1980, la Société Canadienne de la Croix Rouge rappelle le travail qu'elle accomplit auprès des nécessiteux et demande aux membres du Conseil de bien vouloir tenir compte de ses besoins lors de la préparation du budget de l'année 1980. Un montant de $50.00 sera accordé à cet organisme.

Exposition StBarnabé

En date du 24 janvier 1980, la Société d'Agriculture du district de la Mauricie invite la Municipalité à souscrire une annonce dans le programme souvenir de l'Exposition de St-Barnabé

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

qui se tiendra du 9 au 13 juillet prochain. Les prix d'une annonce sont les suivants: 1 page $50,00, ½ page $30.00, 1/3 page $20.00, et ¼ page $15.00. Les membres du Conseil ne désirent pas souscrire à cet organisme.

INITIALES DU MAIRE C.B.
389
INITIALES DU SEC.-TRES.

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec soumet les décisions suivantes:

1) Dossier : 013376
Nom : Mlle Blanche Garceau
Lots : P-137, P-138, P-139
Demande : Aliéner, lotir et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture soit à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles.
Décision : La Commission refuse l'autorisation demandée. Toutefois lors de l'établissement de la zone agricole permanente si ces lots se retrouvent à l'intérieur de cette zone, la demanderesse pourra présenter à la Municipalité une demande d'exclusion conformément aux dispositions de l'article 58 de la loi.

2) Dossier : 013933
Nom : MM Claude Després et Jean-Pierre Piché
Lot : 248
Demande : Aliéner en faveur du mis-en-cause, Jean-Pierre Piché, une partie du lot pour agrandir sa maison.
Décision : La Commission n'a pas à accorder l'autorisation, le demandeur peut procéder à l'aliénation d'une partie du lot, sans autorisation de la Commission.

3) Dossier : 014067
Nom : M. Joseph Auger et Jeanne d'Arc Auger
Lots : Parties des lots 127 et 128
Demande : Aliéner en faveur de sa fille
Décision : Le demandeur peut procéder à l'aliénation. Utilisation agricole.

4) Dossier : 014162
Nom : M. Gérard Forget
Lot : partie 257
Demande : Le demandeur requiert, pour un acquéreur éventuel, l'autorisation d'utiliser ladite partie à une fin autre qu'agricole, soit pour y ériger une résidence.
Décision : Autorise tout acquéreur éventuel à l'utiliser à une fin autre qu'agricole, soit pour se construire une résidence et ce sur cette partie le ou avant novembre 1983.

REGLEMENT NO 26

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC
COMTE DE ST MAURICE.

40/80

REGLEMENT D'EMPRUNT N'EXCEDANT PAS $180,000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DE SERVICES SUR LE TERRAIN DE LOISIRS ET L'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL ET DE LA PATINOIRE.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de construire un chalet de service sur le terrain de loisirs et d'installer l'éclairage du terrain de baseball et de la patinoire,

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à $180,000.00

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations pour défrayer les travaux projetés,

SYSTEMES FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
390
INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu qu'un règlement, portant le numéro 26 soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire:

   a) La construction d'un chalet de service sur le terrain de Loisirs, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vésina, Fortier, Poisson et Associés, dossier 1-1618.

   b) L'installation de l'éclairage du terrain de baseball et de la patinoire, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés, dossier 2-1619.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars ($180,000.00) pour les fins du présent règlement et, pour se procurer la somme de $180,000.00, à emprunter, au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant.

3. Ces obligations seront émises en coupures de $100.00 ou de multiples de $100.00

4. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Nationale du Canada à Yamachiche.

5. Les obligations seront datées du 1er septembre 1980 et seront remboursées en séries, en 20 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote annexe A et en faisant partie comme si au long récité.

6. Un intérêt à un taux n'excédant pas 15.75% l'an sera payé semi annuellement le 1er septembre et le 1er mars de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

7. Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

8. Advenant une aide financière et/ou une subvention que le Gouvernement du Québec accorderait à la Municipalité de Pointe-du-Lac en vertu d'un programme d'amélioration d'équipements communautaires ou d'un autre programme, le Conseil Municipal appropriera cette aide financière et/ou cette subvention au remboursement de l'emprunt contracté par le présent règlement.

9. Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.

10. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 11 février 1980

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 12ième jour de Février 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 12e jour de Février 1980

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

Ass. Elect. Règl. #26

Considérant que le Conseil Municipal vient d'adopter le règlement no. 26,

Considérant que ce règlement doit être soumis aux électeurs propriétaires de la Municipalité,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu que le règlement No 26 pourvoyant à la construction d'un chalet de service sur le terrain de loisirs, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., dossier 1-1618; l'installation de l'éclairage du terrain de baseball et de la patinoire, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., dossier 2-1619; et à un emprunt n'excédant pas $180,000.00 soit soumis aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables de toute la Municipalité lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 26 février 1980 à 19:00 heures, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, sise au 1597 Ste Marguerite, Pointe-du-Lac.
Adopté.

Avis Motion Règl.92 Paroisse devient #27

Considérant que l'ancienne Municipalité de la Paroisse de la Pointe-du-Lac avait un règlement portant le no 92 et intitulé: "Aqueduc Rang St-Joseph",

Considérant qu'il serait avantageux que ce règlement soit inscrit au livre des règlements de la nouvelle Municipalité de Pointe-du-Lac,

41/80

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, de déposer un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du Conseil Municipal, d'un règlement portant le no 27 et intitulé: "Aqueduc Rang St-Joseph".
Ce règlement ne fait que changer le numéro du règlement 92 de l'ancienne Municipalité de la Paroisse de la Pointe-du-Lac pour lui donner le numéro 27 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Armoiries

Considérant que l'ancienne Municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac possédait des armoiries enregistrées au Collège Canadien des Armoiries de Montréal,

Considérant que ces armoiries sont celles de Pointe-du-Lac,

42/80

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement que la Municipalité de Pointe-du-Lac adopte les armoiries de Pointe-du-Lac, tel que le blasonnement est décrit ci-après:

BLASONNEMENT: D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent supportant chacun un épi de blé d'or, tigé et feuillé de sinople; et en pointe d'une étoile à huit raies d'argent.

L'écu est entouré de deux branches de feuilles d'érable au naturel, liées de gueules, en pointe sous l'écu. Sur un listel sous l'écu, la devise: "Incorrupto Fides".
Adopté.

Travaux Egouts Sect. Charbonneau

Considérant qu'en date du 31 janvier 1980, M. Normand Lefebvre ingénieur de la firme Pluritec fait parvenir les résultats des essais d'exfiltration qui ont été effectives au mois de décembre 1979, dans le secteur Charbonneau, soit les regards RS 2, RS 20 et RS 21,

Considérant que les résultats indiquent encore des pertes qui sont supérieurs à ceux fixés par les Services de Protection de l'Environnement, mais que la firme d'ingénieurs les trouve tout de même assez bons,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 392 INITIALES DU SEC.-TRES.

43/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, de demander à la firme Pluritec:

1) De fournir copie des rapports de la firme Rénovation Aquaduc qui a effectué des tests dans le secteur de M. Charbonneau.

2) Qu'un des Directeurs de cette firme de même que le signataire des acceptations déjà reçues viennent rencontrer les membres du Conseil Municipal mercredi le 27 février 1980 à 20:30 heures.

3) De fournir une garantie totale que tous les travaux accomplis dans le secteur de M. Paul Charbonneau sont conformes aux ententes déjà intervenues.

Adopté.

Subvent. Aide aux Municip. Considérant qu'en date du 30 janvier 1980, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du Territoire accuse réception de la requête de la municipalité pour être admissible au programme de subvention d'encouragement aux municipalités,

Considérant que le Ministère veut savoir à quelles fins la municipalité entend utiliser la subvention de $1,000. par logement,

44/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, d'aviser le Ministère des Affaires Municipales du Québec, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du Territoire que la Municipalité de Pointe-du-Lac, si elle reçoit la subvention de $1,000. par logement, utilisera ces argents pour la confection de plans directeurs d'aménagement pour ses zones différées (RX), de plans d'aqueduc, d'égoûts et d'urbanismes.

Adopté.

AMENDEMENT REGLEMENT NO 18
REGLEMENT DE CONSTRUCTION

Amendem. Règl.18

45/80 ATTENDU que certains articles ont été omis dans le règlement de construction,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent amendement au règlement no. 18 a été donné à la séance du 28 janvier 1980

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, qu'il est par le présent amendement au règlement No. 18 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1.9.1.F L'inspecteur municipal ne se soit assuré que le projet ne rende pas d'autres constructions dérogatoires ou en non-conformité avec le présent règlement.

1.37 INFRACTION AU PRESENT REGLEMENT:

Si quelqu'un contrevenait aux dispositions du présent règlement, l'inspecteur des bâtiments doit ordonner par écrit au contrevenant de suspendre l'utilisation ou les travaux. Il doit également dresser un procès-verbal de contravention et le remettre au Conseil.

1.37.1 SANCTIONS OU PENALITES:

Toute infraction ou contravention à l'une quelconque des dispositions du présent règlement rend le

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

délinquant passible d'une amende de pas moins de vingt-cinq ($25.00) dollars et les frais, dans le cas d'une première infraction d'une amende de pas moins de cinquante($50.00) dollars et les frais, dans le cas d'une deuxième infraction et enfin d'une amende de cent ($100.00) dollars et les frais dans le cas d'une troisième infraction ou infraction subséquente.

INITIALES DU MAIRE C.B.
393
INITIALES DU SEC.-TRES.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour après jour une offense séparée.

A défaut de paiement immédiat de l'amende et des frais, le délinquant est passible d'un emprisonnement de deux (2) mois, ledit emprisonnement à être décerné suivant la loi et devant prendre fin sitôt que l'amende et les frais sont payés, le tout sans préjudice, des autres recours qui peuvent être utilisés contre le délinquant.

1.37.2 PROCEDURES JUDICIAIRES OU RECOURS DE DROIT CIVIL:

Si le délinquant ne donnait pas suite dans un délai de quarante-huit (48) heures à l'avis de l'inspecteur des bâtiments de se conformer, celui-ci doit aviser le Conseil qui peut ordonner au procureur de la Corporation d'exercer devant les tribunaux de juridiction civile et de juridiction pénale tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

Un juge de la Cour Supérieure siégeant dans le district peut sur requête de la Municipalité présentée même en cour d'instance, faire empêcher, annuler ou radier le dépôt d'un plan non conforme à la présente règlementation

Le présent amendement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à Pointe-du-Lac
Ce 11ième jour de février 1980.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 13 ième jour de février 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 13ième jour de Février 1980.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Plan aqueduc égoûts Zone RX

Considérant qu'en date du 11 février 1980, M. Daniel Poisson, ingénieur de la firme Vézina, Fortier et Ass. soumet une proposition d'honoraires couvrant la préparation d'un plan directeur d'égoût et d'aqueduc pour le territoire compris entre le Boul. St Jean Baptiste, la route 138 et le chemin Ste Marguerite,

Considérant la nécessité d'un tel plan avant l'approbation de tout plan de lotissement dans ce secteur,

46/80 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
394
INITIALES DU SEC.-TRES.

par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, de mandater la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., à confectionner un plan directeur d'égout et d'aqueduc pour le secteur ci-avant mentionné, au coût de $6,900. et selon le mandat défini dans la lettre de l'ingénieur Daniel Poisson en date du 11 février 1980.

Que les argents nécessaires à défrayer cette dépense soient prévues au budget de l'année 1980.
Adopté.

Félicit. Loisirs Hockey & Bavaroise

Considérant que samedi 9 février 1980, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. ont organisé et tenu un tournoi de hockey pour les jeunes et en soirée une bavaroise pour les adultes,

Considérant la grande participation de la population à ces activités,

47/80 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que le Conseil Municipal offre ses plus sincères félicitations aux dirigeants des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. et les prie de transmettre ces voeux aux responsables de ces deux activités.
Adopté

COMPTES AU FOLIO 612

59	Union Régionale Caisse Pop.	Règl. 88-89 inté	9595	$ 55.89
60	Caisse Pop. Pte du Lac	Thériault Janv80	5430	4047.42
61	Gaétan Roberge	Voyages	4120	166.66
62	Gérard Biron	Puits, janv.	5110	125.00
63	Beaudry Martial	28 janv-9fév.	2320	475.58
64	Beaudry Martial	11-23 fév.	2320	475.58
65	Denoncourt Suzanne	28 janv-9 fév.	2320	328.84
66	Denoncourt Suzanne	11-23 fév.	2320	328.84
67	Leclerc Hélène	28 janv-9 fév.	2320	267.04
68	Leclerc Hélène	11-23 fév.	2320	267.04
69	Pothier J.B.	février 80	2310	1256.43
70	Roberge Gaétan	28 janv-9 fév.	2320	461.18
71	Roberge Gaétan	11-23 fév.	2320	461.18
72	Crête Marcel	28 janv-9fév.	2330	454.24
73	Crête Marcel	11-23 fév.	2330	454.24
74	Thiffeault Michel	28 janv-9 fév.	2330	477.14
75	Thiffeault Michel	11-23 fév.	2330	477.14
76	Société Canadienne de Sel Ltée	Voirie	4357	4972.77
77	Dufresne Aluminium Inc.	Voirie	4259	42.53
78	Thomas Bellemare Fils Ltée	sable	4357	1206.00
79	Louis Dugré	aqueduc	5340	533.00
80	Rodrigue Beaudry acc:	Station Pompage	4340	200.00
81	A.Guy Messier acc:	Centre Comm 150. Pierre 134.57	4340	284.57
82	J.B. Lanouette Inc.	Bonds	2935	62.00
83	Corp. Sec. Municipaux Qué. Inc	2 Cotisations	2950	200.00
84	Association Chefs Incendie Qué.		2950	25.00
85	C.R.D. 04	cotisations	2950	150.00
86	Ass. Touristique Coeur du Qué.		2950	150.00
87	Restaurant Grec Baie-Jolie	repas	2990	277.38
88	Papeterie Mauricienne Inc.		2920	331.40
89	Co. Moccomat Ltée	Machine à café	2990	14.04
90	Purolator Ltée	poste	2915	12.25
91	Distribution Robert Enr.	Divers	9140	91.50
92	Mre Bertrand Lamothe		2930	70.00
93	Honeywell Ltée		5348	252.00
94	Saillant Inc.	Matériaux	5357	1482.70
95	Boivin Gauvin Inc.	piscine	3250	278.42
96	Baie-Jolie Elec. Enr.	réparation	9140	850.00
97	Co. Enercan Inc.	Camion	9220	194.19
98	Fournier Martin	Divers	9140	23.79

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

99	Co Ydro Québec	$1027.87	9130		
		1164.08	5330		2191.95
100	Co Bell Canada	23.66	8120		244.56
		200.81	2925		
		20.09	3226		
101	Mme Diane Vallière	Réparation	9140		475.00
102	Garage Pépin Fils	Camions Inc.	3240		171.22
103	Minist. Revenu Qué.	Impot Janv.	2840		1314.05
104	Rec. Gén. Canada	Impot Janv.	2850		950.21
105	Corporation Cté StMaurice	Provisoir 80	9710		7553.16
106	Réal Trahan	Divers	3290		19.26
107	Garage R. Lamothe	Rép. Camion Ser	9210		22.00
108	Castel des Prés Inc.	Journée Etud.	2940		40.30
109	Co. Hydro Québec	Eclair. rues	4455		120.00
110	Ministere Revenu Québ.	R.R. fondPens.	2880		100.00
111	Henri St Pierre Enr.	Centre	8130		335.30
112	Thomas Bellemare & Fils	Che. Hiver	4330		25000.00
113	Martial Beaudry	Voyages	2910		98.45
114	Jean Bte Pothier	Voyages div.	2910		172.59
115	Martial Beaudry	Pompier	3210		60.00
116	Raymond Benoit	"	3210		20.00
117	Bourgouin Gilles	"	3210		40.00
118	Crête Marcel	"	3210		90.00
119	Dufresne Sylvio	"	3210		40.00
120	Dugré André	"	3210		20.00
121	Dugré Luc	"	3210		20.00
122	Guay J.Marc	"	3210		40.00
123	Guay Marcel	"	3210		20.00
124	Hébert Eddy	"	3210		20.00
125	Hélie Normand	"	3210		40.00
126	Légaré J.Jacques	"	3210		20.00
127	Légaré Rénald	"	3210		40.00
128	Lesmerises Denis	"	3210		20.00
129	Lesmerises Michel	"	3210		20.00
130	Pépin J. Yves	"	3210		40.00
131	Thiffeault Michel	"	3210		60.00
132	Turgeon J.Claude	"	3210		20.00
133	Roberge Gaétan		2990		43.19

INITIALES DU MAIRE
395
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, sousigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité

Signé ce 11ième jour de février 1980

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec.-trés.

48/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

49/80 L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B.
396
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 25/02/80

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 25 février 1980, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Denis Houle et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 11 février 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

50/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 11 février 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

51/80 M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Journée Etude Réforme Fiscale — Messieurs Jean-Jacques Lacroix et Robert Parenteau donnent un rapport verbal de la journée d'étude à laquelle ils ont assisté jeudi le 14 février dernier concernant le projet de loi 57 sur la réforme fiscale.

PERIODE DE QUESTIONS

Visite J.Couture Ministre Immigrat. — M. André St-Pierre souligne que mardi le 26 février 1980, M. Jacques Couture, Ministre de l'immigration du Gouvernement du Québec sera de passage à la Pointe-du-Lac. M. le Maire lui mentionne qu'une brève réception a été organisée à cet effet.

CORRESPONDANCE

Subdiv. Beaubien lot 19 — En date du 25 janvier 1980, M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, souligne qu'il a fait parvenir copies d'un plan de subdivision sur le lot 19, propriété de M. Denis Beaubien. M. Hamel voudrait savoir ce qui retarde l'approbation de ce plan.

Concours Villes Fleuries — En date du 4 février 1980, M. Jean Garon, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, invite la Municipalité à s'inscrire au concours "Villes et Villages fleuris" et "Maisons fleuries" du Québec.

Aide aux Munic. Logements Dubé — En date du 14 février 1980, M. Jean-Paul Arsenault, Directeur général de l'urbanisme au Gouvernement du Québec, avise que la demande de la Municipalité de participation au programme de subventions d'encouragement aux municipalités, pour la construction de logements de Messieurs Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier rencontre les critères provinciaux d'admissibilité au programme. La demande est transmise à la Société Centrale d'Hypothèque et de logement.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Zonage Agricol P.Proulx P-177

En date du 6 février 1980, la Commission de Protection du Territoire Agricole rend sa décision concernant le terrain suivant:

INITIALES DU MAIRE CB 397 INITIALES DU SEC.-TRES.

Dossier: 014142
Demandeur: M. Paul Proulx
Lot : P-177
Décision : Considérant que ce terrain n'est pas compris dans la zone agricole permanente de la Municipalité, le demandeur peut utiliser ce terrain à d'autres fins qu'à l'agriculture.

L'inspecteur municipal devra aviser dorénavant les personnes qui obtiennent une réponse favorable de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec que cette (ces) autorisation(s) ne les soustrait pas à l'application de la réglementation municipale.

Michel Beaulieu Annul. 253-1

En date du 22 février 1980, M. Michel Beaulieu demande l'annulation du cadastre du lot 253-1 considérant le changement de vocation de son terrain selon le projet de plan d'aménagement des zones RX de la Municipalité. Les membres du Conseil préfèrent attendre d'avoir reçu le plan définitif des Zones RX avant de se prononcer.

Règl. #27

REGLEMENT NO 27

AQUEDUC RANG ST JOSEPH

ATTENDU que le secteur du Rang St-Joseph est présentement privé d'eau potable et que les contribuables de ce secteur ont placé une demande, par requête en date du 13 juin 1977 à la Municipalité, afin d'obtenir la permission de se raccorder au réseau d'aqueduc de Yamachiche,

ATTENDU que la Municipalité de Yamachiche, par résolution adoptée à l'assemblée du 4 juillet 1977, accepte ce raccordement sous certaines conditions,

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée tenue le 11 février 1980,

EN CONSEQUENCE, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, et le dit Conseil ordonne et statue par le présent règlement no 27, ainsi qu'il suit, à savoir:

52/80 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, résolu unanimement d'accorder la permission aux contribuables du Rang St-Joseph de se raccorder au réseau d'aqueduc de Yamachiche aux conditions suivantes:

1) Que tous les frais de construction et d'installation de lignes, de trous de regard, de vannes et autres soient entièrement à la charge des propriétaires intéressés.

2) Les usagers du secteur concerné devront procéder, à leur frais, à l'installation, à l'intersection des Rangs St-Joseph et Acadie, d'un compteur de 2 pouces, lequel demeurera propriété de la Municipalité de Yamachiche, d'un puits de regard pour celui-ci, et d'une vanne qui pourra être fermée avec le consentement des parties pour des raisons majeures.

3) Que chacun des intéressés fasse à ses frais, l'installation d'un compteur sur sa propre ligne d'alimentation afin de répartir à chacun la consommation obtenue sur le compteur principal.

4) Que les usagers défraient:

a) une charge annuelle de $320.00 payable au début de chaque année pour le compteur principal,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
398
INITIALES DU SEC.-TRES.

b) une charge de $0.51½ par mille gallons, la lecture du compteur sera faite le 1er juillet de chaque année, par les deux parties. Ce dernier tarif est sujet à revision par une entente et/ou une ordonnance du Ministère de l'Environnement.

5) Tous les travaux d'entretien et de réparations des installations ci-haut décrites seront entièrement à la charge des abonnés.

6) La Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse se réserve le droit de percevoir, des usagers du secteur concerné, tous frais d'administration, ou autres, applicables au dit réseau.

7) La Municipalité ne s'engage d'aucune façon, à fournir de l'eau à ces contribuables, advenant le cas où la Municipalité de Yamachiche serait dans l'impossibilité d'approvisionner le dit réseau.

8) La conduite principale du réseau ci-haut mentionnée sera en plastique de 2 pouces de diamètre sur distance de 3,250 pieds et demeurera la propriété des abonnés concernés.

9) Advenant une vente de propriété et/ou un changement de propriétaire les droits et obligations ci-haut décrits demeureront une servitude attachée à l'immeuble.

10) La Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse ne pourra d'aucune façon être tenue responsable d'aucun dommage pouvant résulter du présent règlement.

11) Le présent règlement remplace le règlement #92 de l'ancienne Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac.

12) Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Adopté à Pointe-du-Lac, ce 25ième jour de février 1980.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PROMULGATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 11:oo et 12:00 heures de l'avant-midi, le 27ième jour de février 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 27ième jour de février 1980.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Etats financiers 1979

CONSIDERANT que le vérificateur comptable soit la firme René DeCotret, St-Arnaud, Letendre, Frigon et Ass., soumet les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 1979,

CONSIDERANT que les membres du Conseil ont reçu ces états financiers depuis quelques jours,

53/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter, tel que présenté, les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 1979. De les présenter au Ministère des Affaires Municipales dans

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

les plus brefs délais.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
399
INITIALES DU SEC.-TRES.

Lotissement

Considérant que M. Jean-Paul Lemire présente un projet de subdivision sur les lots 176 et 177, M. Denis Beaubien sur le lot 19, les membres du Conseil préfèrent obtenir plus d'informations concernant le 10% en superficie de terrain ou en argent sur la valeur du terrain que la Municipalité peut exiger à des fins de loisirs.

Résolut. Evaluat. Conseil Comté 54/80

CONSIDERANT que le Conseil de Comté de St-Maurice fait parvenir un compte au montant de $1,518.78 couvrant les intérêts du 1er janvier au 19 février 1980 inclusivement, sur un montant de $90,504.39 représentant le solde dû pour la confection du rôle d'évaluation nouvelle génération de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce rôle d'évaluation est déposé depuis novembre 1977, mais qu'il n'a pas encore reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales du Québec,

CONSIDERANT que le retard de cette approbation retarde aussi l'arrivée de subventions pour la confection de ce rôle d'évaluation nouvelle génération,

CONSIDERANT qu'en juin 1979, le Secrétaire-trésorier Adjoint Martial Beaudry avisait le Conseil de Comté que 96 dossiers du rôle original et autant d'unités de terrains sur la matrice graphique avaient été annulés, que d'autres devaient être annulés, et qu'aucun montant n'a été déduit pour ces dossiers chargés en trop,

CONSIDERANT que depuis nombre d'années la Municipalité a versé, à l'avance, des sommes d'argent pour la confection de ce rôle et qu'aucun intérêt n'a été versé au compte de la Municipalité,

CONSIDERANT de plus, qu'à ce jour, la firme Evaluation St-Maurice Inc. n'a même pas remis à la Municipalité une copie convenable du rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1980,

CONSIDERANT que le Conseil de Comté retient un montant d'environ $14,000.00 sur le compte dû à l'évaluateur pour la Municipalité de Pointe-du-Lac, mais qu'il n'en tient pas compte sur le montant où il applique les intérêts,

CONSIDERANT de plus tous les inconvénients occasionnés par les délais et retards de toutes sortes en matière d'évaluation,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement:

1) De porter tous ces faits à l'attention du Conseil de Comté de St-Maurice,

2) De ne pas payer le compte produit pour la confection du rôle d'évaluation nouvelle génération tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales du Québec et que le montant total de ce compte ne soit établi sans équivoque.

3) De ne pas payer d'intérêts sur les montants dus avant que cette situation se régularise

4) De recommander au Conseil de Comté de faire des pressions à la firme Evaluation St-Maurice Inc. afin de finaliser les dossiers en cours le plus rapidement possible.

Adopté.

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
400
INITIALES DU SEC.-TRES.

Placements

CONSIDERANT que la Municipalité a présentement des montants d'argent supplémentaires à ses besoins,

CONSIDERANT qu'il serait avantageux pour les contribuables que la Municipalité retire des intérêts de ces argents,

55/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, de placer un montant de $50,000.00 en dépôt à terme pour une période de 3 mois à un taux de 13%.
Adopté.

Félicitation Claude Lajoie

Suite aux élections fédérales tenues le 11 février dernier,

CONSIDERANT l'éclatante victoire obtenue par M. Claude Lajoie,

56/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu que le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères félicitations et ses meilleurs voeux à M. Claude Lajoie pour son élection au titre de député fédéral de la circonscription de Trois-Rivières.
Adopté.

Bellemare Mauvais Service

CONSIDERANT l'hiver exceptionnel que nous connaissons présentement à cause des faibles précipitations de neige,

CONSIDERANT que les 23, 24 et 25 février dernier nous avons reçu les plus fortes précipitations à date,

CONSIDERANT que le déneigement s'est effectué de façon beaucoup trop tardive dans les rangs, routes et rues secondaires, ce qui a rendu ces chemins glissants à cause de la neige foulée sur ceux-ci,

57/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'aviser la firme Thomas Bellemare et Fils que le Conseil Municipal n'est pas satisfait de la façon dont le déneigement s'est accompli ces jours derniers, et surtout de voir à ne pas laisser accumuler de neige sur les chemins.
adopté.

L'ordre du jour étant épuisé.

58/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever l'assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée Elect-Prop. 26/02/80

REGLEMENT NO 26

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement No 26 pourvoyant à la construction de chalet de service des Loisirs, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés, dossier 1-1618 et l'installation du système d'éclairage

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Ville de Nicolet, comté de Nicolet-Yamaska, le 17 novembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
FRANK VALLÉE.

Hôtel de ville
116, E.-Lecomte
case postale 670
ville de Nicolet
comté de Nicolet-Yamaska, QC, J0G 1E0
téléphone: 293-4401, code 819 9975-o

Corporation municipale de Pointe-du-Lac

(Saint-Maurice)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Pointe-du-Lac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 157 000 $ d'obligations de la corporation municipale de Pointe-du-Lac datées du 12 janvier 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¼% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 15 décembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 janvier 1981.

Tableau d'amortissement — 157 000 $

Année	Capital
12 janvier 1982	1 000 $
12 janvier 1983	2 000
12 janvier 1984	2 000
12 janvier 1985	2 000
12 janvier 1986	3 000
12 janvier 1986	68 000 (à renouveler)
12 janvier 1991	79 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Pointe-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 janvier 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 105 — 20 000 $ renouvellement d'emprunt; 26 — 137 000 $ const. d'un chalet et inst. d'éclairage du terrain de baseball.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 15 décembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 15 décembre 1980, à 20 h, à l'hôtel de ville, 1597, chemin Sainte-Marguerite, Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice, le 18 novembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-BAPTISTE POTHIER.

Hôtel de ville
1597, chemin Sainte-Marguerite
Pointe-du-Lac
comté de Saint-Maurice, QC, G0X 1Z0
téléphone: 377-1121, code 819 9976-o

Ville de Princeville

(Arthabaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Princeville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 167 000 $ d'obligations de la ville de Princeville datées du 12 janvier 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¼% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 16 décembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés, dossier 2-1619, et à un emprunt de $180,000.00 pour ces fins.

INITIALES DU MAIRE 03 401 INITIALES DU SEC.-TRES.

Cette assemblée fut tenue à l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac, le 26 février 1980, à 7:00 heures du soir, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement #26 ainsi que de l'article 758 du code municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électeurs.

L'assemblée est levée à 9:10 heures.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance Spéciale 27/02/80

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac le 27 février 1980 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

La présente assemblée a dûment été convoquée par le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier en date du 20 février 1980, remis de main à main et comprenait les items suivants à l'ordre du jour, soit:

1- L'Adoption du procès verbal de l'assemblée du 25 février 80

2- L'Adoption du procès verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 26 février 1980

Les membres du Conseil étant tous présents, n'importe quel autre sujet pourra être discuté et pris en considération.

Suite à la lecture du procès verbal de l'assemblée du 25 février 1980 par le secrétaire-trésorier adjoint

59/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 25 février 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Assemb. Elect. Propriét. 26/02/80

CONSIDERANT la tenue d'une assemblée des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac le 26 février 1980,

60/80

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. le conseiller Denis Houle, et unanimement résolu que le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
402
INITIALES DU SEC.-TRES.

pour l'approbation du règlement no 26 concernant la construction d'un chalet de service des loisirs, l'installation d'un système d'éclairage du terrain de balle et de la patinoire et un emprunt de $180,000.00, soit adopté tel que lu; qu'il soit consigné aux archives de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

CONSIDERANT qu'il y a d'autres sujets à prendre en considération,

61/80

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'ajourner la présente assemblée pour une heure.
Adopté.

La période d'ajournement étant écoulée, l'assemblée reprend.

Plan Zone RX

CONSIDERANT que la firme Bendwell présente le schéma d'aménagement de la Zone RX de la Municipalité,

62/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter le plan d'ensemble pour l'aménagement de la Zone RX de la Municipalité, soit le territoire compris entre le chemin Ste Marguerite, l'Avenue St Jean Baptiste et la Route 138. La seule modification à faire à ce plan est de donner la bonne superficie au terrain de loisirs.
Adopté.

Annulat. Lot 253-1

CONSIDERANT l'adoption du plan d'ensemble d'aménagement de la Zone RX de la Municipalité, qui modifie l'utilisation projetée du Terrain de M. Michel Beaulieu,

CONSIDERANT Qu'une rue a déjà été cadastrée sur ce terrain,

63/80

Annulée par résolution 81-80 P. 411

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'accepter l'annulation du lot 253-1 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac. La présente autorisation d'annulation de la subdivision du lot 253-1 deviendra nulle et sans effet le 28 avril 1980 si la demande au Ministre des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à cette annulation n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Terrain Bâtisse P-265 Zonage

Pour la discussion suivante, M. Denis Houle se retire de la table du Conseil à cause des intérêts personnels qu'il a dans cette affaire.

CONSIDERANT que M. Jean-Jacques Légaré demande l'autorisation de convertir la bâtisse de Sports La Gelinotte, sur l'avenue St-Charles, en un deux logements,

CONSIDERANT que M. Légaré demande aussi l'autorisation d'accomplir, à ses frais, les raccordements d'aqueduc et d'égoûts aux réseaux du chemin Ste-Marguerite,

Les membres du Conseil accepte en principe de modifier le règlement de zonage sur le lot P-265 de façon à ce que la construction d'habitation bi-familiale soit autorisée. Ils acceptent le principe des raccordements de services au chemin Ste Marguerite à la condition que M. Légaré demande l'autorisation au Ministère des Transports et qu'une fois complétés, M. Légaré cède ces travaux à la Municipalité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Subdiv. 176-2,3 177-14

CONSIDERANT que M. Roland Milette, arpenteur-géomètre présente un projet de subdivision sur les lots 176 et 177, soit les subdivisions 176-2, 176-3 et 177-14, propriété de M. Jean-Paul Lemyre, dossier 79-155.

INITIALES DU MAIRE

403

INITIALES DU SEC.-TRES.

64/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision des lots 176-2, 176-3 et 177-14,

Que copie des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 28 avril 1980 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date. Adopté.

Les membres du Conseil désirant se prononcer sur le plan de subdivision de M. Denis Beaubien sur le lot 19,

M. le Maire convoque une séance spéciale du Conseil Municipal pour lundi le 3 mars 1980, à 20 heures à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac pour y prendre en considération le projet de subdivision sur le lot 19, propriété de M. Denis Beaubien.

Les membres du Conseil étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation pour l'assemblée spéciale du 3 mars 1980.

N'ayant pas d'autre sujet à discuter, la présente assemblée est levée.

L'assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Martial Beaudry
SECRÉTAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance Spéc. 3/3/80

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac le 3 mars 1980 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

La présente assemblée a dûment été convoquée par M. le Maire en date du 27 février 1980, lors d'une séance du Conseil et à laquelle tous les conseillers étaient présents et ont tous renoncé à l'avis de convocation. L'ordre du jour comprend la prise en considération du projet de lotissement de M. Denis Beaubien, lot P-19.

Les membres du Conseil étant tous présents, n'importe quel autre sujet pourra être discuté et pris en considération.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
404
INITIALES DU SEC.-TRES.

membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 27 février 1980 et dont copies furent remises à chacun plusieurs jours avant la présente.

65/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la séance spéciale tenue le 27 février 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier adjoint. Adopté.

10% Loisirs Beaubien

Suite à une discussion des membres du Conseil avec M. Denis Beaubien concernant le 10% à des fins de loisirs qu'un promoteur doit donner à la Municipalité sur un lotissement. Les membres du Conseil en viennent à la conclusion que M. Beaubien a déjà fait parvenir à la Municipalité le 10% requis.

Subdiv. 19-67 à 19-84

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 19, dossier 32612, propriété de M. Denis Beaubien,

66/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 19, soit les subdivisions 19-67 à 19-84 inclusivement, conditionnellement à ce que M. Beaubien soumette copie de la servitude qu'il détient sur le lot P-19, soit à l'extrémité sud-est de la rue portant le no 19-66.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 3 mai 1980, si la demande au Ministre des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Construct. J.P. Lemire

M. Denis Beaubien souligne que M. Jean-Pierre Lemire a construit une résidence sur le lot 19-26, et une partie du lot 19 puisqu'elle empiétait sur son terrain, qu'elle ne respectait pas non plus la marge de recul de la rue Beaubien lot 19-66. M. Beaubien veut donc savoir ce qui arrivera lors de la reconstruction de cette maison puisqu'elle a été incendiée. M. Lemire devra respecter les marges de recul prescrites à la règlementation en vigueur.

67/80 Il est proposé par M. Denis Houle, résolu unanimement, d'ajourner la présente assemblée pour 15 minutes.

Les 15 minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

M. Beaubien Construct. lot 253-1

M. Michel Beaulieu discute avec les membres du Conseil de la possibilité de construire une maison sur le lot P-253, lequel était une rue, soit le lot 253-1. Lors de la séance spéciale du 27 février dernier, une résolution acceptant l'annulation du lot 253-1 ayant été adoptée, l'arpenteur Lévesque doit communiquer avec le secrétariat afin de discuter de l'opportunité de modifier le sens de cette résolution.

CONSIDERANT que la Municipalité ne peut accorder d'aide financière aux organismes à but non lucratif, sans en avoir obtenu l'autorisation,

68/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, de demander au Ministre des Affaires Municipales du Québec et à la Commission Municipale du Québec l'autorisation d'affecter un montant n'excédant pas 2% du budget total de la Municipalité aux fins d'aide financière à des organismes à but non lucratif.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
405
INITIALES DU SEC.-TRES.

Subdiv. 257-5

CONSIDERANT que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 257, dossier 80-16, propriété de M. Gérard Forget ou Jean Leclerc,

69/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision du lot 257 du Cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, soit la subdivision 257-5 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 3 mai 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Considérant que le Ministre des Affaires Municipales a accepté le projet d'aménagement du terrain de loisirs, qu'il a confirmé une subvention de l'ordre de $42,800.00,

Considérant que la signature des contrats de construction du Chalet de service et de l'installation du système d'éclairage doivent être signés prochainement,

Les membres du Conseil sont unanimes à ce que ces évènements soient soulignés de façon spéciale. Le secrétaire-trésorier devra organiser une conférence de presse et inviter un représentant du Ministère à cette occasion, afin de démontrer à la population le plan complet de l'aménagement projeté sur le terrain de loisirs.

Bureau Poste

Considérant que le Ministère des Postes du Canada, par l'entremise du Ministère des Travaux Publics, projette la construction d'un nouveau bureau de poste à la Pointe-du-Lac, et ce, depuis 1978,

Considérant que depuis, le Gouvernement du Canada s'est porté acquéreur d'un terrain à cette fin,

Considérant de plus que les plans de construction de cette bâtisse sont en voie de parachèvement, sinon complétés,

70/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu:

- De demander au Ministère des Postes et au Ministère des Travaux Publics du Canada de bien vouloir poursuivre les démarches, déjà fort avancées, pour la construction d'un nouveau bureau de poste à la Pointe-du-Lac.

- De demander au député de Trois-Rivières, M. Claude Lajoie de continuer les démarches entreprises dans ce dossier et souhaitent la réalisation de ce projet dans les plus brefs délais étant donné qu'il a été indûment retardé:

Adopté

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
406
INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que la firme Motorolla offre à la Municipalité un contrat de service et d'entretien de son système de communication incendie au coût de $1,200.00 annuellement,

CONSIDERANT les frais encourus jusqu'à maintenant pour l'entretien et les réparations de ce système de communication, les membres du Conseil sont unanimes à refuser ce contrat de service pour cette année.

71/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Régul. 10/3/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 10 mars 1980, à laquelle sont présents MM les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 3 mars 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

72/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 3 mars dernier. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire ayant donné lecture de l'ordre du jour,

73/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, d'accepter, tel que lu, l'ordre du jour de l'assemblée.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: voirie, incendie, travaux extérieurs, permis de construction.

PERIODE DE QUESTIONS

G.Biron terre à Bois 7e Rang

M. Gérard Biron souligne que lui et plusieurs autres propriétaires de terres à bois au 7e Rang ont des difficultés à faire correspondre le tracé de leur terre, sur la matrice graphique de la Municipalité avec les largeurs ou longueurs sur le terrain.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

De plus, certaines erreurs de contrats viennent compliquer le tout. Après discussion, ces problèmes relevant des individus impliqués, la Municipalité ne peut intervenir.

INITIALES DU MAIRE RP 407 INITIALES DU SEC.-TRES.

CORRESPONDANCE

Remerc. Mme JP Benoit CBeaud.

Madame Jean-Pierre Benoit et Madame Céline Beaudry remercient les membres du Conseil pour les jolies fleurs qu'elles ont reçues lors de leur hospitalisation respective.

Diabèt. Aide Financ.

En date du 28 février, l'Association du diabète du Québec demande l'aide financière de la Municipalité à l'occasion de sa campagne de financement 1980.

Règl. Cour Munic. T.R.O.

En date du 7 mars, Me Bertrand Lamothe fait parvenir copie du règlement no 804 de la Ville de Trois-Rivières Ouest afin de soumettre le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de cette Ville. Le tout sera soumis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour approbation.

Radio-Québec Emiss. Educat.

En date du 22 février 1980, Radio-Québec, Région Centre du Québec, invite les intéressés à lui faire parvenir des suggestions pour des thèmes d'émission à caractère éducatif au sens large.

Senten-ce de Trav. Commun.

En date du 29 février, M. Philippe Coutu du Ministère de la Justice du Québec, remercie la Municipalité d'avoir participé à la soirée d'information tenue le 23 janvier 1980, relativement au projet de sentence de travaux communautaires. Le projet est en cours et progresse favorablement. Une rencontre se tiendra prochainement afin de formaliser la participation de la Municipalité à ce nouveau programme.

Nouv. tarifs Aqued. Yamac.

En date du 29 février, le Directeur des Services de Protection de l'Environnement, le Dr André Caillé,ph.D., autorise la Municipalité du Village de Yamachiche, à imposer, à compter du 1er janvier 1979, les nouveaux tarifs demandés pour le service d'eau, et ce dans les Municipalités de la paroisse de Ste Anne d'Yamachiche et de Pointe-du-Lac, comté de St-Maurice.

Fête Nation. Rencon tre Prépar.

En date du 28 février, le comité des Fêtes Nationales du Québec avise qu'il est à préparer les prochaines "Fête Nationale". Afin d'améliorer l'organisation et la coordination de ces évènements, le comité invite les organismes à une rencontre le 12 mars 1980, à 20:00 heures, au sous-sol de l'Eglise de Charette au 442 rue de l'Eglise à Charette. Le programme de la rencontre est joint. M. Conrad Carbonneau et Martial Beaudry sont délégués à cette soirée d'information.

Placem Etudi.

En date du 25 février, M. André Levasseur, Directeur du Centre de Main d'Oeuvre du Québec, souligne que les Municiaplités peuvent bénéficier du programme de "Placement Etudiant" s'ils en font la demande au Ministère des Affaires Municipales. Des subventions sur le salaire des étudiants embauchés sont rattachées à ce programme.

Prog. OSE-ARTS

Le Ministère des Affaires Culturelles invite la Municipalité à se prévaloir du programme "OSE-ARTS" afin d'aider à la création d'emplois pour les travailleurs culturels âgés de 18 à 29 ans. Le Ministère pourra verser une subvention équivalente à 75% du salaire annuel (subvention Maximum $10,000) selon certaines conditions. Un des buts de ce programme est d'améliorer l'environnement.

Acc. Récept. Etats Financ.

En date du 28 février 1980, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception des états financiers de la Municipalité de Pointe-du Lac pour l'année 1979.

Halte Rout.

En date du 3 mars 1980, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, accuse réception de la résolution demandant l'aménagement

SYSTÈME UF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
408
INITIALES DU SEC.-TRES.

d'une rampe de mise à l'eau sur la rive du lac St-Pierre. Le Ministre souligne que la question est à l'étude dans le cadre d'une étude globale de tous les projets de marinas ou de rampes d'accès aux plans d'eau, actuellement en cours au ministère.

Nominat. Inspect.

En date du 12 février, M. Rodolphe Cloutier, agronome, demande de lui transmettre le nom du ou des inspecteurs municipaux des mauvaises herbes pour l'année 1980. Une assemblée d'information avec les inspecteurs sera tenue à Yamachiche le 14 mai 1980.

74/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu, de nommer M. Gaétan Roberge, inspecteur des mauvaises herbes de la Municipalité pour voir à l'application de la "Loi des Abus Préjudiciables à l'agriculture". Adopté.

Règl.#26 Approuvé

En date du 28 février, le Ministre des Affaires Municipales, M. Guy Tardif, nous informe qu'il approuve le règlement No. 26 décrétant la construction d'un chalet et à l'installation de l'éclairage et un emprunt n'exédant pas $137,200.00.

Emprunt Approuvé

En date du 28 février 1980, la Commission Municipale du Québec a approuvé un emprunt par obligations n'excédant pas $137,200.00 relativement au règlement No. 26.

Chavigny Taxe Scolaire

La Commission Scolaire de Chavigny fait parvenir une copie de résolution demandant si la Municipalité est prête à percevoir la taxe scolaire couvrant les dépenses non subventionnées. Les membres du Conseil sont d'accord avec le principe mais les modalités demeurent à établir.

PAREL

La firme Bendwell & Ass. sollicite la nomination d'un responsable du programme P.A.R.E.L. pour la Municipalité.

75/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que: La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac nomme M. Gaétan Roberge responsable pour la Municipalité du programme P.A.R.E.L. Ce travail consiste à fournir les renseignements nécessaires aux personnes intéressées audit programme et de compléter les formules de demandes. Et en cas de manque d'informations de la population, demander une soirée d'information des administrateurs du programme P.A.R.E.L. Soit: Bendwell & Associés Ltée. Pour ce travail, le responsable sera rémunéré par la firme Bendwell & Associé Ltée au montant de $20.00 le dossier accepté.
Adopté.

UPA vs Gazoduc

En date du 25 février, la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie envoie copie de résolution par laquelle il est demandé que le tracé pour l'installation du gazoduc soit déplacé le long de l'autoroute 40. On demande de transmettre nos observations à ce sujet.

En date du 3 mars 1980, la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec rend sa décision concernant les terrains suivants:

Charron P-349

Dossier: 4306D - 015365
Demandeur: M. André Charron
Lot: P-349
Demande: Autorisation de lotir, aliéner, utiliser à une fin autre qu'agricole; il projette de céder à la Corporation Municipale une partie étant déjà une route.
Décision: Considérant que si les faits allégués sont véridiques, le demandeur peut réaliser la transaction.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Oliva Dupont P-7

Dossier: 4306 - 015047
Demandeur: M. Oliva Dupont
Lot: 7
Demande: Autorisation de lotir, aliéner, utiliser à des fins autres qu'agricoles.
Décision: Les sols composant les terrains ont une excellente qualité pour les fins de l'agriculture. La Commission refuse d'accorder l'autorisation.

INITIALES DU MAIRE
409
INITIALES DU SEC.-TRES.

Chalet Syst. Eclair Contrat

CONSIDERANT qu'en date du 10 mars 1980, la firme d'ingénieurs conseils, Vézina, Fortier, Poisson et Associés soumet son rapport de négociation d'un prix pour la construction d'un chalet de service et l'installation d'un système d'éclairage sur le terrain de loisir,

CONSIDERANT que les ingénieurs recommandent certaines modifications aux plans et devis originaux,

76/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement,

1) D'accorder le contrat de construction d'un chalet de service sur le terrain de loisir de la Municipalité, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. sous le dossier No 1-1618, à la firme Construction Bécancour Inc. au coût total de $76,276.00. Les crédits mentionnés à la lettre de l'entrepreneur en date du 10 mars 1980 ayant été enlevés à ce montant total, soit $500.00 pour le coussin de pierre concassée et $850.00 pour l'entrée électrique souterraine.

2) D'accorder le contrat d'installation du système d'éclairage du terrain de baseball et de la patinoire, sur le terrain de loisir de la Municipalité, tel que décrit aux plans et devis de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., sous le dossier No 2-1619, à la firme Jean Caron et Fils Inc. au coût total de $65,645.00. Les crédits mentionnés à la lettre de l'entrepreneur en date du 6 mars 1980 ayant été enlevés à ce montant total, soit $2,635.00 pour les conduits P.V.C. 1½", $5,000.00 pour les fixtures, tandis que les bases de béton pour les poteaux de 70 pieds sont conservées.

3) D'autoriser la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. à préparer les contrats à cette fin.

4) D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac les contrats ainsi préparés.

Adopté.

Emprunt Temp. Caisse Pte du Lac

CONSIDERANT que la Commission Municipale du Québec et le Ministre des Affaires Municipales du Québec ont accordé à la Municipalité l'autorisation en date du 28 février 1980, d'emprunter au moyen d'émission d'obligations un montant de $137,200.00

CONSIDERANT que les procédures d'émission d'obligations requièrent des délais,

77/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu, d'effectuer un emprunt temporaire, d'un montant n'excédant pas $123,500.00 à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac pour une période n'excédant pas un an. Cet emprunt sera effectué par tranches, selon les besoins de la Municipalité et selon le taux préférentiel alors en vigueur plus un demi pourcent. M. le Maire

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

410

INITIALES DU SEC.-TRES.

Clément Beaudry et se Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier (ou son adjoint Martial Beaudry) seront les signataires autorisés sur les documents relatifs à cet emprunt temporaire.
Adopté.

Emprunt Tempor. Secteur StCharle Règl.105

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de $20,000.00, lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 19 ans,

Lors de l'échéance du 1er juin 1980, fait en vertu du règlement No. 105.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère No. 87033)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

78/80

Il est par conséquent proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu unanimement que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de $20,000.00 ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.
Adopté.

Caisse Pte dLac Compte Aménag. Loisirs

CONSIDERANT que la Municipalité réalisera prochainement un emprunt temporaire pour la construction d'un chalet de service et l'installation d'un système d'éclairage pour le terrain de balle et la patinoire,

79/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, que la Municipalité de Pointe-du-Lac ouvre un nouveau compte à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac afin de passer à ce compte les opérations financières nécessaires aux travaux projetés sur le terrain de loisirs. Que M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier ou son adjoint Martial Beaudry soient les signataires autorisés sur les documents relatifs à ce nouveau compte.
Adopté.

Achat Compteurs Eau

CONSIDERANT qu'il serait avantageux pour la Municipalité d'installer des compteurs d'eau à certains commerces qui font une forte consommation d'eau,

80/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu, d'acheter une douzaine de compteurs à eau de 3/4 pouce de diamètre et d'autoriser l'inspecteur municipal à faire procéder à l'installation de ces compteurs aux endroits commerciaux et/ou agricoles ayant une forte consommation d'eau.

Que les argents nécessaires à ces achats seront prévus lors de la préparation fiscale du budget de la Municipalité
Adopté

CONSIDERANT qu'à la séance spéciale du 27 février 1980 le Conseil Municipal a adopté une résolution acceptant l'annulation

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

du cadastre du lot 253-1 de même que son caractère de rue,

CONSIDERANT que ce n'est pas ce qu'un des propriétaires, Michel Beaulieu, désirait,

INITIALES DU MAIRE ..... 411 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

81/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que le Conseil Municipal annule la résolution no. 63/80, adoptée à la séance spéciale du 27 février 1980. Page 402
Adopté.

Subdiv. 253-1 CONSIDERANT que M. Michel Beaulieu désire resubdiviser une partie du lot 253-1, étant un projet de rue, et ce, afin d'y construire une résidence unifamiliale,

CONSIDERANT que M. Clément Déziel est aussi propriétaire d'une partie du lot 253-1,

82/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, que le secrétariat contacte M. Clément Déziel afin de lui faire part du nouveau plan d'urbanisme de la Municipalité, du projet de construction de M. Beaulieu et finalement d'obtenir son accord ou son désaccord au projet d'enlever le caractère de rue sur la partie de lots 253-1 et 253-2 qu'il possède.
Adopté.

Katimavik CONSIDERANT que Mesdemoiselles Cynthia Héroux et Margot Caron demandent l'appui du Conseil Municipal afin de présenter un projet "KATIMAVIK",

CONSIDERANT que ce projet de services à la communauté consiste en travaux physiques ayant pour objet de protéger et d'améliorer l'environnement,

83/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'appuyer en principe le projet "KATIMAVIK" de Mlles Cynthia Héroux et Margot Caron. Les modalités et implications financières de la Municipalité devront toutefois être approuvées lors de l'élaboration finale du projet.
Adopté

COMPTES FOLIO 612

134	Banque Nationale Canada Yamachiche	Règl.76 Aqueduc	$21,735. ✓9595 43,000. ✓9590 216.18 ✓9594		✓$64,951.18
135	Ministère Revenu Qué.	Impot fév	2840	✓	1,204.79
136	Receveur Général Can.	Impot fév.	2850	✓	876.12
137	Caisse Pop. Pte du Lac	Thériault	5430	✓	4,047.42
138	Gérard Biron	Puits St Charles	5110	✓	125.00
139	Martial Beaudry	25 fév - 8 mars	2320	✓	475.58
140	Martial Beaudry	10 mars - 23 mars	2320	✓	475.58
141	Suz. Denoncourt	25 fév - 8 mars	2320	✓	328.84
142	Suz. Denoncourt	10 mars - 23 mars	2320	✓	328.84
143	Hélène Leclerc	25 fév - 8 mars	2320	✓	267.04
144	Hélène Leclerc	10 mars - 23 mars	2320	✓	267.04
145	J. Bapt. Pothier	mars	2310	✓	1,256.43
146	Gaétan Roberge	25 fév - 8 mars	2320	✓	461.18
147	Gaétan Roberge	10 mars - 23 mars	2320	✓	461.18
148	Marcel Crête	25 fév - 8 mars	2330	✓	454.24
149	Marcel Crête	10 mars - 23 mars	2330	✓	454.24
150	Michel Thiffeault	25 fév - 8 mars	2330	✓	477.14
151	Michel Thiffeault	10 mars - 23 mars	2330	✓	477.14
152	Gaétan Roberge	Voyages	4120	✓	166.66
153	Clément Beaudry	Frais représentation	1,305.25 ✓=2110 120.00 ✓=2120	✓	1,425.25
154	Robert Parenteau	"	435.08 ✓=2110 200.00 ✓=2120	✓	635.08

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

412

INITIALES DU SEC.-TRES.

155	Jean-Jacques Lacroix	Frais représ.	435.08 =2110 240.00 =2120		675.08
156	Conrad Carbonneau	"	435.08 =2110 240.00 =2120		675.08
157	Jean-Pierre Benoit	"	435.08 =2110 140.00 =2120		575.08
158	Denis Houle	"	435.08 =2110 120.00 =2120		555.08
159	Jules Levasseur	"	435.08 =2110 80.00 =2120		515.08
160	Société Croix Rouge	Don	2945		50.00
161	Industries Annisco Ltée	Meubles	9374		1,330.24
162	Banque Nationale Can. T.Riv.	Rg. 66-96	4,080.00 =9595 20.40 =9494		4,100.40
163	Paul Vennes Inc.	Divers	3290		115.90
164	Ministère Finances Qué	3 Licences	9230		375.00
165	Garage Ray. Lamothe	Camion Service	9210		27.47
166	Pascal Ltée	outils	9374		485.78
167	Ministère Aff. Sociales				1,151.15
168	Contrôles compt. Lté	Papeterie comptes taxe	2920		3,214.46
169	Librairie du Cap Inc.	Fauteuils	9374		1,792.80
170	3M Canada Inc.	Papetérie	2920		267.12
171	Formules Ducharme Enr.		2920		46.00
172	Floriculture Gauthier Inc	Divers	2990		100.44
173	J.B. Lanouette Inc.	Loisirs Assurance	2935		103.00
174	Réal Trahan	Divers	3290		21.46
175	Marcel Bergeron	Divers	3290		58.47
176	Oxygène Val Mauricie Ltee	Appareil aqueduc	5160		89.10
177	Michel Pellerin Enr	Centre Commun.	8150		166.28
178	Quincaillerie Pte duLac	Divers	9140		90.00
179	Baie-Jolie Elect.	Centre Commun.	8150		20.00
180	Trois-Rivières Location	Aqueduc	5340		116.10
181	Bell Canada		193.15=2925 23.66=8120 20.09=3226		236.90
182	Hydro Québec	4455=$1555.48	299.77=8140 2,046.38=9130 2,624.87=5330		6,526.50
183	Jean Bapt. Pothier	Voyages divers	2910		135.55
184	Maranda Inc.	Incendie	3290		253.69
185	Garage Pépin Fils	Incendie	3240		58.98
186	Louis Dugré	475. Hotel V. 104. Aqueduc	4340		579.00
187	Distribution Robert Enr.	Divers	9140		152.76
188	Martial Beaudry	Pompier	3210		40.00
189	Raymond Benoit	"	3210		34.00
190	Gilles Bourgouin	"	3210		34.00
191	Marcel Crête	"	3210		122.00
192	Sylvio Dufresne	"	3210		54.00
193	André Dugré	"	3210		34.00
194	Luc Dugré	"	3210		27.00
195	Jean-Marc Guay	"	3210		27.00
196	Marcel Guay	"	3210		54.00
197	Eddy Hébert	"	3210		34.00
198	Normand Hélie	"	3210		67.00
199	Rénald Légaré	"	3210		61.00
200	Denis Lesmerises	"	3210		54.00
201	Michel Lesmerises	"	3210		54.00
202	Jean-Yves Pépin	"	3210		81.00
203	Michel Thiffeault	"	3210		61.00
204	Jean C. Turgeon	"	3210		54.00
205	Formules Municipales Ltée	Code Munic.	2920		84.00
206	Henri St Pierre Enr.	Centre chauffage	8130		411.72
207	Service Spécial Vidanges	Janv. Fév. 2 mois	5440		2,372.84
208	Société Can. Cancer	Don	2945		50.00
209	Co Enercan Inc.	Camion Inc.	9220		117.01

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

84/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
413
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 10ième jour de mars 1980.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

L'ordre du jour étant épuisé

85/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Robert Parenteau, président de l'assemblée
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance Rég. 24/03/80 Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 24 mars 1980, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Denis Houle, Jean-Pierre Benoit et Jules Levasseur, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Maire Clément Beaudry et M. le conseiller Conrad Carbonneau sont absents.

Etant donné l'absence de M. le Maire et celle du Maire suppléant, les membres du Conseil sont unanimes à nommer M. Robert Parenteau président de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, le Président demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

86/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 1980. Signé et initialé par M. le Président et le Sectrétaire-Trésorier.
Adopté.

87/80 M. le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu.
Adopté.

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

414

RAPPORT DE COMITE

M. Jean-Pierre Benoit fait rapport d'une rencontre tenue à Charette le 12 mars dernier avec le Comité des Fêtes Nationales du Québec. Afin d'être éligible à une subvention le projet doit être soumis avant le 25 avril 1980 pour la Zone Caxton. Ce programme sera transmis à la Société St Jean Baptiste locale et aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

PERIODE DE QUESTION

Aucune question de l'assistance.

CORRESPONDANCE

Remerciem. Weldy Isabel

La famille Isabel remercie les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de M. Wildy Isabel le 29 janvier 1980.

Offre Services Y.Landry

En date du 12 mars, la firme d'Evaluateurs agréés Yvon Landry et Ass., avise de l'ouverture de ses bureaux à Trois-Rivières. Par la même occasion, elle offre ses services.

Remerciem JPBoudou- P 231

En date du 15 mars 1980, M. Jean-Pierre Boudou remercie les membres du Conseil d'avoir mieux délimité le zonage de sa terre sur le lot P-231, soit d'avoir accordé un statut commercial à la partie adjacente au chemin Ste Marguerite.

C.Lajoie Bureau de Poste

En date du 12 mars 1980, M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières, fait parvenir copie de la lettre qu'il a adressée au Ministre des Travaux Publics M. Paul Cosgrove relativement au projet de construction d'un bureau de poste à la Pointe-du-Lac.

Ministre Travaux Publics Bureau P. Acc.Récept.

En date du 14 mars 1980, le Ministre des Travaux Publics accuse réception de la lettre du Député Claude G. Lajoie et de la copie de résolution du Conseil Municipal relativement à la construction d'un bureau de poste à la Pointe-du-Lac. Les fonctionnaires ont été chargés de présenter un rapport à ce sujet et le Ministre écrira dès leur rapport reçu.

G.Tardif données du Budget 80

En date du 5 mars 1980, M. Guy Tardif, ministre des Affaires Municipales, fait parvenir les données nécessaires à la préparation du budget 80, conformément aux articles 527 et 544 de la loi sur la fiscalité municipale.

Côte Pont Duplessis Travaux Prochains

En date du 7 mars 1980, M. Guy Bourelle, ingénieur du Ministère des Transports avise que suite à la demande de travaux à la Côte du Pont Duplessis, dans le Rang St-Charles, ces travaux devraient être effectués dans les prochains mois.

P-248 Boutique Bois J.Bte Gosselin

En date du 20 mars 1980, M. Jean-Baptiste Gosselin demande d'obtenir un permis de construction pour une boutique à bois de 24 pieds par 40 pieds sur le lot P-248 dans l'Avenue St-Jean Baptiste. Etant donné que ce lot est dans une zone résidentielle cette construction ne peut être acceptée que si elle répond aux normes des zones résidentielles.

Subvention Bloc S.Dubé S.C.H.L.

En date du 18 mars 1980, M. Guy Letarte de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire avise que le dossier de demande de subvention pour un bloc à appartements de M. Simon Dubé est expédié au bureau local de la S.C.H.L.

Modificat. Zonage P-265

En date du 14 mars 1980, la firme Bendwell et Ass. soumet son opinion relativement à un projet de changement de zonage pour la partie Nord-Est de la zone CB 2. Considérant le caractère typique du centre du Village, la firme recommande plutôt de modifier le zonage pour la seule partie du lot 265 concerné.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

M. le conseiller Denis Houle se retire de la table du Conseil.

INITIALES DU MAIRE
415
INITIALES DU SEC.-TRES.

88/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un amendement au règlement de zonage portant le no 21, afin d'autoriser l'établissement de construction bifamiliales ou multi-familiales sur une partie du lot P-265.
Adopté.

Lot 253-1 Michel Beaulieu

En date du 21 mars 1980, M. Michel Beaulieu demande au Conseil d'annuler par résolution le caractère de rue sur une partie du lot 253-1; il demande aussi que la Municipalité défraie 75% des coûts pour faire annuler le cadastre et ce, si elle exige d'enlever le cadastre. Il demande aussi de ne pas être tenu de soumettre un plan de projet de lotissement puisqu'il ne s'agit plus là de lotissement mais d'une construction sur le chemin Ste Marguerite. Après discussion avec les membres du Conseil,

CONSIDERANT de plus qu'en date du 21 mars 1980, Messieurs Marc Bellemare et Cléo Trahan mentionnent que l'annulation du projet de rue 253-1 leur causerait certains préjudices,

89/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu, de demander l'opinion légal de Me Bertrand Lamothe afin de connaître l'implication de la Municipalité si elle accepte ou exige d'annuler le lot 253-1 vis-à-vis un droit de passage que doit avoir M. Clément Déziel sur le lot P-253, et vis-à-vis des constructions faites en rapport avec ce projet de rue.
Adopté.

SYSTEMES FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

BUDGET 1980

REVENUS:

Taxes	$445,525.00
Compensation en lieu de taxes	38,815.00
Services à d'autres municipalités	1,500.00
Autres services rendus	3,000.00
Autres revenus de sources locales	112,000.00
Subventions du gouvernement du Québec	222,400.00
GRAND TOTAL DES REVENUS	$823,240.00

DEPENSES:

Législation	$ 20,600.00
Gestion Fin & Administrative	121,500.00
Evaluation	15,000.00
Contributions de l'employeur	18,000.00
Autres dépenses	30,500.00
Protection contre l'Incendie	16,800.00
Administration	2,000.00
Voirie Municipale	29,000.00
Enlèvement de la neige	71,000.00
Eclairage des rues	17,600.00
Administration	2,500.00
Réseaux d'égoûts	7,000.00
Réseaux de distribution de l'eau	33,000.00
Enlèvement & destruction des ordures	65,300.00
Centre Communautaire	6,200.00
Bibliothèque	5,300.00
Terrain de jeux	5,000.00
Autres	10,500.00
Edifice Hotel de Ville	8,500.00

INITIALES DU MAIRE
416
INITIALES DU SEC.-TRES.

Machinerie & Véhicules	$ 6,000.00
Immobilisations à même les Revenus	107,600.00
Frais de financement	191,236.00
Conseil de Comté	9,000.00
Remise du Surplus d'Impot	- 20,600.00
TOTAL DES DEPENSES	819,736.00

Suite aux prévisions budgétaires ci-haut,

90/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu:

1- D'accepter les prévisions budgétaires ci-haut pour 1980
2- De fixer le taux de la taxe foncière générale à $0.65 du cent dollars d'évaluation pour l'année 1980
3- De fixer le tarif pour l'éclairage des rues de l'ancienne Municipalité du Village à $0.09 du cent dollars d'évaluation pour 1980
4- De fixer le tarif de la taxe spéciale d'égoût pour le secteur St-Charles à $0.45 du cent dollars d'évaluation.
5- De fixer le tarif de compensation pour la fourniture de services municipaux aux terrains des institutions religieuses à $0.65 du cent dollars d'évaluation pour l'année 1980.
6- De redistribuer aux propriétaires de l'ancienne Municipalité de la Paroisse un crédit de $0.08 du cent dollars d'évaluation pour l'année 1980, et ce, à même le surplus accumulé de ladite Municipalité avant la fusion, dont le solde est de $20,600.00.

Adopté.

Electric. Terrain Loisirs

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac procèdera pour l'année 1980, à la construction d'un chalet de service de loisirs et à l'installation d'un système d'éclairage d'un terrain de balle et d'une patinoire,

CONSIDERANT que ces installations sont situées à environ 250 pieds du chemin Ste Marguerite,

91/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, de demander à l'Hydro Québec de bien vouloir conduire une ligne électrique sur le lot P-254 afin de desservir le chalet de service et les systèmes d'éclairage du terrain de loisir que possède la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Ave Rouette Egoût

CONSIDERANT que la Municipalité possède un réseau d'égoût sur une partie de la rue Rouette, soit sur une partie du lot 251-4,

CONSIDERANT qu'il n'existe aucun règlement pour régir l'entretien de cet égoût,

92/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à l'entretien du système d'égoût existant sur une partie de la rue Rouette, soit sur une partie du lot 251-4.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé,

93/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B^te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE C.B. 417 INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance 14/4/80

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 14 avril 1980, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Conseiller Conrad Carbonneau est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 24 mars 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

94/80

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 24 mars 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.

Réception de Pétitions: Résidents du Lac des Pins
Résidents de l'Ave Michel

95/80

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Lotiss. 289-7

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 289, dossier 23540, propriété de Madame Thérèse Marchand-Boisvert.

96/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision du lot 289 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 289-7 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 juin 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adopté.

Lotiss. 243

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 243, dossier 23 374, propriété de M. Michel Rocheleau,

97/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 243 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 243-3 et 243-4 inclusivement,

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

418

INITIALES DU SEC.-TRES.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 juin 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

M. Gaétan Roberge donne un rapport écrit de la conférence tenue par le C.R.D. 04 sur le potentiel touristique du Lac St-Pierre.

M. Gaétan Roberge et Denis Houle font un rapport verval de la journée d'information auquel ils ont assisté le 28 mars dernier sur la loi 125, loi sur l'aménagement du territoire.

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: Aqueduc, incendie, permis de construction, travaux de voirie.

PERIODE DE QUESTION

Lot 56
Fossé
LGGuilbert

MM. Louis-Georges Guilbert et Jacques Rouette mentionnent qu'un fossé fait sur le lot 56, côté Nord de la Route 138, ne fonctionne pas bien et qu'en plus un chemin conduisant à une terre à bois n'est plus praticable même si un camion de pierre a été épandue au coût de $115.00. Les membres du Conseil sont unanimes à rembourser à Messieurs Guilbert et Rouette un montant de $115. mais Monsieur Guilbert recreusera ce fossé de la façon qu'il jugera convenable.

LGGuilbert
Maison
Mobile
56-57

M. Louis-Georges Guilbert voudrait savoir ce qui arrive avec son développement domiciliaire pour maisons mobiles sur les lots 56 et 57, côté sud de la route 138. Les membres du Conseil étudieront ce dossier en comité lundi le 21 avril pour pouvoir prendre une position définitive à la séance régulière du 28 avril prochain.

CORRESPONDANCE

Remerc.
Décès
Mme
Desrochers

La famille Jules Emile Desrochers remercie les membres du Conseil de leur témoignage de sympagnie lors du décès de la mère du frère Alexandre Desrochers, directeur de l'Ecole St-Yves.

Avis
Dommages
G.Leclerc
SPelletier
MPelletier
4e Rg

En date du 24 mars 1980, Mlles Suzanne Pelletier, Gisèle Leclerc et M. Marcel Pelletier, avisent qu'ils tiendront la Municipalité responsable des dommages par inondation qui pourront survenir à leur propriété. Une entrée face au 121, 4e Rang, est deux pieds trop haute pour permettre un bon égouttement. Le tout a été transmis au Ministère des Transports du Québec.

Remerc.
CGLajoie

En date du 25 mars 1980, M. Claude G. Lajoie, député fédéral de Trois-Rivières remercie les membres du Conseil de leur message de félicitations à l'occasion de sa victoire électorale du 18 février dernier.

Minist.
Postes
ACC.Réc.

En date du 24 mars 1980, Madame J. Walker directrice intérimaire du Ministère des Postes accuse réception de la résolution concernant la construction d'un nouveau bureau de poste à la Pointe-du-Lac. Elle assure que cette affaire sera soumise au Ministre le plus tôt possible.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 50

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
419
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Pollut. Ile St-Eugène Faune

En date du 25 mars 1980, M. Yves Mailhot, biologiste du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, soumet un mémoire concernant l'impact faunique des aménagements routiers de l'île St-Eugène. M. Mailhot souligne que trois facteurs contribuent à baisser le rendement de la frayère et à détériorer la qualité du milieu soit: la route transversale qui mène aux chalets qui équivaut à une digue, la pollution de la frayère à cause des installations sanitaires des propriétaires riverains et la disposition d'ordures de toutes sortes. Le Ministère demeure disponible pour évaluer l'impact faunique des mesures à être adoptées.

Prêt 123,500 Aménag. Loisirs

En date du 2 avril 1980, M. Jean-Paul Boisvert directeur de la Caisse Populaire Pointe-du-Lac, nous informe que l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins approuve le prêt temporaire de $123,500. qui sera remis en entier d'ici le 28 février 1981. Cet emprunt est pour les travaux d'aménagement sur le terrain de loisirs.

Lot 253-1 M.Beau-Lieu

En date du 1er avril 1980, M. B. Lamothe, avocat, informe que vu que la rue projetée, lot 253-1 de MM.Michel Beaulieu et Clément Déziel, fait partie d'un projet de lotissement, lequel a été accepté dans son entier, il doute qu'une simple résolution puisse enlever le caractère de cette rue. Pour pouvoir en modifier le contenu et se conformer au règlement, le propriétaire devrait fournir un nouveau projet, lequel pourrait être accepté ou refusé. Il faudrait tenir compte des droits des différents propriétaires riverains. Les membres du Conseil désirent rencontrer Me Lamothe lundi le 21 avril prochain afin d'obtenir plus d'informations.

Villes Villages Fleuris

En date du 18 mars 1980, le Ministère de l'Agriculture, Service des Organismes et de la Relève Agricole invite à inscrire la municipalité au concours "Villes et villages fleuris du Québec" et offre leur service pour cette réalisation. Prendre information pour lundi prochain à la réunion de Comité.

Placem. Etudiant

En date du 31 mars 1980, le Ministère du Travail informe de certaines modifications apportées au programme de placement étudiant du Québec. Cette année, les municipalités ont droit de demander un étudiant ayant une formation spéciale.

Emprunt Tempor. Reg 105

En date du 24 mars 1980, la Commission Municipale du Québec approuve l'emprunt temporaire n'excédant pas $20,000. à être remis avant le 1er décembre 1980, pour procéder au refinancement par obligations, d'une partie du règlement no 105 concernant le secteur St-Charles.

A.P.I. Subvent.

En date du 14 avril 1980, L'A.P.I. soumet son rapport des activités 1979 et demande une aide financière de $500.00 pour l'année 1980,

98/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accorder une aide financière de $500.00 à l'A.P.I. de Pointe-du-Lac pour l'année 1980.
Adopté

Sablière Lot 195 Veillet.

En date du 14 mars 1980, le Service de Protection de l'Environnement fait parvenir copie d'une lettre adressée à Noé Veillette Inc. lui donnant l'autorisation d'exploiter une sablière sur le lot 195. L'inspecteur municipal devra surveiller que toutes les conditions soient respectées et sinon en faire part au Ministère de l'Environnement du Québec.

Avis d'Audit. PCharbonneau

En date du 3 avril 1980, la Commission de Protection du Territoire Agricole avise que la demande de M. Paul Charbonneau sera entendue en audition publique le 22 avril 1980 à Québec. Le secrétaire-trésorier et les personnes disponibles sont autorisés à représenter la Municipalité dans cette cause.

INITIALES DU MAIRE
420
INITIALES DU SEC.-TRES.

CRD 04
Lac St-Pierre

En date du 28 mars 1980, le Conseil Régional de Développement de la Région 04 transmet une copie de résolution afin de supporter l'action du Conseil au dossier d'aménagement du Lac St-Pierre. La nomination d'un représentant de la Corporation pour siéger au comité serait appréciée.

99/80

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement que:

CONSIDERANT que le Lac St-Pierre est un milieu exceptionnel à protéger et à mettre en valeur;

CONSIDERANT que le lac St-Pierre est à la fois surexploité et sous-exploité;

CONSIDERANT qu'en période de chasse, il existe une situation anarchique puisqu'aucune réglementation n'existe à l'endroit des accès au lac St-Pierre;

CONSIDERANT qu'il est important de mettre de l'avant des mesures de prévention et de contrôle des ressources du lac St-Pierre;

CONSIDERANT qu'il est important de diversifier les modes d'utilisation du lac et de satisfaire les besoins de la population en matière de récréation de Plein-air et de patrimoine culturel.

EN CONSEQUENCE, il est résolu de demander au Conseil régional de développement de la région Mauricie/Bois-Francs d'entreprendre une consultation des municipalités riveraines et des organismes intéressés au lac St-Pierre, afin de:

1- soumettre au Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche du Gouvernement du Québec, des recommandations sur un plan d'aménagement des rives du lac St-Pierre;
2- de demander au Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche de traiter prioritairement ce dossier;
3- de former un comité de travail sur lequel chaque municipalité et organisme seront représentés.

Adopté

CONSIDERANT que le C.R.D. 04 demande aussi la nomination d'un représentant de la Municipalité pour faire partie d'un comité de travail sur le dossier de l'aménagement du Lac St-Pierre,

100/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, de nommer M. Denis Houle pour représenter la Municipalité de Pointe-du-Lac sur le comité de travail du dossier de l'aménagement du Lac St-Pierre que le C.R.D. 04 désire former pour faire des représentations auprès du Gouvernement du Québec.
Adopté.

Rencontre Subvent. Biblioth.

En date du 8 avril 1980, M. Noel Vallerand, Sous-Ministre Adjoint au Ministère des Affaires Culturelles, invite la Municipalité à assister à une rencontre d'information sur le programme d'aide financière à la création et au développement de la bibliothèque. Cette rencontre se tiendra le 18 avril prochain à 14 heures à l'Hotel Le Baron.

101/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser M. Jean-Jacques Lacroix et les autres membres du Conseil qui seront disponibles à assister à cette rencontre.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

REGLEMENT NO 28

Egout Ave Rouette

REGLEMENT RELATIF AU SYSTEME D'EGOUT SANITAIRE DU SECTEUR AVENUE ROUETTE.

INITIALES DU MAIRE
421
INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU que le secteur "Avenue Rouette" possède un système d'égoût sanitaire pour desservir la rue, lot 251-4, soit les subdivisions non officielles portant les nos de lots 251-2 et 251-9 à 251-12 inclusivement, tel que décrit sur un plan non officiel joint au contrat d'acquisition de la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac, et portant le numéro (9,184) des minutes du notaire Gilles-Guy Garceau.

ATTENDU que dans le contrat d'achat de rue intervenu entre, la Corporation du Village de Pointe-du-Lac et Monsieur Lucien Rouette, en date du 12 mars 1971 et enregistré à Trois-Rivières sous le no 272649, il est mentionné que les installations d'égoût et autres installations enfouies dans ces rues deviennent la propriété de la Municipalité et que celle-ci devra établir un règlement de secteur afin de pourvoir aux coûts d'opérations, aux frais d'entretien et de réparations de ces installations.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à une séance antérieure du Conseil, soit à la séance tenue le 24 mars 1980.

102/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu

EN CONSEQUENCE, il est ordonné et statué par le Conseil, et le dit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1: Les coûts d'entretien, d'opération et de réparation des conduites d'égoûts et autres installations à cette fin, seront entièrement à la charge des propriétaires de biens-fonds imposables desservis par les conduites, et ce, que le propriétaire fasse usage ou pas des conduites.

ARTICLE 2: Ces coûts seront répartis entre les propriétaires du secteur, suivant la longueur frontale, en pieds linéaires de chaque lot. Pour les lots de coin, la longueur frontale sera déterminée en additionnant la longueur des 2 (deux) façades divisées par deux. Chaque propriétaire de lot adjacent à une rue desservie sera tenu à ces coûts qu'il soit construit ou pas et qu'il fasse usage ou pas des services.

ARTICLE 3: Chaque propriétaire devra installer à ses frais et maintenir en tout temps en état d'usage un système adéquat pour empêcher qu'il ne se produise de refoulement des eaux usées à l'intérieur de sa construction.

ARTICLE 4: La Municipalité ne pourra d'aucune façon être tenue responsable des dommages provenant d'inondations causées par un refoulement des eaux usées ou autre.

ARTICLE 5: Un propriétaire désirant se raccorder au réseau d'égoût devra défrayer à la Municipalité le coût réel des travaux requis, matériaux, machinerie, main d'oeuvre, etc., et ce, pour les travaux compris entre le tuyau principal et la limite de la propriété de la Municipalité. De ce point jusqu'à la construction, le propriétaire fera accomplir les travaux entièrement à sa charge, mais sous surveillance d'un représentant de la Municipalité.

ARTICLE 6: Une cotisation annuelle, fixée par résolution du Conseil,

INITIALES DU MAIRE

422

INITIALES DU SEC.-TRES.

sera expédiée à chaque propriétaire en même temps que le compte de taxe foncière et payable suivant les mêmes délais et conditions, ou en tout autre temps que le Conseil le décidera par résolution.

ARTICLE 7: Font partie intégrante du présent règlement: le contrat d'achat de rue, les résolutions et autres documents adoptés à cette fin par le Conseil de la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac ou par le Conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

ARTICLE 8: Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adopté à Pointe-du-Lac
Ce 14e jour d'avril 1980.

Clément Beaudoin
MAIRE

Jean-Ste Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 16ième jour d'avril 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16e jour d'avril 1980.

Jean-Ste Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Lot P-257 Marcel Tousignant

CONSIDERANT que M. Marcel Tousignant s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole de Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture, une partie du lot 257 de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce lot est adjacent au lot 257-1 qui est une rue municipalisée depuis le 29 juin 1976,

CONSIDERANT que le lot faisant l'objet de cette demande est desservi par l'aqueduc municipale,

CONSIDERANT que ce lot est situé entre deux constructions résidentielles,

CONSIDERANT que l'usage autorisé par la règlementation municipale est un usage résidentiel,

103/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de M. Marcel Tousignant auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.
Adopté.

Requête Lac des Pins Municipalisat. rue Secteur Ouest

En date du 29 mars 1980, les résidents et propriétaires de la partie Ouest du secteur Lac des Pins, demandent par requête de municipaliser les rues de cette section sur les parties de lot 302, 303, 305 et 307. Parmi les 24 signataires, certains habitent déjà le secteur, d'autres sont propriétaires de terrains et enfin d'autres n'ont que des options sur des terrains. Un plan d'ensemble du Lac des Pins est joint à la requête. M. Gérard Gauthier propriétaire de terrains et de l'assiette des chemins n'a pas signé la requête mais il aurait mentionné qu'il ne s'objecterait

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

pas. Cette demande n'engagerait pas la Municipalité à fournir les services d'eau et d'égoût mais seulement l'entretien des rues. Une réponse affirmative favoriserait le développement final de ce secteur.

INITIALES DU MAIRE .....
423
INITIALES DU SEC.-TRES. .....

Considérant qu'aucun plan n'a été accepté pour ce secteur, que depuis 1975 M. Gérard Gauthier a été avisé que toute construction était formellement interdite dans ce secteur, qu'il est de plus situé dans la zone agricole protégée par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, et que ce site ne figure pas dans le plan actuel de développement de la Municipalité,

Considérant de plus la nature du sol et certaines difficultés d'approvisionnement en eau potable à cet endroit par rapport au nombre de personnes qui ont signé cette requête, pour toutes ces raisons, les membres du Conseil ne voient pas de possibilité de municipaliser ces rues dans les conditions présentes.

Requête rue Michel Huile de rue

En date du 5 avril 1980, les résidents de l'Avenue Michel demandent par requête que la Municipalité ne fasse pas épandre d'huile abat poussière dans leur rue, Ils préfèreraient du calcium si cela était possible. Le représentant de cette rue souligne aussi un trou à l'entrée de la rue. Les mesures nécessaires seront prises pour satisfaire ces demandes.

Ramonage Cheminée

Le Secrétaire-trésorier devra prendre information afin de savoir de quelle façon et à quelles conditions les villes environnantes déterminent les contracteurs responsables d'effectuer le ramonage des cheminées des contribuables.

Fermeture rue Simard

Considérant l'étroitesse de la rue Simard et la construction qu'il reste à accomplir dans le secteur Place du Bois, les membres du Conseil sont unanimes à fermer temporairement l'extrémité de la rue Simard qui communique avec la Place du Bois.

COMPTE FOLIO 612

210	Ministère Revenu Qué.	Impot Mars 80	$1204.79 ✓
211	Receveur Gén. Canada	Impot Mars 80	876.12 ✓
212	Caisse Pop. Pte du Lac	A. Thériault Mars 80	4047.42 ✓
213	Gérard Biron	Station Mars 80	125.00 ✓
214	Gaétan Roberge	Voyages	166.66 ✓
215	Martial Beaudry	24 mars- 5 avril	475.58 ✓
216	Martial Beaudry	7 avril- 19 avril	475.58 ✓
217	Suzanne Denoncourt	24 mars- 5 avril	328.84 ✓
218	Suzanne Denoncourt	7 avril- 19 avril	328.84 ✓
219	Hélène Leclerc	24 mars- 5 avril	267.04 ✓
220	Hélène Leclerc	7 avril- 19 avril	267.04 ✓
221	J.Baptiste Pothier	avril	1256.43 ✓
222	Gaétan Roberge	24 mars- 5 avril	461.18 ✓
223	Gaétan Roberge	7 avril- 19 avril	461.18 ✓
224	Marcel Crête	24 mars- 5 avril	454.24 ✓
225	Marcel Crête	7 avril- 19 avril	454.24 ✓
226	Michel Thiffeault	24 mars- 5 avril	477.14 ✓
227	Michel Thiffeault	7 avril- 19 avril	477.14 ✓
228	Com. Scolaire Chavigny	Remboursement Roulottes	7042.50 ✓
229	Yvon Girouard	Estrade	22.00 ✓
230	Launier Ltée	Matériaux	227.19 ✓
231	Saillant Inc.	Matériaux	344.39 ✓
232	Trois-Rivières Location	Machinerie	62.40 ✓
233	Laurent Savoie	Puits Dugré	470.90 ✓
234	Ben Vanasse Inc.	Centre Estrades	65.74 ✓
235	Camion Incendie Pierreville	Matériel	3079.61 ✓
236	St-Maurice Oxigène	Incendie	8.64 ✓
237	Garage Pépin Fils	Incendie	38.30 ✓
238	Raymond Lamothe	Camion Service	136.29 ✓
239	J. Pascal Inc.	Outillage	38.86 ✓
240	Coopérative Fédérée Qué.	Voirie	18.89 ✓

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

424

INITIALES DU SEC.-TRES.

241	Hydro Québec	Incendie	$768.12	2943.87
		Aqueduc	851.09	
		Rue	1324.66	
242	Bell Canada	Centre	40.39	283.67
		Incendie	20.09	
		hotel V.	223.19	
243	Ministère Communications	Licences		26.00
244	Saladmaster Ventes Enr.			90.00
245	Martial Beaudry		44.70	91.40
			46.70	
246	Enercan Inc.			182.82
247	Buffet Juneau Enr.			192.50
248	Bibliothèque Centrale Maur.			2745.60
249	Henri St-Pierre Enr.			346.02
250	A.Guy Messier	Voirie	52.00	730.87
			209.12	
			140.00	
			329.75	
251	Louis Dugré	Voirie		1319.00
252	Réal Trahan	Divers		14.40
253	Marcel Bergeron			145.69
254	Martial Beaudry	Pompier		60.00
255	Marcel Crête	"		90.00
256	Sylvio Dufresne	"		20.00
257	André Dugré	"		20.00
258	Jean-Marc Guay	"		60.00
259	Normand Hélie	"		40.00
260	Denis Lesmerises	"		20.00
261	Michel Lesmerises	"		40.00
262	Jean Y. Pépin	"		60.00
263	Michel Thiffeault	"		60.00
264	Réal Trahan	"		60.00
265	Jacques Héroux	Photos		225.00
266	Dugré Fils	Neige Station St Charles		80.00
267	Quincaillerie Pte du Lac	Divers		71.31
268	Bendwell Ass. Ltée	Zone RX		4263.73
269	Vézina Fortier Poisson Ass.	Terrain Loisirs		13318.60
270	Corp. Municipale Cté StMaurice	Rôle Evaluation		49013.86
271	Receveur Général du Canada	Timbres		500.00

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 14e jour d'avril 1980.

Jean Bte Pothier

SECRETAIRE TRESORIER

104/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé,

105/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE-TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
425

Séance Spéc. 21/4/80

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac le 21 avril 1980 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Les membres du Conseil, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation, en foi de quoi ils apposent ci-bas leur signature:

Clément Beaudry — Conrad Carbonneau
Robert Parenteau — Denis Houle
Jean-Jacques Lacroix — Jean-Pierre Benoit
Jules Levasseur

CRD 04 Aménag. Lac St Pierre Journée Etude

M. le Maire donne lecture d'une lettre du C.R.D. 04 invitant la Municipalité à déléguer des représentants à une visite des installations de la rive du Lac St-Pierre suivie d'une conférence d'information sur les projets à réaliser pour aménager les rives de ce lac. Cette journée se tiendra à l'Hôtel Montclair de Trois-Rivières le 26 avril prochain. M. le Maire Clément Beaudry et M. Denis Houle seront présents à cette journée.

Michel Beaulieu rue 253-1

Suite à la lettre de M. Michel Beaulieu en date du 21 mars 1980,

CONSIDERANT L'avis légal donné par Me Bertrand Lamothe, ce jour même, lors d'une rencontre avec les membres du Conseil,

106/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de n'apporter aucun changement au zonage et au lotissement actuel de la Municipalité.
Adopté

M. Denis Houle demande le vote sur cette résolution. Tous les membres du Conseil sont en faveur.

Parc Roulottes LG. Guilbert

En date du 21 avril 1980, la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie, fait parvenir copie d'une lettre adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, relativement à la requête de M. Louis-Georges Guilbert pour un parc de roulottes à Pointe-du-Lac. Cette fédération mentionne qu'elle n'a aucune objection à ce projet et ne comprend pas pourquoi cette section se retrouve en zone verte.

107/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur que la Municipalité attende le dépôt du plan directeur d'égoût et d'aqueduc de la zone blanche de la Municipalité, soit approximativement le territoire compris entre le chemin Ste-Marguerite, l'Avenue St-Jean Baptiste et la route 138, et ce, avant de se prononcer sur ce projet.
Adopté.

SYSTÈME UF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
426
INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que les terrains du projet de M. Guilbert sont déjà cadastrés,

CONSIDERANT que les rues sont municipalisées et les services établis,

108/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser l'établissement de maisons-mobiles sur les 5 terrains qui demeurent vacants dans le projet de M. Guilbert.

Proposit. Rejetée

M. Denis Houle demande le vote sur cette dernière proposition. Trois conseillers sont en faveur et trois sont contre. M. le Maire vote contre cette proposition qui est donc rejetée.

Secteur Charbonneau

CONSIDERANT une entente intervenue entre M. Paul Charbonneau et la Municipalité de Pointe-du-Lac avant l'entrée en vigueur de la loi 90,

109/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu:

Que la Municipalité n'a pas d'objection de principe au dézonage demandé par M. Paul Charbonneau, suivant les plans qu'il a présentés à la Municipalité lors de l'entente intervenue en date du 11 octobre 1977.

Que dans l'immédiat, la Municipalité s'objecte à un tel dézonage le considérant comme prématuré suivant les règlements municipaux actuels.
Adopté.

Patinoire Ecole St-Yves

CONSIDERANT que personne ne s'occupe de démonter la patinoire face à l'église,

CONSIDERANT que les bandes de la patinoire vont se détériorer,

Les membres du Conseil sont unanimes à faire démonter les bandes de la patinoire, à récupérer les lumières du système d'éclairage et autres équipements par les employés de la Municipalité.

Projet Katimavik

Les membres du Conseil désirent rencontrer un responsable du projet Katimavik mercredi le 30 avril prochain à 7:30 p.m. afin d'obtenir plus d'informations et dresser une liste de travaux susceptibles d'être accomplis par ce projet.

N'ayant pas d'autres projets de discussion,

La présente assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Séance Rég. 28/4/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
427
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac le 28 avril 1980 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum. Le conseiller Jules Levasseur est absent.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 avril 1980 et celui de l'assemblée spéciale tenue le 21 avril 1980 et dont copies de chacun furent distribuées aux membres du Conseil plusieurs jours avant la présente.

110/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 14 avril 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

111/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé,le procès verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra prendre information afin de savoir quelle aide le gouvernement accorde au concours Ville et Village fleuris.

RECEPTION DE PETITION

Les résidents de Pointe-du-Lac présentent une requête demandant de réduire la vitesse sur le chemin Ste-Marguerite. Cette requête est placée à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

112/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.

RAPPORT DE COMITE

M. le Maire Clément Beaudry et M. Denis Houle donnent un rapport verbal de leur journée du 26 avril dernier, soit la journée organisée par le C.R.D. 04 concernant les aménagements des rives du Lac St-Pierre.

PERIODE DE QUESTIONS

Michel Beaulieu M. Michel Beaulieu demande l'interprétation des pouvoirs municipaux et si la Municipalité peut annuler des contrats déjà intervenus. De plus il demande si la Municipalité va maintenir son règlement de zonage suite aux explications qu'il a fournies aux membres du Conseil. M. le Maire lui mentionne que le règlement a été adopté selon les procédures requises, qu'il est en vigueur et que pour l'instant, il ne sera pas modifié.

Aide financière Socio Culturel M. Paul Charbonneau, Président des Loisirs de Pointe-du-Lac, remet un programme d'aide financière du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche relativement au soutien de groupes socio-culturels

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
428
INITIALES DU SEC.-TRES.

et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels.

Ls-Geor. Guilbert Projet Place4As

M. Louis-Georges Guilbert demande à quel moment son projet sera accepté. On lui mentionne l'attente du plan directeur d'aqueduc et d'égouts.

CORRESPONDANCE

Rmerciem.

Madame France Carbonneau remercie le Conseil pour le local utilisé pour le cours de peinture, et ce au nom des participants du cours du Service de l'Education permanente de la Commission Scolaire des Vieilles Forges.

Remerciem.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes et la famille Lacroix remercient les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès du Frère Jules Lacroix.

Michel Beaulieu P-253

En date du 24 avril 1980, M. Michel Beaulieu signifie son désaccord face au nouveau règlement de zonage, lot P-253 et se réserve le droit de contester s'il y a lieu. Il s'en tient au développement du projet initial présenté et accepté le 7 novembre 1977. Les demandes du 22 février et 21 mars 1980 sont nulles et sans effets.

AQTE

En date du 2 avril 1980, l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau fait parvenir un règlement-type d'arrosage. Invitation à adopter un tel règlement ou faire parvenir copie de celui existant pour compléter leur dossier. Les membres du Conseil désirent obtenir copie de ce projet de règlement.

Paul Charbonn.

En date du 18 avril 1980, M. Normand Lefebvre, ingénieur des Consultants Pluritec transmet une copie du rapport d'inspection de la firme Inspectronic Ltée, du réseau d'égout sanitaire du secteur Paul Charbonneau soit sur les rues Dubois et 1ère Rue. Aucune défectuosité n'a été détectée sauf de la saleté causée par le sable. Un nettoyage a été effectué aux endroits requis. Une vérification devra être faite sur la 1ère Rue, à savoir la cause de l'accumulation d'eau, le niveau dans la conduite se maintient à environ 4 pouces. Lorsque tous les travaux seront complétés, M. Charbonneau devra en aviser l'inspecteur municipal qui inspectera les lieux avec le comité des rues pour en faire un rapport au Conseil.

Loisirs Mauricie

En date du 3 mars 1980, le Conseil des Loisirs de la Mauricie invite la Municipalité ou le comité de loisir à devenir membre et ainsi donner son appui à l'organisme. L'adhésion est de $10.00. La nomination de deux représentants auprès du Conseil serait appréciée. Un souper-causerie suivi de l'assemblée générale aura lieu le 28 mai 1980, pour participation et adhésion, on demande de compléter et poster la formule incluse, et ce avant le 9 mai 1980.

113/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de nommer Messieurs Conrad Carbonneau et Denis Houle pour représenter la Municipalité auprès du Conseil des Loisirs de la Mauricie. La municipalité accepte aussi de défrayer le coût d'adhésion à cet organisme.
Adopté.

Zone Agricole Lot 252

En date du 18 avril 1980, M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre note qu'après vérification du décret rendu par la Commission de Protection du Territoire Agricole, les emplacements de l'avenue Michel, lot 252, compris entre le chemin Ste-Marguerite et la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique devraient être inclus dans la zone libérée. Il faudrait que le plan soit conforme à la description modifiée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, souligne que les terrains de l'avenue Michel, soit sur le lot P-252 du cadastre officiel de la Paroisse de la Pointe-du-Lac, ne sont pas compris dans la zone libérée par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec,

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRÉS. 429

CONSIDERANT que lors de la négociation de la zone "Blanche" avec la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, ces terrains devaient être inclus dans la "zone Blanche" de la Municipalité,

114/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de bien vouloir reviser et corriger le plan et la description technique compris dans le décret de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et l'Arrêté en Conseil de la Chambre du Conseil Exécutif no 2794-79, de façon à ce que les terrains de l'avenue Michel, soit sur le lot P-252, soit compris dans la "Zone Blanche" de la Municipalité. Pour ce faire, la description technique devrait être modifiée de la façon suivante:

Page numéro deux (2) de la description préparée par l'arpenteur Denis Fiset;

"Soit le point "G"; de ce point, vers le Nord-Est en suivant la limite Nord-Ouest de l'emprise de ce dernier chemin jusqu'à son intersection avec la ligne réparative des lots 252 et 253, soit le point "H"; de ce point, vers le Nord-Ouest en suivant ladite ligne séparative jusqu'à son intersection avec la limite Sud de l'emprise du chemin de fer du Canadien Pacifique, soit le point "I"; de ce point, ..."
Adopté

Aide Municipalités Région Agric.

En date du 11 avril 1980, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du Territoire ayant déjà offert l'aide aux Municipalités pour faciliter l'application de la loi sur la Protection du Territoire Agricole avise que le personnel est présentement assigné au bureau de cette direction et qu'il est toujours loisible de communiquer avec eux

Bureau Poste

En date du 8 avril 1980, le Ministère des Travaux Publics adresse une lettre à M. Claude G. Lajoie dont nous avons une photocopie, l'informant de l'intention de procéder à l'appel d'offres pour la construction du bureau de poste. La construction devrait débuter vers la fin de juillet et se terminer en décembre 1980.

Appropriation Budgét. 2%

En date du 9 avril 1980, M. Guy Tardif, ministre des Affaires Municipales approuve la résolution du 3 mars décrétant une appropriation annuelle budgétaire de 2%

Acc.Réc. Budget.

pour les fins de l'article 5B du Code Municipal

En date du 22 avril 1980, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du budget 1980.

PAEC

En date du 31 mars 1980, M. Jacques Asselin du Ministère des Affaires municipales informe que le ministre fera connaître sa décision au cours des prochaines semaines, au sujet du projet déjà enregistré, soit la construction d'un garage municipal. Ce projet pourra débuter en tout temps à compter de la date d'acceptation et la municipalité aura jusqu'au 31 décembre 1981 pour compléter la réalisation.

Décharges Côté Ouest Aut. 40

En date du 22 avril 1980, M. Serge Picard, ingénieur, district 43 du Ministère des Transports signale que 3 décharges entre l'autoroute 40 et limite Pointe-du-Lac et Yamachiche auraient un besoin urgent de recreusage. M. Gaétan Roberge doit soumettre le problème et une copie de résolution devra être remise au Ministère des Transports.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
430
INITIALES DU SEC.-TRES.

Ile St Eugène

En date du 8 avril 1980, M. Louis Perron du Service de Protection de l'Environnement fait les suggestions suivantes suite à sa rencontre au sujet du marais à l'Ile St-Eugène:

1- Installation d'un ou plusieurs ponceaux avec remblayage de qualité et non avec ordures qui polluent le marais.
2- Le règlement municipal sur les déchèts devrait être appliqué et arrêter ce genre de remplissage. Le Ministère est prêt à intervenir et faire enlever les déchets s'il obtient le nom du ou des responsables. Le Ministère de l'Environnement a pour but de protéger les rives des lacs et cours d'eau et offre son programme de regénération.

Elargissement chemins Cession Terrain

En date du 14 avril 1980, le Ministère des Transports du Québec avise que les nombreuses demandes d'amélioration des chemins municipaux oblige le Ministère à ce que dorénavant les propriétaires cèdent gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement des chemins.

C.Plante Garage 981 Ste Marguer.

En date du 14 avril 1980, M. Claude Plante souligne qu'il s'est porté acquéreur de la propriété sise au 981 Ste-Marguerite. Que sur cette propriété il existe un garage qui était utilisé à des fins commerciales il y a cinq ans. M. Plante voudrait donc utiliser ce garage pour y faire de la peinture décorative d'automobile. Etant donné que la règlementation ne permet pas d'usages commerciaux dans ce secteur, l'inspecteur municipal devra obtenir plus d'informations sur ce genre d'activité afin d'établir si cela peut constituer un usage commercial ou non.

Vitesse Ste-Marg. Requête

CONSIDERANT qu'en date du 28 avril 1980, Madame Jeanne St-Pierre, M. Michel-Pierre Bergeron et M. Luc Bureau présentent une requête contenant la signature de six cent quatre-vingt-deux (682) personnes et appuyée par les deux comités d'école de Pointe-du-Lac pour demander une réduction de la limite de vitesse sur le chemin Ste-Marguerite, soit de 80 KM/h à 50 KM/h

CONSIDERANT que cette requête reflète véritablement la position des contribuables et des principaux utilisateurs de cette route,

115/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'appuyer fortement la requête présentée par les contribuables de la Municipalité et de faire part aux autorités gouvernementales des exigences contenues dans ladite requête.
Adopté.

Limite Vitesse Ch. Petites Terres

CONSIDERANT que les contribuables du Chemin des Petites Terres, soit la partie comprise entre l'Autoroute 40 et le Chemin Ste Marguerite, demandent par requête une diminution de la limite de vitesse, soit de 50 à 30 milles à l'heure sur cette section de chemin,

CONSIDERANT que le comité responsable de la signature de la requête pour diminuer la limite de vitesse sur le Chemin Ste Marguerite, appuie aussi la requête des contribuables d'une partie du Chemin des Petites Terres,

116/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'appuyer la requête des résidents d'une partie du Chemin des Petites Terres et de présenter ladite requête aux autorités gouvernementales.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME

Blanche Garceau Zonage Agricole Lots 137-138 139

CONSIDERANT que Mademoiselle Blanche Garceau s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture les lots 137, 138, 139 dont elle est propriétaire en partie,

INITIALES DU MAIRE C.B. 431 INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que ces terrains sont situés dans une zone rurale agricole au zonage municipal et qu'ils ne sont desservis par aucun service,

CONSIDERANT que ces terrains ne figurent pas dans les plans d'urbanisation de la Municipalité

117/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'objecte à la demande de Mademoiselle Blanche Garceau.
Adopté.

Phil. Garceau Zonage Agric. 19-25à 19-55

CONSIDERANT que M. Philippe Garceau s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole de Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture les lots 19-25 à 19-55 inclusivement du cadastre de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que certains des lots faisant l'objet de cette demande sont desservis par l'aqueduc municipal, soit les lots 19-27, 19-28, 19-29, 19-40 à 19-44, 19-46 à 19-54,

CONSIDERANT que les lots décrits au paragraphe précédent sont adjacents à une rue municipalisée depuis le 28 février 1977,

CONSIDERANT que l'usage autorisé par la règlementation municipalisée est un usage résidentiel comme zone de maisons mobiles,

CONSIDERANT que quelques terrains seulement sont vacants

CONSIDERANT que ces lots portent déjà un caractère officiel,

118/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de M. Philippe Garceau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole.
Adopté

Recreusage Décharg. Rte138 Autor.

CONSIDERANT qu'en date du 22 avril 1980 lors d'une rencontre de M. Gaétan Roberge, inspecteur municipal avec les représentants du Ministère des Transports du Québec, ceux-ci ont constaté l'urgent besoin de recreuser certaines des décharges comprises entre l'autoroute 40 et la route 138 et ce jusqu'à la limite Pointe-du-Lac-Yamachiche.

CONSIDERANT que l'eau s'accumule et demeure dans ces décharges,

119/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de demander au Ministère de l'Agriculture de bien vouloir vérifier ces décharges et de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.
Adopté.

Copie Role Evaluat

CONSIDERANT que la Municipalité ne possède pas de copie de rôle d'évaluation mis à jour,

CONSIDERANT que cette copie est indispensable pour procéder à l'envoi des comptes de taxe définitifs,

120/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, de demander à la firme Evaluation St-Maurice Inc. de fournir copie à jour du rôle d'évaluation de la Municipalité ainsi qu'un index alphabétique et un index numérique. De défrayer le montant de $1,420.63 pour ce travail.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 03 - 432 INITIALES DU SEC.-TRES.

Emprunt temporair Secteur StCharles

CONSIDERANT que le règlement #105 de l'ancienne Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac (Village) demande un refinancement partiel en juin prochain,

CONSIDERANT que la Commission Municipale du Québec a approuvé, en date du 24 mars 1980, un ou des emprunts temporaires n'excédant pas $20,000. en attendant le produit d'une nouvelle émission d'obligations pour le solde non amorti de cet emprunt,

121/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Denis Houle, et résolu de demander à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac un emprunt temporaire au montant de $20,000.00. Le dit emprunt devant être remboursé d'ici le 1er décembre 1980.

Que M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier ou son adjoint Martial Beaudry soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cet effet.
Adopté

Armoiries Peinture

CONSIDERANT que la Galerie d'Art au Fil de l'Eau a réalisé la peinture des Armoiries de Pointe-du-Lac, telle que demandée,

CONSIDERANT le travail remarquable réalisé par l'artiste (Ravary),

122/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que le Conseil Municipal exprime ses plus sincères félicitations et ses meilleurs voeux de succès à la Galerie d'Art au Fil de l'Eau, soit à M. Jean Piquette, M. Armand St-Pierre et M. Ravary.
Adopté.

Revêtement 6e RgOuest

M. le Maire souligne le mauvais état du chemin à l'extrémité du 6e Rang Ouest. Des informations devraient être demandées afin de voir les possibilités de poser un revêtement d'asphalte sur le seul bout de chemin de la Municipalité qui ne l'est pas.

Entrées de rue

L'inspecteur municipal souligne que l'entrée des rues est difficile à conserver dans un état convenable à cause de la largeur de revêtement qui n'est pas adéquate. On tentera de voir les solutions possibles.

L'ordre du jour étant épuisé,

123/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Séance Rég. 12/5/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

INITIALES DU MAIRE
433
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 12 mai 1980 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Bapt. Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 avril 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

124/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 avril 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Les résidents et propriétaires de la rue Jobidon déposent une requête. Elle est placée à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

125/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels, soit: Aqueduc, voirie, incendie, permis de construction, 1ère assemblée de Chantier pour l'installation du système d'éclairage tenue le 6 mai 80.

Lotiss. Paul Charbon. L'inspecteur-municipal soumet un projet de lotissement de M. Paul Charbonneau sur les lots P-197, P-198, P-199. La discussion est reportée à plus tard au cours de la présente assemblée.

M. Denis Houle et Clément Beaudry soumettent le rapport verbal d'une réunion concernant l'aménagement des rives du Lac St-Pierre avec le C.R.D. 04.

PERIODE DE QUESTIONS

Municip. Lac des Pins M. Desbiens et Gérard Gauthier demandent pourquoi la Municipalité refuse de municipaliser une partie du secteur du Lac des Pins. Mention leur est faite que M. Gauthier a été avisé depuis 1975 qu'aucune construction ne serait autorisée dans ce secteur, qu'aucun plan de développement n'a été accepté et que ce secteur n'entre pas dans le cadre du développement de la Municipalité.

Dévelop. Place 4 AS M. Ls Georges Guilbert demande si son projet de développement (Place 4As) semble s'intégrer dans le plan directeur d'aqueduc et d'égout des zones RX. M. le Maire lui mentionne que ce plan vient d'être déposé et qu'il n'a pas été étudié.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
434
INITIALES DU SEC.-TRES.

Gilles Vincent Eau StNicolas

M. Gilles Vincent, Rang St-Nicolas, demande si la Municipalité peut intervenir afin qu'il obtienne le service d'aqueduc d'un réseau de distribution privé. Etant donné que ce réseau est privé, la Municipalité ne peut intervenir.

CORRESPONDANCE

Remerc. CSMQ Zon. Mauricie

En date du 2 mai 1980, la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, Zone de la Mauricie, remercie le Conseil Municipal de l'accueil chaleureux témoigné lors de la réunion tenue le 22 mars dernier.

Main d'Oeuvre Canada Services

Le Centre de Main d'oeuvre du Canada offre ses services pour la saison estivale 80, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pouvant répondre à nos besoins.

Programm Aide à Densification

En date du 8 mai 1980, le Ministère des Affaires Municipales, Direction Générale de l'Urbanisme et de l'aménagement du Territoire soumet les informations pertinentes au programme d'aide à la densification pour l'année 1980. Cette subvention représente une aide de $1,000. par logement lorsqu'elle s'applique, et doit être utilisée à réduire les coûts d'implantation d'infrastructures ou encore pour l'acquisition et l'aménagement d'équipements récréatifs ou culturels.

Congrès Chef Incendie

En date du 24 mars 1980, l'Association des Chefs de Service d'incendie du Québec invite la Municipalité à déléguer son chef au congrès annuel de cette association qui se tiendra les 8-9-10-11 juin prochain à Carleton.

126/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de déléguer M. Marcel Crête au congrès sus mentionné et de lui défrayer les dépenses encourues sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Résolut. Taux intérêts Ville Gatineau

En date du 16 avril 1980, le Conseil Municipal de la Ville de Gatineau fait parvenir copie d'une résolution demandant aux gouvernements Fédéral et Provincial d'adopter les dispositions nécessaires pour protéger les citoyens devant les accroissements considérables du taux d'intérêts et des dépenses découlant du soutien des taux d'échanges. Il demande donc d'adopter une résolution dans le même sens

ATTENDU que ce Conseil est d'opinion que les villes et municipalités du Québec doivent se regrouper pour former un front commun afin de s'opposer systématiquement aux taux d'intérêt exhorbitants;

Que les municipalités sont lourdement touchées par la décision de la Banque du Canada de laisser flotter les taux d'escompte puisqu'elle limite d'une façon importante leur développement en réduisant le nombre de nouvelles constructions commerciales, multifamiliales et résidentielles;

QUE cette fluctuation régulière des taux d'intérêt affecte considérablement les contribuables devant renouveler l'hypothèque grevant leurs immeubles en les forçant à s'endetter davantage;

QU'il s'agit d'une situation tout à fait inacceptable et que les autorités gouvernementales supérieures se doivent d'étudier l'implantation de mécanismes en vue de protéger les payeurs de taxes;

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

127/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Denis Houle, appuyé par M. le Conseiller Jean-Jacques Lacroix et résolu d'aviser le Ministre du Revenu du gouvernement canadien ainsi que celui de la province de Québec, de mettre sur pied, sans délai, des mécanismes pour protéger les citoyens devant ces hausses exagérées de taux d'intérêt et des dépenses découlant du soutien des taux d'échange.

INITIALES DU MAIRE
435
INITIALES DU SEC.-TRES.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à toutes les villes et municipalités du Québec ainsi qu'aux Ministres du Revenu des autres provinces canadiennes en vue de les sensibiliser à ce problème et d'obtenir leur appui pour qu'ils effectuent les représentations qui s'imposent.
Adoptée unanimement.

Zonage Paul Charbon.

En date du 29 avril 1980, la Commission de Protection du Territoire Agricole soumet sa décision dans le cas Paul Charbonneau, soit:

Dossier: 003341
Nom : Paul Charbonneau
Lots : P-199, P-198, P-197
Demande: Poursuivre son développement domiciliaire
Décision: Autorise le demandeur à lotir, aliéner et utiliser à d'autres fins que l'agriculture, les subdivisions 46 à 55 du lot originaire 199, 24 à 40 du lot originaire 198, et 33 à 43 du lot originaire 197, tous ces lots du cadastre de la paroisse de La Visitation de la Pointe-du-Lac, division d'enregistrement de Trois-Rivières, toutes les subdivisions susmentionnées étant, selon la preuve, réservées au ministère de l'Energie et des Ressources par l'arpenteur-géomètre Serge Hamel, et apparaissant à un plan de ce dernier, fait en date du 29 mai 1978, sous le numéro 31981 de ses minutes.

LA PRESENTE AUTORISATION EST ASSUJETTIE A LA CONDITION SUIVANTE:

Elle n'entrera en vigueur que sur dépôt au greffe de la Commission d'un plan de subdivision conforme au plan du 29 mai susmentionné dûment approuvé, le tout en vertu de l'article 2175 du Code Civil.
Tel plan de subdivision devra être déposé au greffe de la Commission avant le 1er juillet 1981, à défaut de quoi la présente autorisation deviendra nulle et sans effet.

CONSIDERANT que M. Paul Charbonneau présente un projet de lotissement pour prolonger son développement domiciliaire,

CONSIDERANT que la 1ère partie déjà acceptée ne semble pas répondre à la réglementation, les membres du Conseil désirent rencontrer M. Paul Charbonneau, mercredi le 21 mai prochain.

Constructio Lot P-19 P-17 HP. Martin

En date du 9 mai 1980, M. Henri-Paul Martin demande l'autorisation de construire une résidence sur le lot P-19 et P-17, propriété actuellement de M. Georges-Henri Garceau.

M. Denis Houle demande un ajournement de 15 minutes pour étudier ce cas en comité.
La présente assemblée est ajournée.

Les quinze minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

Après étude du cas en rapport avec la réglementation en vigueur les membres du Conseil ne voient aucun empêchement à la construction de M. Martin. Celui-ci ou le propriétaire actuel de ce terrain devra s'adresser à l'inspecteur municipal. La construction projetée ne devra toutefois pas se situer face au terrain (lot P-17) qui communique avec la rue Montour.

SYSTÈME FM Municipales Ltée, Farnham, Qué. Formules Municipales

INITIALES DU MAIRE
436
INITIALES DU SEC.-TRES.

Cloture Batisse Terrain Loisirs

CONSIDERANT que pour compléter l'aménagement du terrain de balle, il manquerait un cent pieds de clôture de 4 pieds de hauteur ainsi qu'une bâtisse pour y aménager deux toilettes, un abri pour le marqueur et un petit restaurant,

CONSIDERANT que ces travaux représentent des déboursés de l'ordre de $2,000.00,

CONSIDERANT que ces travaux ont été décrétés par le règlement d'aménagement du terrain de loisirs,

128/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, d'effectuer les travaux décrits ci-haut, et que des prix soient demandés à plus d'un endroit afin d'obtenir le meilleur prix possible.
Adopté.

Plan Aqueduc-Egout Zone RX

La firme d'ingénieurs Vézina, Fortier, Poisson et Ass., soumet le plan directeur d'aqueduc et d'égout de la Zone RX. Les membres du Conseil préfèrent étudier ce plan avant de prendre une décision.

Lac des Pins

M. Jacques Desbiens demande que son terrain lot P-302, mesurant approximativement 250 pieds sur 300 pieds, soit exclu du territoire protégé par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec. Les membres du Conseil mentionnent que la discussion a déjà été faite à ce sujet.

1er Estimé Terrain Loisirs

En date du 8 mai 1980, la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. soumet le 1er Estimé des travaux réalisés à l'installation de l'éclairage du terrain de baseball et de la patinoire, dossier 2-1619.

129/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, d'accepter l'estimé de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. au coût de $18,999.05; de verser ce montant au contracteur Jean Caron et Fils Inc.; d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le Secrétaire-trésorier Jean-Bapt. Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité les effets de commerce nécessaires à un emprunt temporaire, 1ère tranche de $19,000.00 à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Pavage 6e Rang Ouest

CONSIDERANT que, parmi les chemins que le Ministère des Transports du Québec entretient, seul l'extrémité du 6e Rang Ouest n'est pas pavé,

CONSIDERANT qu'environ 700 pieds seulement de ce rang n'est pas pavé,

CONSIDERANT la circulation croissante sur ce chemin,

CONSIDERANT que le Ministère des Transports doit régulièrement mobiliser une niveleuse pour ce seul bout de chemin, qui, de plus, est à l'extrémité de la Municipalité,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir prendre ces faits en considération et d'étudier les possibilités d'effectuer le pavage de ce bout de chemin.
Adopté.

Rue Jobidon Requête

Les propriétaires résidents de la rue Jobidon présentent une requête par laquelle ils acceptent que la rue soit municipalisée. Après discussion les membres du Conseil soulignent que con-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

sidérant que la rue est existante depuis nombres d'années, qu'elle est située dans la zone de développement de la Municipalité, les propriétaires devraient céder au moins une largeur de cinquante pieds et présenter un plan de cette rue.

INITIALES DU MAIRE
437
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

COMPTE FOLIO 612

272	Ministère Revenu Québec	Impot Avril		$1204.79
273	Receveur Général Can.	Impot Avril		876.12
274	Caisse Pop. Pte du Lac	Vidange Avril		4047.42
275	M. Gérard Biron	Station Avril		125.00
276	Gaétan Roberge	Voyages Avril		166.66
277	D. st-Louis Fils	Réparation		72.00
278	Banque Nationale	Règl 86-89	5,786.25 - 28.93	5815.18
279	Michel Thiffeault	Service Matér. Ponceaux		336.00
280	Martial Beaudry	21 avril - 3 mai		475.58
281	Martial Beaudry	5 mai - 17 mai		475.58
282	Martial Beaudry	19 mai - 31 mai		475.58
283	Suz. Denoncourt	21 avril - 3 mai		328.84
284	Suz. Denoncourt	5 mai - 17 mai		328.84
285	Suz. Denoncourt	19 mai - 31 mai		328.84
286	Hélène Leclerc	21 avril - 3 mai		267.04
287	Hélène Leclerc	5 mai - 17 mai		267.04
288	Hélène Leclerc	19 mai - 31 mai		267.04
289	Jean Bapt. Pothier			1256.43
290	Gaétan Roberge	21 avril - 3 mai		461.18
291	Gaétan Roberge	5 mai - 17 mai		461.18
292	Gaétan Roberge	19 mai - 31 mai		461.18
293	Marcel Crête	21 avril - 3 mai		454.24
294	Marcel Crête	5 mai - 17 mai		454.24
295	Marcel Crête	19 mai - 31 mai		454.24
296	Michel Thiffeault	21 avril - 3 mai		477.14
297	Michel Thiffeault	5 mai - 17 mai		477.14
298	Michel Thiffeault	19 mai - 31 mai		477.14
299	Commission Acc. Travail			5765.75
300	René Montour	Chemin hiver		150.00
301	Thomas Bellemare Fils	Chem. Hiver Ete	35,332.40 608.00	35940.40
302	API de Pointe-du-Lac	Pompiers		500.00
303	TEK Eau Inc.	Puits #3		670.50
304	Ubald Forest Fils Ltée	Loisirs		803.52
305	Bertrand Lamothe	Juridique		385.00
306	Rest. Grec Baie-Jolie			80.62
307	Martin Bergeron			108.86
308	Ls Geo. Guilbert	Pierre, fossé		115.00
309	Rodrigue Beaudry	Station Ste Marg.		250.00
310	Jean Piquette	Cadre		200.00
311	Claude Arbour Inc.	Réparation		68.28
312	Cap Fire Service Ltée	Réparation		24.98
313	Papeterie Mauricienne Inc.			110.44
314	Fleuriste Colette Girard Inc.	Divers		12.96
315	Ecole Nationale d'Administ.	Cours		185.00
316	Jean-Bte Pothier	Voyages Divers		191.90
317	Hydro Québec	Hotel Ville Rues Aqueduc	423.60 1560.07 1443.06	3426.73
318	Bell Canada	Hotel V. Centre Incendie	312.02 24.96 20.09	357.07
319	Garage Pépin Fils	annulé		
320	Enercan Inc.	Camion service		128.00
321	Banque Nationale	Règ. 111-113=	3866.87 19.33	3886.20
322	Pitney Bowes	Compteur postal		197.64
323	Martial Beaudry	Pompier		40.00
324	Raymond Benoit	"		20.00

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
03
438
INITIALES DU SEC.-TRES.

325	Gilles Bourgouin	Pompier	$ 20.00
326	Sylvio Dufresne	"	40.00
327	André Dugré	"	20.00
328	Luc Dugré	"	20.00
329	J.Marc Guay	"	40.00
330	Marcel Guay	"	20.00
331	Normand Hélie	"	40.00
332	Denis Lesmerises	"	20.00
333	Michel Lesmerises	"	20.00
334	J. Yves Pépin	"	40.00
335	Michel Thiffeault	"	40.00
336	Réal Trahan	"	20.00
337	Jean C. Turgeon	"	20.00
338	Marcel Crête	"	60.00
339	Louis Dugré	Voirie	143.00
340	Michel Pellerin Inc.	Matériaux	232.16
341	Henri St-Pierre	Centre Comm.	182.15
342	Aluminium Dufresne Inc.	Cartes de rues	330.91
343	Marcel Bergeron	Divers	27.10
344	Y. Roy Inc.	Engrais Loisirs	40.47
345	Receveur Général du Canada	Poste	500.00
Folio 5729= #1	Jean Caron & Fils Inc.		18,999.05

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 12e jour de mai 1980.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

130/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

131/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Séance rég. 26/05/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
439
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 26 Mai 1980 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 Mai 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

132/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 Mai 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

133/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

L'inspecteur municipal Gaétan Roberge, souligne que lors de la dernière fin de semaine, la consommation d'eau a été très forte, au point que les réservoirs se maintiennent à un bas niveau.

PERIODE DE QUESTIONS:

B. Gamache arrosage — M. Bernard Gamache demande s'il y a des heures ou périodes fixées pour l'arrosage. M. le Maire lui explique qu'un règlement est en voie d'adoption à cette fin.

L.G. Guilbert Parc Roulotte — M. Louis-Georges Guilbert demande s'il y a des développements au sujet de son secteur domiciliaire sur les lots 56 et 57. M. le Maire lui mentionne que ce secteur étant dans la zone agricole protégée, M. Guilbert devra faire une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

CORRESPONDANCE:

Bibliothèque Mme Plante — En date du 24 Mai 1980, Mme Ginette Plante, responsable de la Bibliothèque municipale, souligne l'augmentation record de nouveaux abonnés à la bibliothèque de même que l'augmentation de volumes en circulation ce qui démontre le besoin de la population. Elle demande aussi un représentant du Conseil Municipal lors de l'assemblée annuelle de la bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie qui se tiendra le 31 Mai prochain.

Jardins Communautaire Aide du ministère — Le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation invite les Municipalités à s'impliquer dans un projet de jardins communautaire. Le Ministère accorde un service d'expertises et un service d'animation. Le service d'animation est assuré par un agronome et huit étudiants en agronomie.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
440
INITIALES DU SEC.-TRES.

Radio-Québec comité Régional Réunion information

En date du 5 Mai 1980, Radio-Québec invite la Municipalité à prendre part à une rencontre publique qui aura lieu pour notre région, le 3 Juin prochain à la Polyvalente Ste-Ursule à Trois-Rivières. Cette rencontre à pour but de donner de l'information sur la formation d'un comité régional composé de 7 personnes pour assumer les pouvoirs que lui confère la loi.

Programme "OSE-ARTS"

Le Ministère des Affaires Culturelles du Québec, invite les Municipalités à se prévaloir des avantages du programme "OSE-ARTS". Ce programme vise la création de nouveaux emplois en améliorant l'environnement. Le Ministère accordera une subvention de 75% du salaire de la ou les personne(s) engagée(s) avec un maximum de $12,000.00 par nouveaux emplois culturels.

Jeux du Québec Finale Régionale

En date du 23 Mai 1980, Le Comité Organisateur de la Finale Régionale des Jeaux du Québec de la Mauricie, Trois-Rivières Ouest compte sur la collaboration de la Municipalité pour promouvoir les finales régionales dans le milieu.

Rôle Evaluation Avis M.A.M.

En date du 14 Mai 1980, M. Roger Mayrand, Directeur du service de la surveillance administrative au Ministère des Affaires Municipales fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Denis Hamelin de la firme Evaluation St-Maurice Inc, afin de finaliser le rôle d'évaluation de la Municipalité.

Pavage 6 ième Rg Ouest

En date du 21 Mai 1980, M. Pierre Langlais, ing, chef du District 43 au Ministère des Transports, accuse réception de la demande de pavage d'une partie du 6 ième Rang Ouest,. Cette demande sera prise en considérantion lors de l'élaboration du prochain programme de réfection de routes. Copie devra être expédiée à M. Roger Trépanier.

Réduction Vitesse Ste-Marguerite S.Q.

En date du 21 Mai 1980, le Sergent Jacques Sirois, de la Sureté du Québec, accuse réception de la demande de réduction de vitesse sur le chemin Ste-Marguerite. Cette demande doit être adressée au Ministère des Transports. La Sureté du Québec est fortement intéressés par ce dossier et assure sa collaboration pour l'application des règlements de la circulation dans la Municipalité.

Réduction Vitesse Ste-Marguerite Petites Terres Voirie.

En date du 20 Mai 1980, M. Guy Bourelle, Ing., à la Direction régionale 04 du Ministère des Transports, accuse réception de la demande de réduction de vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite et le Rang des Petites Terres. Le Ministère fera l'étude qui s'impose à l'aide du radar et les résultats nous parviendront.

Belle Vision Câble

En date du 5 Mai 1980, M. Jean Brousseau, Vice-Président de la Belle Vision Inc. avise que cette compagnie à l'intention de donner le service du câble dans la Municipalité de Pointe-du-Lac. Il demande donc au Conseil Municipal de l'appuyer dans sa demande au C.R.T.C.

Gemini North Câble

En date du 8 Mai 1980, Gemini North Ltd demande si la Municipalité est intéressée dans une expansion de service de télévision. Elle demande donc l'appui de la Municipalité auprès du C.R.T.C.

Service Câble

Considérant que certaines Compagnies projettent de donner le service du Câble dans la Municipalité de Pointe-du-Lac,

Considérant que ces compagnies demandent l'appui de la Municipalité pour ce projet,

Considérant que la Municipalité croit que ce service serait avantageux pour ses contribuables,

134/80

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, que la

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Municipalité de Pointe-du-Lac avise le C.R.T.C. qu'elle appuie fortement le projet d'installation du service du Câble sur son territoire.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
441
INITIALES DU SEC.-TRES.

B. Gamache application

En date du 26 Mai 1980, M. Bernard Gamache, domicilié au 980 rue des Erables, fait application au poste de surveillant et préposé à l'entretien du centre de loisirs. M. Gamache étant présent, M. le Maire lui mentionne que la Municipalité n'a pas prévu procéder à l'engagement d'un tel responsable pour l'année 1980, mais que son application demeure au cas de besoin.

135/80 avis motion Règ. 9-A Arrosage

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil Municipal d'un règlement portant le no 9-A et intitulé: "Règlement régissant l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustres et autres végétaux". Le dit règlement fixe les périodes où l'arrosage est permis et les infractions (amendes) aux contrevenants. De plus, ce règlement abroge les articles 41 et 42 du règlement no 9 intitulé: "Règlement relatif à l'entretien et à l'administration du système d'aqueduc de la Corporation Municipale".

Les membres du Conseil ont tous en mains copies du projet de règlement et dispensent de sa lecture lors de son adoption.
Adopté.

Arrosage

Considérant l'arrivée de la belle saison avec des besoins en eau potable plus grands,

Considérant que certains abusent et gaspillent inutilement l'eau potable en arrosant continuellement leur pelouse, jardins, fleurs, arbres, arbustes, etc...

Considérant que cet usage abusif entraine des baisses substantielles de pression dans certains secteurs de la Municipalité, voir même des pénuries d'eau potable,

Considérant que chacun a droit à un approvisionnement convenable d'eau potable,

136/80

En conséquence il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que:

1- L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustres et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:

Entre 20:00 hre et 22:00 hre, les jours suivants:
a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre PAIR: les MARDIS et JEUDUS
b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre IMPAIR: les MERCREDIS et VENDREDIS

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

2- Tout boyau d'arrosage doit être muni d'une lance à fermeture automatique et il est défendu d'en utiliser simultanément plus d'un par résidence.

3- Le remplissage complet des piscines est permis tous les jours entre minuit et 6:00 heure.

4- Le lavage des autos et des entrées d'autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
442
INITIALES DU SEC.-TRES.

1'eau strictement nécessaire à ces fins.

5- Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende de $25.00 à $300.00 avec ou sans frais, ou à défaut du paiement immédiat de l'amende et/ou des frais d'un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours. Si l'infraction se prolonge au-delà d'une journée, elle constitue, par jour, une infraction séparée.

Adopté.

Tarif officier élection

Considérant que la Municipalité n'a pas à ce jour décrété de tarifs pour ses officiers d'élection,

Considérant qu'il y va de l'intérêt de la Municipalité d'avoir des officiers d'élection qualifiés et compétents,

137/80

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'adopter les tarifs suivants pour les officiers d'élection de la Municipalité, et de les soumettre au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

LISTE DES TARIFS DES OFFICIERS D'ELECTION DE LA MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

1- Président d'élection:

$0.12 par électeur pour les premiers 5,000 électeurs inscrits sur la liste; $0.06 par électeur pour les 20,000 suivants et $0.02 pour chacun des autres

En aucun cas, le président ne peut recevoir moins que $600.00 ni plus que $3,000.00.

11- Secrétaire d'élection:

Les trois quarts des honoraires du président.

111-Enumérateurs:

$15.00 et $0.18 du nom.

1V- Membres du bureau de révision:

A) Juge municipal: $60.00 par jour de séance
B) Autres membres: $37.00 par jour de séance

V- Scrutateur:

$60.00 repas inclus.

V1- Greffiers du scrution:

$50.00 repas inclus

V11-Constables spéciaux:

$40.00 repas inclus.

Zonage agricole J. Desbiens lot 302

Considérant que M. Jacques Desbiens s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation d'exclure son terrain de la zone agricole,

Considérant que ce terrain est situé dans une zone rura-agricole au zonage municipal et qu'il n'est desservi par aucun service,

Considérant que ce terrain fait parti d'un domaine privé qui ne figure pas dans les plans d'urbanisation de la Municipalité, en plus de ne pas être desservi par des chemins publics,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

138/80

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'objecte à la demande de M. Jacques Desbiens d'exclure une partie du lot 302 de la zone agricole protégée.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
443
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Zonage agricole Thérèse M. Boisvert lot 289-7

Considérant que Madame Thérèse Marchand Boisvert s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole, un terrain portant le numéro de cadastre 289-7,

Considérant que ce terrain borne une rue municipalisée depuis le 31 mars 1977 et qu'il fait parti d'un développement déjà accepté par la Municipalité,

Considérant que ce terrain est cadastré et qu'il est situé juste à côté d'un terrain déjà construit,

139/80

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu que la Municipalité appuie la demande de Madame Thérèse Marchand Boisvert, pour utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture le lot 289-7 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Zonage agricole Marcel Dupont

M. Marcel Dupont s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de lotir et céder à ses deux fils, deux terrains présentement vacants. L'inspecteur municipal devra vérifier sur place si le tout est en conformité avec la réglementation municipale.

Plan directeur aqueduc égout Zone RX

Considérant qu'en date du 12 Mai 1980, M. Daniel Poisson, ingénieur de la firme Vézina Fortier, Poisson et Ass. dépose le plan directeur d'aqueduc et d'égout pour le Territoire compris entre la route 138, le chemin Ste-Marguerite et le boulevard St-Jean-Baptiste.

Considérant que les membres du Conseil ont étudié ce plan en comité privé.

140/80

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter le plan directeur d'aqueduc et d'égout, tel que présenté par la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. en date du 12 Mai 1980, et portant le dossier no 2-1650.
Adopté.

Le secrétaire trésorier devra demander à l'ingénieur Daniel Poisson de soumettre un rapport sur les implications que causerait le raccordement du secteur Rouette à l'égout projeté.

Achat de rue Place Dubois

Considérant que M. Paul Charbonneau a complété les travaux d'aqueduc, d'égoûts sanitaire et pluviaux et le revêtement de pierre concassée ou gravier dans une partie de son développement domiciliaire,

Considérant que M. Normand Lefebvre, ingénieur de la firme Pluritec transmet en date du 18 Avril 1980, dossier 9162 copie du rapport d'inspection télévisée effectuée par la firme Inspectronic Ltée dans le réseau d'égout sanitaire d'une partie de Place Dubois, et que le tout semble acceptable,

Considérant que M. Charbonneau a déposé un montant de $1,500.00 pour garantir l'épandage de pierre ou gravier dans cette partie de rue avant le 1 er Septembre 1980,

Considérant que le comité de rue et l'inspecteur municipal ont inspecté les lieux et qu'ils recommandent leur acceptation,

141/80

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement:

SYSTÈME FM Municipales Ltée, Farnham, Qué. Formules Municipales

INITIALES DU MAIRE
444
INITIALES DU SEC.-TRES.

1) Que la Municipalité obtienne deux servitudes pour réparer et entretenir les conduites d'égout pluvial qui passe:
   a) sur la ligne séparative des lots 197-16 et 197-15 pour aller sur le lot 197-4
   b) sur la ligne séparative des lots 199-33 et 199-34 pour aller sur une partie du lot 200

2) Que si le 1 er Septembre 1980, M. Paul Charbonneau n'a pas procédé à l'épandage de pierre ou de gravier dans les rues ci-après désignées la Municipalité procèdera alors à l'épandage de pierre ou de gravier jusqu'à concurrence de $1,500.00 montant que M. Charbonneau a déposé pour l'exécution de ce travail avant la dite date.

3) Que la Municipalité se porte acquéreur, pour la somme de un (1) dollars, des rues et installation d'aqueduc et d'égout installées dans ces rues, soit les lots: 197-23, 198-18, 199-28, 199-24, 199-37, 199-39, et 199-45

4) Que la Municipalité conservera à titre de dépôt de garantie pour les travaux effectués dans les rues mentionnées au 3 ième paragraphe, un montant de $974.00 que M. Charbonneau avait déjà déposé pour garantir d'autres travaux. Ce montant sera remis à M. Charbonneau dans un an de la présente si les travaux décrits au paragraphe 3 s'avèrent satisfaisants.

5) Que le Notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat d'achat (incluant les servitudes) à cette fin.

6) Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signé pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

Adopté.

Fosse septique chalet service Loisirs

L'inspecteur municipal présente l'estimé de M. Louis Dugré pour l'aménagement des installations septiques du chalet de services sur le terrain de loisirs. Ces installations coûteraient $1,300.00.

142/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'accepter l'estimé de M. Dugré pour la confection des installations septiques. Ce montant est prévu au budget de l'année 1980.
Adopté.

M. le Maire mentionne que la Ville de Trois-Rivières Ouest envisage d'extensionner son service de transport en commun sur le territoire de la Municipalité. Une étude de fonctionnement et de coûts est en cours et une rencontre avec les deux conseils municipaux suivra.

L'ordre du jour étant épuisé.

143/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Martial Beaudry
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Séance
Rég.
9/6/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
445
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 9 juin 1980, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal sont aussi présents.

M. le Conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 26 mai 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

144/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 26 mai 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Les résidents du secteur Place Dubois présentent une requête. Elle est placée à l'ordre du jour à l'item Secteur Place Dubois.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

145/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean Pierre Benoit et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier-adjoint soumet les rapports mensuels suivants: Aqueduc, incendie, travaux extérieurs, permis de construction. Le rapport de l'assemblée de chantier pour l'aménagement du terrain de loisirs est aussi soumis.

PERIODE DE QUESTIONS

Place Dubois R.DeMontigny

M. René DeMontigny demande si la Municipalité prévoit conserver l'espace vert existant à l'entrée de la Place Dubois. M. le Maire mentionne que ce sujet est à l'ordre du jour.

M.P. Bergeron Vitesse Ste Marguer

M. Michel Pierre Bergeron demande si la Municipalité a d'autres informations relativement à la demande de diminution de la limite de vitesse sur le chemin Ste-Marguerite. Le secrétaire-trésorier devra communiquer avec le Ministère des transports afin de savoir les conditions et modalités pour diminuer la limite de vitesse.

CORRESPONDANCE

Remerc. C.L.M. Socio Loisirs

En date du 22 mai 1980, le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. remercie de la collaboration apportée lors du passage d'un des recherchistes de l'étude Socio-Loisirs dans notre municipalité.

Changement de nom

En date du 25 mai 1980, le Notaire René Cloutier fait parvenir un avis du changement de nom de la Compagnie Gélinas, Durand, Vaillancourt Inc. qui devient Gélinas, Durand Inc.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

446

INITIALES DU SEC.-TRES.

Accept. Emprunt Tempor. StCharles

En date du 14 mai 1980, la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac fait parvenir l'acceptation d'un emprunt temporaire de $20,000. en attendant le produit d'une nouvelle émission d'obligation pour le secteur Avenue St-Charles.

Acc. Recept. Aide-Finance Socio-Culturel

En date du 27 mai 1980, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche accuse réception de la demande d'assistance financière pour l'année 1980-81 dans le cadre du programme d'aide aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiations aux loisirs socio-culturels. Cette demande sera étudiée au cours du mois de juin et une réponse parviendra peu de temps après.

Demande Aide Financière Biblioth. Refus

En date du 2 juin 1980, le Ministère des Affaires Culturelles, Direction générale des arts et des lettres, accuse réception de la demande de subvention concernant l'aide financière aux bibliothèques existantes. Malheureusement, l'entente qui lie la Municipalité avec la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie la rend inadmissible au programme d'aide financière aux bibliothèques existantes. Le Ministère des Affaires Culturelles subventionnant 80% des coûts des Bibliothèques Centrales de Prêts constitue une aide indirecte. Il ne peut en plus accorder une aide directe qu'aux bibliothèques qui sont autonomes.

C.Lajoie Taux Int. protect. citoyens

En date du 27 mai 1980, M Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée au Ministre du Revenu National M. William Rompkey, relativement à la résolution demandant l'implantation d'un système pour aider les citoyens canadiens à faire face à la hausse des taux d'intérêts.

Y.Picotte Acc.Récep. Taux Intérêts

En date du 2 juin 1980, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, accuse réception de la résolution demandant la protection des citoyens face à la hausse des taux d'intérêts

Min. Fin. Acc.Récep. Taux Int.

En date du 28 mai 1980, M. Daniel Paillé, secrétaire du Ministre des Finances du Québec, accuse réception de la résolution demandant la protection des citoyens face aux taux d'intérêts toujours croissants. Les gouvernements des provinces n'ont rien à voir à la politique monétaire du pays et le présent gouvernement fédéral n'a rien prévu dans son mini budget du mois dernier pour venir en aide aux canadiens. Le ministre des Finances du Québec, dans son budget de mars 1980 n'a pu présenter certaines mesures à ce sujet, n'ayant pas les ressources correspondantes aux contrôles de la politique monétaire.

Comm. Scolaire Chavigny Role Ev.80

En date du 26 mai 1980, la Commission Scolaire Chavigny demande copie du rôle d'évaluation municipale 1980 afin de compléter le travail nécessaire pour les taxes scolaires.

Min. Rev. Acc.Réc. Vitesse SteMarg.

En date du 28 mai 1980, le Ministre du Revenu du Québec, M. Michel Clair, accuse réception de la demande de réduction de vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite et le Rang des Petites Terres. Le Ministre a pris connaissance de la résolution et assure qu'il y donnera les suites appropriées.

Acc.Réc. Vitesse Ste Marg. Transports

En date du 26 mai 1980, le Ministre des Transports du Québec accuse réception de la résolution demandant la réduction de vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite. Copie a été transmise au responsable de ce secteur pour étude. Les résultats seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

Min. Agric. creusage fossé Rte 138 C.Ouest Refus

En date du 23 mai 1980, M. Gilles Noel, ingénieur du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avise qu'il a rencontré les propriétaires concernés dans le creusage de fossés situés entre la route 138 et l'autoroute 40 du côté Ouest de la Municipalité et que ceux-ci ne semblent pas intéressé. Le Ministère ne peut donc procéder s'il n'a pas de demande des

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

agriculteurs concernés. Il joint un formulaire pour le cas où ces propriétaires changeraient d'idées.

INITIALES DU MAIRE
447
INITIALES DU SEC.-TRES.

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir sa décision dans les causes suivantes:

Dubé-Messier 245-246 247

Dossier: 007423 et 007424
Demandeur: Marc Aurèle Messier et Simon Dubé
Lots concernés: P-245, P-246, P-247, 247-3 à 247-9
Demande: Poursuivre un développement domiciliaire
Décision: Refuse l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser à une autre fin qu'à l'agriculture les lots demandés.

Line Dussault 19-53, 19-54

Dossier: 4306- 016954
Demandeur: Léo-Paul Thibeault et Line Dusseault
Lot concerné: 19-54-2, 19-53-1, 19-53-2
Demande: Vendre et construction d'une résidence
Décision: Autorise l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole, soit y construire une résidence.

Pierret Gauthier P-354

Dossier: 4306-D - 017149
Demandeur: Michel Charest et Wayne Kendall, Pierrette G. Gauthier
Lot concerné: P-354
Demande: Vendre et construction d'une piste de go-kart et restaurant.
Décision: Autorise l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole du lot demandé.

Zonage Agric. Avis Audit. RLaroche

En date du 28 mai 1980, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec avise qu'elle entendra le 17 juin prochain à Québec, à 15:30 hres, les demandes de M. Roger Laroche, soit les dossiers 012502 et 017272. La Municipalité devra aviser la Commission si elle ne peut assister à ces auditions.

146/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de déléguer le secrétaire trésorier et l'inspecteur municipal pour représenter la Municipalité à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les causes de M. Roger Laroche.
Adopté

Bibliot Rapport Annuel

En date du 4 juin 1980, M. Pierre L'Hérault, de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie avise que lors de l'Assemblée générale annuelle de cet organisme, les délégués ont voté une hausse de $0.10 per capita des contributions qui passeront à $0.75 per capita en 1981. Les Conseils municipaux seront rencontrés afin d'améliorer le service des bibliothèques en fonction de l'utilisation croissante. Est également joint un rapport statistiques de la fréquentation de la bibliothèque de Pointe-du-Lac.

Aqueduc Roméo Fafard

En date du 26 mai 1980, le Conseil Municipal du Village de Yamachiche demande l'autorisation de raccorder M. Roméo Fafard à son réseau d'aqueduc qui passe face à cette propriété sise au 980 Rang St-Nicolas.

CONSIDERANT que M. Roméo Fafard, propriétaire et résidant au 980 Rang St-Nicolas, demande à la Municipalité du Village de Yamachiche de le desservir en eau potable,

CONSIDERANT que la Municipalité du Village de Yamachiche possède une ligne d'adduction d'eau potable qui dessert présentement ce secteur,

CONSIDERANT que la Municipalité du Village de Yamachiche demande par résolution de son Conseil en date du 26 mai 1980, l'autorisation de desservir M. Fafard,

147/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, d'autoriser la Municipalité du Village de Yamachiche à raccorder, à même ses conduites d'aqueduc, M. Roger Fafard du 980 Rang St-Nicolas, à condition que celui-ci s'engage à en défrayer tous les coûts et par la suite les tarifs pour la fourniture d'eau.
Adopté.

UCCMLQ Congrès

L'Union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec invitent les conseils municipaux à déléguer leur maire, secrétaire-trésorier et conseillers à assister au congrès annuel de cet organisme qui se tiendra au Centre Municipal des Congrès, à Québec, du jeudi 16 octobre au dimanche 19 octobre 1980. La pré-inscription est de $100.00 par participant jusqu'au 15 septembre 1980 et de $125.00 après cette date.

148/80

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry, M. le conseiller Robert Parenteau et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à assister au congrès annuel de l'Union des Conseils de Comté. De leur défrayer les frais d'inscription et autres dépenses encourues sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

RadioQué. Comité Région.

En date du 3 juin 1980, M. André Provencher de Radio-Québec rappelle que tous les organismes à but non lucratif et exerçant leurs activités dans la région Centre du Québec peuvent, d'ici le 18 juin 1980, recommander un ou deux candidats pour faire partie du comité régional de Radio-Québec. Ce comité sera composé de 7 personnes, dont 4 seront nommées sur la recommandation des organismes à caractère culturel, populaire, socio-économique ou autre.

149/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, de nommer M. Robert Parenteau, candidat pour être élu au Comité Régional de Radio-Québec.
Adopté.

Bendwell Tarif Consultat

En date du 29 mai 1980, M. Denis Morissette de la firme Bendwell et Associés avise qu'il est dans la politique de cette firme d'offrir un service gratuit de consultation sur la réglementation et les éléments s'y rattachant et ce, pendant les quelques mois qui suivent l'adoption de la réglementation. Toutefois, la firme doit actuellement suggérer au conseil d'établir une forme d'entente relativement à la mise à jour et à la consultation permanente. Deux possibilités peuvent s'offrir, soit:

- Un service de consultation chargeable au taux horaire minimum prévu par la Corporation professionnelle des Urbanistes du Québec.
- Un service permanent de consultation à tarif annuel fixe couvrant tous les aspects de la consultation incluant des rencontres périodiques avec le Conseil ou la commission d'urbanisme.

Le secrétaire-trésorier devra prendre plus d'informations concernant le tarif horaire.

Caiss Pop. P.D.L. Panneau Publicit.

En date du 27 mai 1980, M. Jean-Paul Boisvert, Directeur de la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac souligne que l'Union Régionale de Trois-Rivières a élaboré un concept de panneau publicitaire géant de type "mediacom" dont le rôle serait de publiciser les multiples financements de projets qui sont effectués par les Caisses Populaires dans leur milieu. Considérant que la caisse de Pointe-du-Lac participe au financement du projet d'aménagement du terrain de loisir, M. Boisvert demande l'autorisation de placer un tel panneau sur le site des travaux.

150/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'autoriser la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac à placer un panneau publicitaire indiquant la participation de la Caisse locale au financement temporaire des travaux de construction sur le terrain de loisirs de la Municipalité, et ce, pour la période que durera ce financement temporaire.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE C.B.
449
INITIALES DU SEC.-TRES.

Etablissement Service PDubois

CONSIDERANT que M. Paul Charbonneau désire établir des services d'aqueduc et d'égouts dans de futures rues, soient les subdivisions 197-30, 198-27, 198-36, 199-46, 199-47,

CONSIDERANT que ces rues font parties de l'entente intervenue entre M. Charbonneau et la Municipalité en 1977,

151/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'aviser M. Paul Charbonneau que l'établissement des services municipaux dont il projette dans les futures rues portant les numéros de cadastre 197-30, 198-27, 198-36, 199-46 et 199-47 devra être conforme à la règlementation en vigueur à cet effet.

Que la Municipalité accordera une attention spéciale aux points suivants:

1- Les plans d'établissement des services devront être confectionnés par une firme d'ingénieurs préalablement acceptée par la Municipalité.

2- Le Promoteur devra déposer à l'avance à la Municipalité un montant suffisant pour couvrir les honoraires de confection de ces plans par ladite firme d'ingénieurs.

3- Les dits plans devront être conformes aux normes de la Municipalité, du service de Protection de l'Environnement et de toutes autres lois ou règlements en vigueur et régissant ce domaine.

4- Le Promoteur devra accomplir tous ces travaux sous la surveillance totale de la firme d'ingénieurs de façon que ceux-ci soient en mesure de donner un certificat de conformité des travaux.

5- Le Promoteur devra déposer, à l'avance, à la Municipalité, un montant suffisant pour couvrir les honoraires de surveillance de ces travaux par la firme d'ingénieurs.

6- Le Promoteur devra recouvrir lesdites rues de 6 pouces de pierre ou gravier concassé ou encore déposer à la Municipalité un montant suffisant pour qu'elle puisse accomplir cet épandage de pierre ou gravier concassé, le tout à la satisfaction de la firme d'ingénieurs et de la Municipalité.

7- Le Promoteur devra déposer à la Municipalité un montant de 1% des travaux pour garantir leur conformité pour une période d'un an à partir de la date d'acceptation des travaux par la firme d'ingénieurs.

8- La Municipalité accordera des permis de construction sur les terrains adjacents à ces rues lorsqu'elles seront municipalisées

9- Lorsque la Municipalité procédera à l'achat de ces rues, elle demandera une servitude sur un rayon de 80 pieds sur le lot P-199, soit au bout de la rue 199-45, afin de faciliter le déneigement de la dite rue.

10- L'espace situé en bordure du chemin Ste-Marguerite, soit les

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
450
INITIALES DU SEC.-TRES.

lots P-197, P-198, et prévu comme parc devra être cédé en même temps que les rues ci-avant décrites. Cet espace couvrira le 10% réservé à des fins de loisirs pour l'ensemble du projet domiciliaire, et ce tel que prévu lors du dépot et de l'acceptation originale du projet de M. Paul Charbonneau.
Adopté.

Lotissement P.Charbonneau

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 197, 198 et 199, dossier 32 279, propriété de M. Paul Charbonneau,

CONSIDERANT que ce lotissement fait partie du projet de développement domiciliaire de M. Paul Charbonneau accepté par la Municipalité en 1977,

CONSIDERANT que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec a accepté une utilisation autre qu'agricole sur ces parties de lots, en date du 29 avril 1980, dossier 003341.

152/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision des lots P-197, P-198 et P-199 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 197-30 à 197-40, 198-23 à 198-40, 199-46 à 199-55 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 9 aout 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PDubois Requête Parc Espace Vert

Les propriétaires et résidents du Secteur Place Dubois demandent, par requête en date du 5 juin 1980, que la Municipalité conserve comme parc et espace vert le terrain situé à l'entrée de ce secteur, soit le terrain en forme de "U" et portant les nos de lots P-197 et P-198, et ce, tel que M. Charbonneau avait promis à ces personnes lors de l'achat de leur terrain. Les membres du Conseil prennent bonne note de cette requête et une copie sera expédiée à Me Lamothe.

Place 4As Zonage Agricole

CONSIDERANT que M. Louis-Georges Guilbert s'adresse à la Commission pour utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture les lots 56 (-4 à -12) et 57 (-2 à -4) du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que les rues portant les numéros 56(-1 à -3) et 57-1 sont municipalisées depuis le 13 septembre 1976 et que les terrains adjacents sont desservis par un réseau d'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que ce projet a été accepté par la Municipalité en 1975 et que 3 terrains, sur les 11 faisant l'objet du développement, sont déjà construits,

CONSIDERANT que ces terrains sont impropres à l'agriculture selon les renseignements fournis par l'U.P.A. dans une lettre

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

du 21 avril 1980,

INITIALES DU MAIRE ..... 451 ..... INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDERANT de plus que ce développement est adjacent à la zone blanche de la Municipalité dont le numéro de dossier est 80-4307,

153/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Guilbert.
Adopté.

ATTENDU que la demande va à l'encontre du principe de la loi agricole de développer d'abord la zone urbaine avant la zone agricole et qu'effectivement le demandeur devrait plus pertinemment développer ses terrains situés dans la zone urbaine;

ATTENDU également que selon le schéma d'aménagement accepté par la municipalité, la partie au sud de la route 138 devrait être conservée au traitement temporaire des eaux usées de la partie sise au nord de cette même route;

ATTENDU que ce développement est à proximité de la plaine inondable,

ATTENDU que ce développement serait sur un sol - à première vue- impropre au traitement des eaux usées, à moins de correctifs à apporter,

ATTENDU que ce développement serait réduit en étendue et en nombre d'habitations: superficie des terrains de 15,000 p.c.,

ATTENDU que le genre d'habitations proposé exigerait des amendements au règlement de zonage, et irait à l'encontre de la philosophie appliquée dans les autres zones de maisons mobiles: aucune sur une grande voie,

ATTENDU que cet ilot semble incompatible avec l'aménagement prévu environnant,

154/80 EN CONSEQUENCE, il est contreproposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, que d'une part la municipalité s'oppose à la demande du propriétaire.

ATTENDU également qu'il y a eu effectivement approbation antérieure du dit projet,

ATTENDU que le demandeur a déboursé certains frais, je propose d'autre part que la Municipalité rembourse les dits frais au demandeur; que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires à l'annulation du cadastre sur ces lots,
et que la Municipalité fasse effectuer les corrections nécessaires au rôle d'évaluation.

Le vote est demandé sur la contreproposition.
Deux sont en faveur, trois sont contre.
La contreproposition est rejetée et la première proposition est adoptée.

Règl. #9-A Arrosage

REGLEMENT NO. 9-A

REGLEMENT RELATIF A L'ARROSAGE DES PELOUSES, JARDINS, FLEURS, ARBRES, ARBUSTES, ETC.

ATTENDU qu'à chaque année la belle saison entraine une plus forte consommation d'eau potable,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

452

INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU que certains abusent et gaspillent inutilement l'eau potable en arrosant continuellement leur pelouse, jardins, fleurs, arbres, arbustes, etc.

ATTENDU que chacun a droit à un approvisionnement convenable d'eau potable,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné en date du 26 mai 1980,

155/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu qu'il est décrété et statué par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1: Le présent règlement abroge et remplace les articles 41 et 42 du règlement No. 9 de la Municipalité. Toutefois le présent règlement ne modifie d'aucune façon l'entrée en vigueur du dit règlement No. 9.

ARTICLE 2: L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes et conditions que pourra déterminer la Municipalité par résolution de son Conseil. La dite résolution devenant partie intégrante du règlement.

ARTICLE 3: En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

ARTICLE 4: Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende de $25.00 à $300.00 avec ou sans frais, ou à défaut du paiement immédiat de l'amende et/ou des frais d'un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours. Si l'infraction se prolonge au-delà d'une journée, elle constitue, par jour, une infraction séparée.

ARTICLE 5: Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Pointe-du-Lac, ce 9ième jour de juin 1980.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 11ième jour de juin 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 11ième jour de juin 1980.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Arrosage

CONSIDERANT l'arrivée de la belle saison avec des besoins en eau potable plus grands,

CONSIDERANT que certains abusent et gaspillent inutilement l'eau potable en arrosant continuellement leur pelouse, jar-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 70

dins, fleurs, arbres, arbustes, etc...

INITIALES DU MAIRE C.B. 453 INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que cet usage abusif entraine des baisses substantielles de pression dans certains secteurs de la Municipalité, voir même des pénuries d'eau potable,

CONSIDERANT que chacun a droit à un approvisionnement convenable d'eau potable,

156/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que:

1- L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:

Entre 20:00 hres et 22:00 hres, les jours suivants:

a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre PAIR: les MARDIS et JEUDIS
b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre IMPAIR: les MERCREDIS et VENDREDIS.

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

2- Tout boyau d'arrosage doit être muni d'une lance à fermeture automatique et il est défendu d'en utiliser simultanément plus d'un par résidence.

3- Le remplissage complet des piscines est permis tous les jours entre minuit et 6:00 heures.

4- Le lavage des autos et des entrées d'autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à ces fins.

5- Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende de $25.00 à $300.00 avec ou sans frais, ou à défaut du paiement immédiat de l'amende et/ou des frais d'un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours. Si l'infraction se prolonge au-delà d'une journée, elle constitue, par jour, une infraction séparée.

Adopté.

Respons Terrain Loisirs

CONSIDERANT que la Municipalité procède à l'aménagement d'un terrain de loisirs,

CONSIDERANT que ces aménagements requièrent une surveillance et un contrôle,

157/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de nommer M. Réjean Bédard, responsable du terrain municipal de loisirs. La description de sa tâche demeure à établir avec les membres du Conseil.

De plus, M. Luc Boisvert est engagé pour la période du 1er juin au 15 septembre 1980 pour effectuer les divers travaux d'entretien sur le terrain municipal de loisirs. Un montant n'excédant pas $1,500.00 lui sera versé pour cette période.

Adopté.

158/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement portant le no 29, et intitulé "Règlement pour la confection d'une étude hydrologique" ayant pour objet de décréter des travaux visant à accomplir une étude hydrologique sur les terrains que possède la Municipalité, soit les lots

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
454

P-191 à P-195 inclus.
Adopté.

Subvent. Loisirs Remerc.

CONSIDERANT qu'en date du 15 février 1980, le Ministre des Affaires Municipales du Québec, M. Guy Tardif a accordé à notre Municipalité une subvention de $42,800.00 dans le cadre du nouveau programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC),

CONSIDERANT que cette subvention est attribuée pour la construction d'un chalet de service et l'installation d'un système d'éclairage sur le terrain de loisirs de la Municipalité,

CONSIDERANT que cette subvention encourage fortement la Municipalité à se doter d'équipements de loisirs valables et qui répondent aux besoins de la population,

159/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac remercie sincèrement le Ministre des Affaires Municipales, M. Guy Tardif, et ses collaborateurs, pour la précieuse aide financière qui fut accordée pour la réalisation et l'implantation d'équipements de loisirs dans notre milieu.
Adopté.

Zonage Agricole RLeclerc

CONSIDERANT que M. Pierre Paul Leclerc s'adresse à la Commission pour obtenir la permission d'aliéner en faveur de Jean-Pierre Bélisle et René Leclerc, une partie de sa terre portant le numéro P-324 dans le but de former une société,

CONSIDERANT que ce terrain est zoné rural agricole au zonage municipal,

CONSIDERANT que les demandeurs ont l'intention d'exploiter cette terre en y faisant de l'agriculture,

160/80 PAR CONSEQUENT, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Leclerc.
Adopté.

Zonage Agricole Invest. Faust Inc

CONSIDERANT que les Investissements Faust Inc. s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole un terrain portant le numéro 162,

CONSIDERANT que ce terrain a été acheté avant le 9 novembre 1978 et que par conséquent, son propriétaire n'a besoin d'aucune autorisation pour utiliser à une fin autre qu'agricole le lot ci-haut mentionné.

CONSIDERANT que le dit terrain est situé dans une zone rurale agricole au zonage municipal et qu'il n'est desservi par aucun service,

CONSIDERANT que ce terrain ne figure pas dans les plans d'urbanisation et la Municipalité,

CONSIDERANT que ce terrain ne répond pas aux normes de notre règlement de construction,

161/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité s'objecte à la demande des Investissements Faust Inc.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Chalet Service Paiement #1

CONSIDERANT qu'en date du 5 juin 1980, la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., soumet la demande de paiement No. un concernant la construction du chalet de service sur le Terrain de loisirs de la Municipalité,

INITIALES DU MAIRE CB 455 INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que la firme d'ingénieurs établit le montant payable à la firme Construction Bécancour Inc. à $27,459.40,

CONSIDERANT que la Municipalité doit recourir à un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac,

162/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'effectuer un deuxième emprunt temporaire au folio 5729, au montant de $27,500.00. D'autoriser M. le Maire, Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier ou l'adjoint Martial Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet avec la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac. Adopté.

COMPTE FOLIO 612

346	Banque Nationale T.Riv.	Règl. 105	$22,627.83
347	Caisse Pop. Pte du Lac	Vidange	4,047.42
348	Ministère Revenu Québec	Impot Mai	1,204.79
349	Receveur du Canada	Impot Mai	876.12
350	M. Gérard Biron	Station Mai	125.00
351	Gaétan Roberge	Voyage	166.66
352	Martial Beaudry	2 juin - 15 juin	475.58
353	Martial Beaudry	16 juin- 29 juin	475.58
354	Suzanne Denoncourt	2 juin - 15 juin	328.84
355	Suzanne Denoncourt	16 juin- 29 juin	328.84
356	Hélène Leclerc	2 juin - 15 juin	267.04
357	Hélène Leclerc	16 juin- 29 juin	267.04
358	Jean Bte Pothier	Juin	1,256.43
359		Annulé	
360		Annulé	
361	Marcel Crête	2 juin - 15 juin	454.24
362	Marcel Crête	16 juin- 29 juin	454.24
363	Michel Thiffeault	2 juin - 15 juin	477.54
364	Michel Thiffeault	16 juin- 29 juin	477.54
365	Richard Normandin	Cadre	100.00
366	Garage Trudel	Tracteur	2,268.00
367	Clément Beaudry	1,305.25 + 100.	1,405.25
368	J. Pierre Benoit	435.08 + 160.	595.08
369	Conrad Carbonneau	435.08 + 100.	535.08
370	Denis Houle	435.08 + 160.	595.08
371	J.Jacques Lacroix	435.08 + 60.	495.08
372	Jules Levasseur	435.08 + 100.	535.08
373	Robert Parenteau	435.08 + 80.	515.08
374	Receveur Général Canada	Poste	22.50
375	Gaétan Roberge	2 juin - 15 juin	441.91
376	Gaétan Roberge	16 juin - 29 juin	441.91
377	Hydro Québec	161.92 - 1092.93 - 1591.31	2,846.16
378	Bell Canada	214.95 - 23.39 - 20.09	258.43
379	Pluritec Consultants	Place Dubois	1,200.00
380	Réal Trahan	Divers	22.86
381	3M Canada Léte	Papeterie	91.73
382	Julien Simard	Loisirs Tuyau	37.80
383	Jacques Lacerte Fils	Loisirs Tuyau	8.25
384	Céline Beaudry	2 juin - 15 juin	312.10
385	Céline Beaudry	16 juin - 29 juin	312.10
386	Michel Pellerin Inc.	Terrain Loisirs	1,501.06
387	Louis Dugré	351. + 961.	1,312.00
388	Garage Pépin Fils		50.21

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

456

INITIALES DU SEC.-TRES.

389	Martial Beaudry	Pompier Mai	$ 100.00
390	Raymond Benoit	"	120.00
391	Gilles Bourgouin	"	40.00
392	Marcel Crête	"	180.00
393	Sylvio Dufresne	"	60.00
394	André Dugré	"	20.00
395	Luc Dugré	"	100.00
396	J. Marc Guay	"	20.00
397	Marcel Guay	"	40.00
398	Eddy Hébert	"	40.00
399	Normand Hélie	"	120.00
400	Rénald Légaré	"	100.00
401	Denis Lesmerises	"	80.00
402	Michel Lesmerises	"	80.00
403	J. Yves Pépin	"	120.00
404	Michel Thiffeault	"	120.00
405	Réal Trahan	"	60.00
406	Jean Claude Turgeon	"	60.00
407	Service Spécial Vidanges Inc	3 mois	3,560.76
408	Marcel Bergeron	Divers	11.60
409	Guilbault Transport Inc.	Papeterie Transport	14.95
410	Comité Organisateur Fin. Rég.		30.00
411	Canron Inc.	Matériaux Loisirs	3,982.89
412	B.D.C. Ltée	Serv. Incendie	20.00
413	Le Beau Lieu Jardinier	fleurs	63.50
414	Imprimerie G. Duchaine Inc.	Papeterie	509.92
415	Louis Dugré	Fosse Loisirs	1,300.00
416	A.G. Messier	102.84 + 321.78	424.62
417	Co Enercan Inc.	Camion Service	128.68
418	Henri St-Pierre Enr.	Centre	131.60
419	Contrôles comptables Ltée	Papeterie	797.24
420	Servac Inc.	Voirie	1,625.20
421	Trois-Rivières Location Inc.	Terrain Loisirs	28.75
422	Rest. Miss Louiseville	Repas	467.57

COMPTE FOLIO 5729

2	Construction Bécancour Inc.	12 juin 80	27,459.40

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 9ième jour de juin 1980.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

163/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 5729.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

164/80 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Séance Spéc. 19-6-80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE C.B.
457
INITIALES DU SEC.-TRES. J.B.

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 19 juin 1980, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Maire récite la prière

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par le Secrétaire-trésorier le 16 juin 1980. Les convocations ont été remises de main à main aux membres du Conseil le même jour.
L'Ordre du jour est le suivant:

- Prière
- Constatation du quorum
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- Démission d'un conseiller
- Correspondance
- Prix pour étude hydrologique
- Avis de motion: règlement étude hydrogéologique
- Demande achat de terrain Commission Scolaire, H.L.M.
- Zonage Agricole: Demande Roméo Gauthier
  " Marc Dufour
  " Eugène Bastarache
- Lotissement: Lionel Côté - Raymond Brousseau
  Gabriel Chenier - Normand Dubé
  Jean-Pierre Lemire
- Résolution annulant assemblée du 23 juin 1980
- Levée de l'assemblée

M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 juin dernier et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

165-80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 9 juin 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Démis. J.J. Lacroix

Le 10 juin 1980, M. Jean-Jacques Lacroix fait parvenir une lettre dans laquelle il explique que pour des raisons personnelles il demeurera dorénavant à Trois-Rivières et qu'il perd ainsi son cens l'éligibilité comme membre du Conseil Municipal, il remet donc sa démission à ce titre. Le sec.trés. a mis en oeuvre le processus d'élection. La mise en nomination aura lieu le 6 juillet et si élection est nécessaire elle se tiendra le 13 juillet 1980.

CORRESPONDANCE

Tarif Horaire Bendwel

En date du 18 juin 1980, M. Denis Morissette de la firme Bendwell et Ass. souligne que suite à notre demande de précisions relativement au service de consultations, il sera facturé à la Municipalité le temps réel nécessaire pour rechercher une solution à un problème et ce, à raison de $40.00-heure pour les services d'un professionnel sénior (urbaniste, aménagiste) et de $20.00 pour un junior.

JLivernoche offre emploi

En date du 16 juin 1980, Mlle Johanne Livernoche, du 506 Williams à Trois-Rivières, offre ses services à titre de technicienne en documentation (bibliotechnicienne). Elle joint son curriculum vitae.

Louis Riel En Fete Mise au Point

En date du 13 juin 1980, M. Gérard Harnois du bureau de coordination du Club Sportif St-Charles Inc. avise que ce club se doit d'organiser des activités ouvertes à tous ses membres, et c'est pourquoi il

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

organise "Le Louis Riel en Fête". Tous les profits vont au Club Sportif, toutefois, il n'est défendu au principal commanditaire, Le Domaine Louis Riel qui s'implique depuis huit ans déjà, de profiter de l'évènement pour faire des affaires. L'organisation ne veut toutefois pas nuire aux Loisirs de Pointe-du-Lac mais seulement créer une occasion de se divertir tout en s'amusant. M. Harnois souligne de plus qu'il serait souhaitable dans un proche avenir de tenir une réunion des deux comités en cause.

Picotte Vitesse Ste Marg.

En date du 3 juin 1980, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Guy Bourelle, ingénieur au Ministère des Transports et demandant une étude approfondie relativement à la demande de réduction de vitesse sur le chemin Ste Marguerite et le rang des Petites Terres.

Acc.Réc. Ministre Transp. Vitesse SteMarg.

En date du 2 juin 1980, le Ministre des Transports, M. Denis de Belleval, accuse réception de la demande de réduction de vitesse sur le chemin Ste Marguerite et le Rang des Petites Terres. Copie de cette demande a été remise au responsable de ce secteur pour étude et rapport.

Appel Offre Bureau Poste

En date du 10 juin 1980, M. André Ouellet, Ministre des Postes, avise que le Ministère des Travaux Publics se propose de lancer un appel d'offres le 21 juin 1980 relativement à la Construction d'un bureau de poste à Pointe-du-Lac. Si des offres raisonnables sont reçues, un contrat sera adjugé pour permettre de commencer la construction vers la fin du mois d'août et de le terminer en janvier 1981.

Bibliot. Statist.

En date du 13 juin 1980, M. Georges Côté de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie, soumet les statistiques relativement à l'importance qu'occupe la bibliothèque municipale à Pointe-du-Lac.

MBeaulieu Permis Const.

En date du 11 juin 1980, M. Michel Beaulieu réfère aux lettres de la Municipalité en date du 23 mai et du 11 juin dernier et considérant une résolution adoptée le 7 novembre 1977, il persiste à demander un permis de construction. L'inspecteur municipal a déjà refusé cette demande de permis de construction.

Congrès Sec. Munic.

M. Jean-Marie Moreau, Président U.C.C.Q., souligne la tenue du Congrès annuel de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec les 13-14-15 août prochain. Il insiste auprès du Conseil pour que le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit délégué à ces assises annuelles.

166-80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry à assister aux assises annuelles de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec les 13-14-15 aout 1980. De défrayer les frais d'inscription et autres dépenses sur présentation de pièces justificatives. Adopté.

Forêts Munic.

En date du 16 mai 1980, M. Laurent Roy, Maire de St-Joseph de Cléricy, fait parvenir copie d'une résolution de cette municipalité demandant au Ministère de l'Energie et des Ressources de consulter les municipalités relativement à l'émission des permis de coupe de bois dans les forêts dites municipales.

Ouvertur soumiss. par MAM

En date du 12 juin 1980, l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières souligne que les procédures de soumission demandent à être améliorées afin d'offrir un service de premier ordre. Il apparaît que la procédure actuelle de soumission aurait avantage à être modifiée aux fins de normaliser l'heure d'ouverture des soumissions publiques à 15 heures. L'article 760b du Code Municipal autorise les Municipalités à mandater le Ministre des Affaires Municipales pour recevoir et ouvrir les soumissions. L'ACCOVAM recommande donc à la Municipalité d'adopter une résolution mandatant le Ministère à cet effet.

Dispense de police pour ms 10000

En date du 9 juin 1980, la Municipalité de la Paroisse Notre-Dame des Prairies fait parvenir copie d'une résolution de son conseil demandant au Ministère des Affaires Municipales du

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

du Québec, au Ministre de la Justice du Québec, à la Commission de Police du Québec et au député du Comté de prendre les dispositions nécessaires visant à dispenser les municipalités de moins de 10,000 âmes de l'obligation de former un corps de police. Elle demande d'adopter une résolution dans le même sens et de la faire parvenir aux autorités concernées.

INITIALES DU MAIRE C.B. 459 INITIALES DU SEC.-TRES.

167-80 ATTENDU que le Gouvernement du Québec a adopté la loi numéro 48 modifiant la Loi de la Police;

ATTENDU que cette loi oblige un grand nombre de municipalités rurales régies par le Code municipal à constituer un corps de police, même si les dirigeants jugent la chose inutile dans l'immédiat;

ATTENDU que cette loi va à l'encontre des principes de l'autonomie préconisée par le gouvernement actuel à l'effet que les municipalités sont des gouvernements démocratiques auxquels il appartient de déterminer la nature et la qualité des services en fonction des besoins de sa population;

ATTENDU que l'expérience du passé a prouvé la tendance des coûts prohibitifs de l'organisation d'un service de police, si modeste soit-il;

ATTENDU que le seul critère de population ne doit pas être celui déterminant l'obligation d'une municipalité à se créer un corps de police;

ATTENDU que dans le passé certaines municipalités visées par la loi 48 ont déjà aboli leurs corps de police à cause de contraintes budgétaires;

ATTENDU que l'instauration de corps de police municipale aura peu ou pas d'impact financier sur les coûts de la Sûreté du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu:

QUE demande soit faite au gouvernement du Québec d'amender la loi 48 de façon à ce que les municipalités de moins de 10,000 âmes soient dispensées de l'obligation de former un corps de police;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales du Québec, au Ministre de la Justice du Québec, au député du comté à L'Assemblée Nationale M. Yvon Picotte, et à la Commission de Police du Québec;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à toutes les municipalités de la province dont la population se situe entre 4,000 et 10,000 âmes comme constituant une demande d'appui à la présente et sollicitant l'adoption de la même procédure de chacun des conseils de ces municipalités.
Adopté.

P.Gélin Raccord Aqueduc Yamach. En date du 16 juin 1980, la Municipalité du Village de Yamachiche demande, par résolution de son conseil, l'autorisation de raccorder à leur ligne d'adduction d'eau potable M. Pierre Jules Gélinas du 4207 Rang Acadie à Pointe-du-Lac. Le secrétaire-trésorier devra prendre information car M. Gélinas est déjà raccordé à un autre réseau d'aqueduc.

RPronovost Develop. Charbonn. En date du 18 juin 1980, M. Robert Pronovost, Directeur de la Caisse Populaire Notre-Dame, souligne que suite à la résolution adoptée le 9 juin 1980 relativement à l'établissement des services dans le secteur domiciliaire de M. Paul Charbonneau, certains points lui semblent difficile à réaliser. Il fait aussi mention de suggestions.

Noms rues En date du 16 juin 1980, la Commission de Toponymie du Québec soumet une liste des noms de rues à être officialisés et demande d'adopter une résolution en ce sens. Le secrétaire-trésorier devra étudier les noms soumis avant qu'une résolution soit adoptée.

Les résidents de l'Avenue des Pins présentent une copie de la requête qu'ils ont adressée à la Commission Scolaire Chavigny afin que l'autobus scolaire procède à l'embarquement des écoliers sur l'Avenue des Pins plutot que sur le chemin Ste Marguerite.

SYSTÈME U Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
460

Etude Hydrogéol.

Suite à une demande de prix, par voie d'ivitation, pour faire effectuer une étude hydrogéologique, les prix suivants furent soumis:

Géohydrotek Inc.	Sondage	19,346.00
	Option Achat de puits	4,200.00
		23,546.00
R.J. Lévesque et Fils Ltée:	Sondage	16,438.00
	Option achat de puits	4,000.00
		20,438.00
Tek Eau Inc.:	Sondage	16,000.00
	Option achat de puits	4,000.00
		20,000.00

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Municipales doit soumettre un programme de subvention relativement à ces travaux. Les membres du Conseil préfèrent attendre quelque peu avant d'accepter ces prix de même que pour procéder à l'adoption d'un règlement à cette fin.

HLM Acc. Terrain Plan Prélim.

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec présente un plan préliminaire d'un projet d'habitation à loyer modique,

CONSIDERANT que cette société prévoit utiliser le terrain qui appartient à la Municipalité,

168-80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu:

1) D'accepter le plan préliminaire, montrant le principe des chambres, tel que présenté par la Société d'Habitation du Québec

2) D'accepter le choix de terrain de S.H.Q., soit le terrain d'environ 19,300 pieds carrés, formé des lots 107-4 et d'une partie du lot 107-2.

Adopté

H.L.M. Terrain Comm. Scol.

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec présente un plan préliminaire pour la construction de 10 unités de logements à prix modique à la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que le choix de terrain retenu pour cette construction comprend une partie de terrain appartenant à la Commission Scolaire Chavigny,

CONSIDERANT qu'en date du 12 juillet 1979, M. Jacques Girard, Directeur de l'équipement à la Commission Scolaire Chavigny, mentionne que celle-ci est prête à apporter sa collaboration dans les choix de terrains qui la concernent,

169 -80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Houle, appuyé par Robert Parenteau, et résolu de demander à la Commission Scolaire Chavigny si elle est toujours disposée à vendre à Société d'Habitation du Québec, une partie du terrain portant le no 107-2, d'une superficie d'environ 9,800 pieds carrés et devant servir à la construction d'un édifice à logements pour personnes retraitées

Adopté.

Zonage R. Gauthi

CONSIDERANT que M. Roméo Gauthier s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de M. Raynald Francoeur une partie du lot P-431 mesurant 69' x 103',

CONSIDERANT que cette aliénation n'a pour objet que d'agrandir le terrain de M. Reynald Francoeur pour son utilisation personnel,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Benoit, appuyé par Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Roméo Gauthier et M. Reynald Francoeur.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE C.B. 461 INITIALES DU SEC.-TRES.

Zonage Marc Dufour

CONSIDERANT que M. Raymond Pinard s'adresse à la Commission de Protection pour aliéner en faveur de M. Marc Dufour une partie du lot No. 10 mesurant environ 65' x 151'

CONSIDERANT que cette aliénation n'a pour objet que d'agrandir la propriété de M. Dufour pour son utilisation personnelle,

170-80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Raymond Pinard et M. Marc Dufour.
Adopté.

Zonage Eugène Bastar.

CONSIDERANT que le 8 janvier dernier, nous portions à votre connaissance le cas de M. Eugène Bastarache demeurant au 831 Ste Marguerite à Pointe-du-Lac et exploitant un cimetière d'automobiles sur le lot P-226 avec la collaboration de M. Réal Gélinas.

CONSIDERANT qu'à ce moment là, nous demandions votre collaboration pour faire cesser cette exploitation illégale.

CONSIDERANT que nous n'avons eu aucune réponse depuis et que l'exploitation continue avec de plus en plus d'envergure,

171-80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, que la Municipalité de Pointe-du-Lac demande l'appui de la Commission pour faire cesser cette exploitation
Adopté.

L.Coté subdiv. P-289

M. Lionel Côté et M. Raymond Brousseau présentent un projet de lotissement sur les lots P-289 et P-290. Considérant que M. Côté possède 2 terrains à subdiviser sur le lot P-289, les membres du Conseil préfèrent que M. Côté subdivise ces deux terrains en un seul.

GChenier N.DUbé subdiv.

CONSIDERANT que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots P-8 et P-197, dossier 80-33, propriété de M. Gabriel Chenier et M. Normand Dubé,

172-80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision des lots P-8 et P-197 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 8-2, 8-3, 197-41, 197-42 et 197-43 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 19 aout 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

J.P. Lemire Sub.19

M. Jean-Pierre Lemire présente un projet de subdivision du lot 19. Considérant que ce terrain n'est pas immédiatement adjacent à une rue publique (lot 19-66), les membres du conseil désirent obtenir plus d'informations avant de se prononcer sur ce plan.

CONSIDERANT que le 23 juin 1980 serait la date d'une assemblée régulière du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que mardi le 24 juin est une fête obligatoire et que certains profiteront d'une longue fin de semaine,

173-80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
462
INITIALES DU SEC.-TRES.

M. Jules Levasseur, et résolu d'annuler l'assemblée régulière prévue pour le 23 juin 1980.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

174-80 Il est proposé par M. Denis Houle et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Mise en nominat. 6/7/80 Assemblée publique des électeurs de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 6 juillet 1980, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, de midi à deux(2) heures p.m., heure avancée de l'Est.

Je, Jean-Baptiste Pothier, agissant à titre de président d'élection et ayant à mes côtés M. Martial Beaudry agissant à titre de secrétaire d'élection.

Je déclare, solennellement ouverte, la mise en cadidature pour la nomination d'un conseiller au siège No 2, en remplacement de M. Jean-Jacques Lacroix qui a démissionné de ce poste le 10 juin 1980.

Les nominations sont faites par écrit au président d'élection en mentionnant le nom et prénom, adresse et occupation, du candidat ainsi que le nom ou le numéro du siège pour lequel il se présente, ainsi que la signature d'un proposeur et d'un secondeur, éligible à cette fin, pour chaque candidat.

Ont été mis en nomination:

Au siège #2: - M. Georges-Henri Denoncourt, Producteur Agricole,

Proposeur: M. Denis Houle
Secondeur: M. Conrad Carbonneau

- M. Raymond Dorval, Menuisier

Proposeur: M. Robert Brousseau
Secondeur: M. Jean Brousseau

- M. Guy Gauthier, Professeur

Proposeur: M. Hayden Hayes
Secondeur: M. Gilles Brunelle

Considérant que le délai fixé, pour la présentation des candidats, est écoulé,

Considérant qu'il y a, en nomination, plus d'un candidat au siège No 2,

A titre de président d'élection, je déclare qu'il y aura votation à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, dimanche le 13 juillet 1980. Les bureaux de votation seront ouverts de huit(8) heures A.M. à six(6) heures P.M., heure avancée de l'Est, pour élire un(1) conseiller, soit au siège No deux(2),

Jean Bte Pothier
PRESIDENT D'ELECTION

Martial Beaudry
SECRETAIRE D'ELECTION

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
463
INITIALES DU SEC.-TRES.

Election au siège numéro 2 tenue à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 13 juillet 1980.

Quatorze (14) bureaux de votation sont installés.

Vice-président:	Greffier:
M. Gérard Biron	Mme Jacqueline Gélinas
M. Maurice Gauthier	Mme Jacqueline Vallée
M. Denis Ferron	Mme Lise Gouin
Mme Dominique Lesmerises	Mme Bruno Gauthier
M. Roger Vallière	Mme Suzanne Pépin
M. Bernard Gamache	Mme Jean Ls Gauthier
M. Jacques Milot	Mme Gisèle Marcotte
M. Roger Daigle	Mlle Jeannine Garceau
M. Raymond Lamothe	Mme Gaston Bournival
M. Frédéric Richard	Mme Ginette Plante
M. René Beaulieu	Mme Laurette Dupont
M. Réjean Hubert	Mme Pauline Fournier
M. Napoléon Guay	Mme Raymonde Boisvert
M. Réal Veillette	Mme Claudette Simard

M. Guy St-Onge agit à titre d'agent de la paix.

Suzanne Denoncourt et Mme Céline L. Beaudry agissent comme vérificatrices à l'entrée.

Toutes les personnes ci-haut mentionnées ont été assermentées.

Je, Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier, de cette Municipalité, j'agis à titre de Président de cette élection, et M. Martial Beaudry, secrétaire-trésorier-adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

La votation a lieu de 8 heures a.m. à 6 heures p.m., heure avancée de l'Est.

Le résultat du scrutin est celui-ci:

962 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote sur une possibilité de 4,065 voteurs.

M. Georges H. Denoncourt a reçu	623 votes
M. Raymond Dorval a reçu	86 votes
M. Guay Gauthier a reçu	200 votes
Bulletins rejetés	53

Donc majorité à M. Georges H. Denoncourt de 423 votes, celui-ci est élu au titre de conseiller au siège No. 2 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Je certifie sous mon serment d'office, que le rapport ci-haut mentionné est exact, et qu'aucun électeur n'a été volontairement omis ou autorisé à voter frauduleusement. Tous les avis publics requis par la Loi ont été donnés.

En foi de quoi je donne ce présent certificat, à la Pointe-du-Lac ce 14 ième jour de juillet 1980.

Jean B te Pothier
PRESIDENT ELECTION

Martial Beaudry
SECRETAIRE ELECTION

SYSTÈME UF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

464

INITIALES DU SEC.-TRES.

SERMENT D'OFFICE

Je, M. Georges H. Denoncourt, de Pointe-du-Lac, ayant été élu conseiller, au siège no 2, lors de l'élection tenue le 13 juillet 1980, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, ce 14 juillet 1980.

Georges H. Denoncourt
Conseiller

Jean Bte Pothier
Sec.-trés.

Séance Rég. 14/7/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 14 juillet 1980 à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Georges H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

175/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 juin 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION

Autobus rue Des Pins

Madame Bruno Gauthier présente une requête adressée à la Commission Scolaire Chavigny afin que l'autobus scolaire circule sur l'Avenue des Pins. Cette requête a été présentée à la dernière assemblée et ce problème relève uniquement de la Commission Scolaire.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

176/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

M. René Gervais, ingénieur de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. soumet le rapport de la dernière assemblée de chantier tenue, relativement à la construction du chalet de service sur le terrain de loisirs.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport d'incendie, des permis de construction et des travaux extérieurs.

INITIALES DU MAIRE C.S. 463 INITIALES DU SEC.-TRES.

Lotiss. Lot 497

CONSIDERANT que M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 497, dossier 40773, propriété de MM. André St-Pierre et Réjean Beaudry,

177/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot P-497 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 497-1 et 497-2 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 septembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss. Lots P-289 P-290

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre soumet un projet de subdivision sur les lots P-289 et P-290, dossier 63620, propriété de M. Lionel Côté et de M. Raymond Brousseau,

178/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu, de refuser le projet de subdivision des lots P-289 et P-290 du cadastre de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 289-8 à 289-10 et 290-7, étant donné que les subdivisions projetées 289-10 et 289-9 n'ont pas, séparément, la superficie requise.
Adopté.

Lotiss. Lot P-349

CONSIDERANT que M. André Petit, arpenteur-géomètre soumet un projet de subdivision sur le lot P-349, dossier 1431, propriété de M. André Charron et M. Philippe Beaudin,

179/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot P-349 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 349-3,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 septembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

SGaulin Plainte Egoutem. Tonnancour

M. Serge Gaulin, de la rue les Boccages, se plaint des odeurs qui proviennent d'un tuyau d'égouts de la Place de Tonnancour. Les mesures nécessaires seront apportées pour corriger cette situation.

RBradley Rue des Boccages

M. Robert Bradley, de la rue les Boccages, se plaint du mauvais état de la rue qui l'empêche de se rendre chez lui avec son véhicule. Des travaux étant projetés, la situation devrait être corrigée d'ici la fin du mois.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
466
INITIALES DU SEC.-TRES.

Zonage Agricole RLaroche P289,P290

CONSIDERANT que M. Roger Laroche demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture les lots P-289 et P-290,

CONSIDERANT que les terrains de Monsieur Laroche sont adjacents à des rues municipalisées où il n'y a toutefois pas de service d'aqueduc et d'égout,

180/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, et unanimement résolu, que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne s'objecte pas à la demande de M. Roger Laroche sur les lots P-289 et P-290 qui sont adjacents à des rues municipalisées à la condition toutefois que la règlementation municipale relative à la superficie de terrain minimum pour les terrains non desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout soit respectée.
Adopté.

CORRESPONDANCE

Remerciem P.Pothier

La famille de M. Philippe Pothier remercie la Municipalité de la sympathie témoignée lors du décès de M. Pothier le 7 juin 1980.

Min.Finan Acc.Récep Taux Intérêts

En date du 27 juin 1980, M. Allan J. MacEachen, Vice-premier ministre des Finances du Canada accuse réception de la résolution de la Municipalité ayant trait aux taux d'intérêts. M. MacEachen mentionne qu'il est conscient des problèmes engendrés par les taux élevés mais que ceux-ci ont considérablement diminués depuis les sommets atteints au début d'avril dernier. Toutefois le gouvernement continue de surveiller les évènements et décidera de la nécessité de prendre les correctifs requis.

CLajoie Acc.Récep Taux Intérêts

En date du 23 juin 1980, M. Claude G. Lajoie, député Fédéral de Trois-Rivières, accuse réception de la résolution de la Municipalité au sujet de la fluctuation des taux d'intérêts. Le tout a été transmis au Ministère des Finances.

Festival StAlexis ds Monts

En date du 2 juillet 1980, M. Claude Marineau, Président du Festival de St-Alexis des Monts invite la population de Pointe-du-Lac à participer à ce premier festival qui est axé sur les activités de plein air tel que la pêche, la chasse, la voile et la plongée. Ces activités se tiendront du 26 juillet au 3 aout 1980.

Avis Ministère Justice Police

En date du 9 juin 1980, M. Marc-André Bédard, Ministre de la Justice du Québec avise que la loi no 48, intitulée "Loi modifiant la Loi de Police" est entrée en vigueur le 1er juin 1980. Comme Pointe-du-Lac compte plus de 5,000 habitants, elle devra donc, d'ici au plus tard le 31 mai 1982, satisfaire aux exigences de la loi. M. Bédard espère que le délai accordé par la loi permettra au conseil Municipal de prendre les mesures appropriées en temps utile.

Maintien Paix-ordre Police

En date du 16 juin 1980, le Juge Roger Gosselin, de la Commission de Police du Québec, fait parvenir un mémoire sur les obligations et pouvoirs des municipalités à l'égard du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique dans le territoire d'une municipalité.

Garage Municipal Subvention

En date du 26 juin 1980, M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales du Québec mentionne que dans le cadre du programme d'amélioration des équipements communautaires, le ministère réserve pour Pointe-du-Lac, des crédits maximums de $12,000.00 pour la construction d'un garage municipal d'un coût total indiqué de $48,000.00. Cette subvention tient compte des conditions d'effort fiscal des contribuables et de richesse globale de la collectivité. La subvention réelle sera versée sur la base des frais

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

admissibles effectivement encourus pour la réalisation de ce projet. Les travaux peuvent débuter immédiatement et s'étendre jusqu'au 31 décembre 1981. Un panneau d'information sera placé sur le site des travaux afin de souligner le souci d'avoir obtenu une aide financière appropriée

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Rues Rouette Egouts

En date du 25 juin 1980, M. Daniel Poisson, ingénieur de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. souligne que suite à la demande du Conseil Municipal, il a vérifié sur place la possibilité d'intégrer les rues André, Michel et Ricard au plan directeur d'égout et d'aqueduc du territoire compris entre les rues Ste-Marguerite, St-Jean-Baptiste et la route 138. Un relevé d'arpentage effectué a permis de constater la possibilité de ce raccordement.

Remerc. Demande Salle Louveteaux

En date du 19 juin 1980, M. Jasmin Métivier, responsable des louveteaux, remercie les membres du Conseil de leur avoir prêté la salle municipale pour leur réunion hebdomadaire ainsi que pour leur collaboration et leur compréhension. Pour leur 2e année d'activité, le Conseil exécutif des Loisirs de Pointe-du-Lac leur prêtera un local au centre communautaire afin de recueillir les biens meubles et servir de lieu de réunion et de travail pour le personnel-animateur. Il demande donc d'obtenir la salle municipale pour la tenue de leur réunion hebdomadaire. Si cela est possible le vendredi soir de 6 heures à 9 heures p.m. serait apprécié. Les membres du Conseil sont unanimes à prêter la salle municipale pour la tenue de ces réunions le vendredi soir.

Eau Roger Fafard 900Nicol.

CONSIDERANT qu'en date du 7 juillet 1980, le Conseil Municipal du Village de Yamachiche demande par résolution l'autorisation de raccorder à sa ligne d'adduction d'eau potable M. Roger Fafard du 900 Rang St-Nicolas à Pointe-du-Lac,

JLMartin 940 St-Nicolas

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne possède pas de réseau d'aqueduc dans ce secteur,

CONSIDERANT que M. Jean-Louis Martin du 940 Rang St-Nicolas a aussi fait une pareille demande

181/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser la Municipalité du Village de Yamachiche à raccorder à même ses conduites d'aqueduc, M. Roger Fafard et Jean-Louis Martin, à condition que ceux-ci s'engagent à en défrayer tous les coûts et par la suite les tarifs pour la fourniture d'eau.
Adopté.

Domaine Leveco Aqueduc

Les propriétaires résidants du domaine Leveco projettent de construire une conduite d'alimentation d'eau potable pour leur secteur et de se raccorder au réseau d'aqueduc Municipal. Ce raccordement serait d'un diamètre de 2 pouces. Ils désirent donc connaître la position des membres du Conseil à ce sujet.

CONSIDERANT que les résidants du secteur Domaine Leveco désirent construire une conduite d'alimentation d'eau potable,

CONSIDERANT qu'ils s'engagent à défrayer tous les coûts de ces travaux,

CONSIDERANT qu'ils s'engagent à défrayer à la Municipalité le coût de l'installation d'une entrée d'eau d'un diamètre de 2 pouces,

CONSIDERANT que ces propriétaires s'engagent à défrayer par la suite à la Municipalité les tarifs de la taxe d'eau, tel que prévu à la règlementation à cette fin,

182/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter ce raccordement à condition que

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C3
468
INITIALES DU SEC.-TRES.

les propriétaires s'engagent à en payer tous les frais et par suite les tarifs décrétés par règlement.
Adopté.

En date du 11 juillet 1980, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir copie de la décision qu'elle a rendue dans le dossier suivant:

Dossier: 004433
Demandeur: Louis-Georges Guilbert
Lots concernés: P-56 et P-57
Décision: Refuse d'autoriser de lotir, aliéner et utiliser à d'autres fins les lots demandés.

La Commission de Toponymie du Québec demande que le Conseil approuve par résolution la liste des noms de voies de communication qu'elle soumet.

183/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter les noms de voies de communication soumis par la Commission de Toponymie du Québec, soit:

Noms agréés (à être officialisés)	Autres Noms
1- Chemin Sainte-Marguerite	
2- Chemin des Petites-Terres	Chemin Rang des Petites Terres Rang des Petites-Terres
3- Chemin du Lac-des-Pins	Route Larouche Lac des Pins Quatrième Rang Chemin de la Croix Route Lacroix
4- Cinquième Rang	Chemin du Cinquième Rang Rang St-Charles
5- Sixième Rang Est	Chemin du Sixième Rang Rang St Charles Sixième Rang
6- Sixième Rang Ouest	Chemin du Sixième Rang Ouest Sixième Rang
7- Septième Rang	Chemin du Septième Rang Cordon du Septième Rang
8- Rang Saint-Charles	Route du Septième Rang Route du Sixième Rang
9- Rang des Garceau	Route des Garceau Rang des Garceaux
10- Rang Saint-Nicolas	Route Saint-Nicolas
11- Rang Saint-Joseph	Chemin Brise-Culotte Rang Brise-Culotte
12- Route Saint-Joseph	Rang Saint-Joseph
13- Rang de l'Acadie	Ancienne route Deux Rang l'Acadie
14- Avenue St-Jean-Baptiste	Route des Duval Village des Crête

Radio-Québec Acc.Rec. En date du 8 juillet 1980, Radio-Québec accuse réception de la recommandation de la Municipalité pour la formation du comité régional de Radio-Québec.

Mademoiselle Céline Gingras soumet un compte rendu du projet d'animation populaire qu'elle dirige présentement. Elle présente aussi le programme complet des activités projetées.

Président Election Rapport Le Président d'Election, Jean-Baptiste Pothier donne lec-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ture de son rapport concernant la tenue de l'élection du 13 juillet dernier. Ce rapport est inscrit au livre des minutes.

INITIALES DU MAIRE
469
INITIALES DU SEC.-TRES.

Subvention Loisirs

M. Paul Charbonneau, Président des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. ainsi que d'autres représentants de cet organisme demandent que la Municipalité leur verse le montant que la Municipalité a prévu à son budget pour l'année 1980.

Etant donné que les années fiscales des deux organismes ne coincident pas, après discussion,

184/80

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu, de verser aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., un montant de $3,000.00 à même le montant prévu à cette fin au budget de la Municipalité.
Adopté.

Achat Rue Baril

CONSIDERANT que la rue Baril existe depuis nombre d'années, soit au moins depuis 1970,

CONSIDERANT que cette rue existe de fait mais que la Municipalité ne possède pas de titre de propriété de celle-ci,

CONSIDERANT que ladite rue possède une largeur de 60 pieds, la forme et le revêtement de pierre requis,

185/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu,

1- que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur de la rue Baril, soit les lots: 240-1, 238-1, 239-1, 239-2, 243-1, propriété de Messieurs Emile Baril et Jean-Jacques Rocheleau, pour la somme de UN dollar ($1.00)

2- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac effectue une déclaration de droits acquis auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, en regard des articles 105 et 106 de la loi.

3- Que le Notaire René Cloutier, soit autorisé à préparer le contrat d'achat ou de cession de cette rue.

4- Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

Adopté.

186/80 Avis Motion Etude Hydro-géolog.

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement portant le No 6A, et intitulé "Règlement pour décréter la confection d'une étude Hydrogéologique". Ce règlement a pour but de décréter les travaux et approprier à cette fin un montant de $16,000.00, tel que prévu au budget de la Municipalité pour l'année 1980.
Adopté.

Prix Garage Munic.

Suite à une demande de prix, par voie d'invitation publique, pour la construction d'un garage municipal, les compagnies suivantes ont soumis un prix:

1-	Belacier Inc. fondations de béton non comprises		$42,380.00
2-	Prefabec Inc.	Prix total	$43,468.00
3-	Est-Co Inc.	Prix total	$34,975.00
4-	Atco Inc. fondations non incluses		$54,990.00

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
170

5- Construction Jacques-St-Onge Inc. - Batisse $22,156.00
Fondation-Montage $13,918.00
Prix total $36,074.00

6- Edifab Inc. Prix total $34,672.00

Les membres du Conseil préfèrent étudier ces prix avant de prendre une décision.

Les Boccages

CONSIDERANT que la Municipalité est propriétaire de la rue "Place les Boccages", soit le lot 69-3 et 69-4

CONSIDERANT que M. Léonce Dupont et Georges Jeanneau désirent terminer l'établissement des services dans cette rue, soit sur une longueur d'environ 285 pieds,

CONSIDERANT que les promoteurs s'engagent à déposer à l'avance à la Municipalité le montant des travaux,

187/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu que:

1- La firme d'ingénieurs Vézina, Fortier, Poisson et Ass. soit mandatée à effectuer la surveillance totale des travaux de façon à pouvoir émettre un certificat de conformité des travaux. Cette surveillance étant chargée au tarif horaire avec un maximum de $1,000.00

2- D'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter les matériaux nécessaires à cette fin,

3- M. Georges Jeanneau et M. Léonce Dupont déposent à l'avance à la Municipalité le coût de ces travaux soit:

Matériaux chez Canron	$2,605.95
J.V. Houle Ltée	487.85
Préparation de la fondation	1,500.00
Pierre concassée 0-3/4	2,925.00
Fossés	600.00
Surveillance des ingénieurs maximum	1,000.00
MONTANT TOTAL	$9,118.80

4- A l'acceptation finale de ces travaux les promoteurs déposent à titre de garantie, un montant de 1% du coût de ces travaux et ce, pour une période d'un an à compter de la date d'acceptation finale.
Adopté.

Entretien Chemin Hiver

CONSIDERANT que la Municipalité doit renouveler son contrat pour le déneigement de ses chemins,

188/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, de procéder à une demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver, pour les saisons 1980-1981 et 1981-1982.

Des soumissions sous enveloppe cachetée et portant la mention "Chemin d'Hiver" seront reçues au bureau de la Municipalité jusqu'à 16 heures le 11 août 1980, pour être ouvertes le même jour à la séance du conseil qui aura lieu à 20:00 heures, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac.

EXIGENCES:
Le travail consistera à faire le déblaiement de la neige dans tous les chemins de la Municipalité sur une distance d'environ 50 kilomètres.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

LE SOUMISSIONNAIRE DEVRA:

1- Etre en mesure d'effectuer le dit déneigement en tout temps avec au moins deux véhicules à cette fin, en plus de pouvoir utiliser un souffleur à neige aux endroits requis. Une liste et une description de la machinerie qui sera utilisée devra accompagner la soumission.

INITIALES DU MAIRE CB 471 INITIALES DU SEC.-TRES.

2- Etre en règle avec la commission des accidents du travail du Québec et fournir des certificats à cette fin au début et à la fin du contrat.

3- Détenir une assurance responsabilité générale de $1,000,000. pour la durée du contrat et remettre une copie de la police d'assurance à la Municipalité avant le 15 octobre 1980 et le 15 octobre 1981.

4- S'engager pour chacune des deux hivers, à débuter son travail pour la première tempête de l'hiver pour se terminer le premier mai de chacune des années.

La soumission et le contrat ne seront acceptés qu'après avoir reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.
Adopté.

3e tranche Emprunt tempor. Loisirs

CONSIDERANT qu'en date du 9 juillet 1980, la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., soumet la demande de paiement No. 2 concernant la construction du chalet de service dossier 1-1618 et concernant le système d'éclairage dossier 2-1619, sur le Terrain de Loisirs de la Municipalité,

CONSIDERANT que la firme d'ingénieurs établit le montant payable à la firme Construction Bécancour Inc. à $30,891.74 et à $40,174.60 pour la firme Jean Caron & Fils Inc.

CONSIDERANT que la Municipalité doit récourir à un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac,

189/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'effectuer un troisième emprunt temporaire au folio 5729, au montant de $71,100.00. D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier ou l'adjoint Martial Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet avec la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac.
Adopté.

COMPTE FOLIO 612

423	Banque Nationale	Règl. 97	$4,299.51	✓
424	Caisse Pop. Pte du Lac	Vidanges	4,047.42	✓
425	Ministère du Revenu	Juin	1,301.25	✓
426	Receveur du Canada	Juin	940.01	✓
427	M. Gérard Biron	Juin	125.00	✓
428	Gaétan Roberge	Voyages	166.00	✓
429	U.C.C.Q. Inc.	Congrès	290.00	✓
430	Corp. Sec. Municipaux	Congrès	240.00	✓
431	Paul Charbonneau	Rues	1.00	✓
432	Martial Beaudry	30 juin - 12 juillet	475.58	✓
433	Martial Beaudry	14 juil - 26 juillet	475.58	✓
434	Suz. Denoncourt	30 juin - 12 juillet	328.84	✓
435	Suz. Denoncourt	14 juil - 26 juillet	328.84	✓
436	Hélène Leclerc	30 juin - 12 juillet	267.04	✓
437	Hélène Leclerc	14 juil - 26 juillet	267.04	✓

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

470

INITIALES DU SEC.-TRES.

438	Jean Bapt. Pothier		✓	1,256.43
439	Gaétan Roberge	30 juin - 12 juillet	✓	441.91
440	Gaétan Roberge	14 juil - 26 juillet	✓	441.91
441	Marcel Crête	30 juin - 12 juillet	✓	454.24
442	Marcel Crête	14 juil - 26 juillet	✓	454.24
443	Michel Thiffeault	30 juin - 12 juillet	✓	477.54
444	Michel Thiffeault	14 juil - 26 juillet	✓	477.54
445	Bell Canada		✓	263.99
446	Hydro Québec		✓	3,298.84
447	Michel Thiffeault	temps supp.	✓	477.54
448	Céline Beaudry	Vacances & congés	✓	624.20
449	Jacques Héroux	Photos	✓	157.50
450	Luc Boisvert	Terrain Balle acc.	✓	500.00
451	René Cloutier	Contrat achat rues	✓	93.00
452	Motorola Elec. Ltée	Incendie	✓	140.53
453	Distribution Robert Enr.	Divers	✓	68.78
454	Galerie d'Art Fil de l'Eau	Photos	✓	75.00
455	Fleuriste Colette Girard	Divers	✓	35.64
456	Le Nouvelliste	Avis	✓	130.00
457	Réal Trahan	Divers	✓	21.46
458	Garage Pépin Fils	Incendie	✓	59.41
459	Claude Beaulieu Enr.	Réparation	✓	32.00
460	Thomas Bellemare Fils	Gradeur	✓	1,186.00
461	Vézina, Fortier Ass.	Plan directeur	✓	7,384.63
462	Saillant Inc.	Matériaux	✓	484.94
463	Coopérative Fédérée	Matériaux Loisir	✓	414.29
464	Michel Pellerin Inc.	"	✓	331.13
465	A.Guy Messier	"	✓	3,097.35
466	Jacques Lacerte Fils	"	✓	22.00
467	J. Pascal Inc.	"	✓	35.91
468	Marcel Bergeron	Divers	✓	25.88
469	Fournier & Martin	Matériaux	✓	6.44
470	Louis Dugré	Rép. Aqueduc	✓	260.00
471	Enercan Inc.	Camion	✓	88.29
472	J.A. Sport	Terrain Loisir	✓	77.75
473	Servac Inc.	Voirie	✓	2,592.00
474	Marcel Crête	Congrès	✓	440.25
475	Martial Beaudry	Pompier	✓	48.00
476	Raynald Légaré	"	✓	55.00
477	André Dugré	"	✓	55.00
478	Raymond Benoit	"	✓	55.00
479	Sylvio Dufresne	"	✓	48.00
480	Marcel Guay	"	✓	75.00
481	Normand Hélie	"	✓	55.00
482	Denis Lesmerises	"	✓	55.00
483	J.C. Turgeon	"	✓	55.00
484	J. Yves Pépin	"	✓	55.00
485	Michel Lesmerises	"	✓	55.00
486	Michel Thiffeault	"	✓	55.00
487	Gilles Bourgouin	"	✓	55.00
488	Eddy Hébert	"	✓	55.00
489	Réal Trahan	"	✓	55.00
490	Marcel Crête	"	✓	90.00
491	Gaétan Roberge	"	✓	20.00

COMPTE FOLIO 5729

3	Bécancour Construction	30,891.74
4	Jean Caron Fils	40,174.60

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME 70

Signé ce 14ième jour de juillet 1980.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

COMPTE FOLIO 612 - ELECTION

492	Gérard Biron	$60.00 ✓
493	Maurice Gauthier	60.00 ✓
494	Denis Ferron	60.00 ✓
495	Mme Fernande Lesmerises	140.00 ✓
496	Roger Vallière	60.00 ✓
497	Bernard Gamache	60.00 ✓
498	Jacques Milot	60.00 ✓
499	Roger Daigle	60.00 ✓
500	Raymond Lamothe	60.00 ✓
501	Frédéric Richard	60.00 ✓
502	René Beaulieu	60.00 ✓
503	Réjean Hubert	60.00 ✓
504	Napoléon Guay	60.00 ✓
505	Réal Veillette	60.00 ✓
506	Mme Jacqueline Gélinas	50.00 ✓
507	Mme Jacqueline Vallée	50.00 ✓
508	Mme Bruno Gauthier	50.00 ✓
509	Mme Brigitte Gouin	50.00 ✓
510	Mme Suzanne Pépin	50.00 ✓
511	Mme Jean-Louis Gauthier	50.00 ✓
512	Mme Gisèle Marcotte	50.00 ✓
513	Mlle Jeannine Garceau	50.00 ✓
514	Mme Gaston Bournival	50.00 ✓
515	Mme Ginette Plante	130.00 ✓
516	Mme Laurette Dupont	50.00 ✓
517	Mme Pauline Fournier	50.00 ✓
518	Mme Raymonde Boisvert	50.00 ✓
519	Mme Claudette Simard	50.00 ✓
520	Suzanne Denoncourt	50.00 ✓
521	Mme Céline Beaudry	130.00 ✓
522	Guy St-Onge	40.00 ✓
523	Mlle Carole Dugré	30.00 ✓
524	Claude Tousignant	72.00 ✓
525	Martial Beaudry	450.00 ✓
526	Jean Bapt. Pothier	720.00 ✓
527	Loisirs de Pointe-du-Lac	3,000.00 ✓

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 14ième jour de juillet 1980.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

190/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 5729.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé,

191/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
474
INITIALES DU SEC.-TRES.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

Séance Régul. 28/7/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 juillet 1980, à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Denis Houle et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 juillet 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

192/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée

193/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport des permis de construction pour le mois de Juillet.

Madame Ginette Plante soumet son rapport mensuel de juillet pour la bibliothèque municipale.

PERMIS DE LOTISSEMENT

AThériault CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 62, dossier 32742, propriété de M. Albert Thériault,

194/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 62 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 62-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 75

afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 29 septembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Rainald Godin 195/80

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 72, 80 et 81, Minute 23690, carnet 247, page 88, propriété de M. Rainald Godin,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan du subdivision des lots 72, 80 et 81 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 72-10, 72-11, 80-1, 81-1 et 81-2 inclusivement.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 29 septembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Restaur. Loisirs

En date du 18 juillet 1980, M. Roland Manseau de Pointe-du-Lac fait la demande pour la tenue du restaurant sur le terrain de balles à Pointe-du-Lac. On devra prendre informations afin de savoir de quelle façon procéder.

Assuran. Royale

En date du 14 juillet 1980, M. Marcel Beaulieu de L'Assurance Royale fait parvenir une copie de la lettre adressée à M. Jean-Marie Coulombe l'informant que le contrat que nous détenons ne permet pas de couvrir les dommages subits à la piscine durant l'hiver 1979-1980.

Taux Intérêt

En date du 16 juillet 1980, M. Claude G. Lajoie, député, fait parvenir copie d'une lettre reçue de Allan J. MacEachen, ministre des Finances, accusant réception de la résolution adoptée concernant le taux d'intérêt. Il fait remarquer que le taux a baissé considérablement et qu'il continuera de surveiller les évènements.

YPicotte Loi 48

En date du 15 juillet 1980, M. Yvon Picotte, député, fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Marc-André Bédard, Ministre de la Justice, concernant la formation d'un corps de police dans Pointe-du-Lac, suivant la loi 48 adoptée en décembre dernier. M. Picotte ne voit pas la nécessité d'une telle formation, vu que la Municipalité est protégée par la Sûreté du Québec. Il demande donc que la Commission de Police fasse étude du cas de Pointe-du-Lac afin de prendre une décision tout en respectant si possible le désir des citoyens.

Ministre Justice Loi 48

En date du 8 juillet 1980, le Ministre de la Justice Me Marc-André Bédard accuse réception de la résolution adoptée concernant l'établissement d'un corps de police, selon la loi 48. Suivant son écrit, il ne peut être envisagé d'étendre actuellement la dispense législative aux villes de 10,000 habitants et moins.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Commis.
Protect.
Zonage

INITIALES DU MAIRE
476
INITIALES DU SEC.-TRES.

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir sa décision dans la cause suivante:

Dossier: 4306D - 018343
Demandeur: Philippe Garceau
Lots concernés: 19-30, 19-31, 19-35, 19-36, 19-37, 19-38, 19-41, 19-52.
Demande: Aliéner, utiliser à une fin autre que l'agriculture
Décision: Autorise l'aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture.

En date du 16 juillet 1980, le conseil de la Ville de l'Ancienne Lorette fait parvenir copie de la résolution adoptée appuyant la démarche entreprise par Trois-Rivières Ouest, que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec de tenir à ses congrès annuels une table ronde pour les Municipalités de 5,000 à 20,000 de population.

Règl. 6A

REGLEMENT NO. 6-A

"REGLEMENT POUR DECRETER LA CONFECTION D'UNE ETUDE HYDROGEOLOGIQUE"

CONSIDERANT que la Municipalité devra éventuellement procéder à la confection de puits supplémentaires à la station Ste-Marguerite, soit sur les lots P-191 à P-195,

CONSIDERANT que la Municipalité doit faire effectuer une étude hydrogéologique afin de connaître les possibilités de construire de nouveaux puits,

CONSIDERANT QUE des prix par voie d'invitation, ont été donnés à une séance antérieure, soit le 14 juillet 1980,

196/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu qu'il est décrété par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir:

ARTICLE I : Le présent règlement porte le numéro "6-A" et est intitulé "Règlement pour décréter la confection d'une étude hydrogéologique"

ARTICLE II : Cette étude hydrogéologique sera effectuée sur le terrain de la Municipalité de Pointe-du-Lac, soit sur les lots P-191 à P-195.

ARTICLE III: Les travaux décrétés par ce règlement sont ceux décrits dans l'offre de la firme Tek Eau Inc. en date du 28 mai 1980. Ladite offre est au long reproduite à l'annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE IV : Le présent règlement approprie un montant de seize mille dollars ($16,000.00) aux fins des travaux décrits à l'article III. Ce montant est approprié au fonds prévu à cette fin au budget de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1980.

ARTICLE V : Le présent règlement est adopté ce 28ième jour de juillet 1980, et entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ANNEXE I

Voici la liste des principaux travaux jugés nécessaires par la Firme TEK EAU INC.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1- ETUDE STRATIGRAPHIQUE ET PIEZOMETRIQUE REGIONALE (REALISATION DE QUATRE (4) SONDAGES DE RECONNAISSANCE AMENAGE EN PIEZOMETRE)

- 140 pieds de sondage de 6 pouces
- 140 pieds de tubage de 2 pouces
- 4 crépines de 2" X 36"
- 28 analyses de sol
- 1 nivellement de la nappe

2- ETUDE STRATIGRAPHIQUE DETAILLEE DE LA ZONE JUGEE LE PLUS PROPICE (REALISATION DE TROIS (3) SONDAGES AMENAGES EN PIEZOMETRE AVEC ECHANTILLONNAGE D'EAU)

- 105 pieds de sondage de 6 pouces
- 105 pieds de tubage de 4 pouces
- 20 analyses granulométriques
- 3 crépines de 4 pouces X 10 pieds
- 3 développements
- 15 heures de pompage
- 3 analyses d'eau

3- AMENAGEMENT D'UN PUITS D'ESSAI ET POMPAGE AVEC OPTION D'ACHAT

- 35 pieds forage de 16 pouces
- installation et retrait d'une crépine de 10 pouces avec enveloppe de gravier
- 10 heures de développement de la nappe
- 72 heures de pompage à débit constant
- 3 analyses d'eau

4- COMPILATION INTERPRETATION DES DONNEEsET PRESENTATION D'UN RAPPORT

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux de recherche en eau souterraine est estimé à seize mille ($16,000.00) dollars.

Si la Municipalité désire se prévaloir de son option d'achat sur le puits d'essai, un montant forfétaire supplémentaire de quatre mille ($4,000.00) dollars lui sera chargé.

Adopté ce 28ième jour de juillet 1980.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 28ième jour de juillet 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 29ième jour de juillet 1980.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

197/80
Avis Motion Règl. Fondati. Garage Municipal

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement portant le numéro Vingt Neuf (29) et intitulé: Règlement décrétant les travaux de construction pour les fondations d'un garage municipal.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE ..CB.. 477 INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
478
INITIALES DU SEC.-TRES.

198/80
Avis Motion Règl. Structur Garage Munic.

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement portant le numéro Vingt-Neuf-A (29-A) et intitulé: Règlement décrétant les travaux de construction de la structure d'un garage Municipal.
Adopté.

Conseil Comté Loi 125

CONSIDERANT la loi 125 et ses implications possibles dans la structure même de nos gouvernements municipaux et régionaux;

CONSIDERANT que les municipalités régies sous le code municipal n'ont aucune affinité avec celles régies sous la loi des cités et villes;

CONSIDERANT que les besoins en matière d'aménagement du territoire sont très différents entre les municipalités à caractère rural et celles à caractère urbain;

CONSIDERANT notre opinion à l'effet que toutes les méthodes de représentation proposées pour les futures M.R.C. favoriseront les volontés des municipalités urbaines au détriment des municipalités rurales;

CONSIDERANT les 125 années d'excellente administration de la Corporation Municipale du Conseil de Comté de Saint-Maurice;

199/80

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Georges H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu,

QUE la corporation municipale de Pointe-du-Lac ne soit pas rattachée à une Municipalité Régionale de Comté (M.R.C.) englobant aussi une municipalité urbaine et qu'ainsi, le caractère rural de notre gouvernement régional soit ainsi respecté;

QUE le territoire présentement régi par la Corporation Municipale du Conseil de Comté de Saint-Maurice soit maintenu dans son intégrité actuelle et forme une M.R.C.;

QUE copie de la présente soit signifiée à la Corporation Municipale du Conseil de Comté de Saint-Maurice.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,

200/80

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

SECRÉTAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME 70

Séance
Rég.
11/08/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
C.J.
479
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 11 août 1980, et à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge étaient aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 juillet 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

201/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 juillet 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION

M. Michel Desroches dépose une requête concernant les traverses de chemin de fer. Ce sujet est placé à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

202/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels, tels que: Aqueduc, voirie, incendie, etc.

Lotiss. Comm. Scolaire Chavigny

M. Jean-Pierre Benoit se retire des discussions et de la décision concernant ce plan de lotissement, étant donné ses intérêts personnels dans ce dossier.

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 254, dossier 32471, propriété de Commission Scolaire Chavigny, représentée par M. Jacques Girard, Directeur financier,

203/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 254 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 254-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 octobre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
480
INITIALES DU SEC.-TRES.

dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de la Place Garceau se plaint du mauvais état de la rue à cet endroit. L'inspecteur municipal verra à corriger cette situation.

CORRESPONDANCE

Liste Noms Comm. Toponymie

En date du 30 juillet 1980, M. Luc Côté, géographe de la Commission de Toponymie du Québec accuse réception de la résolution approuvant, avec certaines modifications, la liste des noms de voies de communication soumise par cet organisme. Toutefois, le nom suggéré de "Avenue St-Jean Baptiste" ne peut être retenu pour l'instant puisqu'il fait partie du domaine urbain.

Picotte Corps de Police

En date du 21 juillet 1980, M. Denis Blais, pour le Ministre de la Justice, accuse réception de la lettre de M. Yvon Picotte demandant que les Municipalités de 10,000 habitants et moins soient exemptées de maintenir un corps de police.

Maladie de l'orme

En date du 22 juillet 1980, le Ministère de l'Energie et des Ressources fait parvenir un document synthèse afin de permettre une intervention rapide si la maladie hollandaise de l'orme était détectée dans la Municipalité.

Agrandissement Etable Jean Houle

En date du 31 juillet 1980, le Ministère de l'environnement du Québec, fait parvenir copie du certificat d'autorisation d'un agrandissement d'étable en 1974 passant de 45 vaches et 5 veaux à 85 vaches et 10 génisses sur les lots P-392 et 393, propriété de M. Jean Houle, 4122 Rang de l'Acadie, Pointe-du-Lac.

Subvention Chemin Hiver 80-81

En date du 4 août 1980, M. Pierre Langlais, ingénieur Chef du District 43 au Ministère des Transports du Québec, fait parvenir copie de la liste des chemins qui étaient subventionnés au cours de l'hiver 79-80. Il demande d'être avisé avant le 18 août prochain s'il y a lieu de modifier cette liste. Si aucune modification n'est soumise avant cette date, la liste de l'hiver passé sera considérée pour les fins de la subvention.

Terrain Loisirs Concessi Restaurant

En date du 30 juillet 1980, M. Léo Yergeau mentionne qu'il est disposé à prendre la concession des éventuels restaurants sur le Terrain de Loisirs.

Salle Conseil Jeannettes

En date du 11 août 1980, Madame Jeanne d'Arc Parent, animatrice des Jeannettes de Pointe-du-Lac remercie les membres du Conseil d'avoir mis la salle du Conseil à leur disposition pour la tenue de réunions hebdomadaires. Elle demande d'obtenir à nouveau cette salle pour le mardi soir de 6 heures à 9 heures. Les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénients.

Limite Vitesse Ste Marg. Place Dubois

En date du 1er août 1980, M. Denis Couture du 260 Place Dubois, demande s'il est possible d'imposer une limite de vitesse surveillée sur le rang Ste-Marguerite et deuxièmement de placer des panneaux "Attention à nos enfants" et une limite de vitesse de "30 KM/h" à la Place Dubois. On devra accomplir une revision de toutes les rues et faire les changements ou installations nécessaires.

Comm. Protect. Terr. Agricole

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir copie de sa décision dans les dossiers suivants:

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 70

Roger Laroche P-289 & P-290

Dossier: 012502
Demandeur: Roger Laroche
Demande: Poursuivre un développement domiciliaire sur les lots P-289 et P-290
Décision: La Commission autorise le demandeur à poursuivre son développement

INITIALES DU MAIRE 481 INITIALES DU SEC.-TRES.

Roger Laroche 291-1

Dossier: 4307D - 017272
Demandeur: Roger Laroche
Demande: Lotir et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture une partie du lot 291
Décision: La Commission autorise le demandeur à lotir et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture une partie du lot 291, tel que montré au projet de subdivision préparé par Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 23 août 1979, d'une superficie de 4988.89 mètres carrés.

Denise Hinse P-56

Dossier: 011856
Demandeur: Denise Hinse
Demande: Utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture une partie du lot 56
Décision: La Commission n'a pas d'autorisation à donner puisque ce terrain n'est pas en zone agricole.

Réunion Information Loi 125

En date du 28 juillet 1980, le Gouvernement du Québec invite les membres du Conseil à assister à une réunion de lancement des activités de consultations devant conduire à la création des Municipalités régionales de comtés dans la zone de la Mauricie. Cette réunion se tiendra jeudi le 21 août 1980, à 13 heures à l'Auberge des Gouverneurs de Trois-Rivières. Un souper, sous la présidence du Ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, clôturera cette réunion. Le secrétaire-trésorier et les membres disponibles sont autorisés à assister à cette réunion.

Récupération à la source Déchets

L'Association Forestière Mauricienne Inc., par le biais de son programme Récupération Mauricie demande l'appui de la Municipalité dans ses démarches auprès de divers ministères provinciaux pour que ceux-ci envisagent la récupération à la source comme solution au traitement des déchets. Les membres du Conseil désirent plus d'informations avant d'appuyer cette démarche.

Subvention Socio-culturel

En date du 6 aout 1980, M. Lucien Lessard, Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, annonce que le Gouvernement du Québec accordera à la Municipalité pour l'année 1980-81, une assistance financière de $3,135.00 pour les groupes et ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels. Les conditions et modalités de versements de cette subvention nous parviendront prochainement.

Traverses de chemins de fer

CONSIDERANT que M. Michel Desroches présente une requête des contribuables de la Municipalité demandant des mesures de sécurité accrues pour les traverses de chemins de fer sur le chemin Ste Marguerite et le Rang St-Charles,

CONSIDERANT que les panneaux de "Signal avancé" et le système de lumière ne semblent pas être adéquats pour la sécurité des automobilistes,

CONSIDERANT la vitesse à laquelle les trains circulent lors de leur passage aux traverses de chemins comme le chemin Ste-Marguerite et le Rang St-Charles,

204/80 annulée + remplacée par Rés. #227

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et unanimement résolu de demander aux autorités des Gouvernements Provincial et Fédéral, ainsi qu'aux dirigeants du Canadien Pacifique de voir à procéder à l'installation d'un

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
482
INITIALES DU SEC.-TRES.

système de lumières aux traverses de chemin de fer sur le chemin Ste Marguerite et le Rang St-Charles. De voir à faire couper les arbres qui nuisent à la visibilité de la traverse de chemin de fer sur le chemin Ste-Marguerite et d'améliorer le système des signaux avancés, afin de mieux prévenir les automobilistes de l'approche de telle traverse.
Adopté.

Soumission Déneigement

Suite à la demande de soumissions de la Municipalité pour le déneigement de ses chemins, les contracteurs suivants ont soumis un prix:

1) Thomas Bellemare & Fils Ltée: Saison hiver 80-81 : 1200/km
Saison hiver 81-82 : 1350/km
Liste des équipements jointe

2) Pagé Construction Inc.: Saison hiver 80-81: 1450/km
Saison hiver 81-82: 1650/km
Prix pour précipitation de 100 pouces
Surplus de 1½% par pouce additionnel en excédant le 100 pouces
Liste des équipements non jointe

3) J.M. et V. Lessard Inc: Saison hiver 80-81 : 1175/km
Saison hiver 81-82 : 1200/km
Liste des équipements jointe

Les membres du Conseil désirent étudier les soumissions avant de prendre une décision et de soumettre le tout au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Règl.#29

REGLEMENT NO 29

"REGLEMENT DECRETANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL SUR LE LOT P-257

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac projette la construction d'un garage municipal sur son terrain soit le lot P-257

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales du Québec accorde une aide financière pour aider à la réalisation de ce projet,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 28 juillet 1980,

205/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu qu'il soit ordonné et statué, et le dit Conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE I : Le présent règlement porte le No 29 et est intitulé "Règlement décrétant les travaux de construction d'un garage municipal sur le lot P-257"

ARTICLE II : Les travaux décrétés par ce règlement sont ceux nécessaires à la construction d'un garage municipal pour un montant n'excédant pas trente-sept mille dollars ($37,000.00)

ARTICLE III : Pour le paiement du montant mentionné à l'article II, le Conseil Municipal approprie un montant de Vingt-cinq mille dollars prévu au budget de la Municipalité pour 1980, et un montant de Douze mille dollars ($12,000.00) que le Ministre des Affaires Municipales du Québec versera à la Municipalité à titre de

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

: subvention pour aider à l'implantation d'équipements municipaux, le tout tel que confirmé dans une lettre en date du 26 juin 1980. Ladite lettre est reproduite à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE IV : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

INITIALES DU MAIRE
483
INITIALES DU SEC.-TRES.

Adopté à l'assemblée du 11 août 1980.

Clément D Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11:00 et 12;00 heures de l'avant-midi, le 13ième jour d'août 1980.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13ième jour d'août mil neuf cent quatre-vingt.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

ANNEXE I

Il m'est agréable de vous faire part que dans le cadre du programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC) nous réservons, à titre de subvention, des crédits maximum de 12 000 $ applicables au projet désigné sous le titre de "Construction d'un garage" d'un coût total indiqué de 48 000 $.

Ce projet à été sélectionné et tiré d'un répertoire de plus de 1 750 demandes de subvention totalisant 140 $ millions.

Le montant de subvention a été établi d'après un niveau d'aide financière qui tient compte des conditions d'effort fiscal des contribuables et de richesse globale de votre collectivité. Les coûts estimatifs du projet ont été considérés mais la subvention réelle sera versée sur la base des frais admissibles effectivement encourus pour sa réalisation et ce, jusqu'à concurrence du montant prévu d'aide financière.

Confirmé en deuxième phase de programme, l'octroi de cette subvention implique que les travaux peuvent débuter en tout temps à compter de la date de la présente acceptation et que leur période de réalisation s'étend jusqu'au 31 décembre 1981.

En conformité avec les conditions du programme, les versements de subvention pourront être effectués à compter du 1er mai 1981 et par la suite, progressivement selon la marche des travaux.

Par ailleurs, toute subvention versée en vertu d'un autre programme et s'appliquant à une partie ou à la totalité du projet sera déduite du montant d'aide financière faisant l'objet de la présente acceptation.

L'octroi de la subvention demeure également conditionnel au respect intégral des règles et conditions du programme énoncées dans la documentation transmise antérieurement à votre attention; je vous propose avec insistance d'y bien référer pour assurer le maintien de votre droit à cette aide financière.

Il y est notamment spécifié que lorsque la municipalité confie

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

ses travaux à des entreprises, elle doit recourir exclusivement à celles ayant leur principale place d'affaires au Québec. Il en est ainsi pour les matériaux et équipements utilisés qui devront dans toute la mesure du possible être fabriqués au Québec; d'ailleurs, le guide des modalités d'application de la politique d'achat est joint à cet envoi.

Un panneau d'information sera incessamment mis à votre disposition afin d'indiquer sur le site des travaux les participations diverses au projet et d'ainsi souligner votre souci d'avoir obtenu une aide financière appropriée.

Le service des programmes spéciaux sous la responsabilité de monsieur Jacques Asselin communiquera bientôt avec vous pour convenir des conditions précises de réalisation du projet et de paiement de la subvention, et vous renseignera sur toute question pertinente.

Garage Municipal Fondation

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à des demandes de prix, par voie d'invitation publique, pour la construction d'un garage municipal,

CONSIDERANT que six (6P firmes, ont soumis des prix,

CONSIDERANT que ces prix ont été étudiés,

206/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et unanimement résolu:

1) D'accorder le contrat de construction des fondations d'un garage municipal à la firme Construction Edifab Inc. au montant de $15,302.00 tel que décrit à la proposition portant le numéro 1450 de cette firme.

2) Que sur réception d'un avis, de la firme Construction Edifab Inc. mentionnant que les travaux décrits à la proposition portant le numéro 1450 sont terminés, la Municipalité versera à ladite firme un montant de $13,771.80. Que 6 mois après la réception de l'avis de la fin des travaux, la Municipalité versera à la firme Construction Edifab Inc. un montant de $765.10 et que 6 mois plus tard, le dernier montant de $765.10 sera versé à ladite firme, et ce, à condition qu'aucun défaut ou défectuosité ne soit constaté. Si à l'intérieur de cette période d'un an de la fin des travaux, des défauts ou défectuosités surviennent, la firme Construction Edifab Inc. s'engage à remédier et/ou réparer ces défauts et/ou défectuosités dans les meilleurs délais, sans quoi la Municipalité fera accomplir les travaux nécessaires aux frais de ladite firme.

3) Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, la proposition de la firme Construction Edifab Inc. portant le numéro 1450.

Adopté

Garage Municipal Structure

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à des demandes de prix, par voie d'invitation publique, pour la construction d'un garage municipal,

CONSIDERANT que six(6) firmes ont soumis des prix,

CONSIDERANT que ces prix ont été étudiés

207/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu:

1) D'accorder le contrat d'une structure d'un garage municipal à

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRÉS.

la firme Construction Edifab Inc. au montant de $20,245.00, tel que décrit à la proposition portant le numéro 1451 de cette firme

2) Que sur réception d'un avis, de la firme Construction Edifab Inc. mentionnant que les travaux décrits à la proposition portant le numéro 1451 sont terminés, la Municipalité versera à ladite firme un montant de $18,220.50. Que 6 mois après la réception de l'avis de la fin des travaux, la Municipalité versera à la firme Construction Edifab Inc. un montant de $1,012.25 et que 6 mois plus tard, le dernier montant de $1,012.25 sera versé à ladite firme, et ce, à condition qu'aucun défaut ou défectuosité ne soit constaté. Si à l'intérieur de cette période d'un an de la fin des travaux, des défauts ou défectuosités surviennent la firme Construction Edifab Inc. s'engage à remédier et/ou réparer ces défauts et/ou défectuosités dans les meilleurs délais, sans quoi la Municipalité fera accomplir les travaux nécessaires aux frais de ladite firme. Le dit bâtiment devra être livré et terminé avant le 31 octobre 1980.

3) Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, la proposition de la firme Construction Edifab Inc. portant le numéro 1451.

Adopté.

Patinoire Terrain Loisirs

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement du Terrain de Loisirs comportent deux patinoires,

CONSIDERANT que des informations ont été prises relativement aux coûts de ces aménagements,

208/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux de nivelage nécessaires pour la confection d'une patinoire avec bandes et d'une autre patinoire sans bandes.

Adopté

209/80 Avis Motion Règl#21 Zonage Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil d'un règlement portant le numéro 21-A et intitulé "Règlement amendant le règlement de zonage No 21". Le dit règlement est à l'effet de réduire à 30,000 pieds carrés la superficie des lots sans service.

Adopté

COMPTE FOLIO 612

528	Union Rég. Caisses Pop.T.Riv.		$2059.67	✓
529	Caisse Pop. Pte du Lac		4047.42	✓
530	Min. Revenu de Québec	juillet	1331.43	✓
531	Receveur Gén. Canada	juillet	988.20	✓
532	Gérard Biron	Juillet	125.00	✓
533	Gaétan Roberge	Voyages	166.66	✓
534	Martial Beaudry	28 juil-9 aout	478.08	✓
535	Martial Beaudry	11 aout-23 aout	478.08	✓
536	Suz. Denoncourt	28 juil-9 aout	329.94	✓
537	Suz. Denoncourt	11 aout-23 aout	329.94	✓
538	Hélène Leclerc	28 juil-9 aout	267.64	✓
539	Hélène Leclerc	11 aout-23 aout	267.64	✓
540	J.Bapt. Pothier	aout	1277.33	✓
541	Gaétan Roberge	28 juil-9aout	444.01	✓
542	Gaétan Roberge	11 aout-23 aout	444.01	✓
543	Marcel Crête	28 juil-9 aout	456.44	✓
544	Marcel Crête	11 aout-23 aout	456.44	✓
545	Michel Thiffeault	28 juil-9 aout	478.49	✓
546	Michel Thiffeault	11 aout-23 aout	478.49	✓

INITIALES DU MAIRE

486

INITIALES DU SEC.-TRES.

547	Annulé		
548	Martial Beaudry	Pompier	$ 60.00
549	Raymond Benoit	pompier	40.00
550	Gilles Bourgoin	"	40.00
551	Marcel Crête	"	90.00
552	Sylvio Dufresne	"	60.00
553	André Dugré	"	20.00
554	Luc Dugré	"	40.00
555	Jean-Marc Guay	"	20.00
556	Marcel Guay	"	60.00
557	Normand Hélie	"	60.00
558	Rénald Légaré	"	40.00
559	Denis Lesmerises	"	60.00
560	Michel Lesmerises	"	40.00
561	Jean-Yves Pépin	"	60.00
562	Réal Trahan	"	60.00
563	Michel Thiffeault	"	40.00
564	Jean-Claude Turgeon	"	20.00
565	Gaétan Roberge	"	40.00
566	Aluminium Dufresne Inc	Divers	92.88
567	Camion Incendie Pierreville Ltée	Matériels	87.50
568	Papeterie Mauricienne Inc.		108.75
569	Contrôles Comptables Ltée		340.46
570	Le Nouvelliste		104.00
571	Baie-Jolie Electr. Inc.		25.00
572	J.U. Houle	Matériaux	487.85
573	Quincaillerie Pte du Lac	Loisirs	135.90
574	Baptiste Touchatou Inc.	Loisirs	17.71
575	Noé Veillette Inc.	Loisirs	354.00
576	Julien Simard	Loisirs	7.00
577	A.Guy Messier	Voirie & Loisirs	2780.86
578	Raymond Lamothe	Rép. camion	25.66
579	Ben Vanasse Inc.	Divers	183.60
580	Oxygène Val Mauricie Ltée	Incendie	9.72
581	Oxygène St-Maurice Ltée	Incendie	8.64
582	Réal Trahan	Divers	54.32
583	Bertrand Lamothe	Frais Légaux	125.00
584	J. Pascal Inc.	Loisirs	183.51
585	Co. Enercan Inc.	Camion	96.57
586	Hydro Québec		3001.83
587	Bell Canada		250.04
588	3 M. Canada Inc.		686.39
589	Coopérative Fédérée de Québec	Loisirs	46.16
590	Paul Vennes Inc.	Café	55.56
591		rue Baril	1.00
592	J.Bapt. Pothier	divers voyages	115.43
593	Restaurant Grec Baie-Jolie		81.60
594	Luc Boisvert	Terrain loisirs	500.00
595	Marcel Bergeron	Divers	50.82

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 6e jour du mois d'août 1980.

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

210/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

L'ordre du jour étant épuisé

211/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu de lever la présente assemblée.

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRES. 487

L'assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance Rég. Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 25 août 1980, et à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et Suzanne Denoncourt étaient aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, tenue le 11 août 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

212/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 11 août 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION

Une pétition est déposée concernant l'Entreprise Simard & Comeau. Ce sujet est placé à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

213/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports: Bibliothèque, aqueduc, travaux extérieurs. M. Robert Parenteau donne un exposé de la rencontre tenue à l'Auberge des Gouverneurs, et ce concernant la loi 125.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Brunelle de la Place Garceau se plaint du mauvais état de la rue à cet endroit.

M. Michel-Pierre Bergeron demande des informations concernant les démarches entreprises pour la réduction de la vitesse.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
488
INITIALES DU SEC.-TRES.

CORRESPONDANCE

GTardif invitation

En date du 20 août 1980, M. Guy Tardif, ministre des Affaires Municipales, accuse réception de l'invitation à l'inauguration des équipements du terrain des loisirs. Il remercie de l'invitation et regrette de ne pouvoir y assister.

Aménage. cyclables

En date du 4 août 1980, le Ministre des Transports, M. Denis de Belleval, informe que son ministère a résolu de poursuivre, cette année encore, son programme aux municipalités pour la réalisation d'aménagements cyclables. En vertu de ce programme, la plupart des municipalités pourront recevoir une subvention atteignant 75% du coût des projets. Il invite à soumettre un projet dans le cadre de ce programme.

Parc Routier

En date du 5 août 1980, M. Denis de Belleval, ministre des Transports accuse réception de notre lettre adressée à M. L. Lessard, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, concernant l'aménagement d'un parc routier le long du Lac St-Pierre. Une concertation entre les deux ministères concernés est actuellement en cours. Le ministère est conscient de l'opportunité de réaliser ce projet puisqu'il apparaît au deuxième rang sur la liste des priorités. Le projet de construction d'un belvédère sera avantageusement considéré dans la prochaine programmation et les résultats de la concertation seront connus sous peu.

Offre services

M. Jacques Thibault de Pierreville offre ses services pour l'inspection, l'entretien et la réparation des appareils à incendies pour cette année. Le prix pour l'inspection est de $125.00 et toute réparation est accompagnée d'une garantie de 90 jours.

Michel Desroches

En date du 19 août 1980, M. Michel Desroches de l'Avenue Michel demande la correction de certains points au texte de la résolution #204, dont: l'installation de barrières de sécurité et ce sans délai; diminution de vitesse des trains et automobiles.

Corps Policier

Le 8 août 1980, le ministre des Affaires Municipales, M. Guy Tardif accuse réception de notre lettre et résolution demandant l'amendement de la loi 48 concernant l'obligation de former un corps de police. Cette requête relèvant de la juridiction du ministre de la Justice, il abordera cette question avec Me Marc-André Bédard.

P.Gelinas Aqueduc Acadie

En date du 11 août 1980, le ministère de l'Environnement, direction générale de la protection, fait parvenir une copie de lettre adressée à M. Pierre Gélinas, 4207 l'Acadie, demandant la permission de quitter l'Aqueduc de la Rivière aux Glaises pour se raccorder au réseau d'aqueduc municipal du village d'Yamachiche. La direction du ministère informe M. Gélinas qu'il ne suffit pas seulement de l'accord de la municipalité mais aussi de la direction de ce réseau, en conséquence la ministère s'adresse à la direction pour obtenir leurs commentaires.

Cour Municipale TRO.

En date du 30 juillet 1980, M. Jean-Louis Lapointe, le sous-ministre adjoint de l'honorable Guy Tardif, informe que le gouvernement a adopté un décret ayant pour objet d'approuver les règlements 24 de Pointe-du-Lac et 804 de Trois-Rivières Ouest, et d'ordonner qu'une proclamation soit émise décrétant qu'à compter de 31 jours après la publication de ladite proclamation, le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac sera soumis à la Juridiction de la Cour Municipale de la ville de Trois-Rivières Ouest. La proclamation requise par la loi sera publiée dans la Gazette officielle du Québec.

Egout

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

Egout Place Tonnanc.

CONSIDERANT qu'une étude doit être effectuée pour l'amélioration de la conduite d'égoût du secteur Place de Tonnancour,

214/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de mandater la Firme Vézina, Fortier & Associés pour faire une étude des possibilités d'amélioration de la conduite d'égoût de Place de Tonnancour. Adopté.

Vitesse Ch. Ste Marguer.

CONSIDERANT qu'une requête de la part de plusieurs centaines de citoyens de Pointe-du-Lac demandant au Ministère des Transports du Québec, de réduire la circulation à 50 km sur le Chemin Ste Marguerite,

CONSIDERANT que Pointe-du-Lac est une Municipalité datant de 1978, annexion de Village-Paroisse, et que par conséquent elle est une municipalité sans désignation,

CONSIDERANT que la population de Pointe-du-Lac a augmenté très rapidement, plus de 5200 personnes,

CONSIDERANT le résultat d'une étude accomplie par le Ministère des Transports, division de Trois-Rivières, indiquant une vitesse très rapide aux endroits les plus achalandés de la Municipalité, et que la loi 13, article 50, ne répond pas aux demandeurs de la localité.

215/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de demander au Ministre des Tranports du Québec, M. Denis De Belleval, suite aux motifs mentionnés ci-haut, de voir à amender l'article 50A, paragraphe 1 de la loi 13, afin d'obtenir des panneaux indicateurs de 50 km dans la municipalité de Pointe-du-Lac. AMENDEE le 8 septembre 80, page 493
Adopté.

Lotiss. Gédéon Fréchette

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 243, dossier 23673, propriété de M. Gédéon Fréchette,

216/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 243 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 243-5 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 octobre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adopté.

Lotis. Adélard Rouette

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 251, dossier 23748, propriété de M. Adélard Rouette,

217/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 251 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 251-36 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

490

INITIALES DU SEC.-TRES.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 octobre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté

Lotiss. Gilles Bourniv.

CONSIDERANT que M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 247, dossier 40945, propriété de M. Gilles Bournival,

218/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 247 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 247-12 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 octobre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss. Alex. Garceau

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un plan concernant la correction du lot 1-27, dossier 32539, propriété de M. Alexandre Garceau,

219/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de correction du lot 1-27 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 octobre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss. L.Coté Ray. Brousseau

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 289 et 290, dossier 23586, propriété de MM. Lionel Côté et Raymond Brousseau,

220/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 289 et 290 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 289-8, 289-9, 290-7 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 octobre 1980, si la demande au Ministère des Terres et

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
491
INITIALES DU SEC.-TRES.

Patinoir libre

Comme il y a étude présentement pour la confection des patinoires sur le terrain des Loisirs, il est suggéré dans le cas de la patinoire libre, de laisser le terrain tel quel.

Zonage Gilles Pothier

CONSIDERANT que M. Gilles Pothier s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner et utiliser à des fins autres qu'à l'agriculture, deux terrains faisant partie du lot 20 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac situés sur la rue des Bouleaux,

CONSIDERANT que la rue portant le numéro 20-2 est municipalisée depuis le 13 février 1973,

CONSIDERANT qu'un service d'aqueduc y est installé depuis ce temps,

CONSIDERANT qu'il reste peu de terrains vacants sur la rue des Bouleaux qui est située dans un secteur résidentiel selon notre règlement de zonage,

221/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Gilles Pothier.
M. Robert Parenteau s'abstient.
Adopté.

Zonage Gérard Gauthier

CONSIDERANT que M. Gérard Gauthier s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture des terrains situés dans un secteur connu sous le nom du Domaine du Lac des Pins, côté Ouest.

CONSIDERANT que M. Gauthier fait cette demande en collaboration avec les résidents et propriétaires de terrains de ce secteur,

CONSIDERANT que ce secteur est en développement et que plusieurs résidences y sont déjà installées,

CONSIDERANT qu'actuellement, avec les nouveaux règlements municipaux, aucune nouvelle construction n'est acceptée dans ce secteur tant qu'il ne sera pas municipalisé,

CONSIDERANT que plusieurs tentatives ont été faites par les deux parties (Municipalité et résidents) dans le passé, dans le but de régulariser la situation dans ce secteur et ainsi permettre aux résidents de bénéficier des services municipaux tels déneigement, vidanges, entretien des chemins, etc.

CONSIDERANT que des ententes sont intervenues entre la Municipalité et les résidents de ce secteur en ce qui concerne l'application des nouveaux règlements municipaux,

CONSIDERANT que la Municipalité est maintenant prête à municipaliser ce secteur avec l'approbation de la Commission de Protection du Zonage Agricole,

222/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Gérard Gauthier et des résidents du Lac des Pins, secteur Ouest.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
492
INITIALES DU SEC.-TRES.

Avis Motion Reg 21 223/80

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement portant le Numéro 21-A et intitulé "Règlement amendant le règlement de zonage No. 21". Le dit règlement est à l'effet de réduire à 30,000 pieds carrés la superficie des terrains.
Adopté

Bibliot.

CONSIDERANT la demande de Madame Plante, responsable de la Bibliothèque, de relocaliser la bibliothèque au sous-sol du Centre Communautaire étant donné que le local est plus vaste,

224/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau d'acquiescer à la demande de Madame Plante de relocaliser la Bibliothèque et de rencontrer les dépenses encourues pour l'amélioration.
Adopté

Maire Suppléant

CONSIDERANT que le terme de maire-suppléant de M. Conrad Carbonneau est terminé,

225/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de nommer M. Jean-Pierre Benoit maire suppléant pour les prochains 6 mois.
Adopté.

Correct. résol. #204

Considérant qu'il y a des corrections à effectuer à la résolution No. 204 du 11 août 1980,

226/80

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'annuler la résolution No. 204 et de la remplacer par la suivante:

CONSIDERANT que M. Michel Desroches présente une requête des contribuables de la Municipalité demandant des mesures de sécurité accrues pour les traverses de chemins de fer sur le chemin Ste Marguerite et le Rang St-Charles,

CONSIDERANT que les panneaux de "Signal avancé" et le système de lumière ne semblent pas être adéquats pour la sécurité des automobilistes,

CONSIDERANT la vitesse à laquelle les trains circulent lors de leur passage aux traverses de chemins comme le chemin Ste Marguerite et le Rang St-Charles,

227/80

En consequence, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et unanimement résolu de demander aux autorités des Gouvernements Provincial et Fédéral, ainsi qu'aux dirigeants du Canadien Pacifique de voir à procéder à l'installation d'un système de barrières aux traverses de chemin de fer sur le chemin Ste Marguerite et le Rang St-Charles, De voir à faire couper les arbres qui nuisent à la visibilité de la traverse de chemin de fer sur le chemin Ste Marguerite, de réduire la vitesse des trains et des automobilistes; et d'améliorer le système des signaux avancés, afin de mieux prévenir les automobilistes de l'approche de telle traverse.
Adopté.

Représ. Loisirs

CONSIDERANT que M. Denis Houle est dans l'impossibilité présentement de représenter adéquatement la Municipalité auprès de la Corporation des Loisirs,

228/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de nommer M. Jean-Pierre Benoit, délégué et M. Jules Levasseur, substitut au Comité des Loisirs.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Petition Simard Comeau

Suite à la lecture de la pétition concernant le bruit effectué par l'entreprise Simard & Comeau, les membres du Conseil demandent qu'il y ait rencontre avec les propriétaires afin d'améliorer la situation.

INITIALES DU MAIRE C.B. 493 INITIALES DU SEC.-TRES.

L'ordre du jour étant épuisé,

229/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 8/9/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, le 8 septembre 1980, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 25 août 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Le dernier paragraphe de la résolution no. 215/80 est modifié de la façon suivante:

"En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de demander au Ministre des Transports du Québec, M. Denis DeBelleval, suite aux motifs mentionnés ci-haut, de bien vouloir user de son pouvoir discrétionnaire, en vertu de l'article 50-a, paragraphe 1, du chapitre 35 des lois de 1976, afin d'obtenir des panneaux indicateurs de 50Km dans la Municipalité de Pointe-du-Lac, sur les chemins Rang Ste-Marguerite et Rang des Petites Terres".

230/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que modifié, le procès verbal de l'assemblée tenue le 25 août 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Les résidents et propriétaires de l'Ile St-Eugène présentent une requête. Celle-ci est placée à l'item 2 de l'ordre du jour.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire,

231/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
03
490
INITIALES DU SEC.-TRES.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: Aqueduc, voirie, permis de construction.

Le secrétaire-trésorier soumet aussi le rapport des coûts de construction de l'entrée d'eau des résidents du Domaine Leveco ainsi que celui des travaux de prolongement de la rue Les Bocages.

Zonage Agricole DBeaubien

Dossier 4307 D - 005554

CONSIDERANT que M. Denis Beaubien s'adresse à la Commission pour que le délai de six (6) mois accordé lors de la première décision du 12 septembre 1979 soit extensionné de deux (2) mois, afin que le dépot officiel des plans de subdivision du 29 avril 1980 soit valide et qu'il complète le dossier déjà ouvert.

CONSIDERANT que les négociations entre M. Beaubien et la Municipalité ont été plus longues que prévues en ce qui concerne la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux.

232/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne s'objecte pas à la demande de M. Denis Beaubien.

PERIODE DE QUESTIONS

L.Bureau Brigadiers

M. Luc Bureau demande s'il y a des développements au sujet de l'engagement de brigadiers aux deux écoles. Les membres du Conseil sont d'accord avec le principe, mais ils désirent toutefois attendre le début des classes afin de pouvoir étudier les endroits stratégiques et déterminer le nombre requis.

Rose C. Leclerc Terrain P-266

Madame Rose Chauvette Leclerc, propriétaire d'une partie du lot P-266, demande de modifier le règlement de construction afin qu'elle puisse construire sur son terrain. M. le Maire lui explique que le règlement ne peut être modifié et que la seule possibilité serait de céder une rue d'une largeur minimum de 40 pieds afin de rendre le terrain adjacent à une rue publique.

MDesroches Ch. de fer

M. Desroches demande où a été adressée la résolution concernant le passage à niveau sur le chemin Ste-Marguerite. Il demande que copie soit adressée au député fédéral du Comté.

CORRESPONDANCE

Plan 349-3 Service Cadastre

En date du 19 aout 1980, M. André Petit, arpenteur-géomètre, avise qu'il a fait parvenir les plans et livre de renvoi du lot 349-3 au service du cadastre.

Ste Marg. limite Vitesse

En date du 25 aout 1980, M. Denis de Belleval, Ministre des Transports du Québec mentionne que le relevé fait au radar de la vitesse actuelle démontre qu'au delà de 40% des automobilistes circulant sur le rang Ste-Marguerite excèdent la vitesse maximum de 80km/h affichée. Il conclut donc que c'est la violation de la limite de vitesse qui rend la circulation dangereuse et que l'abaissement de cette limite n'aurait pas ou peu d'effet. Le Ministre suggère donc d'entrer en communication avec le bureau local de la Sûreté du Québec afin de faire respecter la limite de vitesse.

Nouvelles procédures réfection chemin

En date du 2 septembre 1980, M. Pierre Langlais, ingénieur du District 43 du Ministère des Transports du Québec avise que suite à la lettre du Ministre Denis de Belleval relativement à la nouvelle procédure concernant la réfection des chemins municipaux les municipalités devront fournir certaines pièces justificatives avant de recevoir le montant de $6,000.00 le kilomètre.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.J.
495
INITIALES DU SEC.-TRES.

Inscription Annuaire Télép.

En date du 15 aout 1980, l'Office de la langue française avise que seule la version française de la dénomination de notre organisme et de ses services peut apparaître dans l'annuaire téléphonique.

Programme Equip. Commun. Gouv. Fédéral

En date du 22 août 1980, M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales, souligne que le gouvernement fédéral n'a pas ratifié l'entente entre les deux gouvernements relativement au programme de subvention aux équipements communautaires. Il fait donc parvenir copie du télégramme que les 12 ministres provinciaux ont adressé au ministre fédéral lui faisant part de leurs inquiétudes.

Congrès Union Conseil Comté

En date du 28 août 1980, M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des Conseils de Comtés et des Municipalités locales du Québec invite les membres du Conseil à assister aux assises annuelles de cet organisme qui se tiendra les 16, 17, 18, 19 octobre 1980.

Journal Info +

En date du 27 août 1980, la firme Interconsavis Limitée invite la Municipalité à s'abonner à son journal d'information municipale. Ce journal contient des textes de loi, des informations et de la jurisprudence. L'abonnement est de $80.00 pour 20 publications annuellement.

233/80

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de s'abonner pour un an au journal "Info +" de la firme Interconsavis Ltée, au coût de $80.00.

Comité Bénévole Local Ameublem. Subvent.

En date du 3 septembre 1980, Madame Jacqueline Milot, responsable du Comité de Coordination du Service des Bénévoles de Pointe-du-Lac souligne que depuis mai dernier, son organisme travaille à instaurer des services gratuits qui ont pour but de dépanner les gens vraiment dans le besoin. Actuellement 40 bénévoles ont accepté de répondre aux besoins touchant environ 60 personnes. Afin de favoriser un meilleur accès à ses services, cet organisme demande d'occuper le local du centre communautaire laissé libre par le déménagement de la bibliothèque, ainsi qu'un ameublement sommaire, soit: bureau, chaise, filière ou armoire avec serrure, étagère à documentation et un téléphone. Demande est aussi faite qu'au prochain budget municipal une aide financière soit prévue pour cet organisme. La liste des services offerts est jointe à cette lettre. La demande du local devra être adressée au Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. après quoi la Municipalité étudiera les autres demandes de cet organisme.

Session informat. Système Internat. Incendie

En date du 20 août 1980, M. Norbert E. Laviolette, ingénieur de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec avise que le Ministère organise des sessions d'information et d'instruction destinées à faciliter le travail aux services d'incendie dans la conversion au système international de mesure. Les sessions seront d'une durée maximum de deux jours. M. Laviolette demande donc de nommer et faire parvenir le nom d'un représentant pour assister à ces sessions dont le lieu et la date seront fixés prochainement entre le 1er février et la fin de juillet 1981. L'Association des pompiers volontaires devra nommer un représentant et le soumettre au Conseil pour approbation.

En date du 28 août 1980, Madame Gaétane Martel, avocate de l'Union des Conseils de Comtés et des Municipalités locales du Québec mentionne que suite à l'adoption de la loi de l'aménagement et l'urbanisme, le gouvernement prévoit modifier le territoire des municipalités de comté actuelles. Ainsi les municipalités rurales et urbaines feront partie d'une même municipalité régionale de comté. Madame Martel fait parvenir copie d'un projet de résolution qui devrait être adressé au comité consultatif régional. Les membres du Conseil préfèrent revoir la loi 125 avant de se prononcer.

Nomination Comité Urbanisme

CONSIDERANT la démission du conseiller Jean-Jacques Lacroix et par conséquence la vacance créée au sein du comité d'urbanisme,

234/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
496
INITIALES DU SEC.-TRES.

par M. Denis Houle, et résolu de nommer M. Georges-H. Denoncourt pour faire partie du comité d'urbanisme de la Municipalité. Adopté.

MMathieu Ile St Eugène Construc. illégale

Les résidents et propriétaires du secteur Ile St-Eugène présentent une requête par laquelle ils demandent le parachèvement de la résidence d'été de M. Guy Mathieu dans ce secteur. L'inspecteur municipal a avisé, en date du 24 juillet 1980, M. Mathieu de cesser ses travaux de construction, voir même démolir les travaux déjà entrepris parce que ladite construction n'est pas sur un terrain adjacent à un chemin municipal. Monsieur Bélanger apporte ses commentaires en faveur de M. Mathieu. Après discussions avec les intéressés, les membres du Conseil sont unanimes à ce que Monsieur Mathieu se conforme à la réglementation en vigueur.

Amendem. Règl. Zonage

L'amendement au règlement de zonage No 21 est temporairement suspendu étant donné les procédures qu'impliquent une modification à un règlement de zonage.

Commis. Scolaire Chavigny Equip. Loisirs

CONSIDERANT que la Municipalité possède un système d'éclairage et les bandes pour une patinoire qui était sur le terrain de la Commission Scolaire Chavigny,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède son propre terrain de loisirs avec l'équipement nécessaire,

235/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'offrir gratuitement à la Commission Scolaire Chavigny, le système d'éclairage, les bandes d'une patinoire et la bâtisse de remisage qui servaient autrefois sur le terrain de l'école St-Yves. Si la commission Scolaire accepte cette offre, elle devra utiliser ces équipements à ses frais et sous sa responsabilité.
Adopté.

Plan Mesures Urgence

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède son plan des mesures d'urgence,

CONSIDERANT que certains directeurs inscrits au dit plan ne sont plus disponibles,

236/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de modifier le plan des mesures d'urgence de la façon suivante:

1- au poste de Directeur des Services Sociaux, remplacé M. Léo Lafrenière par Suzanne Denoncourt

2- au poste de Directeur de la Santé d'Urgence, remplacé M. René Claude Houle par M. Ernest Hamelin.

Adopté.

Déneigem. Edifices Municip. 237/80

CONSIDERANT l'approche de la saison hivernale, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité procède à des demandes de prix par voie d'invitation publique, pour le déneigement des édifices de la Municipalité pour hiver 80-81. Les prix devront être soumis le ou avant le 14 octobre 1980.
Adopté.

Huile Chauffage Centre Comm. 238/80

CONSIDERANT l'approche de la saison hivernale,

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander par voie d'invitation publique, des prix pour la fourniture d'huile à chauffage au Centre Communautaire de la Municipalité pour la saison 80-81, soit environ 3,000 gallons d'huile.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Soumis. Vidanges

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

INITIALES DU MAIRE ..... 497 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

239/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle et résolu que:

La municipalité de Pointe-du-Lac demande des soumissions publiques pour la cueillette des ordures ménagères à travers tout son territoire pour les années 1981 et 1982.

1) La cueillette devra se faire une (1) fois la semaine dans toutes les rues, rangs et routes de la municipalité pour approximativement 1,400 usagers à l'année, 300 usagers saisonniers et les propriétés municipales.

2) La soumission devra comprendre un prix unitaire pour chaque type d'abonné (soit saisonnier et annuel).

3) Le soumissionnaire devra fournir un taux pour le transport de ces ordures à St-Etienne des Grès.

4) Le soumissionnaire devra prévoir une semaine de nettoyage qui se tiendra au printemps et une autre à l'automne de chacune de ces deux années et durant lesquelles il devra ramasser et transporter les ordures mises au bord des rues, routes ou rangs de la municipalité.

5) Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé et/ou un bon de garantie pour un montant équivalent 10% du montant de sa soumission, ainsi qu'une copie de sa police d'assurances responsabilité.

6) Le soumissionnaire devra être en règle avec la Commission des Accidents de Travail du Québec.

7) Le soumissionnaire devra posséder le ou les permis requis pour effectuer ce genre de travail.

8) Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, le/ou avant le 14 octobre 1980 avant 16:00 heures (4:00 heures p.m.) heure avancée de l'Est, pour y être ouvertes le même jour à 20:00 heures (8:00 heures p.m., heure avancée)

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Pointe-du-Lac ce 10ième jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt.

Jean Le Sottier
Secrétaire-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 10ième jour de septembre 1980.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10ième jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt.

Jean Le Sottier
Secrétaire-Trésorier

Assurances

CONSIDERANT que les assurances de la Municipalité deviennent échu le 4 octobre prochain,

240/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
498
INITIALES DU SEC.-TRES.

par M. Georges H. Denoncourt, et résolu de procéder à des demandes de prix par voie d'invitation publique pour assurer les biens et opérations de la Municipalité, le tout tel que décrit au cahier réalisé par l'inspecteur municipal, Ces prix devront être soumis pour le 22 septembre prochain.
Adopté.

Chemins Hiver Déneigem.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a reçu et ouvert des soumissions publiques pour le déneigement de ses chemins d'hiver à sa séance du 11 août 1980,

CONSIDERANT que les soumissions reçues ne sont pas acceptables

241/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu de rejeter toutes les soumissions de déneigement ouvertes à l'assemblée du 11 août 1980 et de procéder à une nouvelle demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver, pour les saisons 1980-81 et 1981-82.

Des soumissions sous enveloppe cachetée et portant la mention "Chemin d'Hiver" seront reçues au bureau de la Municipalité jusqu'à 16:00 heures le 22 septembre 1980, pour être ouvertes le même jour à la séance du conseil qui aura lieu à 20:00 heures, à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac.

EXIGENCES:

Le travail consistera à faire le déblaiement de la neige dans tous les chemins de la Municipalité sur une distance d'environ 50 kilomètres.

LE SOUMISSIONNAIRE DEVRA:

1- Etre en mesure d'effectuer ledit déneigement en tout temps avec au moins deux véhicules à cette fin, en plus de pouvoir utiliser une souffleuse à neige aux endroits requis. Une liste et une description de la machinerie qui sera utilisée devra accompagner la soumission.

2- Accorder à la Municipalité un crédit de 1½% du montant total du contrat pour chaque 2.5 centimètres (1 pouce) de précipitation inférieur à 215 centimètres (85 pouces). La Municipalité versera au soumissionnaire accepté 1½% du montant total du contrat, en supplément, pour chaque 2.5 centimètres (1 pouce) de précipitation supérieure à 254 centimètres (100 pouces).

3- Le prix soumis devra comprendre l'épandage de sel et/ou sable et/ou pierre, fourni par la Municipalité, sur le Chemin Ste-Marguerite, l'Avenue St-Jean Baptiste, et la partie de chemin comprise entre l'autoroute 40 et le chemin Ste-Marguerite des rangs St-Charles et des Petites Terres.

4- Etre en règle avec la commission des accidents du travail du Québec et fournir des certificats à cette fin au début et à la fin du contrat.

5- Détenir une assurance responsabilité générale de $1,000,000. pour la durée du contrat et remettre une copie de la police d'assurance à la Municipalité avant le 15 octobre 1980 et le 15 octobre 1981.

6- S'engager pour chacun des deux hivers, à débuter son travail pour la première tempête de l'hiver pour se terminer le premier mai de chacune des années.

La soumission et le contrat ne seront acceptés qu'après avoir reçu

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME

l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
499
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 9ième jour de septembre 1980.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9ième jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt.

Jean-Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

Rue Juneau

CONSIDERANT qu'en 1974, la Municipalité de Pointe-du-Lac a conclu un échange de terrain avec monsieur René Dugré, sur le lot P-257, par acte notarié sous le numéro d'enregistrement 292920,

CONSIDERANT que par cet acte d'échange Monsieur Dugré a convenu d'ouvrir une rue de 50 pieds de largeur sur demande de la Municipalité,

CONSIDERANT qu'en date du 22 juillet 1980 Monsieur Philippe Juneau a acheté de Monsieur René Dugré une partie de ce terrain échangé, par acte notarié sous le numéro d'enregistrement 310917,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac projette la construction d'un garage municipal et que par conséquent une rue sera nécessaire pour accéder à ce garage,

CONSIDERANT que la servitude obtenue de Monsieur René Dugré par acte notarié portant l'enregistrement 292920 demeure toujours en vigueur,

242/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'aviser Monsieur Philippe Juneau d'ouvrir une rue de cinquante (50) pieds de largeur par environ cinq cent (500) pieds de longueur sur le lot P-257, le long de la ligne sud-ouest "D C G J" tel que montré au plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur géomètre, en date du 31 juillet 1974.

Que la présente constitue l'avis de quatre-vingt-dix (90) jours mentionné à la servitude portant le no d'enregistrement 292920 de la division de Trois-Rivières.
Adopté

243/80 Il est proposé par M. Denis Houle, et résolu d'ajourner la présente assemblée pour 30 minutes.

Les trente minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

Edifab Abandon Contrat Garage Munici.

En date du 4 septembre 1980. la firme Construction Edifab Ltée par M. Claude Baril avise qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer les contrats de construction de la fondation et de la structure du garage municipal, tels qu'accordés en date du 11 août 1980. De plus cette firme autorise la Compagnie Honco Inc. de Bernières à remplacer la Compagnie Edifab pour l'exécution de ces travaux.

Garage Municipal

CONSIDERANT l'incapacité d'agir de la Firme Construction Edifab Inc. mentionnée dans une lettre du 4 septembre 1980,

SYSTÈME GF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
500
INITIALES DU SEC.-TRES.

Fondations

244/80

CONSIDERANT que la firme Honco Inc. offre de remplir le contrat de la firme Edifab Inc.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu:

1- D'annuler la résolution #206/80,
2- D'accorder le contrat de construction des fondations d'un garage municipal à la firme Honco Inc. au montant de $15,302.00, tel que décrit à sa proposition portant le numéro 1867-80 (1450), laquelle remplace le contrat no 1450 de la firme construction Edifab Inc.
3- Que sur réception d'un avis, de la firme Honco Inc. mentionnant que les travaux décrits à la proposition portant le numéro 1867-80 (1450) sont terminés, la Municipalité versera à ladite firme un montant de $13,771.80. Que 6 mois après la réception de l'avis de la fin des travaux, la Municipalité versera à la firme Honco Inc. un montant de $1,224.16 et que 6 mois plus tard, le dernier montant de $306.04 sera versé à ladite firme, et ce, à condition qu'aucun défaut ou défectuosité ne soit constaté. Si à l'intérieur de cette période d'un an de la fin des travaux, des défauts ou défectuosités surviennent, la firme Honco Inc. s'engage à remédier et/ou réparer ces défauts et/ou défectuosités dans les meilleurs délais, sans quoi la Municipalité fera accomplir les travaux nécessaires aux frais de ladite firme.
4- Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, la proposition de la firme Honco Inc. portant le numéro 1867-80 (1450)

Adopté.

vérifié
14
MAM

Garage, Munic. Structure

CONSIDERANT l'incapacité d'agir de la firme Construction Edifab Inc. mentionnée dans une lettre du 4 septembre 1980,

CONSIDERANT que la firme Honco Inc. offre de remplir le contrat de la firme Edifab Inc.

245/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu:

1- D'annuler la résolution #207/80
2- D'accorder le contrat d'une structure d'un garage municipal à la firme Honco Inc. au montant de $20,245.00, tel que décrit à sa proposition portant le numéro 1867-80 (1451), laquelle remplace le contrat numéro 1451 de la firme Construction Edifab Inc. Que ces travaux devant être terminés le ou avant le 25 octobre 1980, sans quoi la firme Honco s'engage à verser à la Municipalité un montant de $50.00 pour chaque jour dépassé cette date.
3- Que la bâtisse sera de couleur beige, no Qc276 et que les gouttières, coins et cadres de portes séront de couleur brune, no MU140 de Stelco
4- Que sur réception d'un avis, de la firme Honco Inc. mentionnant que les travaux décrits à la proposition portant le numéro 1867-80 (1451) sont terminés, la Municipalité versera à ladite firme un montant de $18,220.50. Que 6 mois après la réception de l'avis de la fin des travaux, la Municipalité versera à la firme Honco Inc. un montant de $1,619.60 et que 6 mois plus tard, le dernier montant de $404.90 sera versé à ladite firme, et ce, à condition qu'aucun défaut ou défectuosité ne soit constaté. Si à l'intérieur de cette période d'un an de la fin des travaux, des défauts ou défectuosités surviennent, la firme Honco Inc. s'engage à remédier et/ou réparer ces défauts et/ou défectuosités dans les meilleurs délais, sans quoi la Municipalité fera accomplir les travaux nécessaires aux frais de ladite firme.
5- Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, la proposition de la firme Honco Inc. portant le numéro 1867-80 (1451)

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

COMPTE FOLIO 612

INITIALES DU MAIRE — 501 — INITIALES DU SEC.-TRÉS.

596	Hotel Hilton Québec	Congrès	$ 614.55
597	Banque Nationale Can.	Règ. 96	8,110.40
598	Banque Nationale Yama.	Règ. 76	18,899.00
599	Caisse Pop. Pte du Lac	Aout 80	4,047.42
600	Ministère Revenu Québec	Impot aout	1,112.24
601	Receveur Général	Impot aout	865.75
602	Gérard Biron	Aqueduc	125.00
603	Gaétan Roberge	Voyages	166.66
604	Martial Beaudry	25 aout-6sept	478.08
605	Martial Beaudry	8 sept -20 sept	478.08
606	Suz. Denoncourt	25 aout-6sept	329.94
607	Suz. Denoncourt	8 sept - 20 sept	329.94
608	Hélène Leclerc	25 aout-6 sept	267.64
609	Hélène Leclerc	8 sept - 20 sept	267.64
610	Jean Bte Pothier	aout	1,277.33
611	Gaétan Roberge	25 aout-6 sept	444.01
612	Gaétan Roberge	8 sept -20 sept	444.01
613	Marcel Crête	25 aout-6 sept	456.44
614	Marcel Crête	8 sept - 20sept	456.44
615	Michel Thiffeault	25 aout-6 sept	478.49
616	Michel Thiffeault	8 sept - 20sept	478.49
617	Paul Charbonneau	Remise rues	1,500.00
618	Clément Beaudry	Frais	1,405.25
619	Robert Parenteau	"	535.08
620	Georges-H. Denoncourt	"	475.08
621	Conrad Carbonneau	"	535.08
622	Jean-Pierre Benoit	"	535.08
623	Denis Houle	"	495.08
624	Jules Levasseur	"	475.08
625	Banque Nationale Yam.		1,000.00
626	Imprimerie Gaétan Duchaine	Papeterie	293.40
627	Purolator Courrier Ltd		7.45
628	Claude Beaulieu	Rép.	60.00
629	Receveur du Canada	Poste	500.00
630	Réal Trahan	Divers	69.52
631	Marcel Bergeron	Divers	118.66
632	René Cloutier	rue Baril	58.00
633	Louis-G. Guilbert	Voirie	659.50
634	Servac Inc.	Huile	4,320.00
635	Laurent Savoie	Rép.	120.10
636	ASEA Ltée	Moteur	386.52
637	Canron Inc.	Matériaux	2,960.43
638	Saillant Inc.	"	911.52
639	Noé Veillette	Sondage	2,260.00
640	Louis Dugré	Aqueduc	1,211.00
641	Co Enercan Inc.	Essence	126.27
642	Raymond Lamothe	rue	69.61
643	J. Pascal Inc.	Terrain Loisirs	80.89
644	Quincaillerie Pte du Lac	"	217.74
645	Ben Vanasse	"	113.34
646	A.Guy Messier		5,711.77
647	Thomas Bellemare	"	814.00
648	Jacques Lacerte Inc.	"	41.25
649	J.A. Sports	"	77.71
650	J. Bte Pothier	Frais divers voyages	98.17
651	Hydro Québec		3,989.54
652	Bell Canada		284.38
653	Aluminium Dufresne Inc.		180.93
654	Librairie du Centre	Papeterie	24.82
655	Léonce Dupont & G. Jeanneau	Remise rue	5,320.00
656	Martial Beaudry	Frais congrès	150.43
657	Claude Tousignant	réception	300.00
658	Interconsavic Ltée	annonce	80.00

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 8ième jour de septembre 1980.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec. trés.

246/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

247/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Régul. 22/09/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 22 septembre 1980, et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Georges-H. Denoncourt et Denis Houle sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 8 septembre 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

248/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

249/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

RAPPORT DE COMITE

INITIALES DU MAIRE

503

INITIALES DU SEC.-TRES.

Rapport Terrain Balle

M. Réjean Bédard présente le rapport des activités du terrain de balle pour l'été 1980. Il joint ses suggestions et recommandations pour l'amélioration de ce terrain.

Accept. Finale Chalet Service

En date du 15 septembre 1980, M. René Gervais, ingénieur de la Firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés souligne que les travaux du Chalet de Service, sur le terrain de loisirs, effectués par la firme Construction Bécancour Inc. sont terminés et conformes aux plans et devis. Il mentionne également, que telle que stipulée au contrat à l'article IV, la retenue de 10% sera remise à l'entrepreneur 31 jours après le 15 septembre 1980.

Marcel Dupont P-317

CONSIDERANT que M. Marcel Dupont s'adresse à la Commission pour pouvoir céder à ses fils une partie de sa terre située sur le lot P-317 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ses 2 fils ont l'intention de se construire une résidence sur ces dits terrains,

CONSIDERANT que la superficie des terrains faisant l'objet de la demande respecte les normes de la Municipalité,

250/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Marcel Dupont.
Adopté.

Henri Martin P-381

CONSIDERANT que M. Henri Martin s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de Madame Denise Marchand Auger, une partie du lot P-381 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac situé dans le rang St-Nicolas,

CONSIDERANT que l'acheteur désire faire l'élevage de chevaux et que la superficie actuelle du lot ne lui permet pas,

251/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de Monsieur Henri Martin. Martin.
Adopté

CORRESPONDANCE

Règles Subventi Garage Munic.

EN Date du 5 septembre 1980, M. Jacques Asselin, responsable des programmes spéciaux à la Direction Générale de l'Administration financière du Ministère des Affaires Municipales, soumet les règles pour obtenir la subvention accordée par le Ministre des Affaires Municipales, M. Guy Tardif, pour la construction d'un garage municipal.

Féd.Qué. Serv. Socio-Culturel

En date du 9 septembre 1980, Mademoiselle Francine Desbiens, de la Fédération Québécoise des Services Socio-Culturels remercie de la collaboration accordée en répondant au questionnaire sur le recensement des services et des commissions de loisirs. Mlle Desbiens énumère les services que rend son organisme et invite la Municipalité à en devenir membre au coût annuel de $100.00.

Protocole Ateliers Socio-Culturel

En date du 8 septembre 1980, M. Pierre LeFrançois, sous-ministre du Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, fait parvenir un protocole d'entente dans le cadre de la subvention que le Ministre a accordée à la Municipalité pour la réalisation d'ateliers sociaux-culturels Ce protocole doit être dûment signé avant que la subvention ne soit versée

SYSTÈME UG Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
504

Min. Transports Acc.rec. VoieFerr.

En date du 2 septembre 1980, M. Guy Bourelle, ingénieur du Ministère des Transports, accuse réception de la résolution concernant la traverse à niveau du chemin Ste-Marguerite et du Rang St-Charles. Le tout est transmis au Service d'Utilités Publiques qui verra à faire l'étude et à soumettre ses recommandations.

Transp. Canada Voies Ferrées

En date du 8 septembre 1980, M. J.H. Galvin, de Transports Canada, accuse réception de la résolution concernant les traverses de chemin de fer sur le chemin Ste-Marguerite et le Rang St-Charles. Le tout est transmis à la Commission Canadienne des Transports qui examinera cette question et nous répondra directement.

Limite Vitesse Ste Marg. Y.Picotte

En date du 10 septembre 1980, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Guy Bourelle, ingénieur du Ministère des Transports, relativement à la diminution de la limite de vitesse sur le chemin Ste-Marguerite. M. Picotte mentionne qu'il y aurait possibilité de trouver une solution à ce problème sans attendre que la Loi 13 soit amendée.

ENAP Cours Perfect.

En date du 18 septembre 1980, l'Ecole Nationale d'Administration Publique fait parvenir le calendrier des cours de perfectionnement pour les secrétaires-trésoriers. Les trois modules offerts ont été mis à date pour tenir compte de la nouvelle législation.

Bureau Revision Evaluat. JLabonne

En date du 18 septembre 1980, le Bureau de Revision de l'évaluation foncière du Québec avise que suite à la demande de M. Jules Labonne du 690 Baie-Jolie, d'être relevé du défaut de comparaître, le Bureau accepte comme valables les raisons invoquées. La décision du 26 aout 1980 est annulée et la cause réouverte.

Blanche Garceau vente terrains

En date du 18 septembre 1980, Mademoiselle Blanche Garceau demande s'il y aurait possibilité d'avoir une permission pour vendre ses terrains sur les numéros de lots 137, 138, 139, étant donné que le zonage agricole existe. Cette demande ayant déjà été soumise à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, les demandes de permission ne relèvent pas de la Municipalité.

Délégué Inform. Système Intern.

En date du 22 septembre 1980, l'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac fait parvenir copie d'une résolution adoptée lors de sa dernière réunion. Cette résolution nomme Martial Beaudry pour représenter L'Association à la session d'information sur la conversion au système international dans les services d'incendie. Cette nomination doit être approuvée par le Conseil Municipal.

252/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser Martial Beaudry ou un substitut à représenter l'Association des Pompiers Volontaires lors d'une session d'information sur la conversion au système international de mesures dans les services incendie. La Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec communiquera la date, l'heure et l'endroit de cette session.
Adopté.

Récupération à la source Résolut. appui

L'Association Récupération Mauricie demande l'appui de la Municipalité pour que le gouvernement du Québec envisage la récupération à la source comme solution au traitement des déchets. Un projet de résolution d'appui est aussi soumis.

ATTENDU que la gestion des déchets domestiques est la responsabilité des municipalités,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ATTENDU que la politique d'enfouissement des déchets domestiques du Ministère de l'Environnement du Québec ne constitue qu'une mesure transitoire qui, en plus d'augmenter immédiatement les coûts, aura pour effet de créer des monopoles,

INITIALES DU MAIRE C.B. 505 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU que la récupération à la source des déchets s'avère une mesure devant conduire à une solution plus globale, soit le traitement des déchets,

ATTENDU que la récupération à la source des déchets permet d'économiser l'énergie et les ressources, notamment au niveau de la fibre de bois,

ATTENDU que la récupération à la source des déchets assure une meilleure protection de l'environnement et évite ainsi des dépenses de dépollution,

ATTENDU que la récupération à la source des déchets constitue une activité créatrice d'emplois, dont la technologie connaît une évolution rapide,

ATTENDU que la récupération à la source des déchets s'avère une activité rentable, à moyen terme, si les autorités concernées lui accordent le soutien nécessaire pour une activité nouvelle et des conditions favorables à son développement,

253/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, secondé par M. Jules Levasseur,

QUE le conseil demande au Ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, d'étendre la politique des contenants retournables à tous les secteurs de l'industrie alimentaire,

QUE le conseil demande au Ministre de l'Energie et des Ressources du Québec, M. Yves Bérubé, de reconnaître dans sa politique de renouvellement de la forêt la récupération des fibres recyclables contenues dans les déchets domestiques;

QUE le conseil informe le Ministre de l'Energie et des Ressources, M. Yves Bérubé, qu'il désire que la société Nouveler s'implique fortement dans le développement de la récupération à la source des déchets dans les régions 03 et 04;

QUE le conseil informe le Ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, qu'il appuie fortement le développement de la récupération à la source comme moyen de traitement des déchets et que demande lui est faite, en ce sens, d'assurer les appuis techniques et financiers nécessaires à la mise en place de la récupération à la source des déchets dans les régions administratives 04 et 03;

QUE le conseil demande au Ministre de l'Environnement du Québec M. Marcel Léger, de déclarer les régions 04 et 03 "Zone expérimentale de la récupération à la source des déchets" et de prendre toutes les mesures nécessaires pour généraliser les activités de récupérations à la source dans cette zone.
Adopté.

Françoise Gauthier Lumière Rue

Mademoiselle Françoise Gauthier Pelletier demande l'installation de lumière de rue face à sa propriété sur la rue Notre-Dame. Cette demande sera étudiée par le comité de rue qui fera ses recommandations lors de la planification des lumières de rue.

Centraide Mauricie souligne l'aide apportée à divers organismes dans la région et demande par la même occasion l'appui financier de la Municipalité. Considérant qu'il n'y a pas de montant prévu au budget 80 pour cet organisme, les membres refusent l'aide demandée.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

506

INITIALES DU SEC.-TRES.

La firme Bendwell et Associés invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à assister à une réunion d'informations sur le programme P.A.R.E.L. Cette réunion se tiendra à St-Etienne des Grès, lundi le 29 septembre 1980 à 20 heures. L'inspecteur municipal est délégué à cette réunion.

Chemins Hiver Soumiss.

Suite à la demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité, les soumissions suivantes ont été reçues:

La firme J.M.V. Lessard Inc.: Déneigement hiver 80/81:$1150/km
Déneigement Hiver 81/82: pas de prix

La firme Thomas Bellemare & Fils Inc.: Déneigement hiver 80/81:$1175/km
81/82:$1200/km

Les membres du Conseil préfèrent étudier ces soumissions avant de se prononcer.

Limite Vitesse Ste Marg.

Suite à la demande de réduire la limite de vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite, M. Michel-Pierre Bergeron, en faisant l'historique des démarches entreprises, souligne que ce dossier n'avance pas assez rapidement,

M. le député de Maskinongé, Yvon Picotte, étant présent, celui-ci soumet quelques hypothèses de solution à ce problème.

CONSIDERANT que le Ministre des Transports du Québec M. Denis de Belleval, dans sa lettre du 25 août 1980, souligne que suite à un relevé fait au radar sur le chemin Ste-Marguerite, il apparaît qu'au delà de 40% des automobilistes circulant sur ce chemin excèdent la vitesse maximum de 80 Km/h affichée,

CONSIDERANT que cette violation de la limite de vitesse engendre un risque considérable pour la population résidante de ce secteur et même pour les automobilistes en général,

254/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu

1) de demander à la Sureté du Québec, poste du Cap de la Madeleine, de bien vouloir effectuer une surveillance radar accrue sur le chemin Ste-Marguerite et ce, à différentes périodes de la journée (même le soir) afin de déjouer et d'éduquer les automobilistes fautifs à respecter les lois et la vie de leurs concitoyens.

2) d'appuyer les résidents intéressés dans leur campagne de sensibilisation auprès des automobilistes.
Adopté.

Huile Chauffage Centre Commun.

Suite à une demande de prix, par voie d'invitation, pour la fourniture d'huile à chauffage au Centre Communautaire, les entreprises suivantes ont soumis un prix:

1) Léo St-Pierre : $0.80 le gallon
2) Henri St-Pierre : $0.825 le gallon
3) Coopérative Fédérée de Québec: $0.795 le gallon

Les trois prix soumis comportent chacun une clause qui mentionne que le prix soumis pourra être majoré selon les augmentations du prix du pétrole.

CONSIDERANT les prix soumis pour la fourniture d'huile à chauffage au Centre Communautaire de la Municipalité,

255/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter le prix soumis par la Coopé-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

rative Fédérée de Québec pour la fourniture d'environ 3,000 gallons d'huile à chauffage au Centre Communautaire.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE CB
507
INITIALES DU SEC.-TRES.

Assurances

Suite à la demande de prix pour assurer les biens et la responsabilité de la Municipalité pour 1980-81, les prix suivants ont été soumis:

J.B. Lanouette Inc.	:	$5,407.00
Jean Caron	:	$5,246,00
Roger Drainville	:	$7,776.00

Etant donné que chaque prix soumis ne comporte aucun détail les membres du Conseil préfèrent obtenir ces détails avant de se prononcer

256/80

Avis Motion Règlem. Chiens

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement portant le numéro 30 et intitulé: "Règlement concernant les chiens". Le dit règlement a pour but de prévenir le danger que constitue les chiens errants, d'imposer une licence à chaque propriétaire de chien et d'imposer une ou des amendes au propriétaire de chien dérogatoire au règlement.
Adopté

Les membres du Conseil ont tous en mains copie du projet de règlement et quiconque veut en prendre connaissance peut s'adresser au bureau de la Municipalité

L'ordre du jour étant épuisé,

257/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'ajourner la présente assemblée à lundi le 29 septembre 1980 à 20 heures à la salle de l'Hôtel de Ville.
Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance ajournée 29/09/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la session régulière du 22 septembre 1980, tenue le 29 septembre 1980, à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, et l'adjoint Martial Beaudry sont présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la séance régulière du 22 septembre 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 508 INITIALES DU SEC.-TRES.

258/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 22 septembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire,

259/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Zonage Agricole LPGauthi ATTENDU que Madame Lucille Provencher Gauthier s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de Pierre Hamel, les lots 203-25 et 203-24 situés sur la Place Garceau à Pointe-du-Lac,

ATTENDU que ces lots sont situés sur une rue municipalisée depuis le 22 août 1974 et qu'un service d'aqueduc y est installé,

ATTENDU que ces lots sont situés dans un secteur résidentiel et que l'acheteur veut y construire une résidence,

260/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de Madame Lucille Provencher Gauthier.
Adopté.

Denis Perreault ATTENDU que M. Denis Perreault s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot P-199 (30 X 104) situé sur la Place Dubois à Pointe-du-Lac,

ATTENDU que le lot 199-44 appartenant à M. Paul Charbonneau est déjà dézoné (voir dossier (003341)

ATTENDU que M. Perreault voudrait acheter le lot 199-44 et la partie faisant l'objet de la présente demande pour construire une résidence,

ATTENDU que le lot 199-44 est situé sur une rue municipalisée et est desservi par un réseau d'aqueduc et d'égoût,

261/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Denis Perreault et qu'elle demande à la Commission l'autorisation d'utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture une partie du lot 199, mesurant 30 pieds par 60 pieds, pour prolonger la rue 199-45 afin de desservir entièrement mais uniquement le terrain de M. Denis Perreault.
Adopté.

M. Perreault demande à être entendu en préséance à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

PERIODE DE QUESTIONS

ste Marg. Entretien Monsieur Brunelle souligne qu'il devrait y avoir de la pierre concassée d'épandue le long du pavage du chemin Ste-Marguerite. M. le Maire lui mentionne que l'entretien de ce chemin relève du Ministère des Transports.

Charbon. Résolut. juin 80 Mtre Michel Lupien pour son client M. Paul Charbonneau, souligne que la Municipalité a conclu une entente avec son client

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 70

en octobre 1977. Qu'en juin 1980, la Municipalité a apporté des modifications à cette entente, sans le consentement de M. Charbonneau, ce qui aurait pour effet de retarder l'émission d'un financement de $117,000.00. Mtre Lupien demande donc que la Municipalité annule sa résolution de juin 1980. Le tout sera vérifié par l'aviseur légal de la Municipalité et une correction sera apportée à la prochaine assemblée s'il y a lieu.

INITIALES DU MAIRE C.B. 509 INITIALES DU SEC.-TRES.

CORRESPONDANCE

C.Lajoie Traver. Chem. Fer — En date du 18 et du 22 septembre 1980, M. Claude G. Lajoie, Député Fédéral de Trois-Rivières s'adressait à M. J.T. Gray, Président du Comité des Transports pour chemins de fer afin de lui faire parvenir copie d'une résolution du Conseil et copie d'une requête demandant des mesures de sécurité accrues pour les traverses de chemins de fer sur le chemin Ste-Marguerite et le rang St-Charles.

Cour Munic. — En date du 18 septembre 1980, M. Patrick Kenniff, sous-ministre des affaires municipales, attire notre attention sur une proclamation publiée à la page 8924 de la Gazette Officielle du Québec du 30 août 1980, concernant l'extension de juridiction de la cour municipale de la ville de Trois-Rivières Ouest au territoire de Corporation Municipale de Pointe -du-Lac.

Travaux Publics Subv. Munic. — En date du 19 septembre 1980, M. Paul Cosgrove, Ministre des Travaux publics du Canada, avise que désormais la division des subventions aux municipalités relève de son ministère et qu'en conséquence, les demandes en ce sens devront lui être adressées.

Chem. Hiver — CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumission pour l'octroi d'un contrat de déneigement de ses chemins pour une période de deux (2) ans,

CONSIDERANT que deux entreprises ont soumis un prix à cette fin,

CONSIDERANT que le plus bas soumissionnaire est la firme J.M. & V. Lessard Inc. de Ste Ursule qui a soumis un prix de $1,150.00 le kilomètre pour l'année 80-81 seulement et qu'il n'y a pas de prix pour l'hiver 81-82 tel que demandé dans l'appel d'offre,

CONSIDERANT que la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée a soumis le deuxième prix le plus bas,

CONSIDERANT que cette firme effectue de façon convenanble le déneigement des chemins de la Municipalité depuis nombre d'années,

CONSIDERANT que cette firme a sa place d'affaire dans la Municipalité voisine,

CONSIDERANT que cette firme effectue, sans supplément, l'épandage de sel sur certains chemins principaux,

CONSIDERANT de plus que la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée emploie régulièrement cinq (5) personnes de Pointe-du-Lac,

262/80 — EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales du Québec et à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Municipalité de Pointe-du-Lac à:

a) Octroyer son contrat de déneigement pour une période de deux (2) ans, soit les saisons 80-81 et 81-82.

b) Octroyer le contrat de déneigement des chemins de la Municipalité à la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée au coût de:

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B.
INITIALES DU SEC.-TRES.

pour 1980-81: $1,175.00 par kilomètre
1981-82: $1,200.00 par kilomètre
Adopté.

510 Chemins Hiver

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumission pour l'octroi d'un contrat de déneigement de ses chemins pour une période de deux (2) ans,

CONSIDERANT que deux (2) entreprises ont soumis un prix à cette fin,

CONSIDERANT QUe le plus bas soumissionnaire, soit la firme J.M. et V. Lessard Inc. n'a soumis un prix que pour l'hiver 80-81,

CONSIDERANT que la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée a soumis le deuxième prix le plus bas,

263/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu

1) D'accorder le contrat de déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité à la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée au coût de $1,175.00 le kilomètre pour l'hiver 1980-1981 et $1,200.00 le kilomètre pour l'hiver 1981-1982.

2) Que cette acceptation est conditionnelle à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales du Québec et de la Commission Municipale du Québec.

3) Que le contracteur accorde à la Municipalité un crédit de 1% du montant total du contrat pour chaque 2.5 centimètres (1 pouce) de précipitation inférieure à 215 centimètres (85 pouces) et que la Municipalité verse au contracteur un supplément de 1% du montant total du contrat pour chaque 2.5 centimètres (1 pouce) de précipitation supérieure à 254 centimètres (100 pouces). Le crédit du contracteur ou le surplus de la Municipalité ne pourra excéder 10% du montant total du contrat.

4) Les données de référence de la précipitation des hivers 1980-1981 et 1981-1982 seront celles fournies par le bureau météorologique de Trois-Rivières.

5) M. le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de déneigement avec la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée.

Adopté.

Assurances 1980-81

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des prix pour une couverture d'assurance de ses biens et de sa responsabilité,

CONSIDERANT que trois prix furent soumis,

264/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu, d'accorder les assurances de la Municipalité, tel que décrit au cahier de charge, à la firme Assurances Jean Caron Inc. pour un an, à compter du 4 octobre 1980, au coût de $5,246.00.
Adopté.

Piquetage rue Baril

CONSIDERANT que la Municipalité s'est porté acquéreur de la rue Baril,

CONSIDERANT que le parcours actuel d'une partie de cette rue ne semble pas correspondre avec le plan de cadastre,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

265/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander à M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, de localiser la rue Baril sur le terrain. Qu'en cas d'incapacité d'agir de M. Gélinas dans un délai de 15 jours, le secrétaire-trésorier est autorisé à demander à l'arpenteur Serge Hamel d'accomplir ce travail.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE ..C.B.. 511 INITIALES DU SEC.-TRES.

Correction Terre Bois JHoule

CONSIDERANT que M. Julien Houle a acheté du Conseil de Comté de St-Maurice une terre à bois située dans la Municipalité de Pointe-du-Lac et portant le numéro de cadastre P-567,

CONSIDERANT que les titres de propriétés de cette terre ne semblent pas valables,

266/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu:

1) D'autoriser le Notaire René Cloutier à prendre les dispositions pour faire annuler et/ou corriger la vente du Conseil de Comté de St-Maurice à M. Julien Houle, enregistré au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 322622.

2) D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, les documents appropriés.

3) De rembourser à M. Julien Houle les frais encourus pour l'achat de cette terre, soit un montant de $51.71.

Adopté

St-Vincent Paul Don

CONSIDERANT que la Société St-Vincent de Paul oeuvre localement auprès des individus et familles dans le besoin,

267/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accorder à cette société une aide financière de $500.00.
Adopté.

SDubé Plan Lotisse.

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur géomètre, représente les plans de lotissement de M. Simon Dubé et M.A. Messier sur les lots P-247, P-246 et P-269,

CONSIDERANT que ces plans ont déjà été refusés, le comité d'urbanisme demandé à réétudier ceux-ci avant que le Conseil ne prenne une décision.

Lotiss. RParent 20-5

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 20, dossier 32 813, propriété de M. René Parent,

268/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 20 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe du Lac, soit la subdivision 20-5 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 29 novembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forets nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

SYSTÈME Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
512
INITIALES DU SEC.-TRES.

Destruct. documents périmés

269/80

CONSIDERANT que la Municipalité peut détruire certains documents après cinq ans,

CONSIDERANT que le secrétariat soumet une liste de documents pouvant être détruits,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu d'autoriser la destruction des documents suivants:

Municipalité Pointe-du-Lac Paroisse

chèques	1968	1 à 115	Folio 1719
"	1976	40 à 47	1719
"	1972	1 à 195	612
"	1972	1 à 19	1719
"	1971	167 - 180	612
"	1971	175 - 159	
"	1974	118	1719
"	1975	1 à 108	1719
"	1975	1 à 410	612
"	1975	1	612-1
"	1974		612
"	1974		1719
"	1970	1 à 9	1719
"	1970	1 à 189	612
"	1973	1 à 82	1719
"	1973	1 à 255	612
Bordereaux		Nov 75 - Mai 76	1719
		Juin 75- Nov 75	
		Mai 76- Déc 76	
		Mai 76- Déc 76	612
		Fév 76- Avril 76	
		Sept 75- Fév.76	
Reçus taxe foncière	1973	#3001 à 4500	
Reçus taxe eau	1973	#1 à 400	
" " "	1974	401 à 1200	
" " fonc.	1974	1 à 1200	
" " fonc.	1975	1200 à 2600	
" " eau	1975	1200 à 2100	

Municipalité Pointe-du-Lac Village

Comptes Vidanges	1972	# 351 - 370	
"	1976	371 - 400	
"	1976	451 - 500	
" Vid. & Mun	1974	1101 - 1600	
	1975	801 - 1898	
Comptes eau	1974	501 - 850	
	1974	901 - 1250	
	1975	851 - 900	
	1975	1251 - 1950	
	1976	1951 - 2300	
		2307 - 2500	
		2551 - 2654	
		2701 - 2850	
Bordereaux	1974	juil - déc.	
	1975	janv - janv.76	
	1976	fév - déc.	
Chèques	1971	1 - 242	
	1972	1 - 244	
	1972	1 - 200	F.600
	1973	1 - 275	
	1973	1 - 180	F.600
	1974	1 - 64	600
	1974	1 - 334	
	1975	1 - 519	600
Reçus taxe eau	1972	1 - 454	
	1972	53 - 480	
" vidanges	1972	605 - 632	
" taxe eau	1973	460 - 980	
" "	1973	481 - 928	

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Reçus	taxe Vidanges	1973 173 - 936
"	taxe eau	1974 983 - 1560
"	taxe	1974 1 - 1000
"	" Vidanges	1974 21 - 376
"		1975 481 - 1000
"	" "	1975 377 - 760
"	" Eau	1975 1561 - 1996
"	" "	1975 1 - 148

Factures Folio 613 = 1968 à 1973
Factures 1974 - 1975
Serments d'Office 1942 à 1976

INITIALES DU MAIRE
513
INITIALES DU SEC.-TRES.

Adopté

Emprunt Tempor. Loisirs

CONSIDERANT que la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés soumet son acceptation finale des travaux de construction du chalet de loisirs,

CONSIDERANT qu'il y a un versement à effectuer à la firme Construction Bécancour Inc.

270/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'effectuer un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac au montant de $5,900.00 à être versé au folio 5729. D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cette fin.
Adopté

Achat Rue Leclerc

CONSIDERANT que la rue Leclerc soit le lot 454-1 à 454-11 inclusivement n'est pas encore propriété de la Municipalité,

CONSIDERANT que cette rue existe depuis nombre d'années,

271/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu:

1) Que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur de la rue Leclerc, soit les lots 454-1 à 454-11 inclusivement pour la somme de $1.00. Tel qu'apparaissant au plan officiel de l'arpenteur Paul Michaud en date du 8 août 1972. Les propriétaires riverains devant aussi fournir à la Municipalité une servitude de 5 pieds de chaque côté de cette rue afin de pouvoir effectuer le déneigement sans causer de dommage à ces propriétaires.

2) Que le notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat à cette fin,

3) Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat ainsi préparé.

Adopté.

272/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau et résolu de lever la présente assemblée ajournée.
Adopté.

La présente assemblée ajournée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

514

Séance
Rég.
14/10/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 14 octobre 1980, et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Conrad Carbonneau, Georges H. Denoncourt, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et Suzanne Denoncourt sont aussi présents.

M. le Conseiller Robert Parenteau est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 29 septembre 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

273/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 29 septembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

274/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: aqueduc, travaux extérieurs, permis de constructions, incendie.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Raymond Benoit demande s'il existe une loi ou règlement qui défend la vente de porte à porte dans la municipalité.

M. Henri-Paul Martin demande s'il y a des démarches entreprises pour la formation d'un corps policier. De plus il s'informe si des études sont faites concernant la loi 125.

CORRESPONDANCE

MeLamothe
PlDubois En date du 8 octobre 1980, Me Lamothe accuse réception de la copie d'entente et copie de résolution du 9 juin 1980 concernant "Espace terrain loisirs, Place Dubois". Il apporte quelques remarques et demande de ne faire aucune modification avant leur recommunication.

Role
Evaluat. En date du 12 septembre 1980, M. Patrick Kenniff, sous-ministre des Affaires municipales fait parvenir copie d'une lettre adressée au Conseil de Comté de St-Maurice afin de confirmer la permission accordée de déposer le rôle d'évaluation au plus tard le 1er novembre 1980.

PGélinas
Aqueduc En date du 25 septembre 1980, M. Jean Foldès, ingénieur du Service des Equipements Paramunicipaux, fait parvenir une copie

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

de lettre adressée à M. Pierre Gélinas, 4207 Acadie, Pointe-du-Lac l'informant que vu qu'il n'y a plus de plainte concernant la qualité du service d'eau, de ce fait aucune vérification ni changement ne pourra être autorisé.

INITIALES DU MAIRE

515

INITIALES DU SEC.-TRES.

Tarifs Elect.

En date du 2 octobre 1980, M. Patrick Kenniff, sous-Ministre des Affaires Municipales fait parvenir une liste des tarifs fixés relativement à une élection dans une municipalité.

Passages Niveau

En date du 1er octobre 1980, M. J.V. Rivest, surintendant du Canadien Pacifique accuse réception de la résolution #204 concernant les passages à niveau. Il informe que la résolution doit être soumise à la Commission Canadienne des Transports afin que la requête soit faite en bonne et due forme, de plus il fait parvenir une copie de l'ordonnance générale. En ce qui regarde les arbres qui nuisent à la visibilité, on a constaté que ces arbres ne sont pas la propriété du Canadien Pacifique.

Véritor Inc.

En date du 23 septembre 1980, M. Pierre Tremblay de Véritor Inc. demande la permission de vendre de porte en porte. La vente consiste en des stylos, menus articles ne dépassant pas $2.50, faite par des étudiants.

275/80

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'adresser une lettre à Véritor Inc. leur refusant la permission de vendre de porte à porte dans la municipalité.
Adopté.

Assur.

En date du 1er octobre 1980, Pratte-Morissette Inc. de Montréal courtiers d'assurances, offre leur service pour l'assurance de la Municipalité.

RDésil. Eau

En date du 1er octobre 1980, Mademoiselle Rollande Désilets, 3871 Chemin des Plaines, demande le service d'eau saisonnier à son chalet.

Benevo-Lat Ouvroir

En date du 10 octobre 1980, Madame Jacqueline Milot, responsable du Service des Bénévoles de Pointe-du-Lac, demande de l'aide au Conseil afin de trouver un local pour l'ouvroir, un service qui touche 342 personnes dans notre localité. Etant donné que le Président des Loisirs entrevoit la possibilité de mettre un local à la disposition de l'ouvroir, les membres du Conseil verront par la suite quelle aide la Municipalité pourra apporter.

Secrét. Loisirs

En date du 10 octobre 1980, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande par résolution, la possibilité d'obtenir les services d'une secrétaire de la Municipalité pour les travaux de secrétariat.

Considérant que la secrétaire accepte de faire le travail de retranscription et correspondance pour les Loisirs de Pointe-du-Lac, il est proposé unanimement que la secrétaire fasse le travail et analyse l'emploi de son temps pour une certaine période et ensuite le Conseil se prononcera par résolution.

A la suggestion du comité des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. de déménager le polycopieur à l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil ne voient pas d'inconvénients de loger cet appareil dans les bureaux de l'Hotel de Ville et laissent cette décision à la discrétion du secrétaire

Subv. Loisirs

En date du 10 octobre 1980, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande par résolution de leur verser le solde de la subvention restant pour 1980.

276/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu de verser le solde de la subvention soit $4,000.00 aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
516
INITIALES DU SEC.-TRES.

Soumiss. Vidanges

Suite à une demande de soumissions pour la cueillette des vidanges pour les années 1981 et 1982, les soumissions suivantes ont été reçues:

Raymond Charpentier: 81= $24.00 ann. $15.00 sais. cueillette &
82= $28.00 ann. 17.00 sais. transport
Semaine de nettoyage $1,000. par cueillette

Total pour 1981 = $39,100.
Total pour 1982 = $45,300.

Sani-Paré Inc. 81 & 82= $20.00 ann $12.00 sais.
2 semaines de nettoyage $950.00
Transport $3640.00

Total par année = $36,190.

Albert Thériault : 81= $30.00 ann $14.50 sais.
82= $33.00 ann. $16.00 sais.
Semaine nettoyage 81= $1100.
Semaine nettoyage 82= $1200.
Total 1981= $52,100.
Total 1982= $57,300.

Les membres du Conseil préfèrent étudier ces soumissions avant de se prononcer.

Achat Volumes

CONSIDERANT que la Municipalité possède et opère une bibliothèque municipale,

CONSIDERANT que la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie fournit les volumes à cette fin,

CONSIDERANT que la Municipalité doit éventuellement posséder ses propres volumes,

CONSIDERANT qu'un montant a été prévu au budget de la Municipalité pour 1980,

277/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité se porte acquéreur de volumes par l'entremise de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie au coût n'excédant pas mille dollars ($1,000.00). Le tout comprenant l'achat, la reliure et l'étiquetage de volumes.
Adopté

Sel Chemins

Suite à une demande de prix par voie d'invitation pour l'achat de sel à chemins de la Municipalité, une seule entreprise a soumis un prix:

Safe-T-Salt: $27.70 tonne métrique, en vrac,
ramassé à leurs entrepots

CONSIDERANT le prix soumis pour le sel à chemin, saison 80-81,

278/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu d'accepter le prix soumis par Safe-T-Salt.
Adopté

Terrain & Vieux Garage

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un terrain sur lequel est érigé un ancien garage incendie,

CONSIDERANT que cette bâtisse est désuète et mal située,

CONSIDERANT que la Municipalité possède un nouveau garage incendie et un nouveau garage municipal,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

279/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales du Québec de bien vouloir autoriser la Municipalité à disposer d'un terrain et la bâtisse dessus construite en procédant par soumissions publiques. Le terrain a une superficie d'environ 2,775 pieds carrés et est désigné comme étant une partie non subdivisée du lot 97 du Cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE C.B. 517 INITIALES DU SEC.-TRES.

Cloture Patin. CONSIDERANT la nécessité d'installer une clôture protectrice à la patinoire,

CONSIDERANT que l'entreprise Cambrek Inc. a soumis un prix pour l'installation d'une telle clôture,

280/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter l'installation de la clôture par l'entreprise Cambrek Inc. au coût de $1,386.00.
Adopté

Déneig. prop. munic. Suite à une demande de prix par voie d'invitation pour le déneigement des propriétés municipales pour l'hiver 80-81, les entrepreneurs suivants ont soumis des prix:

Louis Dugré pour le Stationnement de l'Hotel de Ville et du Garage Municipal, au coût de:
Taux horaire $28.00 Taux forfaitaire: $650.00

pour Chemin d'Accès et Stationnement Centre des Loisirs:
Taux horaire $28.00 Taux forfaitaire: $650.00

Rodrigue Beaudry pour Station de Pompage Ste-Marguerite et le Chemin du Puits #2 au coût de: $450.00

Ferme H. Dugré & Fils pour Station Pompage Dugré, au coût de $160.00

CONSIDERANT que trois personnes ont soumis leur prix pour quatre endroits différents,

281/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter les prix suivants:

Stationnement Hotel de Ville et Garage Municipal	à Louis Dugré,	coût de $650.00
Chemin Accès et Stationnement Centre des Loisirs	à Louis Dugré,	coût de $650.00
Station Pompage Ste Marguerite & Chemin Puits #2	à Rodrigue Beaudry,	coût de $450.00
Station Pompage Dugré	à Ferme H. Dugré & Fils,	coût de $160.00

Adopté.

Pour ce qui est du déneigement au Centre Communautaire, ce dossier demeure à l'étude.

Intérêts Elus En vertu de l'article 107 de la Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, chaque élu a rempli la déclaration d'intérêts tel que demandé en date du 7 août par le sous-ministre des Affaires Municipales, M. Patrick Kenniff.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que M. Philippe Juneau ouvre une rue de cinquante pieds de largeur par environ 500 pieds de longueur sur le lot P-257 telle que montrée au plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur,

CONSIDERANT que cette rue donnera accès au garage municipal et au terrain de loisirs,

282/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'acheter le tuyau nécessaire pour le ponceau reliant cette rue au chemin Ste-Marguerite.
Adopté.

CONSIDERANT que les bornes de la propriété municipale et la propriété de M. Philippe Juneau ne sont pas indiquées, lot P-257

283/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'employer les services de l'arpenteur Georges Gariépy, et le coût sera défrayé par les 2 propriétaires, soit 1/3 du coût par M. Philippe Juneau et les 2/3 par la Municipalité, pour indiquer la ligne séparative des propriétés de la Municipalité et de M. Philippe Juneau, lot P-257. Adopté

Lotiss. Comm. Scol. Chavigny

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 254, dossier 32471, propriété de Commission Scolaire Chavigny, représentée par M. Jacques Girard, Directeur financier,

284/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 254 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 254-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14décembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

GLepine

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 28, dossier 32817, propriété de Madame Gilberte Lépine,

285/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 28 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 28-2 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 décembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB 519 INITIALES DU SEC.-TRES.

659	Cambrek Inc.	patinoire	$2,154.60
660	Caisse Pop. Pte du Lac	Vidanges	4,047.42
661	Ministère Revenu Qué	impot sept.	1,112.24
662	Receveur Canada	impot sept	865.75
663	Gérard Biron		125.00
664	Gaétan Roberge	Voyage	166.66
665	Martial Beaudry	22 sept - 4 oct.	478.08
666	Martial Beaudry	6 oct - 18 oct.	478.08
667	Suz. Denoncourt	22 sept - 4 oct.	329.94
668	Suz. Denoncourt	6 oct - 18 oct.	329.94
669	Hélène Leclerc	22 sept - 4 oct.	267.64
670	Hélène Leclerc	6 oct - 18 oct.	267.64
671	Jean Bapt. Pothier	oct	1,277.33
672	Gaétan Roberge	22 sept - 4 oct.	444.01
673	Gaétan Roberge	6 oct - 18 oct.	444.01
674	Marcel Crête	22 sept - 4 oct.	456.44
675	Marcel Crête	6 oct - 18 oct.	456.44
676	Michel Thiffault	22 sept - 4 oct.	478.49
677	Michel Thiffault	6 oct - 18 oct.	478.49
678	Hydro Québec	Remplacement ch. 651	3,256.64
679	Bell Canada		282.88
680	Le Nouvelliste	Avis Public	260.00
681	Corp. Mun. Ste Anne Yamac.		121.48
682	Serv. Sp. Vidanges Inc.	Juin-Juill. Aout	3,560.76
683	Hydro Québec		3,779.10
684	Luc Boisvert	Terrain Loisirs	500.00
685	Jean Caron Fils	Fil conduite	1,480.00
686	Construction Bécancour	3e estimation	4,322.45
687		annulé	
688	St-Vincent de Paul Pte du Lac		500.00
689	Marcel Girard	Centre chauffage	328.00
690	Pitney Bowes	Poste	16.73
691	Julien Houle	Terre à bois Remise	51.71
692	Louis Dugré	Aqueduc rp.	117.00
693	Paul Vennes Inc.	Café	55.56
694	Garage Pépin Fils	Camion incendie	268.83
695	Réal Trahan	Divers	34.52
696	Martial Beaudry	Pompier	89.00
697	Raymond Benoit	"	69.00
698	Gilles Bourgouin	"	82.00
699	Marcel Crête	"	144.00
700	Sylvio Dufresne	"	82.00
701	André Dugré	"	89.00
702	Luc Dugré	"	69.00
703	Jean M. Guay	"	159.00
704	Marcel Guay	"	89.00
705	Eddy Hébert	"	69.00
706	Normand Hélie	"	159.00
707	J. Jacques Légaré	"	41.00
708	Rénald Légaré	"	69.00
709	Denis Lesmerises	"	89.00
710	Michel Lesmerises	"	69.00
711	J. Yves Pépin	"	89.00
712	Michel Thiffault	"	89.00
713	Réal Trahan	"	89.00
714	J. Claude Turgeon	"	69.00
715	Gaétan Roberge	"	82.00
716	Receveur Gén.	Poste	573.10
717	Marcel Bergeron	Divers	34.91
718	Me Bertrand Lamothe		500.00
719	DeCotret, St-Arnaud Ass.		5,900.00
720	J.B. Lanouette Inc.		19.00
721	Papeterie Mauricienne Inc.		101.34
722	Restaurant Grec	Divers	119.70
723	Tek Eau Inc.	Sondage	6,013.84

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
520
INITIALES DU SEC.-TRES.

724	Quincaillerie Pte du Lac	Terrain	190.98
725	Michel Pellerin Inc.	Centre	164.77
726	Jean-Marc Ferron	Terrain	183.00
727	Ubald Forest Fils	Terrain	2,658.10
728	Ben Vanasse Inc.		446.26
729	Enercan Inc.	Camion	87.42
730	Saillant Inc.	Matériaux	196.79

FOLIO 5729

6	Construction Bécancour Inc.	5,974.81

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 14ième jour d'octobre 1980.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec. trés.

286/80 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 5729.
Adopté

287/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance
Rg.
27/10/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 27 octobre 1980 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Les conseillers Denis Houle et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 octobre 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

288/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 14 octobre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

INITIALES DU MAIRE
521
INITIALES DU SEC.-TRES.

289/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

Urbanis= Bloc S.Dubé M. Robert Parenteau donne un compte rendu verbal d'une réunion du comité d'urbanisme, tenue le 15 octobre 1980 avec M. Simon Dubé relativement à un projet de construction d'édifice à logements. Le comité suggère une rencontre avec M. Dubé et le Conseil Municipal. Cette rencontre se tiendra lundi le 3 novembre 1980.

Congrès Maires Rapport M. le Maire Clément Beaudry et M. Robert Parenteau donnent un rapport du Congrès des Maires auquel ils ont assisté les 17-18 et 19 octobre dernier. Avec l'adoption de nouvelles lois, telle que la loi 125 sur l'urbanisme et l'aménagement, les sujets de discussions étaient nombreux.

Lotiss. Gilles Bouchard CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-177, dossier 32840, propriété de M. Gilles Bouchard,

290/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que présente le plan de subdivision du lot P-177 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 177-18 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 décembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss. André Charron CONSIDERANT que M. André Petit, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 349, dossier 1431, propriété de M. André Charron,

CONSIDERANT que cette subdivision a été approuvée en date du 14 juillet 1980 mais que des procédures avec la Commission de Protection du Territoire Agricole ont retardé le dépôt de ce dossier au Ministère des Terres et Forêts,

291/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter à nouveau tel que présenté le plan de subdivision du lot 349 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 349-3 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 décembre 1980, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
adopté.

PPicotte SBourque Terr.P-132 M. Pierre Picotte et Sylvie Bourque demandent l'appui de la Municipalité pour obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du

SYSTÈME FIM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
522
INITIALES DU SEC.-TRES.

Territoire Agricole d'utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture un ou des terrains du lot P-132, en bordure du fleuve. Possédant déjà une résidence sur un terrain adjacent, ils désirent ériger des dépendances tel que garage ou remise.
Etant donné la situation de ce terrain, les membres du Conseil préfèrent étudier ce dossier avant de se prononcer.

PERIODE DE QUESTIONS

HPMartin Salle Con. Chevaliers Colomb

M. Henri-Paul Martin demande d'obtenir la salle du Conseil pour y tenir les réunions mensuelles des Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac. Les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénients. M. Martin devra vérifier les disponibilités de la salle avec le secrétaire-trésorier.

CORRESPONDANCE

Statist. Incendie détecteur

En date du 6 octobre 1980, la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec souligne une diminution sensible du nombre de décès et du volume des pertes matérielles occasionnés par les incendies pour l'année 1979. La proportion des foyers possédant un détecteur de fumée installé est passée de 23% à 40% entre 1977 et 1980. Donc l'installation de détecteurs est sûrement responsable de cette diminution du nombre de décès dans des incendies.

StVincent Paul Remercie

En date du 15 octobre 1980, M. Pierre Demers, curé, remercie les membres du Conseil pour la généreuse contribution faite à la Société St-Vincent de Paul de Pointe-du-Lac. M. le Curé mentionne que malgré toutes les autres possibilités d'aide, certains ont tout de même besoin de cette société.

Sûreté Québec Surveill. Radar Ste Marg.

En date du 20 octobre 1980, M. Jacques Sirois, Sergent à la Sûreté du Québec au Cap de la Madeleine mentionne qu'il a bien reçu copie de la résolution du Conseil Municipal relativement à la vitesse dans le chemin Ste Marguerite. Tel que demandé, la présence de la Sûreté sur ce chemin a été augmentée et plusieurs opérations radar ont été effectuées à différentes heures et pendant suffisamment de temps pour permettre l'observation d'un bon nombre de véhicules. Au cours de ces opérations, aucun véhicule n'a été intercepté parce qu'il excédait la limite de vitesse permise. La Sûreté continuera à surveiller cette route, mais en tenant compte des autres priorités du territoire.

Traverse Niveau Ste Marg. StCharles YPicotte

En date du 9 octobre 1980, M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Denis DeBelleval, Ministre des Transports du Québec relativement à la sécurité des traverses à niveau dans la Municipalité et principalement celles du chemin Ste-Marguerite et du rang St-Charles. M. le Député demande au Ministre de prendre les mesures qui s'imposent dans un délai rapproché.

Commiss. Munic. Chemins Hiver

En date du 10 octobre 1980, la Commission Municipale du Québec a approuvé l'engagement de crédit que comporte la résolution du 29 septembre 1980, relativement au contrat accordé à la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée pour l'entretien, pendant deux ans, de chemins d'hiver.

Ass.Touris CoeurQué Cotisat.

En date du 20 octobre 1980, l'Association Touristique du Coeur du Québec demande au Conseil Municipal de prévoir à son prochain budget la cotisation à cet organisme pour l'année 1981. Cette cotisation a été fixée à $0.03 par habitant avec un minimum de $25.00 et un maximum de $700.00. La raison de l'augmentation de la cotisation est la confection d'une carte touristique et de plein air.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Salon Coiffure LMessier

En date du 20 octobre 1980, Mademoiselle Lyne Messier demande l'autorisation d'ouvrir et d'opérer un salon de coiffure dans le sous-sol de sa résidence située au 2370 rue Notre-Dame à Pointe-du-Lac. L'endroit sera conforme aux normes du Ministère de l'Environnement. L'ouverture est prévue pour le début de novembre et portera le nom de "Salon Lynne Enrg." Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection à condition que la règlementation municipale soit respectée.

INITIALES DU MAIRE 523 INITIALES DU SEC.-TRES.

Conférence Région. AQTE

En date du 15 octobre 1980, l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, invite la Municipalité à déléguer des représentants à sa 8ième conférence régionale annuelle. Cette conférence se tiendra le 27 novembre 1980, à l'Hotel LeBaron de Trois-Rivières. Le coût de participation à cette journée est de $30.00 diner inclus. Les membres du Conseil sont unanimes à ce que M. Gaétan Roberge et les autres personnes disponibles assistent à cette conférence et que les frais d'inscription et autres soient défrayés par la Municipalité.

MBeaulieu P-253 Rencont. Comité Urbanis

En date du 23 octobre 1980, M. Michel Beaulieu soumet plusieurs arguments relativement à son projet de développement domiciliaire sur le lot P-253. Il demande également une rencontre avec les membres du Conseil. Ceux-ci sont unanimes à ce que le Comité d'urbanisme rencontre M. Beaulieu afin de discuter de ce projet.

Engagem. Crédit Vidanges

CONSIDERANT que la Municipalité désire octroyer un contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères de son territoire pour une période de deux (2) ans,

CONSIDERANT que l'octroi d'un contrat pour une période excédant un (1) an constitue un engagement de crédit,

CONSIDERANT que trois (3) entreprises ont soumis un prix à cette fin,

CONSIDERANT que la firme Sani-Paré Inc. est le plus bas soumissionnaire au coût total pour 1981 et 1982 de $36,190.00 pour chacune de ces années,

292/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales du Québec et à la Commission Municipale du Québec:

1- d'autoriser la Municipalité de Pointe-du-Lac à octroyer un contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères de son territoire pour une période de deux (2) ans, soit les années 1981 et 1982.

2- D'autoriser la Municipalité de Pointe-du-Lac à octroyer son contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères de son territoire à la firme Sani-Paré Inc. au coût de $36,190.00 pour chacune des années 1981 et 1982.

Adopté.

Contrat Vidanges

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères de son territoire pour une période de deux (2) ans,

CONSIDERANT que trois (3) entreprises ont soumis un prix à cette fin soit:

1) Albert Thériault avec un montant total
pour 1981: $52,100.00
pour 1982: $57,300.00

2) Raymond Charpentier avec un montant total
pour 1981: $40,100.00
pour 1982: $46,300.00

INITIALES DU MAIRE
524
INITIALES DU SEC.-TRES.

3) Sani-Paré Inc. avec un montant total
pour 1981: $36,190.00
pour 1982: $36,190.00

CONSIDERANT que ces trois firmes se sont entièrement conformées à la demande de soumission,

CONSIDERANT que la Municipalité se doit de retenir le plus bas soumissionnaire,

293/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu:

1- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac accorde le contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères de son territoire à la firme Sani-Paré Inc. au coût total de $36,190.00 pour chacune des années 1981 et 1982.
2- Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'acceptation du Ministère des Affaires Municipales du Québec et de la Commission Municipale du Québec.
3- M. le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac le contrat de cueillette et transport des ordures ménagères de son territoire.

Adopté.

Déneig. Centre Commun. CONSIDERANT que M. A.Guy Messier soumet un prix pour accomplir le déneigement du stationnement au Centre Communautaire,

CONSIDERANT qu'aucun autre prix n'a été soumis malgré la demande de la Municipalité

294/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter le prix de M. A.G. Messier pour le déneigement du Centre Communautaire pour l'hiver 1980-81 au coût total de $320.00.
Adopté

HLM CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec s'adresse à la Municipalité pour obtenir la permission d'aménager sur le site du futur H.L.M., un stationnement plus petit que celui prévu par notre règlement de zonage,

CONSIDERANT que le nombre de cases prévu par notre règlement est 6 espaces et que celui prévu par la Société d'Habitation est 4 espaces,

CONSIDERANT que la plupart des résidents de H.L.M. ne possèdent plus d'automobile et que le terrain où sera construit ce H.L.M. est adjacent à un stationnement public,

295/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de la Société d'Habitation du Québec d'aménager seulement 4 espaces de stationnement sur le site d'un futur H.L.M. à la Pointe-du-Lac.
Adopté.

Taxes rembours. Taxes Biffées CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier soumet les listes de taxes à rembourser et celles des taxes à biffer,

296/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de rembourser et/ou biffer les montants de taxes apparaissant ci-après:

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Taxes Rembour

Adam	Lucille	$54.00	Barbeau	Luc	$6.91
Beaudoin	Cécile	54.00	Bergeron	Claude	27.76
Boucher	Armand	1.32	Hélie	Gérard	3.84
Jeanneau & Dupont		2.38	Lessard	François	3.60
Ménard	Juliette	69.00	Montour	M.F.	54.00
Neault	André	15.00	Noel	Claude	3.48
Pagé	Gaétan	5.64	Pagé	Gaétan	10.32
Parent	Claude	22.61	Woodhall	Betty	4.60
Duperreault	Jules	15.00	Frères Ecoles Ch.		$42.95
Légaré	J.Jacques	30.00	Frères Inst. Ch.		101.43
Srs Dominicaines		44.22	Srs Grises		41.68

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
525

Taxes biffer

Arcand	Jocelyn	15.00	Bastarache	Eugène	69.00
Bastarache	Eugène	69.00	Bellemare	Jean	123.00
Bergeron	Claude	19.00	Bergeron	J.Paul	16.00
Bergeron	Paul	29.00	Berthiaume	André	19.00
Caisse Pop. Ste Mad.		35.00	Charbonneau	J.Paul	2.39
Charette	Carmin	54.00	Charette	Gilbert	15.00
Comeau	Marcel	38.00	Crête	Lucette	15.00
Després	Claude	6.00	Doré	Alice B.	85.00
Dubois	Alfred	54.00	Dumont	Jacques	6.00
Duperreault	Jules	15.00	Entreprises	Laulica	123.00
Fontaine	P. Emile	2.88	Fortin	Yvette P.	15.00
Fournier	Omer	19.00	Guilbert	Réal	131.00
Hamel	Guy	69.00	Lafrenière	Yves	15.00
Laroche	Roger	38.00	Laroche	Roger	1.60
Laroche	Roger	1.60	Laroche	Roger	5.54
Lemire	Jean-P.	123.00	Martin	Henri	19.00
Meunier	Marcelle	192.41	Michaud	Gaétan	15.00
Ministère	Transports	5.34	Ministère	Transports	4.51
Ministère	Transports	3.54	Moreau	Jacques	15.00
Panneton	François	54.00	Prince	Jeannine	54.00
St Pierre	Edouardina	85.00	Turcotte	Auto Parts	19.00
Turcotte	Auto Parts	19.00	Turcotte	Auto Parts	19.00
Turcotte	Auto Parts	19.00	Turcotte	Auto parts	19.00
Côté	Réjean	5.28	Robitaille	Lionel	19.00
Frères Ecoles Ch.		310.24	Corp. Episcopale		9.24
Frères Ins. Ch.		783.15	Oblates M. Immaculée		11.86
Srs Dominicaines		319.41	Soeurs Grises Ottawa		301.07

Subdiv. Lot 97

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac est propriétaire d'un terrain étant une partie du lot 97 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac

CONSIDERANT que ce terrain n'est pas une subdivision officielle au cadastre,

297/80

En CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de mandater l'arpenteur-géomètre Serge Hamel et/ou Pierre Roy à accomplir la subdivision officielle de la partie du lot 97 appartenant à la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Loi 48 Police Front Commun

CONSIDERANT que le Gouvernement du Québec a adopté la loi numéro 48 modifiant la loi de la Police,

CONSIDERANT que cette loi oblige un grand nombre de municipalités à constituer un corps de police du seul fait que leur population dépasse 5,000 habitants,

CONSIDERANT que l'établissement d'un corps de police créerait un impact financier important pour certaines municipalités,

298/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de faire part à la Municipalité de la Paroisse Notre-Dame des Prairies que la Municipalité est disposée à déléguer au moins deux représentants pour assister à une rencontre des municipalités obligées par la loi 48 d'établir un corps de polices. Que la Municipalité est prête à former un front commun avec les autres municipa-

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
526

Bureau Poste

lités afin de trouver une solution avantageuse et/ou obliger le gouvernement du Québec à soustraire les municipalités de l'obligation de former un corps de police. Que la Municipalité remboursera à ses représentants disponibles, toutes les dépenses encourues pour assister à cette rencontre.
Adopté.

Bureau Poste

CONSIDERANT qu'à son assemblée du 3 mars 1980, le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac a demandé au Ministère des Postes et au Ministère des Travaux Publics du Canada de bien vouloir compléter le dossier de construction d'un nouveau bureau de Poste à Pointe-du Lac,

CONSIDERANT que le 8 avril 1980, M. Paul Cosgrove, Ministre des Travaux Publics, faisait parvenir une lettre à M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières, afin de l'aviser que son Ministère avait l'intention de procéder à l'appel d'offres pour cette construction le 21 mai 1980,

CONSIDERANT que le 10 juin 1980, M. André Ouellet s'adressait à la Municipalité de Pointe-du-Lac pour faire part que le Ministère des Travaux Publics se proposait de lancer un appel d'offre le 21 juin 1980,

CONSIDERANT que malgré ces deux lettres, il semble que le Ministère des travaux publics du Canada n'ait pas procédé à un appel d'offres,

299/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu,

1) De demander au Ministère des Postes et au Ministère des Travaux Publics du Canada de bien vouloir compléter ce dossier dans les meilleurs délais, et ce, pour la satisfaction de tous.

2) De demander au député Claude G. Lajoie de bien vouloir faire les pressions nécessaires à la réalisation de ce projet en marche depuis 1978.

Adopté

M. le conseiller Georges-H. Denoncourt enregistre sa dissidence sur cette question.

L'Ordre du jour étant épuisé

300/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudoin
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 70

Séance
Rég.
10/11/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
527
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 10 novembre 1980, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry, l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Denis Houle et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 27 octobre 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente assemblée.

301/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 27 octobre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

302/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Comité Urbanis. Comité d'urbanisme et zonage: M. Robert Parenteau et Georges-H. Denoncourt, membres de ce comité, soulignent qu'ils ont rencontré, jeudi le 6 novembre 1980, M. Michel Beaulieu relativement à son projet de développement domiciliaire. Suite à cette rencontre, le comité suggère que le Conseil Municipal au complet étudie à nouveau ce dossier afin de prendre position.

Chalet Service Loisirs La firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. soumet le rapport de la dernière réunion de chantier relativement au chalet de service du terrain de loisirs de la Municipalité. La firme d'ingénieurs donne son acceptation finale des travaux et recommande le paiement de la retenue de 10% du contrat à la firme Construction Bécancour.

Le secrétaire-trésorier et l'inspecteur municipal soumettent les divers rapports mensuels: Aqueduc, voirie, travaux extérieurs, incendie.

M. le Maire et l'adjoint soulignent qu'ils ont assisté à une rencontre avec les municipalités touchées par la loi 48, loi de la Police, laquelle oblige les municipalités de 5,000 habitants à se doter d'un service de Police. Cette rencontre s'est tenue le 9 novembre 1980, à l'Hotel de Ville de St-Augustin de Des Maures. Etaient présents les municipalités concernées, le sous-ministre de la Justice M. Verdon, M. Jacques Dufard, conseiller à la Commission de Police du Québec et M. le Juge Gosselin, responsable de la dite commission ainsi qu'un représentant de l'Union des Conseils de Comté et un représentant de l'Union des Municipalités du Québec. Suite à l'exposé du sous-ministre, le Gouvernement

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

528

du Québec ne semble pas disposé à abroger la loi 48, mais à étudier le cas de chaque municipalité concernée.

PERIODE DE QUESTIONS

MmeLeclerc Terrain P-266

Madame Leclerc demande à nouveau d'obtenir un permis de construction sur un terrain qu'elle possède, soit une partie du lot P-266. M. le Maire mentionne que pour émettre le permis demandé, le terrain doit être adjacent à un chemin public avec une façade minimum de 50 pieds, ce qui n'est pas le cas de ce terrain.

CORRESPONDANCE

Remerc. JOLacroix

La famille Lacroix remercie les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de M. J. Omer Lacroix.

Remerci. SLapointe

La famille Lapointe remercie les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de Madame Suzanne Lapointe.

Engagem. Crédit

En date du 5 novembre 1980, la Commission Municipale du Québec approuve l'engagement de crédit relativement au contrat pour enlèvement des ordures ménagères à la firme Sani-Paré Inc.

Chemins Fer

En date du 30 octobre 1980, M. Claude G. Lajoie, député fait parvenir une photocopie d'une lettre reçue de M. John T.Gray, président du Comité des Transports par chemin de fer, informant qu'un agent fera l'inspection des lieux.

Invitat. réunion Munic. Région.

En date du 5 novembre 1980, M. Yves-Roger Bertrand, président du Comité de consultation de la Mauricie, invite à une réunion d'information sur l'utilisation du matériel servant à faire le découpage du territoire des futures Municipalités régionales de comté. Cette réunion aura lieu mercredi le 12 novembre 1980 à 13:30 heures au bureau du Comité de Consultation de la Mauricie.

Paiement Subv. Chalet

En date du 20 octobre 1980, M. Guy Tardif, ministre des Affaires Municipales, fait parvenir un chèque de $3,500. représentant le paiement d'une première avance sur la subvention à la construction du chalet de service.

PAEC

En date du 16 octobre 1980, le ministre des affaires municipales M. Guy Tardif, informe qu'il y a incertitude quant au renouvellement de l'entente Canada-Québec sur le Programme d'Amélioration des Equipements Communautaires (PAEC), suite aux hésitations du fédéral de ne pas tenir ses engagements.

Loisirs Mauricie

En date du 27 octobre 1980, le conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. sollicite notre participation au 10e Anniversaire de fondation des Jeux du Québec. Le Conseil des Loisirs offre la possibilité d'acquérir un drapeau emblématique au coût de $30.00.

Ass. Tourist.

L'Association Touristique du Coeur du Québec envoie un bulletin accompagné d'un certificat de membre pour 80-81.

Mise en Valeur Lac StPierre

Le Conseil Régional de développement de la région 04, avise que suite à l'intérêt porté à la mise en valeur intégrée du Lac St-Pierre, une demande d'incorporation sans but lucratif a été faite et que l'émission de lettre patente est imminente. A cet effet, une réunion des organismes intéressés se tiendra le 10 décembre prochain au Castel des Prés à 18:30 heures, afin d'adopter les règlements et d'élire le premier conseil d'administration de cette nouvelle corporation. M. le conseiller Denis Houle, qui a suivi ce dossier, devra être avisé de cette réunion.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Fête Nation.

Le Comité Organisateur de la fête nationale du Québec invite les organismes intéressés à participer à un colloque régional sur la fête nationale du Québec en Mauricie le samedi 22 novembre prochain au CEGEP de Shawinigan entre 9:00 et 17:00 heures. Au moins deux représentants devraient être présents.

INITIALES DU MAIRE C3 529 INITIALES DU SEC.-TRES.

Ass. Pompiers

En date du 29 octobre 1980, la firme J.B. Lanouette Inc. avise que l'assurance couvrant les pompiers volontaires expire le 13 novembre prochain. Afin de pouvoir procéder au renouvellement de cette assurance, la firme demande le paiement d'un montant de $247.00 avant le 13 novembre 1980.

303/80

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de renouveler l'assurance des pompiers volontaires pour la prochaine année au coût de $247.00 avec la firme J.B. Lanouette Inc.
Adopté.

Domaine LsRiel

En date du 23 octobre 1980, M. Maurice Veilleux, publiciste du Club Sportif St-Charles Inc. avise que le Domaine Louis Riel Enr. est en vente par l'entremise du Trust Royal. M. Veilleux souligne la possibilité que la Municipalité se porte acquéreur de cette entreprise pour compléter ses équipements de loisirs étant donné le bon nombre d'activités et d'équipements récréatifs déjà en place.

JGuy Janvier Restaur.

En date du 7 novembre 1980, M. Jean-Guy Janvier offre ses services pour tenir le restaurant, effectuer le ménage, entretenir et laver, s'occuper d'allumer et d'éteindre le ou les systèmes d'éclairage, de la bâtisse de loisirs de la Municipalité pour une période d'un an. Monsieur Janvier offre $50.00 par mois pour avoir cette concession.

Rapport Maire Finance

M. le Maire, tel que la loi sur la réforme de la fiscalité municipale l'exige, soumet un rapport sur la situation financière de la Municipalité. Le texte de ce rapport sera publié dans le journal Le Nouvelliste.

Equip. Rest. Loisirs

Suite à une demande de prix pour de l'équipement de restaurant dans le chalet de service du terrain de loisirs de la Municipalité.

Les firmes suivantes ont soumis des prix:

Gasbec	:	Prix total	$7,848.00
Cité Gaz	:	Prix total	$7,580.00
St-Arnaud	:	Prix total	$6,980.00

Considérant que les prix reçus comprennent tous de l'équipement identique, sauf en ce qui concerne les systèmes de ventilation et de protection incendie,

Considérant que les prix soumis par la firme Gasbec sont les plus bas en matière d'équipements de restauration et que l'équipement de ventilation et de protection incendie semble de meilleure qualité,

304/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. ConradCarbonneau, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme Gasbec l'équipement de restauration mentionné à l'offre du 6 novembre 1980, au coût de $7,848.00. Les argents nécessaires à cette dépense seront pris à même le surplus accumulé de la Municipalité.
Adopté

Demande Soumiss. Concess. Rest.

CONSIDERANT que la Municipalité a aménagé des locaux devant servir de restaurant sur le terrain de loisirs,

CONSIDERANT que la Municipalité désire octroyer une concession pour ce (ces) restaurant,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
530

305/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions publiques pour l'octroi d'une concession de restaurants sur le terrain de loisirs de la Municipalité, que le secrétaire-trésorier soit aussi autorisé à préparer la documentation et les formulaires de soumissions pour les intéressés.

Un avis public devra être donné aux endroits habituels ainsi qu'une publication dans le quotidien local.
Adopté.

306/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par
Avis M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de donner un avis de motion
Motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement
Règl 30 portant le numéro 30 et intitulé: "Règlement concernant les chiens".
Chiens Le dit règlement aura pour effet d'imposer une taxe aux propriétaires de chiens.
Adopté

Comité de CONSIDERANT L'approche de la fin de l'année fiscale de
Personnel la Municipalité,

CONSIDERANT que la Municipalité revise les conditions salariales et de travail de ses employés à la fin de chaque année,

307/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de nommer Messieurs Robert Parenteau et Conrad Carbonneau pour former un comité chargé de rencontrer le personnel de la Municipalité et d'établir quelles devraient être les conditions salariales et de travail des dits employés pour l'année 1981. Ce comité devra soumettre son rapport au Conseil Municipal pour approbation.
Adopté.

HFleury CONSIDERANT que Hélène Fleury s'adresse à la Commission
Lot 19-50 de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture et aliéner le lot 19-50 du cadastre de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce lot est desservi par l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que ce lot est adjacent à une rue municipalisée depuis le 28 février 1977,

CONSIDERANT que l'usage autorisé par la règlementation municipale est un usage résidentiel soit un parc de maisons mobiles

CONSIDERANT que ce terrain est situé sur une rue construite à environ 90%

308/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de Madame Hélène Fleury.
Adopté

PPicotte CONSIDERANT que M. Pierre Picotte et Sylvie Bourque
Lot 132 s'adressent à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, deux terrains situés à Pointe-du-Lac et faisant partie du lot 132,

CONSIDERANT que ces terrains ne sont pas utilisés pour l'agriculture et qu'il serait très difficile de les utiliser comme tel,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

CONSIDERANT Que ces terrains sont situés dans un secteur non municipalisé,

INITIALES DU MAIRE C.B. 531 INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que les règlements de la Municipalité s'objectent à la construction de toute nouvelle résidence dans ce secteur, mais permettent la construction de garage privé pour les résidents qui y sont déjà installés,

309/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande telle que formulée à la condition que ces terrains soient cadastrés et ne forment qu'un seul lot avec celui où est situé la résidence.
Adopté.

Yvon Lesmer. P-200

CONSIDERANT que M. Yvon Lesmerises s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de Guy Gauthier une partie du lot P-200 situé à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Gauthier a l'intention de garder ce lot boisé et exploiter l'érablière qui s'y trouve,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Yvon Lesmerises.
Adopté.

Maurice Crête P-255

CONSIDERANT que M. Maurice Crête s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'Agriculture, un terrain situé sur les lots P-255 et P-256 à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé sur le Chemin Ste-Marguerite et qu'il est desservi par l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que ce terrain est situé dans un secteur résidentiel et que le propriétaire veut y construire une résidence,

311/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité appuie la demande de Monsieur Crête.
Adopté

COMPTE FOLIO 612

731		annulé	
732	Loisirs Pte du Lac I c.		$ 4,000.00 ✓
733	Banque Nationale Yam.	Règlement 86-89	27,870.18 ✓
734	Banque Nationale T.Riv.	Règlement 110-113	18,422.45 ✓
735	Caisse Pop. Pte du Lac	Vidanges	4,047.42 ✓
736	Ministère Rev. Québec	Impot oct.	1,112.24 ✓
737	Receveur du Canada	Impot oct.	865.75 ✓
738	Gérard Biron	Oct.	245.00 ✓
739	Gaétan Roberge	Oct.	166.66 ✓
740	Martial Beaudry	20 oct- 1er nov.	478.08 ✓
741	Martial Beaudry	3 nov- 15 nov.	478.08 ✓
742	Martial Beaudry	17 nov- 29 nov.	478.08 ✓
743	Suz. Denoncourt	20 oct- 1er nov.	329.94 ✓
744	Suz. Denoncourt	3 nov- 15 nov.	329.94 ✓
745	Suz. Denoncourt	17 nov- 29 nov.	316.40 ✓
746	Hélène Leclerc	20 oct- 1er nov.	267.64 ✓
747	Hélène Leclerc	3 nov- 15 nov.	267.64 ✓
748	Hélène Leclerc	17 nov- 29 nov.	267.64 ✓
749	Jean-Bte Pothier	Nov. 80	1,277.33 ✓
750	Gaétan Roberge	20 oct- 1er nov.	444.01 ✓
751	Gaétan Roberge	3 nov- 15 nov.	444.01 ✓
752	Gaétan Roberge	17 nov- 29 nov.	444.01 ✓

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
532
INITIALES DU SEC.-TRES.

753	Marcel Crête	20 oct.-er nov.	456.44
754	Marcel Crête	3 nov.-15 nov.	456.44
755	Marcel Crête	17 nov.-29 nov.	456.44
756	Michel Thiffeault	20 oct- 1er nov.	478.49
757	Michel Thiffeault	3 nov.-15 nov.	478.49
758	Michel Thiffeault	17nov. -29 nov.	478.49
759	Ls Georges Guilbert	Salle	125.00
760	Raymond Gosselin	Terrain Loisirs	1,076.00
761	René Montour	remplacement chèque 300	150.00
762	Jean Bte Pothier	sept-oct.	126.55
763	Honco	Garage	13,771.80
764	Honco	Garage	18,220.50
765	Mme Lucille Adam	Remboursement taxe	54.00
766	Luc Barbeau	"	6.91
767	Cécile Beaudoin	"	54.00
768	Claude Bergeron	"	27.76
769	Armand Boucher	"	1.32
770	Gérard Hélie	"	3.84
771	G.Jeannot & L. Dupont	"	2.38
772	François Lessard	"	3.60
773	Juliette Ménard	"	69.00
774	Françoise Belzil	"	54.00
775	André Neault	"	15.00
776	Jean Simard	"	3.48
777	Gaétan Pagé	"	15.96
778	Claude Parent	"	22.61
779	Betty Woodhall	"	4.60
780	Jules Duperreault	"	15.00
781	Jean J. Légaré	" Permis const.	30.00
782	Corp. Frères Ecole Ch.	"	42.95
783	Frères Inst. Ch.	"	101.43
784	Soeurs Dominicaines Trinité	"	44.22
785	Soeurs Grises Ottawa	"	41.68
786	Martial Beaudry	Pompier	60.00
787	Raymond Benoit	"	40.00
788	Gilles Bourgouin	"	40.00
789	Marcel Crete	"	30.00
790	Sylvio Dufresne	"	40.00
791	André Dugré	"	40.00
792	Luc Dugré	"	60.00
793	Marcel Guay	"	40.00
794	Eddy Hébert	"	20.00
795	Normand Hélie	"	40.00
796	Rénald Légaré	"	60.00
797	Denis Lesmerises	"	40.00
798	Michel Lesmerises	"	60.00
799	Jean Yves Pépin		60.00
800	Michel Thiffeault	"	60.00
801	Réal Trahan	"	60.00
802	Jean C. Turgeon	"	60.00
803	Gaétan Roberge	"	40.00
804	Corp. Village Yamac.	Aqueduc	182.75
805	Transport Gervais Ltée	Transport Voirie	19.87
806	André Grenier	Voirie	320.00
807	A.Guy Messier		916.42
808	Coopérative Fédérée		252.86
809	Cooke Fils Enr		332.64
810	Laurent Savoie		466.64
811	Quincaillerie Pte du Lac		635.15
812	Michel Pellerin		262.76
813		Annulé	
814	Baptiste Touchatou		18.55
815	Simard & Comeau	Garage	568.08
816	Noé Veillette	Garage	1,013.00
817	Garage Pépin Fils		213.73
818	Bell Canada		301.66
819	Hydro Québec		3,597.65

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME F10

820	Jean Caron Inc.	Assurance	5,246.00 ✓
821	Service des Bénévoles		200.00 ✓
822	AQTE	Conférence 30x2	60.00 ✓
823	Marcel Bergeron	Divers	37.51 ✓
824	Enercan Inc.	Essence	143.19 ✓
825	Imprimerie G.Duchaine		210.15 ✓
826	Ben Vanasse Inc.		272.07 ✓
827	Min. Finances	Evaluation	17.00 ✓
828	Georges Jeanneau & LDupont	Remise	421.53 ✓
829	Vézina Fortier Ass.		478.47 ✓
830	Simpson Sears	Outillage	679.63 ✓
831	Louis Dugré	Aqueduc	156.00 ✓
832	Sanivan Inc.	Voirie	283.52 ✓
833	Thomas Bellemare	Voirie	910.00 ✓
834	Trois-Rivières Location	Loisirs	17.92 ✓
835	Canadian Motorola Elec		318.76 ✓
836	Martial Beaudry	Frais Voyages	75.79 ✓
837	Const. Bécancour Inc.		8,882.17 ✓
838	Vézina Fortier Ass.		5,625.80 ✓

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRES.
533

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 10ième jour de novembre 1980.

Jean-Baptiste Pothier, sec. trés.

312/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé,

313/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 24/11/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 24 novembre 1980, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Denis Houle et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire suppléant Jean-Pierre Benoit, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Maire Clément Beaudry est absent.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB. 534 INITIALES DU SEC.-TRES.

Après la récitation de la prière, M. le Maire Suppléant demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 novembre 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente assemblée.

314/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 novembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire Suppléant et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire suppléant donne lecture de l'ordre du jour.

315/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire suppléant.
adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Comité de rue soumet son rapport concernant l'installation de nouvelles lumières de rue dans le secteur Village.

316/80 EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de demander à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation de 7 nouvelles lumières de rue aux endroits suivants, soit:

1 lumière face au 2691 rue Michel
1 lumière face à Maison Béthanie Route 138 Ouest
4 lumières entre le 3360 et le 3551 Route 138 Ouest
1 lumière à l'entrée du Domaine les Boccages.

Adopté

Le comité souligne aussi qu'une lumière est à réparer dans la place Dugré, soit celle face au numéro civique 491

Le comité de loisirs présente l'horaire d'occupation de la patinoire du terrain de loisirs.

PERIODE DE QUESTIONS

Brigadier scolaire

Madame Jeanne St-Pierre demande à quel moment la Municipalité placera des brigadiers scolaires à l'approche des écoles.

M. Henri-Paul Martin demande à quel moment le Conseil Municipal tiendra une assemblée publique sur le budget. Il souligne aussi que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. ont préparé un premier ébauche de leur budget.

M. Guy Janvier demande de quelle façon les membres du Conseil prévoient aménager la surface de glace libre. Une réponse sera fournie à M. Janvier en temps opportun.

CORRESPONDANCE

CRD-04 En date du 14 novembre, CRD-04 invite au lancement du nouveau sigle du CRD-04 qui aura lieu mercredi le 26 novembre 1980 au 506 Bonaventure, Trois-Rivières.

M. Olivar Gravel, maire de St-Joseph de Sorel, offre un volume intitulé "Histoire de St-Joseph de Sorel et de Tracy". Le prix est de $20.00 plus $2.00 de frais.

Le responsable des loisirs de la Ville de Maniwaki fait part que la ville offre en vente une surfaceuse à glace usagée de marque Zamboni.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

En date du 17 novembre 1980 les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac remercient pour le prêt du local lors de la réunion de leurs membres et offrent leur collaboration.

INITIALES DU MAIRE ..CB..
535
INITIALES DU SEC.-TRES.

Passages à niveau

En date du 17 novembre 1980, la Commission Canadienne des Transports demande de déléguer un représentant pour accompagner M. Gilles Chouinard lors de l'examen des passages à niveau le 25 novembre 1980 à 11:00 heures.

Les membres du Conseil du Centre de Bénévolat du Trois-Rivières Métropolitain Inc. invitent à une conférence de presse au Centre Communautaire de Pointe-du-Lac le 26 novembre à 14:00 heures, ouverture officielle des locaux du Service à Pointe-du-Lac.

AOuellet Bureau Poste

En date du 18 novembre 1980, M. André Ouellet, ministre des postes, accuse réception de la résolution relative à la construction d'un bureau de poste. Il communique avec le service intéressé et fera rapport.

CLajoie Bureau Poste

En date du 13 novembre 1980, M. Claude G. Lajoie fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Paul Cosgrove, ministre des Travaux publics, demandant où en sont rendues les démarches pour la construction d'un bureau de poste.

Loisirs Pte DL Ateliers Socio Culture

En date du 4 novembre 1980, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. remettent la résolution par laquelle ils acceptent le projet d'entente et s'engagent à respecter les cours prévus dans le programme Socio-Culturel.

317/80

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le Protocole d'entente soumis par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche conformément au programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels.
Adopté.

LsRiel

En date du 12 novembre, des membres de l'AFEAS appuient la demande à l'effet que la Municipalité se porte acquéreur du Domaine Louis Riel.

Loi 48

Suite à une rencontre des maires des municipalités affectées par la loi 48 modifiant la Loi de la Police, ceux-ci présentent un projet de résolution et demandent que les Conseils adoptent cette résolution et qu'elle soit présentée aux autorités.

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a adopté la loi numéro 48 modifiant la loi de la Police;

ATTENDU que cette loi oblige un grand nombre de municipalités à constituer un corps de police;

ATTENDU que cette loi va à l'encontre des principes de l'autonomie préconisée par le gouvernement actuel à l'effet que les municipalités sont des gouvernements démocratiques auxquels il appartient de déterminer la nature et la qualité des services en fonction des besoins de sa population;

ATTENDU que l'expérience a prouvé la tendance des coûts prohibitifs de l'organisation et du maintien d'un service de police, si modeste soit-il;

ATTENDU que le seul critère de population ne doit pas être celui déterminant l'obligation d'une municipalité à se créer un corps de police;

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
536
INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU que dans le passé certaines municipalités visées par la loi 48 ont déjà aboli leurs corps de police à cause de contraintes budgétaires;

ATTENDU que l'instauration de corps delpolice municipale aura peu ou pas d'impact financier sur les coûts de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que la loi 48 est considérée comme une loi inéquitable puisqu'elle n'affecte qu'une vingtaine de municipalités de la province sur un total d'environ 1600;

ATTENDU que les coûts impliqués dans l'organisation et au maintien d'un corps de police dans nos municipalités affectera certainement le développement des loisirs et des services socioculturels offerts à la population;

318/80 POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau et unanimement résolu:

QUE demande est faite au gouvernement du Québec d'abroger les dispositions de la loi 48 qui contraignent les municipalités à se doter d'un corps de police;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales du Québec, au Ministre de la Justice du Québec, à la Commission de Police du Québec, et à tous les députés de l'assemblée nationale du Québec.
Adopté

Les Editions Olympus offre au coût de $15.00 un guide sur la formation, l'organisation et le fonctionnement d'une corporation sans but lucratif.

Bibliot. Central. En date du 19 novembre 1980, la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie envoie le compte pour la contribution 1981 au montant de $3,750. On demande aussi de nommer une personne pour représenter la Corporation à l'Assemblée générale annuelle.

319/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu de nommer M. Clément Beaudry ou son représentant autorisé, à représenter la Municipalité auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.
Adopté

Actions Charbonneau En date du 24 novembre 1980, la Cour Supérieure fait parvenir deux brefs d'assignation impliquant M. Paul Charbonneau et la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Dans le premier M. Charbonneau demande à la Cour de déclarer nuls et sans valeur des résolutions adoptées les 9 juin 80 et 26 novembre 1979 ainsi que le règlement de zonage adopté le 12 novembre 1979.

Dans le second, M. Charbonneau demande à la Cour de condamner la Municipalité de Pointe-du-Lac à lui payer un montant de $175,000.00 avec intérêts, plus l'indemnité prévue à l'article 1056 C du code civil et les dépens pour des dommages réels qu'il prétend avoir subis.

320/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de mandater Mtre Bertrand Lamothe à représenter et défendre les intérêts de la Municipalité de Pointe-du-Lac dans ces causes.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
537
INITIALES DU SEC.-TRES.

Concession Restaurant Soumissions

Suite à la demande de soumissions publiques de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'attribution d'une concession de restaurant sur le terrain de loisirs, les prix suivants ont été soumis:

1- Mme Angèle Oliverio offre $65.00 par mois et accepte les autres conditions de la demande de soumissions. Un chèque de $65.00 représentant le 1er mois de loyer est joint à sa soumission.

2- M. Guy Janvier offre $75.00 par mois et accepte certaines des autres conditions de la demande de soumissions à l'exception du chèque représentant le 1er mois de loyer qu'il s'engage à déposer 24 heures après l'acceptation de sa soumission et du dépot de garantie qu'il s'engage à déposer à raison de $50.00 par mois. Il demande aussi la modification de quelques autres conditions stipulées.

Suite au dépôt de ces soumissions,

321/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'étudier les soumissions reçues en comité avant de prendre une décision.
Adopté

Obligations Mandat Gouvern.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac doit émettre de nouvelles actions pour financer des règlements d'emprunts

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire se prévaloir des dispositions de l'article 760b, du Code municipal;

322/80 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement:

QUE le conseil mandate le ministre des Affaires municipales pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 760a du Code municipal pour et au nom de la corporation.
Adopté

Vérification

CONSIDERANT que la Municipalité doit faire procéder à une vérification de ses livres comptables à la fin de chaque année financière,

323/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de mandater la firme René DeCotret, St-Arnaud, Letendre, Frigon et Ass., à effectuer la vérification des livres comptables de la Municipalité selon les normes et exigences du Ministère des Affaires Municipales du Québec.
Adopté.

Patinoire

CONSIDERANT que la Municipalité possède une patinoire et une surface glacée pour le patinage libre qui demandent de l'entretien,

324/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de retenir les services de M. Guy Janvier pour accomplir l'entretien de la patinoire et de la surface de patinage libre sur le terrain de loisirs de la Municipalité pour l'hiver 80-81. De verser à M. Janvier un montant de $450.00 pour le dédommager.
Adopté

REGLEMENT #30

"REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS"

ATTENDU qu'il est de l'intérêt public de prévenir les dommages que peuvent causer les chiens errants,

ATTENDU que toute corporation locale peut faire, amender ou abroger des règlements concernant les chiens,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

538 325/80

INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 10 novembre 1980.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu qu'il soit ordonné et statué, et le dit règlement ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1

Le titre du présent règlement est "Règlement concernant les chiens dans la Municipalité de Pointe-du-Lac" et peut être cité sous le nom de "Règlement concernant les chiens" ou "Règlement numéro 30"

ARTICLE 2

Le but du présent règlement est de prévenir les dommages et ennuis que peuvent causer les chiens errants, de limiter le nombre de chiens par unité de logements et d'imposer une taxe et/ou licence aux propriétaires et/ou gardiens de chiens dans la Municipalité de Pointe-du-Lac.

ARTICLE 3

L'emploi des verbes au présent comprend le futur. Le singulier comprend le pluriel et vice-versa à moins que la phraséologie implique clairement qu'il ne peut pas en être ainsi.

La "Municipalité" signifie la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac et son territoire administratif.

Le "Conseil" signifie le Conseil Municipal de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

L'expression "Officier Municipal" signifie la personne ou l'organisme désigné par la Municipalité pour faire observer le présent règlement.

Le mot "chien" signifie tout chien, chienne ou chiots âgés de plus de deux (2) mois,

Le mot "chenil" signifie tout logement et/ou endroit où plus de deux (2) chiens sont gardés.

L'expression "propriétaire de chien" signifie toute personne qui est propriétaire d'un ou des chiens ou qui donne refuge ou qui nourrit ou qui accompagne ou qui pose à l'égard de ce ou ces chiens des gestes de gardien.

Le mot "licence" signifie le permis exigé par la Municipalité de tout propriétaire de chien, ainsi que le médaillon officiel que doit porter un chien.

ARTICLE 4

Personne ne gardera de chien dans les limites de la Municipalité sans avoir obtenu au préalable un permis pour chaque chien et sans munir le dit chien du médaillon officiel prouvant que le permis a dûment été acquitté par le propriétaire.

ARTICLE 5

Cette licence est exigible le premier jour de janvier de chaque année et couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 6

Le coût annuel de la licence est de DIX (10) dollars

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

pour chaque chien. Elle n'est pas transférable et est indivisible et non remboursable.

INITIALES DU MAIRE
539
INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 7

La demande de permis doit énoncer les noms, prénoms et adresse du propriétaire de chien, ainsi que toutes les indications requises pour établir l'identité de chaque chien.

ARTICLE 8

Nul ne peut garder plus de deux chiens par propriété et/ou logement sans obtenir l'autorisation écrite de la Municipalité d'opérer un chenil.

ARTICLE 9

La Municipalité peut mandater et/ou destituer, par résolution de son Conseil, un officier municipal pour faire appliquer le dit règlement et émettre les infractions s'il y a lieu. Cet officier municipal peut ordonner la destruction d'un chien qu'il juge dangereux pour la sécurité des personnes ou des biens. Il peut aussi visiter tous les lieux afin de vérifier l'observance du présent règlement.

ARTICLE 10

Chaque année, la Municipalité préparera un rôle de perception par lequel une licence annuelle sera imposée et prélevée sur tout gardien de chien résidant dans les limites de la Municipalité, sans fraction d'année, suivant le tarif prescrit à l'Article 6 du présent règlement

ARTICLE 11

Il est défendu de laisser errer tout chien dans les limites de la Municipalité. Tout chien fréquentant les rues ou places publiques permises devra être retenu au moyen d'une laisse par la personne qui l'accompagne; sans quoi tel chien sera alors considéré comme un chien errant.

ARTICLE 12

L'officier Municipal donnera un avis de quarante-huit (48) heures à tout propriétaire de chien n'ayant pas de licence. Par la suite une contravention sera émise sans autre avis si ce propriétaire ne s'est pas conformé au présent règlement.

ARTICLE 13

L'Officier Municipal qui découvre ou qui est avisé d'un cas de rage doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la sécurité des citoyens.

ARTICLE 14

Si un chien jappe, aboie, hurle, trouble la paix ou ennuie les voisins, son gardien sera considéré comme ayant commis une nuisance, et sera passible des peines édictées au présent règlement.

ARTICLE 15

Si un chien cause des dommages à la propriété privée ou publique, terrasse pelouse, jardin, fleurs, arbres, arbustes ou autres plantes; ou court les animaux de ferme, en pâturage ou non, ou autres animaux domestiques, sont gardien sera considéré comme ayant commis une nuisance et sera passible des peines édictées au présent règlement.

ARTICLE 16

Toute chienne en "rut" doit être confinée sur la propriété de son gardien pendant une période d'au moins quatorze (14) jours.

SYSTÈME U
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
540
INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 17

Tout propriétaire d'un chien devra veiller à ce que ce chien demeure attaché ou clôturé sur sa propriété sans quoi ce propriétaire sera considéré comme ayant commis une nuisance et sera passible des peines édictées au présent règlement.

ARTICLE 18

Tout propriétaire d'un chien devra nettoyer par tous les moyens appropriés tout bien public ou privé, sali par les matières fécales dudit chien sans quoi ce propriétaire sera considéré comme ayant commis une nuisance et sera passible des peines édictées au présent règlement.

ARTICLE 19

Tout propriétaire qui gêne ou empêche l'Officier Municipal d'accomplir les démarches nécessaires pour constater l'observance du présent règlement sera considéré comme ayant commis une nuisance et sera passible des peines édictées au dit règlement.

ARTICLE 20

Tout chien constituant et/ou ayant commis une nuisance au sens du présent règlement peut être immédiatement placé en fourrière par l'Officier Municipal pour y être détenu pendant trois (3) jours, après quoi, il peut être euthanasié ou vendu.

ARTICLE 21

Si tel chien est placé en fourrière, et avant qu'il ne soit abattu ou vendu, est réclamé par son propriétaire, ce dernier peut en reprendre possession, mais seulement après avoir payé la somme de quatre (4) dollars pour chaque jour de garde et en plus après avoir payé le coût de la licence, au cas où telle licence n'aurait pas été émise, en plus de l'amende imposée par le présent règlement.

ARTICLE 22

Tout propriétaire d'un chien constituant une nuisance au sens du présent règlement et refuse d'y remédier immédiatement, commet une infraction.

Si telle nuisance et/ou infraction se continue, elle constitue jour par jour une nuisance et/ou une infraction séparée.

ARTICLE 23

Tout chien placé en fourrière, non réclamé par son propriétaire après un avis de trois (3) jours, pourra être vendu à une personne qui en fait la demande.

ARTICLE 24

Toute infraction et/ou nuisance édictée au présent règlement comprend une amende de DIX (10) dollars. Le montant de l'amende est payable en entier et sans frais dans les quarante-huit (48) heures suivant l'émission du billet d'infraction émis par l'Officier Municipal.

ARTICLE 25

Toute personne contrevenant au présent règlement et trouvée coupable par la Cour Municipale, est passible d'une amende minimum de DIX (10) dollars mais n'excédant pas cent (100) dollars, avec ou sans frais, ou à défaut de paiement immédiat, d'un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours, le dit emprisonnement devant prendre fin sur paiement de l'amende et des frais, suivant le cas. Si l'infraction continue, le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

ARTICLE 26

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

INITIALES DU MAIRE C.B. 541 INITIALES DU SEC.-TRES.

Clément D. Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 26ième jour de novembre 1980.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 26ième jour de novembre 1980.

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Escouade Canine Entente 326/80

CONSIDERANT que l'Escouade Canine Provinciale Ltée offre ses services pour faire observer le règlement #30,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de nommer "L'Escouade Canine Provinciale Ltée" au titre d'officier responsable de l'application du règlement #30 concernant les chiens et ce à partir du 1er janvier 1981.

D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer l'entente à cet effet avec la dite firme.

ENTENTE

Entre d'une part la MUNICIPALITE DE POINTE-DU-LAC ayant son siège social au 1597 Ste Marguerite, Pointe-du-Lac, et d'autre part l'ESCOUADE CANINE PROVINCIALE ayant son siège social au 1985 Bernard Pilon, Beloeil, Province de Québec.

La MUNICIPALITE DE POINTE-DU-LAC, ci-après nommé le Bénéficiaire, étant représentée par: Clément Beaudry, maire autorisé aux présentes par une résolution du Conseil Municipal en date du 24 novembre 1980

L'ESCOUADE CANINE PROVINCIALE LTEE, nommé le Fournisseur, étant représentée par: Robert Kermel autorisé aux présentes par une résolution du Conseil d'administration en date du 17 octobre 1977

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

1- Le fournisseur s'engage à émettre à domicile les licences de chiens par un ou des représentants à tenir un régistre à jour de ces chiens et à en fournir à intervalle régulier une copie au bénéficiaire. Ces licences devront être émises au cours du mois de janvier de chaque année. Le produit des licences, dont le coût est fixé par résolution du Conseil, devra être remis intégralement à la Municipalité. Pour ce travail, le fournisseur aura droit à une rémunération de dix (10.) dollars par licence, répartie également sur une période de douze mois, payable le premier de chaque mois.

2- Le fournisseur, sur appel de la Corporation Municipale, cueillera les chiens errants, animaux morts ou blessés dans les rues ou places publiques, il émettra des contraventions aux propriétaires ou gardiens des chiens errants, payables au bureau du trésorier. Pour ce travail le fournisseur aura droit à un dédommagement égal au montant des amendes perçues par le bénéficiaire.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
542
INITIALES DU SEC.-TRES.

3- Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'Escouade Canine Provinciale les licences de chaque chien, les reçus, ainsi que les livrets de contraventions.

4- Le fournisseur, par ses représentants, s'engage à se tenir disponible pour témoigner devant la Cour Municipale lorsque les contraventions données par le fournisseur seront plaidées à cette Cour, et à présenter à une autorité municipale un rapport journalier de toutes les activités de l'Escouade Canine Provinciale à l'intérieur de la municipalité.

5- Le fournisseur cueillera et disposera de tout animal dont un propriétaire veut se débarrasser, et ceci, au coût de $5.00 à $8.00 pour un chat, et de $5.00 à $20.00 pour un chien, le tout payable au fournisseur par le propriétaire de l'animal.

6- Le fournisseur devra se munir d'une police de $500,000.00 d'assurance responsabilité et devra en tout temps tenir le bénéficiaire indemne de toute réclamation qui pourrait être faite par des propriétaires de chiens ou par toute autre personne pour dommages résultant des actes ou omissions des employés ou préposés du fournisseur, et copie de la police d'assurance devra être produite à la municipalité.

7- Le présent contrat est pour une période d'une année. Il sera renouvelable d'année en année aux mêmes conditions, à moins que dans les TRENTE jours précédant la fin du contrat, une partie donne à l'autre avis qu'elle n'entend pas renouveler aux mêmes conditions.

ESCOUADE CANINE PROVINCIALE LTEE — MUNICIPALITE DE POINTE-DU-LAC

Robert Kermel, Prés.

Clément Beaudry
Clément Beaudry, Maire

Bibliothèque Repas

CONSIDERANT que Madame Maurice Plante avec l'aide de bénévoles, effectue un travail exceptionnel dans l'opération de la bibliothèque municipale,

CONSIDERANT que toutes ces personnes travaillent bénévolement pour l'ensemble de la Municipalité,

327/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu de défrayer à Madame Maurice Plante et ses bénévoles, un repas au restaurant le Grec afin de les récompenser de leur travail.
Adopté.

Subdiv. #97

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 97, dossier 32856, propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

328/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présente le plan de subdivision du lot 97 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 97-1

D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le plan et le livre de renvoi présentés.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec afin que la Municipalité obtienne une copie approuvée par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 janvier 1981, si la demande au Ministère des Terres

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
543
INITIALES DU SEC.-TRES.

L'ordre du jour étant épuisé

329/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 8/12/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 8 décembre 1980, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 24 novembre 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

330/80 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 24 novembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Pétition des propriétaires de l'Avenue des Arts qui demandent l'installation de lumières de rue. Cet item est placé à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

331/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITE

Comité de loisirs: Donne le rapport verbal d'une rencontre avec les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. relativement au budget de cet organisme.

Rapports mensuels: Aqueduc, voirie, incendie, permis de construction.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C3.
544
INITIALES DU SEC.-TRES.

L'inspecteur municipal soumet un rapport de la conférence annuelle de l'A.Q.T.E. à laquelle il a assisté

PERIODE DE QUESTION: aucune

CORRESPONDANCE

La famille Paquin remercie les membres du Conseil de leur sympathie témoignée lors du décès de M. Willée Paquin.

Environ. nement YMorisset StEugène

En date du 25 novembre 1980, M. Louis Perron du Ministère de l'Environnement fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Yvon Morissette, propriétaire à l'Ile St-Eugène, l'avisant de remettre la rive du fleuve dans son état naturel et de cesser d'effectuer du remblayage dans le marécage.

Obliga- tions Ouverture Soumiss.

En date du 2 décembre 1980, le Ministre des Affaires Municipales du Québec, M. Jacques Léonard, accuse réception de la résolution adoptée le 24 novembre dernier relativement à l'article 760 B du Code Municipal, soit l'ouverture, par le Ministère, de soumissions concernant une émission d'obligations.

Loi de Police YPicotte

En date du 3 décembre 1980, M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la résolution du 24 novembre dernier relativement à la loi 48 modifiant la Loi de Police. M. Picotte espère l'appui des autres députés de la région pour le respect de l'autonomie municipale.

Loi de Police

En date du 28 novembre 1980, M. Jean-Marie Beaudet de la Commission de Police du Québec accuse réception de notre résolution concernant la loi 48 modifiant la loi de police.

2e Tranche Subvent. Chalet

En date du 17 novembre 1980, le ministre des Affaires Municipales fait parvenir un chèque de $30,700. représentant la deuxième avance sur la subvention du projet de la construction du chalet de loisirs.

Subvent. Entretien Chemins Hiver

En date du 7 novembre 1980, le ministre des Transports M. Denis de Belleval, confirme une subvention pour l'entretien des chemins, saison 80-81, au taux de $490. du kilomètre, sur une longueur de 36,59 km.

Bureau Poste

En date du 19 novembre 1980, M. Claude G. Lajoie fait parvenir copie d'une lettre de l'adjointe du ministre des Travaux Publics accusant réception de la lettre concernant le bureau de poste.

Passages Niveau

En date du 1er décembre 1980, M. Jean-Paul Plourde, directeur régional de la Commission Canadienne des Transports fait part des recommandations suivantes à la suite de l'examen des passages à niveau. Au passage du chemin Ste Marguerite, considérant la visibilité restreinte, la circulation routière et surtout ferrovière, il y aurait lieu d'ajouter des barrières à bras courts.

Pour ce qui est du passage du rang St-Charles, il est recommandé que les lentilles des unités lumineuses soient remplacées par des lentilles genre "LIGHTER BRIGHT"

Certificat LRobitail

En date du 19 novembre 1980, M. J. Claude Déry, directeur, Région Mauricie Bois-Francs du Ministère de l'Environnement autorise l'exploitation de l'établissement abritant 300 porcs, lot 327, appartenant à M. Lionel Robitaille.

APCHQ

L'Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec, Trois-Rivières Mauricie Inc. invite à participer au souper réunion qui aura lieu à l'Auberge des Gouverneurs le 3 décembre 1980. Invitation à devenir membre de cet organisme.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 5

Entretien Voie entre N.-Dame DuFleuve

En date du 26 novembre 1980, Mesdames Magella Gosselin et Guy Jutras demandent à la Municipalité s'il est possible de dédommager les frais pour l'entretien du chemin d'hiver entre la rue Notre-Dame et la rue Du Fleuve. Cette voie est utilisée par une autobus scolaire et pourrait être nécessaire en cas d'incendie. Ce chemin étant privé la Municipalité ne peut effectuer ces travaux.

INITIALES DU MAIRE
545
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session Inf. Budget

Le Bureau régional des Affaires Municipales pour la région Mauricie-Bois-Francs organise des sessions d'informations sur le budget. Une réunion aura lieu au Cap de la Madeleine le 10 décembre 1980. Le secrétaire-trésorier et/ou l'adjoint sont autorisés à y assister.

Plans Bureau Poste

Le Ministère des Travaux Publics fait parvenir copies des plans et devis pour la construction d'un nouveau bureau de Poste à la Pointe-du-Lac. Des soumissions publiques sont demandées et seront ouvertes le 18 décembre 1980.

CRD-04

Le CRD-04 invite la municipalité à renouveler sa cotisation à cet organisme. Le coût est de $0.03 par habitant. Cet organisme souligne son travail de représentation régional.

TekEau

En date du 8 décembre, la firme Tek Eau Inc. soumet les résultats de son étude hydrogéologique. Les résultats de cette étude sont très favorables. La firme soumet le compte de ses honoraires pour cette étude.

Restaurant Loisirs

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions publiques pour l'octroi d'une concession de restaurant dans ses bâtisses de loisirs,

CONSIDERANT que seulement deux personnes ont soumis un prix,

CONSIDERANT que le manque d'informations sur la rentabilité d'une telle concession est la cause du petit nombre de soumissions reçues

332/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu:

De rejeter les soumissions, reçues et ouvertes le 24 novembre 1980, de Madame Angèle Oliverio et de M. Guy Janvier.

Adopté.

Brigadiers scolair.

Suite à une vérification du secrétaire-trésorier, il apparaît que seulement un petit nombre d'enfants se transportent à pieds pour se rendre aux écoles St-Yves et Notre-Dame. En conséquence, les membres du Conseil sont unanimes à ne pas procéder à l'engagement de brigadiers scolaires à l'approche de ces écoles tant que le nombre d'enfants circulant à pieds ne sera pas plus élevé.

Obligations JB. Deschamps

CONSIDERANT l'offre de la firme J.B. Deschamps Inc. de contrôler la dette obligatoire de la Municipalité,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et unanimement résolu:

333/80

Que la maison J-B. Deschamps Inc. soit autorisée à transiger directement avec la Banque Nationale du Canada, succursales sises au 1433 Notre-Dame, Trois-Rivières, et au 680 Ste Anne, Yamachiche concernant les obligations et coupons payés de la Corporation de Pointe-du-Lac et de la Corporation de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Que ladite banque soit autorisée à regrouper en un seul compte total "coupons et obligations" tous nos comptes actuels de coupons et obligations payés. J.B. Deschamps Inc. nous donnant à la fin de notre année fiscale un état détaillé de nos différents comptes par échéance et numéro de coupons.

Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
G.B.
546
INITIALES DU SEC.-TRES.

Modification Elect. Chalet Loisirs

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer des transformations au système électrique du chalet de loisirs afin de compléter l'aménagement d'un restaurant à l'intérieur de ladite bâtisse

CONSIDERANT que des prix ont été demandés à au moins deux entrepreneurs électriciens,

334/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de retenir les services de la firme Baie-Jolie Electrique, au coût de $3,525.00, pour effectuer les transformations électriques nécessaires à l'aménagement d'un restaurant dans le chalet de loisirs de la Municipalité. Les argents nécessaires seront pris à même les surplus accumulés.
Adopté

Taux Intérêts Comptes Taxe

CONSIDERANT qu'à la fin de chaque année, la Municipalité doit fixer, par résolution, le taux d'intérêt à charger sur les comptes de taxes en retard durant l'année suivante,

335/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de fixer à 1½% par mois (18% par année) le taux d'intérêt que la Municipalité chargera sur les comptes de taxes non payés dans les délais prescrits pour l'année 1981.
Adopté

Ave des Arts Lumières de Rue

CONSIDERANT que les propriétaires, résidents, de l'Avenue des Arts, soit la partie de rue à l'ouest de l'Avenue St-Jean Baptiste, demandent par requête l'installation de cinq (5) lumières de rue dans leur secteur,

CONSIDERANT que ces gens s'engagent à en payer les coûts,

336/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement prévoyant l'installation et le maintien de cinq (5) lumières de rue dans le secteur Avenue des Arts, soit la partie située du côté ouest de l'Avenue st-Jean-Baptiste.
Adopté.

COMPTE FOLIO 612

839	J.B. Lanouette	Ass. Pompiers	J	$ 247.00
840	Caisse Pop. Pte du Lac	A. Thériault	J	4,047.42
841	Ministère Rev. Québec	Impot Nov.	J	1,108.64
842	Receveur du Canada	Impot Nov.	J	862.70
843	Gérard Biron	inspection nov.	J	125.00
844	Gaétan Roberge	Voyages nov.	J	166.66
845	Martial Beaudry	1 déc - 14 déc	J	478.08
846	Martial Beaudry	15déc - 28 déc.	J	478.08
847	Suz. Denoncourt	1 déc - 14 déc	J	316.40
848	Suz. Denoncourt	15déc - 28 déc	J	316.40
849	Hélène Leclerc	1 déc - 14 déc	J	267.64
850	Hélène Leclerc	15déc - 28 déc	J	267.64
851	Jean B. Pothier		J	1,277.33
852	Gaétan Roberge	1 déc - 14 déc	J	444.01
853	Gaétan Roberge	15déc - 28 déc	J	444.01
854	Marcel Crête	1 déc - 14 déc	J	456.44
855	Marcel Crête	15déc - 28 déc	J	456.44
856	Michel Thiffeault	1 déc - 14 déc	J	478.49
857	Michel Thiffeault	15déc - 28 déc	J	478.49
858	Banque Nationale TR		J	1,097.96
859	Mme Roméo Fafard	équip. pompiers	J	130.50
860	Poissonnerie Griffin Inc.	divers	J	228.50
861	Suzanne Denoncourt	Voyages	J	60.00
862	Ministre Finances Qué	Mutations	J	23.00

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

863	Bibliothèque Centrale	Livres	$1,056.77 ✓
864	annulé		
865	3M Canada Ltd	papeterie	122.27 ✓
866	Le Nouvelliste	annonces	139.75 ✓
867	Bertrand Lamothe		175.00 ✓
868	Corp. Vill. Yamachiche	pompiers	73.00 ✓
869	Réal Trahan	divers	35.66 ✓
870	St Maurice Oxigen	divers	8.64 ✓
871	A.Guy Messier		3,897.97 ✓
872	Annulé		
873	Noé Veillette Inc.		2,014.00 ✓
874	Saillant Inc.	Matériaux	1,211.70 ✓
875	Raymond Lamothe	rép.	165.73 ✓
876	ASEA	rép.	548.00 ✓
877	A. Thériault	Vid. déc. 80	4,047.42 ✓
878	Service Vidanges Inc.	4 mois	4,747.68 ✓
879	J. Pascal Inc.	matériel	58.87 ✓
880	Jardin Baie-Jolie Inc.	Pont garage	456.75 ✓
881	Cambrek Inc.	patinoire	1,654.45 ✓
882	Loews Le Concorde	congrès	689.69 ✓
883	Loews Le Concorde	congrès	70.50 ✓
884	Claude Tousignant	réception	225.00 ✓
885	Quincaillerie Pte du Lac		302.66 ✓
886	Gérard Biron	déc. 80	125.00 ✓
887	Gaétan Roberge	voyage déc.	166.66 ✓
888	Les Prévoyants Can.	fonds pension	10,274.81 ✓
889	Clément Beaudry	Rep. Comité	1,385.25 ✓
890	Jean-Pierre Benoit	"	555.08 ✓
891	CONRAD Carbonneau	"	575.08 ✓
892	Denis Houle	"	475.08 ✓
893	Georges H. Denoncourt	"	595.08 ✓
894	Jules Levasseur	"	555.08 ✓
895	Robert Parenteau	"	595.08 ✓
896	Fournier & Martin	Aqueduc	205.22 ✓
897	Mme Ginette Plante	Bibliothèque	500.00 ✓
898	Papeterie Mauricienne Inc		161.01 ✓
899	Thomas Bellemare Fils		301.20 ✓
900	Garage Pépin Fils		189.42 ✓
901	Gazette Officielle Qué		97.70 ✓
902	Co. Enercan Inc.		139.67 ✓
903	Coopérative Fédérée	Centre	328.64 ✓
904	Canron Inc.	B.F.	160.70 ✓
905	Martial Beaudry	pompier	88.00 ✓
906	Raymond Benoit	"	68.00 ✓
907	Gilles Bourgouin	"	40.00 ✓
908	Marcel Crête	"	126.00 ✓
909	Sylvio Dufresne	"	88.00 ✓
910	André Dugré	"	68.00 ✓
911	Luc Dugré	"	41.00 ✓
912	Marcel Guay	"	68.00 ✓
913	Normand Hélie	"	81.00 ✓
914	Rénald Légaré	"	20.00 ✓
915	Denis Lesmerises	"	68.00 ✓
916	Michel Lesmerises	"	48.00 ✓
917	J. Yves Pépin	"	108.00 ✓
918	Michel Thiffeault	"	94.00 ✓
919	Réal Trahan	"	47.00 ✓
920	J.C. Turgeon	"	41.00 ✓
921	Gaétan Roberge	"	20.00 ✓
922	Formulaires Ducharme Enr.	Papeterie	48.29 ✓
923	Louis Dugré	Aqueduc Rép	658.00 ✓
924			
925	Michel Pellerin Inc.		64.04 ✓
926	Bell Canada		415.78 ✓
927	Hydro Québec		3,246.59 ✓
928	J.B. Pothier	divers	87.15 ✓
929	Ben Vanasse Inc.	matériaux	231.70 ✓
930	Trois-Rivières Location	chalet	21.96 ✓

INITIALES DU MAIRE

547

INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME UTF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
548
INITIALES DU SEC.-TRES.

931	Denis Lesmerises	divers	$ 24.75
932	Marcel Bergeron	divers	254.80
933	Paul Vennes Inc.	café	108.88
934	Simard & Comeau		36.00
935	Dis. Robert Enr		440.45
936	Tek Eau Inc.	Sondage aqueduc	9,986.00

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 8ième jour de décembre 1980.

Jean Bte Pothier

Jean-Baptiste Pothier, sec. trés.

337/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté

338/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu d'ajourner la présente assemblée à lundi le 15 décembre 1980, à 20:00 heures (8:00 heures)
Adopté.

La présente asseemblée est ajournée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance
Ajournée
15/12/80

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la séance régulière du 8 décembre 1980, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 15 décembre 1980, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Jean-Pierre Benoit, Robert Parenteau sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Denis Houle et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 8 décembre 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

339/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 8 décembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

340/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté

INITIALES DU MAIRE
549
INITIALES DU SEC.-TRES.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport du voyage à Québec qu'il a effectué le 12 décembre dernier. Le secrétaire-trésorier a rencontré M. Mair et Gabriel Bélanger afin de voir la possibilité d'obtenir une subvention sur les dépenses supplémentaires effectuées à l'aménagement du terrain de loisirs. Ce dossier demeure ouvert mais les possibilités sont faibles.

Le secrétaire-trésorier a aussi rencontré M. LeFrançois à la Société d'Habitation du Québec afin de connaître l'évolution du dossier de construction d'une habitation à loyer modique. Les démarches se poursuivent et les prochaines étapes sont l'achat des terrains et leur arpentage.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE:

HydroQ Reclam ation 13/10/80

En date du 8 décembre 1980, M. J.P. Tessier, coordonnateur-réclamations comptabilité à l'Hydro-Québec, accuse réception de notre lettre du 17 novembre 1980 réclamant $678.00 relativement à des dommages causés à un moteur électrique le ou vers le 13 octobre 1980 à une station de pompage. Après avoir vérifié, M. Tessier communiquera de nouveau avec nous.

Loi Police Minist. Rev. Acc.Rec

En date du 4 décembre 1980, M. Michel Clair, Ministre du Revenu du Québec, accuse réception de notre résolution No. 318/80, relativement à la modification de la loi 48, loi modifiant la loi de la police.

Loi Police Min. Justice Acc.Rec.

En date du 4 décembre 1980, Me Marc-André Bédard, Ministre de la Justice du Québec accuse réception de notre résolution concernant la loi 48, loi modifiant la loi de police.

Minist. Aff. Munic. LoiPol. Acc.Rec

En date du 10 décembre 1980, M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec accuse réception de notre résolution concernant la loi 48, loi modifiant la loi de police, M. le Ministre mentionne "qu'il s'agit d'une responsabilité municipale traditionnelle qui ne peut être rayée sans plus de précautions pour l'autonomie locale ou nos préoccupations de décentralisation et de services aux citoyens".

Traverse Niveau Ste Mar StChar

En date du 15 décembre 1980, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé fait parvenir copie d'une lettre que le Ministre des Transports, M. Denis de Belleval, lui a adressée le 26 novembre dernier relativement à la sécurité des traverses à niveau du chemin Ste Marguerite et du Rang St-Charles.

Syst. Radio Avis

En date du 12 décembre 1980, le Département des Communications du Gouvernement du Canada avise que le fait de ne pas mentionner d'indicatif d'appel lors de conversation sur le système de communication incendie constitue une violation à la loi sur la radio. Le ministère prie de corriger cette situation.

Garage Munic. Assur.

En date du 11 décembre 1980, la firme Assurances Jean Caron Inc avise que moyennant le paiement d'une prime additionnelle de $97.00 le garage municipal est assuré pour un montant de $40,000.00 rétroactivement au 30 octobre 1980.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

550

LPelletier Sablage 6eRg

En date du 8 décembre 1980, M. Luc Pelletier, propriétaire au 1741, 6e Rang Est, Pointe-du-Lac, souligne qu'il a avisé à plusieurs reprises que lors du sablage des chemins, le camion ne se rendait pas jusque chez lui ou face à sa propriété. M. Pelletier avise que si cela se reproduit, il fera accomplir ces travaux et en fera parvenir la facture à la Municipalité. M. Pelletier devra être avisé qu'une attention spéciale sera apportée mais qu'il doit aussi être conscient qu'étant donné le faible volume de circulation, certains chemins ne sont pas sablés, les risques d'accident y étant aussi faibles.

Soumissions Obligations

CONSIDERANT que la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, dans le comté de St-Maurice, a demandé Par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $157,000.00, avis qui a paru le 29 novembre 1980;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux soumissions ci-dessous détaillées:

Nom	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Cie Molson et Rousseau Ltée	97.43	78,000	13.75	1982-86	14.5033
		79,000	14.00	1991	
Lévesque-Beaubien Inc.	96.299	78,000	13.75	1982-86	14.7750
		79,000	14.00	1991	

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de la Cie Molson-Rousseau Ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

341/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, que l'émission d'obligations au montant de $157,000.00, de la corporation de Pointe-du-Lac, soit adjugée à la Cie Molson et Rousseau Ltée.
Adoptée.

Obligations 342/80 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement,

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de $157,000, fait en vertu des règlements numéros: 105 de l'ex La Visitation de la Pointe du-Lac et 26;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq ans (à compter du 12 janvier 1981), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 15 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.
Adoptée.

Obligations 343/80 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de $157,000., fait en vertu des règlements numéros: 105 de l'ex La Visitation de la Pointe-du-Lac et 26;

demande est faite par la présente pour obtenir l'auto-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

risation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- dix ans (à compter du 12 janvier 1981), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 16 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE ..C.B.. 551 INITIALES DU SEC.-TRES.

Obligations

ATTENDU que la Corporation de Pointe-du-Lac émet des obligations pour un montant total de $157,000., en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro		Pour un montant de
105	(ex La Visitation de la Pointe-du-Lac)	$20,000
26		$137,000
		$157,000

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

344/80

Il est par conséquent proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $157,000.

1- Les obligations seront datées du 12 janvier 1981;

2- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;

3- Un intérêt à un taux n'excédant pas 14% l'an sera payé semi-annuellement le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".

5- Les obligations seront émises en coupures de $100 ou de multiples de $100.

6- Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.
Adoptée.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
552
INITIALES DU SEC.-TRES.

Règ.#5
Art 1G

AMENDEMENT AU REGLEMENT #5 ARTICLE 1-G

RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE POUR AJOUTER UNE PARTIE DU SECTEUR AVENUE DES ARTS, SOIT LA PARTIE SITUEE A L'OUEST DE L'AVENUE ST JEAN BAPTISTE.

ATTENDU que les contribuables du secteur Avenue des Arts demandent par requête, adressée à la Municipalité en date du 2 décembre 1980, l'installation de 5 lumières de rue le long de l'Avenue des Arts, soit le lot 177-9 Rue.

ATTENDU que les contribuables de ce secteur s'engagent à en défrayer le coût,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent amendement au règlement #5, a été donné à la séance du 8ième jour de décembre 1980,

345/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'apporter un amendement au règlement No. 5, relatif à l'éclairage des rues à l'intérieur de la Municipalité de Pointe-du-Lac, à l'effet d'ajouter à ce règlement l'article 1-G; ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1-G) Le coût de l'éclairage des 5 luminaires installés le long de l'Avenue des Arts, soit le lot 177-9, sera défrayé par les résidants riverains et futurs du secteur Avenue des Arts, tel que décrit à l'article #2 du règlement #5.

Passé et adopté à la séance du 15 décembre 1980.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Une assemblée d'électeurs propriétaires du Secteur Avenue des Arts sera tenue le 5 janvier 1981 à 7:00 heures p.m., heure de l'est à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac.

Après deux heures suivant la lecture du présent amendement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé, avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habiles à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 12 propriétaires habiles à voter sur ce règlement.

Le présent amendement est passé et entrera en vigueur suivant la loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 16ième jour de décembre 1980.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16ième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Concession Restaurant

CONSIDERANT que la Municipalité est propriétaire d'un chalet de service sur son terrain de loisirs,

CONSIDERANT que ces installations demandent une surveillance et de l'entretien,

CONSIDERANT qu'un restaurant a été aménagé à l'intérieur de ce chalet,

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumission publique pour l'octroi d'une concession de ce restaurant,

CONSIDERANT que les soumissions reçues n'étaient pas satisfaisantes et que la Municipalité a rejeté les soumissions reçues,

346/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu:

1) De confier temporairement à M. Guy Janvier la concession du restaurant dans le chalet de service de loisirs de la Municipalité selon l'entente ci-après.

2) D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et et au nom de la Municipalité, l'entente ci-bas avec M. Guy Janvier.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE C.B. 553 INITIALES DU SEC.-TRES.

Contrat

CONTRAT

ARTICLE 1

La présente entente vise à accorder une concession de restaurant dans un local à cette fin, situé dans le chalet des loisirs de la Municipalité de Pointe-du-Lac, le tout comprenant également un petit local situé à l'arrière de l'arrêt balle du terrain de balle dure.

ARTICLE 2

La présente entente est pour une période de 30 jours et pourra être renouvelée pour une période de même durée, soit 30 jours, à moins qu'une des parties ne signifie à l'autre quinze jours avant la fin du présent contrat, son intention d'y mettre fin.

La présente entente débutera le 16 décembre 1980, si le concessionnaire a satisfait toutes les exigences. Le mois de décembre constituant un demi mois. La première période complète débutera le 1er janvier 1981 pour se terminer le 31 janvier 1981. Les périodes subséquentes débuteront le 1er jour du mois pour se terminer avec le dernier jour du mois.

ARTICLE 3

La Municipalité de Pointe-du-Lac s'engage à:

3A) Fournir au concessionnaire accepté, les locaux mentionnés à l'article 1, ainsi que l'eau froide, le chauffage, l'électricité et une assurance faisant partie de l'assurance globale de la Municipalité.

3B) Fournir au concessionnaire accepté, l'équipement de restauration décrit à l'annexe A des présentes. Tout équipement ou aménagement supplémentaire devra être fourni par le concessionnaire, lequel devra remettre les lieux dans leur état primitif à la fin du bail. Les améliorations fixées à perpétuelle demeure et devenues immeubles par destination devront être laissées sur place et deviendront la propriété de la Municipalité.

3C) Donner au concessionnaire accepté, l'exclusivité en matière de restauration sur le terrain des loisirs de la Municipalité de Pointe-du-Lac. Le concessionnaire ne pourra par ailleurs céder ses droits aux présentes sans le consentement écrit de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
554
INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 4
Le concessionnaire s'engage à:

4A) Obtenir et maintenir en force une police d'assurance responsabilité publique et incendie de locataire pour un montant de $200,000.00 pour toute la durée de l'entente, et en fournir copie à la Municipalité avec la preuve du paiement de la prime.

4B) Déposer entre les mains de la Municipalité, lors de la signature des présentes, et par la suite, le premier jour de chaque mois,un montant de $50.00 par mois, à titre de cautionnement afin de garantir le bon usage des lieux et de l'équipement. Le concessionnaire sera responsable de tout bris occasionné, soit à l'équipement ou à l'immeuble qu'il occupe.

4C) A ne pas vendre de boissons alcooliques sur/ou/dans les propriétés de la Municipalité.

4D) A ne modifier en aucune façon les locaux occupés sans le consentement exprès et écrit de la Municipalité.

4E) Faire l'entretien ménager intérieur du chalet de service et du local à l'arrière du terrain de baseball et de les garder dans un état de propreté convenable. La Municipalité s'engage à fournir les équipements et produits nécessaires.

4F) Exercer une surveillance étroite des locaux et y maintenir le bon ordre et la paix. Exercer une surveillance des activités extérieures.

4G) Avoir l'entier contrôle des clés, ainsi que les chambres des joueurs à l'intérieur du chalet principal.

4H) Ouvrir le chalet principal une heure avant les activités sportives établies par la Municipalité, ou l'organisme des loisirs ainsi que voir à l'application de la cédule des activités établies.

4I) S'occuper du système d'éclairage des patinoires, ainsi que des terrains de balle.

4J) Payer son loyer d'avance le premier de chaque mois.

ARTICLE 5

La Municipalité de Pointe-du-Lac se réserve le droit de mettre fin au présent contrat, advenant le cas où le concessionnaire ferait défaut de l'observer dans son intégrité pour quelque cause ou raison que ce soit, et plus spécialement mais non limitativement, ferait défaut de payer son loyer, ne donnait pas un service convenable et laissait détériorer les équipements et les locaux loués.

Signé à la Pointe-du-Lac,
Le jour de 1980.

MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC — Clément L. Beaudry

CONCESSIONNAIRE — Guy Janvier

Achat Refriger.

CONSIDERANT que pour compléter l'équipement du restaurant à l'intérieur du chalet de loisirs, il manque un réfrigérateur,

347/80

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'acheter au Beau Foyer Meuble Enr. un réfrigérateur de marque Inglis avec porte ouvrant à gauche au coût de $650.00.
Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Les fonds nécessaires à cet achat seront pris à même le surplus de l'année en cours.

INITIALES DU MAIRE
555
INITIALES DU SEC.-TRES.

Cas Charbonneau Mandat Bendwell

CONSIDERANT que M. Paul Charbonneau a fait parvenir à la Municipalité deux brefs d'assignation dont l'un à l'effet de réclamer un montant de $175,000.00 et l'autre à l'effet de faire déclarer nul le règlement de zonage,

CONSIDERANT la complexité du droit municipal,

348/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de mandater la firme Bendwell et Ass. à assister Me Bertrand Lamothe à défendre les intérêts de la Municipalité dans les causes avec M. Paul Charbonneau.
Adoptée.

Chalet Loisirs Plancher

CONSIDERANT que le plancher du chalet de service du terrain de loisirs de la Municipalité semble défectueux,

Avis Ingénieurs

CONSIDERANT que cette construction a été réalisée sous la surveillance de la firme d'Ingénieurs Vézina, Fortier, Poisson et Ass.,

Const. Becancour

CONSIDERANT que le contracteur général est la firme Construction Bécancour Inc.,

CONSIDERANT que les activités normales pour ce genre de bâtisse sont présentement en cours,

349/80 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'aviser la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., et la firme Construction Bécancour Inc. de venir constater dans les plus brefs délais, l'état du plancher et /ou de la peinture qui le recouvre, et de voir les correctifs à apporter afin de rétablir cet état de chose.

L'ordre du jour étant épuisé,

350/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et unanimement résolu, de lever la présente assemblée ajournée.
Adoptée.

La présente assemblée ajournée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance 22/12/80

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 22 décembre 1980, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
556
INITIALES DU SEC.-TRES.

351/80

dernière assemblée tenue le 15 décembre 1980, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée ajournée tenue le 15 décembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

Afin de se conformer à la loi 57, l'ordre du jour de l'assemblée est entièrement consacré au budget de la Municipalité pour l'année 1981.

M. le Maire présente le budget de la Municipalité pour l'année 1981, tel que décrit ci bas:

REVENUS	
Taxes	$489,460.00
Compensation en lieu de taxes	35,471.00
Services à d'autres municipalités	500.00
Autres services rendus	2,600.00
Autres revenus de sources locales	114,500.00
Subventions du Gouvernement du Québec	107,750.00
TOTAL DES REVENUS----------	$750,281.00

DEPENSES	
Administration générale	$ 21,250.00
Gestion fin & administrative	119,815.00
Greffe	4,000.00
Evaluation	25,000.00
Contributions de l'employeur	19,000.00
Autres dépenses	35,300.00
Protection contre l'incendie	16,900.00
Administration	2,000.00
Voirie Municipale	30,000.00
Enlèvement de la neige	72,000.00
Eclairage des rues	22,500.00
Administration	1,700.00
Réseaux d'égouts	2,000.00
Réseaux de distribution de l'eau	36,000.00
Enlèvement & destruction des ordures	56,500.00
Centre communautaire	5,600.00
Bibliothèque	18,000.00
Terrain de jeux	10,400.00
Autres	12,000.00
Edifice Hotel de Ville	11,000.00
Machinerie & véhicules	5,500.00
Immobilisations à même les revenus	42,000.00
Frais de financement	168,130.00
Conseil de comté	13,000.00
TOTAL DES DEPENSES----------	$750,295.00

M. le Maire présente la liste des taux de taxes qui seront imposés en 1981 pour couvrir les montants de dépenses prévues au budget de 1981.

LISTE DES TAXES IMPOSEES EN 1981 mg

Taxe foncière	$ 0.75 du $100. évaluation
Taxe de vidange	$33.00 usager annuel
	18.00 usager saisonnier
Taxe d'égouts (secteur St Charles)	$40.00 /an/usager
Taxe d'eau	$85.00 usager annuel
	50.00 usager saisonnier

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Taxe de piscine	$15.00 année
TAXE DE LUMIERE DE RUE:	
Secteur Village	$ 0.10 du $100 éval
Secteur Ave St-Jean Bapt.	$75.00 /an/usager
Secteur Ave Simard	$35.00 /an/usager
Secteur Ave des ARTS	$35.00 /an/usager
Secteur Ave des Erables	$ 6.00 /an/usager
Secteur Place Garceau	$ 7.00 /an/usager
Secteur Ave Julien Proulx	$ 7.00 /an/usager
Taxe spéciale: Secteur Ave St Charles	$00.75 du $100. évaluation
Taxe de compensation de service (Institutions)	$00.75 du $100 évaluation sur valeur du terrain seulement.

INITIALES DU MAIRE 557 INITIALES DU SEC.-TRES.

PERIODE DE QUESTIONS

Les discussions et questions posées par les cinq ou six personnes présentes portent exclusivement sur le budget de l'année 1981.

Adoption Budget 81

Suite à la présentation du budget et de la liste des taxes imposées pour couvrir les dépenses prévues au budget de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1981.

352/80

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, d'adopter les prévisions budgétaires telles que ci-avant décrites pour l'année 1981. Ces prévisions comprennent des dépenses de l'ordre de $750,295.00 et les revenus de l'ordre de $750,281.00.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

353/80

Il est proposé par M. Robert Parenteau et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clement Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée Electeurs Prop. Secteur Ave des Arts 5/1/81

Procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation de l'amendement au règlement #5, article 1-G pourvoyant à l'éclairage de la rue des Arts, partie située à l'ouest de l'avenue St-Jean Baptiste, soit l'installation de 5 luminaires longeant l'avenue des Arts.

Cette assemblée fut tenue à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 5 janvier 1981 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Jean-Pierre Benoit, maire suppléant.

Après 2 heures suivant la lecture du règlement, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire de l'avenue des Arts ne s'étant opposé à l'adoption dudit amendement au règlement, le président de l'assemblée déclare l'amendement au règlement No. 5 approuvé par les électeurs concernés.

L'assemblée est levée à 9 heures p.m.

Jean Pierre Benoit — Maire suppléant

Jean Bte Pothier — secrétaire trésorier

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
558
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance
Régul.
12/1/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE_DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 12 janvier 1981 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Georges-H. Denoncourt est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 22 décembre 1980 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

1/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 22 décembre 1980. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

2/81 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Rapports mensuels — L'inspecteur municipal soumet les divers rapports mensuels tels que: incendie, aqueduc, permis de construction, voirie.

Vigneault — Demande de M. Normand Vigneault:
ATTENDU que M. Normand Vigneault s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture et aliéner en partie un terrain situé sur le lot P-23 à Pointe-du-Lac

ATTENDU que ce terrain est situé sur la route 138 et qu'il est desservi par un réseau d'aqueduc municipal,

ATTENDU que ce terrain est situé dans un secteur résidentiel et que l'utilisation projetée est la construction de résidences,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Vigneault,
Adopté.

Comité Personnel — M. Robert Parenteau souligne que le comité de personnel a rencontré les employés municipaux. Il soumet donc le document des conditions de travail des employés. Celui-ci doit faire l'objet d'une discussion en réunion de comité du Conseil Municipal.

PERIODE DE QUESTIONS

Signaux Arrêt Place Dubois. — M. Paul Charbonneau souligne qu'il n'y a pas de signaux "ARRET" aux intersections du secteur "Place DUBOIS". L'inspecteur municipal devra vérifier et corriger cette situation.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE C.B.
559
INITIALES DU SEC.-TRES.

M. Michel Beaulieu demande s'il y a de nouveaux développements relativement à la construction d'une école à la Pointe-du-Lac. M. le Maire mentionne que suite à une rencontre tenue vendredi le 9 janvier 1981 avec M. le Ministre Denis Vaugeois, aussi vice-président du Conseil du trésor du gouvernement, il semble que la construction de cette école soit compromise, le développement résidentiel devant dorénavant s'orienter vers les villes plutôt que vers les municipalités avoisinantes.

LPaquin Baseball

M. Lucien Paquin mentionne qu'il est à former une équipe de baseball pour adultes afin de faire partie de la ligue de baseball majeure M. Paquin veut donc savoir s'il aura à défrayer un montant pour utiliser le terrain de balle, étant donné que ses joueurs seront de Pointe-du-Lac. Aucune charge n'est faite pour les contribuables de la municipalité.

CORRESPONDANCE

Mme Odette Lesage, secrétaire de l'AFEAS remercie pour le prêt de la salle lors du marché aux puces de son organisme.

U.C.C.Q.

En date du 17 décembre 1980, M. J.Marie Moreau, président de l'Union des Conseils de Comté du Québec Inc. informe que suite à une résolution adoptée au dernier congrès, concernant les M.R.C., l'Union prépare une tournée d'informations sur les implications de la mise en place des municipalités régionales de comté.

CRD-04

En date du 10 décembre 1980, M. Michel Camirand, Directeur Général au C.R.D. 04, félicite les membres du Conseil pour les démarches déjà accomplies dans la création des municipalités régionales de Comté. M. Camirand souligne que son organisme est prêt, dans la mesure de ses moyens, à répondre aux municipalités qui feront appel à leur service.

Dir.Gén. Relations Mun.

En date du 15 décembre 1980, M. Jean-Guy St-Gelais, délégué régional du Ministère des Affaires municipales, avise que leur bureau est situé au Centre administratif Capitanal à Trois-Rivières et invite à communiquer avec lui pour toute information.

Commis. Nation. Aménagement

En date du 15 décembre 1980, la Commission Nationale de l'Aménagement annonce l'entrée en fonction des trois premiers membres de la Commission, organisme constitué en vertu de la Loi 125. La Commission désire établir le plus de liens possibles avec le monde municipal et invite à communiquer avec les membres si le besoin s'en fait sentir.

Minist. Communications

En date du 5 janvier 1981, M. Pierre Lemay, inspecteur de la radio, ministère des communications, demande de donner suite à la lettre concernant la période de surveillance du spectre.

En date du 6 janvier 1981, nous avisons le Ministère que nous avons pris bonne note des recommandations.

Bendwell

En date du 7 janvier 1981, la firme Bendwell & Associés Ltée, annonce l'association de M. Roland Boivin, ingénieur, au sein de leur firme.

Commis. Représ. Electorale

En date du 29 décembre 1980, la Direction des communications considère les municipalités comme unité de base lors du découpage du territoire électoral. Pour ce faire, la Commission demande notre aide en leur faisant parvenir des documents susceptibles de les aider, tels que bulletin, informations, plan zonage, etc...

Peinture Chalet

En date du 8 janvier 1981, la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés fait parvenir copie d'une lettre de Robert Frenette Inc. entrepreneur peintre, sous traitant de Construction Bécancour Inc. Celui-ci informe que le plancher de la grande salle du chalet des loisirs sera refait au printemps prochain. Pour les autres pièces, il y aura revérification des dégâts.

SYSTÈME UG Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
560
INITIALES DU SEC.-TRES.

Comité Consultation Mauricie

En date du 15 décembre 1980, M. Yves Roger Bertrand, président du Comité de consultation de la Mauricie, rappelle que le moment est venu de faire connaître nos intentions de découpage pour la création des municipalités régionales de comté. Le 15 janvier 1981 est la date d'échéance pour la réception de l'avis ou résolution de découpage.

MBeaulieu

En date du 17 décembre 1980, M. Michel Beaulieu demande à se faire entendre lors de la prochaine assemblée.

Télégramme Bibliot.

En date du 6 janvier 1981, M. Pierre Matte, du service des Bibliothèques publiques avise par télégramme que pendant les deux premières années de création de la bibliothèque municipale, celle-ci pourra bénéficier, sans préjudice, des services de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.

Bibliot.

En date du 5 janvier 1981, M. Pierre Matte du Service des Bibliothèques publiques, certifie l'annonce faite par télégramme concernant les services de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie que la bibliothèque municipale pourra bénéficier pendant les 2 ans, au cours desquelles elle recevra des subventions prévues à cet effet.

C.S.M.Q.

En date du 5 janvier 1981, M. Michel Gaudette, président de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc. présente les avantages d'une telle association et invite à faire parvenir la cotisation du secrétaire-trésorier pour l'année 1981 au montant de $150.00.

3/81

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité défraie les cotisations pour l'année 1981, du secrétaire trésorier et du secrétaire trésorier adjoint.
Adopté.

4/81

En date du 6 janvier 1981, la Société canadienne de la Croix Rouge fait de nouveau appel à la générosité de la Municipalité pour continuer l'oeuvre de cet organisme.

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de verser la somme de $75.00 à la Société Canadienne de la Croix Rouge.
Adopté.

Protection Civile

En date du 30 décembre 1980, la Protection Civile du Québec avise que le Conseil du trésor a décidé de céder aux municipalités l'équipement de protection civile qui est déjà à la Municipalité.

Accept. Minutes Ass. électeurs 5/1/81

Suite à la tenue d'une assemblée des électeurs propriétaires du secteur de l'Avenue des Arts (côté Ouest de l'Avenue St-Jean Baptiste) relativement à l'acceptation ou au refus d'un amendement au règlement no. 5 prévoyant l'installation de cinq lumières de rue dans ce secteur,

CONSIDERANT que durant les deux heures suivant la lecture de l'amendement au règlement No. 5 aucun électeur propriétaire du secteur concerné ne s'est objecté,

5/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires du secteur de l'Avenue des Arts tenue le 5 janvier 1981.
Adopté.

Maire Suppléant

CONSIDERANT que la Municipalité doit nommer un maire-suppléant à intervalle régulier,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

6/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de nommer M. Denis Houle, maire suppléant de la Municipalité pour le prochain terme.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE C.B. 561 INITIALES DU SEC.-TRES.

Avis Motion Règl. Biblio. CONSIDERANT que la Municipalité projette l'établissement d'une bibliothèque publique autonome,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir un règlement à cette fin,

7/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement établissant une bibliothèque publique autonome à la Pointe-du-Lac.
Adopté.

Garage Munic. Travaux CONSIDERANT que la Municipalité a débuté en 1980 la construction d'un garage municipal,

CONSIDERANT que cette construction demande à être complétée et que des argents sont prévus à cette fin au budget de l'année 1981,

8/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu de décréter des travaux pour compléter l'aménagement du garage municipal à un coût n'excédant pas $15,000.00. Les travaux seront exécutés en régie.
Adopté.

Transport en commun CONSIDERANT que la firme "Jos Paquette et Fils Inc." offre d'établir un service de transport en commun pour desservir une partie de la Municipalité,

CONSIDERANT qu'il est préférable d'obtenir l'appui des contribuables avant d'accepter l'offre de la firme Paquette

9/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à préparer un formulaire de requête et de distribuer ceux-ci afin que les intéressés puissent se prononcer sur cette question.
Adopté.

Développement MBeaulieu P-253 M. Michel Beaulieu désire connaître la position du Conseil Municipal relativement à son projet de développement sur le lot P-253. Après discussions sur les droits acquis que M. Beaulieu prétend avoir, les membres du Conseil se rencontreront vendredi le 16 janvier 1981 afin d'en discuter et de pouvoir prendre position à l'assemblée régulière du 26 janvier 1981.

Invitation Dépot Terme Emprunt Tempor. CONSIDERANT qu'à certaines périodes de l'année, la Municipalité détient de fortes sommes d'argent qu'elle peut alors placer à court terme,

CONSIDERANT qu'à certaines occasions, la Municipalité doit recourir à des emprunts temporaires,

10/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de procéder par voie d'invitation auprès des différentes institutions financières afin d'obtenir les meilleures conditions possibles lors de dépôt à terme et/ou lors de financement à court terme.
Adopté.

Achat volumes Bibliot. CONSIDERANT que la Municipalité projette l'établissement d'une bibliothèque publique autonome,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
562
INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que la Municipalité peut procéder à l'achat de volumes par l'entremise de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie,

11/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie à acheter, relier, coder, identifier et préparer des volumes pour un montant n'excédant pas $10,000. pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Chambres joueurs supplém.

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. et d'autres organismes à but non lucratif projettent l'organisation de tournois sur le terrain de loisirs de la Municipalité,

CONSIDERANT que le nombre de chambres de joueurs existantes dans le chalet de loisirs de la Municipalité ne semble pas suffisant pour l'organisation de tournoi,

12/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les démarches nécessaires afin de trouver un local nécessaire pour l'aménagement temporaire de chambres de joueurs supplémentaires.
Adopté.

Résolution M.R.C.

CONSIDERANT que la Municipalité doit faire parvenir au Comité Régional de consultation son avis relativement à la formation d'une Municipalité Régionale de Comté,

13/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de faire parvenir l'avis suivant:

S'appuyant sur les principes de la région d'appartenance et d'un territoire plutôt petit que grand, la municipalité de Pointe du Lac aimerait s'intégrer à une M.R.C. comprenant les municipalités suivantes: Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest, St-Etienne et Pointe-du-Lac. Nous ne nous objecterions pas à l'inclusion des municipalités de Yamachiche si celles-ci en manifestant le désir.

Nous acceptons aussi-bien qu'alors la M.R.C. serait plus grande - que certaines autres municipalités,dont le pôle d'attraction est aussi Trois-Rivières, s'y rattachent. Alors la M.R.C. pourrait regrouper les municipalités suivantes: Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest, Cap de la Madeleine, St-Etienne, St-Louis de France, Ste Marthe et Pointe-du-Lac.

Cependant, nous attachons une attention toute particulière au mode de représentation. Comme un des principes du renouvellement des comtés municipaux est de favoriser une participation plus active des citoyens à la prise de décisions et à la gestion de l'aménagement, de stimuler une implication plus grande des citoyens à la définition et l'organisation de leur cadre de vie, que le comté municipal renouvelé doit permettre aux citoyens d'exercer une prise réelle sur la gestion et les enjeux de la scène politique au comté; comme le rôle du nouveau comté municipal renouvellé en est un de concertation entre municipalités et non un de dépendance des petites municipalités à l'égard des plus populeuses, nous tenons absolument à y être dignement représentés, sinon nous suggérerions alors un regroupement de municipalités de tailles plus équilibrées afin d'y jouer pleinement notre rôle et non celui de simples spectateurs: Trois-Riv. Ouest Pointe-du-Lac, St-Etienne, Yamachiche et possiblement St-Sévère et St-Barnabé.

Pour nous, ce principe est encore plus important que le principe de l'appartenance.

Adopté.
Le vote est demandé sur cette résolution: 4 conseillers sont en faveur, un est contre.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Nouvelle École

CONSIDERANT que la Commission scolaire Chavigny projette la construction d'une nouvelle école à la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que les autorités en matière d'éducation reconnaissent l'opportunité d'une telle construction

CONSIDERANT que lors d'une rencontre tenue au bureau de M. le Député Denis Vaugeois le 9 janvier dernier en compagnie des représentants municipaux scolaires et gouvernementaux, M. le Député n'a pas semblé favorable à cette construction,

14/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'aviser Monsieur le Premier Ministre René Lévesque de ce qui suit:

Parce qu'il nous semble un non-intérêt du Vice-Président du Conseil du Trésor pour l'implantation d'une nouvelle école à Pointe-du-Lac, projet déjà approuvé par le Ministère de l'Education, et sachant qu'il en sera question à votre réunion du 13 janvier, le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac vous demande d'apporter un intérêt particulier à la demande de la Commission Scolaire Chavigny concernant ce dossier. Adopté.

INITIALES DU MAIRE ..... 563 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

COMPTE FOLIO 612

1	Receveur Gén. Can.	Poste	$ 73.10
2	Ministère Rev.	Impot déc. 80	2,078.24
3	Receveur Gén. Can.	Impot déc. 80	1,563.01
4	Martial Beaudry	29 déc - 10 janv.81	478.08
5	Martial Beaudry	12 janv- 24 janv.81	555.24
6	Suz. Denoncourt	29 déc - 10 janv.81	316.40
7	Suz. Denoncourt.	12 janv- 24 janv.81	373.50
8	Hélène Leclerc	29 déc - 10 janv.81	267.64
9	Hélène Leclerc	12 janv- 24 janv.81	333.58
10	Jean Bte Pothier	Janvier 81	1,277.33
11	Gaétan Roberge	29 déc - 10 janv.81	444.01
12	Gaétan Roberge	12 janv- 24 janv.81	530.57
13	Marcel Crête	29 déc - 10 janv.81	456.44
14	Marcel Crête	12 janv- 24 janv.81	532.06
15	Michel Thiffeault	29 déc - 10 janv.81	478.49
16	Michel Thiffeault	12 janv- 24 janv.81	560.79
17	Banque Nationale	Règl. 97	10,314.52
18	Banque Nationale	Frais Banque	5.00
19	A. Thériault	Vidanges	100.00
20	Papeterie Mauricienne	Divers	47.30
21	Restaurant Grec	Réception	220.83
22	Le Nouvelliste	Annonce	39.00
23	P.V. Ayotte	Divers	19.23
24	3M Canada Ltée	Papeterie	376.34
25	Jean Caron Inc.	Assurance	97.00
26	AQTE de la Mauricie	congrès	30.00
27	Ass. Chefs Serv. Incendie	cotisation	25.00
28	Marcel Bergeron	Divers	16.16
29	Réal Trahan	Divers	21.92
30	Garage Pépin Fils	Rép.	18.00
31	Moccomat Ltée	Café	16.20
32	Jean Bte Pothier	voyages	198.80
33	Martial Beaudry	Pompier	40.00
34	Gilles Bourgouin	"	40.00
35	Marcel Crête	"	72.00
36	Sylvio Dufresne	"	40.00
37	Normand Hélie	"	20.00
38	Michel Lesmerises	"	27.00
39	J. Yves Pépin	"	47.00
40	Michel Thiffeault	"	47.00
41	Réal Trahan	"	20.00
42	Gaétan Roberge	"	20.00

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
564
INITIALES DU SEC.-TRES.

43	Société Can. Sel Ltée	Voirie	$4,582.83
44	Coopérative Fédérée Qué.	Voirie	17.81
45	Louis Dugré		507.00
46	Ls Georges Guilbert	Aqueduc	60.00
47	Coopérative Fédérée	Huile	328.64
48	Garage R. Lamothe	Camion	110.81
49	Laurent Savoie	Terrain Loisirs	1,305.57
50	Au Beau Foyer Meubles	"	702.00
51	Fournier Martin	"	38.67
52	Distribution Robert	"	339.40
53	Noé Veillette Inc.	Garage	75.52
54	Hydro Québec		3,349.08
55	Bell Canada		413.59
56	annulé		
57	Installation Electriques Baie-Jolie		3,570.00
58	Gasbec Inc.		8,033.04
59	Lalancette Fils		91.71
60	Thomas Bellemare Fils	Voirie	2,081.40

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 12ième jour de janvier 1981.

Jean B te Pothier
Jean Baptiste Pothier, sec. trés

15/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean Pierre Benoit, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé

16/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 26/1/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 26 janvier 1981 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 janvier 1981, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

INITIALES DU MAIRE ..C.B.. 565 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

17/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 12 janvier 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Transport en commun placer à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

18/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Bureau Poste — Le secrétaire-trésorier soumet un rapport verbal d'une rencontre tenue avec l'ingénieur et le contracteur d'un futur bureau de poste à la Pointe-du-Lac. Le secrétaire-trésorier leur a mentionné le souhait du Conseil de voir cette bâtisse reculer le plus loin possible du chemin Ste Marguerite.

Rencontre Personnel — Le Comité de Personnel souligne que le 20 janvier dernier, il a rencontré le personnel municipal afin de leur faire part des dernières offres du Conseil Municipal en matières de conditions et de salaires.

Comité Urban. Cas Beaulieu — Le comité d'urbanisme souligne qu'il a rencontré M. Michel Beaulieu afin de lui faire part de l'opinion du Conseil Municipal relativement à son projet de développement. M. Beaulieu examinera la situation et donnera ses commentaires.

PERIODE DE QUESTIONS

Annonce Chalet Loisirs — M. Guy Janvier demande l'autorisation de faire installer une annonce "Pepsi Cola" sur le terrain de loisirs. Après discussions, les membres du Conseil n'y sont pas très favorables mais étudieront la question afin de trouver une autre solution.

Table Ronde Chalet — M. Guy Janvier demande l'installation d'une table ronde, avec poubelle au centre, à l'intérieur de la salle du chalet de loisirs. Les membres du Conseil vont étudier cette question.

Tournoi Hockey Balle — M. Guy Janvier mentionne que le comité de hockey balle désire organiser une activité et voudrait vendre de la bière à cette occasion. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection à la condition que la demande soit faite par l'entremise des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

MBeaulieu Passerelle — M. Michel Beaulieu et des représentantes du comité de parents de l'école Notre-Dame demandent l'installation d'une passerelle au dessus du ruisseau qui traverse le chemin Ste Marguerite, près de l'école Notre-Dame. Les membres du Conseil demanderont l'autorisation aux propriétaires de terrain adjacents afin de dégager ceux-ci de toutes responsabilités. On verra à faire une installation temporaire ou permanente.

CORRESPONDANCE:

Remerciement — M. & Madame Yvon Charest, propriétaires du commerce "Au beau Foyer Meubles", remercient de l'encouragement de la Municipalité lors de l'achat d'un réfrigérateur.

Autorisation — En date du 7 janvier 1981, M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec autorise la Municipalité à émettre à courte

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB 566 INITIALES DU SEC.-TRES.

Emission Obligations 105 & 26

échéance à 5 ans et à 10 ans, les obligations émises en vertu des règlements 105 de l'ex-Visitation de Pointe-du-Lac maintenant Pointe-du-Lac et du règlement #26.

Modification Règ. 105 et 26

En date du 7 janvier, la Commission Municipale du Québec autorise la Municipalité à modifier ses règlements No. 105 et 26 afin de procéder à une nouvelle émission d'obligations.

B.C.P. Acc.Réc. Achat Volumes.

En date du 22 janvier 1981, M. Pierre L'Hérault, Directeur Général à la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie, accuse réception de la résolution autorisant cet organisme à acheter des volumes pour un montant de $10,000. au nom de la Municipalité. M. L'Hérault mentionne que ces volumes seront facturés au prix coûtant du libraire, la reliure et les autres frais étant facturés au nom de notre bibliothèque.

Avis sur découpage Acc.Rec. Comité Consulta.

En date du 19 janvier 1981, le Comité de Consulation de la Zone 15 Mauricie, accuse réception de la résolution sur l'avis d'intention de découpage sur la base des futures Municipalités régionales de comté. La prochaine étape étant la formation des Conseils provisoires des maires selon les avis de découpage reçus, une invitation parviendra prochainement afin de donner les coordonnées nécessaires.

1er Minis acc.réc. Const. Ecole & Remercie

En date du 15 janvier 1981, M. Alain Pontaut, secrétaire du Cabinet du Premier Ministre du Québec, accuse réception du télégramme du 13 janvier dernier relativement à la construction d'une école à Pointe-du-Lac. Cette intervention a été portée le jour même à l'attention du cabinet de Monsieur le Ministre de l'Education.

F.Q.S.S.C. Invitation Membres

En date du 12 janvier 1981, la Fédération Québécoise des Services socio-culturels fait parvenir toute la documentation concernant ses activités et demande à la Municipalité de devenir membre au coût de $100.00 annuellement.

Caisse Pop. Placements Emprunt

Le 19 janvier 1981, M. Jean-Paul Boisvert, Directeur de la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac remercie de notre intérêt pour SON institution relativement à certains placements d'argent et/ou d'emprunt temporaire. M. Boisvert mentionne que compte tenu des fluctuations du marché, il se fera un plaisir de soumettre des cotations à des taux compétitifs au marché pour des placements d'argent. En ce qui concerne les emprunts temporaires, pour les montants supérieurs à $10,000,, ils seront consentis au tarif préférentiel des banques, et ce tarif sera flottant pour la durée du prêt.

A.P.I. demande Subvent.

Le 22 janvier 1981, l'A.P.I. souligne qu'elle est dans sa 6e année d'opération et qu'elle désire intensifier ses activités de prévention auprès de la population. Pour ce faire, elle demande l'autorisation d'utiliser les services des secrétaires de bureau pour recevoir les appels des gens qui désirent recevoir la visite de pompiers pour obtenir certains conseils de prévention. Deuxièmement, l'A.P.I. soumet son rapport financier de l'année 1980 et demande que la Municipalité continue à appuyer financièrement cet organisme.

19/81

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu:

1- d'autoriser l'A.P.I. à donner le numéro de téléphone de l'Hotel de Ville pour que les contribuables intéressés puissent laisser leur nom, adresse et numéro de téléphone afin de recevoir la visite de pompiers volontaires qui leur donneront certains conseils de prévention et de sécurité en matière d'incendie.

2- De verser à l'A.P.I. une aide financière de $600.00 MB pour l'année 1981.

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Passe-relle Ch.Ste Marg.

Le 21 janvier 1981, M. Michel Beaulieu, au nom du Comité de parents de l'école Notre-Dame de Pointe-du-Lac, demande la construction d'une passerelle au dessus du ruisseau situé entre les terrains de Madame Gilles Dupont et M. Viateur Farley afin de permettre le passage des piétons considérant la vitesse excessive de circulation et l'étroitesse du chemin Ste Marguerite à cet endroit.

INITIALES DU MAIRE
567
INITIALES DU SEC.-TRES.

Bell Noms Rues

M. Maurice Roux, Directeur installations résidentielles, chez Bell Canada, souligne que tous les résidents du Rang des Petites Terres, Rang St-Charles, 6e Rang est et Ouest, 5e Rang, 4e Rang etc... s'identifient comme étant résidents du Rang St-Charles, ce qui entraine de nombreuses difficultés. M. Roux suggère de donner des noms de rues pour chacune de ces routes ce qui aiderait à éliminer la confusion qui existe.

Union Munic. Mode Représentativité

En date du 20 janvier 1981, l'Union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec avise que suite à une assemblée des préfets de la Province tenue le 17 janvier dernier à Montréal où le Ministère des Affaires Municipales du Québec a présenté un document intitulé "chapitre 5" qui devait être le fascicule No 5 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dans lequel le gouvernement mentionne ses visées face à la loi 125, il devient évident que le gouvernement recherche plutôt la création de gouvernements régionaux que l'aménagement du territoire. En conséquence, l'Union demande aux municipalités de ne participer d'aucune façon aux comités et/ou assemblées d'informations concernant la loi 125 tant et aussi longtemps que le Ministre des Affaires Municipales n'aura pas réglé à la satisfaction des maires du milieu rural le mode de représentativité: une municipalité, un vote.

Ass.Touristique Cotisation Délégué

Le 23 janvier 1981, l'Association Touristique du Coeur du Québec fait parvenir le programme des activités cédulées pour l'année 1981-1982. L'Association demande aussi de renouveler la cotisation de la Municipalité.

20/81

Il est proposé par M. Denis Houle, secondé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité défraie la cotisation à l'Association Touristique du Coeur du Québec à raison de 3 sous par habitant pour l'année 81-82, et que le Notaire Henri-Paul Martin soit nommé le représentant ou délégué de la Municipalité auprès de cet organisme.
Adopté.

Contrat Bureau Poste

M. Claude G. Lajoie, Député à Ottawa, fait parvenir copie d'une lettre que lui a adressée le Cabinet du Ministre des Travaux Publics du Canada, l'avisant qu'un contrat de construction d'un bureau de poste à la Pointe-du-Lac avait été accordé à la firme Au Domaine La Visitation de Champlain Inc. au montant de $244,200.00.

Transport Commun

ATTENDU que les citoyens de Pointe-du-Lac ont fait circuler une pétition demandant l'établissement d'un service de transport en commun afin de desservir le circuit suivant:

Le chemin Ste Marguerite, le centre du Village et la route 138 en direction de Trois-Rivières Ouest.

ATTENDU que l'établissement d'un service de transport en commun est une nécessité pour la population de notre municipalité;

ATTENDU que le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac approuve et encourage cette démarche des citoyens;

ATTENDU que la Compagnie Jos. Paquette & Fils Inc. veut fournir le service précité aux citoyens de Pointe-du-Lac, et qu'elle se propose de leur offrir également un service de voyages spéciaux et à Charte Partie (ord. 17)

21/81

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Denis Houle, et résolu ce qui suit:

INITIALES DU MAIRE
CB
568
INITIALES DU SEC.-TRES.

QUE le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac appuie la demande de Jos. Paquette & Fils Inc. auprès de la Commission des Transports du Québec et de toute autre autorité compétente afin de conner un service de transport en commun aux citoyens de la Municipalité de Pointe-du-Lac et un service de voyages spéciaux et à Charte Partie à partir de la même municipalité;

Il est également résolu de nommer Monsieur le Maire Clément Beaudry comme représentant du Conseil afin de présenter tout témoignage auprès de la Commission des Transports du Québec et de prendre toute mesure susceptible d'aider à la mise sur pied de ces services par Jos. Paquette & Fils Inc.
Adopté.

Promesse Vente Terrain HLM

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec projette la construction d'un édifice de 10 logements pour personnes retraitées à la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que la Municipalité possède un terrain soit le lot 107-1, sur lequel la Société veut construire cet édifice,

CONSIDERANT que la construction d'un tel édifice est une nécessité pour la population de Pointe-du-Lac,

22/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu:

1- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, une promesse de vente à la Société d'Habitation du Québec, d'un terrain étant le lot 107-1 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, d'une superficie de 9,491 pieds carrés.

2- Que le prix fixé pour conclure la vente de ce terrain soit de deux mille trois cent soixante-douze dollars et soixante-quinze sous ($2,372.75), représentant vingt-cinq sous le pied carré.

3- De demander à la Commission Municipale du Québec l'autorisation de vendre le lot 107-1 de gré à gré à la "Société d'Habitation du Québec."

4- Que cette promesse de vente est consentie pour une période de deux cent quarante (240) jours à compter de la date de sa signature. A l'expiration de ce délai cette promesse de vente sera considérée comme nulle et non avenue, sans autre préavis.
Adopté

Société Habit.

CONSIDERANT qu'en date du 12 juin 1978, le conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la Municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 10 unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 8 unités de logements de 1 chambre à coucher et 2 unités de logements de 2 chambres à coucher,

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du Québec, avec la collaboration de la municipalité, a arrêté son choix sur le terrain portant les numéros de lot 107-1 et 107-P-2 situés sur la rue Notre-Dame à la Pointe-du-Lac, lesquels appartiennent respectivement à la Municipalité de Pointe-du-Lac et à la Commission Scolaire Chavigny.

CONSIDERANT que le conseil municipal est d'accord sur le

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

programme de construction et le choix du terrain proposés par la Société d'habitation du Québec;

INITIALES DU MAIRE
569
INITIALES DU SEC.-TRES.

23/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que:

Conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

1- Le conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;

2- Le conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;

3- Le conseil s'engage à fournir les infrastructures dans les meilleurs délais.

Adopté.

Terrain Comm. Scol. Chavign

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a entrepris depuis quelques temps déjà des démarches pour construire 10 unités de logements à prix modiques pour personnes retraitées,

CONSIDERANT que la prochaine étape dans ce dossier est la signature de promesse de vente du terrain à la Société d'Habitation du Québec,

CONSIDERANT qu'une partie du terrain retenu pour la construction de cet édifice appartient à la Commission Scolaire Chavigny,

CONSIDERANT que lors d'une réunion régulière du comité exécutif tenue le 23 juin 1980, la Commission Scolaire Chavigny a accepté de vendre une partie de terrain du lot 107-2,

24/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de demander à la Commission Scolaire Chavigny de bien vouloir vendre un terrain partie du lot 107-2 d'une superficie de 16,849 pieds carrés à la Société d'Habitation du Québec, pour un montant de $4,212.25 représentant $0.25 le pied carré, soit le montant, au pied carré, que la Municipalité a accepté pour son propre terrain. Ceci afin de favoriser de toutes les façons possibles, la construction d'un édifice à logements pour personnes retraitées à la Pointe-du-Lac.
Adopté.

Reg.31 Bibliot. Mun.

REGLEMENT #31

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 398 du Code Municipal, la municipalité peut adopter des règlements pour établir et maintenir une bibliothèque municipale;

ATTENDU que la bibliothèque publique est, sur les plans culturel, économique et social, une institution éminemment précieuse pour la population et que, pour jouer pleinement son rôle, elle doit être constituée et fonctionner en vertu de documents officiels, être financée par les pouvoirs publics et être mise gratuitement à la disposition du public;

ATTENDU qu'il est opportun que la population de la Municipalité de Pointe-du-Lac bénéficie d'un tel instrument de culture;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement fut régulièrement donné à la séance du 12 janvier 1981;

25/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu qu'il est ordonné et statué ainsi

SYSTÈME UL Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
570
INITIALES DU SEC.-TRES.

qu'il suit à savoir:

1- Le présent règlement porte le numéro 31 et est intitulé "Règlement créant la bibliothèque municipale de Pointe-du-Lac".

2- Le présent règlement établit une bibliothèque municipale désignée sous le nom de Bibliothèque municipale de Pointe-du-Lac.

3- Cette bibliothèque est entretenue à même les fonds généraux de la municipalité et reconnue comme un service public important.

4- Pour administrer cette bibliothèque, la municipalité peut engager un bibliothécaire ou nommer une personne qui est considéré comme un fonctionnaire municipal, et répond de son administration au Conseil municipal (au gérant, au greffier de la municipalité).

5- Avec la collaboration du Conseil municipal ou de ses représentants ou délégués, le bibliothécaire ou la personne nommée formule les règlements nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque. Ces règlements doivent être approuvés par une résolution du Conseil.

6- Le présent règlement, qui abroge, le cas échéant, tout règlement antérieur relatif au service de bibliothèque, entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

Jean B te Pothier
Maire Sec. Tres.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 28ième jour de janvier 1981.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28ième jour de janvier mil neuf cent quatre-vingt-un,

Jean B te Pothier
Secrétaire-trésorier

Bibliot. Demande Subvent.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire établir une nouvelle bibliothèque pour desservir sa population qui dépasse les 5,000 habitants,

CONSIDERANT que la création d'une bibliothèque requiert des investissements importants pour l'achat de volumes,

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Culturelles, Service des bibliothèques publiques, offre un programme d'aide à la création de bibliothèque municipale,

26/8 1

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu:

De demander l'aide financière du Ministère des Affaires Culturelles afin d'aider à la création d'une bibliothèque publique à la Pointe-du-Lac.

Qu'une demande semblable se répètera en 1982 puisque la Municipalité veut créer sa bibliothèque sur une période de 2 ans.

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Travaux Pèr' Ovide

ATTENDU que le Pèr' Ovide (Louis-Georges Guilbert) offre ses services pour effectuer le dégèlement de conduites d'aqueduc et d'entrées d'eau,

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRES. 571

ATTENDU que le Pèr' Ovide s'engage à répondre aux appels de la Municipalité pour l'année 1981,

ATTENDU que la nature de ces travaux requiert une surveillance,

27/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu:

1- Que la Municipalité retienne les services du Pèr' Ovide (Louis-Georges Guilbert) pour effectuer les travaux de dégèlement de conduites d'aqueduc et/ou d'entrées d'eau.

2- Que sur appel il sera chargé à la Municipalité cinquante (50) dollars et par la suite, le travail horaire sera facturé à raison de vingt-cinq (25) dollars. L'appel ne comprend pas la première heure de travail. Le tarif horaire comprend les services d'un opérateur, de la machinerie et du camion nécessaire pour effectuer ce travail.

3- Que la Municipalité obtienne et défraie le coût d'une assurance responsabilité pour couvrir ce service lorsqu'il travaille pour la Municipalité.

4- Que lorsque les services du Pèr' Ovide (Louis-Georges Guilbert) seront requis, il devra accomplir ces travaux sous la surveillance d'un représentant et/ou employé de la Municipalité.

Adopté.

Assur. LG. Guilbert

CONSIDERANT que la Municipalité s'engage à couvrir la responsabilité de M. Louis-Georges Guilbert (Pèr'Ovide) lorsqu'il effectuera des travaux de dégèlement de conduites d'aqueduc et/ou d'entrées d'eau pour la Municipalité,

28/81 En CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander à la firme d'assurance Jean Caron de couvrir ce risque et que ces travaux soient toujours effectués sous la surveillance d'un représentant de la Municipalité.

Adopté.

Roulotte

CONSIDERANT que durant le mois de février, certains organismes à but non lucratif ont organisé des tournois et différentes activités sur le terrain de loisirs de la Municipalité,

CONSIDERANT que les chambres de joueurs du chalet de services ne pourront suffire à la demande pour ces activités,

29/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité loue de la firme Perco Ltée une roulotte de 10 pieds de largeur par 40 pieds de longueur pour le mois de février 1981 au coût de $250.00 plus le transport, les assurances et la taxe de vente.

Adopté.

Club Optimiste

CONSIDERANT que le Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. demande l'autorisation d'utiliser les installations de loisirs de la Municipalité pour organiser un tournoi de ballon-balai les 6, 7 et 8 février;

CONSIDERANT que cette demande comprend aussi l'autorisation de vendre de la bière et d'installer une roulotte à cette fin,

30/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser le Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. à tenir un tournoi de ballon-balai les 6, 7 et 8 février 1981 sur le terrain de loisirs de la Municipalité. D'autoriser la vente de

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
572
INITIALES DU SEC.-TRES.

bière et l'installation d'une roulotte à cette fin. Le tout devant être fait aux frais de cet organisme et en conformité des lois ou règlements régissant la matière. Les responsables de cette activité devront collaborer avec le préposé au chalet afin de maintenir la paix et le bon ordre, ainsi qu'à la fin des activités, aider à nettoyer le terrain.
Adopté.

No Porte
Noms
Chemins
Bell
Canada

La compagnie Bell Canada souligne que les résidents des Rangs des Petites Terres, 4e Rang, St Charles, 5e Rang, 6e Rang Est et Ouest s'identifient tous comme résidents du Rang St-Charles, ce qui entrainent de nombreux problèmes de repérages lors d'installations téléphoniques ou de toute autre communication avec ces personnes. Bell demande donc de modifier les noms de rues pour éviter ces problèmes. Après discussions, les membres du Conseil ne sont pas favorables à ces changements de noms de rue puisque l'habitude des gens est difficile à faire perdre. De plus, des changements de noms entraineraient des complications bien plus énormes si on songe à tous les documents officiels faits en rapport avec les noms existants tels que plans, cadastre, titres de propriétés, etc. Les membres du Conseil sont prêts à sensibiliser les gens à s'identifier correctement et même à sévir contre ceux qui négligent de le faire. Toutefois Bell Canada devra aussi aider lors de communications écrites (comptes, bottin téléphonique) en utilisant correctement les noms de chemins et adresses fournis par la municipalité.

Conditions
Travail
Salaire
Employés

CONSIDÉRANT que le 20 janvier dernier, le comité de personnel a présenté aux employés municipaux les conditions salariales et de travail offertes à ceux-ci par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que les employés de la Municipalité ont tous accepté ces conditions,

31/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les conditions de travail présentées par le Comité de Personnel en date du 20 janvier 1981, et d'accepter les salaires énumérés ci-bas pour les employés municipaux pour l'année 1981, soit:

Martial Beaudry	$19,649.04
J.Bapt. Pothier	$22,591.42
Gaétan Roberge	$19,436.08
Hélène Leclerc	$10,052.68
Suzanne Denoncourt	$11,963.88
Marcel Crête	$18,371.32
Michel Thiffault	$17,524.06

Adopté.

Placements
Terme

CONSIDÉRANT qu'à certaines époques de l'année, la Municipalité détient des argents qu'elle peut placer à court terme,

32/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'autoriser le Maire et le secrétaire-trésorier ou son adjoint à effectuer des placements à termes aux taux les plus avantageux pour la Municipalité au cours de 1981.
Adopté.

Détecteur
Fuite

CONSIDÉRANT qu'occasionnellement la Municipalité a à localiser des fuites d'eau sur son réseau d'aqueduc,

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire et avantageux d'avoir un appareil spécialisé appelé "Localisateur de fuite"

33/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'acheter un appareil

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

appelé "localisateur de fuite" du fournisseur Saillant Inc. au coût de $460.00 plus taxe.
Adopté.
A M. Denis Vaugeois, vice-président du Conseil du Trésor.

INITIALES DU MAIRE
573
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Projet d'école

ATTENDU que le dossier pour l'implantation d'une nouvelle école à Pointe-du-Lac, dossier préparé par la Commission Scolaire Chavigny, ne semble pas retenir votre faveur auprès du Conseil du Trésor;

ATTENDU que cette non-faveur semble être motivée parce que le développement actuel de la municipalité ne permet pas une économie présente de transport scolaire;

34/81

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'attirer votre attention sur les particularités et points suivants:

a) avant 1978, sur l'actuel territoire de la municipalité de Pointe-du-Lac, existaient deux corporations municipales autonomes, chacune maîtresse de son propre développement;

b) un des tout premiers gestes et préoccupations de la nouvelle municipalité fusionnée a été de recourir à des urbanistes-conseils afin de se doter d'un schéma d'aménagement, plan directeur d'urbanisme et de services, et autres règlements connexes;

c) le sérieux et le réalisme de ces règlements se sont manifestés lors de nos négociations avec la Commission de Protection du Territoire Agricole (loi 90 de votre gouvernement), puisque nous avons été une des toutes premières municipalités à bénéficier d'une entente négociée;

d) il y eut concertation - telle que votre gouvernement l'a toujours souhaitée et encouragée - entre la municipalité et la commission scolaire pour le site de l'école projetée, lequel site se situe au coeur du développement projeté de Pointe-du-Lac et constitue un bloc de services à la population: hotel de ville, bureau de poste, terrain de loisirs;

e) il y eut concertation également pour échange de services de loisirs, telle que pronée par le livre vert sur les loisirs, intentions de votre gouvernement en ce domaine.

CONSIDERANT que l'infrastructure actuelle de Pointe-du-Lac en est une de type rural, ne favorisant pas l'élimination actuelle du transport scolaire;

CONSIDERANT les outils dont la municipalité s'est dotée afin d'assurer un développement à venir de type urbain dans le voisinage du site choisi pour la future école;

CONSIDERANT que même cette concentration urbaine n'éliminera jamais le transport scolaire de la partie rurale de la municipalité;

CONSIDERANT la concertation qui a prévalu entre la municipalité et la commission scolaire dans le choix du dit site;

CONSIDERANT la bonne entente qui a prévalu entre les deux organismes quant à l'échange de services;

CONSIDERANT que ce dossier rencontre tous les critères établis par le Ministère de l'Education, ne requérant par conséquent aucun favoritisme discrétionnaire - type d'intervention que votre gouvernement s'est toujours fait un point d'honneur de vouloir éliminer-;

Il est donc également résolu:

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
574

QUE la municipalité appuie le dossier préparé par la Commission Scolaire Chavigny; appuie et recommande le maintien du choix du site projeté; appuie la Commission Scolaire Chavigny dans ses démarches afin de faire approuver ce dossier;

QUE la municipalité vous demande d'y porter une attention toute particulière, en vous rappelant que toutes les approbations et autorisations requises avaient été antérieurement entérinées et qu'il ne s'agit maintenant que d'une autorisation concernant l'excédent du plus bas soumissionnaire sur les estimations du Ministère de l'Education.
Adopté

Zonage YChampoux P60 et 59-2

CONSIDERANT que M. Yvan Champoux, s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain situé sur les lots P-60 et 59-2 à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé sur la route 138 et est desservi par l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que ce terrain est situé dans une zone résidentielle au zonage municipal.

CONSIDERANT que ce terrain est à la limite de la zone blanche permanente de la Municipalité,

35/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité accepte la demande de M. Yvan Champoux.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé

36/81 Il est proposé par M. Denis Houle et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance rég. 9/02/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 9 février 1981, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 26 janvier 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

37/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que rédigé le procès

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

verbal de l'assemblée tenue le 26 janvier 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

INITIALES DU MAIRE
575
INITIALES DU SEC.-TRES.

Pétition du Secteur Place de Tonnancour relativement aux égouts de leur secteur. Placée à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

38/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: Incendie, Travaux extérieurs, Permis de construction.

Rapports Mensuels

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport d'une rencontre avec Daniel Poisson, ingénieur, relativement au système d'éclairage de la patinoire.

Comité Loisirs

Le Comité de Loisirs soumet un rapport d'une rencontre qu'il a tenue le 2 février 1981. Ce rapport mentionne les diverses améliorations et équipements à faire en 1981 sur le terrain de balle et de loisirs de la Municipalité. Une étude de ce rapport devra être faite par le Conseil Municipal.

Aménagement Lac StPierr

M. Denis Houle souligne qu'il a assisté à une rencontre sur l'Aménagement du Lac St-Pierre le 7 février dernier. Le but de cette rencontre était de nommer les administrateurs de la nouvelle corporation d'aménagement du Lac St-Pierre. M. Houle mentionne également qu'il a rencontré M. Gervais de l'O.P.D.Q. relativement aux priorités de la Municipalité. Une rencontre se tiendra à cet effet à l'Hotel de Ville, mercredi le 11 février.

Lotissement 7-7 et 7-8 39/81

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 7, dossier 32905, propriété de Monsieur Oliva Dupont et Suzanne Denoncourt,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 7 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 7-7 et 7-8 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 9 avril 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

HPaul Martin Aménag. LStPier

M. Henri-Paul Martin demande qui a décidé de former la Corporation d'aménagement du Lac St-Pierre. M. Denis Houle membre de cette corporation donne les informations demandées.

CORRESPONDANCE

HPaul Martin offre service

En date du 28 janvier, M. Henri-Paul Martin offre ses services à titre de Notaire et conseiller juridique. M. Martin souligne qu'il

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
.....CB.....
576
INITIALES DU SEC.-TRES.

travaille à ses bureaux de Trois-Rivières et de Pointe-du-Lac.

Dernier paiement subvent. Chalet

En date du 7 janvier 81, M. Jacques Léonard, ministre des Affaires Municipales du Québec fait parvenir un chèque de $42,800. pour la construction d'un chalet de loisirs.

Minist. Postes Nouveaux bureaux

En date du 27 janvier 1981, M. André Ouellet, Ministre des Postes du Canada, souligne qu'un appel d'offre pour la construction d'un bureau de poste à la Pointe-du-Lac a été lancé jusqu'au 18 décembre dernier et qu'une soumission est à l'étude. Selon le ministère des travaux publics, un contrat sera octroyé prochainement et les travaux devraient débuter en février. Le nouvel immeuble pourrait être occupé vers le 1er juillet 1981.

YPicotte Ecole

En date du 22 janvier 1981, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, accuse réception de la résolution concernant la construction d'une école à la Pointe-du-Lac. Des démarches ont déjà été entreprises dans ce dossier.

Ste Marg.

En date du 4 février 1981, M. Jean-Louis Loranger, ingénieur au Ministère des Transports du Québec, District 43, fait parvenir copie du plan des relevés du chemin Ste Marguerite compris entre la voie ferrée et le centre du Village.

M.A.M. Acc.Réc. Budget81

Le 5 février, M. Benoit Arial, C.G.A., chef du service de la Vérification au Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception du budget de la Municipalité pour l'année 1981.

L'Union des Conseils de comté et des Municipalités locales du Québec fait parvenir les documents suivants pour distribution à tous les membres du Conseil.

1- Copie de la lettre adressée aux Maires de la Province de Québec
2- Copie du discours de M. Jacques Léonard
3- Copie du chapitre 5
4- Procès verbal de la réunion des préfets tenue à Montréal le 17 janvier
5- Résolution adoptée à la réunion des préfets
6- Extrait du projet de lettre patente émise par le Ministère
7- Texte de l'article 46 de la loi 125 avec explications

Inspect. Mauvaises Herbes

M. Rodolphe Cloutier, agronome au Ministère de l'Agriculture, demande à la Municipalité de lui faire parvenir le ou les nom(s) du ou des inspecteur(s) des mauvaises herbes pour l'année 1981.

40/81

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de nommer M. Gaétan Roberge, inspecteur des mauvaises herbes de la Municipalité pour la prochaine année. Adopté.

En date du 28 janvier, M. Michel Camirand, Directeur général du C.R.D. 04, renouvelle sa demande de cotisation de la Municipalité pour l'année 1981 au coût de 3 cents par habitant. Il demande aussi la nomination des deux représentants de la Municipalité.

41/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de défrayer la cotisation au C.R.D. 04 pour l'année 1981, au coût de $0.03 par habitant. De nommer M. Clément Beaudry et M. Denis Houle représentants de la Municipalité auprès de cet organisme.
Adopté.

En date du 4 février 1981, M. Gaston Cormier, Maire de la Ville de Trois-Rivières Ouest, invite la Municipalité à une rencontre concernant la formation d'une Municipalité Régionale de

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

SECRETAIRE-TRESORIER DE LA MUNICIPALITE DE 4307
POINTE-DU-LAC
1397 CHEMIN STE-MARGUERITE
POINTE-DU-LAC
COMTE DE MASKINONGE
G0X1Z0

104

MUNICIPALITE DE
POINTE-DU-LAC
EMISSION D'OBLIGATIONS 15/11/76
$ 111,000.00 - 10.0000% - 10.2500% - 10.5000%

Règl. 110-113

$ 2,000.00 15 nov.

$ 2,808.75

$ 4,808.75

X

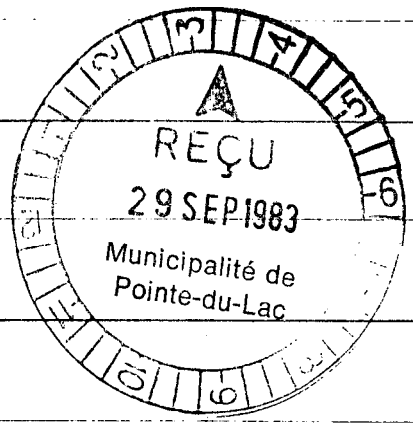

CONFIRMATION:
********** MESSIEURS, LES DISPOSITIONS NECESSAIRES ONT ETE PRISES POUR HONORER INTEGRALEMENT L'ECHEANCE EN TITRE.

Jean-Le Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

DÉBITEUR OBLIGATAIRE: Pointe du Lac, ville de N° DE COMPTE DE COUPONS: 109-26

ÉMISSION	ÉCHÉANCE	N° COUPON	CAPITAL	TAUX	COMMISSION	INTÉRÊTS	TAUX	COMMISSION
111,000.00	15-11-83	14	2,000.00	3.00	5.00	2,808.75	7.50	21.07

BANQUE NATIONALE DU CANADA

TOTAL ▶ $ 4,835.82

(32) Utiliser l'enveloppe 10127 Fr.

Comté. Cette rencontre se tiendra à 1'Hotel de Ville de Trois-Rivières Ouest à 19:30 heures le 10 février 1981. M. le Maire et les membres du Comité d'urbanisme assisteront à cette rencontre.

INITIALES DU MAIRE C.B. 577 INITIALES DU SEC.-TRES.

Elargissement Ponceau Ste Marg.

CONSIDERANT que des écoliers doivent circuler le long du chemin Ste Marguerite pour se rendre, entre autre à l'école Notre-Dame,

CONSIDERANT l'étroitesse du chemin Ste Marguerite à l'approche du Village, et principalement au ponceau situé entre le secteur Place de Tonnancour et l'école Notre-Dame,

42/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir élargir le ponceau situé sur le chemin Ste Marguerite, soit entre le secteur Place de Tonnancour et l'école Notre-Dame, pour accroître la sécurité des piétons qui doivent circuler le long de cette route.
Adopté.

Entente Incendie TR.O.

Suite à une conversation téléphonique avec le gérant de la Ville de Trois-Rivières Ouest, le secrétaire trésorier mentionne que cette ville désire conclure une entente relativement au service des incendies. Les membres du Conseil sont favorables en principe mais la ville devra en faire la demande écrite et mentionner à quelles conditions

Zonage Agricole A.Robitaille 335

ATTENDU que M. Arthur Robitaille s'adresse à la commission pour pouvoir aliéner en faveur de son fils Denis, une partie du lot 335 du cadastre de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

ATTENDU que Denis Robitaille possède déjà un terrain de 100' x 100' où est située une maison mobile et que celui-ci voudrait s'y construire une résidence,

ATTENDU que les règlements municipaux exigent des terrains de 40,000 pieds carrés dans ce secteur pour la construction de résidences puisqu'il n'y a aucun service.

43/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Arthur Robitaille et de M. Denis Robitaille.
Adopté.

Achat Dactylo

CONSIDERANT que l'achat d'une machine à écrire est nécessaire pour le travail de bureau,

CONSIDERANT que des prix ont été demandés à au moins deux fournisseurs,

44/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité achète de la Compagnie I.B.M. une machine, modèle IBM-75, au coût de $2632.50, plus un contrat d'entretien au coût de $374.00 annuellement. 015
Adopté

Un montant de $2,000. est prévu à cette fin au budget de la Municipalité, la différence sera prise à même les surplus budgétaires de l'année 1981.

Requête Egout Pl. de Tonnancour

M. Gérard Harnois et M. Marcel Pépin présentent une requête signée de 16 propriétaires et résidents du secteur Place de Tonnancour. Les propriétaires se plaignent des senteurs qui se dégagent dans leur propriété dues au blocage fréquent des égoûts de leur secteur. Ils demandent donc au Conseil de voir à solutionner ces problèmes dans les meilleurs délais. Les membres du Conseil étudieront ce problème et

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB.
578
INITIALES DU SEC.-TRES.

demandent, entre temps d'obtenir la signature d'un plus grand nombre de propriétaires et résidents du secteur.

COMPTES FOLIO 612

61	Société Can. Croix Rouge	Don	$ 75.00
62	Michel Thiffault	Location Machinerie	157.50
63	Suz. Denoncourt	Frais voyage	64.00
64	Sani Paré Inc.	Janvier 81	3,258.17
65	Ministère Revenu Qué.	Impot janv.	1,224.52
66	Receveur général du Can.	Impot Janv.	1,025.06
67	Gaétan Roberge	Voyages janv.	166.66
68	Annulé		
69	Martial Beaudry	26 janv. - 7 fév.	558.30
70	Martial Beaudr6	9 fév. -- 21 fév.	530.54
71	Suzanne Denoncourt	26 janv. - 7 fév.	369.55
72	Suzanne Denoncourt	9 fév. - 21 fév.	353.15
73	Hélène Leclerc	26 janv. - 7 fév.	325.81
74	Hélène Leclerc	9 fév. - 21 fév.	309.01
75	Jean Bapt. Pothier	février 81	1,505.21
76	Gaétan Roberge	26 janv. - 7 fév.	605.40
77	Gaétan Roberge	9 fév. - 21 fév.	526.66
78	Marcel Crête	26 janv. - 7 fév.	513.78
79	Marcel Crête	9 fév. - 21 fév.	500.76
80	Michel Thiffault	26 janv. - 7 fév.	546.22
81	Michel Thiffault	9 fév. - 21 fév.	528.50
82	Thomas Bellemare Fils	Chemin Hiver acc.	25,000.00
83	Receveur Gén. Can.	Poste	500.00
84	Gérard Biron		140.00
85	Annulé		
86	Annulé		
87	Ministre des Finances Qué.	Licence 3 camions	306.00
88	CN-CP Télégramme	courrier	13.61
89	Purolator Courrier	courrier	5.95
90	B.D.C. Ltée	transport	22.00
91	Controles comptables Ltée	Papeterie	2,260.59
92	Les Editions Mabec	papeterie	12.00
93	Restaurant Grec Baie-Jolie	Divers	272.19
94	annulé		
95	Baron Tousignant Ltée	divers	29.16
96	Sanivan Inc.	Egout	218.20
97	Aluminium Dufresne Inc.	Voirie	593.63
98	Coopérative Fédérée du Qué.	Centre Huile	973.20
99	Louis Georges Guilbert	Aqueduc	685.00
100	Receveur Général du Can.	Poste	73.10
101	Corporation SEc. Mun. Qué.	Cotisation	300.00
102	Louis Dugré		1,690.00
103	Vitrerie Trois-Rivières	Patinoire	34.12
104	Enercan Inc.	Camion	202.35
105	Fournier & Martin	divers	7.62
106	Quincaillerie Pte du Lac	divers	252.16
107	annulé		
108	Hydro Québec		4,450.13
109	Bell Canada		331.87
110	J. Pascal Inc.	divers	155.22
111	Martial Beaudry	pompier	74.00
112	Raymond Benoit	"	54.00
113	Gilles Bourgouin	"	74.00
114	Marcel Crête	"	114.00
115	Sylvio Dufresne	"	40.00
116	Luc Dugré	"	54.00
117	Marcel Guay	"	54.00
118	Eddy Hébert	"	34.00
119	Normand Hélie	"	74.00
120	J.Jacques Légaré	"	20.00
121	Reynald Légaré	"	54.00
122	Denis Lesmerises	"	54.00
123	Michel Lesmerises	"	54.00

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

124	J. Yves Pépin	Pompier	$74.00
125	Michel Thiffault	"	74.00
126	J. Claude Turgeon	"	34.00
127	Gaétan Roberge	"	74.00
128	A.P.I. Pte du Lac	Subv.	600.00
129	Lamothe & Ayotte	Frais juridique	50.00
130	Garage Pépin & Fils	Rép.	63.36
131	Ben Vanasse Inc.		325.30
132	Lucien Leboeuf Ltée	Rép. chalet	218.79
133	Martial Beaudry	Voyages	52.41
134	AG. Messier		1,170.60
135	Marcel Bergeron	divers	61.60
136	Réal Trahan	divers	24.41

INITIALES DU MAIRE
C.B.
579
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 9ième jour de février 1981.

Jean B te Pothier

Jean-Bapt. Pothier, sec. trés.

45/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

46/81 Il est proposé par M. Denis Houle, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 23/2/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 23 février 1981, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière réunion tenue le 9 février 1981 et dont copies furent distribuées à chacun, plusieurs jours avant la présente.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
5800
INITIALES DU SEC.-TRES.

47/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 9 février 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

M. Gérard Harnois soumet une requête du secteur Place de Tonnancour relativement à des problèmes d'égouts de leur secteur. Cette pétition est placée à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

48/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Lotisse. CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 199-44 et 199, Minute No. 23942, carnet 249, Page 131, propriété de M. Paul Charbonneau.

49/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision des lots P-199 et 199-44 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 199-44-1 et 199-56 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 23 avril 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

GPothier CONSIDERANT QUE M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-20, Minute 23934, Carnet 249, Page 126, propriété de M. Gilles Pothier.

50/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision du lot P-20 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 20-6 et 20-7 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 23 avril 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Projet O.P.D.Q. Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport d'une rencontre avec M. Denis Houle et un représentant de l'O.P.D.Q. mercredi

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. INITIALES DU SEC.-TRES.

Halte Ile Site Histor.

le 18 février. Cette rencontre était pour faire le point et obtenir certaines informations sur des priorités de la Municipalité tel que l'aménagement d'une halte routière face au Lac St-Pierre, l'aménagement d'une île dans le fleuve et peut-être l'aménagement d'un site historique ou récréatif sur le terrain de M. Rosaire Godon. Ces projets ne pourront toutefois pas se réaliser sans l'implication de la Municipalité

PERIODE DE QUESTIONS:

HPMartin MRC

M. Henri-Paul Martin demande si la Municipalité a modifié sa position face à la création d'uné Municipalité Régionale de Comté. M. le Maire mentionne que des rencontres se sont tenues avec diverses municipalités à ce sujet mais il n'y a pas eu de modification à la position de la Municipalité.

GGauthier

M. Gérard Gauthier demande de rencontrer le Conseil Municipal afin de rediscuter de son projet, soit la municipalisation du secteur Nord du Lac des Pins. Les membres du Conseil rencontreront Monsieur Gauthier lundi le 2 mars 1981 à 19:30 heures.

CORRESPONDANCE:

Remerc. JCaron

La famille Caron remercie les membres du Conseil de la Sympathie témoignée lors du décès de Madame Jeannette Trudel Caron, soit la nièce de M. Jean Caron, assureur de la Municipalité.

Acc.Rec. Budget81

En date du 12 février 1981, M. Benoit Arial, C.G.A., chef du service de la vérification au Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception du budget de la Municipalité pour l'année 1981.

Ponceau Ste Marg. Acc.Rec.

Le 13 février 1981, M. Pierre Langlais, ingénieur chef du District 43 au Ministère des Transports du Québec accuse réception de la résolution demandant l'élargissement d'un ponceau sur le chemin Ste-Marguerite, soit celui à l'approche de l'école Notre-Dame. Dès que la saison le permettra, le Ministère effectuera une visite des lieux et fera connaître la position à cet égard.

Demande Subv. Bibliot Acc.Rec

Le 9 février 1981, M. André Paradis du Service des bibliothèques publiques au Ministère des Affaires Culturelles, accuse réception de notre demande d'aide financière dans le cadre de la création d'une bibliothèque municipale à la Pointe-du-Lac.

Install. Lumière rue

Le 11 février 1981, M. Michel Jacques, Représentant Commercial à l'Hydro Québec avise que les 7 luminaires demandés pour la route 138, l'avenue Michel et les Boccages, ainsi que les 5 de l'Avenue des Arts sont maintenant installés.

Bureau Rég. Environ.

Le 16 février 1981, M. Marcel Léger, Ministre de l'Environnement du Québec souligne que son ministère a été cré en 1979 avec comme objectif d'améliorer la qualité de vie. Pour ce faire, le ministère effectuera d'ici deux ans, la régionalisation des services. Actuellement le responsable de notre région est M. Jean-Claude Déry et son bureau est situé au 100, rue Laviolette à Trois-Rivières.

Comment. Mre Lamothe Servitude Terrain Loisirs

Le 19 février 1981, Me Bertrand Lamothe, avocat et conseiller juridique de la Municipalité soumet que, suite à l'examen du contrat intervenu le 14 mars 1979 entre les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. et la Municipalité de Pointe-du-Lac relativement à une cession de terrain comportant une servitude de non construction de 25 pieds de largeur, étant donné que le terrain contigu à celui de la Municipalité fait présentement l'objet d'une ex-propriation par la Commission Scolaire Chavigny, il faudra attendre que ces procédures soient terminées pour faire abolir ces deux servitudes par acte notarié.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
582

Rapport obligat. JBDescham

Le 5 février 1981, la firme J.B. Deschamps Inc. soumet une copie de la dette obligataire de la Municipalité de Pointe-du-Lac au 31 décembre 1980. Le rapport complet sera soumis lorsque la banque aura envoyé les coupons et obligations échangés au 31 décembre 1980.

Analyse Role Evaluat.

Le 16 février 1981, M. Roger Mayrand, Direction Générale de l'Evaluation au Ministère des Affaires Municipales du Québec, soumet un rapport technique exposant en détail les constatations suite à l'analyse du rôle d'évaluation de Pointe-du-Lac.

Congrès A.Q.T.E.

L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à ses assises annuelles qui se tiendront du 25 au 27 février 1981 à l'Hotel Reine Elisabeth de Montréal.

Carto-thèque Demande Plans

Le 12 février 1981, Marie Lefebvre, cartothécaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, demande à la Municipalité de lui faire connaître les documents cartographiques qui ont été réalisés par la Municipalité. Elle désire en obtenir une copie et/ou connaître les démarches à suivre pour obtenir ces documents lorsqu'il y a des frais d'acquisition ou d'envoi.

Remerc. Incendie Eglise

Le 24 février 1981, M. Pierre Demers, Curé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Marcel Crête, Chef des pompiers. M. le Curé félicite et remercie les pompiers d'avoir éteint le feu qui avait pris naissance dans une bâtisse annexée à l'église.

Programme PAREL

CONSIDERANT que la firme Bendwell et Associés désire informer la population sur le Programme de Rénovation des Maisons (P.A.R.E.L.),

CONSIDERANT que ces programmes sont avantageux pour les personnes qui peuvent en bénéficier,

51/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité défraie les dépenses nécessaires pour informer la population, qu'une réunion d'informations se tiendra Mardi le 10 mars à 20:00 heures à la salle de l'Hotel de Ville.
Adopté.

H.L.M. Annulation

CONSIDERANT que la résolution portant le numéro 22/81, adoptée lors de la séance du Conseil Municipal tenue le 26 janvier 1981, comporte une mauvaise formulation,

52/81

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et unanimement résolu, d'annuler la résolution portant le numéro 22/81 et adoptée à la séance du 26 janvier 1981.
Adoptée.

RESOLUTION ANNULANT CELLE PORTANT LE #22/81

H.L.M.

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec projette la construction d'un édifice de 10 logements pour personnes retraitées à la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que la Municipalité possède un terrain soit le lot 107-1 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, sur lequel la Société veut construire cet édifice,

CONSIDERANT que la construction d'un tel édifice est une nécessité pour la population de Pointe-du-Lac,

53/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu:

INITIALES DU MAIRE ..... 583 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Que la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac vende à la Société d'Habitation du Québec, aux fins ci-dessus, le lot 107-1 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, d'une superficie de 9,491 pieds carrés, pour le prix de $0.25 cents le pied carré soit pour la somme totale de "DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS et SOIXANTE-QUINZE CENTS ($2,372.75), payable comptant lors de l'exécution de l'acte de vente.

Il est de plus résolu que M. le Maire Clément Beaudry et le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier sont dument autorisés à signer l'acte de vente après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.
Adoptée.

Transport en Commun

M. Michel Paquette, de la firme Jos. Paquette et Fils Inc. soumet un projet de convention relativement à l'établissement d'un service de transport en commun pour desservir une partie de la Municipalité de Pointe-du-Lac. Le dit projet de convention stipule que la Municipalité s'engage à verser une subvention de base (montant à déterminer) au transporteur Paquette en plus des droits de passage que les usagers débourseraient. De plus il est prévu une subvention additionnelle de 10.7% pour toute addition à l'horaire initiale.

CONSIDERANT que le projet de Convention soumis par la firme Jos. Paquette et Fils Inc. n'est pas conforme aux discussions antérieures, lesquelles ne comportaient aucun engagement monétaire de la part de la Municipalité,

54/81 Résolution rejetée

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt de refuser le projet de convention soumis par Jos. Paquette et Fils Inc.

Que la Municipalité pourrait soumettre un projet de convention ne comportant aucun engagement monétaire de la part de la Municipalité et que le transporteur devrait supporter les déficits qui pourraient survenir et/ou rentabiliser ses opérations en majorant ses tarifs aux usagers.
Adoptée

CONSIDERANT que le projet de Convention soumis par la firme Jos. Paquette et Fils Inc. n'est pas conforme aux discussions antérieures, lesquelles ne comportaient aucun engagement monétaire de la part de la Municipalité,

55/81

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'annuler la résolution numéro 21/81, adoptée à la séance du 26 janvier 1981, à l'effet d'appuyer la demande de Jos. Paquette et Fils Inc. auprès de la Commission des Transports du Québec et de toute autre autorité compétente afin de donner un service de transport en commun aux citoyens de la Municipalité de Pointe-du-Lac et un service de voyages spéciaux et à charte à partir de la même municipalité.
Adoptée.

Le vote est demandé sur cette deuxième proposition. Trois sont en faveur et deux contre.
La deuxième proposition est donc adoptée et la première (résolution 21/81) est rejetée.

Conseil Comté Evaluat.

CONSIDERANT que le rôle d'évaluation "Nouvelle Génération" déposé en 1977, pour la Municipalité de Pointe-du-Lac n'a reçu que l'approbation partielle de la Direction Générale de l'Evaluation au Ministère des Affaires Municipales du Québec,

CONSIDERANT que le 16 février 1981, M. Roger Mayrand Direc-

SYSTÈME FIM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
584

teur de la Surveillance administrative, soumet un rapport technique exposant en détail ses constatations suite à l'analyse du rôle,

CONSIDERANT l'importance des travaux à accomplir pour rendre le rôle conforme aux normes du Ministère et pour accomplir la mise à jour du rôle depuis 1979,

CONSIDERANT de plus que les valeurs inscrites à ce rôle d'évaluation déposé en 1977, ne représentent aujourd'hui que 64% de la valeur marchande, selon l'étude annuelle du Ministère.

56/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu:
De demander au Conseil de Comté de St-Maurice:

de prendre les dispositions (Soumissions ou invitations publiques) nécessaires afin de retenir les services d'un évaluateur ou d'une firme d'évaluation pour faire reviser le rôle d'évaluation "Nouvelle Génération" de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour le rendre conforme à l'ordonnance et à la règlementation gouvernant l'évaluation foncière.

Etant donné que les travaux réalisés à date ont été effectués en 1977, que depuis 1979, le rôle n'a pas été mis à jour, que les valeurs inscrites au rôle ne représentent que 64% de la valeur marchande, il est de plus résolu, qu'il est préférable et avantageux de faire accomplir une revision complète du rôle pour qu'il soit déposé en 1981 en conformité avec la règlementation gouvernementale et avec la valeur marchande de 1981.
Adopté.

Dégèlement LG. Guilbert

ATTENDU que le Pèr' Ovide (Louis-Georges Guilbert) offre ses services pour effectuer le dégèlement de conduites d'aqueduc et d'entrées d'eau,

ATTENDU que le Pèr' Ovide s'engage à répondre aux appels de la Municipalité pour l'année 1981,

ATTENDU que la nature de ces travaux requiert une surveillance,

57/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu:

1- D'annuler la résolution No. 27/81, adoptée à la séance du 26 janvier 1981.

2- Que la Municipalité retienne les services du Pèr' Ovide (Louis-Georges Guilbert) pour effectuer les travaux de dégèlement de conduites d'aqueduc et/ou d'entrées d'eau.

3- Que sur appel de la Municipalité ou de son représentant, il sera chargé à la Municipalité soixante-quinze (75) dollars, comprenant la première heure de travail et la ou les heures subséquentes seront facturées à raison de trente-cinq (35) dollars. Ces tarifs comprennent les services d'un opérateur, la machinerie et le camion nécessaire pour effectuer ce travail.

4- Que la Municipalité obtienne et défraie le coût d'une assurance responsabilité pour couvrir ce service lorsqu'il travaille pour la Municipalité.

5- Que lorsque les services du Pèr' Ovide (Louis-Georges Guilbert) seront requis, il devra accomplir ces travaux sous la surveillance d'un représentant et/ou employé de la Municipalité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FM

6-. Que Monsieur le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer un contrat à cet effet pour l'année 1981.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE CB 585 INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que l'étude du cas Beulieu demande des discussions, cet item est reporté à la fin de l'ordre du jour, du consentement de tous les membres présents du Conseil.

PGarceau Zonage Agric.

CONSIDERANT que M. Philippe Garceau s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture des terrains situés sur le lot 19 à Pointe-du-Lac, soient les lots 19-32, 19-33, 19-39 19-13.

CONSIDERANT que ces terrains sont les derniers appartenant à M. Garceau dans ce lotissement,

CONSIDERANT que ces lots sont desservis par l'aqueduc municipal

58/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Philippe Garceau.
Adoptée.

Zonnage Agric. WGirard

CONSIDERANT que M. Wilfrid Girard s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de son fils Gilles, un terrain de 40,000 pieds carrés situé sur le lot P-326 à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce fils veut s'y établir dans le but d'y reprendre l'agriculture abandonnée depuis quelques années,

CONSIDERANT que ce terrain répond aux normes des règlements municipaux,

59/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Wilfrid Girard.
Adoptée.

Zonage Agric. ARouette

CONSIDERANT que M. Adélard Rouette s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture des terrains situés sur la Rue Michel à Pointe-du-Lac, soit le lot P-252,

CONSIDERANT que ces terrains sont adjacents à une rue municipalisée depuis le 8 octobre 1976 et qu'un service d'aqueduc y est installé

CONSIDERANT que ces terrains sont situés dans un secteur résidentiel au zonage municipal,

CONSIDERANT qu'il ne reste que quelques terrains vacants dans ce secteur et qu'il serait de l'intérêt public que le développement commencé soit terminé,

60/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Adélard Rouette.
Adoptée.

Requête Secteur Tonnancour Egouts

M. Gérard Harnois représente une requête des résidents des rues Champlain, Du Ruisseau et de Tonnancour. Les 26 personnes qui ont signé la requête, sur une possibilité de 44 résidences, se plaignent du mauvais fonctionnement et des senteurs qui se dégagent du système d'égoût de ce secteur. Les membres du Conseil étudient les possibilités de solutionner ces problèmes et les solutions valables seront soumises aux propriétaires concernés.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 58 INITIALES DU SEC.-TRES.

Rencontre Ingénieur Egouts Ste Marg.

Vendredi le 20 février 1981, M. Daniel Poisson, ingénieur est venu rencontrer les membres du Conseil disponibles à ce moment afin de faire accomplir une étude pour trouver des solutions aux problèmes des eaux usées des secteurs Rouette, de Tonnancour, Ste-Marguerite et Notre-Dame Centre, tout en regardant les possibilités d'élargissement du chemin Ste Marguerite.

Réfection Ste Marg. ingénieurs études

CONSIDERANT qu'en date du 23 février 1981, la firme d'ingénieurs Vézina, Fortier, Poisson et Associés soumet une proposition d'honoraires pour l'étude de la réfection du chemin Ste-Marguerite,

CONSIDERANT que la réfection de ce chemin pourrait aussi apporter une solution aux problèmes d'égouts des secteurs adjacents, tels que Rouette, de Tonnancour, Notre-Dame Centre et autres,

61/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter la proposition d'honoraires pour l'étude de la réfection du chemin Ste-Marguerite, telle que soumise par la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés en date du 23 février 1981. Ladite étude sera réalisée par phases et la Municipalité se réserve le droit d'interrompre cette étude à tout moment et de défrayer uniquement les frais encourus jusqu'à ce qu'un avis écrit soit envoyé à la firme d'ingénieurs.

Les montants de cette étude seront pris à même les argents prévus à cette fin au budget de la Municipalité et la différence à même les surplus accumulés de la Municipalité.

62/81

Il est proposé par M. Robert Parenteau, et résolu d'ajourner la présente assemblée jusqu'à 22:15 heures
Adopté.

A 22:15 heures, l'assemblée reprend

Cas Michel Beaulieu

Suite à la réunion de comité tenue le 16 février dernier relativement au développement d'une partie de la zone commerciale sur le lot 253, propriété de M. Michel Beaulieu, et à l'ouverture d'un boulevard à proximité et longeant ce terrain, M. Beaulieu soumet ses commentaires en date du 18 février 1981, soit qu'il serait prêt à céder à la Municipalité la partie de Boulevard avec son infrastructure (aqueduc et mise en forme de la rue) et ce exclusivement sur son terrain. Il ne saurait être question de céder aucune autre partie de terrain pour quoi que ce soit. De plus, l'annulation du cadastre existant (253-1 et 253-2) serait à la charge de la Municipalité.

M. Beaulieu désire vendre un terrain commercial qui, présentement, n'est adjacent au chemin Ste Marguerite qu'en utilisant une partie de la rue projetée au tout début, soit le lot 253-1.

Après discussion entre M. Michel Beaulieu et les membres du Conseil, ceux-ci en arrivent à ce qui suit:

1- Pour obtenir un permis de construction sur le terrain commercial que M. Beaulieu désire vendre, celui-ci devra:

   a) faire resubdiviser ou subdiviser la partie du lot actuel 253-1, nécessaire pour rendre le terrain commercial adjacent au chemin Ste Marguerite.

   b) Situé le terrain à vendre entièrement dans la zone commerciale et le faire subdiviser en même temps que la partie mentionnée au paragraphe A, tout en ayant une façade de 60 pieds sur ladite partie.

2- Pour procéder au développement de la partie de terrain de M. Beaulieu sise dans la zone commerciale, celui-ci devra:

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

a) Etudier les possibilités de développement soumises par les membres du Conseil.

b) soumettre une superficie de 10% du terrain au complet pour être utilisée à des fins de loisirs

INITIALES DU MAIRE
587
INITIALES DU SEC.-TRES.

3- Suite à ces démarches, les membres du Conseil sont consentant à défrayer les coûts pour faire annuler le caractère de rue et le cadastre du lot 253-1 et 253-2 si cela est possible d'être fait.

63/81 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance CANADA
Rég. PROVINCE DE QUEBEC
9/3/81 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de ville le 9 mars 1981, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle et Jules Levasseur sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 février 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente assemblée.

64/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 23 février 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

65/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire .
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: aqueduc, voirie, travaux extérieurs, permis de construction, incendie et le rapport d'une rencontre du comité de personnel avec les employés cadres de la Municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Société Cancer La Société Canadienne du Cancer demande l'aide financière de la Municipalité pour l'année 1981.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
588

Croix Rouge

La Société Canadienne de la Croix Rouge remercie le Conseil Municipal de sa généreuse contribution à cet organisme.

66/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accorder une aide financière de $75.00 à la Société Canadienne du Cancer pour l'année 1981. Adopté.

Subven. Entretien Chemin hiver

En date du 19 février 1981, le Ministère des Transports du Québec offre une subvention pour l'entretien des chemins pour la saison 1980-1981 au taux de $490.00 du kilomètre sur une longueur de 36,80 kilomètre.

Sec.Trés. acc.réc. caution. nement

Le 25 février 1981, le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception du certificat de renouvellement de la police qui constitue le cautionnement de Jean-Baptiste Pothier comme secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Subven. Regroupement Aqueduc

Le 25 février 1981, M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec fait parvenir un chèque de $71,966. représentant:

1) $12,336. comme 4e versement d'une aide financière relative au regroupement municipal.

2) $59,600. comme 8e versement d'une aide financière relative à la construction du réseau d'aqueduc.

Vente 107-1 Autoris. Comm.Mun.

Le 2 mars 1981, la Commission Municipale du Québec approuve la résolution 53/81 de la Municipalité relativement à la vente, de gré à gré, à la Société d'Habitation du Québec d'un terrain étant le lot 107-1.

Const. H/L/M/

M. Guy Tardif, Ministre d'Etat à l'Aménagement et délégué à l'Habitation avise que de nombreuses contraintes budgétaires et autres, ont retardé la construction d'un édifice à logements modiques pour notre Municipalité. Les logements programmés seront dûment réalisés dans les meilleurs délais.

Chavigny M.R.C.

Le 23 février 1981, M. Robert Hotte, Directeur Général de la Commission Scolaire Chavigny, fait parvenir copie d'une résolution des commissaires d'école adressée au Comité de Consultation de la Mauricie dans le cadre de la formation des Municipalités Régionales de Comté. Les Commissaires d'école demandent que le territoire de la M.R.C. coincide avec le territoire de la Commission Scolaire régionale des Vieilles Forges ou du moins avec le territoire de la Commission Scolaire Chavigny.

Mini-congrès U.C.C.Q annulé

L'Union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec avise que le mini-congrès annuel annoncé pour le 7 mars 1981 est annulé, suite à une décision du bureau de direction de l'Union dont la réunion a été tenue à Chicoutimi le 21 février dernier. Des développements seront communiqués suite à une rencontre de l'Union avec le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre d'Etat à l'Aménagement.

Préavis 3 mois B.C.P. Création bibliot.

Le 19 février 1981, M. Pierre L'Hérault, Directeur général de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie fait parvenir un préavis de 3 mois pour mettre fin au service actuel, le 30 juin 1981, selon les modalités appliquées aux municipalités de 5,000 habitants et moins. M. L'Hérault fait parvenir copie d'une lettre du Service des Bibliothèques publiques relative au service des Municipalités de 5,000 habitants et plus. Le Conseil d'administration de la B.C.P. a fixé à $1.25 pour terminer l'année 1981 et à environ $1.40 pour l'année 1982, le coût du service rendu par cet organisme et ce, afin d'aider à la mise en place d'une bibliothèque autonome à la Pointe-du-Lac.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
589
INITIALES DU SEC.-TRES.

René Isabelle Plainte Evaluat. Terrain P-131

Le 9 mars 1981, M. René Isabelle souligne que l'évaluation de son terrain, lot P-131, est trop élevé. M. Isabelle a logé une plainte au Bureau de Revision de l'évaluation le 21 mars 1979, mais après audition, l'évaluation fut maintenue. Son terrain étant inclus dans la zone agricole, il a reformulé une autre plainte pour laquelle il n'a pas reçu d'autres nouvelles qu'un accusé de réception. Les articles 671, 674, 675, 663 et 665 du Code Municipal permettent au Conseil Municipal de reviser le rôle d'évaluation ce que demande M. Isabelle, en plus du remboursement des sommes perçues en trop. Les articles du Code Municipal mentionnés, ont été abrogés par la loi 57.

10% Loisirs Beaulieu

Le 5 mars 1981, M. Michel Beaulieu mentionne qu'il se trouve dans l'obligation d'accepter de céder à la Municipalité une superficie de 10%, pour des fins de loisirs, de la superficie de sa terre, et ce, même s'il ne demande à lotir qu'une superficie égale à environ 34,000 pieds carrés. Même s'il accepte cette exigence, M. Beaulieu doute du droit du conseil municipal dans ce cas comme dans beaucoup d'autres.

Défectuosité lampe patinoir

La Compagnie P.T. Inc. avise que les ballast landmark du système d'éclairage de la patinoire sont construits pour opération à -20°. Les problèmes encourus se sont produits lorsque les températures étaient beaucoup plus froides. Il est donc normal que quelques lampes ne s'allument pas dans ces conditions.

Les membres du Conseil désirent obtenir les commentaires écrits des ingénieurs de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés.

Conseil Comté facteur comparatif rôle évaluat

En date du 4 mars 1980, M. Paul Désaulniers, secrétaire du Conseil de Comté de St-Maurice souligne que les municipalités devraient demander au Ministère des Affaires Municipales, Direction Générale de l'Evaluation, de réaliser l'étude nécessaire pour déterminer le facteur comparatif du rôle d'évaluation de la Municipalité pour les années à venir

CONSIDERANT le fait que la firme d'évaluation Beaulieu, Coutu et Associés était dûment mandatée à préparer la proportion médiane du rôle pour l'année 1981, de toutes les municipalités membres du Conseil de Saint-Maurice,

CONSIDERANT les nombreuses modifications apportées par le Ministère des Affaires Municipales au rapport et aux calculs de notre firme d'évaluation,

CONSIDERANT les coûts de confection d'un tel rapport défrayés par la Municipalité,

67/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales du Québec, la Direction Générale de l'Evaluation Foncière d'établir, à compter de l'exercice financier 1982 et pour les années subséquentes, la proportion médiane du rôle d'évaluation de notre Corporation Municipale.
Adopté.

Annul. solde surplus à redistrib

En date du 3 mars 1981, M. Marcel Dubé, de la firme comptables DeCotret, St-Arnaud, Letendre et Ass. soumet qu'au 31 décembre 1980, la Municipalité avait un solde à redistribuer aux résidents de la Paroisse de $267.18 et aux résidents du Village de $392.91. Etant donné la faible importance de ces montants, M. Dubé suggère d'annuler ces montants par résolution du Conseil.

CONSIDERANT qu'au 31 décembre 1980, la Municipalité avait un solde à redistribuer aux résidents de chacune des deux anciennes municipalités constituantes,

CONSIDERANT que ces montants sont peu importants,

68/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'annuler un montant à redistribuer aux résidents de l'ancienne municipalité du Village de $392.91 et aux résidents de l'ancienne municipalité de la Paroisse de $267.18.
Adopté.

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

590

INITIALES DU SEC.-TRES.

Rapport Socio Culturel

En date du 4 mars 1981, Madame Jeanne d'Arc Parent, responsable du socio-culturel au comité des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. remet un rapport des activités socio-culturels tenues dans le cadre du programme de subvention à cette fin.

CONSIDERANT que la responsable du programme socio-culturel, Madame Jeanne d'Arc Parent, remet un rapport des activités tenues jusqu'à maintenant,

69/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu de rembourser aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. un montant de $2,250.00 pour couvrir les frais encourus lors de la réalisation d'ateliers socio-culturel. Ce montant est pris à même la subvention déjà reçue par la Municipalité à cette fin.
Adoptée.

AGMessier changem. zonage AveBlais logement multiple

M. Armand Guy Messier demande au Conseil Municipal de modifier le règlement de zonage afin qu'il puisse construire une habitation multifamiliale de 7 ou 9 logements sur son terrain situé dans l'avenue Blais. M. Messier souligne l'intérêt public d'un tel projet puisqu'il comblerait un peu le manque de logements disponibles à la Pointe-du-Lac en plus de pouvoir bénéficier d'une subvention de $1,000. par logement dans le cadre du programme d'encouragement aux municipalités. Cette demande est remise au comité d'urbanisme pour étude et commentaires à la prochaine réunion.

Baie-Comeau loi 125

M. Yvon Lemay, Greffier de la Ville de Baie-Comeau, soumet une copie de résolution adoptée par le Conseil Municipal de cette ville concernant la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, 1980, ch. 34. M. Lemay désire connaître l'opinion de la Municipalité sur la position de la ville de Baie Comeau face à la loi 125. Les membres du Conseil préfèrent étudier cette question en comité avant de se prononcer.

CONSIDERANT que le gouvernement du Québec et/ou le Ministre Jacques Léonard n'a jamais rendu disponible les fascicules numéros 5 et 7 accompagnant le projet de Loi 125 et traitant respectivement du réaménagement des pouvoirs et du régime fiscal découlant de l'application de cette loi,

CONSIDERANT que l'une des étapes de la formation d'une Municipalité Régionale de Comté est la réunion des Maires des Municipalités constituantes,

70/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau et unanimement résolu:

Amend. rés. #84/81
Ajouter au 1er paragraphe: ...,tant et aussi longtemps que la question du réaménagement des pouvoirs et du régime fiscal, découlant de l'application de cette loi, n'aura pas été résolue à la satisfaction de l'union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec.

1- De demander à l'Union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec de suggérer à toutes les municipalités membres que les Maires ne siègent pas sur le Conseil provisoire des Maires.

2- Que copie de cette résolution soit adressée à:
   a) Conseil de Comté de St-Maurice
   b) Union des Conseils de Comté et municipalités locales du Québec
   c) Ministre Jacques Léonard
   d) Yvon Picotte, Député de Maskinongé.

Adoptée.

Transp. en Comm.

M. Michel Paquette, secrétaire de la Compagnie Jos. Paquette et Fils Inc., demande au Conseil Municipal la ré-ouverture du dossier Transport en commun, à la Pointe-du-Lac, suite à la résolution adoptée le 26 janvier 1981 et par laquelle la Municipalité abandonnait ce dossier. Si la Municipalité accepte la réouverture du dossier, M. Paquette désire une résolution ou une lettre démontrant l'urgence d'obtenir le transport en commun.

CONSIDERANT que l'application de la loi 125 comporte actuellement de nombreuses imprécisions,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

71/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité maintienne la position prise dans sa résolution numéro 55/81 à l'effet que la Municipalité ne désire pas établir un service de transport en commun. Adoptée.

INITIALES DU MAIRE C.B. 591 INITIALES DU SEC.-TRES.

Vieux Garage CONSIDERANT que la Municipalité possède une bâtisse désuète située sur le lot 97-1, du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du public et de la Municipalité que cette bâtisse soit enlevée,

72/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle, et résolu que la Municipalité procède à une demande de soumissions publiques pour effectuer la vente d'un ancien garage situé sur le lot 97-1, soit au 2000 Chemin Ste-Marguerite à la Pointe-du-Lac.

Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité au 1997 Chemin Ste-Marguerite jusqu'à 16:00 heures (4:00) le 23 mars 1981, pour être ouvertes le soir même à l'assemblée régulière du Conseil Municipal.

Le soumissionnaire accepté devra:

ARTICLE 1- Accomplir les travaux de démolition et/ou de transport de bâtisse dans un délai de 60 jours à compter de la date d'acceptation de sa soumission. Le soumissionnaire devra compléter le transport et/ou démolition de la bâtisse, 30 jours après le début des travaux.

ARTICLE 2- Enlever les fondations, le plancher de ciment et tous débris de matériaux et/ou de ciment dans un délai de 60 jours de l'acceptation de sa soumission.

ARTICLE 3- Verser à la Municipalité avant le début des travaux, le montant mentionné à sa soumission.

ARTICLE 4- Remplir et égaliser ledit terrain avec du sable et ce, à la satisfaction de la Municipalité et/ou de son représentant, et ce, dans le délai de 60 jours.

Sont également compris dans la présente vente:

1 fournaise à air chaud: Metrohea t., model L17-121, 121,000BTU
1-les conduits d'air chaud
1-réservoir à l'huile de 200 gallons
1-toilette, 1 lavabo

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé représentant 10% du montant de sa soumission.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, la Municipalité ne s'oblige pas à motiver sa décision quant au refus et/ou à l'acceptation d'une ou des soumissions reçues.

Pour visite, s'adresser à l'Hotel de Ville aux heures de bureau Téléphone: 377-1121.
Adoptée.

Rg St-Charles #porte CONSIDERANT que certaines compagnies de services publics telles que Bell Canada et l'Hydro Québec, soulignent les difficultés et/ou anomalies dans la numérotation des propriétés sises dans le rang St-Charles et le rang des Petites Terres,

CONSIDERANT que les rangs St-Charles et des Petites Terres ont la même numérotation et que de plus, les résidents de ces deux rangs s'identifient comme demeurant dans le rang St-Charles,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
592
INITIALES DU SEC.-TRES.

73/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu:

1- De modifier la numérotation du rang St-Charles de façon à ce que les numéros de porte se situent dans les nombres de 3000 à 5000.

2- Que le 5ième Rang devienne aussi Rang St-Charles et que la numérotation se continue jusqu'à son extrémité.

3- Que les contribuables soient avisés de ces changements.

4- Que les employés de la Municipalité procèdent aux changements requis dans la signalisation routière.

Adoptée.

Garage Municip Aménag.

CONSIDERANT que la construction et l'aménagement du garage municipal amorcée l'année dernière demande à être complétée,

CONSIDERANT que la Municipalité a prévu les argents nécessaires à ces travaux au budget de l'année 1981,

74/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, de décréter des travaux et autoriser l'achat de matériaux pour terminer l'aménagement du garage municipal pour un montant n'excédant pas $15,000.00.
Adoptée.

Confection Planimètre

CONSIDERANT que "Les Entreprises Inter-Cités" du 50 Place Crémazie à Montréal désirent produire une carte des rues de la Municipalité,

CONSIDERANT que ledit plan apparaîtra sur un planimètre lumineux placé sur un terrain privé dans les limites de la Municipalité,

CONSIDERANT que ladite firme s'engage à réaliser ce projet sans engagement monétaire de la part de la Municipalité,

75/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu:

- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte l'offre de "Les Entreprises Inter-Cités" pour la confection d'un planimètre de la Municipalité, la présente acceptation ne comportant aucun engagement (dépense) financièr. de la part de la Municipalité.

- Que la Municipalité se dégage de toutes responsabilités dans le présent cas, mais que, si de l'avis du Conseil, l'entretien dudit planimètre laisse à désirer, le Conseil se réserve le privilège d'exiger l'enlèvement dudit planimètre dans une période n'excédant pas trente jours.
Adoptée.

Cloture Patinoir

CONSIDERANT que la clôture installée au bout de la patinoire et près du chalet de loisirs n'est pas d'une hauteur suffisante pour protéger le dit chalet,

CONSIDERANT que la firme Cambrek a soumis un prix pour rehausser cette clôture,

76/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser la firme Cambrek Inc. à rehausser l'extrémité de la clôture de la patinoire sise près du chalet de loisirs de la Municipalité. Le tout pour un montant total de $645.60.
Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Cas Gérard Charland

CONSIDERANT que M. Gérard Charland a effectué le remplissage d'un terrain lot P-47 en bordure d'un marécage situé entre la route 138 et l'Île St-Eugène, avec des rebus en provenance du fond de piles de bois de la Compagnie Internationale de Papier de Trois-Rivières.

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

593

CONSIDERANT que, au cours de l'été 1980, l'inspecteur municipal et un représentant du Ministère de l'Environnement du Québec, M. Marcel Paquin, ont visité les lieux,

CONSIDERANT que M. Marcel Paquin a alors accepté verbalement que M. Charland termine ce remplissage à condition qu'il recouvre le tout d'une couche de terre végétale.

77/81

CONSIDERANT QU'en date du 5 février 1981, M. Louis Perron de la Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique, Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau, souligne la contravention de M. Charland aux règlements provinciaux et au règlement numéro 2 de la Municipalité.

CONSIDERANT que M. Perron demande que la Municipalité lui fasse connaître ses intentions concernant l'application de ce règlement pour le cas de M. Gérard Charland, contrevenant,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu:

QUE: La Municipalité de Pointe-du-Lac ne prévoit pas entreprendre de procédures judiciaires contre M. Gérard Charland pour n'avoir pas respecté le règlement Numéro 2 de la Municipalité, étant donné l'accord verbal de M. Marcel Paquin du Ministère de l'Environnement du Québec.

Toutefois, la Municipalité appuie les démarches que la Direction de l'Aménagement des lacs et cours d'eau peut entreprendre

Adoptée.

CONSIDERANT que M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, soumet un plan de subdivision sur les lots 253-1 et P-253, propriété de M. Michel Beaulieu,

CONSIDERANT QUE M. Beaulieu accepte, dans une lettre du 5 mars 1981, de céder à la Municipalité une superficie de 13 267 pieds carrés de terrain, représentant le 10% de superficie de la terre à lotir à être retenu à des fins de loisirs.

78/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu:

1- D'accepter le plan de subdivision présenté par l'arpenteur géomètre Roland Milette, soit les subdivisions 253-1-1 et 253-3 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

2- Que copies des plans et livres de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec dans un délai de deux mois à compter de la présente, sans quoi cette approbation deviendra nulle et sans effet à compter du 9 mai 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

3- Que cette approbation est aussi conditionnelle à la signature, par M. Michel Beaulieu, d'une promesse de cession de terrain en faveur de la Municipalité de Pointe-du-Lac, d'une partie des lots P-253 et 253-P-1 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, d'une superficie d'environ 13,267 pieds carrés. La dite partie de terrain est à l'extrémité Sud-Est du terrain que possède M. Michel Beaulieu sur le lot P-253 et est décrite sur un plan non officiel préparé par L'inspecteur municipal Gaétan Roberge, ing.

SYSTÈME UNIFORME Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
594
INITIALES DU SEC.-TRES.

4- Que le Notaire Henri-Paul Martin est autorisé à préparer les documents nécessaires à la signature de cette promesse de cession de terrain.

5- Que M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin.

Adoptée

Zonage Agricole Rock Boucher

CONSIDERANT que M. Rock Boucher s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole pour pouvoir lotir et aliéner des terrains situés sur les lots P-23 et P-24 à Pointe-du-Lac.

CONSIDERANT que ces terrains sont situés sur la route 138 et qu'ils sont desservis par l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que M. Boucher a l'intention de vendre ces terrains en partie, pour la construction de résidences en conformité avec les règlements municipaux,

CONSIDERANT que ces terrains sont situés entre le fleuve St-Laurent et la route 138 et qu'ils n'ont aucune utilité agricole,

79/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Rock Boucher.

Adoptée.

Lise Chevalie

CONSIDERANT que Madame Lise Chevalier s'adresse à la Commission pour pouvoir exclure de la zone agricole un terrain situé sur le lot P-31 d'une superficie de 102,000 pieds carrés, du cadastre de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est adjacent à la route nationale 138 et qu'un service d'aqueduc y est installé.

CONSIDERANT que les règlements municipaux permettent la construction de résidences dans ce secteur sur des terrains de 15,000 pieds carrés,

CONSIDERANT que la Loi sur la Protection du Territoire Agricole permet d'étendre une superficie déjà utilisée à d'autres fins qu'à l'agriculture, jusqu'à un demi-hectare,

80/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, que la Municipalité n'appuie pas la demande de Madame Lise Chevalier Déry d'exclure de la zone agricole une superficie de 102,000 pieds carrés du lot P-131.
Adopté.

Laurette Leclerc

CONSIDERANT que Madame Laurette P. Leclerc s'adresse à la Commission pour pouvoir lotir et aliéner un lot portant le numéro P-20 situé sur la rue Des Bouleaux à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce lot est adjacent à une rue municipalisée depuis le 12 février 1973, et qu'un service d'aqueduc y est installé,

CONSIDERANT que ce terrain est situé dans un secteur résidentiel et qu'il ne reste que quelques terrains vacants sur cette rue,

81/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité appuie la demande de Madame Leclerc.
Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

COMPTE FOLIO 612

INITIALES DU MAIRE C.B.
595
INITIALES DU SEC.-TRES.

137	Banque Nat. Yamachiche	Règl. 76	66,014.00
138	Annulé		
139	Sani Paré Inc.		3,258.17
140	Ministère du Rev.	Impot fév.	1,455.62
141	Receveur gén.	Impot fév.	1,200.14
142	Gaétan Roberge	Voyage	166.66
143	Gérar Biron	Fév.	140.00
144	Martial Beaudry	23 fév- 7 mars	530.54
145	Martial Beaudry	9 mars- 21 mars	530.54
146	Suz. Denoncourt	23 fév- 7 mars	353.15
147	Suz. Denoncourt	9 mars- 21 mars	353.15
148	Hélène Leclerc	23 fév- 7 mars	309.01
149	Hélène Leclerc	9 mars- 21 mars	309.01
150	Jean B. Pothier	Fév.	1,391.27
151	Gaétan Roberge	23 fév. 7 mars	526.66
152	Gaétan Roberge	9 mars- 21 mars	526.66
153	Marcel Crête	23 fév- 7 mars	500.76
154	Marcel Crête	9 mars- 21 mars	500.76
155	Michel Thiffault	23 fév- 7 mars	528.50
156	Michel Thiffault	9 mars- 21 mars	528.50
157	R.R.D.04	cotisation	162.50
158	Banque Nat. T.Riv.	Règl. 96	3,939.60
159	Rodrigue Beaudry	Station Ste Marg.	225.00
160	Floriculture Gauthier	Divers	17.55
161	Restaurant Grec B.Jolie	Divers	226.17
162	Formules Municipales	Papeterie	88.00
163	Imprimerie G.Duchaine	Papeterie	280.97
164	Thomas Bellemare Fils	voirie	2,405.80
165	Camion Incendie Pierr.	Matériel	455.29
166	Clément Beaudry	Frais rep.	1,454.25
167	Robert Parenteau	"	651.41
168	Georges-H. Denoncourt	"	591.41
169	Conrad Carbonneau	"	671.41
170	Jean-Pierre Benoit	"	611.41
171	Denis Houle	"	591.41
172	Jules Levasseur	"	531.41
173	Martial Beaudry		80.00
174	Gaétan Roberge		80.00
175	Suzanne Denoncourt		40.00
176	Jean Caron Inc.	Assurances	436.00
177	Georges Lapierre Enr.	Hotel de Ville	100.00
178	Ls Geo. Guilbert	aqueduc	225.00
179	Louis Dugré		533.00
180	Michel Thiffault	Location	148.00
181	Annulé		
182	Serge Hamel-P.Roy	Vieux garage	425.00
183	Vézina Fortier Ass.	égout DeTonnancour	261.88
184	JB. DeschampsInc.	obligations imp.	2,488.07
185	Co. Enercan Inc.	Camion service	219.63
186	Réal Trahan	divers	21.03
187	Corp. Mun. Yamachiche	Egout DeTonnancour	20.00
188	A.S.E.A. Ltée	aqueduc	348.00
189	Vitre d'auto Mauricie	patinoire	81.-
190	Perco Ltée	terrain jeux	288.90
191	Bell Canada Ltée		344.40
192	Hydro Québec		4,498.10
193	Saillant Inc.	matériaux	1,699.19
194	Garage Pépin Fils	camions	279.37
195	Martial Beaudry	Pompier	67.00
196	Raymond Benoit	"	107.00
197	Gilles Bourgouin	"	47.00
198	Marcel Crête	"	174.00
199	Sylvio Dufresne	"	114.00
200	André Dugré	"	100.00
201	Jean Marc Guay	"	80.00
202	Marcel Guay	"	67.00
203	Eddy Hébert	"	40.00
204	Normand Hélie	"	67.00
205	J.Jacques Légaré	"	40.00

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
596
INITIALES DU SEC.-TRES.

206	Rénald Légaré	Pompier	74.00
207	Denis Lesmerises	"	20.00
208	Michel Lesmerises	"	74.00
209	Jean Y. Pépin	"	74.00
210	Michel Thiffault	"	114.00
211	Réal Trahan "	"	87.00
212	J.Claude Turgeon	"	94.00
213	Gaétan Roberge	"	94.00
214	Papeterie Mauricienne		48.53
215	Loisirs Pte du Lac	subv.	2,250.00
216	Marcel Bergeron	divers	22.85
217	Jean Bapt. Pothier	voyages divers	27.00
218	Guy Janvier	terrain jeux	450.00
219	A.Guy Messier		2,585.26

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 9ième jour de mars 1981.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec. trés.

82/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean Pierre Benoit, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé

83/81 Il est proposé par M. Denis Houle , appuyé par M. Geo. H.Denoncourt , et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
Maire

Jean Bte Pothier
secrétaire-trésorier

Séance rég. 23/3/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de ville de Pointe-du-Lac le 23 mars 1981 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Georges-H. Denoncourt et Denis Houle sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 février 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

84/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 février 1981, tel que ci après modifié.

INITIALES DU MAIRE
597
INITIALES DU SEC.-TRES.

Résolution Numéro 70/81
Ajouter au premier paragraphe:

«...le Conseil provisoire des Maires, tant et aussi longtemps que la question du réaménagement des pouvoirs et du régime fiscal, découlant de l'application de cette loi, n'aura pas été résolue à la satisfaction de l'union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec»

Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adoptée.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu. Adopté

RAPPORT DE COMITE

Lotiss. MCrête CONSIDERANT que M. André Petit, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 255 et 256, dossier 1494, propriété de M. Maurice Crête,

85/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'accepter tel que présenté le plan de subdivision des lots 255 et 256 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 255-1 et 256-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 23 mai 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des TErres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adoptée.

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport écrit de la réunion de comité tenue le 16 mars 1981.

PERIODE DE QUESTIONS

HPMartin transp. commun M. Henri-Paul Martin demande pourquoi la Municipalité a abandonné son projet d'établir un service de transport en commun malgré l'appui d'environ 250 personnes.

Les membres du Conseil soulignent que les évènements vécus à Shawinigan et les imprécisions actuelles de la formation de M.R.C. demandent d'attendre quelque peu avant de se doter d'un service qui pourrait devenir trop dispendieux.

CORRESPONDANCE

M.A.M. Rapp. Financ Le 5 mars 1981 M. Benoit Arial, Chef du Service de la Vérification à la Direction générale de l'Administration Financière au Ministère des Affaires Municipales avise que le Rapport Financier pour l'année 1980 doit, selon la loi, parvenir au Ministère au plus tard le 31 mars 1981.

Garage Munic. transf subv. En date du 23 février 1981, M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales, fait part que, sur recommandation du responsable des programmes spéciaux, il accepte de transférer une partie du projet de «Construction d'un garage» à la phase I du programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC). Ce transfert permettra d'accélérer la procédure de paiement et de verser une première tranche de la subvention avant le ler mai 1981.

A.P.I. Remerc Subv. En date du 18 mars 1981, Jean Yves Pépin, secrétaire de l'A.P.I. remercie les membres du Conseil pour leur généreuse aide financière. Cet argent aidera sûrement au maintien de l'efficacité du groupe actuel de pompiers.

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

598

INITIALES DU SEC.-TRES.

Rembours Taxe Essence

Le 11 mars 1981, M. Michel Boies de la firme Taxe Canada souligne que suite à l'analyse des factures d'achat d'essence de la Municipalité, celle-ci a droit à un remboursement de la taxe d'accise sur l'essence de $179.17 pour la période du 1er octobre 1976 au 30 juin 1980. Les honoraires de la firme pour cette recherche et l'envoi au Ministère de la demande de remboursement sont de $53.75.

Société Conserv. Feux Forêts & autres

Le 18 mars 1981, la Société de Conservation de la Région de Québec-Mauricie, M. Marion McMurray fait parvenir les politiques de cette Société concernant les feux de champs, les feux de forêts et les comptes se rattachant à ces incendies. M. McMurray avise qu'aucun compte de la part des municipalités pour un incendie forestier ne sera accepté si cet incendie ne lui a pas été rapporté immédiatement.

Déchets Gérard Charland

Projet règl.

Le 18 mars 1981, M. Louis Perron, de la Direction de l'Aménagement des Lacs et Cours d'eau, accuse réception de la résolution concernant le remblayage effectué par M. Gérard Charland avec des déchets en provenance de la Compagnie Internationale de Papier. M. Perron souligne qu'il est conscient du problème survenu dans ce cas et dès que la température le permettra, il effectuera une visite des lieux afin de prendre les correctifs nécessaires. Etant donné la difficulté pour le Ministère d'empêcher de tels actes étant donné qu'ils en sont avisés lorsque les dommages sont faits. M. Perron joint à sa lettre un projet de règlement, déjà adopté par d'autres municipalités pour avoir un contrôle de la Municipalité sur les rives et le littoral des lacs et cours d'eau, de même que sur les plaines de débordement. M. Perron demande de faire l'étude de ce projet et de lui faire part des intentions de la Municipalité relativement à l'adoption d'un tel règlement. M. Perron est disponible pour accomplir une rencontre et donner toutes les informations désirées. Les membres du Conseil étudieront ce projet de règlement en comité avant de prendre une décision.

Yvette Caron Local

En date du 9 mars 1981, Madame Yvette Caron, du 720 Avenue Germain, demande d'obtenir un local pour y vendre toutes sortes d'articles ménagers tels que: vaisselle, meubles, bibelots, tricots, jouets, etc... Tous ces items seraient vendus à prix réduits. Les membres du Conseil ne peuvent accéder à cette demande étant donné le manque de locaux disponibles.

Marcel Auger Lave-Auto Lot P128

En date du 11 mars 1981, M. Marcel Auger demande un permis pour opérer un lave-autos extérieur sur la route 138, face au Manoir Auger. Ce terrain appartient à M. Joseph Auger, sont père. M. Auger souligne qu'il peut se procurer l'eau nécessaire à même un réservoir et une source naturelle qu'il possède. Ce terrain étant en zone agricole face à la loi de Protection du Territoire Agricole et face au règlement de zonage de la Municipalité, il n'est pas possible d'établir un commerce à cet endroit.

Pompiers Carte Identité

En date du 18 mars 1981, M. Marcel Crête, chef des pompiers de Pointe-du-Lac mentionne que l'Association des Chefs de service d'incendie du Québec a convenu, avec la Sûreté du Québec, d'une identification officielle pour les pompiers afin que ceux-ci ne soient pas empêchés de se rendre sur les lieux d'un incendie lors de blocage de routes. L'émission de carte d'identité étant faite par la Sûreté du Québec, la demande doit lui être faite par écrit par le chef pompier et accompagnée d'une résolution du Conseil Municipal. M. Crête demande donc que le Conseil Municipal appuie sa demande par résolution.

CONSIDERANT que la Sûreté du Québec peut émettre des cartes d'identité aux corps de pompiers qui en font la demande,

CONSIDERANT qu'une telle carte aiderait sûrement les pompiers volontaires de Pointe-du-Lac lors de blocage de routes,

CONSIDERANT qu'en date du 18 mars 1981, M. Marcel CRête, chef des pompiers de Pointe-du-Lac, s'adresse à la Municipalité et à la Sûreté du Québec pour obtenir des cartes d'identité pour les pompiers volontaires,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

86/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, que la Municipalité de Pointe-du-Lac, appuie la demande du chef pompier, M. Marcel Crête, auprès de la Sûreté du Québec afin que celle-ci émette à chacun des pompiers volontaires une carte d'identification officielle.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
599
INITIALES DU SEC.-TRES.

Controle Puits

En date du 19 mars 1981, M. Gaston Tremblay, ingénieur de la firme «Systèmes d'alarme Universels» soumet des prix pour l'installation d'un système de contrôle des puits situés dans le rang St=Charles. Les coûts soumis sont les suivants:

1- Puits #1 et 2 et Station St-Charles $1,908.00
2- Installation d'une ligne téléphonique
installation: 57.50
Montant mensuel: 1.10 du quart de mille aérien

Les membres du Conseil désirent obtenir plus d'informations.

Journée Inform. Réseau aqueduc

La firme d'ingénieurs Pluritec organise une journée d'informations techniques sur différents sujets ou pièces d'équipement en rapport avec les systèmes de distribution de l'eau potable. Cette journée se tiendra le 3 avril prochain à l'Hotel des Chutes Inc. à Shawinigan et le coût de participation est de $15.00 par personne.

87/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser les personnes disponibles à assister à cette journée d'information. La Municipalité défraiera les coûts de participation et autres dépenses relatives sur présentation de pièces justificatives.
Adoptée.

Perception taxes scolair

En date du 19 mars 1981, Jacques Girard, Directeur à la Commission Scolaire Chavigny demande à la Municipalité de faire la perception de la taxe scolaire à compter du ler juillet 1981. Il aimerait connaître les conditions de la Municipalité avant le ler avril 1981.

CONSIDERANT qu'en mars 1980, la Commission Scolaire Chavigny a déjà fait certaines démarches pour connaître la position du personnel de la Municipalité face à la perception de la taxe scolaire par la Municipalité,

CONSIDERANT que le 13 mars 1981, M. Jacques Girard, Directeur de la Commission Scolaire Chavigny demande à la Municipalité de percevoir la taxe scolaire à compter du ler juillet 1981,

CONSIDERANT, entre autre, que les périodes d'imposition des deux organismes diffèrent,

CONSIDERANT aussi qu'il y a nombre de détails à conclure avant de finaliser une entente,

88/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, et unanimement résolu que la Municipalité accepte, en principe, de percevoir la taxe de ladite commission scolaire Chavigny moyennant que les parties en arrivent à une entente sur les modalités et responsabilités de chacune face à cette perception.
Adoptée.

R.J. Lévesque Nettoyag puits

En date du 13 mars 1981, M. Maxime Lévesque, Président de la firme R.J. Lévesque et Fils Ltée soumet son tarif pour exécuter le nettoyage du puits et de la pompe à la station Ste Marguerite. Le coût total de ces travaux sera de $2,412.00.

CONSIDERANT que la firme R.J. Lévesque et Fils Ltée soumet ses tarifs pour accomplir des travaux de nettoyage du puits et de la pompe du puits Numéro I à la Station Ste Marguerite,

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement dudit puits,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
608
INITIALES DU SEC.-TRES.

89/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser la firme R.J. Lévesque et Fils Ltée à accomplir les travaux de nettoyage du puits et de la pompe du puits Numéro I à la Station Ste Marguerite au coût de $2,412.00, tel que soumis dans sa lettre du 13 mars 1981.
Adoptée.

Vente Vieux garage

CONSIDERANT que la Municipalité possède une bâtisse désuète située sur le lot 97-1, du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du public et de la Municipalité que cette bâtisse soit enlevée,

90/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M.J. Levasseur, et résolu que la Municipalité procède à une demande de soumissions publiques pour effectuer la vente d'un ancien garage situé sur le lot 97-1, soit au 2000 Chemin Ste Marguerite à la Pointe-du-Lac.

Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité au 1597 Chemin Ste Marguerite jusqu'à 16:00 heures (4:00) le 14 avril 1981, pour être ouvertes le soir même à l'assemblée spéciale du Conseil Municipal.

Le soumissionnaire accepté devra:

ARTICLE 1- Accomplir les travaux de démolition et/ou de transport de bâtisse dans un délai de 60 jours à compter de la date d'acceptation de sa soumission. Le soumissionnaire devra compléter le transport et/ou démolition de la bâtisse, 30 jours après le début des travaux.

ARTICLE 2- Enlever les fondations, le plancher de ciment et tous débris de matériaux et/ou de ciment dans un délai de 60 jours de l'acceptation de sa soumission.

ARTICLE 3- Verser à la Municipalité avant le début des travaux, le montant mentionné à sa soumission.

ARTICLE 4- Remplir et égaliser ledit terrain avec du sable et ce, à la satisfaction de la Municipalité et/ou de son représentant, et ce, dans le délai de 60 jours.

Sont également compris dans la présente vente:

1- fournaise à air chaud: Metroheat, model L17-121, 121,000 BTU
1- les conduits d'air chaud
1- réservoir à l'huile de 200 gallons
1- toilette, 1 lavabo

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé représentant 10% du montant de sa soumission.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, la Municipalité ne s'oblige pas à motiver sa décision quant au refus et/ou à l'acceptation d'une ou des soumissions reçues.

Pour visite, s'adresser à l'Hotel de Ville aux heures de bureau. Téléphone: 377-1121.
Adoptée.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 25ième jour de mars 1981.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-un.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 601 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Terrain Loisirs

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un terrain de loisirs avec certains équipements et constructions à cette fin,

CONSIDERANT que ces équipements et bâtisses demandent de l'entretien et de surveillance,

CONSIDERANT que des locaux et des équipements de restauration ont été aménagés sur ledit terrain,

91/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et unanimement résolu:

1- De signer un contrat, pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, avec M. Guy Janvier pour qu'il effectue la préparation, l'entretien et la surveillance des équipements et des bâtisses de loisirs de la Municipalité, ainsi que l'exploitation du ou des locaux de restauration aménagés sur ledit terrain.

2- De verser à M. Guy Janvier, en plus des profits que celui-ci pourra retirer de l'exploitation du ou des locaux de restauration, un montant de $3,000.00 pour la durée du contrat. A soustraire de ce montant le coût d'une assurance responsabilité publique et incendie de locataire de $200,000.00.

3- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat à cette fin.

4- Que le montant de dépense excédant celui prévu au budget soit pris à même le surplus accumulé de la Municipalité.

Adoptée.

Loi 125 BComeau

CONSIDERANT que la Ville de Baie-Comeau désire obtenir les commentaires des municipalités du Québec sur la position qu'elle a prise, face à la loi 125,

CONSIDERANT que dans sa position, cette ville demande un moratoire sur l'application de la loi tant que des précisions ne seront pas apportées par le Gouvernement et/ou le Ministre responsable sur le rôle des Municipalités Régionales de Comté, leurs pouvoirs politiques et leur mode de financement,

CONSIDERANT de plus que la Ville de Baie-Comeau qualifie de fausse représentation les séances d'information et de consultation tenues dans sa région,

92/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu,

1- Que la Municipalité appuie et partage la position prise par la Ville de Baie-Comeau lorsque celle-ci souligne que des précisions doivent être apportées à la loi en ce qui concerne les pouvoirs des M.R.C., leur financement et le mode de représentativité des municipalités.

2- Que la Municipalité appuie donc la demande de moratoire jusqu'à ce que ces précisions soient fournies.

3- Que la Municipalité ne peut toutefois pas se prononcer sur la qualité et/ou la façon dont les séances d'information et de consultation furent tenues dans la région de la Ville de Baie-Comeau.

Adoptée.

AGMessier Multi-familial AveBlais

Suite à la demande de M. Armand-Guy Messier de pouvoir construire une habitation multifamiliale sur un terrain qu'il possède dans l'avenue Blais. Etant donné que cette Avenue est dans une zone unifamiliale et où la plupart des constructions existantes sont bi-familiales, il y aurait que le comité d'urbanisme étudie ce cas pour pouvoir le régula-

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
602

riser et voir par la même occasion s'il y a lieu de répondre à la demande de M. Messier.

Terrain Loisirs Achat tables

CONSIDERANT que la Municipalité a entrepris l'aménagement d'un terrain de loisirs,

CONSIDERANT que des argents sont prévus au budget de la Municipalité pour compléter l'aménagement de ce terrain,

93/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'acheter de M. Lucien Doucet, de St-Louis de France, 10 tables à pique-nique en bois, au coût de $50.00 chacune.
Adoptée.

Etats Financ.

La firme comptable DECotret, St-Arnaud, Letendre et Associés soumet les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 1980.

Les membres du Conseil préfèrent examiner ces états avant de les accepter.

Location terrain balle

CONSIDERANT que la Municipalité possède un terrain de balle,

CONSIDERANT que ce sont les contribuables de la Municipalité qui paient pour ce terrain,

CONSIDERANT qu'à l'occasion des clubs de balle ou de baseball, formés en tout ou en partie de personnes de l'extérieur de Pointe-du-Lac, utilisent le terrain de balle de la Municipalité,

94/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que pour les clubs de balle et/ou de baseball formés en tout ou en partie de personnes provenant de l'extérieur de Pointe-du-Lac, il sera chargé à ces clubs pour utiliser le terrain de balle de la Municipalité, les montants suivants:

pour 1 partie de balle lente : $15.00 jour ou soir
pour 1 partie de baseball : $30.00 jour ou soir

Il est aussi convenu que ces montants ne s'appliquent pas aux parties jouées lors de tournois, de même qu'aux personnes de Pointe-du-Lac faisant équipe avec des personnes provenant de l'extérieur de Pointe-du-Lac.
Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé,

95/81

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de lever la présente assemblée.
Adoptée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Ste Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Séance Rég. 13/4/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

La séance régulière du 13 avril 1981 n'a pas lieu à cause de la tenue des élections provinciales et dont des bureaux de votation sont installés à l'Hotel de Ville.

Martial Beaudry
Secrétaire-trésorier ~~adjoint~~

Séance spéc. 14/4/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 14 avril 1981 et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt et Robert Parenteau sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Sont absents Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Benoit, Denis Houle et Jules Levasseur. Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier est absent.

La présente assemblée spéciale a dument été convoquée par le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry dans une lettre adressée à chacun des membres du Conseil en date du 9 avril 1981 et comportant l'ordre du jour ci-bas.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 mars 1981, et dont copies furent distribuées à chacun avant la présente assemblée.

96/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 23 mars 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'expédié avec la convocation de l'assemblée spéciale:

- Prière
- Constatation du quorum
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Réception de pétitions
- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse

01- Ouverture soumissions vieux garage
02- Rapport des ingénieurs: EGOUTS
03- Contrôle station Dugré et puits St-Charles
04- Annonces sur clôture terrain de balle
05- Acceptation états financiers 1980
06- Lotissement
07- Taxe lumière Avenue des Arts (Ouest)

- Considération des comptes
- Levée de l'assemblée

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
604
INITIALES DU SEC.-TRES.

97/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Les différents rapports mensuels sont soumis, soient: Incendie, permis de construction, travaux extérieurs et rapport financier au 28 février 1981.

Comité urbanisme: M. Robert Parenteau et Georges-H. Denoncourt soumettent le rapport verbal d'une réunion qu'ils ont tenue le 13 avril 1981 relativement à la demande de M. A.Guy Messier pour construire un édifice à logements multiples sur la rue Blais. La demande de M. Messier ne peut être acceptée comme telle, toutefois le comité suggère d'étudier le règlement de zonage afin de rendre conforme les constructions existantes de la rue Blais.

PERIODE DE QUESTIONS

Gédéon Fréchet Nettoyage fossé

M. Gédéon Fréchette souligne qu'il y a un fossé à nettoyer dans la rue Baril. Il voudrait que ce fossé soit verbalisé pour faire accomplir les travaux. Une vérification de ce fossé sera effectuée et des informations seront prises afin de connaître la façon d'accomplir le nettoyage dudit fossé.

CORRESPONDANCE

Club Baseball Les Seigneurs

M. Gérard Harnois, sectrétaire-trésorier du Club de Baseball "Les Seigneurs de Pointe-du-Lac" remercie les membres du Conseil de leur excellente collaboration lors de la conférence de presse tenue à l'Hotel de Ville le 29 mars dernier. M. Harnois souligne que le choix et les couleurs de l'écusson du Club ont été inspirées des armoiries de Pointe-du-Lac afin de démontrer l'attachement à la Municipalité. De plus, les actionnaires du Club s'engagent à doter Pointe-du-Lac d'une équipe représentative au sein de la C.B.R.M. et comptent sur la participation afin que le comité de loisirs structure le baseball mineur pour assurer une relève pour les années futures.

M.Aff. Mun. Acc.Rec Compens fermes Rapport fin.80

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception de:

a) La demande de compensation concernant les fermes et les loisirs
b) La demande de compensation tenant lieu de taxes municipales à l'égard des immeubles des réseaux des Affaires Sociales et de l'Education.
c) Du rapport financier de la Municipalité pour l'année terminée le 31 décembre 1980.

UCCQ Acc.Rec résol. loi 125

L'Union des Conseils de Comtés et des Municipalités locales du Québec accuse réception de la résolution 70/81 relativement à la loi 125, soit le financement des M.R.C. Cette résolution sera soumise à la prochaine réunion du conseil d'administration de l'Union et des commentaires seront soumis.

Min.Aff. Mun. Acc.Rec. Rés.Loi

En date du 26 mars, M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec accuse réception de la résolution 70/81 concernant la loi 125.

Eclairage Patinoi lampes défect.

En date du 30 mars 1981, M. Louis Dumont, ingénieur de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à la firme Jean Caron et Fils Inc. relativement au système d'éclairage de la patinoire. Deux lampes s'avèrent défectueuses et devront être changées. Ces lampes devront porter une garantie pour l'hiver 81-82.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE
605
INITIALES DU SEC.-TRES.

Rapport Socio-Cultur.

Le Ministère du Loisirs de la Chasse et de la Pêche fait parvenir le modèle de rapport d'opération que la Municipalité doit remplir suite à l'octroi en 80-81 d'une subvention de ce Ministère dans le cadre du Programme d'Assistance Financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels. Ce rapport doit être complété d'ici le 15 mai 1981.

JCaron réclam. assur.

En date du 2 avril 1981, la Compagnie d'Assurance Jean Caron Inc. avise que la compagnie Commercial Union a payé le montant de $200. pour la réclamation de M. Claude Paquin, dans la rue Boucher, et un montant de $41.00 pour la réclamation de Mademoiselle Maude Mineau, sur la rue Notre-Dame.

Carte identité pompier

En date du 3 avril 1981, M. Alban Breault, Sergent, responsable de l'Unité d'Urgence Permanente du District de la Mauricie pour la Sureté du Québec fait parvenir les cartes d'identité demandées pour les pompiers volontaires. M. Breault compte sur la bonne utilisation de ces cartes et demande qu'on lui retourne les cartes des pompiers remplacés.

Toponymie Noms voies

En date du 6 avril 1981, la Commission de Toponymie fait parvenir la liste des noms de voies de communications. Ces noms seront incessamment publiés dans la gazette officielle du Québec et, dès lors, leur usage sera obligatoire pour tous les organismes de l'Administration.

Chantiers 81 Requete H.L.M.

En date du 11 avril 1981, les membres de Chantier 1981, présentent une requête signée de 24 personnes et appuyant la demande de construction d'un H.L.M.

MRobert ramonage chemi-nées

En date du 31 mars 1981, M. Marc Robert de Trois-Rivières sollicite un permis pour effectuer le ramonage des cheminées sur le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1981. M.Robert désire ce permis à condition d'être le seul ramoneur pratiquant dans la Municipalité. On devra prendre des informations auprès de la Ville de Trois-Rivières sur les qualifications de M. Robert.

C.L.M. Cotisat

Le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. invite la Municipalité à s'affilier à cet organisme. Pour adhérer au Conseil, la Municipalité doit compléter le formulaire requis, nommer deux délégués et faire parvenir une contribution de $10.00 avant le 8 mai 1981.

98/81

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu:

1) Que la Municipalité s'affilie au Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. au coût de $10.00.

2) Que les représentants de la Municipalité auprès de cet organisme soient:

a) M. le Conseiller Jean-Pierre Benoit avec M. le Conseiller Conrad Carbonneau comme substitut.

b) Un représentant des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. lequel sera nommé par cet organisme.

Adoptée.

Congrès Secret.

La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec invite ses membres à participer au Congrès Annuel qui se tiendra à l'Hotel Reine Elisabeth de Montréal les 12, 13 et 14 aout 1981, sous le thème "Cible, Moyen ou Associé". La cotisation d'inscription est de $150.00 avant le 8 mai 81 et de $175.00 après cette date.

99/81

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry à assister au congrès annuel de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec qui se tiendra les 12, 13 et 14 aout 1981. De défrayer les frais d'inscription et autres dépenses sur présentation de pièces justificatives.
Adoptée.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
606

Vieux Garage soumiss.

Suite à la demande de soumissions pour accomplir la démolition et/ou le transport d'un garage de la Municipalité au 2000 Chemin ste Marguerite, la soumission suivante a été reçue:

Herman Bouchard, 441 rue Guilbert, Pointe-du-Lac demande $3,335.00 pour accomplir le travail.
Pièce jointe: Copie de licence d'Entrepreneur de construction.

Suite à cette soumission, les membres du Conseil prendront une décision à la séance du 27 avril 1981.

Rapp. ingén. égouts

Le rapport des ingénieurs n'étant pas entré, le sujet est reporté à la prochaine réunion.

Controle Puits STChar. &Dugré

CONSIDERANT que la firme "Les Systèmes d'Alarme Universels Inc." soumet un prix pour l'installation d'un système de contrôle à la Station de Pompage Dugré et aux puits St-Charles,

CONSIDERANT qu'il est important pour la Municipalité d'avoir un contrôle pour éviter de perdre inutilement de l'eau potable,

100/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu:

D'autoriser la firme "Les Systèmes d'alarme Universels" à installer un système de contrôle à la Station de pompage Dugré et aux puits St-Charles, tel que soumis dans une lettre du 19 mars 1981, au coût total de $1,908.00 mz L'installation d'une ligne téléphonique au coût de $57.50 et un montant mensuel d'environ $1.10 du quart de mille aérien seront chargés par Bell Canada.
Adoptée

Annonce Cloture terrain balle

Les responsables du Club de Baseball "Les Seigneurs de Pointe-du-Lac" demandent l'autorisation d'installer des panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de balle de la Municipalité M. Jean Simard soumet un plan de l'installation de ces panneaux. Après discussion sur la résistance de la clôture, les membres du Conseil désirent des informations et une réponse sera soumise dans les meilleurs délais, soit probablement le 21 avril prochain.

Etats financ. 1980

CONSIDERANT que la firme comptables de la Municipalité a soumis les Etats Financiers de la Municipalité pour l'année 1980,

CONSIDERANT que les membres du Conseil en ont pris connaissance,

101/81

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter les états financiers de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1980, tels que soumis par la firme René De Cotret, St-Arnaud, Letendre et Associés.
Adoptée.

Lotis. EBaril 240-2

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 240, Minute #24005, Carnet 250, Page 92, propriété de M. Emile Baril,

102/81

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 240 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 240-2 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies, approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 juin 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 147

Lotiss. PGrenier 326-1

CONSIDERANT que Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 326, propriété de M. Paul Grenier,

INITIALES DU MAIRE C.B. 607 INITIALES DU SEC.-TRES. M.B.

CONSIDERANT que ce lot possède 15,000 pieds carrés et que la maison qui était sur ce lot a été incendiée dernièrement,

Les membres du Conseil préfèrent étudier ce cas plus en profondeur avant de prendre position.

Lotiss. RBoivin 197-22-1 198-20-1

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 197-22 et 198-20 dossier 32960, propriété de M. Roland Boivin,

103/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision des lots 197-22 et 198-20 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 197-22-1 et 198-20-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 juin 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adoptée.

Taxe lumière Ave des ArtsO.

CONSIDERANT que les contribuables de l'Avenue des Arts ont demandé l'installation de lumières de rue dans leur secteur,

CONSIDERANT que l'Hydro Québec a procédé à l'installation de ces lumières,

104/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu,

- De fixer le coût de la taxe de lumière de rue pour l'Avenue des Arts (secteur Ouest) à $30.75 par résidence pour l'année 1981.

- D'autoriser le secrétaire-trésorier à dresser le rôle de perception de cette taxe, à confectionner les comptes de taxe et à les faire parvenir aux propriétaires concernés dans les meilleurs délais.

Adoptée.

COMPTE FOLIO 612

220	Commission Acc. Travail		7,037.86✓
221	Sani Paré Inc.	Mars	3,258.17✓
222	Ministère Rev.	Impot mars	1,340.07✓
223	Receveur Gén.	Impot mars	1,112.60✓
224	Gaétan Roberge	Voyages mars 81	166.66✓
225	Gérard Biron	Mars 81	140.00✓
226	Martial Beaudry	23 mars - 4 avril	530.54✓
227	Martial Beaudry	6 avril - 18 avril	530.54✓
228	Martial Beaudry	20 avril- 2 mai	530.54✓
229	Suz. Denoncourt	23 mars - 4 avril	353.15✓
230	Suz. Denoncourt	6 avril- 18 avril	353.15✓
231	Suz. Denoncourt	20 avril- 2 mai	353.15✓
232	Hélène Leclerc	23 mars - 4 avril	309.01✓
233	Hélène Leclerc	6 avril - 18 avril	309.01✓
234	Hélène Leclerc	20 avril- 2 mai	309.01✓
235	Jean Bapt. Pothier	Avril	1,391.27✓
236	Gaétan Roberge	23 mars - 4 avril	526.66✓
237	Gaétan Roberge	6 avril - 18 avril	526.66✓
238	Gaétan Roberge	20 avril- 2 mai	526.66✓

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

608

INITIALES DU SEC.-TRES.

239	Marcel Crête	23 mars - 4 avril	500.76
240	Marcel Crête	6 avril - 18 avril	500.76
241	Marcel Crête	20 avril- 2 mai	500.76
242	Michel Thiffault	23 mars - 4 avril	528.50
243	Michel Thiffault	6 avril - 18 avril	528.50
244	Michel Thiffault	20 avril- 2 mai	528.50
245	Société Can. Cancer		75.00
246	Min. Communications		226.00
247	Paul Vennes Inc.	Café	105.08
248	Lamothe & Ayotte	Frais légaux	85.00
249	Annulé		
250	Service Scolaire Enr.	Papeterie	13.94
251	IBM Canada	équipement	2,980.80
252	Réal Trahan	divers	19.34
253	Distribution Robert Enr.	divers	195.54
254	Papeterie Laurentienne	Licences chiens	857.02
255	Noé Veillette Inc.	voirie	115.89
256	Sanivan Inc.	voirie	300.02
257	Ls Geo. Guilbert	aqueduc	75.00
258	Installations Elec. Baie-Jolie	aqueduc	20.00
259	Canron Inc.	matériaux	870.37
260	Rec. Gén.	Poste	500.00
261	Co. Enercan Inc.	camion service	199.26
262	Coopérative Fédérée	Centre comm.	680.84
263	Garage R. Lamothe	Camion Rép.	115.73
264	Cambrek Inc.	patinoire	645.60
265	Laurent Savoie	garage	1,010.99
266	Michel Pellerin Inc.	garage	1,266.24
267	Lucien Leboeuf Ltée	garage	374.76
268	Lucien Doucet	tables	500.00
269	Corp. Secrétaires Mun		300.00
270	Bell Canada		331.30
271	Hydro Québec		6,018.56
272	Quincaillerie Pte du Lac	garage	277.78
273	Martial Beaudry	pompier	40.00
274	Raymond Benoit	"	40.00
275	Gilles Bourgouin	"	20.00
276	Marcel Crête	"	90.00
277	Sylvio Dufresne	"	60.00
278	André Dugré	"	40.00
279	Luc Dugré	"	20.00
280	Marcel Guay	"	60.00
281	Eddy Hébert	"	20.00
282	Normand Hélie	"	20.00
283	Jean J. Légaré	"	20.00
284	Rénald Légaré	"	40.00
285	Denis Lesmerises	"	40.00
286	Michel Lesmerises	"	40.00
287	Jean Yves Pépin	"	60.00
288	Michel Thiffault	"	20.00
289	Réal Trahan	"	20.00
290	J. Claude Turgeon	"	20.00
291	Louis Dugré		729.00
292	Le Nouvelliste	Annonce	135.00
293	Garage Pépin Fils	Rép. Ent.	74.05
294	Rodrigue Beaudry	Déneig. Station	225.00
295	Corp. Mun. Pte du Lac	poste	50.00
296	Min. Communications	Radio	10.00
297	Marcel Bergeron	divers	26.62
298	Consultants Pluritec	journée Etude	30.00
299	A.Guy Messier		1,039.00
300	Enercan Inc.	Camion Service	154.99
301	Bibliothèque Centrale		3,860.05
302	Imprimerie G. Duchaine		165.09
303	Saillant Inc.		1,752.52
304	3-M Canada Inc.		51.44
305	Ferme Henri Dugré & Fils		160.00
306	Thomas Bellemare & Fils		440.00
307	Launier Ltée		61.45
308	Service Spécial Vidanges		4,400.06
309	Perco Ltée		95.16
310	Conseil Comté St Maurice		18,622.04
311	Sanivan Inc.		338.20

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

INITIALES DU MAIRE
609
INITIALES DU SEC.-TRES.

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 14ième jour d'avril 1981.

Martial Beaudry, sec. trés. adj.

105/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par Conrad Carbonneau et résolu, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

106/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Martial Beaudry
SECRETAIRE TRESORIER

Séance rég. 27/04/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 27 avril 1981 et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et Suzanne Denoncourt sont aussi présents.

M. le Conseiller Denis Houle, le secrétaire-adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée spéciale tenue le 14 avril 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

107/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 avril 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétraire-trésorier.
Adoptée.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

108/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITE:

INITIALES DU MAIRE
CB
610
INITIALES DU SEC.-TRES.

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport de comité du 21 avril 1981 et celui de la Bibliothèque.

PERIODE DE QUESTIONS:

Ponceau StNicol.

Madame Jeanne d'Arc Parent demande si le ponceau du Rang St Nicolas pourrait être mieux entretenu, plus sécuritaire.

De plus elle demande s'il ne serait pas avantageux d'avoir des communiqués sur Le Nouvelliste afin d'informer davantage la population.

HPMartin Loisirs

M. Henri-Paul Martin demande si la Municipalité pourrait investir pour l'installation de jeu Shuffleboard. Un tel jeu pourrait être utilisé par l'Age d'Or.

Les membres du Conseil prennent cette suggestion en considération et étudieront la possibilité de cet investissement.

PCharb. gravier sur asp.

M. Paul Charbonneau demande s'il est possible de passer le balai sur l'asphalte dans la Place Dubois afin d'éliminer le gravier qui y est répandu. Des informations seront prises pour la location d'un balai mécanique.

MMailhot senteur porcher.

Monsieur Mailhot se plaint de senteurs nauséabondes qui proviennent de la porcherie Lionel Robitaille. De plus la fosse septique renverse.

109/81

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'aviser le Ministère de l'environnement de voir à faire respecter les normes et d'y apporter les corrections qui s'imposent.

TTrépan. Eau

M. Théo Trépanier demande qu'une analyse d'eau soit faite à son domaine soit au Domaine Louis Riel.

CORRESPONDANCE

Volume Sorel & Tracy

En date du 20 avril 1981, M. Olivar Gravel, maire de St-Joseph de Sorel envoie un rappel sur l'offre de son volume intitulé "Histoire de St Joseph de Sorel et de Tracy". Il croit que l'acquisition de ce volume pourrait être utile à la Municipalité et ce par la suggestion de présentation d'un tel ouvrage.

Corp. Métiers d'Art

En date du 10 avril 1981, Madame Louise Rousseau de la Corporation des Métiers d'Art du Coeur du Québec, demande de leur transmettre les noms, adresses et autres informations sur les boutiques de la Municipalité.

Drapeaux

En date du 8 avril 1981, M. André Vien de l'Agence Duvernay Inc. invite la Municipalité à se procurer les drapeaux pour la célébration de la Fête Nationale du Québec

Etant donné que nous n'avons pas de drapeaux disponibles pour le remplacement ou autre, il est proposé de se procurer deux drapeaux.

Ateliers S-Cultur

Madame Jeanne d'Arc Parent, responsable des ateliers Socio-culturels, remet une demande de subvention au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche. Elle demande l'appui du Conseil pour la présentation de cette demande en adoptant les résolutions.

110/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur de présenter des demandes d'assistance financière dans le cadre des programmes suivants:

Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation au loisir.

Programme d'assistance financière aux fêtes populaires. Adoptée.

111/81

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et appuyé par M. Georges H. Denoncourt que le conseil municipal de Pointe-du-Lac accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au MLCP par Madame Jeanne d'Arc Parent, dans le cadre du programme

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

suivant:

Probramme d'assistance financière aux Fêtes populaires.

STGabriel rés. Adoptée.

INITIALES DU MAIRE

611

INITIALES DU SEC.-TRES.

Loi 125 La Corporation de St-Gabriel de Brandon envoie une copie de la résolution par laquelle la municipalité entreprend la préparation d'un plan d'urbanisme, de règlementation de zonage, de lotissement et de construction, conformément à la loi 125.

U/Q/M/ StageInf. En date du 21 avril 1981, M. Laurent Léveillé de l'Université du Québec à Montréal invite à un Stage de formation ayant pour thème: La Municipalité face à l'informatique offert à l'Université les 3, 4 et 5 juin 1981. Les frais d'inscription sont de $150.00.

Congrès Chefs Incendie L'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec informe que le congrès annuel sera tenu à l'Institut Maritime de Rimouski les 7, 8 9 et 10 juin prochain. En plus du Chef, le Maire ou un Conseiller serait le bienvenu.

Congres Urbanisme L'Association Québecoise d'Urbanisme invite à participer au congrès annuel qui se tiendra à Jonquière les 10, 11 et 12 juin. Le thème sera "L'urbanisme traduisez-le"

Panneaux public. Loisirs Considérant que le Club de Baseball "Les Seigneurs de Pointe-du-Lac" re-demandent l'autorisation d'installer des panneaux publicitaires au lieu d'une toile, et ce sur la clôture du terrain de balle de la Municipalité,

112/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de permettre au Club Les Seigneurs de Pointe-du-Lac l'installation de panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de balle, en tenant compte des remarques suivantes:

1- Que d'autres clubs puissent vendre eux aussi de la publicité.

2- Que les panneaux soient fixés strictement aux poteaux, aucune prise à la broche.

3- Qu'une entente écrite soit déposée à l'effet que ces panneaux soient enlevés dans les 3 semaines suivant la dernière partie régulière de la saison.

4- Que cette permission est émise pour la durée d'un an et que la Municipalité se réserve le droit d'annuler le tout si celle-ci constate une anomalie ou faiblesse dans la clôture.

Adoptée.

Lotiss. Soeurs& Pères CONSIDERANT que M. Yves Boivin, arpenteur-géomètre, soumet des plans de subdivision et d'opérations cadastrales sur les lots 111, 112, 113, 123, 124, 125, 127 et 270, propriété de la Communauté des Soeurs de la Charité d'Ottawa et de la Communauté de la Fraternité Sacerdotale.

113/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter tel que présentés les plans et opérations cadastrales portant les numéros D-1007, D-988, D-1017, D-1019, B-4096 et B-4094.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies, approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 juin 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépot au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur des plans ci-haut mentionnés n'est pas fait avant la dite date.

Adoptée.

Lotis. PGrenier CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un plan de subdivision sur le lot 326, minute #24023, carnet 250, Page 108, propriété de M. Paul Grenier.

SYSTÈMES FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
612
INITIALES DU SEC.-TRES.

114/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 326 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, soit la subdivision 326- inclusivement.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies, approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 juin 1981, si la demande au Ministère des Terres et Fôrets ou le dépot au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur des plans ci-haut mentionnés n'est pas fait avant la dite date.
Adoptée.

Vieux garage Considérant que la soumission de M. Herman Bouchard pour la démolition du vieux garage situé au 2000 Chemin Ste Marguerite est trop élevée,

115'81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de rejeter la soumission de M. Herman Bouchard, ouverte le 14 avril 1981.
Adoptée

Avis Motion CONSIDERANT que la Municipalité projette l'établissement d'un règlement protégeant les rives des lacs et cours d'eau,

116/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement relatif aux rives des lacs et cours d'eau.
Adoptée.

Fossé rueBaril CONSIDERANT que le fossé de ligne de la rue Baril n'est pas en bonne condition, il est donc proposé que la Municipalité fasse nettoyer ce fossé suite à l'inspection qui sera faite par les inspecteurs agraires.

Etant donné que ce fossé devrait être verbalisé, M. G. Fréchette s'engage à faire signer une requête à cet effet.

Félicitations députés Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges H. Denoncourt d'adresser des félicitations aux Députés Yvon Picotte et Denis Vaugeois pour leur ré-élection 1981.

117/81 CONSIDERANT que la rue Cantin n'est pas municipalisée dans toute sa longueur,

118/81 CONSIDERANT qu'il existe déjà plusieurs résidences dans la partie non municipalisée,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu que la Municipalité se porte acquéreur au coût de $1.00 d'une partie de la rue Cantin portant le numéro de cadastre 349-3, sur une distance de 103,63 mètres telle que décrite au plan de M. André Petit, arpenteur-géomètre, et propriété de M. André Charron.

Qu'une servitude soit prise au bout de la dite rue. Cette servitude est décrite au plan fourni en annexe.

Que la servitude existante en faveur des Frères de l'Instruction Chrétienne sur la partie de rue portant le numéro de cadastre 349-3 soit annulée.

Que le notaire Henri-Paul Martin soit mandaté pour la préparation des documents nécessaires à cette fin.

Que le maire soit mandaté à signer les dits documents.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

L'ordre du jour étant épuisé,

119/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt de lever l'assemblée.

La présente assemblée est levée.

INITIALES DU MAIRE
613
INITIALES DU SEC.-TRES.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance rég. 11/5/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 mai 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont présents.

Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau et Denis Houle sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 27 avril 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

120/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 27 avril 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour

121/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels soient: aqueduc, incendie, voirie, travaux extérieurs, construction.

L'inspecteur municipal soumet un rapport des coûts de service relativement à la réfection du chemin Ste Marguerite et l'installation d'égouts sanitaires. Le rapport devra faire foi d'une rencontre en comité.

Lotiss. RChouina CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 23 et 24, dossier 32969, propriété de M. Réjean Chouinard,

122/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision des lots 23 et 24 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 23-1 et 24-2 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 juillet 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss. RFerron

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 405, Minute 24073, carnet 256, Page 46, propriété de M. Reynald Ferron et Madame Jeannine Gélinas,

123/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 405 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 405-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 juillet 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

GGirard 326-2

Suite à la présentation d'un projet de subdivision sur le lot 326, propriété de M. Gilles Girard, considérant que ce terrain n'a pas la superficie règlementaire, les membres du Conseil préfèrent examiner ce cas avant de prendre une décision.

PERIODE DE QUESTIONS

HPMartin Absence conseill

M. Henri-Paul Martin demande combien de temps un conseiller peut être absent de la table du Conseil avant qu'il ne soit déchu de sa charge. M. le Maire mentionne qu'un conseiller peut être absent jusqu'à 90 jours de calendrier.

CORRESPONDANCE

Incendie Entente inter-municip.

La Direction Générale de la Prévention des Incendies fait parvenir un document traitant de l'entraide intermunicipale concernant les incendies. Ce document comprend aussi une liste des tarifs suggérés pour la location d'équipement.

Loi 125 fascic. 5 & 7 YPicotte Acc.Rec.

En date du 23 avril 1981, M. Y. Picotte, Député de Maskinongé, accuse réception de la résolution #70/81 concernant les fascicules 5 et 7 accompagnant le projet de Loi 125. D'ici la mi-juin ces questions seront étudiées en commission parlementaire et le responsable de ce dossier fera l'impossible pour obtenir une réponse du Ministre.

Féd.Const. dépôt n-rembou

En date du 21 avril 1981, la Fédération de la Construction du Québec demande que dorénavant la Municipalité ne procède plus à des demandes de soumissions publiques comprenant un dépôt non remboursable. Ceci afin d'augmenter le nombre de soumissions et d'obtenir de meilleurs prix.

Nouvelle échelle salaire

En date du 27 avril 1981, M. Jean-Guy St-Gelais, délégué régional du Ministère des Affaires Municipales du Québec fait parvenir copie de la nouvelle échelle de salaires pour les maires et les conseillers. Cette nouvelle tarification est rétro-active au 1er janvier 1981.

Panneaux public. terrain balle

En date du 4 mai 1981, le Club de baseball "Les Seigneurs de Pointe-du-Lac" confirme qu'il accepte l'installation de panneaux tel qu'entendu lors de l'assemblée du 27 avril dernier. De plus, il demande que les autres organismes qui désireront installer des

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

panneaux se soumettent aux mêmes conditions et que le prix de ceux-ci soient les mêmes pour les commanditaires.

INITIALES DU MAIRE
615
INITIALES DU SEC.-TRES.

Demande subvent. Loisirs 81-82

En date du 6 mai 1981, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche accuse réception de la demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux activités de loisirs 1981-1982.

ABenoit N-resp. travaux foss. LotP244

En date du 7 mai 1981, M. Aram Benoit avise qu'il ne se tient pas responsable des dommages ou blessures que pourraient causer ou subir les personnes qui travaillent sur sa propriété lot P-244, dans le cadre d'un nettoyage de fossé.

Ass. annuelle

Le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. avise que son assemblée annuelle 1981 se tiendra mercredi le 27 mai prochain.

Liste équip. terrain loisirs

M. J. Guy Janvier, président des Loisirs de la Pointe-du-Lac Inc. fait parvenir une liste des équipements et installations que son organisme juge nécessaire pour le début des activités de l'été sur le terrain de loisirs.

Demande aide-financ. Loisirs

M. Jean-Guy Janvier, président des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. fait parvenir copie d'une résolution adoptée le 5 mai dernier par son organisme. Etant donné l'organisation d'un festival de "Bine" qui entraine des dépenses supplémentaires, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande un montant de $5,000.00 à la Municipalité.

CONSIDERANT la demande des Loisirs de Pointe-du-Lac d'obtenir de la Municipalité un montant de $5,000.00 pour pouvoir continuer leurs opérations,

CONSIDERANT qu'un montant de $10,500. est prévu au budget de la Municipalité pour subventionner cet organisme,

124/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accorder au Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. une première tranche de subvention au montant de $3,500.00.
Adopté.

Commerce Antiquités GForcier

En date du 7 mai 1981, M. Gaétan Forcier de Trois-Rivières, désire opérer un commerce d'Antiquités dans l'ancienne grange aux Aubaines sur la route 138. M. Forcier souligne qu'il désire améliorer la propriété de cette grange et des alentours. Il demande aussi d'installer une affiche publicitaire. Ce commerce étant inopérant depuis un an ou plus, celui-ci a perdu ses droits acquis et ne peut être réouvert.

Entente inter-mun. soirée inf.L74

M. Jean-Guy St-Gelais, Délégué régional du Ministère des Affaires Municipales du Québec avise qu'une soirée d'informations aura lieu Mardi le 12 mai 1981 à la Salle du Conseil de l'Hotel de Ville de Trois-Rivières relativement au projet de loi 74 sur les ententes inter-municipales. Les membres du Conseil disponibles assisteront à cette soirée d'informations.

Cours Perfect.

La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec avise qu'elle a mis sur pieds quatre séries de cours de perfectionnement des secrétaires municipaux. Le premier de ces cours, portant sur la communication dans l'administration se donnera le 15 mai prochain à St-Louis de France. Le coût d'inscription est de $45.00 pour les membres et de $55.00 pour les non membres.

125/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser deux représentants de la Municipalité à assister à ce cours. La Municipalité défraiera le coût d'inscription et les autres dépenses encourues sur présentation de pièce justificative.
Adopté.

Village d'Antan

Le Village Québécois d'Antan Inc. sollicite l'appui de la Municipalité dans un projet de prime importance pour l'essor touristique régional. La Municipalité est invitée à déléguer un ou des représentants au coût de $25.00 chacun.

SYSTÈME UF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

616

INITIALES DU SEC.-TRES.

Congrès chefs Pompiers

L'Association des Chefs de service d'incendie du Québec invite les membres du Conseil à assister aux assises annuelles de cet organisme qui se tiendront les 7, 8, 9 et 10 juin 1981 à l'Institut Maritime de Rimouski. L'Association serait aussi reconnaissante de bien vouloir déléguer le chef pompier à ces assises. Le coût d'inscription est de $40.00 par participant.

126/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M.Georges H. Denoncourt, et résolu d'autoriser le Chef Pompier et un sous chef à assister à ces assises annuelles. La Municipalité défraiera les frais d'inscription et les autres dépenses encourues sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Program. Subv. Aide-sociale

Le Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre du Québec offre à la Municipalité de bénéficier d'un programme de subvention pour engager des personnes qui retirent des prestations d'aide sociale. Le Ministère défraie la totalité des salaires plus un montant de 10% pour couvrir les bénéfices marginaux. La Municipalité peut demander le nombre de jouraliers qu'elle désire mais doit garantir un minimum de 20 semaines de travail à chacune des personnes qu'elle engage.

127/81 CONSIDERANT le programme d'Aide au Travail du Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre du Québec,

CONSIDERANT que la Municipalité projette des travaux d'aménagement d'un parc linéaire le long de la Rivière aux Sables,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser le secrétaire trésorier à présenter une demande dans le cadre du programme d'aide au travail du Ministère pour obtenir les services de deux personnes pour une durée de 20 semaines afin de procéder à l'aménagement d'un parc linéaire le long de la Rivière aux Sables et pour procéder à l'embellissement des autres propriétés de la Municipalité si le temps le permet.
Adopté.

Club Optimis appui demande aide

En date du 11 mai 1981, M. Jacques Milot, Président du Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. demande l'appui de la Municipalité pour obtenir une subvention de $300.00 du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin d'organiser une excursion de voile les 8 et 9 août prochain.

CONSIDERANT la demande du Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. d'obtenir une subvention du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

128/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'appuyer la demande du Club Optimiste de Pointe-du-Lac afin d'obtenir une aide financière de $300.00 du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour organiser une excursion de voile sur le Lac St-Pierre et le Fleuve St-Laurent les 8 et 9 aout prochain.
Adopté.

RPoirier Fossé

M. Réjean Poirier du 211 Chemin Ste Marguerite soumet un estimé au montant de $2,300. pour accomplir des réparations à son entrée de propriété,

CONSIDERANT la demande de M. Réjean Poirier de réparer son entrée de propriété,

CONSIDERANT que l'entretien du chemin Ste Marguerite est à la charge du Ministère des Transports du Québec,

129/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu, de demander au Ministère des Transports du Québec de vérifier les lieux, soit face au 211 chemin Ste Marguerite, et de bien vouloir accomplir les réparations qui s'imposent s'il y a lieu.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Huile Rue Michel Requête

En date du 5 mai 1981, 27 résidents sur une possibilité de 35 dans la rue Michel demandent que la Municipalité procède à l'épandage d'huile abat poussière sur leur rue. L'inspecteur municipal verra à faire accomplir ces travaux dans les meilleurs délais.

INITIALES DU MAIRE
617
INITIALES DU SEC.-TRES.

Démolit. Vieux Garage

CONSIDERANT qu'en date du 6 mai 1981, M. Herman Bouchard offre ses services pour accomplir la démolition d'un garage de la Municipalité situé sur le Chemin Ste Marguerite.

130/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de retenir les services de M. Herman Bouchard pour accomplir les travaux de démolition d'un garage situé sur le lot 97-1 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, aux conditions suivantes:

M. Herman Bouchard s'engage à:

ARTICLE 1: Accomplir les travaux de démolition dudit garage dans un délai de 60 jours à compter de la date de la présente, mais devra avoir complété cette démolition 30 jours après le début des travaux.

ARTICLE 2: Enlever les fondations, le plancher de ciment et tous débris de matériaux et/ou de ciment dans les mêmes délais qu'à l'article 1.

ARTICLE 3: Remplir et égaliser ledit terrain avec du sable et ce, à la satisfaction de la Municipalité et/ou de son représentant, et ce, dans un délai de 60 jours à compter de la présente.

La Municipalité s'engage à:

ARTICLE 1: Verser à M. Herman Bouchard la somme totale de $1,500.00 à la fin et/ou à l'acceptation des travaux.

Adoptée.

Egouttement Pl. Bellevue

Lors de la fonte des neiges du printemps, l'égouttement du secteur de la Place Bellevue a causé des dommages à un terrain. Considérant que ce secteur s'est déjà engagé à se tenir responsable de l'égouttement dudit secteur, l'inspecteur municipal devra faire vérifier cet engagement par le conseiller juridique et établir le coût des travaux nécessaires.

M. le conseiller Georges-H. Denoncourt se retire de la discussion puisqu'il est concerné en tant que propriétaire d'un terrain dans ce secteur.

Terrain Jeanne Tousignant 7-4 ou P-8

Madame Jeanne Tousignant souligne que le terrain, ou du moins une partie du terrain, sur lequel est construite la fosse septique du secteur Place Dubois lui appartiendrait. Que les arpenteurs ayant établi les plans de cadastre auraient commis une erreur dans la numérotation des lots. Cette question sera soumise à l'aviseur légal de la Municipalité.

Règl.31 Protec. tionLac Cours d'eau 131/81

CONSIDERANT que le Ministère de l'Environnement du Québec suggère que la Municipalité règlemente l'utilisation des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité adopte un projet de règlement portant le numéro 31 et intitulé "Règlement relatif aux rives et au littoral des lacs et cours d'eau".
Adoptée.

Ventilateurs planche plafond HVille 132/81

CONSIDERANT que l'inspecteur municipal soumet des prix pour accomplir certains travaux d'amélioration à l'intérieur de l'Hotel de Ville,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter

SYSTÈME U Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB.
618
INITIALES DU SEC.-TRES.

les matériaux, et faire accomplir les travaux nécessaires pour:

- Installer un ventilateur dans la salle du Conseil et un autre dans la partie des bureaux.

- Installer une tuile d'amiante sur le plancher de la salle du Conseil.

- Installer une tuile acoustique sur le plafond de la partie des bureaux de la Municipalité.

Ces matériaux devront être achetés et ces travaux réalisés aux meilleurs coûts possible.
Adoptée.

Zonage Agricole Oliva Dupont

ATTENDU que M. Oliva Dupont s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain situé sur le lot P-7 du cadastre de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

ATTENDU que ce terrain est adjacent à la résidence de M. Dupont et qu'il n'y a aucune utilisation agricole sur ce terrain.

ATTENDU que cette partie de terrain est l'excédent du droit acquis de 53,800 pi.^{2} applicable à ce terrain.

ATTENDU que ce résidu de terrain est adjacent à la partie de terrain de M. Dupont bénéficiant de droit acquis, laquelle partie est déjà desservie par l'aqueduc municipal et située dans une zone résidentielle.

133/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Oliva Dupont.
Adoptée.

Travaux Terrain Loisirs

CONSIDERANT que Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande l'accomplissement de certains aménagements sur le terrain de loisirs de la Municipalité.

134/81

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de décréter les travaux, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire accomplir les aménagements suivants sur le terrain de loisirs de la Municipalité.

- Balançoires à planches et à chaines
- Jeux de ballon-volant et badminton
- 2 Jeux de fers à cheval
- Aires pour jeux de pétanque
- 2 Jeux de "Shuffleboard"
- Gazonnement entre le terrain de balle et le boisé
- Trottoir d'accès au chalet de loisirs
- Agrandissement du terrain de stationnement

Adoptée.

COMPTE FOLIO 612

312	Sani Paré Inc	avril 81	3,258.17
313	Ministère Revenu Inc.	avril	1,878.41
314	Receveur Général	avril	1,560.69
315	Gaétan Roberge	avril	166.66
316	Gérard Biron	avril	140.00
317	Martial Beaudry	4 mai - 16 mai	530.54
318	Martial Beaudry	18 mai -30 mai	530.54
319	Suz. Denoncourt	4 mai - 16 mai	353.15
320	Suz. Denoncourt	18 mai - 30 mai	353.15
321	Hélène Leclerc	4 mai - 16 mai	309.01
322	hélène Leclerc	18 mai - 30 mai	309.01
323	Jean Bte Pothier	mai	1,391.27
324	Gaétan Roberge	4 mai - 16 mai	526.66
325	Gaétan Roberge	18 mai - 30 mai	526.66

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

326	Marcel Crête	4 mai - 16 mai	500.76
327	Marcel Crête	18 mai -30 mai	500.76
328	Michel Thiffault	4 mai - 16 mai	528.50
329	Michel Thiffault	18 mai -30 mai	528.50
330	Banque Nationale T.Riv.		3,157.58
331	Banque Nationale Yam.		4,712.99
332	Martial Beaudry	Pompier	61.00
333	Raymond Benoit	"	47.00
334	Gilles Bourgouin	"	68.00
335	Marcel Crête	"	168.00
336	Sylvio Dufresne	"	88.00
337	André Dugré	"	40.00
338	Luc Dugré	"	40.00
339	J. Marc Guay	"	54.00
340	Marcel Guay	"	47.00
341	André Hébert	"	40.00
342	Normand Hélie	"	20.00
343	Jean Jacques Légaré	"	20.00
344	Rénald Légaré	"	60.00
345	Denis Lesmerises	"	40.00
346	Michel Lesmerises	"	40.00
347	J. Yves Pépin	"	108.00
348	Michel Thiffault	"	101.00
349	Réal Trahan	"	88.00
350	J. Claude Turgeon	"	47.00
351	Gaétan Roberge	"	81.00
352	Ass. Jean Caron Inc.		150.00
353	Floriculture Gauthier Inc.		27.00
354	Réal Trahan		32.88
355	Garage Pépin Fils		85.06
356	René Montour		150.00
357	Armand Guy Messier		1,129.73
358	annulé		
359	Ls Geo. Guilbert		60.00
360	Saillant Inc.		1,188.78
361	Canron Inc.		2,185.95
362	Sports Experts		296.89
363	Ubald Forest Fils Ltée		80.60
364	Jacques Lacerte Fils Inc.		69.80
365	Ben Vanasse Inc.		57.96
366	Construction Bécancour Inc.		53.96
367	Lignes L-M. Enr		35.00
368	J. Pascal Inc.		13.06
369	Honco Inc.	Garage	2,843.76
370	Pitney Bowes	poste	213.84
371	Michel Thiffault	trailer	150.00
372	LouisDugré	garage	1,143.00
373	Papeterie Mauricienne		174.37
374	Y. Roy Inc.		46.75
375	Bell Canada		307.68
376	Hydro Québec		3,258.51
377	Herman Bouchard	Vieux Garage	1,500.00
378	Marcel Bergeron	Divers	48.64
379	Corp. Cté St Maurice		5,000.00
380	Thomas Bellemare Fils		33,113.74
381	Enercan Co. Inc.		129.36
382	Taxe Canada		53.75
383	Corp. Loisirs Pointe du Lac		3,500.00

INITIALES DU MAIRE
619
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 11ième jour de mai 1981.

Jean B te Pothier sec trés.

Jean-Baptiste Pothier, sec. trés.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

620

INITIALES DU SEC.-TRES.

135/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé

136/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 25/5/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus- dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 25 mai 1981, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Suppléant Denis Houle, formant quorum.

Martial Beaudry, secrétaire-trésorier adjoint et Gaétan Roberge inspecteur municipal sont aussi présents.

M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire suppléant demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière réunion tenue le 11 mai 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

137/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adoptée

RECEPTION DE PETITION: Aucune

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire suppléant,

138/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITE

Madame Ginette Plante soumet le rapport du mois de mai de la Bibliothèque municipale.

Le secrétaire-trésorier adjoint soumet le rapport de la réunion de comité tenue le 19 mai 1981.

Lotiss. GGirard CONSIDERANT QUE M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 326, Minute 24045, carnet 252, Page 1, propriété de M. Gilles Girard,

139/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 326 du cadastre de la Pa-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 5

roisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 326-2 inclusivement,

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
6217

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 juillet 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Lotiss. LHarnois

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 376, Minute 24058, Carnet 252, Page 11, propriété de M. Lucien Harnois,

140/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 376 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 376-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 juillet 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Lotiss. JGodon

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 16, Minute 24080, Carnet 251, Page 51, propriété de M. Jacques Godon,

141/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 16 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 16-14 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 juillet 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Lotiss. RCloutier

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 35 Minute 24091, carnet 251, page 59, propriété de M. Roger Cloutier,

142/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 35 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 35-18 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 juillet 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
622
INITIALES DU SEC.-TRES.

Lotiss. RPelland

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 198-2, dossier 33005, propriété de M. Robert Pelland.

143/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 198-2 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 198-2-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 25 juillet 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

PERIODE DE QUESTIONS

BalaiRue PlDubois

M. Paul Charbonneau demande si la Municipalité prévoit faire passer le balai de rue dans son secteur à la Place Dubois. La machinerie doit passer dès qu'elle sera disponible

Construc. Denise Grenier P-248

M. Paul Charbonneau se plaint du genre de construction que fait Madame Denise Grenier sur le lot P-248.

CONSIDERANT que l'inspecteur municipal souligne que la construction de Madame Denise Grenier sur le lot P-248 ne répond pas aux normes de construction,

144/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser et même démolir la construction de Madame Denise Grenier, lot P-248, laquelle n'est conforme à aucune norme de construction.
Adoptée.

CORRESPONDANCE

YPicotte Remerc.

En date du 12 mai 1981, M. Yvon Picotte, député de Maskinongé remercie les membres du Conseil pour leurs félicitations et leurs bons voeux à l'occasion de sa réélection comme député de Maskinongé.

Ass. Urbanisme Congrès

L'Association Québécoise d'Urbanisme invite la Municipalité à déléguer un représentant à son 3ième Congrès annuel qui se tiendra les 10, 11, 12 juin 1981 à Jonquière. Le coût d'inscription est de $115.00 pour les membres et de $125.00 pour les non membres.

145/81

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal Gaétan Roberge à assister à ce congrès si le temps le lui permet. La Municipalité défraiera les frais d'inscription et les autres frais inhérents sur présentation de pièces justificatives.
Adoptée

Acc.Recept. Cert. Caution Sec.Tres

M. Gaétan Grenier du Ministère des Affaires Municipales accuse réception du certificat de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec qui constitue le cautionnement à titre de secrétaire-trésorier de la Municipalité de Jean-Baptiste Pothier.

C.L.M. Assemb. annuelle

Le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. invite la Municipalité à assister à son assemblée annuelle qui se tiendra le 27 mai au Sapin Bleu. A cette occasion, seront dévoilés les résultats de l'étude socio-loisirs réalisée en 1980. M. Conrad Carbonneau représentera la Municipalité à cette réunion.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Centre Placem. Offre service

Le Centre de Placement de la Mauricie offre ses services pour palier à tous les besoins de personnel de la Municipalité que ce soit à temps partiel ou à plein temps.

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRES. 623

A.Q.T.E. Règl. arrosage

L'Association Québécoise des Techniques de l'eau fait parvenir un modèle de règlementation pour réduire la consommation d'eau potable. L'Association désire recevoir copie du règlement que la Municipalité a adopté.

lère Tranche Subvent. Garage

En date du 7 mai 1981, le Ministre des Affaires Municipales du Québec M. Jacques Léonard, fait parvenir un chèque de $9,500.00 représentant le ler versement d'une subvention de $12,000.00 accordée dans le cadre du programme P.A.E.C. pour la construction d'un garage municipal.

Hydro-Québec Réclam. 12/10/80

En date du 15 mai 1981, M. J.P. Tessier, Coordonnateur-Réclamation à l'Hydro Québec avise que suite à une enquête effectuée relativement aux dommages causés à un moteur d'une station de pompage de la Municipalité, le ou vers le 12 octobre 1980, il a été établi qu'il n'y a eu aucune faute par négligence, imprudence ou inhabilité de la part d'Hydro-Québec ou de ses employés.

Bulletin Municipal

M. Daniel Giroux du 3085 rue Foucher à Trois-Rivières offre à la Municipalité de faire un bulletin Municipal mensuel. Ce bulletin de 12 à 16 pages comprendrait 58.34% de matière commerciale et serait sans frais pour la Municipalité. Un journaliste et un photographe sont fournis et la Municipalité a droit de regard sur tous les textes. La responsabilité du bulletin mensuel demeure à M. Giroux. Les membres du Conseil étudieront cette proposition en réunion de comité.

AStArnaud offre services

M. André St-Arnauld du 5350 rue Orléans à Trois-Rivières Ouest fait parvenir son curriculum vitae. M. St-Arnauld possède une vaste expérience dans le domaine du loisirs, principalement au niveau de l'organisation et de l'animation en loisirs.

Soirée Consul. Regl. #31

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a adopté un projet de règlement relatif aux rives et au littoral des lacs et cours d'eau, soit le règlement #31,

146/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de donner un avis public qu'une séance de consultation sur le projet de règlement No. 31, relatif aux rives et au littoral des lacs et cours d'eau, se tiendra lundi le 15 juin 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac de 19:00 à 21:00 heures.
Adoptée.

Modif. Règ;. No 21-1

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un règlement de zonage portant le numéro 21

CONSIDERANT que la Municipalité juge opportun de modifier une partie de ce règlement,

147/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 21-1 modifiant les normes de grandeur et de superficie des lots sans service ou avec un seul service (aqueduc ou égouts)
Adoptée.

Le vote est demandé sur cette résolution: 4 Pour, 1 Contre.

Séance Consult. Reg.21-1

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté un projet de règlemant modifiant le règlement de zonage soit le règlement numéro 21-1,

148/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu de donner un avis public qu'une séance de consultation sur le projet de règlement numéro 21-1 relatif aux normes de grandeur et de superficie des lots sans service ou avec un seul service (aqueduc ou égouts) se tiendra le 16 juin 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac de 19:00 à 21:00 heures.
Adoptée.

SYSTEME UF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 03 624 INITIALES DU SEC.-TRES.

Servitud égoutt. Place Bellevue

CONSIDERANT qu'il existe des problèmes d'égouttement dans la Place Bellevue,

CONSIDERANT que pour remédier à cette situation la Municipalité doit conduire l'eau,

149/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'obtenir une servitude pour conduire l'égouttement de la Place Bellevue au bas de la côte, soit sur le lot P-12, propriété de M. Georges H. Denoncourt. Que le Notaire René Cloutier soit mandaté à préparer l'acte de servitude et que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit document.
Adopté.

M. le Conseiller Georges-H. Denoncourt s'est retiré de la discussion concernant la servitude sur le lot P-12, étant propriétaire de ce terrain.

Asphalte 6e RgO.

CONSIDERANT que presque tous les rangs de la Municipalité de Pointe-du-Lac dont le Ministère des Transports du Québec accomplit l'entretien d'été ont été asphaltés,

CONSIDERANT que seul l'extrémité du 6e Rang Ouest n'a pas été asphalté,

CONSIDERANT qu'une demande de pavage de ce bout de rang a été faite en 1980,

150/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir accomplir le pavage de l'extrémité du 6e Rang Ouest, sur une distance d'environ 800 pieds.
Adopté.

Amélior. Chemins Demande aide-financ.

CONSIDERANT QU'à chaque année le Gouvernement du Québec accorde à certaines municipalités des octrois pour l'amélioration de chemins municipaux,

CONSIDERANT que Pointe-du-Lac n'a pas bénéficié de telle subvention pour l'amélioration de ses nombreux chemins depuis de nombreuses années,

151/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de demander aux autorités gouvernementales concernées, de bien vouloir prendre en considération la demande d'aide financière de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour aider l'amélioration des chemins suivants:

NOM	LONGUEUR (KM)
Périgny	0.24
Des Saules	0.72
Des Bouleaux	0.61
Jardin Baie-Jolie	0.32
Sylvain	0.11
Denis	0.48
Boucher	0.57
Ouellette	0.16
Lafond	0.16
Place 4 As	0.27
Orée des Bois	0.20
Dugré	0.50
Les Bocages	0.34
Garceau	0.85
Simard	0.09
Marcel	0.14
Larivière	0.09
Bellevue	0.75
Des Pins	0.38
Montour	1.03
Des Erables	0.59

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Baril	0.54
Julien Proulx	0.35
Paul Proulx	0.20
Des Arts	0.63
Guilbert	0.38
Lajoie	0.19
Labrecque	0.09
Laroche	0.09
Côté	0.09
Raymond	0.09
Colbert	0.09
Chauvette	0.09
Cantin	0.53
Janvelly	0.41
Leclerc	0.37
TOTAL	12.74 km

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE

625

INITIALES DU SEC.-TRES.

Vente Lot 97-1

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un terrain vacant dont elle désire disposer,

CONSIDERANT que ce terrain ne possède pas la superficie requise pour pouvoir y construire,

152/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de faire une demande de soumission publique pour procéder à la vente d'un terrain étant le lot 97-1 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac et étant propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac. Ledit terrain est de forme irrégulière et possède une superficie de 2,681.38 pieds carrés.

CONDITIONS

1) Ledit terrain sera vendu dans son état actuel.

2) Ledit terrain ne possède pas la superficie requise pour être construit.

3) Le montant de la soumission acceptée devra être versé en entier à la Municipalité lors de la signature du contrat de vente. Ledit contrat devra être signé chez un notaire dans les 15 jours suivants l'acceptation de la soumission.

4) L'acheteur éventuel s'engage à rétrocéder à même ledit terrain soit le lot 97-1 et au même prix que celui payé. Toute partie de terrain que la Municipalité et/ou le Ministère des Transports du Québec pourraient requérir pour l'élargissement du Chemin Ste Marguerite.

5) Les frais de notaire rattachés à la présente vente de même que les frais d'enregistrement et ceux d'une copie à l'usage de chaque partie seront supportés par l'acheteur.

6) Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité jusqu'au 8 juin 1981, avant 16:00 heures pour être ouvertes le même jour à l'assemblée du Conseil Municipal qui se tiendra à compter de 20:00 heures.

7) La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Municipalité ne s'engage pas à donner les raisons ou motifs de sa décision.

Adoptée.

Rivière Sables Zone Cible

CONSIDERANT:

- Que tous les rejets d'égoût des secteurs de Tonnancour, Rouette et René se déversent dans la Rivière au Sable.

- Les nombreuses plaintes écrites et verbales émises par les résidents de tout le secteur concerné.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
626
INITIALES DU SEC.-TRES.

- Que le secteur concerné est pratiquement tout développé.

- L'implantation en bordure de la Rivière des services communautaires suivants:

  - Ecole primaire (500 élèves)
  - Terrain des loisirs
  - Bureau de poste
  - Hotel de Ville
  - Garage Municipal

- Que la Rivière traverse sur une longueur de 1/4 mille environ le camp de vacances Ville Joie St-Dominique.

- Qu'il est prévu d'aménager les abords de la Rivière en parc linéaire.

- L'intention de la Municipalité d'entreprendre la réfection du chemin Ste-Marguerite

- L'intention de la Municipalité de se doter de services d'égoût dans le cadre de la réfection du chemin Ste Marguerite.

153/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu à l'unanimité de demander au Ministère de l'Environnement de décréter la Rivière au Sable de "zone cible" pour fin d'assainissement.
Adoptée.

Maire Suppléant CONSIDERANT que la Municipalité doit nommer un Maire-Suppléant pour une certaine période,

154/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de nommer M. Robert Parenteau, maire suppléant pour le prochain terme.
Adoptée.

Heures Eté CONSIDERANT que les employés de la Municipalité demandent une modification à l'horaire de travail pour la période estivale,
155/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'adopter l'horaire suivant pour la période du 1er juin 81 au 1er septembre 81, soit:
Horaire du Bureau: 8.30 à 12.00 et 13.00 à 16.00 heures
Employés extérieurs: 7 à 12.00 et 13.00 à 16.00 heures
Adoptée.

Halte Routière M. le Maire Suppléant Denis Houle donne le compte rendu d'une rencontre tenue avec M. Pierre Morasse de la Corporation de mise en valeur du Lac St-Pierre relativement à l'aménagement d'une halte routière face au Cénacle St-Pierre. M. Houle souligne que cette corporation doit tenir une assemblée de ses membres le 3 juin prochain. La Corporation entend faire avancer ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé

156/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau et résolu de lever la présente assemblée.
Adoptée.

L'assemblée est levée.

Denis Houle
Maire Suppléant

Jean-Pierre Pothier
Secrétaire-trésorier adjoint

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Séance Régul. 8/6/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRES.
627

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 8 juin 1981, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge ainsi que Suzanne Denoncourt sont aussi présents

Les conseillers Denis Houle et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière réunion tenue le 25 mai 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

157/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 25 mai 1981. Signé et initialé par M. le Maire Suppléant et le secrétaire-trésorier.

RECEPTION DE PETITION: aucune

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire,

158/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu. Adoptée

RAPPORT DE COMITES

LOTISS/ DRobitaille 335-1 159/81 CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 335, minute 24065, carnet 251, page 39, propriété de M. Denis Robitaille,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 335 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 335-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 8 août 1981, si la demande au Ministère des Terres et forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Lotiss. GBocage #177 CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 177, dossier 33013, propriété de M. Georges Bocage,

160/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 177 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 177-19 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
63
628
INITIALES DU SEC.-TRES.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 8 août 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Le Secrétaire trésorier soumet les divers rapports mensuels soient: réunions de comités, pompiers, permis de constructions, travaux extérieurs.

PERIODE DE QUESTIONS: aucune

CORRESPONDANCE

PLanglais Acc.Rec. En date du 2 juin 1981, M. Pierre Langlais, ingénieur, du Ministère des Transports, district 43, accuse réception des copies de résolutions concernant des chemins de la Municipalité. Il informe que le projet de pavage de la dernière partie du 6e Rang Ouest figure déjà à la programmation et que sa réalisation dépendant de l'ensemble de la programmation régionale et des budgets qui y sont alloués annuellement.

YPicotte Acc.Rec. En date du 3 juin 1981, M. Yvon Picotte accuse réception des résolutions pour l'amélioration de chemins municipaux. Si le Ministre des Transports accorde un budget à cette fin, il référera notre demande.

Ass. Tourist. Coeur Qué. En date du 27 mai 1981, M. Jean-Louis Matteau, président de l'Association Touristique du Coeur du Québec invite au renouvellement d'adhésion ou à l'intégration à cette association. En devenant membre, la Municipalité participe à des projets de publicité et de promotion.

Plainte Vs Simard Comeau En date du 27 mai 1981, les propriétaires des Avenues André et Ricard manifestent leur mécontentement vis-à-vis l'entreprise Simard & Comeau. Ils se plaignent du bruit provenant de l'entreprise. Serait-il possible d'apporter une solution adéquate?

Drainage Bellevu En date du 26 mai 1981, des propriétaires de la Place Bellevue émettent les commentaires suivants: ils croient qu'aucune plainte n'a été portée par le propriétaire du terrain soit contre la Municipalité ou contre les propriétaires de la Rue, et que le cas échéant, cette plainte devra être adressée aux responsables des dégâts qui à leur avis, sont les quelques propriétaires qui ont modifié l'égouttement naturel en remplissant les coulées. L'engagement pris en 1974 était en rapport direct avec la nécessité future, soit de corriger la pente ou la profondeur des fossés.

Loisirs PteLac En date du 29 mai 1981, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. remercie les membres du Conseil qui ont assisté à la conférence de presse du lancement du Festival de la Bine-Rallye. Les organisateurs du Festival ont pensé clore la semaine des activités par un feu d'artifice. Ils souhaitent que la Municipalité prenne en charge le coût d'un tel spectacle d'une durée approximative de 20 minutes. Le coût serait de $2,500.00.
En considérant l'état budgétaire actuel, les membres du Conseil sont unanimes à ce que les argents déjà prévus pour les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demeurent pour le fonctionnement des activités déjà au programme.

Bureau Revis. Evaluat En date du 1er juin 1981, Me Richard Roy du Bureau de Révision de l'Evaluation, transmet copie d'une décision concernant la plainte émise par M. Jules Labonne. La plainte a été rejetée par défaut de comparaître.

Hydrogéo Gazoduc En date du 4 juin 1981, M. Grant Nielson de Hydrogéo Canada Inc. informe que des tests d'étanchéité du gazoduc devront être effectués dans les environs de la Municipalité. Pour ce faire, ils ont besoin d'un maximimum de 2,578 gallons d'eau par minute pour environ 12 heures, pour un volume maximum de 1,856,137 gallons. Les tests sont prévus pour septembre-octobre. Pouvez-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

vous vendre les quantités d'eau nécessaires à ce projet, et à quelles conditions? Si oui, quel jour et quelle heure seraient préférables?
Considérant le volume d'eau que nos puits fournissent, il ne faudrait pas, advenant le cas où Hydrogéo Canada utiliserait notre eau, que la population de Pointe-du-Lac soit privée de ce service. L'utilisation devrait être répartie sur plusieurs jours afin de ne pas affecter la consommation. De plus, il faudrait s'assurer du bon fonctionnement de notre système avant que la Compagnie utilise l'eau. La Municipalité ne s'engage pas à amener l'eau au gazoduc ni à fournir l'eau; des possibilités physiques et normales peuvent entraver un fonctionnement adéquat. Advenant les possibilités d'utiliser le système d'aqueduc, le coût sera calculé à $1.55 le mille gallons.

INITIALES DU MAIRE ..... 629 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Congrès U.C.C.Q.

En date du 3 juin 1981, l'Union des Conseils de Comté invite à déléguer le maire, le secrétaire et/ou un ou plusieurs conseillers au 40e Congrès annuel du 23 au 26 septembre 1981 au Reine Elizabeth à Montréal. Une pré-inscription serait favorable. Le coût de l'inscription est de $110.00 pour ceux qui s'inscriront avant le 1er septembre 1981. La pré-inscription pour les conjoints est de $50.00.

Finance. Obligat.

CONSIDERANT que le 1er septembre 1981, l'émission d'obligations faite en vertu des règlements Nos. 66 et 96 de la Municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac devient échu,

CONSIDERANT que les taux d'intérêts sur émission d'obligations sont actuellement très élevés,

CONSIDERANT que la Municipalité a des argents accumulés,

161/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'aviser le Ministère des Affaires Municipales du Québec que la Municipalité de Pointe-du-Lac entend payer à même ses surplus accumulés un montant de $94,000.00 pour couvrir l'échéance d'obligations du 1er septembre 1981 au lieu de refinancer ce montant.
Adoptée.

Pavage

CONSIDERANT que certains chemins asphaltés de la Municipalité ont besoin de réparation,

CONSIDERANT que des informations furent prises et que des taux ont été soumis,

162/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser un montant de $2,500.00 pour couvrir les frais d'asphaltage. Les réparations devront être faites selon les urgences, et à la suite d'un rapport transmis, les membres du conseil feront une étude dudit rapport et verront s'il y a d'autres urgences.
Adoptée.

La firme Pavage Nicolet sera contactée pour l'obtention d'un aperçu des réparations possibles pour ce montant.

Egoutt. Bellevue

CONSIDERANT qu'il existe des problèmes d'égouttement dans la Place Bellevue,

CONSIDERANT que pour remédier à cette situation la Municipalité doit conduire l'eau,

CONSIDERANT QU'un droit de servitude pour conduire l'égouttement de la Place Bellevue au bas de la côte sur le lot P-12, fut obtenu,

163/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'effectuer les travaux nécessaires à l'égouttement de la Place Bellevue.
Adoptée.

M. le conseiller Georges H. Denoncourt se retire puisqu'il est concerné en tant que propriétaire d'un terrain.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 630 INITIALES DU SEC.-TRES.

Achat rue Lac des Pins

CONSIDERANT qu'une Avenue du Lac des Pins n'est pas municipalisée,

CONSIDERANT qu'il existe déjà plusieurs résidences,

164/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité se porte acquéreur de la rue, au coût de $1.00, propriété de M. Gérard Gauthier.

Que le notaire Henri-Paul Martin soit mandaté pour la préparation des documents nécessaires à cette fin lorsque le dossier sera complété.

Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat ainsi préparé. Adoptée.

Terrain 97-1

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à la vente dudit terrain par demande de soumissions publiques,

CONSIDERANT qu'une seule soumission a été déposée, soit celle de M. Michel Lesage, offrant $400.00 pour ledit terrain,

165/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accorder à M. Lesage ledit terrain soit le lot 97-1 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac. Ledit terrain possède une superficie de 2,681.35 pieds carrés. M. Lesage s'engage à rétrocéder à même ledit terrain soit le lot 97-1 et au même prix que celui payé, toute partie de terrain que la Municipalité et/ou le Ministère des Transports du Québec pourraient requérir pour l'élargissement du Chemin Ste Marguerite. Le montant de la vente est de $400.00. Le maire Clément Beaudry est autorisé à signer le document. Adoptée

Réfect. Ch. Ste Marguer.

CONSIDERANT que depuis plusieurs années une des priorités du Conseil Municipal est l'élargissement du Chemin Ste Marguerite,

CONSIDERANT qu'en 1978, le Ministère des Transports du Québec a accepté de collaborer financièrement et matériellement à la réalisation de ces travaux,

CONSIDERANT qu'un des prérequis à la participation du Ministère des Transports est la position que la Municipalité entend prendre face aux infrastructures sur ce chemin et principalement en matière d'égouts sanitaires,

CONSIDERANT que depuis, la Municipalité a fait réaliser une étude de coûts pour l'implantation d'un réseau d'égoûts sanitaires sur ce chemin, de même que les possibilités de traitement,

CONSIDERANT que l'élargissement du Chemin Ste Marguerite, du centre du village jusqu'à la voie ferrée, demeure une priorité et une nécessité,

166/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu, de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir placer la réfection du Chemin Ste Marguerite, à la Pointe-du-Lac, à titre de priorité dans sa programmation régionale et d'y prévoir les montants requis pour l'accomplissement de ces travaux.
Adopté.

MeLegris

CONSIDERANT le manque de disponibilité et le surcroit de travail de Maitre Lamothe, conseiller juridique pour la Municipalité de Pointe-du-Lac,

167/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de retenir les services de Me Robert Legris pour défendre la Municipalité. Il est entendu que Me Lamothe poursuivra les démarches sur les dossiers qu'il a déjà en sa possession.
Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Zonage HBouchard

CONSIDERANT que M. Herman Bouchard s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain situé sur les lots 183 et 184 à Pointe-du-Lac,

INITIALES DU MAIRE ... INITIALES DU SEC.-TRES. 631

CONSIDERANT que M. Bouchard a l'intention de remplir un ravin avec des matériaux provenant de démolition et ensuite recouvrir le terrain avec du sable et de la terre.

CONSIDERANT qu'il n'existe aucun cours d'eau dans ce ravin et que celui-ci n'est d'aucune utilité.

168/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Bouchard à la condition que celui-ci obtienne l'autorisation du Ministère de l'Environnement et qu'il respecte les conditions et règlements de l'environnement.
Adoptée.

COMPTE FOLIO 612

384	Banque Nat. T.Riv.		$1,599.21
385	Sani Paré	Vidanges	3,258.17
386	Ministère Revenu	Impot Mai	1,340.07
387	Receveur Général	Impot Mai	1,112.60
388	Gaétan Roberge		166.66
389	Gérard Biron		140.00
390	Martial Beaudry	1 - 14 juin	530.54
391	Martial Beaudry	15 - 28 juin	530.54
392	Suz. Denoncourt	1 - 14 juin	353.15
393	Suz. Denoncourt	15 - 28 juin	353.15
394	Hélène Leclerc	1 - 14 juin	309.01
395	Hélène Leclerc	15 - 28 juin	309.01
396	Jean Bte Pothier		1,391.27
397	Gaétan Roberge	1 - 14 juin	526.66
398	Gaétan Roberge	15 - 28 juin	526.66
399	Marcel Crête	1 - 14 juin	500.76
400	Marcel Crête	15 - 28 juin	500.76
401	Michel Thiffault	1 - 14 juin	528.50
402	Michel Thiffault	15 - 28 juin	528.50
403	Guy Janvier	terrain jeu Avril	125.00
404	Jean Caron	Assurance	125.00
405	Marcial Beaudry	journée d'étude	138.74
406	Clément Beaudry	Frais présentation	1,394.25
407	Robert Parenteau	"	551.41
408	Georges-H. Denoncourt	"	531.41
409	Conrad Carbonneau	"	551.41
410	Jean-Pierre Benoit	"	551.41
411	Denis Houle	"	491.41
412	Jules Levasseur	"	471.41
413	Martial Beaudry	"	60.00
414	Gaétan Roberge	"	80.00
415	Suz. Denoncourt	"	80.00
416	Imprimerie Auger Inc.		600.83
417	Bureau Enregistrement T.R.		15.00
418	Agence Duvernay Inc."		84.10
419	Camions Incendie Pierreville		123.70
420	Vitrerie T.Rivières Inc.		40.82
421	Thomas Bellemare Fils	Lac des Pins	7,120.00
422	Jardins Baie-Jolie Inc.		328.00
423	Servac Inc.	Huile rues	6,480.00
424	Armand G. Messier"		2,663.11
425	Système Alarme Universelle		1,908.00
426	Simard & Comeau		76.28
427	Service Spécial Vidanges Inc.		2,541.70
428	R.J. Lévesque Fils		4,656.61
429	Bibliothèque Centrale		2,901.75
430	Ateliers Reliure Sag.		647.90
431	Coopérative Fédérée		965.47
432	Jacques Lacerte Fils		38.40

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B.
632
INITIALES DU SEC.-TRES.

433	Michel Pellerin Enr.		755.70
434	Corbin Radio Enr.		143.64
435	Noé Veillette	Garage	453.00
436	Laurent Savoie		489.79
437	Corp. Cté St Maurice	Rôle	5,000.00
438	Raymond Benoit	Pompier	20.00
439	Gilles Bourgouin	"	20.00
440	Marcel Crête	"	30.00
441	Luc Dugré	"	20.00
442	Jean-Marc Guay	"	20.00
443	Marcel Guay	"	20.00
444	Normand Hélie	"	20.00
445	Rénald Légaré	"	20.00
446	Denis Lesmerises	"	20.00
447	Jean-Yves Pépin	"	20.00
448	Michel Thiffault	"	20.00
449	Réal Trahan	"	20.00
450	Jean Bte Pothier	Frais voyages	45.00
451	Guy Janvier	terrain loisirs Mai	250.00
452	Le Nouvelliste	Avis Publics	165.00
453	Bell Canada		657.56
454	Hydro Québec		4,117.11
455	Réal Trahan	divers	44.56
456	Motel St Laurent (DLéveque)	congrès pompiers	240.00
457	Garage Pépin Fils		178.09
458	Louis Dugré		420.00
459	Librairie Poirier Enr.	Papeterie	8.75
460	Marcel Bergeron	divers	18.69
461	Co. Enercan Inc.	essence	151.16
462	Corp. Cté St Maurice	Revision	635.00

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 8ième jour de juin 1981

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec.trés.

169/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour pour paiement au folio 612.
Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé,

170/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
633
INITIALES DU SEC.-TRES.

"REGLEMENT RELATIF AUX RIVES ET AU LITTORAL DES LACS ET COURS D'EAU portant le NUMERO 31"

Séance de consultation tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 15ième jour de juin 1981 à 19:00 heures, sous la présidence du Maire Clément Beaudry, assisté du secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier.

L'avis public de convocation a été donné le 25 mai aux deux endroits désignés par le conseil et a paru dans le journal Le Nouvelliste en date du 30 mai 1981.

Deux heures se sont écoulé et aucun contribuable a manifesté le désir de venir s'informer.

La séance prend fin à 21:00 heures P.M.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B.te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

"REGLEMENT MODIFIANT L'ARTICE 14.06, PARAGRAPHESa) et b) DU REGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMERO 21"

Séance de consultation tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 16ième jour de juin 1981 de 19:00 à 21:00 heures. M. le Maire Clément Beaudry préside l'assemblée et Martial Beaudry agit à titre de secrétaire de l'assemblée. M. le conseiller Georges-H. Denoncourt est aussi présent.

Un avis public de convocation a été donné le 25 mai 1981 aux endroits désignés par le Conseil et a paru dans le journal "Le Nouvelliste" en date du 30 mai 1981.

Pendant les deux heures de l'assemblée, aucun contribuable ne s'est présenté pour demander de l'information sur ce projet de règlement.

M. le Maire lève la présente assemblée à 21:00 heures.

Clément Beaudry
MAIRE

Martial Beaudry
SECRETAIRE TRESORIER ADJOINT

Séance Rég. 22/6/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 22 juin 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
634
INITIALES DU SEC.-TRES.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 8 juin 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

171/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour

172/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Madame Ginette Plante soumet le rapport de la bibliothèque municipale pour le mois de juin 1981.

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport de la réunion de comité tenue le 11 juin dernier.

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport d'une rencontre tenue avec M. Trudel de la voirie concernant l'égouttement des rues des Bouleaux, Place Bellevue et Avenue Larivière.

Marcel Crête, chef pompier et Martial Beaudry, sous-chef, soumettent un rapport du congrès de l'Association des Chefs de services d'incendie du Québec tenu à Rimouski les 7, 8, 9, 10 juin 1981.

Lotiss. GGauthi 302-3-5 CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 302, 303, 305, dossier 32902, propriété de M. Gérard Gauthier.

173/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision des lots 302, 303, 305 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 302-1, 302-2, 303-1, 303-2, 305-1, 305-2 inclusivement.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 22 août 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss. RTurcot 63 CONSIDERANT que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 63, dossier 4485, propriété de M. Roger Turcotte,

174/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 63 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 63-112 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 70

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 22 août 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
635
INITIALES DU SEC.-TRES.

PERIODE DE QUESTIONS

YCrete Halte Routièr

M. Yves Crête demande s'il y a de nouveaux développements dans les démarches pour obtenir une halte routière face au Cénacle St-Pierre.

Munici-palisa-LacPins

Une personne demande quelles formalités manquent pour accomplir la municipalisation du secteur Nord du Lac des Pins. Certains travaux ne sont pas terminés ce qui retardent les démarches.

CRobitail-Permis Const. ISEugène

Madame Claude Robitaille demande si elle peut obtenir un permis de construction pour agrandir le chalet qu'elle possède à l'Ile St-Eugène. L'inspecteur devra vérifier avec l'avocat de la Municipalité pour connaître l'interprétation du règlement de zonage et de construction.

PChar-bonneau Dommage Asphalt

M. Paul Charbonneau souligne que des dommages ont été causés au revêtement d'asphalte de la rue Place Dubois. Le contracteur fautif a été avisé qu'il est tenu responsable des dommages. Le représentant de Pavage Nicolet effectuera un estimé des dommages et le tout sera envoyé au responsable.

CORRESPONDANCE

Remerc. FHébert

La famille Hébert remercie les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de M. Edouard Hébert.

Remerc. Famille Comeau

La famille Comeau remercie les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de Madame Ernest Comeau.

Comm. Scol. Chavigny VsBrass

En date du 15 juin 1981, le Conseil de la Commission Scolaire Chavigny fait parvenir copie d'une résolution manifestant leur désapprobation quant à l'émission d'un permis pour une brasserie à une si courte distance d'une école à la Pointe du-Lac.

CONSIDERANT que les Commissaires de la Commissions Scolaire de Chavigny manifestent leur désapprobation quant à l'émission d'un permis pour une brasserie près d'une école à la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT qu'entre le site projeté pour cette brasserie et la future école, il y a un boulevard de 80 pieds de largeur qui est prévu,

CONSIDERANT que l'école en construction doit être pour le niveau primaire,

CONSIDERANT que le terrain projeté pour cette brasserie est situé dans la seule zone commerciale immédiatement accessible pour la zone de développement de la Municipalité,

CONSIDERANT de plus que les oppositions à l'obtention de permis d'alcool doivent être adressées à la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec,

175/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'aviser les commissaires de la Commission Scolaire de Chavigny que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne peut s'opposer à l'implantation d'une brasserie sur un terrain voisin d'une école en construction.
Adoptée.

P.T.C. SalesInc

En date du 11 juin 1981, M. Gilles Généreux de P.T.C. envoie copie de lettre adressée à Nedco, informant que suite d'une entente avec les ingénieurs de la Compagnie Wide -Lite, que les deux ballasts inopérants seront remplacés et ce dans le but de démontrer leur bonne foi vis-à-vis toutes les personnes concernées sur ce projet.

SYSTÈME UF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
63/6
INITIALES DU SEC.-TRES.

Bibliot. C.P.M.

En date du 3 juin 1981, la direction de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie avise que pour la contribution de 1982, il y aura hausse de $0.10 per capita, plus l'indexation basée sur l'indice des prix à la consommation au ler juillet 1981. Pour la contribution 1983: une hausse de $0.15 per capita de la contribution de l'année 1982 plus l'indexation basée sur l'indice des prix de la consommation au ler juillet 1982.

Corp. Village Yamac. VS Eau

En date du 8 juin 1981, M. Paul Désaulniers, secrétaire de la Corporation du Village d'Yamachiche fait parvenir copie d'une résolution autorisant le maire et lui-même à signer l'entente concernant une mise en commun pour la fourniture d'eau potable en cas d'urgence. En plus, il envoie une copie de l'entente qui pourrait être signée par M. le Maire Beaudry et le secrétaire-trésorier si celle-ci satisfait les volontés des membres du Conseil.

LHardy VS piscine

M. et Madame Léo Hardy, du 621 Baie-Jolie, soulignent leur inquiétude vis-à-vis la piscine de leur voisin M. Paul René DeCotret, laquelle n'est pas clôturée. Ils espèrent que le Conseil donnera suite à cette requête sans délai.

SLeblanc Vs Piscine

M. Serge Leblanc du 611 Baie-Jolie, demande d'intervenir auprès de M. Paul René DeCotret afin qu'il clôture sa piscine creusée. M. Leblanc souligne qu'il y a deux ans que pareille demande est faite mais que rien n'a été fait. Il espère que le Conseil donnera suite à cette requête. Les membres du Conseil sont unanimes à poursuivre les procédures entreprises.

Loisirs Demande avance

En date du 21 juin 1981, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande par résolution une avance de $3,500.00 sur la 2e tranche de la suvention prévue par la Municipalité dans le but de couvrir les chèques destinés aux affaires courantes et à la publicité de leur festival.

CONSIDERANT la demande des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. d'obtenir une tranche de $3,500.00 de la subvention prévue par la Municipalité,

CONSIDERANT le chevauchement des années financières des Loisirs et de la Municipalité,

CONSIDERANT l'organisation d'un festival par les loisirs,

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. soumettent un rapport financier au 30 avril 1981 plutôt qu'au 31 mai 1981,

176/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de verser aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. un montant de $2,000.00 pour défrayer le coût de la publicité du festival au poste de radio CHLN. Quant au solde de la deuxième tranche de subvention pour la présente administration, elle sera versée subséquemment pour pousuivre l'administration courante de cette organisation.
Adoptée.

Avis Motion #21-1

CONSIDERANT qu'une séance de consultation a été tenue sur l'adoption d'un règlement portant le numéro 21-1,

177/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de déposer un avis de motion pour l'adoption, à une séance subséquente, d'un règlement portant le numéro 21-1 à l'effet de diminuer la norme de superficie de terrain de 40,000 à 30,000 pieds carrés pour les terrains sans services (aqueduc et égoûts).
Adoptée.

Avis Motion Reg 32

CONSIDERANT qu'une séance de consultation a été tenue sur l'adoption d'un règlement portant le numéro 32,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de déposer un avis de

178/81

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

motion pour l'adoption à une séance subséquente d'un règlement portant le numéro 32, à l'effet de régir les rives des lacs et des cours d'eau.
Adoptée.

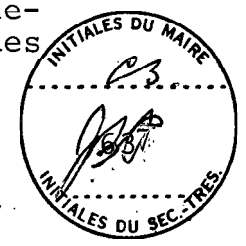

Arrérages taxes

CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier soumet une liste de contribuables qui retardent à acquitter leur compte de taxe,

17 9/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'autoriser Maitre Robert Legris à prendre les dispositions nécessaires pour que la Municipalité puisse recouvrir ces montants de taxes dans les meilleurs délais.
Adoptée.

Entente Aqued. Yamach.

CONSIDERANT que notre Municipalité et le Village de Yamachiche avaient une entente relativement à l'usage d'eau potable en cas d'urgence

CONSIDERANT que cette entente prend fin en juillet,

CONSIDERANT que la loi exige certaines formalités pour les ententes intermunicipales,

180/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de déposer un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 33, relativement à une entente concernant l'utilisation réciproque d'eau potable avec la Municipalité du Village de Yamachiche.
Adoptée.

Répar. Asph.

Le secrétaire-trésorier soumet la liste des rues où des réparations du revêtement d'asphalte doivent être effectuées par la firme les Pavages Nicolet au coût approximatif de $2,500.00. Les membres du Conseil sont unanimes à faire accomplir ces travaux.

Congrès Maires

CONSIDERANT que le congrès des Maires se tiendra les 24, 25, 26 septembre 1981,

CONSIDERANT que des membres du Conseil sont intéressés à assister à ces assises,

181/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les réservations nécessaires pour que deux autres représentants, en plus du Maire, assistent à ces assises annuelles.
Adoptée.

Vente Onil Berthia

CONSIDERANT que M. Onil Berthiaume, cultivateur, demeurant au 1320 Rang St-Nicolas, Pointe-du-Lac, s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de vendre une partie de son exploitation agricole,

CONSIDERANT que les lots 442 et 443 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac et faisant l'objet de la présente demande, sont situés dans une zone agricole selon le plan et le règlement de zonage de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Fernand Bergeron, promettant acheteur d'une partie de la terre de M. Berthiaume, désire poursuivre l'exploitation agricole,

CONSIDERANT que M. Onil Berthiaume désire aussi poursuivre des fins agricoles sur le résidu de sa terre,

182'81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et unanimement résolu, que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne s'objecte pas à la demande de Messieurs Onil Berthiaume et Fernand Bergeron.
Adoptée.

Halte Routie

M. le conseiller Denis Houle devra être contacté afin de savoir s'il y a eu de nouveaux développements lors de la réunion de la Corporation de Mise en valeur du Lac St-Pierre concernant une halte routière à la Pointe-du-Lac.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C3
638
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Bruit Simard& Comeau à réduire

L'entreprise Simard et Comeau devra être avisée de voir le bruit lors de ses opérations nocturnes.

Traverse Niveau Install.

Le Canadien Pacifique devra être contacté afin de savoir s'ils ont l'intention de procéder aux installations promises aux traverses à niveau du Chemin Ste Marguerite et du Rang St Charles.

Insecticide Terrain Loisirs

L'épandage d'insecticide autour du terrain de loisirs coûterait $400.00 et durerait tout l'été ou encore un autre procédé moins dispendieux demanderait une application journalière. Les membres du Conseil sont unanimes à opter pour le procédé à une seule application.

Fumier de poules

L'inspecteur municipal devra prendre des informations afin de savoir s'il y a des périodes ou des délais pour procéder à l'épandage de fumier de poules.

Grange aux Aubaines

On souligne que le commerce la "Grange aux Aubaines" sise à Baie-Jolie, sur le terrain de M. Gilles Pouliot est en opération sans avoir obtenu de permis. On devra consulter le conseiller juridique de la Municipalité à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Assemblée levée.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean B. Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

Séance Régul. 13/7/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Jean-Pierre Benoit, Robert Parenteau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Sont absents les conseillers: Denis Houle et Jules Levasseur.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 22 juin 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

183/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 22 juin 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adoptée.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

184/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire trésorier soumet les divers rapports men-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

suels, tels que: incendie, aqueduc, permis de construction, voirie.

INITIALES DU MAIRE C.B. 639 INITIALES DU SEC.-TRES.

Le rapport de la réunion de comité tenue le 6 juillet 1981 est aussi remis.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Remerc. — M. & Mme Gaétan Roberge remercient les membres du Conseil de leur aimable pensée lors de la naissance de leur fils Jean Daniel.

Transp. Acc.Rec. Réfection Ste Marg — En date du 19 juin 1981, M. Pierre Langlais, ingénieur Chef du District 43 au Ministère des Transports du Québec accuse réception de la résolution demandant que le Ministère place la réfection du Chemin Ste Marguerite à titre de priorité dans sa programmation régionale.

Service Spécial Vidanges — En date du 23 juin 1981, M. Gaétan Chorel, avocat de Service Spécial de Vidanges Inc. avise que la firme de la Municipalité, Sani Paré Inc. a tenté de frauder sa cliente en tentant d'introduire des vidanges provenant de la Municipalité de St Louis de France. A moins que des mesures correctives soient prises par la Municipalité, sa cliente songe à prendre des procédures judiciaires dans le but d'interdire l'accès à son site d'enfouissement.

Rampe & Halte Routière — En date du 15 mai 1981, M. Paul-Emile Caron, président de la Corporation pour la mise en valeur du Lac St-Pierre, transmet copie de lettre adressée au Ministre du Loisir, Chasse et Pêche, M. Lucien Lessard, demandant la réouverture du dossier d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau et d'une halte routière dans la Municipalité.

Gazoduc — En date du 19 juin 1981, le sous-ministre Patrick Kenniff informe que le Ministère des Affaires Municipales doit se prononcer sur l'opportunité d'emprunter la rive nord pour localiser le corridor de transport du gaz naturel qui longerait l'autoroute 40. Par ce fait, il sollicite notre collaboration en faisant connaître s'il y a lieu, nos objections vis-à-vis l'implantation de cette infrastructure.

Offre service — En date du 30 juin 1981, M. Yves Marineau de Pointe-du-Lac offre ses services au poste de journalier.

Domrémy Urgence Incendie — En date du 30 juin 1981, M. Gratien Thibeault, directeur-général de Domrémy, demande de les soustraire de la responsabilité de répondre aux urgences incendie pour la Municipalité,

Taux Intérêt — En date du 3 juin 1981, le greffier adjoint de la Ville de Gatineau envoie copie d'une résolution adoptée par le Conseil concernant le taux d'intérêt élevé. Il sollicite l'appui pour demander au Ministre du Revenu de prendre les dispositions nécessaires afin de protéger les citoyens devant les augmentations excessives du taux d'intérêt. Le Conseil demande aux villes et municipalités d'inviter leurs citoyens à signer une pétition.

AMENDEMENT REGLEMENT #21-1

"REGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 14.06, paragraphes a) et b) DU REGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMERO 21"

BUT: Le présent règlement a pour but de décrire la grandeur et la superficie minimum des lots sans service ou avec un seul service (aqueduc ou égouts)

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un règlement de zonage édictant les grandeurs et superficies minimums des lots,

CONSIDERANT qu'il est avantageux de modifier les normes de grandeur et de superficie minimum des lots sans service ou avec un service (aqueduc ou égouts)

CONSIDERANT qu'une assemblée de consultation a été tenue le

SYSTÈME Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
640
INITIALES DU SEC.-TRES.

16 juin 1981,

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée du 22 juin 1981,

185/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'adopter le règlement No. 21-1, et intitulé "Règlement modifiant l'article 14.06, paragraphes a) et b) du règlement de zonage portant le numéro 21"

ARTICLE 1) L'article 14.06 paragraphes a) du règlement #21 est modifié selon ce qui suit:

Lots sans service

La superficie des lots devra être de 30,000 pieds carrés minimum. La largeur du terrain ne devra jamais avoir moins de 150 pieds. L'inspecteur sanitaire du comté et/ou l'inspecteur municipal devra avoir accepté l'installation septique préalablement à l'émission du permis de construction. La superficie minimum du terrain pourra être augmentée sur recommandation de l'inspecteur sanitaire du comté et\ou l'inspecteur municipal d'après les résultats de l'essai de percolation.

ARTILCE 2) L'article 14.06 paragraphe b) du règlement #21 est modifié selon ce qui suit:

Lots avec un seul service (égout ou aqueduc)

La superficie minimum sera de 15,000 pieds carrés avec une largeur minimale de 60 pieds avec le service d'égout ou d'aqueduc. Les normes prévues dans la zone R.A. s'appliquent mutatis mutandis.

ARTICLE 3) Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Beaudry — MAIRE
Jean B te Poirier — SECRETAIRE TRESORIER

Avis Ass. Elect. Prop.

Une assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe-du-Lac, sera tenue le 3 août 1981, de 19:00 à 21:00 hres, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste Marguerite, Pointe-du-Lac.

Après 2 heures suivant le début de l'assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habiles à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs habiles à voter dans la Municipalité.

Copie du dit règlement est disponible au bureau de la Municipalité aux heures de bureau.

Donné à Pointe-du-Lac ce 15ième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-un.

Clément Beaudry — MAIRE
Jean B te Poirier — SRCRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11:00 et 12:00 heures de l'avant-midi, le 15ième jour de juillet

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

mil neuf cent quatre-vingt-un.

Jean B. Le Pothier
Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE C.B. 641 INITIALES DU SEC.-TRES.

Règl. #32

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac se doit de protéger les rives et le littoral des lacs et cours d'eau de son territoire,

CONSIDERANT qu'une assemblée de consultation a été tenue le 15 juin 1981 sur ce règlement,

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 22 juin 1981,

186/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu qu'il soit ordonné et statué ainsi qu'il suit à voir:

REGLEMENT NO 32

"REGLEMENT MUNICIPAL RELATIF AUX RIVES ET AU LITTORAL DES LACS ET COURS D'EAU"

ARTICLE 1 Les rives et le littoral des lacs et cours d'eau que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité sont, en vertu du présent règlement, déclarés "zone naturelle".

ARTICLE 2 Définitions:

Dans le présent règlement les mots, termes et expressions qui suivent signifient:

1°- Littoral: la partie du lit d'un lac ou cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne naturelle des hautes eaux vers le centre du plan d'eau jusqu'à une profondeur correspondant à la limite de croissance des plantes aquatiques.

2°- Lit: La partie d'un lac ou cours d'eau que les eaux recouvrent habituellement.

3°- Rive: Lorsque la pente est inférieure à 30%, la rive est une bande de 10 mètres de profondeur qui s'étend vers les terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux

Lorsque la pente est continue et supérieure à 30%, la rive est une bande de 15 mètres de profondeur qui s'étend vers les terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

Lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus, la rive comprend toute la hauteur du talus qui s'élève à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et inclus sur le replat, une première bande de terrain dont la profondeur est de 10 mètres.

4°- Ligne naturelle des hautes eaux: la ligne arborescente ou la ligne où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.

5°- Plaine d'inondation: le lit d'un lac ou cours d'eau, au moment des crues de 20 ans, c'est-à-dire les crues qui ont une probabilité de 1/20 d'apparaître dans l'année, dans les conditions actuelles de climat, de défrichement, d'organisation agricole et d'utilisation des eaux ou la partie du territoire située sous les cotes indiquées au règlement.

6°- Accès public: toute forme d'accès en bordure des lacs

SYSTÈME Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
642
INITIALES DU SEC.-TRES.

et cours d'eau, du domaine privé ou du domaine public, ouvert à la population ou à une partie de la population, avec ou sans frais d'entrée, et aménagé de façon à permettre l'usage d'un lac ou cours d'eau à des fins récréatives et de détente.

ARTICLE 3 Toute personne désirant faire un aménagement ou désirant ériger un ouvrage quelconque dans la zone déclarée naturelle, en vertu du présent règlement doit demander un permis à cette fin à l'inspecteur municipal.

ARTICLE 3.1. Toute personne désirant utiliser ou occuper la zone naturelle d'une façon qui aurait pour effet d'en modifier ou d'en altérer l'état et l'aspect naturels, doit faire la demande d'un permis à cet effet à l'inspecteur municipal.

ARTICLE 3.2. Les aménagements et ouvrages dans la zone naturelle doivent être conçus et réalisés de façon à respecter l'état et l'aspect naturels des lieux et de façon à ne pas nuire à l'écoulement naturel des eaux ni créer de foyer de pollution.

Ces aménagements et ouvrages doivent être réalisés sans avoir recours à l'excavation, au dragage, au nivellement au remblayage ou autres travaux de même genre qui auraient comme conséquence de modifier ou altérer l'état et l'aspect naturels des lieux.

ARTICLE 3.3. Afin de ne pas modifier ou occuper la zone naturelle d'une façon qui en altérerait l'état et l'aspect naturels, seuls sont permis les quais sur pilotis, sur pieux, ou fabriqués de plate-formes flottantes. Les abris et autres ouvrages servant à protéger les embarcations doivent être du type ouvert avec ou sans toit et être construits sur pilotis, sur pieux ou au moyen de plate-formes flottantes.

ARTICLE 3.4. Nonobstant l'article 3.2., des ouvrages pour fins municipales, industrielles ou publiques ou pour fins d'accès publics peuvent être autorisés dans la zone naturelle s'ils ont été approuvés par le sous-ministre de l'Environnement.

ARTICLE 4 Protection de la couverture végétale:

La végétation naturelle des rives doit être conservée de façon à ralentir l'écoulement des eaux de surface, permettre l'absorption des éléments nutritifs et protéger la beauté du paysage.

ARTICLE 4.1. Lorsque la pente est inférieure à 30% une seule ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres peut être aménagée sur la pleine profondeur de la rive pour permettre l'accès au lac ou cours d'eau.

Le tracé de l'ouverture doit faire un angle horizontal maximal de 60° avec la ligne du rivage et le sol doit être stabilisé par des plantes herbacées immédiatement après la coupe des arbres et des arbustes.

ARTICLE4.2. Lorsque la pente est supérieure à 30%, une seule fenêtre d'une largeur maximale de 5 mètres peut être dégagée par l'émondage des arbres et des arbustes pour donner une vue sur le lac ou le cours d'eau.

Un sentier peut aussi être aménagé ou un escalier construit pour donner un accès physique au lac ou cours d'eau, mais de façon à ne pas détruire la végétation naturelle et à prévenir l'érosion.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

ARTICLE 5 Sentiers:

Tout sentier aménagé le long de la rive d'un lac ou cours d'eau doit l'être de façon à ne pas détruire la végétation naturelle et à prévenir l'érosion.

INITIALES DU MAIRE C.B. 643 INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 6 Marge de recul:

La marge de recul pour toute résidence, bâtiment ou pour l'entreposage extérieur industriel doit être d'au moins 12 mètres à partir de la rive.

Sur cette bande de terrain que constitue la marge de recul, il ne doit pas y avoir de matière toxique, ni de contenant ou équipement pouvant en contenir.

ARTICLE 6.1. La marge de recul pour toute rue ou tout chemin d'accès aux résidences doit être d'au moins 25 mètres à partir de la rive.

ARTICLE 7 Plaine d'inondation:

Nonobstant les dispositions des articles précédents, il est interdit, dans la plaine d'inondation d'un lac ou d'un cours d'eau, de construire ou d'établir une résidence permanente ou secondaire, un bâtiment, une industrie, un commerce ou toute autre structure, ou d'effectuer des travaux de remblayage, d'excavation, ou tout autre travail qui puissent nuire à la libre circulation des eaux durant les crues, qui puissent mettre des vies en danger, causer des nuisances ou causer des dommages aux propriétés, à la faune et à la flore.

ARTICLE 8 La zone naturelle ne peut être utilisée pour y déposer la neige.

ARTICLE 9 Les concours, courses et autres représentations publiques au moyen de véhicules automobiles ou motoneiges sont prohibés sur la surface gelée des plans d'eau.

ARTICLE 10 Les concours, courses et autres représentations publiques au moyen d'embarcations motorisées sont prohibés.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Avis Ass. Elect. Prop.

Une assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe-du-Lac, sera tenue le 4 août 1981, de 19:00 à 21:00 heures, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste Marguerite, Pointe-du-Lac.

Après 2 heures suivant le début de l'assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habiles à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs habiles à voter dans la Municipalité.

Copie dudit règlement est disponible au bureau de la Municipalité aux heures de bureau.

Donné à Pointe-du-Lac ce 15ième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-un.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
644
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11:00 et 12:00 heures de l'avant-midi, le 15ième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-un.

Jean Ste Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Lotiss. Lac des Pins

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 302, 303, 305, 307, dossier 32 902, propriété de M. Gérard Gauthier et autres.

187/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter le plan de subdivision des lots 302, 303, 305, 307 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions:

302-3 François Béliveau
302-4 Jacques Desbiens
303-3 Léo-Paul Dufour
303-4 Suzanne Pelletier et Gisèle Leclerc
303-5 Réal Normand
305-4 Guy Bergeron
305-5 Serge Côté
305-6 Gilles Lafontaine
305-7 Gisèle Boucher
305-9 Jacques Dumont
305-14 Orise Gauthier
307-5 "

302-5 à 302-8 Gérard Gauthier
303-6
305-3
305-10 à 305-14
307-1 à 307-4

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Mnistère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 septembre 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Honoraires Réfect. SteMarg

La firme d'ingénieurs Vézina, Fortier, Poisson et Ass. soumet une proposition d'honoraires pour la confection des plans et devis concernant la réfection du Chemin Ste Marguerite. Les membres du Conseil étud ercnt cette proposition en réunion de Comité.

Cout Sureté Québec

CONSIDERANT que la loi 48 "Loi de la Police" oblige la Municipalité de Pointe-du-Lac à se doter d'un service de police pour le 31 mai 1982,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Municipalité doit étudier toutes les possibilités qui s'offrent à elle,

CONSIDERANT QUE l'une des possibilités consiste à retenir les services de la Sureté du Québec,

CONSIDERANT que malgré les pressions qu'exerce le Gouvernement Provincial auprès des Municipalités, ledit gouvernement

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

n'a pas établi le coût des services de la Sureté du Québec,

INITIALES DU MAIRE C.B. 645 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

188/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de demander au Gouvernement du Québec de bien vouloir fixer le coût des Services de la Sureté du Québec afin que les Municipalités qui doivent établir leur service de police puissent considérer la possibilité de retenir les services de la Sureté du Québec.
Adoptée.

Demande Suspens Police

CONSIDERANT que la loi 48 "Loi de la Police" oblige la Municipalité de Pointe-du-Lac à se doter d'un service de police au plus tard le 31 mai 1982,

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé à la Commission de Police du Québec d'accomplir une étude afin de voir les implications matérielles légales et financières de l'implantation d'un service de police,

CONSIDERANT que cette étude est en préparation,

CONSIDERANT que la Municipalité doit étudier et possiblement négocier des possibilités d'entente avec les villes avoisinantes,

CONSIDERANT Que les sommes d'argent nécessaires pour ce service doivent être prévues au budget de l'année 1982,

CONSIDERANT que le budget municipal doit être préparé en novembre et adopté en décembre de chaque année, ce qui, pour cette année, ne laisse pas le temps nécessaire pour étudier sérieusement toutes les possibilités,

189/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de demander au Gouvernement du Québec de bien vouloir accorder une dispense d'un an pour l'établissement d'un service de police à la Pointe-du-Lac.
Adoptée.

Halte Routièr

CONSIDERANT que depuis 1973, la Municipalité de Pointe-du-Lac demande aux autorités gouvernementales l'implantation d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre,

CONSIDERANT qu'en 1975, le Ministère des Transports du Québec a fait l'acquisition du terrain nécessaire à cette fin,

CONSIDERANT que depuis 1979, le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche projette l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau,

CONSIDERANT que le site projeté est l'un des rares points d'accès stratégique au Lac St-Pierre pour la rive nord,

CONSIDERANT de plus que la Corporation pour la mise en valeur du Lac St-Pierre appuie ce dossier avec un vif intérêt,

CONSIDERANT que le projet d'ensemble demande la concertation des Ministères concernés,

190/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec ainsi qu'au Ministère du Loisir, Chasse et Pêche du Québec de bien vouloir réinsérer dans leurs projets prioritaires respectifs, le projet de Halte Routière et de Rampe de mise à l'eau de Pointe du-Lac, pour qu'enfin ce dossier connaisse l'aboutissement désiré de toute la population.
Adoptée.

Délégués Corp.Mise Valeur Lac

CONSIDERANT que M. le conseiller Denis Houle a été nommé pour représenter la Municipalité auprès de la Corporation pour la mise en valeur du Lac St-Pierre,

SYSTÈMES FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
646
INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que la nature du travail de M. Houle l'empêche d'assister aux différentes réunions et activités de cet organisme,

191/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de nommer M. Robert Parenteau pour remplacer M. Denis Houle auprès de la Corporation de Mise en valeur du Lac St-Pierre.
Adoptée.

Règl.33 Entente Yamachic

REGLEMENT NO 33

"REGLEMENT POUR CONCLURE UNE ENTENTE RECIPROQUE AVEC LA MUNICIPALITE DU VILLAGE D'YAMACHICHE POUR FOURNIR DE L'EAU POTABLE EN CAS DE BESOIN ET/OU D'URGENCE"

CONSIDERANT que les installations d'approvisionnement en eau potable des Municipalités de Pointe-du-Lac et du Village d'Yamachiche sont situées à proximité l'une de l'autre,

CONSIDERANT que les deux réseaux d'approvisionnement sont raccordés l'un à l'autre,

CONSIDERANT que la loi autorise les municipalités à conclure des ententes relatives à des biens ou des services avec d'autres municipalités,

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil Municipal tenue le 22 juin 1981,

192/81 EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu qu'il soit ordonné et statué ainsi qu'il suit, à savoir:

REGLEMENT #33

"REGLEMENT POUR CONCLURE UNE ENTENTE RECIPROQUE AVEC LA MUNICIPALITE DU VILLAGE D'YAMACHICHE POUR FOURNIR L'EAU POTABLE EN CAS DE BESOIN ET/OU D'URGENCE"

ARTICLE I L'eau sera fournie, sans charges, par l'une ou l'autre des Municipalités de Pointe-du-Lac et du Village d'Yamachiche, à la condition expresse que la Municipalité qui fournit l'eau ne souffre pas de la situation. Messieurs les Maires ou leur représentant seront seuls juges en de tels cas.

ARTICLE II La fourniture d'eau par l'une ou l'autre des Municipalités n'implique pas de responsabilité vis-à-vis la Municipalité qui reçoit le service.

ARTICLE III Aucune valve, permettant le passage de l'eau vers l'un ou l'autre des réseaux, ne pourra être ouverte sans le consentement et la présence d'au moins un employé ou représentant de chacune des Municipalités.

ARTICLE IV Lorsqu'un ou des employés d'une Municipalité travaillera aux fins de la fourniture d'eau, à l'autre Municipalité, les salaires et frais encourus pourront être chargés à l'autre municipalité.

ARTICLE V La présente entente aura une durée de trois ans, soit du 1er juillet 1981 au 30 juin 1984 et pourra être renouvelée à l'échéance pour une autre période de même durée, soit 3 ans, à moins qu'une des municipalités avise l'autre de son intention de ne pas renouveler l'entente. Cet avis (par résolution du Conseil Municipal) devra être donné à l'autre partie au moins quatre-vingt-dix jours avant la fin de l'entente.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME

ARTICLE VI M. le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac la présente entente avec la Municipalité du Village d'Yamachiche.

ARTICLE VII Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

INITIALES DU MAIRE

647

INITIALES DU SEC.-TRES.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

COMPTE FOLIO 612

463	Jacques Dubreuil	8 - 13 juin	184.23
464	Adélard Dubé	8 - 13 juin	184.23
465	Jacques Dubreuil	15- 28 juin	368.57
466	Adélard Dubé	15- 28 juin	368.57
467	Banque Nationale T.Riv.	Règl. 97	4,080.92
468	Banque Nationale Yam.	Règl. 26-105	10,946.96
469	Sani Paré	Juin	3,258.17
470	Ministère Revenu	Impot juin	1,457.82
471	Receveur Général	Impot juin	1,220.46
472	Gaétan Roberge	voyage	166.66
473	Gérard Biron		140.00
474	Michel Thiffeault	Temps extra 40h.	268.86
475	Martial Beaudry	29 juin - 11 juil	530.54
476	Martial Beaudry	13 juil - 25 juil	530.54
477	Suz. Denoncourt	29 juin - 11 juil	353.15
478	Suz. Denoncourt	13 juil - 25 juil	353.15
479	Hélène Leclerc	29 juin - 11 juil	309.01
480	Hélène Leclerc	13 juil - 25 juil	309.01
481	J. Bte Pothier		1,391.27
482	Gaétan Roberge	29 juin - 11 juil	526.66
483	Gaétan Roberge	13 juil - 25 juil	526.66
484	Marcel Crête	29 juin - 11 juil	500.76
485	Marcel Crête	13 juil - 25 juil	500.76
486	Michel Thiffeault	29 juin - 11 juil	528.50
487	Michel Thiffeault	13 juil - 25 juil	528.50
488	Guy Janvier	Terrain jeu	250.00
489	Jacques Dubreuil	29 juin - 11 juil	368.57
490	Jacques Dubreuil	13 juil - 25 juil	368.57
491	Adélard Dubé	29 juin - 11 juil	368.57
492	Adélard Dubé	13 juil - 25 juil	368.57
493	Beau Lieu du Jardinier	Hotel de Ville	139.00
494	Régie des Rentes Qué	Fonds Pension	100.00
495	Receveur du Canada	Poste	500.00
496	Marcel Crête	Congrès	262.68
497	Martial Beaudry	Congrès	429.89
498	Loisirs Pte du Lac	Subvention	2,000.00
499	René DeCotret Ass.	Vérification	5,300.00
500	IBM Canada	Dactylo	375.86
501	Annulé		
502	Marc Brulé Inc.	Incendie	97.20
503	St Maurice Oxygen	Incendie	16.20
504	Restaurant Grec	Divers	47.05
505	Réal Trahan	Divers	65.31
506	Annulé		
507	Hydro Québec		2,966.21
508	BibliothèqueCentrale		1,115.32
509	Sports Expert	Loisirs	259.16
510	André Dugré	Incendie	20.00
511	Michel Lesmerises	incendie	20.00
512	Denis Lesmerises	incendie	20.00
513	Garage Denis Trudel	Rép.	23.76
514	Martin Bergeron Inc.	Loisirs	252.05
515	Fournier & Martin	Loisirs	16.53
516	Julien Simard Enr.	Loisirs	379.62
517	René Biron Inc.	Loisirs	415.00
518	Ciment Maski Ltée	Loisirs	596.81
519	Noé Veillette Inc.	Garage	229.72

SYSTÈME UG
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
648
INITIALES DU SEC.-TRES.

520	Louis Dugré		882.00
521	J. Pascal Inc.		193.75
522	Saillant Inc.		685.29
523	Annul.		
524	Michel Pellerin Inc.		322.02
525	Jacques Lacerte Fils	Loisirs	38.40
526	Gaétan Roberge	Voyage	38.76
527	A. Guy Messier	Voirie	475.41
528	Garage Pépin Fils	Incendie	12.41
529	Corp. Cté St Maurice	Evaluation	5,000.00
530	Marcel Bergeron	Divers	45.52
531	Jardins Baie-Jolie Inc.	Voirie	1,629.00
532	Guy Roberge	Plancher	1,675.00
533	Union Conseils Cté	Congrès	320.00

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 13ième jour de juillet 1981.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec.trés

193/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean Pierre Benoit, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé,

194/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Martial Beaudry
SECRETAIRE TRESORIER

Séance régulière 27 /07/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de Ville le 27 juillet 1981 et à laquelle sont présents Messieurs Georges-Henri Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Les conseillers Denis Houle et Conrad Carbonneau, le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 13 juillet 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 70

195/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juillet 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE 03
649
INITIALES DU SEC.-TRES.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

196/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par monsieur Georges-Henri Denoncourt et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Comité de rue M. Jean-Pierre Benoit souligne que le comité de rue a visité le secteur Nord du Lac des Pins et principalement au niveau de l'égouttement qui semble satisfaisant. De la pierre devrait être ajouté à la hauteur du pont pour éviter l'érosion du sol.

Mme Ginette Plante soumet le rapport de la bibliothèque municipale pour le mois de juillet.

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport de la rencontre tenue le 23 juillet 1981 avec des représentants du Ministère des Transports.

PERIODE DE QUESTIONS

Mme Jeanne D'Arc Parent remercie les membres du Conseil que des extraits du procès-verbal paraissent dans le journal le Nouvelliste.

Mme Parent demande que la Municipalité songe à négocier l'utilisation de l'école St-Yves lorsqu'elle ne servira plus comme école.

M. Henri-Paul Martin souligne l'absence fréquente du conseiller Denis Houle.

M. Martin demande le montant de budget alloué pour l'achat de volume pour la bibliothèque municipale.

M. Claude Parent souligne le fait que M. Jean-Guy Janvier, préposé à l'entretien des terrains de loisirs de la Municipalité n'accorde pas l'attention désirée au terrain de soccer. M. Janvier prétexte le manque de chaux pour la confection des lignes. Ce dernier devra être avisé de commander la chaux à l'avance pour que cette situation ne se reproduise pas.

M. Parent souligne le manque d'organisation flagrant de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. Certains membres du Conseil d'administration des loisirs ne semblent pas conscient de leur responsabilité en tant qu'administrateur de fonds publics. M. Parent suggère à la Municipalité de faire des pressions pour que cette situation se corrige. M. Parent souligne que le Conseil d'administration n'aurait pas tenu de réunion officielle depuis au moins deux mois et qu'entre temps des dépenses ont été effectuées sans autorisation.

CORRESPONDANCE

F.I.C. remerc. En date du 15 juillet 81, le frère Adrien Blouin, Directeur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne remercie les personnes

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Incendie

qui ont répond à l'appel d'urgence lors de l'incendie survenu sur leur propriété.

INITIALES DU MAIRE ..... 650 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Subvent. Incendie

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales fait parvenir un chèque de $9 956,24 représentant le 5e versement d'une subvention totale de $49 781,20 pour l'achat d'un camion-citerne et d'un système de communication.

Subvent. garage municipal

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales fait parvenir un chèque de $1 966,00 représentant le montant final de la subvention applicable à la construction d'un garage municipal.

Dépôt à terme

Le 13 juillet 1981, la Fédération des caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec avise que la Caisse de Pointe-du-Lac créditera le compte de la Municipalité pour un montant de $2 068,15. Ce montant représente les intérêts de deux mois sur un dépôt à terme de $75 000,00. Ce dépôt a été renouvelé au taux de 17% jusqu'au 14 septembre prochain. L'intérêt sera de 16,75% sur toutes tranches retirées avant l'échéance.

G. Janvier travail supplé.

En date du 20 juillet 81, M. Guy Janvier demande un montant de $100,00 pour le surplus de travail occasionné par l'entretien du terrain de soccer. De plus, le terrain de balle a été loué au club de Gentilly pour 6 parties qui se sont jouées le samedi soir, lequel devait être libre. Pour ce travail un montant de $10,00 la partie serait apprécié, soit $60,00.

Concernant le $100,00 pour le travail supplémentaire au terrain de soccer, les membres du Conseil sont unanimes à le verser, mais à la fin de la saison et si les responsables du soccer sont satisfaits du travail effectué. En ce qui concerne le montant de $60,00 pour 6 parties de balle, les membres du Conseil jugent que ce travail fait partie du contrat intervenu et que de plus, l'exploitation du restaurant compense pour le travail supplémentaire.

Vérific. Réseau Aqueduc Ministère Environn.

En date du 17 juillet, M. Yvan Blouin, ingénieur au Ministère de l'Environnement, fait parvenir copie d'un rapport de véréfication sur le système d'alimentation et sur la qualité de l'eau de consommation. Certaines recommandations sont faites et le Ministère désire connaître la position de la Municipalité sur ces recommandations.

La détermination de l'indice de Langelier sera effectuée lors du prochain échantillonnage d'eau.

Le suivi du niveau statique et dynamique et du débit de chaque puits sera effectué à chaque semaine.

La Municipalité poursuivra aussi son programme d'entretien adéquat et préventif de ses équipements et de son réseau d'eau potable.

Sondage Porte à porte Gaz Naturel

En date du 27 juillet 81, la compagnie Gaz Inter-Cité Québec Inc. souligne qu'elle désire effectuer un sondage de porte à porte le long du chemin Ste-Marguerite afin de déterminer le potentiel d'un éventuel réseau de distribution de gaz naturel. Elle demande donc l'accord de la Municipalité pour effectuer ce travail.

Considérant que la compagnie Gaz Inter-Cité Québec Inc, désire effectuer un sondage le long du chemin Ste-Marguerite pour étudier le marché possible d'un réseau de distribution de gaz naturel,

Considérant que les représentants de ladite Compagnie qui effectueront ce sondage seront dument identifiés,

197/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne s'objecte pas au sondage de porte à porte que désire effectuer la Compagnie Gaz Inter-Cité Québec Inc. le long du chemin

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Ste-Marguerite.
Adopté

INITIALES DU MAIRE ..CB..
651
INITIALES DU SEC.-TRES.

Dépotoir ouverture

En date du 24 juillet 81, M. Michel Paré de la firme Sani Paré Inc., souligne que depuis le 1er janvier 81 il effectue la cueillette des ordures ménagères de la Municipalité mais que l'accès au site d'enfouissement, propriété de Service Spécial de Vidanges , lui est interdit entre minuit et 6 heures le matin, alors que le contrat avec la Municipalité stipule que le site doit être ouvert du lundi matin 8 heures jusqu'au samedi midi. Cette situation affecte grandement les opérations de la firme Sani Paré Inc. qui a tenté sans succès de régler ce différent avec le propriétaire du site. M. Paré joint une copie de lettre du Ministère de l'Environnement en date du 4 juin 1981 et demandant à Service Spécial de Vidanges Inc. de donner accès au site d'enfouissement à la firme Sani Paré Inc.. Il demande que la Municipalité prenne position dans cette affaire et soumet des tarifs pour l'enfouissement des déchets au site de ville de Bécancour.

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac et Services Spécial de Vidanges Inc. ont conclu une entente pour l'enfouissement de déchets pour une période de 5 ans à compter du 2 juin 1978 jusqu'au 2 juin 1983,

Considérant que cette entente stipule à l'article 5 que "le site d'enfouissement sera accessible en tout temps" et à l'article 8 que les heures d'opérations seront "du lundi de chaque semaine, à compter de 08:00 heures jusqu'au samedi, 12:00 heures (midi)",

Considérant que depuis le 1er janvier 1981, Service Spécial de Vidanges Inc., interdit l'accès à son site d'enfouissement, soit les lots 69,70 et 71 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etinne-des-Grès, à la firme Sani Paré Inc., contracteur pour la Municipalité de Pointe-du-Lac, entre minuit et six (6) heures le matin,

Considérant que les représentants de la firme Sani Paré Inc. de la Municipalité de Pointe-du-Lac et du Ministère de l'Environnement du Québec ont avisé et tenté à plusieurs reprises, mais sans succès, de régler cette situation,

198/81

En conséquence, il est proposé par M. Georges-Henri Denoncourt appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser le conseiller juridique de la Municipalité, Me Robert Legris, à aviser la firme Service Spécial de Vidanges Inc. de bien vouloir respecter les termes de l'entente intervenue en juin 1978 et permettre l'accès au site d'enfouissement à la firme Sani Paré Inc. en tout temps.
Adopté.

Servitude Parc Linéaire

Considérant que la Municpalité a débuté l'aménagement d'un parc linéaire le long de la Rivière aux Sables,

Considérant que la Municipalité ne possède pas tous les terrains en bordure de cette rivière,

199/81

En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'autoriser M. Georges-Henri Denoncourt et Jean-Pierre Benoit à rencontrer les propriétaires de terrains en bordure de la Rivière aux Sables afin d'obtenir des droits de passage pour compléter l'aménagement d'un parc linéaire le long de cette rivière.

Le notaire Henri-Paul Martin est mandaté à rédiger les documents requis pour cette fin.

M. le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats ainsi préparés.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
652
INITIALES DU SEC.-TRES.

Nettoyage Puits St-Charl.

200/81

Considérant que la Municipalité doit procéder au nettoyage du puits numéro 1 dans le 6e Rang Ouest,

Considérant que la firme R. J. Lévesque et Fils Ltée soumet un prix pour effectuer ce travail,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-Henri Denoncourt et résolu, d'autoriser la firme R.J. Lévesque et Fils Ltée à accomplir le nettoyage du puits numéro 1 dans le 6e Rang Ouest, soit sur le lot P-528 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Les travaux requis sont les suivants:

Nettoyage du puits.

Ceci comprend, d'élever la pompe, nettoyer le puits avec l'acide Sulfamique et par pistonnage, installer la pompe et mise en opération.

Voici la recette de nettoyage recommandé pour régénérer ce puits.

1- Vérification du débit d'eau pour connaître la capacité spécifique par pied de rabattement.

2- Injection de l'acide sulfamique à une concentration correspondant à 30% du poids de l'eau contenue dans la crépine, (300/livres) et laisser dissoudre.

3- Agiter la solution pendant 8 heures et laisser la solution en place pendant toute la nuit.

4- Agiter la formation par pistonnage jusqu'à ce que l'on obtienne les performances initiales du puits.

5- Installer la pompe permanente.

6- Faire une désinfection finale du puits et de l'équipement de pompage pour éviter toute contamination par les bactéries ferugineuses.

Cout des travaux

Nettoyage du puits tel que décrit plus haut.
Prix ..... $ 3 227,00

Pompe Verticale

La pompe verticale devra être vérifiée et les pièces défectueuses changées. Le travail d'usinage et assemblage des bols et impulseurs sera au frais de la municipaltié.
Adopté.

Comité Urgence Aqueduc Pte-du-Lac Yamachiche

201/81

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement pour conclure une entente avec la Municipalité de Yamachiche relativement à la fourniture d'eau potable, par l'une ou l'autre des municipalités, en cas d'urgence,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-Henri Denoncourt et résolu, de nommer Messieurs Robert Parenteau et Jules Levasseur pour former un comité "Urgence aqueduc Pointe-du-Lac - Yamachiche" en cas de besoin.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Zonage Agricole J.-P, Caron P-35

Attendu que M. Jean-Paul Caron s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain situé sur le lot P-35 du cadastre de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

INITIALES DU MAIRE CB 653 INITIALES DU SEC.-TRES.

Attendu que ce terrain est adjacent à la route 138 et qu'un service d'aqueduc y est installé,

Attendu que la municipalité permet la construction de résidence dans ce secteur sur des terrains de 15 000 pieds carrés minimum,

Attendu que l'actuel propriétaire monsieur Roger Cloutier, possède déjà un droit acquis et qu'il peut se construire une résidence sur ce terrain,

202/81 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu, que la Municipalité appuie la demande de Monsieur Jean-Paul Caron.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

203/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
Maire

Secrétaire-trésorier

Séance spéciale 3 / 08 /81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 3 août 1981 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-Henri Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier-adjoint est aussi présent.

M. le Maire récite la prière.

La présente assemblée spéciale a dument été convoquée par M. le Maire en date du 30 juillet 1981 avec les items suivants à l'ordre du jour, soit:

1- Adoption des minutes de la dernière assemblée.
2- Loisirs de Pointe-du-Lac

Le Secrétaire-trésorier-adjoint donne lecture de la lettre de démission du conseiller Denis Houle. Cette démission devient effective immédiatement et le poste de conseiller au siège numéro 5 demeurera vacant jusqu'à l'élection générale qui se tiendra le 1er novembre 1981, puisqu'il y a moins de 12 mois avant l'élection générale.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B.
654
INITIALES DU SEC.-TRES. M.B.

M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 27 juillet 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

204/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-Henri Denoncourt et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 27 juillet 81. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. présentent un rapport financier du Festival de la Bine - Rallye tenue dernièrement. Ce rapport montre un déficit du Festival d'environ $11 000,00 ce qui place les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. dans une mauvaise situation financière.

Salaires moniteurs

Considérant que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. sont dans une mauvaise situation fiancière,

Considérant que trois (3) moniteurs pour les jeunes n'ont pas été payés depuis deux (2) semaines,

Considérant que ce projet se terminera dans deux (2) semaines,

205/81 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Conrad Carbonneau et résolu que la Municipalité verse les salaires dus aux trois(3) moniteurs jusqu'à la fin du projet. Ces montants seront pris à même le budget prévu à titre de subvention pour les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. Adopté.

Loisirs états financiers

Considérant l'important déficit du Festival de la Bine Rallye que doivent supporter les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.,

Considérant que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. sont dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations financières

Considérant que l'organisation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande de grandes transformations,

206/81 En conséquence, il est proposé par M. Georges-Henri Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu,

1) De demander aux Loisirs de Pointe-du-Lac de mandater un expert comptable à dresser des états financiers vérifiés comprenant un annexe spécialement pour le festival de la Bine - Rallye, et ce, en date du 31 juillet 1981.

2) D'aviser les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. de ne plus effectuer de déboursés jusqu'à la présentation d'états financiers vérifiés.

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

207/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, et résolu de lever la présente assemblée spéciale.
Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

MAIRE Clément Beaudry SECR.-TRES. Martin Beaudry

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Assemblée
Electeurs
Propriétair.

règl. 21-1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE C.B.
655
INITIALES DU SEC.-TRES.

Règlement #21-1

"Modifiant l'article 14,06, paragraphe a) et b) du règlement de zonage portant le numéro 21."

Assemblée publique des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 3 août 1981 au bureau de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac à 19:00 (7:00) heures sous la présidence de M. le conseiller Jules Levasseur et Mlle Hélène Leclerc agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, la secrétaire donne lecture du règlement no 21-1, "Règlement modifiant l'article 14,06, paragraphe a(et b) du règlement de zonage portant le numéro 21."

Dans les deux (2) heures suivant la lecture du règlement 21-1, plusieurs contribuables se sont présentés pour obtenir des renseignements sur ce règlement. Les informations leur furent données mais aucun contribuable ne s'oppose à l'adoption du règlement no 21-1.

Par conséquent, à titre de président de l'assemblée des électeurs propriétaires, je déclare le présent règlement numéro 21-1 avoir été approuvé par des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac, ayant reçu les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée.

Jules Levasseurs
Président

Hélène Leclerc
Secrétaire

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Assemblée
électeurs
règl. 32

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 4 août 1981 à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac relativement à l'adoption du règlement numéro 32 "Règlement Municipal relatif aux Rives et au littoral des lacs et cours d'eau" sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et Martial Beaudry agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire donne lecture du règlement numéro 32.

Plusieurs contribuables sont présents et s'informent sur les implications de l'adoption d'un tel règlement.

Dans les deux heures suivant la lecture du présent règlement numéro 32 aucun contribuable ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

A titre de Maire et Président de cette assemblée, je déclare que le règlement numéro 32 a reçu l'approbation des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

INITIALES DU MAIRE
CB
656
INITIALES DU SEC.-TRES.
MB

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
Maire

Martial Beaudry
Secrétaire -trésorier

Séance régul. 10/8/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 10 août 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 3 août 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

208/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 3 août 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adoptée.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour

209/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu, d'accepter tel que lu, l'ordre du jour de l'assemblée.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels, soient: Aqueduc, permis de construction, incendie, travaux extérieurs.

L'inspecteur municipal devra tenter de trouver une explication à la différence entre la consommation et le nombre de gallons pompés par les puits.

Lotiss. LLeclerc CONSIDERANT que M. Normand Juneau, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 20 propriété de Madame Laurette Leclerc,

210/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 20 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 20-8 à 20-11 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère

INITIALES DU MAIRE P.3.
257
INITIALES DU SEC.-TRES.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 10 octobre 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

PERIODE DE QUESTIONS

Mme Leclerc P-266

Madame Leclerc, propriétaire d'un terrain sur le lot P-266, demande d'obtenir un permis de construction. M. le Maire lui mentionne que ce terrain doit être adjacent à un chemin public pour obtenir le permis demandé. La Municipalité pourrait considérer l'acquisition d'un chemin ayant 40 pieds de largeur minimum.

PChar-bonneau test pression

M. Paul Charbonneau demande si la Municipalité effectue des tests de pression sur les conduites lorsqu'elle fait des prolongements d'aqueduc. Etant donné que la Municipalité ne fait des prolongements que pour ses équipements, il n'y a pas de test d'effectué.

RTrépa-nier 6e RgO.

M. Roger Trépanier se plaint de l'état du chemin au bout du 6e Rang Ouest. L'inspecteur municipal devra vérifier avec la Voirie pour corriger cette situation.

CORRESPONDANCE

Subv. SocioCul

En date du 9 juillet 1981, M. Lucien Lessard, Ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche, annonce que le Gouvernement du Québec accordera à notre corporation Municipale pour l'année 81-82 une assistance financière de $3,777.00 pour les groupes et ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels. Les exigences du programme seront transmises sous peu.

Acc.Rec. Demande dispense Police

En date du 30 juillet 1981, le Ministère de la Justice accuse réception de la résolution demandant une dispense de l'obligation d'établir un service de police municipal. Cette demande sera soumise pour avis conformément au paragraphe 3 de l'article 64 de la loi de police.

Dépot à terme

En date du 5 août 1981, la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec avise qu'elle verse à la Municipalité de Pointe-du-Lac un montant de $4,401.37, représentant les intérêts sur un dépôt à terme de $75,000.00. Ce dépôt à terme est renouvelé au taux de 18.25% et sera échu le 12 octobre 1981 (68 jours).

Jugement Cause Motels PJuneau

Maitre Bertrand Lamothe, avocat, fait parvenir copie du jugement intervenu le 17 juillet 1981 relativement à la cause Philippe Juneau. M. Juneau a jusqu'au 21 août 1981 pour libérer son terrain et se conformer au jugement. Une fois le délai écoulé, si rien n'a été fait, Maitre Lamothe demande d'être avisé pour qu'il prenne alors des procédures pour outrage au tribunal.

Salle Meutes PteDLac

M. Jasmin Métivier, responsable de la Meute de Pointe-du-Lac, demande d'obtenir la salle du Conseil pour la tenue de réunion hebdomadaire le vendredi soir de 19:00 heures à 21:00 heures pour la période de septembre 1981 à juin 1982. Les membres du Conseil ne voient pas d'objection à prêter la salle municipale à la condition que les activités municipales aient priorité.

Panneaux publicit

L'Organisation des Seigneurs de Pointe-du-Lac demande une inspection de l'installation des panneaux publicitaires du terrain de balle et par le fait même l'autorisation de réinstaller ces panneaux pour l'année prochaine.

211/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'installation de panneaux publicitaires faite par les Seigneurs de Pointe-du-Lac pour cette année. Que l'installation de ces panneaux pour la saison prochaine devra faire foi d'une rencontre et d'une entente entre les parties concernées quant aux modalités.
Adoptée.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
658
INITIALES DU SEC.-TRES.

Ass. locataire GJanvier

M. Jean-Guy Janvier souligne qu'il désire changer d'assureur pour sa police responsabilité de locataire pour le chalet de loisirs de la Municipalité. M. Gilles Cloutier offre une police d'assurance de $200,000. pour $150.00 par année tandis que la firme Jean Caron demande $250.00 pour $100,000. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection et M. Janvier devra fournir copie de sa police à la Municipalité.

Assemblée Générale Loisirs PteDLac

Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demandent, par résolution de leur Conseil, l'autorisation de procéder à l'impression des nouvelles cartes de membres pour la saison 81-82 et également de défrayer le coût de l'envoi de la convocation et des documents nécessaires à la tenue de l'assemblée générale des membres.

212/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité accepte l'impression des nouvelles cartes de membres de même que de défrayer les coûts de l'envoi de la convocation et des documents nécessaires à la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.
Adoptée.

Demande Prix Assuran

CONSIDERANT que les assurances de la Municipalité sont en vigueur jusqu'au 4 octobre prochain,

CONSIDERANT que l'inspecteur municipal a préparé un cahier de charge pour les items que la Municipalité se doit de couvrir,

213/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, de procéder à une demande de prix, par voie d'invitation publique, pour couvrir les risques de la Municipalité. Que le cahier de charge préparé par l'inspecteur municipal soit expédié à au moins 3 courtiers d'assurances. Que les prix devront être soumis pour la séance du 14 septembre 1981.
Adoptée.

Boite Postale Centre Village

CONSIDERANT que le Ministère des Postes du Canada vient d'établir un nouveau bureau de poste à la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que les résidents du Centre du Village se plaignent du fait qu'ils doivent circuler le long du chemin Ste-Marguerite pour prendre possession de leur courrier,

214/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de demander au Ministère des Postes du Canada de bien vouloir considérer la possibilité d'installer des boîtes à casès postales au Centre du Village afin d'améliorer le service pour ces usagers.
Adoptée.

Zonage Soeurs

CONSIDERANT que la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale et la Communauté des Soeurs de la Charité d'Ottawa s'adressent à la Commission de Protection du Zonage Agricole pour:

1- Permettre l'identification cadastrale, et ce globalement, de la propriété desdits demandeurs de façon à ce que:

- La propriété de la Communauté des Soeurs de la Charité d'Ottawa soit composée des futures subdivisions 111-63 et 111-64

- La propriété de la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale soit composée des futures subdivisions 111-62, 111-65, 111-66, 112-1, 113-1, 123-1, 124-1, 125-1, 127-3 et 270-1

2- Permettre à la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale l'utilisation non agricole, l'aliénation et le lotissement des futures subdivisions 112-1, 113-1 et 127-3.

3- Permettre à la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale et à la Communauté des Soeurs de la Charité d'Ottawa l'utilisation

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

non agricole, l'aliénation et le lotissement d'une lisière de terrain de soixante (60m) mètres de profondeur sise en bordure de la route 138 et faisant partie des futures subdivisions 124-1, 123-1, 111-62, 111-63 et 111-64

INITIALES DU MAIRE
659
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

4- Permettre à la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale et à la Communauté des Soeurs de la Charité d'Ottawa l'utilisation non agricole, l'aliénation et le lotissement de terrains faisant partie des futures subdivisions 111-62, 111-63 et 111-64, lesquels terrains seraient adjacents à des "propriétés construites voisines". Ces terrains ne pourraient être achetés que par des "propriétaires voisins".

5- Permettre l'aliénation et le lotissement de parties des futures subdivisions 111-62, 111-63, 111-64, 111-65, 111-66, 123-1, 124-1, 125-1 et 270-1 à la condition que toute aliénation mette en cause lesdits demandeurs et/ou la Communauté des Frères de l'Institution Chrétienne.

6- De convoquer lesdits demandeurs en audition publique afin que ceux-ci aident la Commission dans cette demande qui n'est pas des plus simple à présenter.

215/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac:

- appuie l'identification cadastrale présentée à l'item 1
- refuse l'utilisation non agricole, l'aliénation et le lotissement des futures subdivisions 112-1 et 113-1 mais accepte le lot 127-3 présenté à l'item 2
- appuie l'utilisation non agricole, l'aliénation et le lotissement d'une lisière de terrain de soixante (60m) mètres de profondeur sise en bordure de la route 138 et faisant partie des futures subdivisions 124-1, 123-1, 111-62, 111-63 et 111-64
- permet à la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale et à la Communauté des Soeurs de la Charité d'Ottawa l'utilisation non agricole, l'aliénation et le lotissement de terrains faisant partie des futures subdivisions 111-62, 111-63 et 111-64 lesquels terrains ne pourraient être vendus qu'à des propriétaires riverains et existants pour leur permettre d'obtenir des superficies de terrain rencontrant les normes de l'environnement.
- appuie l'aliénation et le lotissement de parties des futures subdivisions 111-62, 111-63, 111-64, 111-65, 111-66, 123-1, 124-1, 125-1 et 270-1 à la condition que toute aliénation mette en cause lesdits demandeurs et/ou la Communauté des Frères de l'Institution Chrétienne.

Adoptée.

Lotiss. Soeurs CONSIDERANT que M. Yves Boisvin, arpenteur-géomètre, soumet des plans de subdivision et d'opérations cadastrales sur les lots 111, 112, 113, 123, 124, 125, 127 et 270, propriété de la Communauté des Soeurs de la Charité d'Ottawa et de la Communauté de la Fraternité Sacerdotale.

216/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tels que présentés les plans et opérations cadastrales portant les numéros D-1007, D-988, D-1019, B-4096 et B-4094.

Que copies des plans et livres de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies, approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 10 octobre 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur des plans ci-haut mentionnés n'est pas fait avant ladite date.

Adoptée.

SYSTÈME FM Municipales Ltée, Farnham, Qué. Formules Municipales

INITIALES DU MAIRE CB 660 INITIALES DU SEC.-TRES.

Zonage MSavoie

ATTENDU que M. Marcel Savoie s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de M. Jacques Lacombe un terrain situé sur le lot 345 du cadastre de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

ATTENDU que M. Lacombe possède déjà un terrain de 15,000 pieds carrés et qu'il veut agrandir sa propriété,

ATTENDU que la partie de terrain faisant l'objet de la présente demande n'est affectée d'aucune utilisation,

217/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Marcel Savoie.
Adoptée.

Modific. Zonage LGGuilbert

La Municipalité désire modifier son plan et son règlement de zonage afin de décréter une partie du lot 56, propriété de Louis-Georges Guilbert, zone de maisons mobiles. Etant donné les procédures de la loi 125, des informations doivent être prises afin de savoir exactement les procédures nécessaires.

Location Photocopieur

CONSIDERANT que la Municipalité possède un photocopieur "Secretary II" et que celui-ci ne répond plus au besoin,

CONSIDERANT que des prix ont été soumis par plusieurs firmes,

CONSIDERANT que la Municipalité doit toutefois vendre l'appareil en main avant d'en louer un autre,

218/81 EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac vende son appareil "Secretary II" au meilleur prix possible,

Que la Municipalité loue un appareil Rayfac 130 de la Librairie du Cap Inc. au coût de $233.33 par mois pour 3,333 copies incluses. M. le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer un contrat de location avec ladite firme dès que l'appareil "Secretary II" aura été vendu.
Adoptée.

Prix Huile à chauffag

CONSIDERANT que la Municipalité possède des bâtisses dont le chauffage fonctionne à l'huile, tel le Centre Communautaire,

219/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à une demande de prix pour la fourniture d'huile à chauffage pour l'hiver 81-82. Les prix devront être soumis pour l'assemblée du 24 août 1981.
Adoptée.

Déneigement Prix

CONSIDERANT que la Municipalité possède plusieurs propriétés, telles Hotel de Ville, le Centre Communautaire, le Chalet de Loisirs, les stations de pompage, etc.

CONSIDERANT que la Municipalité ne possède pas les équipements pour accomplir le déneigement,

220/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à demander des prix pour le déneigement des propriétés de la Municipalité pour la saison 81-82. Les prix devront être soumis pour la séance du 24 août 1981.
Adoptée.

COMPTES FOLIO 612

534	Sani Paré	Juillet 81	3,258.17
535	Min. Revenu	Impot Juillet	1,433.16
536	Receveur du Canada	Impot Juillet	1,191.34

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

537	Gaétan Roberge	juillet	166.66
538	Gérard Biron	juillet	140.00
539	Martial Beaudry	27 juil-8 aout	530.54
540	Martial Beaudry	10 aout-22 aout	530.54
541	Suz. Denoncourt	27 juil-8 aout	353.15
542	Suz. Denoncourt	10 aout-22 aout	353.15
543	Hélène Leclerc	27 juil-8 aout	309.01
544	Hélène Leclerc	10 aout-22 aout	309.01
545	Jean Bte Pothier		1,391.27
546	Gaétan Roberge	27 juil-8 aout	526.66
547	Gaétan Roberge	10 aout-22 aout	526.66
548	Marcel Crête	27 juil-8 aout	500.76
549	Marcel Crête	10 aout-22 aout	500.76
550	Michel Thiffeault	27 juil-8 aout	528.50
551	Michel Thiffeault	10 aout-22 aout	528.50
552	Annulé		
553	Adélard Dubé	27 juil-8 aout	368.57
554	Adélard Dubé	10 aout-22 aout	368.57
555	Corp. Cté St Maurice	évaluateur	5,000.00
556	Enercan Inc.	essence	136.88
557	Receveur Général	Case postale	15.00
558	3Rivières Extermination		350.00
559	Pavages Nicolet Inc.	Rép. rues	2,856.00
560	Jardins Baie-Jolie Inc.	Voirie	25.00
561	Servac Inc.	voirie	2,160.00
562	A.Guy Messier	voirie	319.00
563	Louis Dugré	voirie	308.00
564	Escouade Canine Prov		70.00
565	Thomas Bellemare Fils	voirie	1,080.00
566	Réal Trahan	divers	16.83
567	Ben Vanasse	terrain	167.79
568	Distribution Robert Enr		248.37
569	Jacques Dubreuil	2 jrs salaire	119.26
570	Marthé Larouche	20 31 juillet	120.00
571	Mario Régnière	20 - 31 juillet	120.00
572	Gaétan Rouette	20 - 31 juillet	120.00
573	annulé		
574	Le Nouvelliste	avis public	97.50
575	Jacques Lacerte Fils	divers	38.40
576	Noé Veillette Inc.	voirie	1,611.78
577	Restaurant Grec	divers	41.27
578	Floriculture Gauthier Inc.	divers	57.24
579	Hydro Québec		2,107.54
580	Bell Canada		389.68
581	Garage R. Lamothe	rép.	70.48
582	Yvan Plante	voirie	141.00
583	Michel Pellerin Inc.	aqueduc	25.25
584	Fournier & Martin	divers	17.34
585	Louis G. Guilbert	voirie	636.00
586	Garage Pépin Fils		187.02
587	Martial Beaudry	pompier	47.00
588	Raymond Benoit	"	20.00
589	Gilles Bourgouin	"	54.00
590	Marcel Crête	"	84.00
591	Sylvio Dufresne	"	47.00
592	André Dugré	"	48.00
593	Luc Dugré	"	54.00
594	Jean-Marc Guay	"	34.00
595	Marcel Guay	"	54.00
596	J.Jacques Légaré	"	40.00
597	Rénald Légaré	"	27.00
598	Denis Lesmerises	"	54.00
599	Michel Lesmerises	"	54.00
600	J. Yves Pépin	"	47.00
601	Michel Thiffeault	"	47.00
602	Réal Trahan	"	47.00
603	J. Claude Turgeon	"	54.00

INITIALES DU MAIRE
661
INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈMES FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
662
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 10ième jour d'aout 1981

Jean Bte Pothier
Jean-Bte Pothier, sec. trés.

221/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adoptée.

M. le Maire souligne qu'il ne sera pas candidat lors des prochaines élections de novembre 1981. Après 20 ans dans la politique municipale, M. le Maire croit avoir fait sa part et donné le meilleur de lui-même.

L'ordre du jour étant épuisé,

222/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée.
Adoptée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 24/8/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 24 août 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge et Suzanne Denoncourt sont aussi présents.

M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée régulière du 10 août 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

223/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 10 août 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adoptée.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

224/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter tel que lu, l'ordre du jour de l'assemblée.
Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

RAPPORTS DE COMITE:

INITIALES DU MAIRE C.B. 663 INITIALES DU SEC.-TRES.

Lotiss. RLaurion P-378-1

CONSIDERANT que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre soumet un projet de subdivision sur le lot P-378, plan numéro 4553, propriété de M. Raoul Laurion,

CONSIDERANT que la superficie du lotissement n'est que de 26,130 pieds carrés et que le règlement exige 30,000 pieds carrés,

EN CONSEQUENCE, les membres du Conseil sont unanimes à refuser la demande de lotissement du lot P-378-1.

Le secrétaire soumet le rapport de la Bibliothèque.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Paul Charbonneau demande où en sont rendues les démarches au sujet de la réparation de l'asphalte Place Dubois. On lui répond que le dossier est en étude par la Compagnie concernée.

CORRESPONDANCE

Remerc. Famille Matteau

La famille Matteau remercie les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de M. Conrad Matteau.

Minist. Environ. Acc.Rec

M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement accuse réception de la résolution relativement à la requête d'inclure la Municipalité dans le programme d'assainissement des eaux.

Programme Assain.

En date du 7 juillet 1981, M. Robert Tétreault, ingénieur, Directeur du Programme d'Assainissement des Eaux, informe qu'il inscrit la municipalité de Pointe-du-Lac à la liste d'attente pour la prochaine phase.

Min. Transport Aménagem cyclable

En date du 14 août 1981, M. Michel Clair, ministre des Transports invite la Municipalité à soumettre un projet dans le cadre du programme d'aide aux municipalités pour la réalisation d'aménagements cyclables. La subvention peut atteindre 75% du coût des projets dans certains cas.

Min. Transp. Réclam. LBélisle

En date du 17 août 1981, M. Claude Paillé ingénieur au Ministère des Transports informe qu'une enquête sera effectuée concernant la réclamation de M. Léo Bélisle de Shawinigan.

Min. Justice Acc.Rec. Rés.Loi 48

En date du 6 août 1981, le Ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard accuse réception de la résolution relative à la Loi 48, article 64 et transmet les documents aux autorités concernés.

Min. Transp. réparat. RPoirier

En date du 29 juillet 1981, M. Pierre Langlais, ingénieur du Ministère des Transports, informe que l'érosion causé à la sortie du ponceau traversant Ste Marguerite, face à la propriété de M. Réjean Poirier est la propriété du Ministère et le travail de réparation devrait être effectué dès la présente saison.

Min. Transp. Ponceaux Erables

En date du 4 août 1981, M. Pierre Langlais, ingénieur du Ministère des Transports informe que la responsabilité du Ministère ne peut être engagée dans le cas de la réparation du trou existant à la jonction de trois ponceaux situés respectivement sous la rue des Erables, canalisant le fossé du Chemin Ste Marguerite sous l'entrée privée de M. Gélinas. Il est entendu que la pose d'un puisard à la jonction de ces trois tuyaux règlerait le problème et éliminerait le trou existant qui semblerait être une cause de danger selon les représentants de la Sûreté du Québec.

Halte Routière

En date du 29 juillet 1981, M. Michel Clair, Ministre des Transports, accuse réception de notre lettre concernant le projet de halte routière. Il transmet notre requête aux services concernés.

YPicotte Halte Routière

En date du 6 août 1981, M. Yvon Picotte fait parvenir copie d'une lettre adressée au Ministre des Transports dans laquelle il demande la concrétisation du projet de halte routière dans un avenir très rapproché.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
664

Aménagem Lacs & CoursEau RVallièr

En date du 22 juillet 1981, la Direction de l'Aménagement des Lacs et Cours d'Eau envoie copie d'un télégramme adressé à M. Roch Vallières, concernant les travaux de remblayage et de drainage effectués en bordure de sa propriété en front du fleuve St Laurent. Les travaux ont été entrepris sans l'autorisation du Ministère et il a été prévenu verbalement de l'illégalité. Par cet écrit, on lui demande de se conformer aux exigences et de cesser immédiatement ces travaux.

Passage àNiveau

En date du 29 juillet 1981, M. Jean Bisson de la Commission Canadienne des Transports fait parvenir copie de lettre adressée au Ministère des Transports concernant le passage à niveau, Chemin Ste Marguerite. Dès réception des commentaires, la Commission donnera suite.

Service Spécial Vidanges MeLegris

En date du 21 août 1981, Me Legris fait parvenir une photocopie de la mise en demeure envoyée au Service Spécial de Vidanges Inc.

Me G. Chorel, agissant pour Service Spécial de Vidanges Inc. transmet les commentaires suivants:

Depuis janvier 1981, le dépotoir n'est plus ouvert la nuit, et les corporations municipales ont accepté ce fait;

qu'un nouveau règlement est entré en vigueur, obligeant à traiter les déchets dès leur arrivée.

Voici les commentaires de Me Legris:

Pour qu'il y ait consentement de la part des Corporations, il faut qu'il y ait au moins connaissance d'un état de fait et inactivité pendant plus longtemps que six mois. Le second argument semble sans valeur car l'arrêté en conseil est entré en vigueur en mai 1978, six mois avant la signature du contrat.

A moins que le Service ne se conforme au contrat intervenu, ce que nous saurons probablement le 25 août, il y a lieu d'examiner les possibilités de demander l'annulation judiciaire du contrat ou une ordonnance d'injonction pour forcer Service Spécial de Vidanges à s'y conformer. Une autre possibilité consisterait à attendre la fin du contrat et réclamer les dommages causés par l'inexécution d'obligations, s'il y a lieu.

Subv. Entretien Chemins hiver

En date du 12 août 1981, le Ministère des Transports demande de faire parvenir la liste des chemins à être subventionnés pour l'entretien des chemins d'hiver 81-82.

ROuellette coupe bois

En date du 18 août 1981, M. Réjean Ouellette, 654 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac demande l'autorisation d'effectuer le nettoyage, coupe et ramasse du bois mort à la limite de son terrain, soit sur un terrain appartenant à la Municipalité.

Les membres du Conseil préfèrent étudier la demande avant de se prononcer.

Emprunt Projet Jeunesse Canada

En date du 21 août 1981, Madame Jeanne d'Arc Parent, responsable du Projet Jeunesse Canada au Travail demande à la Municipalité une avance de fonds de $460.00 et ceci sans intérêts, afin de pouvoir payer immédiatement les étudiants concernés. Cet emprunt serait remboursé lors du dernier versement de la subvention soit dans environ 3 mois.

CONSIDERANT qu'un projet Jeunesse Canada au Travail est en marche présentement,

CONSIDERANT que la 3e tranche de subvention versée par le Ministère sera perçue dans 3 mois,

CONSIDERANT la demande de Madame Parent, responsable du projet, d'emprunter de la Municipalité et ce sans intérêt, la somme de $460.00 pour payer les étudiants concernés,

CONSIDERANT que le remboursement dudit prêt sera effectué dès la réception du versement du Ministère,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

225/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de verser une avance de $460.00 à Madame Parent, pour le salaire des étudiants concernés. Un document de reconnaissance sera signé par Madame Parent.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
665
INITIALES DU SEC.-TRES.

JBoissonneault permis Elevage chiens

En date du 11 août 1981, M. Jean Boissonneault, 190 Cantin, Pointe-du-Lac, demande un permis d'élevage de chiens.
Les membres du Conseil désirent étudier le cas.

Ateliers Socio-Culturels

En date du 31 juillet 1981, M. Pierre LeFrançois sous-ministre du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche demande qu'une résolution soit adoptée par laquelle la Municipalité s'engage à respecter les dispositions du "Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisisrs socio-culturels 1981-1982 et à utiliser la subvention pour réaliser des activités socio-culturelles.

CONSIDERANT qu'une demande a été faite au Ministère du Loisir, de Chasse et de Pêche, au Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels 1981-82,

226/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité s'engage à respecter les dispositions dudit Programme et à utiliser la subvention pour réaliser des activités socio-culturels.
Adoptée.

Aff.Mun. PAD

En date du 28 juillet 1981, M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales informe que le programme d'aide à la densification est abandonné.

Gaz Inter-Cité

M. Gilles Barbeau, président de Gaz Inter-Cité Québec Inc. informe que prochainement il soumettra une proposition de résolution en vue d'obtenir des autorisations nécessaires à l'installation des conduites de gaz naturel dans la voie publique.

Ass Elect. 227/81

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les assemblées d'électeurs propriétaires de la Municipalité tenues le 3 et 4 août 1981, concernant:
"Modification de l'article 14.06 du règlement de zonage #21"
"Règlement municipal relatif aux Rives et au littoral des lacs et cours d'eau"
Adoptée.

Projet Règl. 21-2

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un règlement de zonage portant le numéro 21

CONSIDERANT que la Municipalité juge opportun de modifier une partie de ce règlement

228/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 21-2 modifiant l'article 10.25 du règlement numéro 21 en y ajoutant la description d'une nouvelle zone de maisons mobiles soit la Place 4As.
Adoptée.

Séance Avis Public 229/81

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage, soit le règlement No. 21,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de donner un avis public qu'une séance de consultation sur le projet de règlement numéro 21- décrétant la Place 4As zone de maisons mobiles se tiendra le mercredi le 9 septembre 1981 à la Salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac de 19:00 à 21:00 heures.
Adoptée.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
666
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 25ième jour d'août 1981.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25ième jour d'août 1981.

Jean B. Pothier
Secrétaire-trésorier

Déneigement

Suite à une demande de prix par voie d'invitation pour le déneigement des propriétés municipales pour l'hiver 81-82, les entrepreneurs suivants ont soumis des prix:

Louis Dugré	pour le stationnement de l'Hotel de Ville et du garage municipal, au coût de:	Taux horaire $30.00 Taux Forfaitaire: $800.00
	pour le Chemin d'accès et stationnement du Centre des Loisirs	Taux horaire $30.00 Taux forfaitaire:$1,100.00
A.Guy Messier	pour le Centre communautaire	Taux horaire $30.00 Taux forfaitaire:$ 340.00
Ferme H.Dugré & Fils	pour la Station Pompage Dugré	Taux forfaitaire:$ 175.00

CONSIDERANT que trois personnes ont soumis leur prix pour 4 endroits différents,

230/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les entrepreneurs aux prix suivants:

Louis Dugré	pour le stationnement de l'Hotel de Ville et du garage municipal	$800.00
	pour le Chemin d'accès et stationnement Centre des Loisirs	$1,100.00
A.Guy Messier	pour de Centre Commaunautaire	340.00
Ferme HDugré	pour la Station pompage Dugré	175.00

Adoptée.

Pour ce qui est du déneigement de la Station de pompage Ste Marguerite et Chemin du Puits #2, il a été proposé de demander un prix à Bastien & Gagnon.

Huile Chauff.

Suite à une demande de prix par voie d'invitation, pour la fourniture d'huile à chauffage au Centre Communautaire, les entreprises suivantes ont soumis un prix.

1-	Léo St-Pierre	$1.13 le gallon
2-	Henri St Pierre	$1.145 le gallon
3-	Coopérative Fédérée	$1.15 le gallon

CONSIDERANT les prix soumis pour la fourniture d'huile à chauffage au Centre Communautaire de la Municipalité,

231/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter le prix soumis par Léo St Pierre pour la fourniture d'environ 3,000 gallons d'huile à chauffage au Centre Communautaire, au coût de $1.13 le gallon. Le prix pourra être majoré selon les augmentations du prix du pétrole.
Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Répara-. tion Asphalte

CONSIDERANT la circulation de plus en plus dense sur les chemins,

INITIALES DU MAIRE C.B. 667 INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que l'asphalte des chemins Rang St-Charles, 4e, 5e, 6e rang, Avenue St-Jean Baptiste et le Rang St Nicolas, est dans un état déplorable,

CONSIDERANT que ces chemins ont été construits avec de l'asphalte économique et exigent beaucoup de réparations,

232/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de demander au Ministère de la Voirie de recouvrir d'asphalte les Rangs St Charles et St-Nicolas et l'Avenue St Jean-Baptiste.
Adoptée unanimement.

L'ordre du jour étant épuisé,

233/82 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Séance Consultation Règl. 21-2

REGLEMENT #21-2: "Décrétant la Place 4 As Zone de Maisons Mobiles"

Séance de consultation tenue le 9 septembre 1981 à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle M. Robert Parenteau agit à titre de président d'assemblée et Martial Beaudry à titre de secrétaire.

Durand les deux heures de l'assemblée, aucun contribuable ne s'est présenté pour demander de l'information ou pour s'opposer à l'adoption du règlement No. 21-2 décrétant la Place 4As Zone de Maisons Mobiles.

L'assemblée est levée à 21:00 (9:00) heures.

Robert Parenteau
PRESIDENT

Martial Beaudry
SECRETAIRE

Séance Régul. 14/9/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 14 septembre 1981 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 24 août 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

234/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 24 août 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adoptée.

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
668
INITIALES DU SEC.-TRES.

RECEPTION DE PETITION: Une liste de signatures accompagne la demande de modification du règlement de zonage de M. Guy St-Onge. Le tout a été placé dans la correspondance.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

235/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITES

Les rapports mensuels sont soumis, soient: Permis de construction, bibliothèque, aqueduc, voirie, incendie.

Le rapport des réunions de comité du 31 août et du 8 septembre sont aussi soumis.

378/1 Raoul Laurion CONSIDERANT que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 378, propriété de M. Raoul Laurion,

236/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu, d'accepter tel que présenté le plan de subdivision du lot 378 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 378-1 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 novembre 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

8-4 Gabriel Chenier CONSIDERANT que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 8, propriété de M. Gabriel Chenier,

CONSIDERANT que ce terrain, autrefois propriété de Madame Jeanne Tousignant, fait l'objet d'un litige qui n'a pas connu de dénouement final,

CONSIDERANT que la Municipalité ne peut prendre position tant et aussi longtemps que ce litige ne sera pas réglé,

237/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau et unanimement résolu, de refuser le projet de subdivision du lot 8, soit la subdivision 8-4.
Adoptée.

PERIODE DE QUESTION

Nettoyage Fossés Ave Des Pins M. Jacques Godon demande si les fossés seront nettoyés dans l'Avenue des Pins. Ces travaux sont en cours et on devra voir à ce que les ponceaux d'entrée qui doivent être remplacés le soient. Les propriétaires concernés devront collaborer pour rendre ces travaux efficaces.

CORRESPONDANCE

S.H.Q. "Chargé de Projet" La Société d'Habitation du Québec avise que le projet de construction d'une habitation à loyers modiques à la Pointe-du-Lac revient sous la responsabilité de son bureau de Québec. M. Jean-Claude Poulin a été désigné "chargé de projet" pour donner suite à ce dossier dans les meilleurs délais.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Accusé Rec. Rapport At.SCul.

Le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche accuse réception de la lettre du 26 août 1981, soit le document demandé suite à la subvention accordée dans le cadre d'ateliers socio-culturels.

INITIALES DU MAIRE 669 INITIALES DU SEC.-TRES.

Assain. Eaux Demande Liste attente

Le Ministère de l'Environnement du Québec soit la Direction Générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique accuse réception de la demande transmise à M. Marcel Léger relativement à l'inclusion de la Municipalité au programme d'assainissement des eaux. L'obligation de procéder par étapes oblige le Ministère à joindre la demande de la Municipalité à la liste d'attente pour les phases ultérieures.

CONSIDERANT que le Ministère de l'Environnement du Québec, Direction Générale de l'Amélioration et de la restauration du milieu aquatique avise que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne pourra être incluse dans le programme d'assainissement des eaux que dans les phases ultérieures.

CONSIDERANT que ce projet de restauration de la Rivière aux Sables s'intégrait dans un vaste programme de Réfection du Chemin Ste-Marguerite, de construction d'égoûts sanitaires et pluvial en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec,

CONSIDERANT que ce projet d'ensemble ne peut se réaliser à des coûts encore abordables par les contribuables qu'avec la collaboration des autorités gouvernementales concertées,

CONSIDERANT que la remise à plus tard de ce projet influencera la participation du Ministère de la Voirie qui est prêt à inclure ce projet dans sa programmation,

238/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau et unanimement résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec, Direction Générale de l'Amélioration et de la Restauration du milieu aquatique de reconsidérer ce dossier en tenant compte des nombreux dividendes à très court terme, qu'engendrerait cette réalisation et aussi en considérant que la réalisation de ce dossier est dépendante de la coordination et de la concertation des différents organismes gouvernementaux. L'abandon ou le retard d'un des intervenants compromettra à jamais ce dossier. Que les représentants de la Municipalité sont disponibles à n'importe quel moment pour rencontrer les intervenants et discuter du projet et de sa réalisation dans son ensemble.
Adoptée.

Transport Acc.Rec. Halte Routière

Le Ministère des Transports du Québec accuse réception de la lettre de M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, relativement à un projet de Halte Routière à la Pointe-du-Lac. Copie a été remise au responsable de ce secteur du Ministère pour étude et rapport.

Picotte à Min.Just Cout Sur etéQué. Dispense

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, s'adresse au Ministre de la Justice M. Marc-André Bédard, afin d'appuyer les demandes de la Municipalité: soit que le Ministère de la Justice fixe le coût des services de la Sureté du Québec si elle assurait le service de sécurité sur le territoire de la Municipalité, et appuie aussi la demande de dispense d'établir un corps de police pour un an.

CLajoie appuie Btes Postales

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières, s'adresse au Ministre des Postes afin d'appuyer la demande de la Municipalité d'obtenir l'installation de boîtes à cases postales au Centre du Village afin d'améliorer le service pour les usagers de ce secteur.

Réclamat. LBélisle

La Compagnie Commercial Union, assureurs de la Municipalité, avise M. Léo Bélisle de Shawinigan Sud que sa réclamation au montant de $377.37 doit être adressée au Ministère des Transports puisque l'Avenue St Charles est entretenue par cette dernière.

Sablière Herman Bouchard

Le Ministère de l'Environnement du Québec, Direction régionale de la Mauricie-Bois Francs, avise M. Herman Bouchard que malgré le fait qu'il exploite une sablière, soit les lots 183 et 184, antérieurement au 21 décembre 1972, il doit tout de même réaménager la surface de terrain entamé après le 17 août 1977.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
678

Autobus Paquette

M. Michel Paquette de la firme Jos Paquette et Fils Inc. souligne qu'il a commencé un service de transport en commun de Trois-Rivières à Pointe-du-Lac depuis le 14 mai 1981. Afin d'améliorer le service, M. Paquette désire savoir si la population a fait des commentaires et si oui il apprécierait les connaître.

M.A.M. Année Internat. Handicap

Dans le cadre de l'année internationale des handicapés, le Ministre des Affaires Municipales du Québec, M. Jacques Léonard, invite la Municipalité à participer à un colloque qui se tiendre le 18 septembre prochain à 19:30 hres à l'Hotel Le Baron. Les discussions porteront sur les moyens locaux et régionaux de favoriser l'accès des services tout autant que des édifices municipaux ainsi que l'intégration au travail des personnes handicapées.

Barrage SteMarg Club Optimis.

En date du 10 septembre 1981, M. Marcel Bergeron demande au nom du Club Optimiste de Pointe-du-Lac l'autorisation de barrer le chemin Ste Marguerite le 11 octobre prochain dans le cadre d'une souscription pour cet organisme. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection.

Appui réouverture Forges H.P.C.

Le Syndicat Démocratique des Employés des Forges H.P.C. demande l'appui de la Municipalité afin d'obtenir que le Gouvernement du Québec intervienne pour la réouverture de cette usine.

Déneig. SteMarg

En date du 3 septembre 1981, M. Robert Bastien et François Gagnon soumettent un prix de $450.00 pour effectuer le déneigement de la Station de Pompage Ste Marguerite pour la période du 1er novembre 1981 au 1er mai 1982.

239/81

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter le prix de $450.00 soumis par Messieurs Gagnon et Bastien pour effectuer le déneigement de la Station de Pompage Ste Marguerite pour la saison 1981-1982.
Adoptée.

Epicerie Dépann. 50 Des Saules

En date du 9 septembre 1981, M. Guy St-Onge demande de modifier le règlement de zonage afin qu'il puisse opérer un commerce d'épicerie-dépanneur dans un local attenant à sa résidence du 50 Avenue des Saules. Cette demande est appuyée par la signature d'environ 184 personnes résidant dans les secteurs Baie-Jolie, des Saules, des Bouleaux, Périgny, Boucher et Denis.
M. St-Onge est présent et souligne que ce commerce serait établi dans un garage déjà existant, mais qu'il devra transformer. Les membres du Conseil demandent d'obtenir un croquis de l'aménagement extérieur et des possibilités de stationnement avant de se prononcer pour ou contre cet amendement au règlement de zonage.

Modific. Système Commun. Incendi

CONSIDERANT que le Centre Domrémy demande à ce qu'il n'ait plus à répondre aux appels téléphoniques d'incendies,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Municipalité doit modifier et déplacer son système de communication incendie qui est au Centre Domrémy,

CONSIDERANT que des informations ont été prises pour effectuer ces transformations,

240/81

Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à:

1) Acheter une tour modèle DMX de 68 pieds de hauteur de Corbin C.B. Radio Enr. au coût de $409.55
2) Mandater Télé-Communication à recevoir les appels téléphoniques incendie et à retransmettre le message aux pompiers. Le tarif exigé pour ce faire étant de $60.00 par mois.
3) Mandater Motorolla à effectuer les déplacements d'appareils requis.

4) Autoriser Bell Canada à installer la ligne téléphonique 377-3111 aux bureaux de Télé-Communication et canceller celle du

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Centre Domrémy.

5) Autoriser Bell Canada à installer une paire de fils classe "C" reliant l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et les bureaux de Télé Communication. Celle reliant l'Hotel de Ville et le Centre Domrémy devra être cancellée. Adoptée.

INITIALES DU MAIRE ..... 671 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Récept. Taxe Scolair

CONSIDERANT que la Commission Scolaire Chavigny demande à ce que la Municipalité de Pointe-du-Lac perçoive la taxe scolaire,

CONSIDERANT que pour l'année scolaire 1981-82 les montants impliqués seraient de l'ordre de $200,000.00 mais qu'éventuellement ces montants doivent diminuer,

CONSIDERANT que la Commission Scolaire Chavigny impose sa taxe sur l'évaluation municipale uniformisée de l'année antérieure par rapport à la Municipalité,

CONSIDERANT que la Perception de taxe scolaire implique pour la Municipalité des frais de toutes sortes (papeterie, timbres et modifications du système de perception actuel),

CONSIDERANT que les revenus possibles de placements des argents de cette perception sont incertains et probablement insuffisants pour couvrir les frais occasionnés,

241/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'aviser la Commission Scolaire Chavigny que la Municipalité pourrait accomplir la perception de la taxe scolaire aux conditions suivantes:

1- Que la Commission Scolaire Chavigny accorde à la Municipalité 10% du montant total de taxe à percevoir à titre de frais d'administration

2- Que la Municipalité rembourse à la Commission Scolaire Chavigny, les montants de taxes perçus à tous les deux mois, à compter de la date d'expédition des comptes de taxe scolaire.

3- Que la Municipalité ne soit aucunement responsable et n'ait pas à supporter les arrérages de la taxe scolaire.

4- Que la Municipalité verse à la Commission Scolaire Chavigny 50% des intérêts perçus sur les arrérages de taxes scolaires.

Adoptée.

Gazoduc

ATTENDU que la compagnie TransCanada Pipelines nous a informé de son intention de déposer prochainement auprès de l'Office National de l'Energie une demande d'autorisation de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration.

242/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de ne pas s'objecter à l'emplacement des points de franchissements prévus, au type de construction envisagé et au mode de réalisation des travaux indiqués sur les plans de TransCanada Pipelines portant le numéro; 1-2-20-MM-022 en date du 81-06-17 Rev. 00
numéro; 1-2-20-RX-001 en date du 81-08-17 Rev. 00
numéro; 1-2-20-WX-001 en date du 81-08-17 Rev. 00
numéro; 1-2-23-PX-019 en date du 81-06-16 Rev. 00
numéro; 1-2-23-WX-061 en date du 81-08-15 Rev. 00

Adoptée.

Gazoduc

243/81 CONSIDERANT que la compagnie TransCanada Pipelines soumet un plan, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu d'autoriser par la présente la compagnie TransCanada Pipelines à raccorder à son système de protection cathodique les conduits souterrains montrés sur les plans ci-dessous énumérés.

Pla	Titre	Date
1-2-23-PX-019	Franchissement d'un aqueduc de 200 mm	81-06-16

SYSTÈME UF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
672
INITIALES DU SEC.-TRES.

Il est entendu que les raccordements seront faits au moyen de deux soudures aluminothermiques (cadweld) tel que montré sur le détail no. 4 du plan no. 1-2-00-7-CT-CP-001 de la compagnie TransCanada Pipelines.
Adoptée.

Assurances

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé par voie d'invitation publique, des prix pour sa couverture d'assurance,

CONSIDERANT que les courtiers ont soumis les prix suivants:

JEAN CARON	Commercial Union	$6,711.00
	Assurance Royal	$7,826.00
PIERRE LANOUETTE	Groupe LaLaurentienne	$13,074.00
	Assurance Royal	$7,826.00
	Le Groupe Commerce	$8,919.00
GILLES CLOUTIER	Groupe LaLaurentienne	$13,074.00
		9,853.00

244/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter le prix soumis par Jean Caron Assurances Inc. au montant de $6,711.00 avec la Compagnie Commercial Union pour l'année 1981-1982.
Adoptée.

Soirée Consult. Règl21-2

CONSIDERANT la tenue d'une soirée de consultation le 8 septembre 1981 concernant l'adoption du règlement 21-2 Décrétant la Place 4As secteur de Maisons Mobiles et modifiant le règlement de zonage portant le No. 21

245/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter le procès verbal de la soirée de consultation tenue le 8 septembre 1981 relativement à l'adoption du règlement 21-2.
Adoptée.

Zonage LCôté P-289

CONSIDERANT que M. Lionel Côté s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain situé sur le lot P-289 du cadastre de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est adjacent à une rue municipalisée,

CONSIDERANT que ce terrain fait partie d'un développement domiciliaire qui a déjà reçu l'approbation de la Commission de Protection du Zonage Agricole.
Voir Dossier No. 012502 M. Roger Laroche

246/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Lionel Côté.
Adoptée.

COMPTE FOLIO 612

604	Hotel	Frais Congrès	727.74
605	Jacques Marion	27-31 juil.	192.23
606	Guy Janvier	Terrain Jeux	250.00
607	Sani Paré	Aout 81	3,258.17
608	Min. Revenu	Aout 81	1,442.61
609	Receveur du Canada	Aout 81	1,198.33
610	Gaétan Roberge	Aout 81	166.66
611	Gérard Biron	Aout 81	140.00
612	Banque Nat. T.Riv.		102,184.60
613	Mme Denise Caron	Remise Egout	79.07
614	Robert Murphy	10-22 aout	368.57
615	Mathé Larouche	3-15 aout	120.00
616	Mario Régnière	3-15 aout	120.00
617	Gaétan Rouette	3-15 aout	120.00
618	Martial Beaudry	24 aout-5sept.	530.54

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

619	Martial Beaudry	7-19 sept.	530.54	
620	Suz. Denoncourt	24 aout-5 sept.	353.15	
621	Suz. Denoncourt	7-19 sept.	353.15	
622	Hélène Leclerc	24 aout-5 sept.	309.01	
623	Hélène Leclerc	7-19 sept.	309.01	
624	J. Bte Pothier		1,391.27	
625	Gaétan Roberge	24 aout-5 sept.	526.66	
626	Gaétan Roberge	7-19 sept.	526.66	
627	Marcel Crête	24 aout-5sept	500.76	
628	Marcel Crête	7-19 sept.	500.76	
629	Michel Thiffeault	24 aout-5 sept.	528.50	
630	Michel Thiffeault	7-19 sept.	528.50	
631	Adélard Dubé	24 aout-5 sept.	368.57	
632	Adélard Dubé	7-19 sept.	368.57	
633	Annulé			
634	Annulé			
635	Receveur Can.	Poste certifiée	810.00	
636	Martial Beaudry	Congrès	156.80	
637	Banque Nat. Yam.		17,818.65	
638	Mme Jeanne d'Arc Parent		460.00	
639	Guy Janvier	Aout 81	350.00	
640	Paul Vennes Inc.	Café	101.76	
641	Corp. Cté St Maurice	Vers. Evaluateur	5,000.00	
642	Clément Beaudry	Frais prés.	1,474.25	
643	Robert Parenteau	"	551.41	
644	Georges-H. Denoncourt	"	571.41	
645	Conrad Carbonneau	"	591.41	
646	Jean-Pierre Benoit	"	591.41	
647	Denis Houle	"	170.47	
648	Jules Levasseur	"	511.41	
649	Annulé			
650	Gaétan Roberge		100.00	
651	Suz. Denoncourt	"	40.00	
652	Bell Canada		746.42	
653	Legris, Legris, Michaud		472.05	
654	Le Nouvelliste		232.50	
655	Librairie Poirier Enr.		8.75	
656	Papeterie Mauricienne Inc.		76.85	
657	Lamothe & Ayotte	Avocat	450.00	
658	Distribution Robert Enr.		204.48	
659	Réal Trahan	Divers	68.91	
660	Marcel Bergeron	"	62.56	
661	Oxygène Val Mauricie Ltée	Incendie	11.34	
662	Baron Tousignant Ltée	Incendie	52.65	
663	Cap Fire Service Ltée	Incendie	27.00	
664	Thomas Bellemare	Voirie	645.00	
665	Servac Inc.	Voirie	1,080.00	
666	A. Guy Messier	Voirie	417.27	
667	Quincaillerie Guilbert	Divers	311.94	
668	Saillant Inc.	Aqueduc	2,462.46	
669	Louis Dugré	Aqueduc	431.00	
670	Garage R. Lamothe		203.49	
671	Dufresne Aluminium Inc.	Voirie	964.32	
672	Ben Vanasse Inc.		19.55	
673	Marc Brulé Inc. ANNULE	Appareil Incendie	97.20	ANNULE
674	Jacques Lacerte Fils		50.25	
675	Simard & Comeau		23.07	
676	J. Pascal Inc.	Divers	151.42	
677	Vitrerie T.Riv. Inc.	Rép.	60.00	
678	Sergaz «inc.	essence	202.50	
679	Garage Pépin Fils	Incendie	27.44	
680	Martin Martin Ass.	Contrat	200.00	
681	M. Gérard Gauthier	Ahcat rues	1.00	
682	3M Canada Inc.	Papeterie Photos	660.32	
683	Robert Murphy	24 aout-3sept.	332.22	
684	Hydro Québec		5,989.64	
685	Adélard Dubé	rép. scie	31.36	
686	Jean Bte Pothier	Frais juil-aout	225.03	
687	Martial Beaudry	Incendie	40.00	
688	André Dugré	Incendie	20.00	
689	Jean Y. Pépin	Incendie	20.00	

INITIALES DU MAIRE C.3
673
INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

690	Jardins Baie-Jolie Inc.	Voirie	1,116.00
691	Martial Beaudry	Réunions comités	180.00
692	Coopérative Fédérée	Centre Comm.	211.04
693	Corp. Cté St Maurice	Mise à jour	10,000.00
694	Rest. Miss Louiseville	Réception	544.72
695	Armand St Pierre	Divers	350.00
696	Fernand Massicotte	9-19 sept.	309.30

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 10ème jour de Septembre 1981

Jean-Bte Pothier

Jean-Bte Pothier, sec. trés.

247/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé,

248/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur et résolu de lever la présente assemblée.
Adoptée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean-Bte Pothier
SECRÉTAIRE TRESORIER

Séance Spéc. 21/09/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 21 septembre 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par le secrétaire trésorier le 17 septembre 1981, l'ordre du jour comprenant les items suivants:

1- Adoption du procès verbal du 14 septembre 1981
2- Rencontre ave Me Legris Vs Cas Paul Gagné
3- Adoption du règlement 21-2, amendement LGGuilbert

Les membres du Conseil étant tous présents, pourront prendre en considération n'importe quel sujet ou affaire.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 septembre 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME

249/81 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
675
INITIALES DU SEC.-TRES.

Cause PGagné CONSIDERANT que M. Paul Gagné a fait signifier à la Municipalité une action négatoire de servitude et une action en dommages suite à des inondations qui seraient survenues le ou vers le 19 avril 1978,

CONSIDERANT que le ler mars 1979, l'Honorable Jacques Dufour, de la Cour Supérieure du District de Trois-Rivières, déclare libre de tout servitude d'écoulement des eaux provenant du Rang St Charles, les lots 275, 276, 277, 278 et 280, et condamne la Municipalité à payer à Monsieur Gagné la somme de $2,000.00 avec intérêts à partir de l'assignation,

CONSIDERANT que Me Robert Legris, Procureur de la Municipalité, a fait un exposé de la situation,

CONSIDERANT que la Municipalité a décidé de porter à la Cour d'Appel le jugement rendu par l'Honorable Jacques Dufour de la Cour Supérieure.

CONSIDERANT qu'un règlement entre les parties avant la comparution à la Cour d'Appel éviterait des frais à chacune des parties,

250/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de mandater Me Robert Legris à offrir à M. Paul Gagné un montant de $5,000.00 à titre de règlement final comprenant capital, intérêts et autres frais dans les deux causes entre la Municipalité et Monsieur Gagné. Ce montant n'est pas prévu au budget 81 mais sera puisé à même les surplus accumulés.
Adoptée.

Postes duBudget épuisés Le secrétaire-trésorier soumet qu'à l'heure actuelle, plusieurs postes budgétaires sont épuisés au niveau des dépenses. Les postes sont:
- Evaluation
- Voirie, Entretien de chemins d'été et d'hiver
- Terrain de jeux
- Quote-part au Conseil de Comté

Fossé rueDes Pins Les propriétaires de la rue des Pins désirent que la Municipalité procède au nettoyage des fossés de leur rue. Les membres du Conseil pourront faire accomplir ces travaux si les propriétaires consentent à remplacer à leurs frais les ponceaux d'entrée non conformes.

Amendement Règl. #21-2 REGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 10.25 DU REGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMERO 21 ET LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTEGRANTE DU REGLEMENT #21

BUT: Le présent règlement a pour but de décréter la Place 4 As, zone de maisons mobiles.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un règlement de zonage décrivant les zones de maisons mobiles,

CONSIDERANT qu'il serait avantageux de créer d'autres zones pour maisons mobiles dans la Municipalité,

251/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu d'adopter le règlement No. 21-2 et intitulé "Règlement modifiant l'article 10.25 du règlement No. 21"

ARTICLE 1: L'article 10.25 du règlement No. 21 est modifié en y ajoutant au paragraphe D, la description d'une nouvelle zone de maisons mobiles selon ce qui suit.

D: Place 4 As sur les lots 56-4 à 56-11 inclusivement, sur les lots 57-2 à 57-4 inclusivement et sur un terrain situé sur le lot P-56 et borné au nord ouest par la route 138, au sud-ouest par le lot 56-9 au nord-est par le lot P-54 et au sud-est par les lots 56-3 et 56-10

ARTICLE 2: Le présent règlement annule toute autre affectation des terrains décrits à l'article 1 et modifie en conséquence le plan

SYSTÈMES FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
676
INITIALES DU SEC.-TRES.

d'urbanisme (zonage) approuvé le 12 novembre 1979.

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Adoptée.

Repas Officiers Elect.

CONSIDERANT que possiblement des élections municipales se tiendront en novembre prochain,

CONSIDERANT que les tarifs prévus pour les officiers d'élection ne comprennent pas le repas du midi,

CONSIDERANT qu'il serait préférable, pour le bon ordre, que l'organisation du repas soit la même pour tout le personnel d'élection,

252/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité défraie le repas pour tous les officiers d'élection qui auront à travailler lors des élections municipales de novembre prochain.
Adoptée.

Fossé Luc Dugré

CONSIDERANT que M. Luc Dugré désire placer un tuyau dans le fossé situé à l'arrière de sa propriété sise au 2541 Louis Hébert,

CONSIDERANT que M. Dugré s'engage à faire les travaux requis et à en demeurer responsable,

253/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'autoriser M. Luc Dugré, à placer un tuyau dans le fossé situé à l'arrière de sa propriété sise au 2541 Louis Hébert. Que ce tuyau devra avoir un diamètre au moins égal à celui du ponceau du Chemin Ste Marguerite pour le même fossé. Que M. Dugré devra accomplir tous les travaux à ses frais et sous son entière responsabilité. Que M. Dugré demeure responsable de ces travaux après leur exécution, de même que de tous dommages qui pourraient résulter dans l'avenir.
Adoptée.

Comité Loisirs

M. Jean-Pierre Benoit soumet le rapport verbal de sa rencontre tenue le 16 septembre dernier avec la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

Les responsables et organisateurs du "Festival de la Bine" ont remis un rapport financier des recettes provenant de la vente de bière et des déboursés en contre-partie lors de ce festival. Il fut aussi question du document décrivant certaines conditions et modalités de fonctionnement et d'administration que le Conseil Municipal suggère à cette Corporation. Le document fut longuement discuté et n'a pas reçu l'assentiment de tous les administrateurs des loisirs.

M. Benoit souligne aussi que les Loisirs de Pointe-du-Lac n'ont pas les argents nécessaires pour que Madame Jeanne d'Arc Parent puisse mettre en marche son programme d'ateliers socio-culturels. Considérant que ce programme bénéficie d'une subvention gouvernementale, les membres du Conseil sont d'accord à ce que Madame Parent présente ses factures à la Municipalité qui les acquittera et se remboursera à même la subvention à cette fin qui doit parvenir à la Municipalité.

M.R.C.

M. Robert Parenteau soumet un rapport verbal de la réunion tenue le 17 septembre dernier avec les Municipalités de la région dans le cadre de la formation d'une Municipalité Régionale de Comté. Sur les 18 municipalités concernées, 3 étaient absentes et 8 municipalités du comté de Champlain ont décidé de ne pas siéger sur ce comité provisoire avant la tenue du Congrès de l'Union des Conseils de Comté et des Municipalités rurales du Québec. Cette réunion fut brève, mais les villes impliquées semblent accepter le mode de représentativité à 50-50, soit 50% pour les municipalités rurales et 50% pour les villes. Les rencontres se poursuivront

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 70

après le Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé

254/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu de lever la présente assemblée spéciale.
Adoptée.

La présente assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

INITIALES DU MAIRE
677
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance Régul. 28/9/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 septembre 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 21 septembre 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

255/81 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 21 septembre 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire trésorier.
Adoptée.

RECEPTION DE PETITION:

Les gens de la rue Des Pins déposent une requête. Cette requête est placée à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

256/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITE:

Lotiss. P.Vezina 507-1 CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 507, dossier 33 067, propriété de M. Pierre Vézina,

257/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu, d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 507 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 507-1.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 28 novembre 1981, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
678
INITIALES DU SEC.-TRES.

en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Congrès UCCQ

M. Robert Parenteau soumet un rapport verbal du congrès de l'Union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec. Les maires de municipalités ont insisté pour que le gouvernement du Québec respecte le vouloir d'un groupe de maires, tel que ceux du Comté de Champlain. Il fut aussi question des pouvoirs qui seront accordés au M.R.C., entre autre la régionalisation des loisirs, peut-être même des services de polices municipales. Selon des informations recueillies auprès des bureaux du Ministère des Affaires Municipales du Québec, si la Municipalité perçoit la taxe scolaire, elle doit facturer à partir du rôle d'évaluation en vigueur au 1er juillet de l'année en cours.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Guy Janvier président des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande s'il y a des développements au sujet des comptes à payer du "Festival de la Bine". M. le Maire mentionne que la Municipalité n'a pas pris position pour le moment et que ces comptes demeurent la responsabilité des personnes ou de l'organisme qui les a contractés.

CORRESPONDANCE

YPicotte AccRec. Riv.Sab.

Madame France Carbonneau remercie les membres du Conseil de leur délicate attention témoignée lors de son hospitalisation.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la résolution demandant au Ministère de l'Environnement de réétudier le dossier d'assainissement de la "Rivière aux Sables".

Subvent. Ateliers Socio-Culturel

En date du 11 septembre, M. Yvon Laviolette, Responsable du Service des activités socio-culturelles, accuse réception de la résolution par laquelle la Municipalité s'engage à respecter les modalités du programme des Ateliers et Groupes socio-culturels 81-82. Ce dossier étant complet, le paiement de la subvention parviendra d'ici quelques semaines.

Boites Postales AccRec.

En date du 16 septembre, M. André Ouellet, Ministre des Postes du Canada, accuse réception de la résolution demandant l'installation de boîtes postales au Centre du Village. M. le Ministre a demandé une étude à ce sujet après quoi il communiquera à nouveau.

Acc.Rec. Asphalte Rgs St-Charles Nicolas StJ.Bapt

En date du 9 septembre, M. Michel Clair, Ministre des Transports, accuse réception de la demande de revêtement des rangs St-Charles, St-Nicolas et de l'Avenue St-Jean Baptiste. Copie de cette demande a été transmise au responsable du Ministère pour y apporter les suites appropriées.

Pierre Langlais Revêtem. Rangs

En date du 17 septembre 1981, M. Pierre Langlais, ingénieur Chef du District 43 au Ministère des Transports du Québec, accuse réception de la résolution 232-81 relativement au recouvrement de certains rangs. M. Langlais considère cette demande comme une sensibilisation pour la prochaine année. A l'automne 81, des inspections exhaustives de toutes les routes de la Municipalité seront faites de façon à déterminer lesquelles de ces routes nécessisteront des corrections pour l'été 82.

Commiss. Police Etude Demande Dispense

En date du 21 septembre, M. Jean-Marie Beaudet de la Commission de Police du Québec soumet le rapport de l'étude accomplie pour évaluer ce qu'il pourrait en coûter à la Municipalité pour organiser et maintenir un corps de police sur son territoire.

De plus, la demande d'être dispensé de l'obligation d'établir un service de police sur notre territoire pour une période d'un an sera étudiée éventuellement et la Commission formulera son avis au gouvernement.

Ministre

En date du 11 septembre, le Ministère de la Justice accuse réception de la lettre de M. Yvon Picotte, Député de Maski-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Justice à Y. Picotte Corps Police

nongé, relativement à la demande de dispense d'un an pour l'établissement d'un corps de police à la Pointe-du-Lac. Cette demande est à l'étude et une décision pourra être prise lorsque la Commission de Police, l'Union des Conseils de Comté, l'Association des Chefs de Police et Pompiers et la Fédération des Policiers du Québec auront soumis leurs avis.

INITIALES DU MAIRE
679
INITIALES DU SEC.-TRES.

UCCQ Dispens Police

En date du 15 septembre, M. Jean-Marie Moreau, Président de l'union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec avise qu'il a reçu du Ministère de la Justice la résolution de notre Municipalité concernant une demande de dispense de l'obligation d'établir et/ou maintenir un service de police. M. Moreau souligne que l'Union des Conseils de Comté appuie la demande de la Municipalité.

Volume Ste Sophie

Madame Dolorès Pellerin, de Ste-Sophie, souligne que dans le cadre des fêtes du 125e de sa paroisse, afin de rendre hommage aux aieux, il a été publié un volume intitulé "Ste-Sophie se souvient. . ." Ce volume de 572 pages contient l'historique de la paroisse, les faits marquants et une biographie des principales célébrités avec plus de 1200 photos. Ce volume pourrait avoir sa place sur les rayons des bibliothèques publiques. Madame Pellerin offre ce volume au prix de $15.00 plus $1.25 de frais de manutention.

Program PAREL Bendwel

M. André Bendwell fait parvenir copie de l'inventaire du potentiel de restauration de la Municipalité ainsi qu'une copie de l'inventaire de tout le Comté. Cet inventaire est capital pour obtenir les prochains budgets du programme "PAREL". M. Bendwell demande de vérifier cet inventaire, de le corriger et de l'entériner par une résolution du Conseil Municipal.

CONSIDERANT que l'inspecteur municipal a vérifié et corrigé l'inventaire du potentiel de restauration de la Municipalité,

CONSIDERANT l'importance de restaurer les bâtiments exhistants,

258/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'entériner l'inventaire du potentiel de restauration de la Municipalité et de soumettre ledit inventaire à la firme Bendwell et Associés pour l'obtention des budgets nécessaires.
Adoptée.

Accept. Offre Cause PGagné

En date du 24 septembre Me Robert Legris informe que M. Paul Gagné accepte l'offre de régler à $5,000.00 capital, intérêts et frais à la condition que le versement parvienne au bureau de son procureur avant le 1er octobre 1981. Me Legris demande aussi une résolution l'autorisant à produire un désistement d'appel..

CONSIDERANT que M. Paul Gagné a accepté l'offre de règlement final soumis par la Municipalité dans la cause opposant les deux parties,

CONSIDERANT que la Municipalité avait porté en appel la décision du Juge de la Cour Supérieure,

259/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. GeorgesH. Denoncourt, et résolu de verser la somme de $5,000.00 à M. Paul Gagné à titre de règlement final et comprenant capital, intérêts et frais pour la cause l'opposant à la Municipalité. Ces sommes ne sont pas prévues au budget de la Municipalité pour l'année 1981 mais seront puisées à même les surplus accumulés. De plus Me Robert Legris est autorisé à produire un désistement d'appel à la Cour d'appel puisque cette cause est en attente.
Adoptée.

Escouade Canine

En date du 21 avril 1981, M. Robert Kermel, président de l'Escouade Canine Provinciale soumet les changements à effectuer au contrat avec la Municipalité pour le controle des animaux domestiques pour l'année 1982.

Les changements suggérés seraient les suivants:

1- Le prix de la licence majoré à $12.00
2- Le montant d'une infraction porté à $20.00

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 03 680 INITIALES DU SEC.-TRES.

M. Kermel justifie ces augmentations par rapport au coût de la vie. Les membres du Conseil désirent prendre connaissance des implications avant de se prononcer.

Offre Ecole PieXII TRO.

La Commission Scolaire Chavigny applique la procédure d'aliénation des biens immeubles publics excédentaires conformément à la directive AG (57-81-02) du Ministère de l'Education datée du 15 mai 1981. L'immeuble concerné est l'école Pie XII située à 6061 Ste Marguerite, Trois-Rivières Ouest. Une réponse affirmative ou négative devrait être soumise au plus tard le 13 octobre prochain, date de fermeture des offres.

CONSIDERANT que la Commission Scolaire Chavigny offre à la Municipalité une bâtisse excédentaire située dans la Ville de Trois-Rivières Ouest,

CONSIDERANT que la Municipalité ne voit pas l'opportunité de se porter acquéreur de cette bâtisse,

260/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'aviser la Commission Scolaire Chavigny que la Municipalité de Pointe-du-Lac n'est pas intéressée à se porter acquéreur de l'école Pie XII sise au 6061 Ste Marguerite à Trois-Rivières Ouest.
Adoptée.

Station SteMarg. Toiture

CONSIDERANT que la toiture de la station de pompage Ste Marguerite demande des réparations,

CONSIDERANT que des invitations publiques ont été faites à plusieurs entrepreneurs,

CONSIDERANT que seul la firme Couvreur B.L. Inc. a soumis un prix,

CONSIDERANT que ces travaux doivent être accomplis avant la prochaine saison hivernale pour éviter que des dommages importants soient causés à ladite bâtisse

261/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'offre de Couvreur B.L. Inc. au coût de $2,050.00 pour effectuer la rénovation de la toiture de la station de pompage Ste Marguerite sise au 900 rue Larivière, Pointe-du-Lac. Le tout tel que soumis le 28 septembre 1981, soit accompli:

1- Grandeur du toit: 33 x 16
2- Arracher la membrane existante jusqu'au deck de ciment
3- Tous ces débris seront transportés au dépotoir par nos camions
4- Poser un coupe-vapeur
5- Poser un isolant de 2 pouces en fibre de bois
6- Faire 4 plis asphaltés avec gravier
7- Changer la tôle de contour en tôle galvanisé
8- Tôler la base du carreau
9- Ce prix est valide pour 30 jours
10- Ce travail sera exécuté suivant l'art du métier
11- La municipalité devra se procurer un permis de rénovation
12- Une garantie de deux ans sur la main d'oeuvre à partir de la date de facturation
13- La garantie n'est pas valide s'il y a du déneigement ou tout autre travail effectué sur la toiture qui occasionnerait des bris à la dite toiture.

Adoptée.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a adopté le règlement No. 21-2 décrétant le secteur Place 4As, zone de maisons mobiles,

CONSIDERANT que ce règlement doit être soumis à l'approbation des électeurs propriétaires concernés,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

262/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de donner avis public qu'une assemblée des électeurs-propriétaires du secteur Place 4As sera tenue le 15 octobre 1981. A cette assemblée les électeurs propriétaires pourront demander la tenue d'un référendum pour l'approbation et/ou la désapprobation de ce règlement.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
681
INITIALES DU SEC.-TRES.

Perception Taxe Scolaire — CONSIDERANT que la Commission Scolaire Chavigny demande à la Municipalité de percevoir la taxe scolaire,

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté une résolution pour fixer des conditions d'entente,

CONSIDERANT que des négociations sont en cours avec la Commission Scolaire Chavigny,

263/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu que la Municipalité suspende temporairement la résolution #241/81 afin de favoriser les négociations présentement en cours entre la Municipalité et la Commission Scolaire Chavigny.
Adoptée.

Commerce GStOnge — M. Guy St-Onge a présenté une demande de modification du règlement de zonage afin qu'il puisse transformer son garage attenant à sa résidence sur la rue Des Saules. La demande de M. St-Onge est appuyée par la signature d'environ 180 personnes des secteurs environnants. Après discussions et pour diverses raisons, deux des membres du Conseil sont en faveur d'amender le règlement de zonage et trois sont contre. Donc l'amendement au règlement est refusé.

Fossé rue Des Pins — CONSIDERANT que les propriétaires de la rue Des Pins demandent par requête que la Municipalité accomplisse le nettoyage des fossés de leur rue,

CONSIDERANT que ces propriétaires s'engagent à fournir et/ou remplacer les ponceaux d'entrée par des tuyaux d'acier de 18 pouces de diamètre,

CONSIDERANT que seulement deux propriétaires n'ont pas signé la dite requête,

264/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de décréter les travaux de nettoyage des fossés de la rue des Pins. Que ces travaux seront défrayés à même les surplus accumulés de la Municipalité.
Adoptée.

Egouttement Terres StCharl — CONSIDERANT que l'égouttement de certaines terres en culture dans le rang St Charles se fait sur une partie des lots 335, 337, 278, 279 et 280,

CONSIDERANT que cet égouttement représente un inconvénient majeur puisqu'il demeure en partie sur ces terres,

265/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges H. Denoncourt et résolu de demander au Ministère de l'Agriculture de bien vouloir consentir son aide technique pour corriger cette situation.
Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé

266/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu de lever la présente assemblée.
Adoptée.

L'assemblée est levée.

Clément Beaudry
Maire

Jean Bte Pothier
Secrétaire trésorier

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance Rég. 13/10/81

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Point-du-Lac tenue le 13 octobre 1981 à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Georges-H. Denoncourt, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur municipal Gaétan Rogerge et Suzanne Denoncourt sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée régulière tenue le 28 septembre 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

267/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée régulière tenue le 28 septembre 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.

RECEPTION DE PETITIONS

Des résidents du Lac des Pins déposent une requête pour la municipalisation.

Une autre est déposée par les résidents de la rue Montour. Ces requêtes sont placées à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

268/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adoptée.

RAPPORTS DE COMITE

Les rapports mensuels sont soumis soient: de constructions incendie, travaux extérieurs.

M. le conseiller Robert Parenteau donne un rapport assez détaillé de la dernière réunion de la formation du MRC tenue récemment dans le comté de Champlain. Il souligne que les municipalités concernées en sont venues sur une entente, quelques modifications demeurent à l'étude avant de pouvoir obtenir les lettres patentes de la nouvelle MRC. Voici quelques détails: il y aura représentation 50-50 c'est-à-dire 50% pour les villes et 50% pour la partie rurale, formant un nombre de 54 représentants; le quorum pour tenir l'assemblée est du tiers (18).
Le classement des municipalités pour le nombre de voix est le suivant:

Population	Voix	Nombre Munic.	Représentations
0 - 1000	1	6	6
1000 - 3000	2	6	12
3001 - 6000	3	3	9
		TOTAL	27
Trois-Rivières Ouest	6		6
Cap de la Madeleine	9		9
Trois-Rivières	12		12
		TOTAL	27

Nous ferons donc partie de la MRC "De Francheville" et la première réunion se tiendra à Ste Geneviève.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

PERIODE DE QUESTIONS

INITIALES DU MAIRE
683
INITIALES DU SEC.-TRES.

M. Denis Ferron demande s'il peut y avoir un bureau provisoire pour l'élection 1981? On l'informe que le Code Municipal ne prévoit pas un tel bureau.

M. Corbin demande si les plaintes sont reportées à l'assemblée régulière? Est-ce normal dans la Place Montour que les pomptes dans les sous-sol aient fonctionné?
L'inspecteur M. Gaétan Roberge informe qu'il y a eu communication avec M. Beaubien afin d'étudier ensemble la situation des fossés et lui demandera de remédier à ce problème. Des informations seront prises auprès de l'aide juridique.

CONSIDERANT que les résidents de la Place Montour ont signé une requête concernant les fossés bloqués par la rue Beaubien,

CONSIDERANT que ce blocage accumule beaucoup d'eau et ainsi cause un danger pour les enfants,

CONSIDERANT que cet état cause préjudice aux résidents de la Place Montour,

269/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau d'aviser M. Beaubien de remédier immédiatement sans quoi la Municipalité verra à faire exécuter les travaux nécessaires.
Adoptée.

CORRESPONDANCE

Service Prêts Etudian — En date du 7 octobre 1981, la Direction générale de l'aide financière aux étudiants demande de leur faire parvenir une liste des étudiants qui ont été à l'emploi de la Municipalité depuis le ler mai dernier.

AQAB — En date du 28 septembre 1981, l'Association Québécoise des agents du bâtiment Inc. invite la Municipalité à s'inscrire comme membre de soutien de l'Association.

Office Langue FRanc. — En date du 21 septembre 1981, M. Raymond Gosselin, président de l'Office de la Langue Française fait parvenir un certificat d'appréciation pour la situation linguistique.

Fed. Sport Scolair — En date du 30 septembre 1981, M. Claude Parent, directeur général de la Fédération Sport Scolaire, avise qu'il y aura rencontre les 20-21-22 novembre 1981 afin de permettre aux responsables de la concertation d'échanger sur leur vécu et de faire ressortir les conditions préalables à une réelle concertation.

Assainissem. Eaux — En date du ler octobre 1981, M. André Desroches, chef adjoint du Ministre de l'Environnement accuse réception de la résolution afin que la demande d'inclure la Municipalité dans le programme d'assainissement des eaux soit revisée dans les plus brefs délais. La requête est transmise au service concerné.

YPicott Asphalt — En date du 30 septembre 1981, M. Yvon Picotte, député de Maskinongé mentionne qu'étant donné les restrictions budgétaires, il ne peut donner suite à la demande d'asphaltage. Cependant, il invite à placer une telle demande au début de l'année 1982.

Halte Routièr — En date du 23 septembre 1981, M. Yvon Picotte, député fait parvenir une copie de lettre du Ministre Michel Clair confirmant que l'état de priorités et le niveau anticipé des crédits ne permettent pas d'assurer la réalisation du projet de halte routière durant la prochaine année.

AFEAS — En date du 2 octobre 1981, l'AFEAS de Pointe-du-Lac demande l'utilisation de la salle de l'Hotel de Ville pour leur marché aux puces qui aura lieu le 22 novembre 1981. Les membres du Conseil ne voient pas d'objection.

MeLegris — En date du 5 octobre 1981, Me Legris donne les commentaires

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
684
INITIALES DU SEC.-TRES.

suivants concernant l'égoût et le cas de M. Marcel Bergeron:

1- La Municipalité n'a pas autorité pour permettre de réparer ou d'améliorer l'égoût, n'étant pas propriétaire, cependant rien n'empêche le Conseil d'autoriser un citoyen à couper l'asphalte et à faire un trou.
2- Aucun règlement n'ayant été passé pour la création de l'égoût, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés.
3- La Municipalité ne s'est jamais comportée comme propriétaire conséquemment n'a pas prescrit ce tuyau.

Min.Env. Modification Taux

En date du 24 septembre 1981, M. Guy Audet, ingénieur, Directeur général de la Protection de l'Environnement et de la nature avise la Corporation Municipale du Village d'Yamachiche que les taux contenus dans le règlement #172-81 rencontrent les critères du Ministère et par le fait autorise à les imposer à partir du 1er janvier 1981, aux abonnés desservis à l'extérieur des limites, dans une partie de notre municipalité.

Safe-T-Salt

En date du 24 septembre 1981, la Société Canadienne de Sel Ltée informe que le coût du sel en vrac est de $29.20 la tonne métrique plus 8% de taxe provinciale. Le sel devra être ramassé à l'entrepôt à Trois-Rivières et le paiement devra être effectué dans les 30 jours.

Domtar Sel

En date du 9 octobre 1981, le Groupe des Produits Chimiques Domtar répond à la demande de soumission par voie d'invitation pour 155 tonnes de sel à chemin. Le coût est de $29.20 la tonne métrique plus la taxe provinciale. Les conditions sont: paiement dans les 30 jours et le sel ramassé à l'entrepot de Trois-Rivières.

CONSIDERANT qu'à la demande de soumission par voie d'invitation pour 155 tonnes de sel à chemin, deux firmes ont répondu,

CONSIDERANT que la Société Canadienne de Sel Ltée et le Groupe des Produits Chimiques Domtar ont le même prix et les mêmes conditions,

270/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu de commander 155 tonnes métriques de sel à chemin au prix de $29.20 plus la taxe provinciale, de la Société Canadienne de Sel Ltée.
Adoptée.

Transpo. Sel

En date du 13 octobre 1981, M. A. Guy Messier soumet le taux de $3.50 la tonne métrique pour le transport du sel à chemin de Trois-Rivières à Yamachiche.

271/81 Il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accorder le transport du sel à M. A. Guy Messier au coût de $3.50 la tonne métrique. Le transport doit être effectué de Trois-Rivières à Yamachiche.
Adoptée.

A l'avenir, la demande de transport devra être faite à plusieurs entrepreneurs.

MeGodin Cora Loranger

En date du 8 octobre 1981, Me Ivan Godin, reçoit instructions formelles de Madame Cora Loranger Arcand de mettre la Municipalité en demeure de lui accorder immédiatement le permis de construction sur le lot 115. A défaut d'accorder ce permis d'ici 5 jours, des procédures seront intentées. Les membres du Conseil préfèrent remettre ledit dossier à l'avocat.

Artwood photocopieur

Inc. En date du 30 septembre 1981, M. Arthur Guimont de Contreplaqués Artwood Inc., de St Romuald, se dit intéressé à acheter le photocopieur usagé de marque 3M, Secretary II. Son offre est de $1,600.00.

Lac des Pins

En date du 2 octobre 1981, M. Michel Davidson du Lac des Pins, place une demande accompagnée de 4 signatures de résidents afin que la Municipalisation de la deuxième rue au Domaine Lac des Pins se fasse à l'automne 1981. Le comité des rues ayant visité les lieux, propose qu'il y ait entente entre les propriétaires et

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

qu'ensuite il y ait présentation au Conseil.

INITIALES DU MAIRE
685
INITIALES DU SEC.-TRES.

Service Bénévoles

En date du 8 octobre 1981, Madame Jacqueline Milot, présidente du Service des Bénévoles de Pointe-du-Lac, réitère sa demande d'occupation des deux locaux dont un est utilisé pour l'ouvroir et le 2e occupé par les couturières le mercredi après-midi, et le dimanche par la garderie.
Les membres du Conseil ne voient pas d'objection.

Jeannet.

En date du 13 octobre 1981, Madame Jeanne d'Arc Parent, responsable des Jeannettes, sollicite pour l'année l'utilisation de la salle du Conseil pour tenir les réunions. Ces réunions ont lieu le mardi soir de 6:30 à 9:00 heures. En autant que la salle n'est pas occupée par une activité municipale, les Jeannettes peuvent l'occuper.

Demande Emplois Corps Policier

Du 2 au 6 octobre, 4 postulants ont fait application au poste d'Agents de Paix pour Pointe-du-Lac:

M. Claude Lesage, 1923, 89e Rue, Shawinigan
M. Jean Paquin, 2018, 79e Rue, Shawinigan
M. Michel Denoncourt, 365 Cormier, Drummondville
M. René Lesage, 1923, 89e Rue, Shawinigan.

Domrémy

En date du 13 octobre 1981, M. Gratien Thibeault de la Maison Domrémy demande la possibilité d'utiliser 2 ou 3 locaux au Centre Communautaire et ce durant 3 mois, du lundi au vendredi de 9 à 5 heures approximativement et ce à partir de la fin d'octobre. Ils prendront la responsabilité des locaux occupés et il serait possible de modifier les heures d'occupation si toutefois les locaux doivent être occupés par d'autres organismes. Etant donné que les Loisirs de Pointe-du-Lac occupent ces locaux, la demande sera transmise au comité des Loisirs.
Les membres du Conseil ne voient pas d'objection et sont favorables à l'occupation des locaux par la Maison Domrémy.

Fossés Place Montour

En date du 10 octobre 1981, des résidents de la Place Montour et des environs demandent que les ruisseaux qui sont obstrués par la rue Beaubien soient dégagés le plus tôt possible. Cet état est un danger pour les enfants et préjudiciable pour les systèmes d'égouttement domiciliaire. 36 personnes ont signé cette requête.

Servitude PGagné

CONSIDERANT qu'une servitude est nécessaire pour l'égouttement des eaux du Rang St Charles,

272/81

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, de mandater Messieurs Jean-Baptiste Pothier et Gaëtan Roberge d'aller rencontrer M. Gagné afin d'obtenir une servitude.
Adoptée.

Comm. Scolaire

CONSIDERANT que le Conseil Municipal avait fixé certaines conditions à la Commission Scolaire Chavigny, pour accomplir la perception de la taxe scolaire telles que décrites à la résolution 241/81, laquelle fut suspendue par la résolution 263/81,

CONSIDERANT qu'une nouvelle entente est intervenue entre les deux parties,

273/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'annuler la résolution #241/81.
Adoptée.

Perception Comm. Scol.

CONSIDERANT que la Commission Scolaire Chavigny désire que la Municipalité de Pointe-du-Lac effectue la perception de la taxe scolaire,

CONSIDERANT que cette perception a de nombreux avantages pour le contribuable, soit: une source de taxation, meilleure compréhension du compte, centralisation de l'information au niveau local, etc.

CONSIDERANT que la méthode de taxation peut facilement s'adapter au système de perception de la Municipalité,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

6806

INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT une rencontre tenue le 5 octobre 1981 entre les représentants de la Commission Scolaire Chavigny et le Conseil Municipal, où les parties ont convenu un accord de principe,

274/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac:

1- Effectue au cours de l'année 1982, la perception de la taxe scolaire 1981-1982 aux conditions suivantes:

a) Que les montants de taxe scolaire seront facturés sur le même compte que les taxes municipales 1982 et à partir de la même évaluation.

b) Que le ou vers le 1er avril 1982, les représentants de la Commission Scolaire Chavigny et de la Municipalité se rencontreront afin d'établir les modalités de remboursement de la taxe scolaire selon la perception qui en aura été faite jusqu'à ce moment.

c) Que la Commission Scolaire Chavigny demeure responsable et supporte les arrérages de taxes pour les années antérieures à l'année 1981-1982

d) Que les arrérages de taxe scolaire de l'année 1981-1982 soient supportés par la Municipalité.

e) Qu'un réajustement du montant total de taxe scolaire à percevoir pour l'année 1981-1982 soit fait au 31 décembre 1982 pour tenir compte des modifications apportées au rôle d'évaluation par certificats d'évaluateur.

f) Que les modalités et/ou conditions de cette perception de la taxe scolaire ne s'appliquent que pour l'année scolaire 1981-1982, les années ultérieures devant être négociées en tenant compte de l'expérience vécue.

2- M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente à cette fin avec les autorités de la Commission Scolaire Chavigny.

Adoptée.

Inventaire Loisirs

A l'item Inventaire du Stock des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., les membres du Conseil suggèrent qu'il y ait rencontre du comité des Loisirs afin d'étudier cette affaire.

Photocopieur

CONSIDERANT que la Municipalité possède un photocopieur 3M, Secretary II et que celui-ci ne répond plus au besoin,

CONSIDERANT que Contreplaqués Artwood Inc. est intéressé à l'achat du dit photocopieur au prix de $1,600.00,

275/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de vendre le photocopieur 3M, Secretary II à Contreplaqués Artwood Inc. au coût de $1,600.00. L'acheteur pourra en prendre possession dès que la Municipalité aura un nouveau photocopieur à sa disposition.

Adoptée.

Location Photoc.

CONSIDERANT que des prix avaient été soumis par plusieurs firmes pour la location d'un photocopieur et que le Conseil avait opté pour un photocopieur Rayfac, par la résolution #218/81,

CONSIDERANT que de nouveaux prix nous ont été soumis,

276/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, d'annuler la résolution 218/81 pour la location d'un photocopieur Rayfac.

Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

CONSIDERANT que la Municipalité désire louer un photocopieur,

CONSIDERANT que la firme Burotec offre la location d'un photocopieur Savin 880, à $220.00 par mois pour une location de 3 ans. Ce coût incluant une reproduction de 4,500 copies,

INITIALES DU MAIRE
687
INITIALES DU SEC.-TRES.

277/81 EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de louer l'appareil Savin 880 au coût de $220.00 par mois de la firme Burotec de Shawinigan. Adoptée.

HBouchard Sablière CONSIDERANT que M. Herman Bouchard s'adresse à la Commission pour poursuivre l'exploitation de sa sablière sur la totalité des lots 183 et 184 et qu'ensuite en disposer pour des fins d'enfouissement de matériaux seconds,

CONSIDERANT qu'on ne possède pas présentement assez de détails sur le chemin verbalisé qui conduit à cette sablière, les membres du Conseil préfèrent obtenir plus d'informations sur l'environnement et le chemin.

Escouade Canine CONSIDERANT que l'Escouade Canine soumet des changements dans le prix de licence et amendes,

CONSIDERANT la majoration des frais,

278/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu de majorer les licences de chiens à $13.00 dont $11.00 serait versé à l'Escouade, et l'amende serait de $20.00. Adoptée.

COMPTE FOLIO 612

697	Guy Janvier	Terrain Jeux Sept.81	250.00
698	Sani Paré	Vidanges Sept.81	3,258.17
699	Ministère Rev.	Impot	1,432.85
700	Receveur Gén.	Impot	1,191.55
701	Gaétan Roberge	Voyages sept. 81	166.66
702	Gérard Biron	Station pomp.	140.00
703	Martial Beaudry	21 sept - 3 oct.	530.54
704	Martial Beaudry	5 oct - 17 oct	530.54
705	Martial Beaudry	19 oct - 31 oct	530.54
706	Suz. Denoncourt	21 sept - 3 oct	353.15
707	Suz. Denoncourt	5 oct - 17 oct	353.15
708	Suz. Denoncourt	19 oct - 31 oct.	353.15
709	Hélène Leclerc	21 sept - 3 oct	309.01
710	Hélène Leclerc	5 oct - 17 oct	309.01
711	Hélène Leclerc	19 oct - 31 oct	309.01
712	Jean-Bapt. Pothier	octobre 81	1,391.27
713	Gaétan Roberge	21 sept - 3 oct.	526.66
714	Gaétan Roberge	5 oct -17 oct.	526.66
715	Gaétan Roberge	19 oct. - 31 oct.	526.66
716	Marcel Crête	21 sept - 3 oct	500.76
717	Marcel Crête	5 oct - 17 oct	500.76
718	Marcel Crête	19 oct - 31 oct	500.76
719	Michel Thiffeault	21 sept - 3 oct	528.50
720	Michel Thiffeault	5 oct - 17 oct	528.50
721	Michel Thiffeault	19 oct - 31 oct	528.50
722	Annulé		
723	Annulé		
724	Annulé		
725	Fernand Massicotte	21 sept - 3 oct	368.57
726	Fernand Massicotte	5 oct - 17 oct	368.57
727	Annulé		
728	Corp. Cté St Maurice	Vers. Evaluateur	5,000.00
729	Hotel Reine Elizabeth	Congrès Maire	534.37
730	Receveur Can.	Poste	500.00
731	Michel Lupien Fiducie	Cas Gagné	5,000.00
732	Martial Beaudry	Pompier	20.00

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

733	J. Yves Pépin	Pompier	20.00
734	Raymond Benoit	"	20.00
735	Michel Lesmerises	"	20.00
736	Réal Trahan	"	20.00
737	Michel Thiffeault	"	20.00
738	Gilles Bourgouin	"	20.00
739	J. Marc Guay	"	20.00
740	Sylvio Dufresne	"	20.00
741	Marcel Crête	"	DÉBOURSÉ 20.00 → 30.00
742	Adélard Dubé	21 sept - 28 sept.	324.59
743	Lamothe & Ayotte	Cas Gagné-Robitaille	3,022.00
744	Imprimerie Auger	Papeterie	313.46
745	B.D.C. Ltée	courrier	36.30
746	Réal Trahan	Divers	22.41
747	Corbin C.B. Enr.	Incendie	442.31
748	A. Guy Messier	Voirie	2,372.72
749	Sanivan Inc.	Voirie	354.57
750	R.J. Lévesque Fils	Aqueduc	6,368.49
751	ASEA	Aqueduc	283.12
752	Michel Pellerin Inc.	Aqueduc	25.25
753	Inst. Elec. Baie-Jolie		35.00
754	Certified Lab. Product.	Egouts	154.04
755	Louis Dugré	aqueduc	392.00
756	Garage D. Trudel	Machinerie	12.88
757	Simard & Comeau	divers	17.66
758	Bibliothèque C.Mauricie	Volumes	6,637.50
759	Ateliers Reliure Sag.	"	589.04
760	Quincaillerie Guilbert Inc.		497.44
761	Gérard Biron	Ent. puits	120.00
762	Bell Canada		607.85
763	Hydro Québec		5,421.17
764	Laurentide R.M. Inc.		106.21
765	Sergaz Inc.		369.05
766	Garage Pépin		378.74
767	Marcel Girard	Cent. Comm.	70.00
768	Jean Bapt. Pothier	Frais Voyl. Divers	105.92
769	Papeterie Mauricienne		55.96
770	Honco Inc.	Vers. Final Garage	710.94
771	Fernand Massicotte	19 - 24 oct.	244.67

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 13ième jour d'octobre 1981

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

279/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoît, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.

L'ordre du jour étant épuisé,

280/81 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Maire

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
689
INITIALES DU SEC.-TRES.

REGLEMENT #21-2

"REGLEMENT DECRETANT LA PLACE 4As ZONE DE MAISONS MOBILES"

Une assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 15 octobre 1981 à 7:00 heures p.m. à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et du secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier.

Après deux heures, aucune personne et contribuable ne s'est présenté pour faire la demande de la tenue d'un scrutin.

Par conséquent, le président déclare le règlement No. 21-2 modifiant l'article 10.25 du règlement de zonage No. 21 a été approuvé par les contribuables de la zone concernée.

L'assemblée est levée à 9:00 heures.

Président

Jean B. te Pothier
secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée tenue le 18 octobre 1981, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, pour la mise en nomination d'un maire et de six conseillers. M. Jean-Baptiste Pothier, Président d'élection, agit à titre de président de l'assemblée et Martial Beaudry agit comme secrétaire de l'assemblée.

Après une courte prière, le Président déclare la mise en nomination ouverte.

Dans les deux heures qui suivent, les nominations écrites suivantes sont reçues et admises, soient:

A la Mairie:			
	Charbonneau	Paul	Contracteur
	Denoncourt	Georges-Henri	Producteur agricole
	Parenteau	Robert	Professeur
Conseillers au siège			
No 1	Bergeron	Marcel	Epicier
	Lefebvre	Jean-Guy	Vendeur
	Moreau	Jacqueline	Ménagère
No 2	Babin	Denis	Opérateur HQ
	Charest	Denise	Commerçante
	Harnois	Gérard	Gérant
	Noel	Claude	Regrattier
No 3	Gauthier	Guy	Professeur
	Martin	Henri-Paul	Notaire
No 5	Ebacher	Claude	Gérant
	Lafontaine	Gilles	Vendeur
	Masson	Léonard	Représentant
No 6	Ferron	Denis	Commi_
	Godin	Jacques	Commis

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
690
INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT que le délai fixé, pour la présentation des candidats est écoulé,

CONSIDERANT qu'il y a en nomination plus d'un candidat pour les sièges = de mairie et aux sièges 1, 2, 3, 5, 6.

A titre de Président d'élection, je déclare qu'il y aura votation à la salle de l'école Notre-Dame à Pointe-du-Lac, dimanche le ler novembre 1981. Les bureaux de votation seront ouverts de huit (8:00) heures à dix-huit (18:00) heures pour élire un(1) maire et cinq(5) conseillers, soit aux sièges No. un(1), deux(2), trois(3), cinq(5) et six(6).

CONSIDERANT qu'au siège numéro quatre(4) un seul candidat a été mis en nomination, soit M. Jean-Pierre Benoit,

EN CONSEQUENCE, à titre de Président d'élection, je déclare M. Jean-Pierre Benoit élu par acclamation comme conseiller de la Municipalité de Pointe-du-Lac au siège No. quatre(4).

Président d'élection — Secrétaire d'élection

CANADA
PROVIN CE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac qui devait avoir lieu le 26 octobre 1981 n'a pas été tenue. Aucun membre du Conseil ne s'est présenté.

Le secrétaire-trésorier et l'assistant secrétaire ont quitté l'Hotel de Ville à 9:00 heures p.m.

Secrétaire-trésorier

Election 1981

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Election générale de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'école Notre-Dame de Pointe-du-Lac le ler novembre 1981 pour y élire un maire et les conseillers aux sièges No. 1, 2, 3, 5, 6.

Quinze (15) bureaux de votation sont installés pour recevoir les quatre milles deux cent quinze (4215) électeurs inscrits à l'annexe du rôle d'évaluation.

Le personnel des bureaux de votation se compose de la façon suivante:

Bureau	Vice-Président	Greffier
1	M. Gérard Biron	Mme Jean-Louis Gauthier
2	M. Maurice Gauthier	Mme Brigitte Gouin
3	M. André Lapointe	Mme Bruno Gauthier
4	M. André Sévigny	Mme Suzanne Pépin
5	M. Roger Vallières	Mme Gisèle Marcotte
6	M. Jules Duperreault	Mme Gaston Bournival
7	M. Roger Daigle	Mme Ginette Plante
8	M. Raymond Lamothe	Mme Nicole L. Buist
9	M. Frédéric Richard	Mme Claudette Simard

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

10	M. René Beaulieu	Mme Laurette Dupont
11	M. Réjean Hubert	Mme Rollande Diamond
12	M. J. Yves Boulard	Mme Lise Robert
13	M. Réal Veillette	Mme Fernande Lesmerises
14	M. Jasmin Métivier	Mlle Jeannine Garceau
15	M. Pierre Gélinas	Mlle Solange Houle

INITIALES DU MAIRE 691 INITIALES DU SEC.-TRES.

Messieurs Guy St Onge et Gaétan Bourassa agissent à titre de constables spéciaux pour maintenir l'ordre et aider au bon fonctionnement de cette journée d'élection.

Mesdemoiselles Hélène Leclerc et Suzanne Denoncourt agissent comme vérificatrices à l'entrée.

Toutes les personnes ci-haut mentionnées ont prêté serment selon les formules prescrites par la loi.

Je, Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier de cette municipalité, j'agis à titre de Président de cette élection et Martial Beaudry, secrétaire-trésorier adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

La votation a lieu de 8:00 heures à 18:00 heures

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants:

A la Mairie:

M. Charbonneau Paul	a reçu	707 votes
M. Denoncourt G.H.	a reçu	1,034 votes
M. Parenteau Robert	a reçu	556 votes
Bulletins rejetés		56

Donc majorité à M. Georges-H. Denoncourt de 327 votes. Celui-ci est élu à titre de Maire de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Au siège No. 1:

Bergeron Marcel	a reçu	910 votes
Lefebvre Jean-Guy	a reçu	329 votes
Moreau Jacqueline	a reçu	990 votes
Bulletins rejetés		124

Donc majorité à Madame Jacqueline Moreau de 80 votes. Celle-ci est élue à titre de conseiller au siège No. 1 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Au siège No. 2:

Babin Denis	a reçu	175 votes
Charest Denise	a reçu	1,028 votes
Harnois Gérard	a reçu	783 votes
Noel Claude	a reçu	248 votes
Bulletins rejetés		120

Donc majorité à Madame Denise Charest de 245 votes. Celle-ci est élue à titre de conseiller au siège No. 2 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Au siège No. 3:

Gauthier Guy	a reçu	921 votes
Martin Henri-Paul	a reçu	1,313 votes
Bulletins rejetés		118

Donc majorité à M. Henri-Paul Martin de 392 votes. Celui-ci est élu à titre de conseiller au siège No. 3 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Au siège No.5:

Ebacher Guy	a reçu	844 votes
Lafontaine Gilles	a reçu	576 votes
Masson Léonard	a reçu	757 votes
Bulletins rejetés		177

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
692
INITIALES DU SEC.-TRES.

Donc majorité à M. Claude Ebacher de 87 votes. Celui-ci est élu à titre de conseiller au siège No. 5 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Au siège No. 6:

Ferron Denis	a reçu	1,441 votes
Godin Jacques	a reçu	786 votes
Bulletins rejetés		126

Donc majorité à M. Denis Ferron de 655 votes. Celui-ci est élu à titre de conseiller au siège No. 6 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Au siège No. 4:

M. Jean-Pierre Benoit a été élu par acclamation lors de la Mise en nomination des candidats, soit le dimanche le 18 octobre 1981

Je, soussigné, Président d'élection, certifie sous mon serment d'office que le rapport ci-haut est exact, et qu'aucun électeur n'a été volontairement omis ou autorisé à voter frauduleusement. Tous les avis publics requis par la loi ont été donnés.

En foi de quoi, je donne ce présent certificat à la Pointe-du-Lac ce 6 novembre 1981.

Jean Bte Pothier
Président d'élection

Martin Beaudoin
Secrétaire d'élection

SERMENT D'OFFICE

Je, Georges-Henri Denoncourt, de Pointe-du-Lac, ayant été élu Maire de la Municipalité de Pointe-du-Lac lors de l'élection tenue le ler novembre 1981, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce 9 novembre 1981.

Geo H Denoncourt
Maire

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Jacqueline Moreau de Pointe-du-Lac, ayant été élue conseiller au siège No. 1 de la Municipalité de Pointe-du-Lac lors de l'élection tenue le ler novembre 1981, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce 9 novembre 1981.

Jacqueline Moreau
Conseiller

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Denise Charest de Pointe-du-Lac, ayanté été élue

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

conseiller au siège No. 2 de la Municipalité de Pointe-du-Lac, lors de l'élection tenue le ler novembre 1981, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

INITIALES DU MAIRE
693
INITIALES DU SEC.-TRES.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce 9 novembre 1981.

Mme Denise Charest
Conseiller

Jean B te Pothier
Secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Henri-Paul Martin de Pointe-du-Lac, ayant été élu conseiller au siège No. 3 de la Municipalité de Pointe-du-Lac, lors de l'élection tenue le ler novembre 1981, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce 9 novembre 1981

H. Paul Martin
Conseiller

Jean B te Pothier
Secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Claude Ebacher de Pointe-du-Lac, ayant été élu conseiller au siège No. 5 de la Municipalité de Pointe-du-Lac, lors de l'élection tenue le ler novembre 1981, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce 9 novembre 1981

Claude Ebacher
Conseiller

Jean B te Pothier
Secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Denis Ferron de Pointe-du-Lac, ayant été élu conseiller au siège No. 6 de la Municipalité de Pointe-du-Lac lors de l'élection tenue le ler novembre 1981, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Asjermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce 9 novembre 1981

Denis Ferron
Conseiller

Jean B te Pothier
Secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Jean-Pierre Benoit de Pointe-du-Lac, ayant été élu conseiller au siège No. 4 de la Municipalité de Pointe-du-Lac, lors de la mise en nomination des candidats le 18 octobre 1981, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce 9 novembre 1981

Jean Pierre Benoit
conseiller

Jean B te Pothier
Secrétaire-trésorier

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
690
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance Rég. 9/11/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 9 novembre 1981 à la salle del'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Jacqueline Moreau, Denise Charest, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Claude Ebacher et Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge et Suzanne Denoncourt sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande l'approbation du procès verbal de l'assemblée tenue le 15 octobre 1981.

281/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Georges-H. Denoncourt et résolu, d'accepter, tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 octobre 1981.
Adopté

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

282/81 Il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Les rapports mensuels sont soumis: construction, travaux extérieurs, pompiers, bibliothèque, loisirs.

PERIODE DE QUESTIONS

Côte SteJulie — Madame Lise Cloutier, 1136 Ste Marguerite, déléguée par l'Association des Propriétaires de Côte Ste Julie, dépose une requête par laquelle on demande l'entretien des chemins situés à Côte Ste Julie.

Nouvelle Ecole — Madame Constance Hamelin demande qu'un membre du Conseil soit nommé sur le comité de lancement de la nouvelleécole.

M. Gérald Girard, Côte Ste Julie, appuie la demande de Madame Cloutier à savoir l'entretien des chemins.
Messieurs Claude Girard et F. Desmarais émettent le même désir.

Madame Simone Gélinas, 235 Côte Ste Julie, attire l'attention sur le dépotoir de pneus qui existe près de la voie ferrée.

M. Aram Benoit, 1072 Ste Marguerite, réclame le montant payé pour l'entrée d'eau en 1973.

CORRESPONDANCE

Bell Canada — En date du 23 octobre 1981, Bell Canada informe que l'automne 81 marque la fin des travaux entrepris en 1977 soit l'amélioration du service téléphonique en territoire non urbain.

Min.Trans Vs Ponts — En date du 30 octobre 1981, M. Pierre Langlais, ingénieur au Ministère des Transports, précise que les chemins et les ponts publics sont la propriété de la municipalité et elle doit voir à l'entretien de ceux-ci; par conséquent les ponts existants sur des chemins entretenus par le Ministère, sont à la charge de ce dernier. Toute demande d'assistance technique doit être faite par résolution.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE
695
INITIALES DU SEC.-TRES.

MeLegris Vs PGagné — En date du 2 novembre 1981, Me Robert Legris, fait parvenir une déclaration de satisfaction à jugement, dans le cas de Paul Gagné, ainsi qu'un reçu pour frais signé de la main de Me Michel Lupien.

Halte Routière — En date du 16 octobre 1981, M. Jean Morasse, secrétaire de la Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St-Pierre, transmet copie d'une lettre reçue de M. Guy Bourelle, ingénieur du Ministère des Transports dans laquelle il confirme que le projet de halte routière fait partie de la programmation des travaux du ministère, cependant la situation présente ne permet pas d'assurer la réalisation de ce projet durant la prochaine année.

Min.Transp. Subvent. Entretien — En date du 29 octobre 1981, le Ministère des Transports offre une subvention pour l'entretien des chemins pour la saison 1981-1982 au taux de $540.00 du kilomètre sur une longueur de 36.80 KM.

Boites à Lettres — M. Claude Lajoie, député, fait parvenir copie d'une lettre de M. André Ouellet, ministre des Postes, informant que les autorités étudient la requête visant l'installation de boîtes à lettres multiples au Centre du Village.

Bibliot. — En date du 28 octobre 1981, M. Pierre L'Hérault de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie informe que compte tenu de la hausse du niveau de vie et la loi obligeant toute institution à payer le coût des livres au prix de détail, la Bibliothèque haussera ses coûts de location à $1.50 du volume loué à compter du 1er janvier 1982.

Bibliot. — En date du 5 novembre 1981, M. Pierre l'Hérault de la Bibliothèque Centrale de Prêt avise qu'à la fin de décembre, 1,000 volumes seront retirés, soit à peu près l'équivalent de l'achat effectué par la Municipalité. Par conséquent le coût de location sera diminué.

Subvpntion — En date du 25 septembre 1981, M. Clément Richard, ministre des Affaires Culturelles annonce une subvention de $20,000.00 pour la Bibliothèque municipale de Pointe-du-Lac.

Subvention — En date du 3 novembre 1981, M. Pierre Matte, directeur du Service des Bibliothèques publiques fait parvenir le chèque de $20,000.00 représentant la 1ère subvention de création de la bibliothèque. Cette subvention équivaut à 50% de son coût d'opération.

Vézina Retenue Eclairage — En date du 29 octobre 1981, M. Jean-Luc Rouette, ingénieur de Vézina, Fortier, Poisson et Associés recommande le paiement de la retenue de $3,114.40 représentant la garantie de 5% sur le projet d'éclairage du terrain de balles et la patinoire.

Raynald Grenier Garage — En date du 3 novembre 1981, M. Raynald Grenier, 251 Janvelly, demande un permis de construction pour un garage 24 x 32 pouvant abriter une fload d'une tonne mesurant 29 pieds de long et une remorque de 3 tonnes. Les membres du Conseil préfèrent étudier lasituation.

CSMQ — En date du 3 novembre 1981, M. Jean-Guy St Gelais, délégué régional du Ministère des Affaires Municipales avise qu'une session d'information sur la préparation du budget 1982 sera tenue au sous-sol de l'église à Yamachiche, le 18 novpmbre 1981. Invitation aux secrétaires-trésoriers, comptables et assistants.

AQTE — En date du 14 octobre 1981, l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau invite à assister à la conférence régionale qui se tiendra jeudi le 26 novembre à l'Hotel Le Baron. Invitation aux administrateurs, ingénieurs, surintendants qui sont en contact avec les problèmes de l'eau et l'environnement. Le coût de participation est de $30.00 diner inclus.

283/81 — Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que 5 membres assisteront à la conférence, soient: Jacqueline Moreau, Georges-H. Denoncourt, Jean-Baptiste Pothier, Gaétan Roberge et Michel Thiffeault.
Adoptée.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
696
INITIALES DU SEC.-TRES.

Aménagem. Lacs Cours Ile St Eugène

En date du 16 octobre 1981, M. Louis Perron de la Direction de l'Aménagement des Lacs et Cours d'eau, informe qu'une visite fut effectuée à l'Ile St Eugène. Il recommande d'être très prudent sur l'émission de permis de construction sur des terrains trop petits ou susceptibles d'être inondés et de s'assurer qu'il est possible pour le requérant d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration règlementaire.

De plus il invite à inscrire l'inspecteur municipal à un cours de formation donné par le Ministère de l'Environnement sur l'application du règlement provincial.

Escouade Canine

En date du 21 octobre 1981, Madame Georgette Trudeau de l'Escouade Canine Provinciale accuse réception de la résolution du 13 octobre et suggère l'augmentation suivante: licence $15.00 et amende $20.00. L'Escouade garderait $12.00 par licence. Les membres du Conseil préfèrent étudier la situation et donner suite lors d'une prochaine séance.

MeLamothe Gérard Gauthier

En date du 22 octobre 1981, Me Lamothe fait savoir que les procureurs de M. Gérard Gauthier acceptent de régler la présente cause chaque partie payant ses frais. Quelles sont les intentions de la Municipalité?

Chemin Village Crête

CONSIDERANT que M. Herman Bouchard s'est adressé à la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'appuyer dans sa demande au zonage agricole concernant l'exploitation d'une sablière,

CONSIDERANT que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Bouchard,

CONSIDERANT que cette sablière est située au bout d'un chemin verbalisé depuis plusieurs années soit le chemin du village des Crêtes,

284/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Herman Bouchard aux conditions suivantes:

1- Que M. Herman Bouchard ne nuise en rien à la circulation sur le chemin verbalisé

2- Que M. Herman Bouchard entretienne à ses frais le chemin menant à sa sablière

3- Qu'en cas de litige nécessitant l'intervention d'un arpenteur, les frais soient payés par M. Bouchard

4- Qu'une entente soit signée entre la Municipalité et M. Bouchard concernant ces conditions.

Adoptée.

Zonage HBouchar

CONSIDERANT que M. Herman Bouchard s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain situé sur les lots 183 et 184 à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Bouchard a l'intention de poursuivre l'exploitation de sa sablière sur la totalité des deux lots 183 et 184, et d'ensuite en disposer pour des fins d'enfouissement de matériaux seconds,

285/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame Denise Charest, que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Bouchard à la condition que celui-ci obtienne l'autorisation du Ministère de l'Environnement et qu'il respecte les conditions et règlements de l'environnement.

Adoptée.

Zonage RBrousse

CONSIDERANT que M. Raymond Brousseau s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain situé sur le lot P-289 et P-290 du cadastre de la Visitation de Pointe-du-Lac,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CONSIDERANT que ce terrain est adjacent à une rue municipalisée,

CONSIDERANT que ce terrain fait partie d'un développement domiciliaire qui a déjà reçu l'approbation de la commission de protection du zonage agricole,
voir: Dossier No. 012502 M. Roger Laroche

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
697

286/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Raymond Brousseau.
Adoptée

Zonage Monique Parent #20

CONSIDERANT que Madame Monique Parent s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain situé sur le lot 20 du cadastre de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est adjacent à une rue municipalisée et est desservi par l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que ce terrain fait partie d'un développement domiciliaire commencé depuis plusieurs années,

287/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité accepte la demande de Madame Monique Parent.
Adoptée.

Zonage LCDéry P31

CONSIDERANT QUE Madame Lise Chevalier Déry s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de M. Lionel Berthiaume, une partie de terrain située sur le lot P-31 à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que Madame Chevalier possède un terrain de 155,632 pieds carrés et qu'elle désire garder un terrain de 1/2 hectare où est située sa maison et ses dépendances,

CONSIDERANT que M. Berthiaume désire acquérir le surplus de terrain pour agrandir sa propriété,

CONSIDERANT que ce terrain est adjacent à la route 138 et est desservi par l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que ce terrain est marécageux et qu'il est impropre à l'agriculture,

288/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu d'appuyer la demande de Madame Chevalier Déry.
Adoptée.

Loisirs PteLac

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. ont plusieurs comptes en suspens et qu'ils n'ont pas les fonds nécessaires pour l'acquittement,

CONSIDERANT que les Loisirs demande par résolution le versement de la balance de subvention pour 1981,

289/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de verser aux Loisirs de Pointe-du -Lac Inc. la balance de la subvention.
Adoptée.

Robitaille Gagné

CONSIDERANT les réclamations faites par Monsieur Arthur Robitaille$10,500.00 et M. Jean Gagné $3,500.00,

CONSIDERANT l'étude des dossiers faite par Me Robert Legris, à savoir la possibilité de régler les deux cas soit $2,000.00 dans le cas de M. Robitaille et $500.00 dans le cas de M. Gagné,

290/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Denis Ferron et résolu d'autoriser Me Robert Legris de procéder

SYSTÈME UNI
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
698
INITIALES DU SEC.-TRES.

dans la négociation des cas Robitaille pour $2,000. et M. Jean Gagné pour $500.00.
Adoptée.

Achat Volumes

CONSIDERANT que la Municipalité et le Ministère des Affaires Culturelles ont établi un programme pour établir une bibliothèque municipale autonome à la Pointe-du-Lac sur une période de 2 ans,

CONSIDERANT que la Municipalité achète ses propres volumes par l'entremise de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie,

CONSIDERANT qu'en date du 30 octobre 1981, le Ministère des Affaires Culturelles confirme une première subvention de $20,000.00 pour la création de la bibliothèque,

291/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu de commander et d'acheter, par l'entremise de laBibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie, pour un montant n'excédant pas $20,000.00. Ce montant comprend, l'achat, la reliure et la préparation des volumes.
Adoptée.

pneus

Etant donné qu'on ne possède pas tous les détails pour effectuer l'achat de pneus, une cotation écrite devra être présentée par les fournisseurs.

Emprunt

Concernant l'emprunt de $102,000.00 à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac pour le refinancement au 15 janvier 1982, les membres du Conseil désirent que des informations supplémentaires soient prises concernant les taux.

Vérificateur

CONSIDERANT qu'à la fin de chaque année, la loi oblige la Municipalité à préparer un budget pour l'année suivante et un rapport financier vérifié pour l'année terminée,

CONSIDERANT que la firme DeCotret, St-Arnaud et Associés estla firme comptable de la Municipalité depuis nombre d'années,

CONSIDERANT que cette firme détient tous les renseignements et connaît le fonctionnement de la Municipalité pour accomplir ce travail dans les meilleurs délais et au meilleur coût,

292/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Claude Ebacher et résolu de mandater la firme DeCotret, St-Arnaud et Associés à aider à la préparation et à soumettre au Ministère des Affaires Municipales du Québec, le budget de l'année 1982. A préparer et rédiger les états financiers de la Municipalité pour l'année 1981 et à les soumettre aussi au même Ministère.
Adoptée.

Signat. Effets

CONSIDERANT les changements survenus suite aux élections municipales de 1981,

CONSIDERANT que la Municipalité doit autoriser et nommer par résolution de son Conseil, les signataires de ses effets de commerce,

293/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que les effets de commerce de la Municipalité devront porter la signature de M. le Maire Georges-H. Denoncourt et celle du Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier ou de l'adjoint Martial Beaudry.
Adoptée.

Comités

CONSIDERANT la nécessité de former différents comités au sein du Conseil,

294/81 Il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

et résolu de nommer M. Jean-Pierre Benoit et M. Denis Ferron sur le comité des Loisirs.

INITIALES DU MAIRE

699

INITIALES DU SEC.-TRES.

295/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé M. Denis Ferron, et résolu de nommer Madame Denise Charest et M. Henri-Paul Martin sur le comité du personnel. Adoptée.

COMPTE FOLIO 612

772	Guy Janvier	Terrain jeux oct. 81	250.00
773	Sani Paré	Vidanges Oct. 81	3,258.17
774	Ministère Rev.	Impots	1,427.70
775	Receveur Gen. Can.	Impots	1,187.09
776	Gaétan Roberge	Voyages oct. 81	166.66
777	Gérard Biron	Station	140.00
778	Martial Beaudry	2 nov - 14 nov.	530.54
779	Martial Beaudry	16 nov- 28 nov.	530.54
780	Suz. Denoncourt	2 nov - 14 nov.	353.15
781	Suz. Denoncourt	16 nov- 28 nov.	353.15
782	Hélène Leclerc	2 nov - 14 nov.	309.01
783	Hélène Leclerc	16 nov- 28 nov.	309.01
784	Jean Bte Pothier	nov. 81	1,391.27
785	Gaétan Roberge	2 nov - 14 nov	526.66
786	Gaétan Roberge	16 nov- 28 nov.	526.66
787	Marcel Crête	2 nov - 14 nov.	500.76
788	Marcel Crête	16 nov- 28 nov.	500.76
789	Michel Thiffeault	2 nov - 14 nov	528.50
790	Michel Thiffeault	16 nov- 28 nov	528.50
791	Corp. Cté St Maurice	Evaluateur	5,000.00
792	Burotec Inc.	Location oct.	237.60
793	Gérard Biron	Election	66.00
794	Maurice Gauthier	"	66.00
795	André Lapointe	"	66.00
796	André Sévigny	"	66.00
797	Roger Vallières	"	66.00
798	Jules Duperreault	"	66.00
799	Roger Daigle	"	66.00
800	Raymond Lamothe	"	66.00
801	Frédéric Richard	"	66.00
802	René Beaulieu	"	66.00
803	Réjean Hubert	"	66.00
804	J. Yves Boulard	"	66.00
805	Réal Veillette	"	66.00
806	Jasmin Métivier	"	66.00
807	Pierre Gélinas	"	66.00
808	Mme Jean Ls Gauthier	"	55.00
809	Mme Brigitte Gouin	"	55.00
810	Mme Bruno Gauthier	"	55.00
811	Mme Suzanne Pépin	"	55.00
812	Mme Gisèle Marcotte	"	55.00
813	Mme Gaston Bournival	"	55.00
814	Mme Ginette Plante	"	55.00
815	Annulé		
816	Mme Claudette Simard	"	55.00
817	Mme Laurette Dupont	"	55.00
818	Mme Rolande Diamond	"	55.00
819	Mme Lise Robert	"	55.00
820	Mme Fernande Lesmerises	"	55.00
821	Mlle Jeannine Garceau	"	55.00
822	Mlle Solange Houle	"	55.00
823	Suz. Denoncourt		187.00
824	Hélène Leclerc		55.00
825	Martial Beaudry	"	803.28
826	Jean Bte Pothier	"	895.05
827	Guy St Onge	"	44.00
828	Gaétan Bourassa	"	44.00
829	Ass. Jean Caron Inc.	Assurance	6,711.00
830	Mme Nicole Légaré	Election	55.00
831	Hélène Dugré	"	40.00
832	Jean Caron Fils Inc.	Eclairage	3,114.40

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

833	Claude Tousignant	Divers	117.30
834	Bell Canada		600.33
835	Hydro Québec		2,525.09
836	Banque Nationale	règl. 110-113	8,170.08
837	Banque Nationale	règl. 86-89	12,188.96
838	Banque Nationale	règl. 105	1,074.09
839	Copie Express Inc.	élection	477.46
840	René Cloutier	contrat Houle	42.00
841	Le Nouvelliste	Annonce	195.00
842	Imprimerie Auger		1,177.09
843	Quincaillerie Guilbert	Divers	266.26
844	Marcel Bergeron	Divers	34.97
845	Ls Geo. Guilbert	Voirie	640.00
846	Thomas Bellemare Fils	"	1,152.00
847	Sanivan Inc.	"	490.95
848	Louiseville Asphalte	"	171.00
849	Aluminium Dufresne Inc.	"	885.84
850	Louis Dugré	aqueduc	364.00
851	J.U. Houle Ltée	"	173.88
852	Léo St Pierre Enr.	Centre comm.	911.28
853	Garage R. Lamothe	Rép.	36.05
854	Garage Pépin Fils		302.82
855	Martial Beaudry	pompier	27.00
856	Raymond Benoit	"	54.00
857	Marcel Crête	"	32.00
858	Sylvio Dufresne	"	86.00
859	André Dugré	"	47.00
860	Luc Dugré	"	27.00
861	Jean-Marc Guay	"	27.00
862	Marcel Guay	"	47.00
863	Rénald Légaré	"	47.00
864	Denis Lesmerises	"	54.00
865	Michel Lesmerises	"	27.00
866	J. Yves Pépin	"	54.00
867	Michel Thiffeault	"	59.00
868	Réal Trahan	"	54.00
869	Jean C. Turgeon	"	54.00
870	Gaétan Roberge	"	27.00
871	Clément Beaudry		437.29
872	Robert Parenteau		170.47
873	Conrad Carbonneau	"	229.33
874	Jules Levasseur	"	170.47
875	Réal Trahan	divers	19.59
876	Annulé		
877	Service Spécial Vidanges	5 mois juin-nov.	7,531.20
878	Floriculture Gauthier Inc	Election	42.12
879	Papeterie Mauricienne	Papeterie	50.08
880	Couvreurs B.L. Inc.	Puits #1	2,163.10
881	Beaulieu, Coutu Ass.	Copie	222.50
882	A.Guy Messier	Voirie - Loisirs	2,439.21
883	Sergaz Inc.	Camion service	166.34
884	Loisirs Pte du Lac Inc.		4,973.68

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 9ième jour de novembre 1981

Jean B. te Poirier
secrétaire-trésorier

296/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adoptée.

297/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'ajourner la présente assemblée au

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

16 novembre prochain.
Adoptée.

La présente assemblée est ajournée.

INITIALES DU MAIRE GHD 701 INITIALES DU SEC.-TRES.

Maire Secrétaire-trésorier

Séance Ajournée 16/11/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la séance régulière du 9 novembre 1981, tenue le 16 novembre 1981 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents les conseillers: Claude Ebacher, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur Municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 novembre 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

298/81 Il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter le procès verbal de l'assemblée tenue le 9 novembre 1981 en ajoutant aux rapports de comité, le rapport des loisirs. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adoptée

RECEPTION DE PETITION: aucune

299/81 M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITE

M. le Maire donne un rapport sur la situation financière de la Municipalité. Ainsi il traite des états financiers de 1980, du budget 1981 et du rapport financier au 31 octobre 1981.

PERIODE DE QUESTIONS

Madame Simone Gélinas, 235 Côte Ste Julie, se plaint des pneus et déchets le long de la Rivière aux Sables sur le lot P-248. Le Conseil tente de trouver une solution à ce problème.

Plusieurs questions sont posées relativement au rapport soumis par M. le Maire. Les informations et explications sont données à toutes les questions.

Dépanneur GStOnge M. Guy St-Onge, 50 des Saules, souligne qu'il a fait une demande d'amendement au zonage pour pouvoir aménager et opérer un commerce de dépanneur à même sa résidence. Cette demande fut refusée le 28 septembre 1981. M. St-Onge replace la même demande pour considération. Le Conseil prendra cette demande en étude.

CORRESPONDANCE

Emerillon Salle Amusement En date du 16 novembre 1981, M. Louis-Marie Dubois, propriétaire du Motel l'Emérillon, demande de transformer le restaurant qu'il

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
702
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

exploite, en salle d'amusement, "machines diverses". Les membres du Conseil désirent obtenir plus d'informations quant aux "machines diverses".

Transp. Halte Routière

En date du 5 novembre 1981, le Ministre des Transports, M. Michel Clair, accuse réception de la demande de construction d'un belvédère le long de la route 138. M. Clair souligne que ce projet n'a pu être réalisé à cause des restrictions budgétaires mais qu'il demeure toujours parmi les priorités à moyen terme du ministère, le tout sujet aux disponibilités budgétaires.

M.A.M. analyse %rôle

En date du 9 novembre 1981, le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception du questionnaire "Echantillon des ventes". Cette étude servira à déterminer la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière.

STrahan Roulotte DesSaules

En date du 4 novembre 1981, Me Robert Legris, souligne qu'il reçoit une lettre de Me Yvan Godin, procureur de Serge Trahan, avisant que son client est disposé à enlever la roulotte qu'il a installée sur un terrain de la rue des Saules, au printemps 1982. Me Legris demande la position du Conseil.

CONSIDERANT que M. Serge Trahan, domicilié au 8600 Notre-Dame à Trois-Rivières Ouest, a installé une roulotte non conforme à la règlementation sur le lot 19-40, soit dans l'Avenue des Saules,

CONSIDERANT que M. Trahan a été avisé de déplacer cette roulotte,

CONSIDERANT que Me Yvan Godin, procureur de M. Trahan, demande que son client soit autorisé à déplacer sa roulotte au printemps 1982 seulement,

300/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de mandater Me Robert Legris à aviser Me Godin que M. Trahan devra enlever sa roulotte dès cet automne et se conformer à la règlementation.
Adoptée.

Bell Canada Pages Bleues

Bell Canada souligne que le prochain annuaire téléphonique contiendra une section de pages bleues où y figureront les inscriptions des gouvernements du Canada, du Québec et des municipalités. Bell Canada demande si la Municipalité désire être inscrite dans cette section de pages bleues.

301/81

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu d'accepter que la Municipalité figure dans la section de "Pages Bleues" du nouvel annuaire téléphonique de Bell Canada.
Adoptée.

Entretien Chemins Privés

Concernant l'entretien de chemins privés, le Conseil Municipal n'a pas débuté l'étude de ce dossier. Toutefois cette étude demeure dans les priorités du Conseil. M. le Maire mentionne aux personnes concernées qu'en attendant une décision, elles devraient voir à prendre les dispositions nécessaires pour accomplir l'entretien de leur chemin pour l'hiver qui approche.

Garage RGrenier P-350

M. Reynald Grenier a accepté de réduire la superficie de plancher du garage qu'il désire construire sur son terrain lot P-350. M. Grenier a signé un engagement à l'effet de ne pas agrandir ce garage, de même que de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

Escouade Canine Tarif 82

CONSIDERANT que l'Escouade Canine Provinciale désire hausser ses tarifs pour l'année 1982,

CONSIDERANT que la Municipalité doit fournir les licences de chiens et la papeterie (reçus, billets infraction), ce qui engendrent des frais,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

CONSIDERANT que pour modifier les tarifs au règlement, la Municipalité doit adopter un règlement,

INITIALES DU MAIRE 703 INITIALES DU SEC.-TRES.

302/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement portant le numéro 30-1 et intitulé "Règlement modifiant le règlement concernant les chiens". Ledit règlement a pour but de modifier les tarifs exigibles pour l'obtention d'une licence de chiens et les tarifs des amendes exigibles pour toutes contraventions au règlement.
Adoptée.

Dossier Gérard Gauthier

CONSIDERANT qu'en 1978, la Municipalité a intenté des procédures en injonction permanente contre M. Gérard Gauthier dans le but d'obtenir une ordonnance pour qu'il cesse toute vente de terrain sur les lots P-303, P-304 et P-307, soit dans le secteur Lac des Pins,

CONSIDERANT que ces ventes de terrains contrevenaient à l'article 2 du règlement No. 71,

CONSIDERANT qu'avec l'entrée en vigueur de la loi sur la Protection du Territoire Agricole du Québec, tout morcellement de terrain devient aussi contraire à cette loi,

CONSIDERANT que M. Gérard Gauthier désire régler ce litige hors cour et que chacune des parties défraie les honoraires de son avocat

CONSIDERANT que les frais d'avocat encourus par la Municipalité l'ont été par les agissements de M. Gérard Gauthier,

303/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que les frais d'avocat de $350.00 occasionnés à la Municipalité soient acquittés par M. Gérard Gauthier et que ce dossier demeure ouvert au cas où M. Gauthier décide de récidiver.
Adoptée.

Achat pneus camion

CONSIDERANT que les garages ci-bas ont soumis des prix pour l'achat de 4 pneus pour le camion de service, soit:

- Garage Raymond Lamothe, au prix total de $488.53
- Baie-Jolie Alignement, au prix total de $453.20
- Garage Pépin & Fils, au prix total de $507.63

304/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'acheter 4 pneus pour le camion de service du garage Baie-Jolie Alignement au coût de $453.20. Dorénavant la Municipalité verra à partager ses achats entre les différentes entreprises locales dans la mesure du possible.
Adoptée.

Emprunt Financem. 15/1/82

CONSIDERANT que le 15 janvier 1982, la Municipalité aura à refinancer un montant de $102,000.00 sur l'émission de $150,000.00 faite en vertu du règlement 97 de l'ancienne Municipalité du Village, pour des travaux d'aqueduc,

CONSIDERANT les taux actuels et les frais encourus pour l'émission de nouvelles obligations,

CONSIDERANT qu'en Mars 1984, la Municipalité aura aussi à refinancer un montant de $246,000.00 pour des travaux d'aqueduc,

305/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales du Québec et à la Commission Municipale du Québec, l'autorisation d'emprunter de la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac et/ou de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec, un montant de $102,000.00 afin de couvrir l'échéance du 15 janvier 1982. Cet emprunt aura une durée de 2 ans et 2 mois, soit jusqu'en mars 1984, où la Municipalité aura à effectuer un autre refinancement.
Adoptée.

SYSTÈME UG Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
7040
INITIALES DU SEC.-TRES.

Dossier PCharbonneau Avocat

CONSIDERANT que M. Paul Charbonneau poursuit la Municipalité pour faire déclarer nul le règlement de zonage adopté le 12 novembre 1979 et les résolutions adoptées le 26 novembre 1979 et le 9 juin 1980, et réclame en plus un montant de $175,000.00 avec intérêts, plus l'indemnité prévue à l'article 1056C du code civil, avec dépens,

CONSIDERANT que la Municipalité a changé d'aviseur légal depuis l'inscription de cette ou ces causes,

CONSIDERANT que Me Robert Legris ne peut agir pour la Municipalité dans ce ou ces dossiers,

306/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de transmettre le ou les dossiers dans la cause Paul Charbonneau à Me Serge Gagnon pour que ce dernier représente les intérêts de la Municipalité.
Adoptée.

23/11/81
Correction
Comité dEcole

Comité Parents Représent

CONSIDERANT la demande du comité de parents d'avoir un représentant du Conseil Municipal,

307/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de nommer Madame Jacqueline Moreau pour représenter la Municipalité auprès du Comité de parents.
Adoptée.

Période Questions Supplém.

M. Claude Ebacher suggère de placer une période de questions à la fin de l'ordre du jour de chaque assemblée.

308/81 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, qu'une période supplémentaire de questions soit prévue à la fin de l'ordre du jour de chaque assemblée. Que cette période de questions ne dure pas plus de 15 minutes et ce, peu importe l'heure à laquelle l'ordre du jour sera épuisé.
Adoptée.

309/81 Il est contre-proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Henri-Paul Martin, qu'une période supplémentaire de questions soit prévue à la fin de l'ordre du jour de chaque assemblée. Que si l'ordre du jour s'épuise avant 22:00 heures, la période de questions s'étende jusqu'à 22:00 heures et que si l'ordre du jour s'épuise à 22:00 heures ou plus, la période de questions soit limitée à 15 minutes.

Le vote est demandé sur cette contre-proposition.

Sont pour: Claude Ebacher, Jacqueline Moreau et Henri-Paul Martin
Sont contre: Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron.

Le vote étant égal, M. le Maire donne son vote contre la contre-proposition qui est rejetée. La proposition est donc adoptée.

310/81 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de nommer M. Jean-Pierre Benoit, Maire Suppléant pour la prochain terme.
Adoptée.

PERIODE DE QUESTIONS

J/Alarie Terrain Jeanne Tousign

M. Jacques Alarie, 581 Ave Marcel, rappelle le litige qui existe entre Dame Jeanne Tousignant et la Municipalité relativement à une partie de terrain sur lequel serait situé une partie de la fosse septique du secteur Place Dubois. M. Alarie demande un règlement de cette affaire à court terme si possible. Le Conseil étudiera cette question.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE
705
INITIALES DU SEC.-TRES.

JGLefebvre Subvent. Entret. Chemin

M. Jean-Guy Lefebvre demande si les subventions du Ministère des Transports pour l'entretien de chemins obtenues par la Municipalité depuis 1971, concernent tous les chemins de la Municipalité. Ces subventions concernent uniquement les chemins entretenus par la Voirie, tels que le Chemin Ste Marguerite et les rangs.

G.Girard Ch.Domaine Leveco Verbalisé

M. Gérald Girard, Domaine Leveco, souligne que les argents pris par la Municipalité pour entretenir et/ou faire le déneigement des chemins de ce domaine en 1971 font que ces chemins sont des chemins verbalisés.

Déneigement Côte Ste Julie

M. Florent Desmarais, Côte Ste Julie, souligne que les chemins de son secteur furent déneigés durant 7 ans par M. Rodrigue Beaudry.

Avis à CSteJulie Déneigem.

Madame Lise Cloutier, Côte Ste Julie, demande que l'association des résidents de ce secteur soit avisée par écrit que la Municipalité prendra prochainement en considération le cas du déneigement des chemins privés.

PCharbonneau Banque

M. Paul Charbonneau, 141 Place Dubois, demande si la Municipalité a pris informations auprès d'une seule banque concernant l'emprunt qu'elle se propose d'effectuer en Janvier prochain.

FDesmarais Taxes déneigem

M. Florent Desmarais, Côte Ste Julie, souligne qu'il paie des taxes comme tout autre propriétaire et qu'il désire savoir à quoi elles servent les taxes si ce n'est pas pour défrayer le déneigement de chemins.

CGirard Remboursement Déneigem.

M. Claude Girard, Côte Ste Julie, souligne que M. le Maire a mentionné aux gens des secteurs privés de planifier quand même le déneigement des chemins pour cet hiver, avant d'avoir le résultat de l'étude des Membres du Conseil. M. Girard demande donc si les argents qu'ils auront déboursés leur seront remis si le Conseil accepte de faire le déneigement de leur chemin après le début de l'hiver.

MBergeron Plancher gymnase

M. Marcel Bergeron, rue Notre-Dame, souligne qu'après informations, le plancher du gymnase de la nouvelle école sera recouvert d'un tapis. M. Bergeron demande l'accord du Conseil sur cette façon de procéder. Le Comité à cette fin se réunira et donnera une réponse.

Comme il n'y a plus de questions de la part des contribuables présents,

311/81

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de lever la présente assemblée. Adoptée.

L'assemblée ajournée est levée.

MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

Séance Rég. 23/11/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 23 novembre 1981 et à laquelle sont présents les conseillers: Claude Ebacher, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
706
INITIALES DU SEC.-TRES.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 16 novembre 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

312/81 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu d'accepter le procès verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 1981, corrigé. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adoptée.

La résolution #307/81 nomme Madame Jacqueline Moreau sur le comité d'école plutôt que sur le comité de parents.

RECEPTION DE PETITION:

Une requête demandant l'installation de boîtes aux lettres multiples dans le centre du Village est déposée. Elle sera prise en considération à l'tem 9 de l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

313/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adoptée.

RAPPORTS DE COMITES

YRouette Lotissem M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un plan de subdivision sur le 251,

CONSIDERANT que ce plan comprend des terrains ayant une superficie inférieure à 15,000 pieds carrés,

CONSIDERANT de plus que ces subdivisions éliminent la possibilité de raccordement avec la rue Michel,

Les membres du Conseil refusent ce plan de subdivision.

ARouette Lotiss. 252-7 CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 252, Minute 24239, carnet 252, P-72, propriété de M. Adélard Rouette,

314/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 252 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 252-7 inclusivement,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 23 janvier 1982, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

Loisirs M. Jean-Pierre Benoit souligne une rencontre du comité de loisirs où il fut traité de la cédule d'utilisation de la patinoire, de la continuation du programme d'ateliers socio-culturels par Mesdames Parent et Denoncourt, et finalement l'étude du budget des loisirs fut amorcé.

PERIODE DE QUESTIONS

RGelinas Ajustement taxe M. Réal Gélinas, 807 des Erables, demande des explica-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE
707
INITIALES DU SEC.-TRES.

tions sur un compte de réajustement de taxe qu'il a reçu. Comme cette demande est un cas particulier, les informations devront être prises au bureau de la Municipalité.

Inform. ajusteme taxes

De nombreux autres propriétaires demandent des explications sur les réajustements de taxe qu'ils ont reçus. Ces réajustements proviennent du fait qu'aucune mise à jour du rôle d'évaluation n'a été faite depuis 3 ans. Donc plusieurs reçoivent un compte de taxe pour les années antérieures. Comme chacun est un cas particulier, les meilleures informations ne peuvent être fournies qu'au bureau de la Municipalité.

ABenoit frais install. aqueduc Projet rue

M. Aram Benoit, chemin Ste Marguerite, souligne qu'il a versé à la Municipalité un montant de $320.00 pour l'installation d'une valve et d'autres équipements d'aqueduc lors de la construction du réseau en 1973. M. Benoit demande à être remboursé. M. le Maire mentionne que ce montant couvrait alors les frais de ces installations faites à la demande de M. Benoit en prévision de l'ouverture d'une rue. Comme celui-ci aurait pu procéder à l'ouverture de cette rue entre 1973 et 1978, comme le montant déboursé couvre les frais occasionnés à la Municipalité, M. Benoit ne peut être remboursé.

LCloutier Cote Ste Julie

Madame Lise Cloutier, Côte Ste Julie, demande si elle recevra une confirmation écrite mentionnant que le Conseil Municipal étudie la demande d'entretien de chemin de son secteur. Cette demande date de la dernière assemblée et une réponse devra être donnée le plus tôt possible.

RDorval Trou de regard

M. Raymond Dorval, Place Garceau, souligne que suite à sa demande, il a rempli le fossé devant sa propriété. Comme la règlementation exige la pose de trou de regard à l'extrémité du fossé, il soutient que l'installation de ce regard a été faite trop basse ce qui fait que l'ouverture se bouche et l'eau s'accumule devant sa propriété. Il demande donc de corriger cette situation. Les employés et le comité de rue devront vérifier ce cas.

CORRESPONDANCE

Félicitation T.R.O.

En date du 19 novembre 1981, M. Claude Toupin, greffier de la Ville de Trois-Rivières Ouest fait parvenir une copie de résolution de son Conseil Municipal félicitant les membres du Conseil de leur élection et/ou de leur réélection du 1er novembre 1981.

Centraide aide financier

En date du 19 novembre 1981, Centraide Mauricie invite la Municipalité à participer à sa campagne de financement 1981. L'aide apportée concerne les associations d'handicapés, des gens du troisième âge, des familles à faibles revenus, etc. . . Les membres du Conseil ne voient pas l'opportunité de souscrire à cet organisme.

Communication Satellit

Les Communications par satellite canadien Inc. soumet que de nombreux développements sont survenus depuis l'obtention de la licence du C.R.T.C. Entre autre, les communications par satellite permettent la retransmission d'émission en provenance de Hamilton, d'Edmonton et de Vancouver. Si la Municipalité croit avoir besoin d'informations et/ou de services, elle n'a qu'à remplir la carte réponse.

MiseValeur LacSPier.

La Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St Pierre convoque la Municipalité à sa 4e Réunion du Conseil d'Administration. Cette rencontre se tiendra le 1er décembre 1981 à 19:00 heures, au Castel des Prés.

CONSIDERANT que le représentant de la Municipalité auprès de la Corporation pour la mise en valeur du Lac St-Pierre était M. Denis Houle,

CONSIDERANT que la Municipalité se doit d'être représentée à cet organisme, vue l'importance du Lac St-Pierre,

315/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu de nommer Madame Denise Charest et M. le Maire Georges-H. Denoncourt pour représenter la Municipalité auprès de la Corporation pour la mise en valeur du Lac St-Pierre.
Adoptée.

SYSTÈME UG Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
708
INITIALES DU SEC.-TRES.

Corp.
Musée
Nature
Confér.

Règl.
#30-1

En date du 18 novembre 1981, la Corporation du Musée des Sciences de la Nature (région 04) invite la Municipalité à participer à une conférence de presse qui se tiendra le 3 décembre 1981, à 11:00 heures au salon du Maire de la Ville de Trois-Rivières.

REGLEMENT #30-1

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS"

ATTENDU que la Municipalité a fixé par règlement le coût de la licence de chien et des amendes,

ATTENDU les frais occasionnés et l'augmentation du coût de la vie,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 16 novembre 1981,

316/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu qu'il soit ordonné et statué, et ledit règlement ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1 : Le titre du présent règlement est "Règlement modifiant le règlement concernant les chiens" et le dit règlement porte le numéro 30-1.

ARTICLE 2 : Le présent règlement modifie le règlement No. 30 intitulé "Règlement concernant les chiens", de la façon suivante:

2.1: L'article 6 est annulé et remplacé par le suivant:

Article 6 - Le coût annuel de la licence est de Quinze (15) dollars pour chaque chien. Elle n'est pas transférable et est indivisible et non remboursable.

2.2: L'article 24 est annulé et remplacé par le suivant:

Article 24- Toute infraction et/ou nuisance édictée au présent règlement comprend une amende de VINGT (20) dollars. Le montant de l'amende est payable en entier et sans frais dans les quarante-huit (48) heures suivant l'émission du billet d'infraction émis par l'Officier Municipal.

2.3: L'article 25 est annulé et remplacé par le suivant:

Article 25- Toute personne contrevenant au présent règlement et trouvée coupable par la Cour Municipale, est passible d'une amende minimum deVINGT (20) dollars mais n'excédant pas CENT (100) dollars, avec ou sans frais, ou à défaut de paiement immédiat, d'un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours, le dit emprisonnement devant prendre fin sur paiement de l'amende et des frais, suivant le cas. Si l'infraction continue, le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

SYSTÈME UNI
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
709
INITIALES DU SEC.-TRES.

Promesse Vente 107-1 H.L.M.

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a choisi un terrain de la Municipalité, soit le lot 107-1, comme site de construction d'un édifice à logements pour personnes retraitées,

CONSIDERANT que la Municipalité a déjà signé une promesse de vente dudit terrain,

CONSIDERANT que la signature de cette promesse de vente fut autorisée par la résolution 53/81 du Conseil Municipal et par la Commission Municipale du Québec en date du 2 mars 1981, numéro de référence 4307/CM-35597,

CONSIDERANT que le délai fixé dans la dite promesse de vente est échue,

317/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par Mme Jacqueline Moreau et résolu de maintenir la promesse de vente du lot 107-1 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, faite à la Société d'Habitation du Québec jusqu'au 1er août 1982.
Adoptée.

Nomination Comités

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Municipalité, il est avantageux de former certains comités qui travailleront auprès des différents services de la Municipalité

Incendie 318/81

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu de nommer M. Jean-Pierre Benoit et Madame Jacqueline Moreau sur le comité du service des incendies de la Municipalité.
Adoptée.

Urbanism 319/81

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de nommer M. Henri-Paul Martin et M. Claude Ebacher sur le comité d'urbanisme et zonage de la Municipalité.
Adoptée.

Voirie 320/81

Il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de nommer M. Jean-Pierre Benoit et M. Denis Ferron sur le comité de voirie de la Municipalité.
Adoptée.

Demande Tuyau RgSt Charles

CONSIDERANT qu'il existe des problèmes d'égouttement le long du rang St Charles,

CONSIDERANT qu'une des solutions pour remédier à ce problème est l'installation de tuyaux le long du rang St Charles, puisque le creusage des fossés n'est pas possible à cause de l'espace restreint,

CONSIDERANT que l'entretien d'été de ce chemin est à la charge du Ministère des Transports du Québec,

321/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de tuyaux le long du rang St Charles, soit sur les lots: 337 à 340 inclus, afin de permettre l'égouttement adéquat des terrains avoisinants.
Adoptée.

AvisMotion Règl. 34 Adoption Budget

CONSIDERANT qu'il est avantageux pour le fonctionnement de la Municipalité que le budget et les taux de taxes soient adoptés par résolution du Conseil plutôt que par règlement.

322/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de donner un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement portant le numéro 34 et intitulé "Règlement prévoyant l'adoption du budget et des différents taux de taxes par résolution du Conseil".
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
710
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Gaz InterCite

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. s'est vu octroyée, par le Gouvernement du Québec, le droit exclusif pour distribuer du gaz naturel dans un territoire comprenant, entre autres, la Municipalité de Pointe-du-Lac;

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. en tant que distributeur de gaz naturel a l'intention d'installer dans la Municipalité de Pointe-du-Lac des tuyaux, conduits, dépendances, appareils et autres ouvrages à gaz dessous ou le long de tout chemin public, rue, ruelle, square ou autre place publique pour desservir les abonnés dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel;

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. prévoit débuter la construction d'un réseau de distribution de gaz naturel dans la Municipalité de Pointe-du-Lac, aux environs du mois d'avril 1982;

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. s'engage à obtenir tous les permis et autorisations nécessaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac avant de procéder à l'installation de conduits de gaz naturel dans la voie publique;

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac reconnaît que l'installation d'un système de distribution de gaz naturel bénéficiera à l'ensemble des citoyens de la Municipalité, y compris les commerces et les industries;

323/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par Madame Denise Charest, et il est résolu à l'unanimité:

a) d'autoriser Gaz Inter-Cité Québec Inc., à titre de distributeur de gaz naturel, à procéder à l'installation de tuyaux, conduits, dépendances, appareils et autres ouvrages à gaz dessous ou le long de tout chemin public, rue, ruelle, square ou autre place publique de la Municipalité de Pointe-du-Lac, aux conditions qui interviendront entre Gaz Inter-Cité Québec Inc. et la Municipalité de Pointe du Lac;

b) de mandater Monsieur le Maire Georges-H. Denoncourt, à titre de représentant de la Municipalité pour négocier et signer toutes les ententes, contrats, documents ou autres écrits requis entre Gaz Inter-Cité Québec Inc. et la Municipalité de Pointe-du-Lac sous réserve de la ratification de ces ententes, contrats, documents ou autres écrits par le conseil municipal, si nécessaire.
Adoptée.

Frais Modif. Règl. Zonage

CONSIDERANT que la Municipalité possède un règlement de zonage,

CONSIDERANT que de temps à autre des contribuables peuvent demander des modifications à ce règlement de zonage,

CONSIDERANT que la loi 125, prévoit des formalités et délais pour modifier un règlement de zonage,

CONSIDERANT que ces procédures représentent des frais élevés pour bien souvent favoriser un ou quelques individus,

324/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement portant le numéro 35 et intitulé "Règlement concernant les demandes de modification du règlement de zonage no. 21"
Adoptée.

Dépenses Autorisat.

CONSIDERANT l'approche de la fin de l'année,

CONSIDERANT que certains postes budgétaires sont épuisés,

CONSIDERANT que certaines dépenses doivent être effectuées avant la fin de l'année,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME

CONSIDERANT que le Secrétaire-Trésorier soumet la liste de ces dépenses et qu'il atteste qu'il y a des fonds pour les couvrir à même les surplus accumulés de la Municipalité,

INITIALES DU MAIRE
711
INITIALES DU SEC.-TRES.

325/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer la dépense et/ou le paiement des sommes soumises.
Adoptée.

Requête Boites à Lettres Village

CONSIDERANT que le 10 août 1981, le Conseil Municipal adoptait une résolution demandant l'installation de boîtes à lettres multiples au Centre du Village,

CONSIDERANT qu'en date du 16 septembre 1981, M. André Ouellet, Ministre des Postes du Canada accuse réception de cette demande et souligne qu'il a fait accomplir une étude sur cette question,

CONSIDERANT qu'en date du 17 novembre et des jours suivants, plus de 325 personnes demeurant tous dans le Centre du Village, soit dans un rayon d'au moins 1/2 mille de distance du bureau de poste actuel, demandent l'installation de boîtes à lettres multiples,

326/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu d'appuyer la demande des citoyens de Pointe-du-Lac auprès du Ministère des Postes du Canada et de reformuler la demande déjà faite.
Adoptée.

PERIODE DE QUESTIONS

JGodin Signatur. Gaz IC

M. Jacques Godin, 701 rue Germain, demande qui signera les plans et autres documents requis pour les travaux de Gaz Inter-Cité Québec Inc. M. le Maire signera ces documents après approbation du Conseil Municipal. M. Godin demande aussi les détails sur le compte d'honoraires des avocats.

GDeMont. Tests Gaz IC

M. Guy DeMontigny, Ste Marguerite, demande que la Municipalité exige des tests de compactation dans les rues où la Cie Gaz Inter Cité Québec Inc. effectuera des travaux d'enfouissement de tuyaux.

PCharbonneau couts modific. règl.

M. Paul Charbonneau, 141 Place Dubois, demande quels sont les coûts pour effectuer une modification au règlement de zonage. Les explications lui sont fournis.

MEmond déchets Terre

M. Maurice Emond souligne qu'il possède une terre à bois au bout du rang St Charles, soit les lots 309-310, sur laquelle des gens déversent des déchets. Il désire trouver une solution pour empêcher ces déversements. M. Armand Benoit ajoute que le nombre de propriétaires est très restreint dans ce secteur.

RDorval Vitesse

M. Raymond Dorval, Place Garceau, souligne la vitesse exagérée de la circulation au bas de leur secteur sur le chemin Ste Marguerite. Il y aurait de demander à la Sureté du Québec d'apporter une surveillance à l'heure où circulent les autobus scolaires. Les membres du Conseil étudieront cette question.

GCarconneau Vitesse

M. Gérard Carbonneau, 391 Ste Marguerite, se plaint aussi de la vitesse sur ce chemin.

ERiopel Certific. Evaluat.

M. Eugène Riopel, Rang St Nicolas, se plaint du fait que la Municipalité expédie les certificats d'évaluation par "Poste certifiée". M. le Maire mentionne l'exigence de la loi.

RGelinas plancher gymnase

M. Réal Gélinas, 807 des Erables, demande des précisions sur la nature du recouvrement projeté du plancher du gymnase, pourra-t-il être utilisé pour toutes les activités. Madame Charest explique que ce nouveau recouvrement remplace celui en bois et qu'il sert pour la même utilisation.

MCrête indicat. Pte dL.

M. Maurice Crête, 1860 Ste Marguerite, souligne qu'il n'y a aucune indication de Pointe-du-Lac sur l'autoroute 40, et ce, malgré 3 sorties.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
714
712
INITIALES DU SEC.-TRES.

L'ordre du jour étant épuisé

327/81 Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau et résolu de lever la présente assemblée.
Adoptée.

L'assemblée est levée.

MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

Séance 14/12/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 14 décembre 1981 et à laquelle sont présents Messieurs, Mesdames les conseillers. Claude Ebacher, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 23 novembre 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente assemblée.

328/81 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 23 novembre 1981. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adoptée.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour, et certains items sont ajoutés..

329/81 Il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.
Adoptée.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire trésorier soumet les divers rapports mensuels suivants: Aqueduc, incendie, voirie, permis de construction et bibliothèque.

Comité d'Urbanisme:

Dépanneur de M. Guy St-Onge: Le comité est conscient du besoin du secteur mais le comité songe à trouver un terrain assez vaste pour y établir plusieurs commerces qui seraient souhaités dans le secteur.

Chemins privés Leveco et Côte Ste Julie: Le Conseil et le comité d'urbanisme ont étudié avec l'aviseur légal si ces chemins sont privés ou publics. On a tenté de trouver le procès verbal dont M. Girard fait mention, mais sans résultat. Les argents qui furent versés pour le déneigement de ces chemins le furent à titre gracieux.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

Finalement le comité soumet les conditions et normes pour la municipalisation de chemins privés.

INITIALES DU MAIRE
713
INITIALES DU SEC.-TRES.

Cas Madame Jeanne Tousignant: Le comité a rencontré Madame Tousignant et celle-ci a demandé un délai pour rendre une réponse à l'offre qui lui a été faite.

Lotissem. YRouette Lot 251

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 251, Minute 24244, Carnet 252, Page 77, propriété de M. Yvon Rouette,

330/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu d'accepter, tel que présenté le plan de subdivision du lot 251 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 251-39 inclusivement.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 février 1982, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adoptée.

PERIODE DE QUESTIONS

RJolin LacPins

M. Roger Jolin, Lac des Pins: demande une aide financière pour défrayer le coût du déneigement du secteur non municipalisé du Lac des Pins en attendant que la municipalisation soit acceptée de tous. M. le Maire mentionne que cela n'est pas possible.

PLaroche

M. Pierre Laroche, Lac des Pins: demande si la Municipalité peut accomplir le déneigement si les propriétaires signent un document déchargeant la Municipalité de toute responsabilité. Ce n'est pas possible.

LéoPaul Dufour

M. Léo-Paul Dufour, Lac des Pins: souligne qu'il paie des taxes et que le déneigement du secteur Nord (Municipalisé) ne s'est effectué qu'une seule fois à date. Le déneigement s'effectue lorsqu'il y a de la neige.

J.Alarie

M. Jacques Alarie, rue Marcel: demande si la rencontre tenue avec Madame Tousignant peut être rendue publique. Celle-ci ayant demandé un délai, ce dossier sera public au moment où une réponse sera rendue.

M.Neault

M. M. Neault, Ave des Saules: souligne qu'il tient au dépanneur de M. St Onge à cause du besoin du secteur. Le Conseil cherche une façon de répondre au besoin du secteur, mais sans non plus permettre l'établissement de commerce indésirable.

SSimard

M. Serge Simard, Ave des Saules: souligne qu'un commerce dans une bâtisse déjà établie a plus de chance de survivre qu'un commerce qui doit se construire.

GStOnge

M. Guy St-Onge, Ave des Saules: demande que le Conseil prenne position immédiatement sur sa demande d'établir un dépanneur à même sa résidence. M. Ebacher souligne que le Conseil cherche la façon de modifier le règlement de zonage, mais de façon à ne pas pénaliser et/ou permettre l'implantation de commerce indésirable.

G.Allard

M. Germain Allard, Lac des Pins: souligne que le Conseil devrait permettre l'établissement de dépanneur dans les secteurs résidentiels mais que le propriétaire ne puisse changer son commerce de dépanneur en un autre commerce sans l'autorisation du Conseil.

P/Laroche

M. Pierre Laroche, Lac des Pins: demande ce qu'il en coûterait à la Municipalité pour déneiger son secteur. Sans connaître le coût, M. le Maire souligne que ce n'est pas une question de prix mais de principe.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
714
INITIALES DU SEC.-TRES.

G.Girard — M. Gérald Girard, Domaine Leveco: demande à quoi servent les taxes que les secteurs privés paient. Le code civil, selon lui, établit que leur chemin est devenu un chemin public et à la charge de la Municipalité. Il dépose son code civil à la table du Conseil. Les taxes payées par les secteurs privés servent, pour une part, à l'entretien de tous les chemins publics. M. le Maire souligne qu'après étude, la Municipalité ne peut pour aucune considération accomplir de travaux dans les secteurs privés. M. Girard devra faire valoir ses droits s'il croit que la Municipalité doit accomplir le déneigement de son secteur.

RParenteau — M. Robert Parenteau, Ave des Bouleaux: demande un rapport des assemblées de la Corporation de mise en valeur du Lac St-Pierre, du Conseil de Maires de la M.R.C. de Francheville et de la réunion tenue avec la Commission Scolaire Chavigny relativement à l'utilisation du gymnase de la nouvelle école. Les rapports sont soumis.

J.Labrèche — M. Jacques Labrèche, Lac des Pins: demande si tout le monde doit être d'accord pour municipaliser leur secteur. Puisqu'il y aura des frais à payer tous les intéressés doivent consentir.

CORRESPONDANCE

Mme OGodin Remerc. — Les familles Godin et Livernoche expriment leur vive reconnaissance pour la sympathie témoignée lors du décès de Madame Ovila Godin.

AFEAS Remerc. — L'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac remercie le Conseil Municipal de leur avoir prêté la salle du Conseil pour la tenue d'un marché aux puces.

Tuyau StCharles Acc.Recp. — En date du 3 décembre, M. Pierre Langlais, ingénieur, chef du district 43 au Ministère des Transports du Québec, accuse réception de la résolution #321/81, demandant l'installation de tuyaux dans le rang St Charles. Le ministère effectuera une étude de ce dossier et nous en fera part.

Emprunt temporair autoris. — En date du 30 novembre, la Commission Municipale du Québec approuve un emprunt temporaire n'excédant pas $102,000.00 en attendant le produit d'une nouvelle émission d'obligations pour le solde non amorti d'une émission datée du 15 janvier 1972.

Gazoduc autorisat TR àQué. — En date du 25 novembre, M. Claude Michaud, Service des Etudes et projets à la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, avise que l'Office National de l'Energie autorisait le 10 novembre 1981, la réalisation et l'exploitation d'un gazoduc de transport de gaz naturel entre Trois-Rivières et Québec. La compagnie Trans Quebec et Maritimes devra rencontrer le Conseil Municipal pour finaliser le tracé et obtenir les accords municipaux nécessaires.

Beaulieu demamde insp.Rôle — La firme Beaulieu, Coutu avise qu'elle a fait une demande de vérification du rôle auprès du directeur du service de surveillance d'administration au Ministère des Affaires Municipales afin que ledit rôle soit reconnu véritable et effectif.

Districts Elector. — Le DirecteurGénéral de la représentation invite à le contacter si la Municipalité envisage de se prévaloir des chapitres II et III de la partie 1 de la "loi sur les élections dans certaines municipalités", soit de diviser la Municipalité en districts électoraux.

CGLajoie Bte Lettr — M. Claude G. Lajoie, Député fédéral de Trois-Rivières, fait parvenir copie de la lettre qu'il a adressée à la Société Canadienne des Postes. Dans celle-ci M. Lajoie demande une nouvelle étude du dossier pour l'implantation de boîtes à lettres multiples dans le Centre du Village.

Btes Lettres Non M.Warren — M. Michael Warren, Président Directeur Général de la Société Canadienne des Postes, avise que la demande d'installa-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
715
INITIALES DU SEC.-TRES.

tion de boîtes à lettres multiples au Centre Village ne peut être acceptée car les résidents qui seraient desservis par de telles boîtes demeurent à l'intérieur des limites reconnues du Village de Pointe-du-Lac.

Scouts informat.

La Meute de Scouts de Pointe-du-Lac soumet un document d'informations générales sur son organisation. Madame Jeanne St-Pierre est présidente du Conseil d'administration et M. Jasmin Métivier responsable de la Meute.

Associat Tourist. 82

L'Association Touristique du Coeur du Québec invite la Municipalité à adhérer à cet organisme afin de travailler à la promotion touristique de notre région. La cotisation exigée est de $100.00. Demande de prévoir ce montant au budget.

331/81

Il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que la Municipalité défraie le coût de $100.00 pour la cotisation à l'Association Touristique Coeur du Québec. Que ce montant soit prévu au budget de l'année 1982.
Adoptée.

Entente Condition Hauterive

La Ville de Hauterive fait parvenir une résolution à adopter relativement aux conséquences de l'entente constitutionnelle intervenue entre les neuf provinces anglophones et le gouvernement fédéral. Cette ville demande d'adopter une résolution similaire afin d'appuyer le gouvernement du Québec dans ses démarches.

SteMarthe M.R.C. Vs Ministèr

En date du 8 décembre, M. Lucien Chaussé, maire de Ste Marthe du Cap de la Madeleine, fait parvenir copie de la lettre qu'il a adressée au Ministre des Affaires Municipales du Québec, l'avisant que les fonctionnaires du Ministre présents lors de la dernière réunion des Municipalités de la M.R.C. de Francheville n'étaient pas au courant du dossier. M. Chaussé demande que le Ministère rectifie sa ligne de visé afin de pouvoir créer officiellement la M.R.C. de Francheville. M. Chaussé demande aussi que les Municipalités concernées acceptent le protocole d'entente déjà intervenu en autorisant le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer ledit protocole. La signature de ce protocole est reportée au 11 janvier 1982 pour en permettre l'étude.

Réparat. P/Charbonneau

M. Paul Charbonneau soumet un compte pour des travaux effectués dans la rue Place Dubois,

CONSIDERANT qu'une partie seulement de ces travaux furent autorisés par l'inspecteur municipal,

332/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'acquitter à M. Paul Charbonneau un montant de $140.00 pour couvrir 2 camions de gravier qui furent utilisés lors de réparations effectuées dans la rue Place Dubois. Quant au montant de $230.00 réclamé pour une réparation d'asphalte il ne sera remboursé qu'au printemps 1982 soit au moment où la Municipalité aurait normalement fait effectuer cette réparation. M. Charbonneau sera aussi avisé que la Municipalité ne remboursera plus aucun montant pour des travaux qu'elle n'aura pas autorisés.
Adoptée.

Mesure Urgence Direct. Service Inform.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un plan de mesures d'urgence réalisé en collaboration avec la Protection Civile,

CONSIDERANT qu'à chaque année, ce plan est revisé et mis à jour pour tenir compte des personnes à remplacer dans chacun des services du plan,

CONSIDERANT que Madame Céline L. Beaudry doit être remplacée de son poste,

333/81

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de nommer M. Gaétan Roberge en remplacement de Madame Beaudry au poste de Directeur au service de l'information pour la main d'oeuvre et le ravitaillement à l'intérieur du plan des mesures d'urgence de la Municipalité.
Adoptée.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
716
INITIALES DU SEC.-TRES.

Règl #35 REGLEMENT NO. 35 CONCERNANT LES DEMANDES DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE ZONAGE NO. 21

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un règlement de zonage;

CONSIDERANT que pour amender son règlement de zonage, il est nécessaire de suivre les étapes requises par la loi 125 du Gouvernement du Québec;

CONSIDERANT que la Municipalité ne peut prévoir dans son budget annuel les coûts rattachés à de tels amendements;

CONSIDERANT que généralement, les amendements au règlement de zonage sont demandés par un ou des requérant(s) et pour le bénéfice d'un ou plusieurs de ces requérants;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 23 novembre 1981,

334/81 Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu qu'il soit ordonné et statué par le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1: que tous les coûts, pour amender le règlement de zonage, sauf le temps régulier des officiers municipaux, soient à la charge du requérant.

ARTICLE 2: Le ou les requérant(s) doit ou doivent déposer le montant estimé par le secrétaire-trésorier pour effectuer cette modification, et ce, avant que la Municipalité n'entreprenne les procédures. Si les dépenses réelles de la Municipalité excèdent le montant estimé, le requérant doit verser aussi ces frais.

ARTICLE 3: Qu'advenant un refus de la part du requérant d'acquitter les coûts cités en l'article 1, les procédures engagés par la Municipalité cessent "Ipso facto" et les montants déjà versés demeurent à la Municipalité au moins jusqu'à concurrence des frais encourus.

ARTICLE 4: Le présent règlement entre en vigueur et en force conformément à l'article 364 du Code Municipal de la Province de Québec.

Adopté.

MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné,résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11:00 et 12:00 heures de l'avant-midi, le 16ième jour de décembre 1981.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16ième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-un.

Secrétaire-trésorier

Règl.34 REGLEMENT PREVOYANT L'ADOPTION DU BUDGET ET DES DIFFERENTS TAUX DE TAXES PAR RESOLUTION DU CONSEIL"

CONSIDERANT qu'à chaque année le Conseil Municipal doit préparer et adopter le budget de la Municipalité,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

CONSIDERANT que la Municipalité peut adopter un règlement pour statuer que le budget et les taux de taxes de chaque année seront adoptés par une résolution du Conseil Municipal,

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 23 novembre 1981;

335/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu, et ledit Conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit:

ARTICLE 1: Le présent règlement abroge et annule tout règlement antérieur.

ARTICLE 2: A chaque année, le Conseil Municipal prépare et adopte par résolution le budget de la Corporation pour la prochaine année.

ARTICLE 3: A chaque année lors de l'adoption du budget de la prochaine année, le Conseil Municipal fixe par résolution les taux des différentes taxes pour couvrir les dépenses du budget.

ARTICLE 4: La Municipalité effectue la perception de la taxe scolaire à partir des données et taux fournis par la Commission Scolaire Chavigny. Le taux de la taxe scolaire est adopté par résolution du Conseil en même temps que les autres taux de taxes.

ARTICLE 5: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

Léo Hamel
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11:00 et 12:00 heures de l'avant-midi, le 16ième jour de décembre 1981.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16ième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-un.

Jean Bte Pothier
Secrétaire trésorier

Taux Int. CONSIDERANT que les contribuables n'acquittent pas tous leur compte de taxe dans les délais prescrits,

CONSIDERANT que la Municipalité ne doit pas faire supporter ces retards par les contribuables qui acquittent bien leurs comptes,

CONSIDERANT que la loi permet à la Municipalité de charger des intérêts sur tout compte non acquitté dans les délais présents,

336/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de fixer à 2% par mois (24% an) les intérêts chargés sur les comptes dus à la Municipalité et non acquittés dans les délais prescrits, pour l'année 1982.
Adoptée.

M. le conseiller Jean-Pierre Benoit se retire des discussions et décisions des deux prochains items, soit l'achat de terrain sur le lot P-254, M. Benoit étant propriétaire de ces terrains.

INITIALES DU MAIRE
718
INITIALES DU SEC.-TRES.

Achat Terrain P-254

CONSIDERANT que Messieurs Jean-Pierre Benoit et Rosario Crête ont conclu une servitude réciproque de non construction pour fin d'utilité publique, sur une partie du lot 254, en date du 29 juin 1977, telle qu'enregistrée à Trois-Rivières sous le numéro 310506,

CONSIDERANT que la Municipalité a acquis le terrain de M. Crête pour en faire un terrain de loisirs,

CONSIDERANT aussi que la Commission scolaire Chavigny a construit une école à côté du terrain de loisirs,

337/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que:

1- La Municipalité de Pointe-du-Lac achète de Monsieur Jean-Pierre Benoit une partie de terrain, lot P-254, de 25 pieds de largeur par la longueur qu'il y a entre le chemin Ste Marguerite et le terrain de la Commission Scolaire Chavigny (lot 254-1)

2- Que la Municipalité paie à M. Jean-Pierre Benoit la somme de Un dollar ($1.00) à la signature du contrat.

3- Que l'arpenteur géomètre, M. Pierre Roy soit autorisé à confectionner le plan de cadastre de ce terrain.

4- Que M. le Notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat d'achat à cet effet.

5- Que M. le Maire Georges-H. Denoncourt soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le plan de cadastre et le contrat d'achat à cette fin.

Adoptée.

Achat Terrain Boul.

CONSIDERANT que la Municipalité possède un plan d'aménagement de sa zone blanche, soit la zone à développer,

CONSIDERANT que ce plan prévoit l'aménagement d'un boulevard de 80 pieds reliant la route 138 et le chemin Ste Marguerite,

CONSIDERANT que M. Jean-Pierre Benoit est prêt à céder à la Municipalité la partie de terrain qui lui appartient pour réaliser ce boulevard,

338/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu que:

1- La Municipalité se porte acquéreur d'un terrain, lot P-254, d'environ 80 pieds de largeur par la profondeur qu'il y a entre le chemin Ste Marguerite et le terrain de la Commission Scolaire Chavigny, le dit terrain étant la propriété de M. Jean-Pierre Benoit,

2- La Municipalité verse à M. Jean-Pierre Benoit, la somme de UN dollar ($1.00) lors de la signature du contrat,

3- M. l'arpenteur géomètre M. Pierre Roy soit autorisé à préparer le plan de cadastre dudit terrain,

4- M. le Notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat d'achat à cet effet,

5- M. le Maire Georges-H. Denoncourt soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le plan de cadastre et l'acte d'achat à cette fin.

6- Que la Municipalité s'engage à retrocéder à M. Jean-Pierre Benoit, ledit terrain, aux mêmes conditions, si elle ne désire pas et n'utilise pas ledit terrain aux fins d'une rue publique et/ou d'un boulevard.

Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Zonage Agricole P-307

CONSIDERANT que M. Claude Vigneault s'adresse à la Commission de Protection du Zonage Agricole pour pouvoir exclure du zonage agricole un terrain situé sur le lot P-307 du cadastre officiel de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que la résidence de M. Vigneault a été construite illégalement sans autorisation de la Municipalité,

CONSIDERANT que des procédures judiciaires sont déjà entamées et que cette cause est inscrite au rôle de la Cour Supérieure,

339/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité refuse la demande de M. Vigneault jusqu'à ce que la décision de la Cour soit rendue.
Adoptée.

Service Caisse Banque

CONSIDERANT que la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac et la Banque Nationale du Canada, sise sur le Boulevard Jean XXIII à Trois-Rivières Ouest, ont soumis des offres de service à la Municipalité,

CONSIDERANT que les deux offres de services sont à peu près identiques,

CONSIDERANT que la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac est une entreprise locale employant une vingtaine de personnes de Pointe-du-Lac,

340/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte l'offre de la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac.
Adoptée.

Taxes biffées Rembour

CONSIDERANT que la firme d'évaluation a déposé la mise à jour du rôle d'évaluation,

CONSIDERANT que cette mise à jour implique des diminutions des valeurs d'évaluations de certains contribuables,

CONSIDERANT que ces diminutions de valeurs entrainent des ajustements des taxes chargées,

341/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de biffer et/ou rembourser selon le cas, les montants de taxes des propriétaires dont le secrétaire-trésorier soumet la liste.
Adoptée.

Benevolat Bibliot.

CONSIDERANT que la bibliothèque municipale est opérée par Madame Ginette Plante aidée par plusieurs bénévoles,

CONSIDERANT que ce groupe accomplit un énorme travail pour la population de Pointe-du-Lac depuis nombre d'années,

342/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu:

1- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac verse à Madame Ginette Plante un montant de $500.00 pour la récompenser du travail qu'elle accomplit en tant que responsable de la bibliothèque municipale.

2- Que la Municipalité accorde un montant n'excédant pas $500.00 pour autres frais et dépenses encourues par l'équipe qui travaille régulièrement à la bibliothèque municipale.

Adoptée.

Emprunt

ATTENDU que la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac dans le Comté St-Maurice aura à renouveler le 15 janvier 1982, un montant de $102,000.00 en vertu du règlement No. 97 de l'ex-municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac une émission d'obligations originale de $150,000.00 effectuée le 15 janvier 1972;

INITIALES DU MAIRE
720
INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU qu'il serait à l'avantage de la Corporation de procéder à ce financement par billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le taux d'intérêt prévu au règlement ne correspond plus au taux d'intérêt actuel;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement No. 97 en vertu duquel des billets seront émis pour un montant de $102,000.00;

343/81 Il est proposé par M. Claude Ebacher, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que le préambule du présent règlement fasse partie de la présente comme s'il était ici tout au long reproduit;

QUE le règlement No. 97 de l'ex-municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac soit et est modifié afin de le rendre conforme en ce qui a trait au montant de $102,000.00 de billets à émettre en renouvellement de l'emprunt original par obligations effectué le 15 janvier 1972;

1- Des billets seront émis pour un montant de $102,000.00 et seront datés du 15 janvier 1982;

2- Les billets porteront un taux d'intérêts n'excédant pas 23% l'an payables semi-annuellement le 15 juillet et le 15 janvier de chaque année;

3- Les billets seront payables à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac;

4- Les billets seront rachetables par anticipation et sans pénalité;

5- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

6- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme sut:

1-	$7,000.00
2-	7,500 00
3-	8,500.00
4-	9,000.00
5-	9,500.00
6-	10,500.00
7-	11,000.00
8-	12,000.00
9-	13,000.00
10-	14,000.00
TOTAL	102,000.00

Adoptée.

Brasserie RGElinas P228,P230 CONSIDERANT que M. Réal Gélinas présente un projet pour transformer une partie du commerce qu'il opère présentement, sur les lots P-228 et P-230,

CONSIDERANT que M. Gélinas désire transformer en "brasserie" une partie de la bâtisse commerciale déjà existante,

CONSIDERANT que cette transformation est en conformité avec la règlementation municipale existante,

344/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter que M. Réal Gélinas transforme en "brasserie" une partie de la bâtisse qu'il opère présentement comme épicerie sur les lots P-228 et P-230 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac. La présente autorisation est une acceptation de principe et ne soustrait pas le demandeur à se conformer à la règlementation municipale et à toute autre loi régissant le domaine.
Adoptée.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Table d'observation

Madame Denise Charest suggère que la Municipalité installe une table à la porte d'entrée de la salle du Conseil pour y afficher l'ordre du jour, les projets de résolutions et autres documents à être pris en considération par le Conseil lors des assemblées publiques, et ce, afin que les contribuables voient les décisions et/ou questions avant qu'elles ne soient adoptées par le Conseil.

INITIALES DU MAIRE
721
INITIALES DU SEC.-TRES.

Après discussions des membres du Conseil sur cette question et considérant les nombreux changements qui surviennent à ces documents avant leur considération par le Conseil,

345/81 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu que seul l'ordre du jour soit affiché dans la salle du Conseil avant chaque assemblée publique.
Adoptée.

Le vote est demandé sur cette proposition: En faveur 4
Contre 2

Signalisatio Pte dL. Autoroute 40

CONSIDERANT la remarque d'un contribuable à l'effet que sur l'Autoroute 40, dans la direction Est-Ouest, la signalisation ne fait pas mention de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que la signalisation sur l'autoroute 40 fait mention de Pointe-du-Lac dans la direction Ouest-Est,

346/81 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin et résolu, de demander au Ministère des Transports et/ou à l'Office des Autoroutes de bien vouloir mentionner le nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac dans sa signalisation aux trois sorties et/ou accès de l'autoroute 40 de Pointe-du-Lac.
Adoptée.

COMPTE FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-bas décrite est projetée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 14ième jour de décembre 1981

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

885	Guy Janvier	Terrain Nov. 81	250.00
886	Sani Paré	Nov. 81	3,258.17
887	Ministère Revenu	Nov. 81	1,340.07
888	Receveur Canada	Nov. 81	1,112.60
889	Gaëtan Roberge	Nov. 81	166.66
890	Gérard Biron	Nov. 81	140.00
891	Martial Beaudry	30 nov - 12 déc.	530.54
892	Martial Beaudry	14 déc- 26 déc.	530.54
893	Suz. Denoncourt	30 nov - 12 déc.	353.15
894	Suz. Denoncourt	14 déc - 26 déc.	353.15
895	Hélène Leclerc	30 nov - 12 déc.	309.01
896	Hélène Leclerc	14 déc - 26 déc.	309.01
897	J. Bte Pothier	Déc. 81	1,391.27
898	Gaétan Roberge	30 nov.- 12 déc.	526.66
899	Gaétan Roberge	14 déc - 26 déc.	526.66
900	Marcel Crête	30 nov - 12 déc.	500.76
901	Marcel Crête	14 déc - 26 déc.	500.76
902	Michel Thiffeault	30 nov - 12 déc.	528.50
903	Michel Thiffeault	14 déc - 26 déc.	528.50
904	Burotec Inc.	Location 16 nov-16 déc.	237.60
905	A.Q.T.E.	Conférence	150.00

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

722

INITIALES DU SEC.-TRES.

906	Aigle Sécurité Ltée	Elections	65.62
907	Com. Scolaire Chavigny	Elections	16.09
908	Trophées Elka	Divers	17.84
909	Legris, Lsgris, Michaud	honoraires	1,798.27
910	Ville Tr.Riv. Ouest	Cour Municipale	573.28
911	Wilson Lafleur Ltée	Papeterie	55.50
912	René DeCotret Ass.	8 mois Rapports	1,400.00
913	3M Canada Inc.	Papeterie	379.62
914	Controle Comptable Ltée	Papeterie	529.80
915	Télé Communication 3Riv.	Incendie	120.00
916	J.B. Lanouette Inc.	Pompiers	247.00
917	Thomas Bellemare Fils Ltée	Voirie	1,489.30
918	Jean Caron Ass.	Bibliothèque	240.00
919	Laurent Savoie	Aqueduc	59.26
920	Saillant Inc.	Outillage-matériaux	1,686.85
921	Launier Ltée	Matériaux	81.14
922	Ls Geo. Guilbert	Puisard	50.00
923	Banque Nationale Yam.	Frais banque	50.00
924	Receveur Général	Poste	45.00
925	Distribution Robert Enr.	Divers	230.27
926	J. Pascal Inc.	Divers	89.20
927	Perco Ltée	Location	16.31
928	Motorola Ltée	Incendie	282.46
929	Ben Vanasse Inc.	Matériel	5.50
930	St Vincent Paul Pte du Lac	Dons	500.00
931	Me Lamothe & Ayotte	Honoraires	1,750.00
932	Louis Dugré	Aqueduc	394.00
933	Edition Mabec Enr.	Volumes	13.00
934	Léo St Pierre Enr.	Huile	656.40
935	Bell Canada		511.54
936	Hydro Quebec		5,976.85
937	Vitrerie T.Riv. Inc.	Réparation	136.92
938	Ministre Finances	Remboursement	1,350.00
939	Georges H. Denoncourt	Frais rep.	1,320.38
940	Jacqueline Moreau	"	420.94
941	Denise Charest	"	520.94
942	Henri-Paul Martin	"	560.94
943	Jean-Pierre Benoit	"	724.98
944	Claude Ebacher	"	480.94
945	Denis Ferron	"	480.94
946	Martial Beaudry		140.00
947	Gaétan Roberge		200.00
948	Suz Denoncourt		140.00
949	Réal Trahan	Divers	23.97
950	Garage Pépin		105.98
951	Gaétan Roberge	Frais Voyages	48.26
952	Jean Bte Pothier	"	50.15
953	Martial Beaudry	"	63.95
954	Bourget Milette Ltée	Chaine Camion	233.28
955	Quincaillerie Guilbert	Matériel	131.67
956	Martial Beaudry	Pompier	40.00
957	Raymond Benoit	"	40.00
958	Gilles Bourgouin	"	40.00
959	Marcel Crête	"	80.00
960	Sylvio Dufresne	"	40.00
961	André Dugré	"	20.00
962	Luc Dugré	"	40.00
963	Jean-Marc Guay	"	20.00
964	Marcel Guay	"	20.00
965	Rénald Légaré	"	40.00
966	Denis Lesmerises	"	40.00
967	Michel Lesmerises	"	20.00
968	Jean Yves Pépin	"	40.00
969	Michel Thiffeault	"	40.00
970	Réal Trahan	"	20.00
971	Jean Claude Turgeon	"	20.00
972	Gaétan Roberge	"	40.00
973	Sergaz Inc.	Camion Service	168.12
974	Marcel Bergeron	Divers	48.15
975	Suz. Denoncourt	temps supp.	176.57
976	Hélène Leclerc	"	154.51
977	Michel Thiffeault	"	268.86

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

978	A.Guy Messier	Voirie	787.60
979	Ateliers Reliure Sag. Lac	Bibliothèque 81	132.28
980	Canron Inc.	Matériaux	17.21
981	Bibliothèque Prêt		20,326.47
982	Formulaires Ducharme Inc.		189.07
983	Mme Ginette Plante	Bibliothèque 81	500.00
984	Daniel Lavallée	Remboursement taxe	22.73
985	Lionel Berthiaume	"	4.27
986	Monique Bellemare	"	3.25
987	Claire L. Gélinas	"	2.12
988	Florian Ferron	"	18.35
989	Annulé		
990	Gérard Biron	"	118.01
991	Claude Parent	"	255.29
992	Jean Lalonde	"	7.53
993	Henri Martin	"	64.16
994	Denise L. Pratte	"	5.34
995	Pierrette Désaulniers	"	78.86
996	Gaston Bellemare	"	62.96
997	Phil. Toupin	"	2.55
998	Marie-Rose Milette	"	19.13
999	Claude Marcoux	"	4.62
1000	Jenn Boissonneault	"	5.54
1001	Jean Yves Gélinas	"	16.51
1002	Jean Charles Matteau	1	2.62
1003	Gilles Trahan	"	4.46
1004	Viateur Crête	"	1.36
1005	Daniel Pa uin	"	3.32
1006	Marcel Crête	"	1.44
1007	André Naud	"	3.81
1008	Daniel Guay	"	14.43
1009	Pierre Paul Leclerc	"	44.55
1010	Jean Caron	"	52.30
1011	Jean Scrosati	"	28.79
1012	Mireille Mercier	"	4.45
1013	Robert Boucher	"	2.48
1014	Aline B. Biron	"	8.58
1015	Maurice Doyon	"	2.22
1016	Clément Déziel	"	63.68
1017	Michel Beaulieu	"	63.68
1018	Jean Pierre Benoit	"	51.66
1019	G.Jeanneau & L.Dupont	"	41.21
1020	Paul Lesage	"	51.69
1021	André Castonguay	"	60.42
1022	André Simnrd	"	61.11
1023	Adélard Rouette	"	31.77
1024	Simard & Comeau	"	97.54
1025	Julien Proulx	"	31.28
1026	Marie-Jeanne Rocheleau	"	48.05
1027	Yves Crête	"	13.59
1028	Gilles Daoust	"	3.96
1029	Maurice Emond	"	5.42
1030	Gertrude Viau	"	58.22
1031	Pierre Massicotte	"	88.04
1032	Huguette Beaudry	"	26.10
1033	Roger Veillette	"	1.35
1034	Réal Guilbert	"	12.68
1035	Robert Goudreault	"	11.09
1036	Cesar Strach	"	8.19
1037	Henri St Louis	"	30.22
1038	Jean Rino Blanchette	"	2.32
1039	Serge Pagé	"	4.76
1040	Réjean Hinse	"	12.00
1041	Eugène Bastarache	"	25.20
1042	Louis Girard	"	44.62
1043	Eugénie Girard	"	15.97
1044	Réjean Lefebvre	"	12.01
1045	Florence Lafontaine	"	38.02
1046	Ghislain Juneau	"	38.55
1047	Ghislaine Fluet	"	2.49
1048	Aristide Boucher	"	59.14
1049	Nelson Diamond	"	35.05

INITIALES DU MAIRE
7230
INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
724
INITIALES DU SEC.-TRES.

1050	Bruno Gauthier	Remboursement taxe	23.90
1051	Yvon Lesmerises	"	22.67
1052	Ange-Aimé Dupuis	"	8.19
1053	Jos. André Gilles Ménard	"	6.97
1054	Jean Paul Charbonneau	"	4.88
1055	Claude Arbour	"	58.73
1056	Carole Lambert	"	1.60
1057	Serge Leblanc	"	1.60
1058	Philippe Garceau	"	15.87
1059	André Sévigny	"	24.13
1060	Yves Champoux	"	6.82
1061	Georges-H. Denoncourt	"	21.39
1062	Reynold Labrecque	"	1.24
1063	Jean Pierre Dugré	"	14.12
1064	Alexandre Garceau	"	14.77
1065	R. Dagenais & JCGariépy	"	2.74
1066	Marcel Blouin	"	5.53
1067	Armand Aubin	"	46.88
1068	Gaston Garceau	"	1.45
1069	Jean Paul Héroux	"	2.12
1070	Elphège Chauvette	"	14.00
1071	Claire B. Paquin	"	64.96
1072	Frédéric Livernoche	"	1.97
1073	Claire L. Gélinas	"	1.32
1074	Gilles Abran	"	15.00
1075	Jocelyn Turcotte	"	15.00
1076	Serge Gaulin	"	61.50
1077	Julien Désilets	"	41.99
1078	Florida L'Heureux	"	67.74
1079	Adrien Desmarais	"	35.00
1080	Denis Lemay	"	15.00
1081	Jean Simard	"	54.98
1082	Pizzeria Grand Constant		50.00
1083	Bibliothèque Municipale		500.00
1084	De L'Orme Const. Ltée		140.00

347/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Claude Ebacher, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adoptée.

PERIODE DE QUESTIONS

28/12/81
Modification Voir P.725

Suite à l'intervention de M. Gérald Girard, M. Henri-Paul Martin souligne que le code civil déposé n'a sûrement pas été mis à jour depuis nombre d'années, que les articles auxquels fait référence M. Girard ont été modifiés. Que l'article du code municipal existe toujours, mais que l'interprétation que M. Girard en fait , n'est pas valable et que la mention au procès verbal du Conseil d'une aide pour le déneigement d'un chemin ne représente pas un procès verbal concernant ce chemin. Finalement, le fond de l'assiette de ce chemin appartient toujours à un propriétaire autre que la Municipalité.

JPCrête M. Jean-Paul Crête, Avenue Blais: souligne que l'installation d'un ventilateur améliorerait sûrement les conditions lors des assemblées publiques.

G.Allard M. Germain Allard, Lac des Pins: suggère que la Municipalité tente d'éviter d'avoir recours aux services d'avocats pour régler les différents qui surviennent.

LDufour M. Léopold Dufour, Lac des Pins: demande que la Municipalité voit à l'identification des rues et à la numérotation des propriétés du secteur municipalisé du Lac des Pins.

PLaroche M. Pierre Laroche, Lac des Pins: demande si la Municipalité peut municipaliser une partie seulement des chemins du Lac des Pins, si un rond-point est cédé pour permettre à la circulation de faire demi tour.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME 5

L'ordre du jour étant épuisé

348/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de lever la présente assemblée.
Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
725
INITIALES DU SEC.-TRES.

La présente assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance Régul. 28/12/81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 décembre 1981 à la salle de L'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Claude Ebacher, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 décembre 1981 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

M. Henri-Paul Martin soumet une correction au procès verbal, soit la réponse qu'il a donnée à M. Gérald Girard.

349/81 Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 décembre 1981, tel que ci bas modifié. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.

Modification P. 724, 1er paragraphe de la période de questions:
" Suite à l'intervention de M. Gérald Girard, M. Henri-Paul Martin souligne que le code civil déposé est loin d'être à date. M. Girard réfère au Code Civil pour dire que les chemins du Domaine Leveco sont à la charge de la Municipalité. Personne ne conteste l'article 400 auquel il réfère. Mais dans le cas qui nous intéresse, il faut savoir si les chemins du Domaine Leveco sont des chemins publics ou privés. Vu que la Municipalité n'a jamais verbalisé ces chemins, vu que l'assiette du chemin n'a jamais été transférée à la Municipalité, la Municipalité ne peut entretenir aux frais des contribuables des chemins privés à moins de les municipaliser et pour les municipaliser, il faut respecter certaines normes"
Adoptée.

A la présente assemblée, il ne peut être question que du budget de l'année 1982, par conséquent, les discussions ne porteront que sur ce budget.

M. le Maire présente le budget de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1982.

REVENUS

Taxe foncière	$412,200.
Taxe Eau	121,000
Taxe service (vidanges, égouts, lumière)	90,000
Compensation tenant lieu de taxe	41,370

SYSTÈME U Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

726

INITIALES DU SEC.-TRES.

Services Rendus	$ 4,500.
Revenus de sources locales	53,500
Subventions	91,700
TOTAL REVENUS	814,270.

DEPENSES

Administration gén.	266,150.
Sécurité publique	19,800.
Transport routier	130,250
Eclairage des rues	24,600
Aqueduc, égouts	42,200
Enlèvement-destr. ordures	60,000
Loisirs & Culture	61,300
Edifice - véhicule	19,500
Immobilisation	25,000
Service de la dette	163,000.
TOTAL DEPENSES	811,800

M. le Maire soumet la liste des taxes qui seront imposées en 1982 pour couvrir les montants de dépenses du budget de l'année 1982.

Taxe foncière	$0.57 du $100. d'évaluation
Taxe de vidange	33.00 usager annuel
	18.00 usager saisonnier
Taxe égouts (secteur St Charles)	40.00 /an/usager
Taxe d'eau	85.00 usager annuel
	50.00 usager saisonnier
Taxe de piscine	15.00 année
Taxe de lumière de rue:	
Secteur Village	0.076 du $100. d'évaluation
" Ave St Jean Bapt.	87.00 /an/usager
" Ave Simard	40.60 /an/usager
" Ave des Arts	40.60 /an/usager
" Ave des Erables	7.00 /an/usager
" Place Garceau	8.00 /an/usager
" Ave Julien Proulx	8.00 /an/usager
Taxe spéciale: secteur Ave StCharles	0.53 du $100. d'évaluation
Taxe de compensation de service pour institutions religieuses	0.57 du $100. évaluation sur sur valeur du terrain seulement
Taxe scolaire 1981-1982	0.17 du $100. évaluation

SALAIRES 1982

Le traitement des employés de la Municipalité pour l'année 1982 seront les suivants:

Martial Beaudry	$21,853.02
Suzanne Denoncourt	13,706.76
Hélène Leclerc	11 930.88
Gaétan Roberge	21,627.28
Jean Bapt. Pothier	24,971.94
Marcel Crête	20,293.74
Michel Thiffeault	19,696.48

M. Gaétan Roberge recevra une allocation de $2,750.00 pour l'usage de son véhicule, à l'intérieur des limites de la Municipalité pour l'année 1982.

M. Gérard Biron recevra un montant de $140.00 par mois pour effectuer la surveillance et une visite journalière des puits d'aqueduc situés dans le 6e Rang.

Les autres conditions de travail des employés sont décrits aux documents intitulés "Conditions de travail 1982".

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rémunération desPompiers Volontaires

INITIALES DU MAIRE
727
INITIALES DU SEC.-TRES.

- Pour les pompiers, chaque sortie est payée au tarif de $25.00 pour un minimum de 2 heures. Chaque heure additionnelle est rémunérée à raison de $10.00 l'heure.

- Pour le chef pompier, chaque sortie est payée au tarif de $35.00 pour un minimum de 2 heures. Chaque heure additionnelle est rémunérée à raison de $15.00 l'heure.

Les exercices et activités autres qu'un incendie ne sont pas rémunérés.

350/81 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter le budget de la Municipalité pour l'année 1982 tel que ci-haut décrit.
Adoptée.

Le vote est demandé: Tous sont en faveur

PERIODE DE QUESTIONS

Denis Lesmeris — M. Denis Lesmerises, rue Louis Hébert: demande pourquoi le taux de la taxe foncière a diminué. Le réajustement à près de 100% du rôle d'évaluation est la cause de la baisse du taux de la taxe foncière.

Michel Laperrie — M. Michel Laperrière, 2531 Ave Michel: demande quelle sera l'augmentation totale de la facture de taxe pour le contribuable. Selon l'étude d'un échantillonnage de calcul, l'augmentation moyenne se situe à environ 8%. Il demande de plus si le projet de réfection du chemin Ste Marguerite est inclus au budget 82. M. le Maire souligne que ce projet étant assez dispendieux, la population sera consultée et informée dès le début de février 82 afin de savoir si ce projet doit être mis de l'avant.

Robert Parentea — M. Robert Parenteau, Ave des Bouleaux: demande des détails sur l'augmentation du poste "Loisirs et Culture". Les détails lui sont fournis.

Michel Laperriè — M. Michel Laperrière, Ave Michel: demande pourquoi il y a une différence au poste "Revenu de source locale". M. le Maire explique qu'en 1981 ce poste comprenait un appropriation de $55,000. à même les surplus accumulés.

Real Veillette — M. Réal Veillette, rue Champlain: demande si l'augmentation au poste "Administration générale" comprend la nouvelle convention de travail des employés. M. le Maire mentionne que oui.

Guy St Onge — M. Guy St-Onge, Ave des Saules, demande à quel pourcentage de la valeur réelle se situe le rôle d'évaluation. M. le Maire mentionne 98%.

JPaul Crête — M. Jean-Paul Crête, Ave Blais: demande le taux de la taxe scolaire 81-82. Le taux sera de $0.17 le $100. d'évaluation et sera sur le même compte que les taxes municipales.

Jean-Guy Balleux — M. Jean-Guy Balleux, Ave Michel: demande si les montants pour l'implantation d'un corps de police municipal sont inclus au budget. M. le Maire mentionne qu'aucun montant n'a été prévu à cette fin.

La période de questions étant épuisée et le budget 82 ayant été adopté.

351/81 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu de lever la présente assemblée
Adoptée.

La présente assemblée est levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER